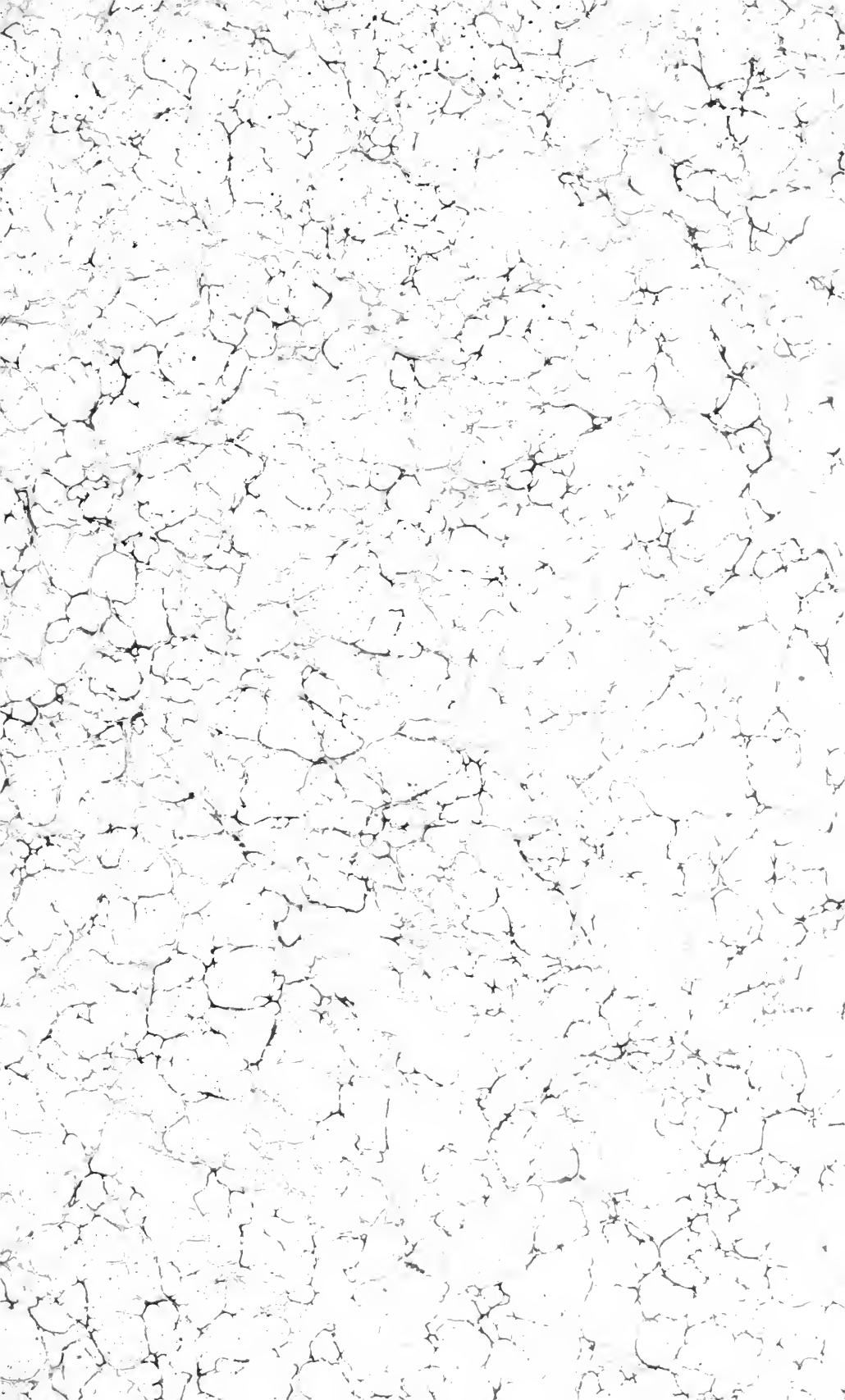


Ex Libris



PROFESSOR J. S. WILL



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXVIII

DEUXIÈME SÉRIE. — QUATORZIÈME ANNÉE



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
33, RUE DE SEINE, 33

1879



768274

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. Vingt-huitième année	1
Assemblée générale de la Société	193
Rapport de M. le baron F. de Schickler, président.....	194
Allocution de M. le pasteur Recolin.....	218
Procès-verbaux du comité.....	95, 335, 384, 528
	568

ÉTUDES HISTORIQUES.

La jeunesse de Guillaume Bigot (1502-1541), par M. Jules Gaufrés.	2
Fragment d'une histoire des Albigeois. Prise et massacre de Béziers (1209), par M. Nap. Peyrat.....	50
Procès et accusations d'hérésie à Nîmes (1547-1550), par M. Jules Gaufrés.....	97
Origines de l'Église réformée d'Alais.....	145
Le chant des martyrs de Meaux. — Les chants du Pré-aux-Clercs. — Le psaume des batailles. — Les psaumes d'édification, par M. O. Douen	206
L'Église réformée de Paris sous François II. Ministère de François de Morel (1559-1560), par M. Jules Bonnet.....	241
Les écoles protestantes d'Alençon, par M. Louis Duval.....	289
La révocation de l'édit de Nantes à Alais.....	337
Le ministre Mathieu de Malzac, dit Bastide, Molan et de Lisle, par M. O. Douen.....	385
Les cinq martyrs de Chambéry (juin-octobre 1555), par M. Jules Bonnet.....	433
La jeunesse des trois fils de Paul Rabaut, par M. Eug. Arnaud	481, 529

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Lettres de Benjamin Duplan, à S. A. Turretin (1730-1737).....	19
Interrogatoires politiques de Guy de Bray (avril 1567).....	59
Lettre de Trochorège, ancien professeur de l'Académie de Saumur, à Duplessis-Mornay (18 novembre 1614).....	67
Liste de prisonniers détenus pour cause de religion, dressée par Daniel de Superville, le 13 novembre 1712.....	70
Histoire du forçat Pierre Mauru de Loisy en Brie.....	115
Note relative à l'insurrection des Pays-Bas.....	158
Le protestantisme à Aigues-Mortes en 1630	159
Lettres et relations des deux cours extraites du livre de l'Église wallonne (1749-1756).....	164

Interrogatoires politiques de Peregrin de la Grange (avril 1567)...	224
Quatre lettres de Henri de Rohan à sa mère, Catherine de Parthenay (1630-1631).....	255
Une liste de réfugiés nimois en 1686.....	260
Lettre de M. Serres le jeune à M. Lefèvre, prisonnier au Fort Saint-Jean (1702).....	267
Catalogue des Français qui sont bourgeois de la ville de Strasbourg en 1553.....	303
Lettre de Th. de Bèze à Marguerite de France, duchesse de Savoie (1573).....	305
Mémoires sur les religionnaires (1752).....	309
Procès de Jean Cateux.....	347
Fondation du collège de Castres (1574-1575).....	351
Quatre lettres du forçat J.-P. Espinas (1740-1748).....	353
Discours des choses advenues en la ville de Lyon pendant que M. de Soubise y a commandé (1562-1563).....	396, 493
Extraits de la gazette de Haarlem sur les persécutions dirigées contre les protestants français de 1679 à 1685.....	463, 539
Acte de consécration à Dieu de Paul Ducros de Ganges (14 décembre 1757).....	412
Une mission à la foire de Guibray. Lettre d'un ministre normand à Calvin (août 1561).....	455
Les nouveaux convertis en Vivarais (1686).....	464
Deux lettres d'Antoine Court sur la mort de sa fille (août 1731).....	470

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

Mémoires de la vie de Jean de Parthenay Larchevêque. Préface d'une nouvelle édition.....	31
Le calendrier historial, par Ch. Frossard.....	429, 475
Acte mortuaire de Jacques Tardieu et de Marie Ferrier.....	142
La révocation à Marseille.....	143
Un descendant de réfugiés.....	144
Souvenirs de la réforme. Poésies.....	182
L'amiral de Coligny et le maréchal de Tavannes.....	270
Cantique nouveau.....	286
Servet et son récent historien, par M. F. de Schickler.....	322
La mort de Coligny. Épitaphes, par Ant. de Chandieu.....	377
Saisie de trente volumes luthériens trouvés à Toulon en 1545.....	417
Deux prix académiques.....	422
Galerie de Duplessis-Mornay au château de Saumur.....	473
Quelques prisonnières de la tour de Constance en 1730, par M. Ch. Sagnier.....	502
Épître badine de Pietet en faveur d'Antoine Court.....	521
Le massacre à Paris (1572). Acte III.....	548
Mémoires de Jeanne Terrasson. Préface.....	559

BIBLIOGRAPHIE.

Journal de Faurin sur les guerres de Castres.....	37
Les colonies françaises à Oranienbourg, Kœpenick et Rheinsberg..	38

TABLE DES MATIÈRES.

VII

Chartrier de Thouars.....	83
Huss et la guerre des hussites, par M. Denis.....	137
Le procès de Pierre Brully, par M. Ch. Paillard.....	186
Pierre Brully, par M. Rod. Reuss.....	189
Mémoires d'André Delort sur la ville de Montpellier.....	234
Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées....	333
Taxes de la Pénitencerie apostolique d'après l'édition publiée en 1520.....	363
La Saint-Barthélemy et Genève, par M. H. Fazy.....	366
Histoire de la Réformation à Dieppe, par Guill. et Jean Daval.....	423
Desubas. Son ministère, sa mort, par M. D. Benoit.....	525
Les criées faites en la cité de Genève l'an 1560.....	562
Gaspard de Coligny, amiral de France, par le comte Jules Delaborde, tome I ^{er}	564

CORRESPONDANCE.

Fête de la Réformation.....	45
Bibles du marquis de la Moussaye.....	91
Projet de réception du duc de Rohan à Mulhouse.....	93
Les huguenots de 1560 ont-ils conspiré contre la monarchie?.....	280
Extraits du journal de Locke.....	282
Le ministre Broca.....	380
Deux évêques de Montpellier.....	383
Fête de la réformation au désert.....	479

NÉCROLOGIE.

M. le Pasteur Vidal.....	47
M. le professeur Bonifas.....	48
M. Léopold Nègre.....	192
M. Louis Vulliemin.....	430

ERRATA. Voir, à la p. 528, les fautes signalées dans le *Bulletin* d'octobre.

P. 253, l. 8, lisez : le 27 décembre 1559; p. 301, l. 13, lisez : *mercier*;

p. 412, l. 1, lisez : pasteur de *St-Hippolyte*; p. 410, l. 3, lisez : *la tradition*; p. 480, l. 87, lisez le plan de *Fontmorté*.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

L'année 1878 qui vient de finir a été marquée par un grand événement, l'Exposition universelle de Paris, où notre Société n'a pas paru sans honneur. Nous aimons à voir dans la médaille d'or qui lui a été décernée une preuve de l'estime qui s'attache à ses travaux, en dehors du public spécial auquel ils sont destinés. A vrai dire, notre histoire est une part, et non la moins belle, de l'histoire nationale. Elle a son cachet distinct, très-français dans son austérité. Qui ne s'est arrêté avec respect devant les portraits de nos héros réformés dans une des salles du Trocadéro ? Qui n'a été frappé du contraste entre les nobles traits de Jeanne d'Albret, d'Ambroise Paré, de Coligny, personnification d'une France nouvelle, et les traits avilis des derniers Valois, des tristes héros de la Saint-Barthélemy ? L'heure semble venue d'une mesure réparatrice, d'un hommage au grand homme qui possède à peine une tombe, et dont Montesquieu a dit : « L'amiral Coligny fut assassiné, n'ayant dans le cœur que la gloire de l'État. » C'est le signe de la vraie grandeur de déborder le cadre d'un parti, d'une époque, pour exprimer les plus hautes aspirations de la patrie dégagée de ses épreuves. Tel nous apparaît Coligny dans la glorieuse perspective de l'histoire, revendiquant avec les États généraux la plus sainte des libertés, celle de la conscience ; traçant d'une main ferme, avant Henri IV et Richelieu, les règles d'une politique véritablement nationale, et sollicitant le génie de la France à ces colonisations lointaines qui ouvrent aux peuples rajeunis de nouvelles sources de prospérité. Glorifier un tel homme, ce n'est pas faire œuvre de secte ou de parti ; c'est honorer la France elle-même dans un de ses plus dignes fils, des temps anciens par ses vertus, des temps nouveaux par ses généreuses initiatives.

J. B.

ÉTUDES HISTORIQUES

LA JEUNESSE DE GUILLAUME BIGOT (1).

(1502-1541)

Quel était ce Guillaume Bigot, dont l'arrivée à Nîmes avait excité tant d'espérances, dont l'enseignement, d'abord si admiré, prêtait depuis à de si vives critiques, dont les allures étranges soulevaient tant de réprobation, dont l'esprit de chicane compromettait l'Université et fatiguait toute la ville, dont la haine pour Baduel, son collègue, éclatait en accusations d'hérésie devant le Parlement de Toulouse?

Il en appelait à son passé pour montrer qu'il n'était ni perturbateur, ni déloyal; qu'il souffrait le premier des troubles dans lesquels il vivait à Nîmes; qu'il en était non l'auteur, mais la victime.

Deux fois, à Nîmes et à Toulouse, il avait demandé sur ses antécédents une enquête d'office; la première fois elle avait répondu en sa faveur, et ses ennemis, à son dire, en étaient si convaincus, qu'ils s'étaient opposés de toutes leurs forces à une seconde enquête devant le Parlement. A force d'insistances et de lui-même et de ses amis, le Parlement avait ordonné la seconde enquête : il en attendait le résultat avec confiance quand il publia son *Prélude* au commencement de 1550.

Cette enquête se fit-elle? Pourrait-on en trouver les conclusions dans un imprimé ou dans un manuscrit du temps? Nous l'ignorons, et pour prononcer définitivement entre Bigot et Baduel, nous aurions bien besoin de les connaître. Faisons

(1) Les pages qu'on va lire sont détachées d'une étude plus étendue sur les *Origines du collège de Nîmes*. Elles précèdent et introduisent un exposé des accusations d'hérésie que Bigot dirigea contre Baduel aux Grands Jours du Puy et devant le parlement de Toulouse.

donc, pour notre compte, une troisième enquête, qui supplée, autant que possible, à celles qu'ordonnèrent jadis le viguier de Nîmes et la cour du Parlement, et qui nous permette de juger, en conscience, l'homme qui nous a si longuement occupés.

Sa mémoire n'aura pas à nous reprocher de puiser à des sources suspectes. Nous n'interrogeons sur Bigot que Bigot lui-même. Le philosophe a écrit deux volumes : *le Prélude de philosophie chrétienne*, qu'il a fait précéder de *l'Épître antilogique* au cardinal Du Bellay et du *Carmen supplex*, et *le Songe*, publié en 1537 et accompagné aussi de quelques autres pièces. Le *Prélude* nous donne le témoignage de Bigot sur lui-même durant son séjour à Nîmes et à Toulouse; *le Songe* nous révèle ses antécédents.

Le petit volume qui le contient renferme aussi une épître *antilogiquement* destinée à réfuter quelques calomnies, un second poème intitulé *le Miroir* (Catoptron), un *Épithulame* et d'autres petites poésies. Outre cette première épître antilogique à Langey, frère du cardinal Du Bellay, trois autres épîtres dédient les petites pièces susmentionnées à divers personnages de Tubingue et de Bâle avec lesquels l'auteur s'était lié pendant son séjour dans ces villes (1).

Les dédicaces et les poèmes sont remplis d'allusions ou d'explications relatives à la vie personnelle de Bigot. En les recueillant et en les classant, autant que possible, dans leur ordre chronologique, nous nous faisons une idée assez nette de l'histoire et du caractère de notre philosophe. A vrai dire, c'est bien une biographie apologique qu'il a voulu écrire, et il est lui-même le héros de ses poèmes.

Il a dû naître en 1502, vers le milieu de l'année, puisque, d'après ses indications, il avait trente-quatre ans et demi à la fin de décembre 1536. Il avait vu le jour à Laval, ou peut-être plus précisément à Avenières, village qui fait partie de la même commune. Il prend soin de nous renseigner sur la situation

(1) Gul. Bigotii Somnium, etc. Parisiis sub signo Falcarii in vico novo nostrae Dominae. 1537, in-12 (Bibl. Mazarine).

de sa famille : « Ma mère, écrit-il, est du sang de ces rois que la renommée donne pour aïeux à Agathocle; mon père et ses ancêtres prétendent remonter à Minerve, la déesse des tissus : voilà ma noblesse (1). » En d'autres termes, sa mère était la fille d'un briquetier, et son père, d'un tisserand. C'étaient des gens probes et simples.

La bonté de Jean Bigot, le père de Guillaume, paraît avoir été proverbiale dans le pays, témoin de son dévouement pour son enfant, de son indulgence et de sa générosité pour son fils devenu grand. Il avait pourtant un défaut qui n'en était pas un pour notre héros : il s'était ruiné en procès et était mort des ennuis que lui avait suscités la justice (*Épître antilogique* de 1549). Il avait donc sous ce rapport frayé la voie à son fils.

Une particularité que ce dernier raconte trois fois en vers et une fois en prose, c'est qu'il était né avec deux dents. De là grand émoi dans sa famille, plus grand encore parmi les nourrices auxquelles on le proposait; aucune ne voulait donner son lait à un nourrisson aussi extraordinaire, marqué du signe de quelque élection diabolique. Enfin une pauvre femme, qui vivait dans une ferme éloignée de 7 milles, avec son mari et dix enfants, se chargea de lui par pitié. Mal lui en prit. Au bout d'un an une peste éclate; le mari meurt, les dix enfants le suivent; la mère, atteinte à son tour, prend son funeste élève, va le déposer sur la route royale qui passait par là, à l'abri d'une haie, cria à des bergers, qui restaient seuls dans le pays, le nom du pauvre enfant et rentre chez elle pour mourir. Les bergers n'ont garde de s'approcher, et l'enfant reste là sans nourriture, portant instinctivement la main vers des mères qui se trouvaient à sa portée, quand un passant se présente : c'était Jean Bigot, qui depuis un an n'avait pas pris ce chemin. Averti par les bergers, il recueille son fils, le rapporte dans sa demeure,

(1)

Mater de sanguine regum
 Quois Agathoclea fert fama fuisse salum.
 Sequē suosque pater jactat letrixce Minervā
 Esse satos atavos : hæc mihi nobilitas.

(Ad Ambrosium Blauroerum).

lui donnant, pour ainsi dire, une seconde fois la vie. S'occupait-il de lui dans la suite avec plus desolitude qu'il n'avait fait dans son année de nourrice? Rien ne nous l'apprend, et ni les vers, ni la prose de Bigot ne mentionnent la tendresse de sa mère.

Il grandit donc comme il put et comme il voulut jusqu'à son adolescence. Il fut alors confié à des maîtres malencontreux (*infaustissimis*) qui lui enseignèrent un latin détestable, s'il faut en juger par ses écrits, et se soucièrent peu de ses mœurs, que de mauvaises compagnies eurent bientôt perverties. Occupé de ses procès et naïvement fier des talents de son héritier, Jean Bigot envoya son fils à l'université d'Angers, pour s'y préparer à l'étude du droit. Il était en situation d'apprécier l'utilité de cette science. Mais Guillaume ne s'en souciait guère. Les universités du temps contenaient des étudiants de tout âge, de quinze à quarante ans, et les jeunes s'y montraient plus dociles aux exemples de leurs aînés qu'aux leçons de leurs professeurs. Bigot apprit d'eux à boire dans les cabarets, à jouer des tours plaisants aux bourgeois, à se battre à tout venant, à fréquenter les mauvais lieux. Au bout de quelques années de cette vie, il se fit soldat (1), s'exposa avec une témérité sans égale à tous les hasards, prit part à toutes sortes de querelles et de batailles, et abusa tellement de sa jeunesse qu'à vingt-huit ans il avait la figure d'un vieillard. Le *Miroir*, qu'il a chanté dans l'un de ses poèmes, lui révéla un jour subitement les ravages qu'avait faits dans son tempérament cette vie désordonnée.

Il en a rappelé quelques épisodes. En raison d'un conflit auquel il avait pris part à Angers, où ces incidents n'étaient point rares et où les étudiants armés combattaient Normands contre Bretons ou Bretons contre Angevins (*Catoptron*), il fut obligé de se cacher. Il détalé donc et se réfugie à Laval, chez ses parents. Là, que faire, surtout s'il était au village? Il se met à l'étude du grec, avec la fureur qu'il avait mise à de moins

(1) *Juventutem consortia nequam ad voluptates et ad arma transtulerunt* (*Ep. a Langey*, 1836). *Fucum veneresque sequabar* (*Catoptron*). *Largis potibus* (*id.*), etc.

nobles exercices, et apprend sans maître cette langue dont ses écrits attestent une connaissance assez étendue. Il s'est vanté, depuis lors, d'être *autodidacte*, non-seulement pour le grec, mais pour la médecine, l'astronomie et la philosophie. Cette circonstance ne dut pas rester sans influence sur son développement ultérieur. L'outrecuidance est le défaut ordinaire de ceux qui se sont instruits eux-mêmes ; notre siècle a vu plus d'un de ces exemples, qui rappellent par certains traits celui de Bigot. Qu'il me suffise de citer F. V. Raspail, pour la chimie et la médecine ; Proudhon, pour la philosophie spéculative et sociale. D'autre part, le savoir a quelque chose de plus personnel et de plus vigoureux chez ceux qui l'ont acquis par leurs seuls efforts.

Bigot garda aussi toute sa vie la trace d'une autre esclandre : il s'agit d'une lutte qu'il avait osé engager contre le seigneur de Latour-Landri, gentilhomme de l'Anjou. A quelle occasion ? il ne nous le dit pas ; il se borne à indiquer qu'il ne faisait que se défendre. Mais pourquoi et comment s'était-il mis dans le cas d'en avoir besoin ? Il garde à ce sujet un silence prudent et d'ailleurs plein d'humilité : « Si tu exiges, Grynæus, que je rouvre la source de mes tristesses, en rappelant qu'une blessure sans honneur m'enleva le pouce de la main gauche, quand cette main essayait de protéger ma tête dans une lutte contre de nombreux ennemis près de la porte dite des Chapeaux-Suspendus, — du moins dispense-moi de produire à la lumière et de dévoiler moi-même dans mes vers les blessures que Latour-Landri me fit à la tête, les menaces de mort dont il me poursuivait sur terre et sur mer. » Puis, adressant à son ennemi lui-même les supplications de son repentir : « Si tu ne veux te laisser fléchir, ajoute Bigot, ni par les douleurs de mon exil volontaire, ni par les muses pacifiques que j'honore depuis longtemps, ni par une absence de cinq ans loin de ma patrie et de mes chers parents, dans un pays dont j'ignorais la langue, évite au moins d'abaisser la noblesse de ton épée au trépas d'un vil briquetier (1)

(1) Pudeat demittere stemma superbum vilis in exitium figuli (*Catoptron*).

qu'honore seule la simple probité de sa famille... Imite le généreux lion dédaignant de déchirer de sa griffe l'animal craintif qui cède devant sa force. » S'il est difficile d'avouer plus ouvertement ses torts, on doit convenir qu'il était aisé de mettre moins de bassesse dans cette prière de roturier à gentilhomme.

C'est aux mêmes aventures mystérieuses que s'appliquent quelques vers d'une épître élégiaque à son livre (1), que Bigot charge de saluer en passant ses amis de Mayence, l'un de ses séjours universitaires, et de se rendre ensuite par le Rhin, la mer et la Loire jusqu'à Angers : « Là, que de spectateurs accourront vers toi et que tu les rempliras d'étonnement ! Lequel d'entre eux aurait dit de moi, il y a six ans : « Il sera plus tard » peut-être capable de quelque bien. » Recommande-moi humblement à mes juges, et ne t'éloigne pas sans avoir obtenu grâce pour mes péchés de jeunesse. Jean Dolabella de Pise insistera dans le même sens. Il plaide comme Cicéron, c'est mon Mécène; c'est, après mon père, mon ancre la plus sûre, celle qui retient mes voiles au milieu des Syrtes. » Ainsi les gens de justice s'en étaient mêlés, et déjà Bigot flattait ses avocats.

Mais tout est bien qui finit bien. L'auteur a composé le *Miroir* pour exhorter la jeunesse à une vie plus sage que la sienne : il lui offre l'exemple de sa propre conversion : « J'ai changé les labours de Mars contre ceux de Pallas; j'ai suivi la déesse presque aussi longtemps que j'avais suivi le dieu et avec un zèle égal, et quoique mes études aient encore peu produit, je suis heureux de mes premiers essais. Que les rides labourent mon visage, qu'une précoce vieillesse glace mon ardeur, que mon aspect inculte et sauvage donne l'idée d'un second Charon, je ne m'y refuse point, pourvu que, par ce chemin, je parvienne à la sagesse, à la vertu, à la noblesse d'âme. »

Il reste donc à voir si Bigot s'est réellement assagi et converti. Le *volontaire* exil qu'il s'était imposé pour échapper à ses juges l'amena d'abord à Louvain, où l'attirait une des plus célèbres universités de son temps. Il avait hésité entre les études

(1) *Ad suum libellum Elegia.*

faites dans un centre académique, au milieu des gradués et des docteurs, et les études faites dans l'isolement et la retraite (1). Ayant obtenu de son père les fonds nécessaires à son entretien, et non moins nécessaires au gain futur des éternels procès de Jean Bigot par son fils devenu avocat, il arrive au milieu de la jeunesse studieuse de Louvain.

Il avait alors vingt-huit ans et venait d'en passer cinq dans le métier des armes. Il s'adonna de suite à l'étude avec la fougue qu'il apportait à toutes choses, suivit tous les cours où il pouvait s'instruire, en donna de son côté; car, à cette époque, l'état-major des étudiants formait, dans chaque université, comme une société d'enseignement mutuel. Ces étudiants de trente ans et plus, pourvus de grades ou de savoir, étaient à la fois professeurs et élèves. Bigot apprenait la philosophie et enseignait le grec; il avait Baduel parmi ses auditeurs, et le dispensait amicalement du modique salaire que lui payaient les autres. Combien de temps resta-t-il à Louvain? nous ne saurions le dire. Il n'y eut de querelle avec personne, car il n'en raconte aucune qui se rapporte à cette partie de son séjour à l'étranger; sa conversion, d'ailleurs, était trop nouvelle, mais il nous assure qu'il entreprit et ébaucha trop d'études et se mit quelque confusion dans l'esprit. « Plein d'intérêt pour toutes les branches du savoir, j'appliquai à en acquérir l'encyclopédie toutes les forces de mon esprit et de mon corps. Si cette insatiable envie de tout apprendre m'eût permis de m'attacher à un seul sujet, je ne nie pas que je n'eusse pu le pousser loin... Mais tout chez moi est à l'état d'ébauche, rien n'est mené à son point de maturité (2). » Prenons note de ce qu'il y a eu d'abord d'indigeste dans les connaissances de Bigot; son style ne cessera pas d'attester que ce mal ne s'est jamais bien guéri.

De 1530 à 1536, notre étudiant séjourne successivement à Louvain, Marbourg, Mayence, Tubingue et Bâle. Marbourg ne lui laisse qu'un souvenir: des jeunes gens étrangers, Bouchard

(1) *Prélude*, p. 463.

(2) *Quum inchoata in me, imperfectaque sint omnia* (*Ep. à Langey.*, 1536).

entre autres, le traitent sans égards (*indignissime*), lui et plusieurs condisciples. Il se venge en écrivant contre Bouchard des épigrammes d'une extrême violence. Il est vrai qu'il ne tarda pas à brûler ces poésies d'étudiant; mais il a pourtant ou laissé subsister ou composé à nouveau deux ou trois pièces qu'il eût mieux fait de ne pas nous communiquer. Il en est une si grossière, si sale, qu'il est vraiment impossible d'en rendre compte même en latin et en note (1). Elle passe la mesure, et sous ce rapport aussi n'est pas sans jeter quelque jour sur le caractère de Bigot. Il faut en dire autant d'un *Épithalame* dont la fin trahit une véritable absence de délicatesse.

A Mayence, il eut des amis dans la faculté de droit (il se souvenait quelquefois des intentions de son père) et dans celle de médecine; mais il eut aussi des ennemis, et s'il tint à se montrer reconnaissant pour les bons offices des uns, il voulut prouver aux autres que la rancune est la reconnaissance du mal. Il en est deux qu'il appelle des *chiens*, expression dont il gratifie volontiers ses adversaires, en y ajoutant au besoin un qualificatif énergique. C'étaient un certain Gérard et Adam Elseigner, qu'il accuse en grec de haïr les muses (2). Chacun de ses pas était donc marqué par quelque difficulté dont il était assurément l'auteur. Car il est aisé à chacun d'éviter les querelles. Bigot ne les évita point à Tubingue.

Il y soutint, au contraire, des disputes retentissantes qu'il a jugées dignes d'un long narré. Ses études, d'abord universelles, s'étaient peu à peu concentrées sur la philosophie; il avait remarqué que les autres sciences étaient dignement représentées dans son pays et que celle-là seule était dédaignée. Il résolut de l'*illustrer*. Qu'on ne croie point que j'exagère et que je me plaise à attribuer à Bigot une ambition désordonnée. Il a écrit, dans une des notes du *Carmen supplex*: « Tous les astrologues qui ont étudié la nativité de Bigot ont prédit qu'il illustrerait une science, car les trois planètes les plus lumineuses ont signalé

(1) *Epigramma in Bouchardum empiricum.*

(2) *Ad libellum Elegia.*

sa naissance. » Et si l'on trouve cette opinion bien superstitieuse pour un philosophe, j'aurai bien pis à citer : « L'expérience, la raison, l'écriture, dit-il dans une autre note, démontrent que des esprits familiers, connus sous le nom d'esprits supérieurs et de lémures, ont du goût pour les esprits et les âmes des philosophes et les visitent de temps en temps par des songes. » Bigot avait eu de cessonges lumineux et prophétiques. Il n'aspirait donc pas seulement à être professeur de philosophie, mais à être philosophe et à prendre rang à côté d'Aristote et de Platon. Et quand il signale les particularités de sa naissance et de sa famille, quand il loue ses amis ou accuse ses adversaires, il croit écrire pour la postérité.

Il lui fait donc le récit des trois querelles qui signalèrent son séjour à Tübingue, et qui lui firent prendre successivement à partie la nation allemande en général, les disciples de Mélanchthon, Camerarius. Contre ce dernier, il s'agissait de l'*Entéléchie* d'Aristote et du sens qu'en donne Cicéron, sens que Budée, selon l'auteur allemand, aurait mal compris et mal expliqué. Une longue dissertation, bourrée de mots grecs et de noms anciens, est destinée à prouver que Budée n'a pas été le *fouet* et le *fléau* de Cicéron. Croyons-en Bigot sur ce point, et ne nous attardons pas à cette première discussion. La seconde, contre les disciples de Mélanchthon, a un rapport plus direct avec celles qui troubleront l'académie de Nîmes. Il s'agit encore de l'*Entéléchie*, non plus interprétée par Cicéron et Budée, mais par Philippe Melanchthon. D'abord, parmi les partisans du grand lettré allemand, Bigot avait commencé par se faire la réputation d'un homme sans urbanité. Un jour, après les foires de Francfort (1535), Mélichius, professeur ordinaire à Wittemberg, arriva à Tübingue et descendit à l'hôtel de *la Couronne*, où devait le rejoindre son ami Mélanchthon. Pendant qu'il l'attendait, des camarades de Bigot lui demandèrent s'il ne voulait pas faire visite au Français et s'entretenir avec lui en raison de son *humanité*. — « Son *immanité*, voulez-vous dire, » répliqua Mélichius, faisant en latin un calembour allemand, et

le mot ne resta pas moins sur le cœur de Bigot que dans la mémoire de ses adversaires. Ils y ajoutaient des synonymes. Ils appelaient le professeur français non-seulement un rustre (*immanem*), mais un maniaque (*furiosum*), un chicaneur (*malignum*). On se croirait déjà à Nîmes. Bigot s'indigne et n'omet pas de se louer : « Quoi ! s'écrie-t-il, ils avouent que j'ai quelque savoir ; Camerarius, dans un banquet solennel, m'a mis au-dessus de Pie de la Mirandole ; Melanchthon présent l'a entendu et approuvé ; je suis leur collègue à l'Université, et ils me privent de tous les honneurs et de tous les profits ! » Ils l'excluaient, en effet, des actes publics, des banquets, du conseil de l'Université, et après son élévation au grade de docteur en médecine, ils n'ajoutèrent rien à ses honoraires. « Je leur pardonnerais, ajoute Bigot, et je regarderais comme au-dessous de moi de les mentionner dans mes écrits, s'il ne s'agissait de l'intérêt des lettres, si je n'avais à défendre la philosophie, qu'ils attaquent indignement, si la profonde ignorance de ces sophistes ne mettait le gymnase à deux doigts de sa perte. » C'est aussi la philosophie qu'il prétendra défendre dans la suite contre Baduel, c'est l'Académie nîmoise qu'il voudra préserver de la ruine. Bigot ne fera que se répéter. Ce qui acheva de le brouiller avec les disciples de Melanchthon, ce sont deux thèses qu'il soutint contre les idées de leur maître. A l'issue d'une de ses leçons, on lui apporta une feuille, imprimée à Wittenberg, et contenant une leçon de Melanchthon sur l'âme. Le texte de cette leçon donnait tort à Bigot sur quelques-uns des points qu'il venait de traiter. Il se crut donc obligé de prouver que l'erreur n'était pas de son côté, et annonça que, dans la leçon suivante, il prouverait son dire sur l'*Entéléchie* (dont on voit que nous ne pouvons sortir). Il le fit, à son avis, avec un plein succès, et fut, d'ailleurs, des plus modérés dans la réfutation de Melanchthon. Il n'était pas surprenant que, si savant, si occupé, l'illustre professeur eût un instant dormi comme Homère, et l'on trouvait de plus grandes bévues chez Vivès lui-même et chez Rodolphe Agricola. Mais on ne touchait pas impunément à

l'idole. Un des disciples de Mélancthon, pédagogue chargé de quelques élèves, quitta la salle avec sa jeune bande; d'autres l'imitèrent, et les autres auraient sans doute dévoré le profane, si la prochaine arrivée du maître lui-même n'eût engagé ces chiens puants (*putidi canes*) à réserver Bigot à la mâchoire de ce chien généreux. Mélancthon ne se fâcha point et sa douceur aurait dû servir d'exemple, mais il n'en fut rien. Au lieu de discuter amicalement, comme le maître, les disciples se montrèrent de plus en plus hargneux. L'un d'eux, Fuschius, dans une thèse de médecine, affichée huit jours à l'avance, inscrivit cette proposition : qu'un corps ne consiste que dans la somme de ses qualités. C'était encore attaquer Bigot, qui, pour ne pas rester sous le coup de cette agression, réfuta la thèse, même avant sa soutenance. On ne sera pas étonné, après un tel récit, que notre auteur ne prodigue à ses adversaires les appellations de sophistes que j'ai déjà relevées, de madrés (*veteratores*), de sycophantes, d'ennemis de toute vérité. C'est à celles-là qu'il se borne en prose, mais son *Gradus* lui fournit en vers des synonymes plus variés.

Les vers auxquels je fais allusion sont ceux du *Somnium* qui accompagne l'*Épître antilogique* de 1536, comme le *Carmen supplex* accompagnera l'*Épître antilogique* de 1549. Ces deux poèmes sont pleins de licences de mots et d'idées, et répètent en traits plus vifs ce que les épîtres ont déjà dit. Dans *le Songe*, Bigot voit une déesse, la Vérité, traînée sur son char brillant par des animaux de diverses espèces, un lion, un taureau, un cheval à la blanche crinière. Ce dernier désigne vraisemblablement Bigot lui-même, dont la chevelure a pu blanchir de bonne heure, pour les raisons qu'il a exposées dans le *Miroir*; mais voici ses ennemis : *asinique suesque* : des ânes et des pores. S'ils hésitent à se reconnaître à la ressemblance, il leur dira plus clairement le mal qu'ils font à leur université. « Les bonnes études y sont sans honneur; nous devenons la fable du vulgaire, le jouet des enfants; on nous met au-dessous du magister de village. Voilà ce que ne peut supporter un généreux courage

conscient de sa valeur. Mais que peut une seule barque contre une telle montagne d'eau. O crime! ô mœurs! la reine des sciences est opprimée, la sagesse est soumise à d'indignes lois; elle gémit sous le pied du grammairien (1) (comme plus tard à Nîmes), et son chef, Aristote, que l'univers admire, sert ici de butin à de grossiers triomphateurs... Mais qui persécute la sagesse avec plus de dureté que ceux qui n'ont pas reçu ses leçons? Trahie par le renard du Norique, attaquée par la fourbe et l'orgueil, elle est exposée au poignard (*sica*) perfide de Sicard, et c'est Claude qui est le tribun de cette milice. Quand vous sauriez tout ce qu'ont su Platon et Salomon, quand un travail d'Hercule vous aurait appris tout ce qu'on peut savoir avec l'aide du génie et du temps, si vous ne payez un vénal diplômé, si vous ne savez flatter, ramper, vous insinuer auprès de ceux qui régissent les études pour les perdre, vous ne pourriez séjourner à Tubingue. Ni Volmar, ni Scheekius, ni Blaurer, mes savants amis, n'y peuvent rien... Grynæus, unissant ses efforts aux leurs, ne pourrait prévenir la ruine de l'Université, minée dans ses fondements. Cette troupe insensée s'applique à arracher la racine et la solide base de tous les arts, celle sur laquelle reposent toutes les autres facultés... Pendant que, dans mon sommeil, je croyais faire entendre ces plaintes, je me trouvai tout à coup inondé de sueur. Comme un chien fidèle et courageux défend le troupeau contre les loups, les menace de ses aboiements et de ses morsures, les écarte de la bergerie qu'ils envahissent, et ne cesse de les repousser que lorsque les forces et la voix lui manquent; ainsi je défendais la sagesse de mes efforts et de mes cris. »

Cette ardeur batailleuse contre les ennemis de sa science, Bigot n'était pas loin de la tourner contre ceux de son pays. En attaquant Budée, Camerarius avait remarqué qu'il était Français. Quand Bigot osa critiquer Melancthon, on lui fit observer que le procédé était désobligeant de la part d'un Français. Et, dans ce temps de rivalité, où les deux nations prenaient vive-

(1) Sapientia.... sub pede grammatico misere calcatur (*Somnium*).

ment parti pour François 1^{er} ou pour Charles-Quint, on peut croire que les coups de langue étaient encore moins rares que les coups d'épée. Bigot ne s'en prive pas plus dans l'épître à Langey que dans *le Songe*, et il est intéressant, pour comparer un instant le présent au passé, de relever quelques-uns des traits qu'il décoche. N'insistons ni sur ses objurgations aux princes allemands pour faire interdire la calomnie contre nos compatriotes, ni sur l'accusation vaguement imputée à tout le peuple d'avoir poussé à l'empoisonnement du dauphin François, fils aîné du roi de France : bornons-nous à ce qui rappelle le mieux les mœurs du temps et les fureurs de Bigot :

« Ce peuple est nourri dans les armes et d'une valeur brillante dans les combats : il habite un sol plus âpre, respire les froids du Nord, s'accoutume au fer dès l'enfance et vit davantage à sa guise. Peut-être l'abus des boissons corrompt-il ses mœurs. Il s'admire lui-même, capable de mépriser Achille, de dédaigner Hector, s'il avait à les combattre. Tu n'as pas de savoir, ô Budée; tu n'as pas d'éloquence, Bembo; car vous n'avez pas eu le bonheur de naître en Allemagne. Telle est la sottise du populaire, la présomption des classes instruites... Soyez étranger, on vous laissera mourir de faim plutôt que de vous payer vos leçons ou de vous offrir un présent. Je suis le premier Français qui ait reçu parmi eux les honneurs du doctorat. La nation aime peu ses maîtres et porte le joug avec impatience; éprise de la liberté, elle a pourtant sous ce règne adouci sa passion; mais elle est avide de nouveautés et se précipite avec ardeur vers les nouvelles doctrines (allusion à Luther, à Zwingle, aux anabaptistes). » A l'occasion des guerres déloyales de Charles-Quint, Bigot s'écrie plus loin : « Dieux, vengez-nous ! que Mars détruise par le fer, que la famine dévore nos ennemis, que Junon remplisse de poisons leur atmosphère et leur fasse expier leurs crimes ! Mais si vous voulez, ô Dieux, pour notre châtement, prolonger l'existence de ces couleuvres, inspirez à nos princes l'esprit de résistance, la haine persévérante, le souci permanent de la vengeance, des haines égales à leurs

forces pour que nous éteignons enfin le souffle empesté de ces hydres, impunément funestes. » Bigot put croire ses vœux exaucés en voyant la déroute de Charles-Quint, « allant ensevelir en Espagne son honneur mort en Provence ». C'est le même sentiment qu'exprimait, avec plus d'élévation, Marguerite de Navarre dans une très-belle lettre à Renée de France, publiée ici même. (*Bull.* XV, 129-131.)

Le Songe, écrit à Bâle, se rapportait aux incidents du séjour à Tubingue, comme l'*Épithalame* mentionné plus haut était relatif à un mariage célébré à Mayence. Bigot ne séjourna pas longtemps dans ces diverses villes. Bâle lui offrait l'amitié de Grynaeus et celle du libraire Oporinus; elle y ajouta une ressource imprévue. Un jeune Français, Barnabas Voréus du Fossé (*Fossanus*), lui demande des leçons, de grec de la part de Du Bellay Langey. L'ambassadeur de François 1^{er} paya, sans doute largement, les leçons, dont l'élève profita si bien qu'il fit en six mois plus de progrès que Volmar n'en avait fait en cinq ans. Langey devint ainsi le Mécène de Bigot. Sa protection rouvrit à l'exilé l'espoir du retour dans sa patrie et permit la publication à Paris (1537) du livre imprimé à Bâle. Elle eût procuré à Bigot une chaire de professeur royal à Paris, si l'aumônier du roi, Duchâtel, n'eût fait échouer ses démarches. Dès lors Bigot, dans divers voyages, suivit son protecteur, qu'il quitta pour se rendre à Nîmes, en 1541. Dans l'intervalle, il avait séjourné à Chambéry, comme médecin, refusé une offre magnifique de professeur à Padoue, une autre offre de l'évêque Pellicier, qui voulait l'attirer à Montpellier, une troisième du duc de Cardone, vice-roi d'Espagne, qui l'appelait à Barcelone. C'étaient là les titres de gloire de Bigot. Mais quel jugement tout ce qui précède permet-il de porter sur son caractère et quelle sera la conclusion de notre minutieuse enquête sur son passé?

S'il ne s'attribuait que du talent, du savoir, une grande puissance de travail, une ardeur exceptionnelle à acquérir de nouvelles connaissances, nous lui donnerions satisfaction; car

sous ces divers rapports Bigot est une personnalité remarquable; mais ses prétentions vont plus loin. Il se croit un génie supérieur: il surpasse Pic de la Mirandole; il égale Platon; comme lui il brûle ses poésies pour se livrer à la plus haute des sciences; il se mêle familièrement aux quelques hommes d'élite qui marchent à la tête de l'humanité. Rien ne justifie, ni dans sa jeunesse, ni dans son âge mûr cette prétention malsaine. Elle est née d'une disposition inexplicable de son naturel; elle s'est accrue de la naïve confiance de Jean Bigot dans l'étoile de son fils, du travail d'abord solitaire et un moment trop personnel de Guillaume. Quoi qu'il en soit, elle suffit à troubler son équilibre mental et à le mettre sur le chemin des petites maisons. Quand plus tard, à Nîmes et à Toulouse, il sera soupçonné de folie, ce sera pour n'avoir pas prudemment élagué les bourgeons d'un amour-propre désordonné; ce sera pour n'avoir point observé qu'on peut étudier la philosophie sans être philosophe; être philosophe sans être la philosophie même; être la philosophie même sans être à soi tout seul la prospérité des universités de Tubingue et de Nîmes.

En faveur de ses prétentions, Bigot invoquait Grynæus, Melancthon, Langey, le recteur de Padoue, le duc de Cardone, les cardinaux Du Bellay et de Châtillon. Mais là aussi éclate son manque d'assiette et de bon sens. Que ces divers personnages lui aient témoigné de la bienveillance, de l'affection; qu'ils lui aient fait obtenir des pensions, des situations, des lettres de grâce, il n'y a là rien qui ne soit conforme aux mœurs françaises, à l'esprit du temps, aux égards que l'on croyait dus aux lettrés et aux savants. Mais aucun d'eux ne garantissait autre chose que son bon vouloir, son adhésion polie à l'opinion qu'on avait voulu lui donner, son urbanité digne du siècle de François I^{er} et de la Renaissance. Quant aux lacunes que pouvaient présenter ou les idées ou le caractère de Bigot, ils n'avaient garde de s'en préoccuper; encore moins de les nier.

Le même orgueil qui abusait Bigot sur lui-même altérait ses rapports avec les autres. Les brouilles et les difficultés le sui-

vaient comme son ombre. A Angers, à Marbourg, à Mayence, à Tubingue, à Nîmes, il se faisait des ennemis, et je crois qu'en vérité il considérait comme tels tous ceux qu'il ne parvenait pas à enrôler parmi ses admirateurs. Il comblait ces derniers de compliments et les autres de malédictions. L'animosité éveillée en lui mettait le feu à toutes les poudres, je veux dire à toutes les impétuosités qui l'avaient précipité successivement vers les plaisirs, les armes, les études, la haine, la fureur, peut-être le crime. Une fois hors de lui, Bigot ne se possédait plus, ne connaissait plus de mesure.

Dans cet état d'esprit où la passion ne laissait plus de place à la réflexion et au bon sens, Bigot exagérait inévitablement les torts de ses adversaires et était porté à les considérer comme des monstres. Tout ce qui était contre eux s'illuminait des clartés de l'évidence, non moins que ce qui était en sa faveur. Ses écrits, qui sont tous des apologies et quelquefois des apologies destinées à ses juges, sont sans doute sincères, mais ne sont point impartiaux. Il y prend pour argent comptant les assertions de ses avocats, et ses plaidoyers pour lui-même ne peuvent être pris qu'à titre de renseignements et sous bénéfice d'inventaire.

La preuve en est qu'on n'est jamais sûr qu'il ne va pas se réconcilier avec ses adversaires. Il avait annoncé à Bâle, sous le titre de *Diaphorologia*, ou compte rendu de ses différends, un écrit sur ses querelles à Tubingue. Grynæus, Volmar et d'autres le prièrent d'y renoncer ; il y consentit, d'autant plus qu'il venait de faire sa paix avec plusieurs de ceux qu'il voulait attaquer. La veille ils étaient des sophistes, des trompeurs, des sycophantes ; le lendemain, ils n'étaient plus que de braves gens. De même à Toulouse, dans la seconde moitié de 1549, il allait se réconcilier avec Baduel, entrer dans ses idées, accepter un compromis avec les représentants de la ville. Tout à coup, il tourne bride, fait citer Baduel et les consuls, écrit son *Épître antilogique*.

C'est que, à côté de l'orgueil et de la passion sauvage, il y avait chez Bigot une troisième lacune : un manque de finesse

d'esprit et surtout de délicatesse morale. Tout le prouve : le plaisir qu'il a à parler de ses frasques de jeunesse, ses épigrammes dégoûtantes contre Bouchard, les conseils déplacés à la mariée de son Épithalame, les détails qu'il donne sur Fontanus et sur sa femme, et sur son célibat; ses éternelles médisances; le gros sel dont il assaisonne toutes ses plaisanteries; la légèreté avec laquelle il change d'avis; ses abondantes libations. Il eût décidément mieux fait de ne pas se fixer à Nîmes, de n'y pas contracter de long engagement. Puisqu'il avait le don de plaire et de se faire bien venir au premier abord, il aurait sagement fait d'errer d'université en université, de marché en marché, comme il disait, de ne passer qu'un semestre dans chacune, et de ne pas compromettre auprès de connaissances trop initiées à ses défauts et à ses vices, l'éclatante renommée qu'il s'était acquise sur toutes les routes.

M.-J. GAUFRÈS.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES DE BENJAMIN DU PLAN A J.-A. TURRETIN

(1730-1737).

Ce n'est pas aux lecteurs du *Bulletin* que nous avons à faire le portrait de Benjamin Du Plan. Ce portrait, si bien tracé par M. le pasteur Bonnefon, nous le connaissons tous, et nous avons senti à la lecture de ces pages saisissantes revivre le gentilhomme d'Alais, le député généreux qui consacra toute sa vie à la cause des églises réformées. Nous voulons seulement ajouter quelques lettres inédites de Du Plan à celles tirées des archives particulières de M. Lloyd ou de la volumineuse collection d'Antoine Court.

Turretin, le théologien genevois, qui joua au XVIII^e siècle un rôle important dans son église et son académie, et qui portait aux malheurs de la France réformée un très-sympathique intérêt, avait entretenu à la fin de sa carrière des rapports suivis avec Benjamin du Plan. Lorsque ce dernier vint à Genève préluder à ses grands voyages au nord, où il allait représenter aux puissances le lamentable état des églises sous la Croix, Turretin, de concert avec les pasteurs Vial et Maurice, l'aïda de son appui généreux et efficace; même accueil à Lausanne, à Neuchâtel, à Berne, à Zurich. Dès la première lettre de Benjamin Du Plan on voit combien il aime à se placer sous la sage tutelle de Turretin et de ses amis.

Lausanne, 17 septembre 1730.

Monsieur et très-honoré Pasteur,

J'écrivis il y a quelques temps à M. Cortès que nos amis d'ici n'approuvoient pas encore mon voyage en Hollande et en Angleterre, parce que les circonstances n'étoient point favorables.

Il m'a répondu, au nom des Pasteurs et anciens dont il a été établi doyen et modérateur, que je suivisse les sages conseils de nos amis et protecteurs, et que je me contentasse de leur exposer leurs besoins de Prédicateurs et de livres pour soutenir les fidèles qui ont déjà goûté la bonne parole, et pour étendre la vérité dans plusieurs lieux

et plusieurs provinces qui soupiraient après la même faveur que les Églises du bas Languedoc, des Cévennes, du Vivarais, et quelques quartiers du Dauphiné qui jouissent depuis plusieurs années de la prédication de l'Évangile et de l'administration des sacrements.

Je m'acquiesce, Monsieur, de ma commission en prenant la liberté de vous écrire pour vous prier de vous assembler avec MM. les PP. Maurice et Vial vos Très Honorés Collègues et nos bons Amis, pour consulter ensemble le plus tôt que votre santé et vos affaires le permettront, s'il convient que je renvoie encore mon voyage ou si je le dois faire cette automne.

Il seroit inutile, mes Très Honorés Pères et Frères en notre Seigneur J.-C., de vous dire que le sujet dont il s'agit est digne de toute votre attention et de votre zèle.

Votre charité ne se borne pas à l'Église particulière dont la Providence vous a établi Pasteurs, elle embrasse l'Église Universelle, tout le corps Mystique de J.-C. ; elle s'intéresse en particulier pour les Églises de France qui ont été dissipées par la persécution, mais dont Dieu a rassemblé plusieurs débris pour former des troupeaux qu'il conserve par un miracle de sa Providence au milieu des loups ravissants.

Persuadé donc de votre charité et des besoins spirituels de ces pauvres Églises qui m'ont choisi pour Député afin de solliciter l'amour fraternel des Églises du pais Etranger qui jouissent de la liberté et de la paix, je vous supplie de m'honorer de vos conseils, de me dire ce que je dois faire et de quelle manière je me dois conduire. Je suis disposé à exécuter tout ce que vous me direz, persuadé que je suis, que vos conseils seront dictés par la sagesse aussi bien que par la charité.

Si vous approuvez mon voyage je pourrois profiter d'un bateau qui part dans six ou sept jours de Berne pour la Hollande et vous ariez la bonté de me faire tenir par la poste vos instructions et vos lettres de recommandation : je demanderois en même temps les lettres de recommandation que M. de St-Saphorin m'a offert pour la Hollande où je m'arrêteroie jusqu'à ce que ce seigneur ait fait savoir à la Reyne que les besoins et les ordres des Églises que je sers m'ont fait partir ; mais je ne passerai pas en Angleterre sans son approbation.

A l'égard des secours dont j'aurai besoin pour fournir aux frais du voyage, vous en êtes, Messieurs et Très honorés Pasteurs et Amis, par-

faitement les Maitres. Je voudrois de tout mon cœur être en état de le faire à mes despans. Je ne veux point briller ; la charité pour ces Eglises m'anime. Je ne demande que le nécessaire, et si contre mon attente et l'espérance que j'ai en la miséricorde de Dieu, je n'obtenois pas des secours au dela des fraix que je ferais, je consens volontiers d'en supporter la plus grande partie et memé le tout, si je puis disposer d'un petit capital que mes parens m'ont envoyé. M'étant offert à Dieu et attaché au service de son Eglise, je suis disposé par sa grace à sacrifier ce que j'ai de plus cher pour la gloire d'un si bon Maitre et pour la consolation de sa chère Epouse.

J'attens l'honneur de votre réponse en vous assurant du profond respect et de l'affection tendre avec laquelle je suis, Messieurs mes Très Honorés Pères et Frères en N.-S. J.-C., Votre très humble et très obeissant serviteur.

CAILA DU PLAN.

M. Court vous assure de ses très humbles respects.

Du Plan ne tarda pas à revenir à Genève, où il se trouva à bout de ressources. Les synodes lui avaient voté, il est vrai, cinq cents livres pour ses frais de déplacement, mais il ne les avait pas touchées. Quant à ses rentes particulières, elles se bornaient au peu d'argent que lui envoyaient son père et son oncle Léches. Ses embarras particuliers ne lui faisaient pas oublier les malheurs d'autrui, et nous le voyons solliciter pour un sien ami la bienveillance de Turretin qu'il avait lui-même éprouvée.

Grange-Canal, 16 décembre 1730.

Monsieur,

Nous nous étions flattés de placer à Zurich le s^r Bonbonnoux, qui a usé ses forces et sa santé aux services des Eglises R. de France qui gémissent sous la croix ; mais les Mess^{rs} de Zurich venant de nous accorder quelques gratifications ont renvoyé M^r Cortès à M^r le Pasteur Dachs pour solliciter la charité de LL.EE. de Berne. M. Dachs n'a pas jugé à propos de parler encore à LL. EE. pour plusieurs motifs qu'il spécifie, ce qui fait que le pauvre M^r Bonbonnoux, quoy qu'un très digne sujet selon le témoignage de tous ses frères, se trouve présentement exposé à la misère, si Dieu ne lui suscite quelques bons Amis.

J'ai cru, Monsieur, que vous ne trouveriez pas mauvais que je prisse la liberté de m'adresser à vous dans cette occasion, et cela d'autant

plus que j'ay éprouvé votre charité dans toutes les occasions que je vous ai offertes. Il me souvient que M^{rs} les PP^{rs} Maurice, Vial, de la Rive, Sarrasin et Lullin ont contribué avec plaisir dans certaines occasions que je leur ai procuré d'exercer leur charité.

Si vous vouliez avoir la bonté en les assurant de mes très humbles respects de leur parler en faveur de M^r Bonbonnoux, je ne doute pas qu'ils ne concourent avec vous pour le faire subsister pendant quelques mois. Des que l'hiver sera passé j'ay dessein, s'il plait à Dieu, de l'amener avec moy à Berne, où par le moyen de mes Amis je pourrai lui faire avoir une petite pension qui le mettra en état de couler doucement le reste de ses jours sans être à charge à aucun particulier.

Je fais bien des vœux, Monsieur, pour votre conservation et l'augmentation de votre santé qui seroit si utile à l'Eglise; le Seigneur veuille vous accorder aussi sa plus précieuse bénédiction.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CALA DU PLAN.

A ce moment-là, le synode national réuni dans le Vivarais, après avoir traité la question des églises et s'être préoccupé du maintien de la vérité au milieu d'elles, donna une pensée de commisération à Du Plan, et l'autorisa à prélever sur ses collectes tous ses frais de voyage, jusqu'à ce que les ressources qu'on en espérait permissent de récompenser dignement ce serviteur dévoué de la cause protestante en France. Cette autorisation du synode, à laquelle étaient jointes des pièces officielles confirmant le mandat dont il était chargé, décidèrent Du Plan à accomplir son projet. Au moment de se mettre en route il reçut de Turretin et de ses collègues le certificat suivant :

« Nous, pasteurs de l'Eglise de Genève, attestons que M. B. du Plan, gentilhomme d'Alais en Languedoc, d'une taille au-dessus de la médiocre, cheveux longs, âgé d'environ quarante ans, est d'une famille de notre religion; qu'étant sorti du royaume de France pour en faire une profession publique, il a demeuré près de sept ans au milieu de nous, pendant lesquels il nous a extrêmement édifiés par ses mœurs pures et par son zèle pour l'avancement du règne de Jésus-Christ; il a fréquenté fort soigneusement nos assemblées de piété et il a célébré la Sainte Cène toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. C'est pourquoi, le voyant partir pour la Hollande où il va faire un voyage, nous le recommandons à la grâce de Dieu et à la bienveillance de nos frères. »

Ce certificat, daté du 12 avril, alla rejoindre du Plan à Lausanne, où il était déjà depuis quelque temps et d'où il avait écrit à Turretin :

Lausanne, 2 avril 1731.

Monsieur, le mauvais temps et un gros rhume me retinrent dans Genève jusqu'à mardi au soir.

Je ne suis arrivé à Lausanne que vendredi au soir fort fatigué. J'ai vu ce matin Monsieur le Professeur Polier qui m'a remis cinq mirlittons que M^r Vernet lui avoit donné par vos ordres pour me remettre; comme M^r le P^r Polier ne m'a rien expliqué de leur destination, je prends la liberté de m'adresser à vous pour vous prier de me dire l'usage que vous voulez que j'en fasse afin que j'exécute fidèlement votre volonté.

J'aurois bien souhaité d'avoir l'honneur de voir M^r votre fils et M^r Vernet, mais ils étoient allés du côté de Vevey voir les salines lorsque j'arrivai, et ils ne séjournèrent point à Lausanne comme je l'aurois cru. Je crois qu'ils seront arrivés heureusement de leur voyage qui ne peut qu'avoir été agréable pour eux et pour plusieurs personnes qui ont connu leur mérite et éprouvé votre libéralité.

Dieu veuille vous conserver avec tout ce qui vous est cher et répandre ses plus précieuses bénédictions sur votre personne et sur vos travaux.

M^r le Professeur Polier et M^r Court vous assurent de leurs très humbles respects, on est très content des progrès de nos deux étudiants. Si ma toux se calme un peu je partirai, s'il plait au Seigneur, cette semaine icy pour Berne; peut-être que je passerai par Neufchâtel. M^r de S. Saphorin est toujours dans de bonnes dispositions pour les Eglises de France.

Dieu veuille par sa grâce lui susciter de bons amys.

J'informerai de Berne M^r Vial — sur ma route.

Je me recommande à vos bonnes prières, votre bienveillance et vos sages avis me seront toujours précieux.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

CAILA DU PLAN.

Muni de ses lettres de recommandations, du Plan gagna Zurich, puis l'Allemagne, où il eut une entrevue importante avec le roi de Suède, alors

de passage à Cassel, et qui lui fit un présent de huit cent livres. De là il se dirigea directement vers l'Angleterre. Il lui fallut vingt mois, comme on le sait, de requêtes instantes pour arriver à gagner les sympathies de la Cour. L'évêque de Canterbury ne fut pas étranger au succès de du Plan de l'autre côté de la Manche. Là encore Turretin lui rendit service, car depuis quelque temps déjà il l'avait mis en rapport avec l'illustre Prélat anglais.

Sans date.

Il y a environ cinq ou six semaines, que je me suis donné l'honneur d'écrire à Mylord Archevêque de Cantorbery. Comme cet Illustre Prélat m'a témoigné dans une réponse qu'il eut la bonté de me faire il y a quelque temps, qu'il s'intéressoit beaucoup au rétablissement des Eglises réformées de France, je lui fournis une occasion de signaler sa charité soit par lui mesme ou par son crédit.

Vous verrez, Monsieur, par la copie de la lettre que je vous envoie, tout ce que je prens la liberté de lui exposer, et comment je l'adresse à vous ou à M^r Vial, au cas qu'il prenne plaisir à signaler dans cette occasion son zèle pour la propagation de Notre Sainte Religion en France.

Je croirois vous offenser, Monsieur, si je vous faisois des excuses d'avoir donné votre nom à cet Illustre Prelat qui vous honnore beaucoup.

A moins que vous ne me le conseilliez, je ne parlerai point du tout de ce Seigneur au Synode, quand mesme il accorderoit ou feroit accorder quelque chose de considérable. Car si le secret doit être l'âme de toutes les affaires, il doit l'être sur tout dans celles icy, du moins à l'égard des personnes Illustres ou des magistrats qui contribueront; sans cela il est comme impossible que les choses ne fissent d'éclat et ne portassent plus de préjudice que d'utilité. Je laisse Mons^r à votre prudence et à celle de M^r Vial, et des autres Mess^{rs} vos collègues au St Ministère, et à l'édification des Eglises Réformées de France, de faire entendre ce qui est juste et raisonnable à ces Mess^{rs} de France.

Quand à moy, comme je ne désire que la gloire de Dieu, leur salut et le mien, je me ferai un plaisir et un devoir de me conformer à vos sages conseils, ayant une grande confiance dans vos lumières, votre équité et votre expérience. Je sens parfaitement bien que ces Mess^{rs} que la Providence a suscités pour relever la vérité en France

et moy auront besoin de quelque bonne teste qui nous aide de ses conseils et accomode nos petits differents. Dieu permet nos foiblesses afin que toute la gloire du rétablissement de notre Sainte Religion soit attribuée à sa grâce.

Je me donne l'honneur d'écrire à MM. Vial et Dentand en leur disant que vous aurez la bonté de leur communiquer votre lettre, comme M^r Vial aura celle de vous communiquer les instructions et la lettre du Synode.

Je n'ay pas besoin, Monsieur, de vous exhorter à la charité dans cette occasion puisque vous y exhortez si bien les autres et que vous donnez tous les jours des preuves que vous sentez ce que vous dites, que vous exercez la bénéficence et que vous êtes depuis longtemps un Martyr Illustre des Vérités Evangeliques, sans qu'on puisse se plaindre d'aucun tyran ni bourreau.

Je me tiendrai toujours fort honoré si vous voulez m'accorder un peu de part dans vos bonnes graces, et je m'estimerois heureux si je pouvois trouver une occasion favorable pour vous témoigner la haute estime et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre tres humble et tres obéissant serviteur.

CAILA DU PLAN.

Je vous prie de remettre s'il vous plait la copie de la lettre de Mylord Archevêque de Cantorbery à M^r Vial.

Nous avons vu qu'à force de persévérance du Plan réussit à éveiller la sympathie des Anglais. Ces derniers lui refusèrent d'abord tout secours sous prétexte que les protestants de France souffraient par leur faute, soit parce qu'ils persistaient à tenir des réunions illégales, soit parce qu'ils s'obstinaient à préférer la persécution à l'exil; mais ils finirent par écouter avec bienveillance le récit des malheurs des réformés français, et à dénouer les cordons de leurs bourses. Le roi, entr'autres, fit un présent de milles pièces d'or avec promesse de le renouveler chaque année.

Du Plan quitta Londres vers la fin d'octobre 1733, et après une traversée où il faillit périr, il débarqua à La Haye.

Il attendit d'être remis de l'indisposition que lui avait causée le climat d'Angleterre et les fatigues du voyage pour écrire à Turretin.

La Haye, 8 décembre 1733.

Monsieur, je reçus la réponse gracieuse que vous me fîtes l'honneur de m'écrire lorsque j'étois à Londres. J'en suis revenu il y a

six ou sept semaines, après avoir laissé les choses dans des dispositions qui me font espérer que nous aurons encore cet hiver une petite récolte. Depuis que je suis icy j'ay fait diverses connoissances qui me persuadent qu'il y aura une moisson, qui a la vérité ne sera pas si abondante que celle d'Angleterre, mais en récompense sera plus prompte.

Dès que j'aurai fini icy je me haterai de passer du côté du Nord, quoy que la saison ne soit pas favorable pour voyager. Mais outre que je serai bien aise d'expédier les affaires le plus tot qu'il me sera possible, il se pourra que la guerre qui se prépare rendra les chemins plus dangereux que la rigueur de l'hiver ne les rend présentement difficiles.

Quoy que je me sois trompé dans l'adresse de la lettre que je vous écrivis, je ne vous ai nullement oublié, Monsieur. Votre personne, votre mérite et vos bons offices sont trop profondément gravés dans ma mémoire et dans mon cœur. Mais comme j'ai été en relation de lettres avec M. le professeur Polier, et que je pensois alors à lui écrire, je mis sa profession pour la votre. J'espère, Monsieur, que vous me pardonnerez cette équivoque qui vous a donné lieu de me faire un reproche qui, quoy que je ne le mérite point, est très obligeant pour moy. Je voudrois trouver quelque occasion pour vous témoigner non seulement le souvenir, mais encore la juste reconnoissance et le profond respect avec lequel je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

C. DU PLAN.

P. S. Permettez moy Monsieur que j'assure icy de mes très humbles respects Mess^{rs} vos deux très honorés collègues dans l'œuvre du Seigneur.

M. Chaix m'a chargé de vous assurer de ses très humbles respects. Il me dit avoir écrit, ces jours passez, à M^r son oncle, mais les choses n'étaient pas encore réglées comme il faut; on espère qu'elles iront mieux. A Dieu seul soit toute la gloire, puisque c'est lui qui donne la volonté et qui la fait accomplir, les hommes n'étant que de faibles ou impuissants instruments sans la grâce.

Je n'écris pas encore à M^r Vial, jusqu'à ce qu'il y ait quelque chose de nouveau: mais si vous jugez a propos, Messieurs, de me donner quelque avis, mon adresse est à la Haye, chez M^{llo} Bordeaux, devant le Parlement d'Angleterre.

Les ressources que du Plan tira de la Hollande pendant les deux ans qu'il y passa consistèrent, comme on le sait, en pensions annuelles de trois mille florins pour le terme de cinq ans, et dans le relâchement de vingt galériens avec une rente de trois cents florins pour dix et une de deux cent cinquante pour les autres.

Du Plan quitta la Hollande en octobre 1735 pour la Prusse, où il ne cessa d'intéresser à sa cause les ministres d'État. Il dressa en particulier pour eux une liste de tous les galériens et de toutes les prisonnières pour arriver par là à engager quelque autre cour à se joindre à celle de Prusse pour la délivrance de tant de malheureux.

Après plusieurs mois de séjour en Allemagne et des visites successives à Magdebourg, Francfort, Leipsick, Hambourg, du Plan poursuivit sa course vers le nord et arriva à Copenhague, d'où il écrit à Turretin.

Copenhague, 17 mars 1737.

Monsieur, j'ai reçu la réponse dont vous m'avez honoré ; je suis très sensible aux vœux sincères que Messieurs vos Collègues et vous faites à Dieu, pour qu'il répande sa bénédiction sur les soins que je me donne en faveur de nos Frères sous la croix. J'accepte à présent le secours que vous voulez m'accorder, pour m'aider à supporter les frais de mes voyages. Mais j'espère avec la grace de Dieu, de faire deux choses : la 1^{re} c'est de vous mettre en état de m'aider, et de secourir nos Frères en même temps ; et la 2^{me} de rembourser tout ce que vous aurez payé, ou fourni pour moy ; et cela sans m'incommoder. Les événemens apprendront si mes espérances sont bien fondées.

J'ai fait vos salutations cordiales à MM. Héroult et Mourier. Ils y ont été très sensibles. M^r Héroult m'a dit qu'il vouloit se donner l'honneur de vous écrire, et qu'il me remettra sa lettre. Nous faisons tous trois, avec une très grande quantité d'autres, des vœux sincères à Dieu, pour votre conservation qui est utile à plusieurs égards, mais surtout pour l'Édification de l'Église, dont vous êtes sans contredit (souffrez, s'il vous plaît, que je le dise) un de ses plus illustres ornemens et plus ferme colonne.

On peut dire, Monsieur, que Dieu vous conserve depuis long temps, comme par une espèce de miracle, pour faire sortir aux yeux de l'Europe les lumières et la force de la vérité, du sein des infirmités et des douleurs. Si Dieu exauçoit nos désirs, vous seriez bientôt guéri de tous vos maux. Mais si le Seigneur veut absolument que vous

souffriez, pour exercer vos Vertus, à mesure que vous faites briller vos lumières, excusez nous, s'il vous plaît, si nous souhaitons que ce soit encore plusieurs années, parce que nous nous intéressons pour l'Eglise et que Dieu a des moyens infinis pour vous récompenser sur la terre et dans le Ciel de tous les maux que pouvez souffrir.

J'ai écrit à MM. de la Haye, pour les prier d'envoyer à Genève 1200 fl. de l'argent qu'ils ont encaissé ou qu'ils peuvent tirer. Je leur indique un expédient facile que je marque à M^r Vial, supposé qu'ils soient de bonne volonté. Il faut se donner un peu de patience pour voir ce qu'il en sera. Il serait à souhaiter qu'il régnât parmi ces Messieurs plus de confiance et d'union qu'il ne fait; les affaires iroient beaucoup mieux. Il y a eu presque de tous temps des disputes, des divisions et des sujets de scandale dans l'Eglise. C'est un sujet de gémissemens pour ceux qui s'intéressent à l'avancement du Règne de J.-C., et un motif en même temps pour redoubler leurs efforts afin de réparer les brèches de Sion.

C'est avec beaucoup de respect et d'attachement que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

DU PLAN.

P. S. Comme Mad^{lle} de Goson et Mad^e de Salgas, ces deux Illustres Amies qui font honneur à Notre Religion, s'intéressent à ce qui regarde Nos frères sous la croix, oserois-je vous prier, Monsieur, si vous avez l'occasion de les voir, de les assurer de mes très humbles respects, et de leur dire que mes voyages ne sont pas, Dieu mercy, sans fruit. Comme M^r le comte Dobden me fait l'honneur d'être de mes amis et qu'il a succédé à M^r de Bouttan, dont je n'étois pas connu, j'ai lieu d'espérer qu'il nous rendra encore plus de services qu'il ne fait, ayant plus de pouvoir.

Cette lettre, comme on le devine, est une réponse à la missive que Turretin lui avait écrite de Genève, en date du 3 décembre 1736, et par laquelle le Comité de Genève, dont le mandat était, comme on le sait, de recueillir et répartir les sommes collectées, lui faisait des offres délicates en apprenant que du Plan sacrifiait toute sa fortune au service des églises. « Nous bénissons Dieu, mes collègues et moi, de l'heureux succès de votre négoce; et nous prions ce bon Père qu'il lui plaise de vous conserver et de continuer à bénir vos soins, comme il l'a fait jusqu'à présent et comme il le fera encore par sa bonté infinie. Je laisse à M. Vial à entrer dans

de plus grands détails avec vous. Je me contente de vous assurer de la part que nous prenons, les uns et les autres, dans tout ce qui vous regarde, et de la pensée où nous sommes que les dépenses que vous faites ne doivent pas être à votre charge et que l'on doit vous en tenir compte. »

Avant de passer en Suède, où l'attendait l'accueil bienveillant du roi, du Plan écrivit encore à Turretin la lettre suivante :

Copenhague, 19 mars 1737.

Monsieur, me trouvant ces jours passés à dîner chez M^r le chambellan Charles Plessen, ce seigneur qui s'intéresse pour nos frères sous la croix, et qui a voulu donner cent écus, s'informa de l'état de votre santé, et comment est-ce que vous vous gouverniez, pour éviter autant qu'il est possible les attaques de l'asthme dont il seoit que vous êtes attaqué.

Je lui promis que je me donnerois l'honneur de vous écrire pour le satisfaire, et je me suis flatté que vous ne trouveriez pas mauvais que je prenne cette liberté, qui peut être de quelque utilité à ce seigneur, ou qui lui marquera du moins ma compléance. J'aurois souhaité en même temps vous apprendre que j'ai fini dans ce païs icy ce que j'étois venu faire ; mais les choses vont fort lentement dans cette Cour, comme dans les autres. Il faut se donner patience et avec le temps, et la grace de Dieu, on recueille ordinairement le fruit de ses soins. J'ai tout lieu d'espérer que mon séjour icy n'aura pas été inutile, car le Roi a déclaré qu'il donneroit : Mad^e la Margrave et la Princesse Charlotte donneront aussi, et peut-être quelques autres personnes aussi, quoy qu'il y ait beaucoup de misère et peu d'argent dans ce païs icy, mais la charité de certaines personnes leur fait surmonter tous les obstacles.

J'ai reçu une lettre de M^r Vial que, conjointement avec M^r Maurice, vous avez arrêté de tenir à ma disposition 300 écus dont je vous remercie et dont je pourrai faire usage, s'il est nécessaire.

J'ai écrit à M. Achard de vous envoier les 110 écus qui lui restent en main de la collecte de Magdebourg, et j'avoüe que j'ai oublié de lui parler de la lettre de M. Vial qui lui accusoit la réception des 315 risdales. Je réparerai ma faute par la première occasion. Je tacherai aussi de retirer les 1000 ff. que M. Claude m'avoit écrit qu'on avoit collecté à Paris. Cela sera peut-être un peu difficile, parce que M. Claude est mort, et que je suis loing. J'emploierai M. Dumont

qui a des relations à Paris. Je crois que ma présence pourra être de quelque utilité en Hollande et en Angleterre ; mais je voudrois auparavant finir dans le Nord, où si je ne moissonne pas, je ferai du moins quelque grappillage, qui fera que je ne regretterai pas ma peine. Si j'avois cru M. Chion à la Haye, je ne serois pas venu dans ce païs icy, dont il a une fort mauvaise opinion. On se trompe quelquefois dans ses idées, et les événements éclaircissent les choses.

M^r Chulin, qui a été à Genève, et qui se trouve présentement Secrétaire d'Etat, s'est informé comme vous vous portiez. C'est la faveur de Madame la Margrave qui l'a élevé. Il paroît toujours accablé d'affaires. C'est ce qui peut avoir contribué à retarder la mienne, qui lui fut remise pour examiner ... par le Roi. Si Dieu veut tout ira bien, malgré tous les obstacles que j'ai rencontré.

Permettez moy, s'il vous plaît, que j'assure icy de mes très humbles respects M^r Maurice et M^r Vial, vos dignes collègues dans l'œuvre du Seigneur, et que je me dise à tous trois, avec des sentimens de vénération et de cordialité, Votre très humble et très obéissant serviteur.

DU PLAN.

Monsieur, M^r Hérault et M^r Maurice m'ont chargé de vous assurer bien de leurs respects.

M. Plessen a voyagé en France avec le Prince Charles de Danemark et M^r Chulin étoit auprès d'un prince de Bayreuth.

Si votre santé vous le permet, je vous prie de m'honorer de votre réponse au plutot, car j'ai dessein de partir le mois prochain s'il plaît à Dieu. Si M^r Vial a des nouvelles de France je le prie de m'en donner car on m'en demande, et M. Court garde le silence à mon égard, à ce que je crois, parce que je lui ai dit trop ouvertement mon sentiment sur son Histoire et que je ne l'ai pas servi comme il souhaitoit. Je savois que vous autres, Messieurs, ne l'approuviez pas ; M^r Vial me le marqua, et vos raisons me parurent bonnes.

Je suis logé chez M^r Hérault.

Ici se terminent les nouvelles lettres de du Plan à Turretin. A défaut d'intérêt historique proprement dit, elles serviront toujours de pièces justificatives à ce qui a été déjà écrit sur ce sujet. En les détachant d'avance de la vie de J. A. Turretin que nous allons incessamment livrer au public, nous sommes heureux de restituer au protestantisme français son propre bien, en rendant un nouvel hommage à un de ses plus vaillants champions.

EUG. DE BUDÉ.

MÉLANGES

MÉMOIRES DE LA VIE DE JEAN DE PARTHENAY-LARCHEVÊQUE, SIEUR DE SOUBISE. PRÉFACE d'une nouvelle édition, petit in-8° de 151 pages, sur papier de Hollande, chez Willem, 2, rue des Poitevins, Paris.

Le xvi^e siècle, objet de tant de curieuses recherches et de savantes publications, réserve toujours de nouvelles découvertes à ceux qui l'étudient avec amour et cherchent dans les documents originaux une révélation plus exacte du passé. Au premier rang des sources à interroger se placent les correspondances des personnages historiques, qui nous initient aux secrets de leurs pensées et aux mobiles de leurs actions. Les lettres écrites au moment où les événements se passent, et destinées à les préparer, à les accomplir ou à les raconter, sont, comme l'a si bien dit M. Mignet, les plus précieux matériaux de l'histoire, et notre époque en a su tirer un merveilleux parti. Puis viennent les mémoires composés après coup, par les acteurs eux-mêmes ou par des témoins plus ou moins autorisés de leur vie. C'est un premier essai de biographie, où perce une intention apologétique ; mais qui n'en offre pas moins d'utiles renseignements à l'histoire.

Tel est assurément le cas des Mémoires publiés pour la première fois dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (t. XXIII et XXIV) et dont on réimprime ici le texte revu et corrigé avec soin. Le personnage historique dont ils évoquent la destinée méritait une place dans la galerie des *Hommes illustres et des grands Capitaines français* de Brantôme, où il ne brille que par son absence. Entre Guise et Coligny, dans le groupe formé par Montmorency, Nemours, Tavannes, Montluc et les Strozzi, on s'étonne de ne pas rencontrer Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise, mêlé comme eux aux guerres d'Italie, aux troubles de religion, et qui sut demeurer patriote en combattant sous le drapeau réformé. Parmi les lieutenants de Condé, nul ne put dire mieux que lui : *Pro Christo et patria dulce periculum!*

J'ay sous les yeux un mémoire généalogique rédigé par sa fille Catherine de Parthenay, qui, rattachant les Parthenay aux Lusignan, nous transporte aux premiers âges de la monarchie. Sans remonter aussi haut, et en laissant à de plus habiles le soin de trancher une question délicate, je n'emprunterai aux Mémoires en question que des détails d'une exactitude incontestable sur le héros de cette notice.

« Jean Larchevesque, 5^{me} du nom, seigneur de Soubise, espousa Michelle de Saubonne, dame d'atours de la Royne Anne (de Bretagne) de laquelle elle estoit fort favorisée, et fut donnée par elle pour gouvernante à Madame Renée sa fille, depuis duchesse de Ferrare. Elle fut femme fort estimée, tant pour sa sagesse que pour son entendement et grande conduite en affaires; Budœe lui rend ce tesmoignage. Elle avoit dès lors cognoissance de la vraie religion et y instruisit tous ses enfants.

« De ce mariage naquirent un fils et trois filles, assavoir Jean Larchevesque, et Anne, Charlotte et Renée de Parthenay.

« Jean Larchevesque, 6^{me} et dernier du nom, seigneur de Soubise, nasquit posthume et fut élevé par ladite dame de Saubonne, sa mère, en la cour du grand Roy François, où il fut nourry enfant d'honneur, et depuis en celle du Roy Henry son fils. En l'an 1554 il fut lieutenant pour le Roy en Lombardie, et en l'an 1555 et 1556 il fut lieutenant général pour Sa Majesté en Thoscane et au païs Siennois.

« Les aigreurs qui survindrent en ce tems là pour le faict de la religion luy retranchèrent l'espérance de plus d'avancement. Il en fist ouverte profession bientost après l'entreprise d'Amboise, en ayant eu secrette cognoissance dès le berceau. A l'heure des premiers troubles, il eut charge de feu Monseigneur le Prince de commander à Lion et au païs lionnois, là où il ne se porta [pas] moins au contentement de ceux du païs en ce qui dépendoit de la police, que de ceux qui luy en avoient commis la charge, en ce qui dépendoit du faict des armes.

« Il espousa, en l'an 1553, Antoinette d'Aubeterre, dame tenue pour un mirouer de chasteté entre celles de son tems, et non moins estimée pour son bon entendement...

« Du mariage dudit Jean Larchevesque et d'Antoinette d'Aubeterre vint un fils, qui mourut jeune, et Catherine de Parthenay, à présent vivante, du mariage de laquelle avec René, vicomte de Rohan, princee de Léon, sont venus Henry, vicomte de Rohan, Benjamin de Rohan,

seigneur de Soubise, Henriette, Catherine, duchesse des Deux Ponts et Anne, à présent vivants (1). »

Celle qui traçait ces lignes, en 1604, avait elle-même sous les yeux un document domestique du plus grand prix, les Mémoires de la vie de son père, rédigés par un serviteur de sa maison, probablement le célèbre mathématicien François Viète, qui fut le précepteur, le conseiller et l'ami de Catherine de Parthenay. Né en 1540, à Fontenay-le-Comte, ce précurseur de Fermat et de Pascal étudia le droit à l'université de Poitiers, et suivit d'abord la carrière du barreau dans sa ville natale (2). Il obtint plus tard une charge de conseiller au parlement de Bretagne, qu'il perdit dans les troubles de la Ligne, et devint maître des requêtes sous Henri IV, dont la protection assura le repos de ses derniers jours. Viète avait vingt-six ans à la mort du sieur de Soubise (septembre 1566). Il l'avait connu dans l'intimité du foyer, et ses souvenirs personnels, ainsi que les communications qu'il dut recevoir de sa famille, le rendaient éminemment propre à retracer la vie du père de son élève.

Des considérations puisées à une autre source viennent à l'appui de cette conjecture. Il existe des Mémoires de la Vie de Soubise deux manuscrits qui peuvent également prétendre au titre d'originaux. L'un conservé à la Bibliothèque Nationale (*Collection Dupuy*, vol. 743, fol. 186-219) et portant d'assez nombreuses corrections ou additions : c'est le texte qui a servi de base à la publication du *Bulletin*. L'autre, qui semble la mise au net du premier, avec quelques améliorations en plus, est un cahier de 55 pages in-folio, appartenant à M. Dugast-Matifeux, de Montaigu (Vendée) qui nous l'a communiqué avec le plus gracieux empressement. Ces deux manuscrits, d'écriture différente, ont ceci de commun qu'ils offrent en marge des sommaires de la main de Catherine de Parthenay, ainsi que deux notes où l'on reconnaît celle de son ancien précepteur (3).

Voici la première :

« Il faudroit m'advertir de tous les voyages et camps qui ont esté de ce temps-là, afin de m'enquérir de ce qui luy peult estre venu de

(1) *De la Généalogie de la maison de Lusignan*, Mémoire autographe de Catherine de Parthenay (16 pages in-folio). Collection de M. Benjamin Fillon.

(2) Haag, *France protestante*, t. IX, article *Viète*.

(3) Il suffit, pour s'en convaincre, de les rapprocher d'une page quelconque de l'écriture de Viète, par exemple de l'énoncé de divers problèmes de l'illustre mathématicien. (Collection de M. Benjamin Fillon.)

plus notable. Je ne sçay si ce fut au voyage de Valenciennes où le Roy François, après avoir ravitaillé Landreecy, à la barbe de l'Empereur (1), fit une retraite avecques la lanterne, qu'on estimoit fort belle. Quoy que ce soit, le Sr de Soubise fut faict chevalier de l'accolade (2). »

Est-il téméraire de conclure de cette note que celui qui l'a tracée est bien l'auteur des Mémoires? Il y a plus : nous avons de la main de Viète une généalogie de la maison de Parthenay-Lusignan, composée à l'usage de son élève, qui s'est elle-même exercée sur ce sujet. Or, nous lisons au début de la biographie de Jean Larchevesque ces mots adressés à sa fille : « Le Sieur de Soubise estoit de la maison de Parthenay, descendue de celle de Lusignan, *de l'ancienneté et illustration de laquelle je vous ay par cy-devant donné des Mémoires.* » Ici plus de doute possible. Viète ne peut en effet se désigner plus clairement comme l'auteur d'une notice dont le ton dégagé, les libres allures, dénotent d'ailleurs une plume laïque.

Il ne reste plus qu'à déterminer la date de la rédaction de ce morceau. Je me trouve ici pleinement d'accord avec M. Dugast-Matifeux, qui s'exprime ainsi : « François Viète, en admettant, comme c'est probable, qu'il soit l'auteur des Mémoires, a dû les rédiger lorsqu'il vivait dans l'intimité de Françoise de Rohan, dame de la Garnache, et qu'il habitait Beauvoir-sur-Mer, c'est-à-dire postérieurement à l'an 1577. Comme il y est question du siège de Fontenay par le duc de Montpensier, qui eut lieu en 1574, ce détail seul prouve qu'ils ont été écrits depuis cette époque et qu'ils ne peuvent être par conséquent l'œuvre du ministre Loubat, mort depuis longtemps. »

La lecture des Mémoires ne peut que confirmer cette conclusion. La distance n'est pas grande de Beauvoir-sur-Mer au Parc, résidence favorite de Catherine de Parthenay, mariée en secondes noces à René de Rohan. Cette distance, Viète dut la franchir souvent pour visiter son ancienne élève, à laquelle l'unissait une amitié cimentée par de communes épreuves. Catherine excellait dans les langues anciennes ; mais elle avait un goût très-marqué pour l'histoire, faisait collection de pièces historiques et aimait à encourager ceux qui s'occupaient

(1) Le 1^{er} novembre 1543.

(2) La seconde note n'est qu'une vague indication relative au siège de Calais : « Se fault souvenir que le siège de Chalais ne fut de longtemps après, et fut depuis le dernier voyage que le Sr de Soubise fit en Italie. »

(3) L'hypothèse d'une interpolation ne paraît pas soutenable, et ne ferait que compliquer inutilement la question.

de ces belles études. Témoin ce fragment d'une lettre écrite par elle à Jean Besly, avocat du roi à Fontenay, auquel nous devons une *Histoire des comtes du Poitou et des ducs de Guienne* :

« Monsieur, j'ay appris par M. Daubigny (1) que vous estiez en intention d'écrire une histoire des faits accomplis es province de Poictou depuis Philippes Auguste jusques au temps des troubles du siècle dernier, que ne voulez aborder de crainte de ne garder l'impartialité requise entre tous et chascun de ceux qui s'y sont engagés. Je ne saurois trop louer ceste résolution, et s'il vous plait d'avoir recours aux papiers et mémoires de nostre maison, qu'il vous souviennne que vous serez bienvenu en les venant compiler à vostre moment et sans vous destourner de vos affaires.

» Vous y trouverez ample sujet, soit quant aux temps anciens, soit quant aux troubles esmeus depuis cinquante ans. La matière vous portera peut estre à continuer jusques à nos jours, ce que je souhaite, un esprit comme le vostre ne pouvant que produire œuvre profitable à la vérité et à la gloire de Dieu (2). »

L'auteur du remarquable fragment qu'on vient de lire, la personne d'un cœur si haut, et d'un esprit si rare, qui fut la mère d'Anne de Rohan, attachait une extrême importance aux recherches sur l'histoire de sa maison, dont elle reportait, non sans illusion peut-être, la mystérieuse origine au berceau de la monarchie. Elle inspira ce goût à ses fils, particulièrement à celui qui, comme capitaine et comme écrivain, devait ajouter un nouveau lustre à l'éclat de sa maison, à cet Henri de Rohan qui, confiné à Venise après la chute de la Rochelle et la paix d'Alais, et n'attendant qu'une occasion de mettre sa glorieuse épée au service de son pays, dans les péripéties de la guerre de Trente ans, qu'il suivait avec une anxiété patriotique, écrivait à sa mère :

« Padoue, 24 décembre 1630. — Je seray fort aise d'avoir les Mémoires que vous me promettez de mon grand-père de Soubize. De tous mes prédécesseurs, sans faire tort aux autres, il n'y en a pas un à qui j'aymasses mieux ressembler. »

(1) Le célèbre Agrippa d'Aubigné, dont on peut lire la correspondance avec Catherine de Parthenay dans le tome 1^{er} des *Œuvres complètes* du grand écrivain, dues aux soins de MM. Eug. Réaume et François de Caussade. (Collection de Lemerre.)

(2) Lettre sans date (1610), original autographe dans la collection de M. Garran de Balzan, reproduit dans le tome III des *Archives historiques de la ville de Fontenay-Vendée*, p. 295.

« Padoue, 12 février 1631. — Mon frère s'ennuie de ne rien faire »
 » aussy bien que moy. Je ne désespère point que nous ne nous
 » voyons encore employés ensemble. Il se voit de plus grands mi-
 » racles..... Voyez bien particulièrement tout ce que vous avez de la
 » vie de mon grand-père, son aage, sa mort, et quand il nasquit.
 » Peut-estre trouvera-t-il un historien au pays qu'il aimoit tant (1).»

Le vœu d'Henri de Rohan ne s'est pas réalisé, et la vie de son illustre aïeul reste encore à écrire, ainsi que la sienne (2). La notice de François Viète supplée du moins au silence de Brantôme, et fournit à l'historien de précieuses indications. C'est un récit grave, sobre, animé, qui rappelle, à plus d'un égard, les Vies de Plutarque. On y remarquera de curieux détails sur la jeunesse de Soubise et de ses sœurs, qui furent l'ornement de la cour de Ferrare, et sur les divers commandements qu'il exerça en Italie sous Henri II. Écrivant sous la Ligue, en pleine guerre de religion, l'auteur a naturellement exagéré l'antagonisme de son héros et des Guises, à une époque où deux partis politiques et religieux commençaient à peine à se dessiner en France, et sa chronologie est assez confuse. Mais la partie la plus neuve des Mémoires est sans contredit celle qui se rapporte à la conjuration d'Amboise et aux préliminaires des guerres de religion. Les entretiens de Soubise avec Catherine de Médicis ouvrent un nouveau jour sur cette âme astucieuse et perverse, dont la franchise, en ses rares accès, ne semble qu'un piège de plus. Un texte significatif sur un projet d'extermination des chefs huguenots, conçu à Moulins, et abandonné au moment de l'exécution, prouve que la pensée du crime hantait depuis longtemps la cour, et fournit un argument important, si ce n'est décisif, à la thèse de la préméditation de la Saint-Barthélemy.

Aux Mémoires de la vie du sieur de Soubise réimprimés d'après le double texte de Paris et de Montaigu, on a cru devoir joindre un certain nombre de lettres inédites dispersées en divers recueils, qui en sont comme les pièces justificatives. Celles adressées de Lyon à Catherine de Médicis sont particulièrement remarquables, et tout à fait dans le ton des Mémoires. J'ai sous les yeux, en écrivant ces

(1) Lettres d'Henri de Rohan à sa mère Catherine de Parthenay, communiquées par M. Dugast-Matifeux, qui en possède les originaux.

(2) Quand aurons-nous le troisième volume de la belle *Histoire des Princes de Condé*, de M. le duc d'Aumale, où revivra le grand chef du protestantisme français?

lignes, un jeton aux armes de Soubise, appartenant à M. Benjamin Fillon, sur lequel sont gravés ces mots : ET NON PœNITEBIT ! C'est la devise d'une belle vie.

JULES BONNET.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE FAURIN SUR LES GUERRES DE CASTRES

PAR CHARLES PRADEL.

C'est avec une vraie joie que nous annonçons la nouvelle édition du précieux *Journal de Faurin*. Inséré d'abord, mais avec de larges mutilations, dans les *Pièces fugitives d'Aubais*, recueil rare et recherché (1) — il a été publié cette fois dans toute son étendue d'après l'original de Puylaurens, avec emprunt au manuscrit de la Bibliothèque nationale de quelques feuillets manquants. On y trouve des notes explicatives, puisées aux sources, intelligentes et sobres, qui en rendent la lecture facile et fructueuse.

Publié dans les *Chroniques du Languedoc* et tiré à part sur beau papier, le *Journal de Faurin* embrasse une période de 43 années, de 1559 à 1602, et raconte jour par jour, avec détails circonstanciés, les guerres et autres événements survenus à Castres et dans les environs. Si chaque ville possédait de semblables chroniques, « quelle ample moisson, dit l'éditeur, ne trouverait-on pas dans de pareils ouvrages pour une histoire générale » !

L'éditeur, M. Charles Pradel, bibliophile distingué, fils de l'ancien et vénérable pasteur de Puylaurens, n'en est pas à ses débuts. Le haut Languedoc et la science historique lui doivent déjà une belle édition des *Antiquités de Castres*, de maître Pierre Borel, parue en 1868.

Et à peine recevons-nous *Faurin* qu'on nous annonce que, dans son infatigable zèle, M. Pradel achève à cette heure même de publier une édition superbe et complète, d'après le manuscrit original, et enrichie de nombreuses notes, des *Mémoires de Jacques Gaches*

(1) Paris, 1759, 3 vol. in-4°.

sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc de 1555 à 1610, dont il sera rendu compte plus tard (1).

On ne saurait trop féliciter M. Charles Pradel de toutes ces résurrections d'un passé qu'on ne peut connaître à fond que par les documents originaux et contemporains. Il accomplit sa tâche avec un soin jaloux, *con amore*, en artiste autant qu'en érudit, et il n'est rien, ni recherches, ni déceptions, ni sacrifices, qui soit capable de le décourager.

Qu'il reçoive, ici, l'humble hommage de notre admiration et de notre gratitude pour les services qu'il rend à la science et à nos chères Églises Réformées — auxquelles appartenaient les trois auteurs, Borel, Faurin, Gaches, qu'il vient de rendre à la lumière.

CAMILLE RABAUD.

LES COLONIES FRANÇAISES A ORANIENBOURG, KOEPIENICK ET RHEINSBERG

(Die franzoesischen Colonieen in Oranienburg, Koepenick und Rheinsberg,
von Lic. th. H. Tollin — 1876 — 42 pages in-8°.)

Nous avons déjà eu l'occasion d'étudier dans le *Bulletin* la monographie d'une des églises du refuge au Brandebourg, celle de Francfort sur l'Oder, à laquelle M. le pasteur Tollin a consacré une notice très-intéressante et très-complète². Les trois colonies dont il s'est récemment occupé, si elles n'ont eu qu'une importance secondaire et transitoire, ne méritaient cependant pas d'être ensevelies dans l'oubli, et jusqu'ici on n'en connaissait guère que le nom. Nous devons lui savoir gré d'être parvenu, à force de recherches persévérantes, à reconstituer l'histoire de leur fondation, de leur développement et de leur acclimatation graduelle.

Ainsi que nous l'apprend M. Tollin, et ce fait généralement peu connu est de nature à être signalé, la plupart des registres d'églises du refuge au Brandebourg ne commencent qu'en 1703. D'une part, les fréquents déplacements des premiers immigrants avaient empêché les inscriptions régulières; et d'autre part aussi, l'espoir du retour

(1) 1 vol, in-8° raisin de XVI-540 pages, orné du portrait de Gaches, gravé par Trichan, d'après un portrait du temps, appartenant à M. Ch. Pradel, — Exemplaire reçu à la bibliothèque du Protestantisme français.

(2) Le refuge à Francfort-sur-l'Oder, *Bulletin*, XIX, p. 128 et 170 (1686-1852).

était resté si fermement enraciné dans les cœurs, que leurs pasteurs hésitaient, par la formation de listes, à donner une apparence de constitution définitive à ces troupeaux dont tous les membres leur étaient d'ailleurs connus. Le 4 mars 1697 on célébrait encore un jeûne solennel « pour le retour en France ». Quelques mois plus tard, la paix de Ryswick, qui abandonnait les huguenots, vint leur enlever ces illusions dernières. Chacun alors chercha à s'établir de son mieux sur la terre d'exil, et le 8 mars 1698 l'Électeur donnait l'ordre de tenir dans chaque colonie un registre où seraient inscrits, avec les délibérations du consistoire et les comptes, les actes de baptême, de mariage et de décès. Ces registres devaient être tous semblables, « afin qu'il y ait une conformité entière entre tous ces actes dans toutes lesdites églises » ; ils étaient contrôlés au moins tous les trois ans par une visiteation ecclésiastique. Celles de 1698 et de 1700 ne furent que partielles — moins peut-être que ne l'avance M. Tollin, car la liste du 31 décembre 1700 conservée à la bibliothèque du Protestantisme français est plus complète qu'il ne paraît le penser ; elle contient les relevés nominatifs des cinq colonies berlinoises et de celles de Buchholtz, Spandow, Kœpenick, Bernau, Orangebourg, Loecknitz, Grambow, Chorine, Schwedt, Wiradin, Angermunde, Rheinsberg et annexes, Francfort-sur-l'Oder, Munchenberg, Hall, Braundebourg, Stargard, Magdebourg et Manheim à Magdebourg, Stendal, Bourg, Halberstadt, Clèves, Emmerich, Wezel, Duisbourg, Soest, Prentzlau, Strasbourg en Uckermark, Neuhalldensleben, Königsberg, Neustadt-sur-la-Dosse, formant un total de 14 814 réfugiés français, « non compris ceux au service de Sa Majesté dans ses armées et dans les garnisons ». — La visiteation de 1703 fut générale, ce qu'ont ignoré Erman et Ch. Weiss, et à partir de cette date il y a des registres dans toutes les colonies.

La plus ancienne des colonies du Refuge établies dans les États prussiens fut, après celle d'*Alt-Landsberg* (fondée par le président Otto de Scheverin (1670) et dont les colons se transportèrent à Berlin dès 1672, celle d'*Oranienbourg*. Elle doit sa création et son nom à l'arrière-petite-fille de Coligny, l'électrice Henriette-Louise d'Orange, dont les pieux cantiques font encore partie des recueils de l'Église évangélique allemande. En 1659 l'intelligente et chrétienne princesse avait acheté près de Boetzow la terre de Zehlendorf, dévastée par la guerre de Trente ans, et avait appelé dans ce désert des agriculteurs

de Hollande et de Frise. La plupart n'y séjournèrent que peu de temps et ce furent des émigrants réformés du Palatinat qui les remplacèrent : à cette fusion de Hollandais et d'Allemands, de réformés et de luthériens, vinrent s'adjoindre en 1686 les réfugiés français.

Le premier pasteur qu'indique Erman est *La Charrière* en 1703. Il figure déjà sur notre liste de 1700, et avait exercé son ministère en 1686 à Gramzow, 1689 Spandow, 1692 Buchholz, 1697 Brandebourg ; en 1706 on le trouve à Parstein. Depuis 1704, le pasteur *Colin*, dont le nom seul nous est connu, lui succédait à Oranienbourg. En 1711, le célèbre *David Ancillon* venait y rétablir sa santé fortement atteinte (détail resté inconnu à Haag), et sa signature se retrouve en bas des actes ecclésiastiques jusqu'à son retour à Berlin, en 1713. L'église de la colonie se fusionnait alors avec la communauté allemande réformée, qui elle-même s'est unie à la luthérienne en 1819.

La liste du 31 décembre 1700 (Bibl. du Prot. français, Manuscrits Diceterici) nous permet d'ajouter à ces détails un renseignement de plus. A cette date, les trente-huit colons français étaient : *M. de la Charrière*, ministre du Vivarais ; le sieur *Étienne de la Pazade*, sieur de la Terrasse, directeur, sa femme et deux enfants ; *Jean Alan*, de Rouen, chapelier, sa femme, un enfant et une nièce ; *Paul Benoist*, du Vivarais, sa femme et deux enfants ; *Théodore Maléville*, marchand et deux domestiques, et *David Illaire*, facturier en laine, sa femme et un enfant, de Saint-André en Languedoc ; *Jacques Senet*, du Dauphiné, charpentier ; *David Vincent* et son frère, *Marc Fol*, *Jacques Gilian*, *Antoine du Vilar*, avec femme et enfants, du pays de Gex. La supposition de M. Tollin que des Orangeois avaient peut-être choisi ce lieu d'asile, ne se trouve pas confirmée. — Dans le voisinage d'Oranienborg, la petite colonie française de *Hamelspring* ou *Lammspring* eut aussi pendant quelque temps son pasteur : en 1701 *Fabri*, qui passa à Potzlow ; en 1712, *Jean Vernezobre*, de Nîmes, qui avait été d'abord à Bâle, puis également à Potzlow. Elle fut ensuite rattachée à Rheinsberg et unie en 1721 à l'église allemande réformée d'Oranienbourg.

La colonie de *Kapenick* eut une durée beaucoup plus considérable. Fondée en 1686, elle ne disparaît qu'en 1812, à l'époque de la suppression de la justice particulière. Unie d'abord à la commu-

nauté allemande, elle s'en était séparée en 1690, vu l'affluence des réfugiés, mais en conservant l'usage simultané du temple.

M. Tollin donne les noms des 22 familles huguenotes qui s'établirent les premières à Kœpenick ; ce sont, par ordre alphabétique : *Agiron, Bram, Brenonville* de Blois, *Bro, Julienne Colas* de Sedan, *Canroux, Castilhon, Dagaillé, Delpieuch* de Cézus en Languedoc (en 1700 il était directeur des ouvriers du château de K...), demoiselle *Antoinette de Forneret* de Beaune, *Franc, François* de Metz, *Paul Gofin* dr. avocat de Metz, *Girard, Gourde* de Valence, *Esther Jonquet* de Manduel, *Lagier* de Lesprez, *Ch. Lugandi* min. né à Montauban, *Mazoyer, Millot, Montan* et *Nissolle* : trois dames, dont une noble ; un pasteur, un avocat, un négociant, cinq ouvriers en laine, un brasseur, un teinturier, un jardinier, quatre manœuvres. Joignons-y, d'après la liste du 31 décembre 1698, la demoiselle veuve de M. *Dollé*, major de Beaune en Bourgogne, et le sieur Jacques Dollé, son fils, le sieur *Serval* et sa femme, de Vassy en Champagne. En 1700 la population française est de quarante-six personnes.

La colonie a été desservie par les ministres suivants : 1° *François Fétizon* (1686-1693) de Sedan, ancien pasteur de Saint-Loup-du-Bois, après son aumônerie du reg. de Briquemault et sacre de Lippstadt, et avant son appel à Berlin. — 2° *Pierre Drouet* de Sedan. 3° *Jacob Brouzet* (1694-1698) de Nîmes, qui passa ensuite à Berlin (contrairement à l'assertion de Haag, art. Forneret). — 4° *Philippe Forneret* (1698-1711) appelé de même à l'une des chaires françaises de la capitale. — 5° *La Grange du Faur* (1711), pendant quelques mois seulement. — 6° *Alphonse de Vignolles* (1712-1721), dont Haag raconte la vie accidentée et qui exerça le ministère de 1721 à 1744 à Berlin, où il mourut à l'âge de 96 ans. — 7° *Olivier de Favin* (1721-1739), d'origine dauphinoise et d'abord pasteur à Battin. — 8° *Ant. Phil. Cregut* (1739-1761), probablement de la famille des pasteurs enregistrés par Haag. — 9° *Paul Simon* (1762-1785), qui appartenait peut-être à l'artistique famille de ce nom, né à Berlin, pasteur à Buchholz, et de 1755 à 1761 dans la colonie wallonne de Magdebourg. — 10° *Mila* (1786-1796), sans doute de la famille de l'émigré du Hanovre Jean Mila, l'ancien procureur de Montauban. — 11° *Cournou* (1796-1805), — et 12° *Villaret* (1805-1812), dont les ancêtres avaient ramé sur les galères du roi.

En 1696 le réfugié Nissolle avait épousé une Allemande, mais jusqu'en 1728 on ne trouve, celle du pasteur de Favin comprise, que quatre alliances de ce genre. L'acclimatation se manifeste surtout dans le choix des parrains et des marraines. Les pasteurs Crégut et Mila desservaient les deux troupes réformés, le français et l'allemand; jusqu'en 1810 le registre de la colonie est tenu en langue française. En 1812, contre le désir des colons, l'union définitive est consommée. L'appel successif à Berlin de la plupart des pasteurs qui ont desservi cette petite colonie, s'explique par la proximité de la capitale et par les nombreux séjours de la cour au château de Kœpenick.

Rheinsberg devint aussi plus tard une résidence princière, ce fut la demeure favorite du prince royal, le futur Frédéric II; mais ce voisinage ne fit que hâter l'acclimatation. Il s'agit cette fois d'une colonie due, non à l'initiative souveraine, mais à la libéralité d'un réfugié. En 1683 la seigneurie de Rheinsberg avait été acquise du comte François du Hamel, major général et français catholique au service du Brandebourg, par le conseiller *Benjamin Le Chênevix de Bérille*, qui s'empessa d'y construire une église pour ses compatriotes: dès l'année suivante ils y formaient trois colonies, l'une dans la ville, les autres dans les villages de Kagar et de Braunsberg; ce dernier lieu, brûlé en 1640, avait été reconstruit par les colons.

Les premiers immigrants sont, par ordre alphabétique: *Beller, Bierelot, Burea, Cauffrie, Chevalier, Cornet, Dieu, Elnain, Estienne, Gardieu, Gain, Gaspard, Ghuien* (plus tard *Gain*), *Lefèvre, Le Frise, Lejeune, Matthieu, Mauson, Niquet, Quenon et Vaicau*: plus tard *André, Berthe, Bocquet, Cottel, Douais, du Buis, du Prez, Fourmont, Haudrié, Lorrain, Perronne, Rossignol, Bourrière, Téveuin et Vilain*. Sur la liste de 1698, Kagar et Rheinsberg donnent un total de 93 personnes: sur celle de 1700 on en trouve 104 (dont 18 pour Les Chênevix de Bérille) pour Rheinsberg et ses annexes de Zulhen, Kagar, Roxelberg, Repente, Vistock, Ruppin, Kolbeck, Prisswaldt et Estrelieh.

En 1701, B. Le Chênevix, au grand désespoir des colons, vendit la seigneurie, et comme le nouvel acquéreur se refusait à rétribuer un chapelain, le roi prit à sa charge la dépense des 300 écus, en « translatant » à Rheinsberg la communauté de Kagar et en supprimant le culte distinct de Braunsberg. En 1715, rachat de Rheinsberg

par Benj. Le Chênevix; en 1733 la terre passait définitivement des mains de son fils, le lieutenant-colonel Henri, entre celles du prince royal. (Les détails donnés par M. Tollin sur la famille Le Chênevix complètent ceux que MM. Haag avaient recueillis. Le fils du lieutenant-colonel Henri, Louis de Béville, se distingua dans la guerre de Sept ans, et reçut à la mort du duc Léopold (1785) le commandement de son régiment d'infanterie de Francfort. Il avait épousé une fille du général de Montolieu, et après avoir quitté le service militaire en 1791, il remplit à Neuchâtel un rôle diplomatique qui ne fut pas sans importance.

Quand le prince Frédéric devint possesseur de Rheinsberg, l'acclimatation y avait déjà commencé sur une assez large échelle. C'est en 1706 que fut célébré à Kagar le premier mariage d'un colon avec une Allemande; il y en eut plusieurs autres à partir de 1723. Les symptômes s'accroissent par le langage: tous les registres sont d'abord tenus en français; en 1727 quelques mots allemands se glissent dans l'inscription d'un mariage; en 1730 la notification d'un baptême, commencée en français, se termine en allemand. Cette influence se fait sentir de plus en plus et finit par prédominer, comme dans toutes les colonies, comme à l'époque des conquêtes de Frédéric II. Jusqu'à lui le village de Braunsberg était demeuré un petit État dans l'État, avec sa juridiction particulière et ses maires français: le dernier est Jean *Belé*, en 1749. A ce moment la prédication française étant devenue superflue à Rheinsberg, on fit désormais de Braunsberg le centre de la triple cure: en 1799 un pasteur y résidait encore, mais la plupart des colons ne savaient plus la langue de leurs ancêtres, et l'on ignore la date précise de la cessation du service français.

Les ministres qui desservaient les trois colonies résidèrent d'abord, sauf Brasy, à Kagar. Ce furent:

1° *Jérémie Rocaret* (1686-1688). — 2° *Henri Brasy* (1^{er} déc. 1688 à 1689), pasteur de Brisson en Nivernais, d'abord aumônier du reg. de Varennes, et en 1687 l'un des trois pasteurs français de Prentzlau. — 3° *Reboul* (1689), pasteur de Châteauneuf, d'abord en 1686, à Gross Ziethen, plus tard en 1690 à Angermunde et en 1697 à Battin. — 4° *Le Preux* (1691 — ?), dont la veuve figure sur la liste de la colonie en 1698. — 5° *Vogel* (1691-1698). — 6° *Perrin* (1698-1701), probablement Samuel Perrin du Dauphiné; il paraît avoir également desservi en 1699 Bernau et la fabrique de verre de

Neustadt. (Le Refuge du Brandebourg a compté plusieurs *Perrin* : l'un d'eux fut un des plus habiles mégissiers de Magdebourg ; un autre, *Josué Perrin*, d'Annonay en Vivarais, établi à Stettin, avait en 1721 le privilège exclusif des cartes à jouer, qui passa en 1767 à son fils et en 1781 à la veuve, née Marie Michelet.) En 1701 la résidence du ministre est transférée de Kagar à Rheinsberg. — 7° *Abraham Boquet* (1701-1717), dont la famille mérite une mention spéciale.

Les Boquet venaient des confins de la Flandre et de l'Artois. *Laurant* et son fils *Robert*, né encore en France, faisaient partie de la colonie wallonne de Mannheim, chassée par les troupes de Louis XIV en 1689 et qui, leur pasteur Péricard en tête, vinrent se réfugier au nombre de 1949 à Magdebourg, et y reçurent des privilèges exceptionnels. Robert était déjà à Mannheim un des anciens de l'église et conseiller de la colonie ; en 1690 il est nommé premier bourgmestre de celle de Magdebourg. Son fils, le marchand du même nom, lui succéda dans cette charge en 1705. Robert Boquet l'aîné s'était marié deux fois et avait eu seize enfants. De son union avec Rachel du Mont, veuve de Philippe Masis, était né à Mannheim en 1673 Abraham Boquet, le pasteur de Rheinsberg, qui débuta dans la carrière ecclésiastique en desservant la colonie française de Neustadt dans la verrerie du Hollandais de Moor¹. Il y prêcha dans les deux langues, de 1699 à 1701, et permuta alors avec Perrin. Son fils, *Robert-Abraham Boquet*, né à Berlin, fut successivement pasteur à Prenzlau, en 1741 à la communauté wallonne de Magdebourg, où il remplaça Réclam, et en 1758 à l'église française du Werder à Berlin ; le fils de Robert Abraham, le pasteur *Jean-Antoine Boquet*, après avoir desservi la colonie francfortoise de 1781 à 1784, s'établit de même à Berlin. Remarquons ici que trois autres pasteurs du Refuge ont appartenu à cette famille, qui en a fourni six aux colonies de Brandebourg ; un frère cadet d'Abraham, *Jean Boquet*, marchand tanneur à Francfort-sur-l'Oder, eut deux fils : *Pierre*, célèbre orfèvre de la cour, père de *Samuel Boquet*, pasteur à l'église française de la Dorotheen-Strass de Berlin ; et *Benjamin Boquet*, d'abord

(1) Obligé de quitter Paris pour cause de religion, de Moor s'était établi d'abord à Copenhague et avait ensuite transporté ses ouvriers et ses procédés à la manufacture électorale de Neustadt. En 1696 son fils Henri, né à Paris, lui succéda dans la direction, introduisit la fabrication des verres coulés, attira de nouveaux ouvriers et parvint à fournir au prince deux miroirs de 90 pouces de long. Les gentilshommes verriers de *Coudé*, de *Jardinet*, de *Boumay*, du *Houx*, avaient apporté avec eux le secret de la soude, et bientôt on érigea une succursale à Pinon, près d'Oranienbourg.

auxiliaire à l'église française de Dantzick, puis, de 1735 à 1789, ministre de la colonie de Francfort. Ce dernier eut un fils, *Jean-Robert Boquet*, qui lui succéda à Dantzick, et dont MM. Haag, qui se sont trompés sur la filiation de cette dynastie de pasteurs, citent trois discours imprimés.

C'est Abraham Boquet qui établit un ordre régulier dans les actes ecclésiastiques de Rheinsberg, Kagar et Braunsberg. En 1717 il reçut vocation pour Berlin, laissant sa chaire à 8° *Ant. Th. Crégut* (1717-1721), que nous avons déjà trouvé à Kœpenick. Ce dernier eut pour successeurs : 9° *Spruengli* (1721-1726), 10° *Scheurer* (1726-1733), 11° *Fischer* (1733-1737), 12° *Stosch* (1737-1749), le dernier pasteur de Rheinsberg. Notons deux apparitions passagères, de *Simon Pelloutier* en 1732 et de *Jean des Champs* en 1737, chacun célébrant un seul baptême. La série se termine à Braunsberg par : 13° *Crouzet* père, 14° *Crouzet* fils (1748-1813) et 15° *Villaret* (1813-1828), auquel était échue déjà la pénible mission de remplir les derniers devoirs auprès du troupeau de Kœpenick. A la mort de Villaret la colonie s'éteint; en 1834 elle est réunie ecclésiastiquement à la communauté allemande réformée de Luson, où les registres sont transportés.

On le voit, quelque éphémère qu'ait été l'existence des colonies d'Oranienbourg, de Kœpenick et de Rheinsberg, leur histoire a fourni à M. Tollin l'excellente occasion de glaner des faits et des noms qu'il eût été fâcheux de laisser perdre, et qui doivent occuper une place dans les annales du Protestantisme français.

F. DE SCHICKLER.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

L'anniversaire du premier dimanche de novembre nous a valu des dons généreux et des lettres sympathiques, d'environ quarante Églises dont nous publierons prochainement la liste, sur laquelle nous sommes heureux de constater quelques noms nouveaux. Nous nous bornons aujourd'hui à reproduire quelques extraits de notre correspondance à ce sujet :

Saint-Denis, 8 novembre 1878, M. le pasteur Bonet-Maury : — « Répondant à votre appel du 15 octobre dernier, nous avons destiné à la So-

ciété d'histoire du Protestantisme français la collecte faite à Saint-Denis, du 1^{er} au 3 novembre, à l'occasion du CCCLXI^e anniversaire de la Réformation, et dont nous vous adressons le montant en un mandat postal ci-joint de la valeur de 50 francs.

» Puissiez-vous voir dans cette modeste offrande d'une paroisse d'ouvriers le témoignage de l'intérêt sincère qu'on prend ici à votre belle œuvre de piété historique, et le symptôme de la vitalité de cette Église adolescente qui grandit auprès de l'héroïque champ de bataille de 1567 !

» Nous saisissons cette occasion de vous féliciter de la médaille d'or si justement accordée à la Société d'histoire du protestantisme français par le jury de l'Exposition. »

Saint-Laurent du Cros, 9 novembre 1878, M. le pasteur Duproix : — « Ayan donné à mes paroissiens, l'an dernier, six conférences d'histoire locale, je n'ai pu revenir sur ce sujet cette année. Je n'en ai pas moins placé sous leurs yeux les exemples de foi et de dévouement que nous ont légués nos pères : c'est l'histoire des cinq Écoliers de Lausanne arrêtés à Lyon le 30 avril 1552 et brûlés dans cette ville, sur la place des Terreaux, le 16 mai 1553, qui a fait les frais de ma prédication.

» En étudiant cette magnifique page de l'histoire de notre Église, je me suis pris à regretter que cet émouvant récit ne soit pas entre les mains de tous. J'admire sans doute une œuvre élégante comme celle de M. Jules Fick ; mais j'admirerais bien davantage l'éditeur qui entreprendrait de populariser, au moyen d'ouvrages à bon marché, les hommes qui ont illustré notre Église. Pourquoi votre Société, qui a entrepris tant de bonnes choses, n'essaierait-elle pas de mettre les portions essentielles de nos classiques protestants, sinon à la portée de toutes les bourses, du moins à celle de toutes nos bibliothèques religieuses ? Les récits de foi, de vies humbles et dévouées, font tant de bien ! »

Saint-Jean du Gard, 15 novembre 1878, M. le pasteur Meynadièr : — « M. Schlœsing, de Marseille, a bien voulu, sur notre demande, donner à Saint-Jean du Gard une conférence sur les *Églises du Désert*, et c'est avec un profond intérêt que nous avons écouté sa parole si propre à faire revivre dans le cœur des enfants la foi des pères...

» Le dimanche suivant mon collègue, M. Viel, chargé de présider le service de la fête de la Réformation, l'a fait d'une manière très-impressive en nous entretenant de la manière dont se célébrait le culte chez les premiers protestants, en insistant surtout sur la sévère discipline qui, dans les premiers âges de la Réforme, présidait à tous les actes de la vie religieuse...

» Le soir de ce même jour, j'ai cherché moi-même à intéresser nos auditeurs en leur retraçant, d'après une page du *Bulletin*, la touchante histoire de la fuite et de la captivité d'une de nos compatriotes, Jeanne Faysse, originaire de Sainte-Croix de Caderle.

« Que Dieu veuille faire servir tous ces efforts à réveiller le zèle chrétien au sein de nos Églises trop longtemps oubliées de leur passé, et redevables à l'influence de votre Société du commencement de réveil qui semble se produire parmi leurs membres ! »

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR VIDAL.

Il y a peu de semaines, la mort enlevait à nos églises un de leurs pasteurs les plus dignes et les plus distingués. M. Vidal, président honoraire du consistoire de Bergerac, rendait son âme à Dieu le 28 novembre dernier.

Né à Cognac (Gard) le 2 septembre 1798, il débuta, presque enfant, comme instituteur primaire dans son village, avant d'obéir à une vocation plus haute en allant étudier la théologie à Genève. Il en revint muni de ses grades, en 1829, pour se consacrer, durant cinquante ans, au ministère le plus actif et le plus efficace à Bergerac.

Doté d'une rare intelligence, d'une étonnante mémoire, il possédait une instruction aussi solide que variée, dont il fit preuve dans de nombreux ouvrages. On a de lui plusieurs volumes de sermons qui contiennent des pages éloquentes, des *Lettres sur la religion et la théologie*, un volume de *Mélodies hébraïques* où l'on remarque de très-beaux vers que je regrette de ne pouvoir citer ici, et de nombreux mémoires couronnés par diverses sociétés. Ce n'est pas un médiocre honneur pour M. Vidal d'avoir obtenu en 1859, de la Société de la morale chrétienne, le second prix dans une question où l'illustre Vinet obtint le premier : *Sur la nécessité de se former des convictions religieuses et sur le devoir de les manifester*. Un travail important sur les *Causes du dépeuplement des campagnes et sur les moyens de remédier à ce mal*, prouve la variété de ses aptitudes.

C'est dans l'intimité que se révélait sa belle âme si pieuse et si élevée : « Si j'ai pu valoir quelque chose, c'est par le cœur ! » disait-il quelquefois. Mais le cœur et l'esprit étaient de même trempe chez cet homme excellent si vivement aimé, si digne de l'être, auquel n'ont pas manqué les distinctions terrestres qu'il ne recherchait point.

Puissent ces lignes, tracées par un ami de toute sa vie, adoucir la douleur d'une épouse étonnée de survivre à celui qui l'a devancée dans le sein de Dieu, et de deux fils auxquels il laisse l'héritage d'un nom vénéré qu'ils sauront porter dignement.

BARAFORT.

P.-S. Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié les belles stances de M. Vidal en l'honneur des frères Haag, insérées ici même (*Bull.* IX) et le drame du *Pasteur du Désert*, œuvre de ses derniers jours, publié dans la *Renaissance* de 1878 (*Réd.*).

M. LE PROFESSEUR BONIFAS

La fin de l'année 1878 a été marquée par un grand deuil pour la Faculté de Montauban et l'Église réformée de France. M. François Bonifas, qui occupait avec une rare distinction la chaire d'histoire ecclésiastique, a succombé le 15 décembre dernier, à peine âgé de quarante-un ans, à une courte maladie, laissant sa famille et ses élèves plongés dans une égale douleur. « Les voies de Dieu ne sont pas nos voies, écrit-on à ce sujet de Montauban. A l'heure actuelle, qui donc pouvait paraître non pas seulement plus utile, mais plus nécessaire à l'Église, à notre chère Faculté?... M. Bonifas était le type du professeur de théologie protestante. Sa foi était vivante, sa science sûre, son enseignement plein de lucidité, et l'homme était à la hauteur du docteur. Nous ne savons pas si depuis longtemps il y avait eu à la Faculté un professeur plus aimé, plus vénéral des étudiants. » (*Christianisme* du 20 décembre 1878).

A cet hommage de l'Église et de l'École, privées d'un maître éminent dont la précoce maturité promettait encore tant de fruits, le rédacteur du *Bulletin* aime à joindre un tribut de regrets tout personnels. Il y a quatorze ans, j'eus le privilège de rencontrer M. Bonifas à Alpbisbrun, où il venait respirer l'air salubre des Alpes. L'histoire de Merle d'Aubigné à la main, nous visitâmes ensemble le champ de bataille de Capel et le monument funèbre de Zwingli. Nous gravâmes ensemble les hauteurs de l'Albis, d'où l'œil contemple avec ravissement Zurich et ses riants rivages couronnés par les Alpes de Glaris et d'Appenzell. La Réforme était le sujet habituel de nos entretiens dans ces lieux marqués par de si grands souvenirs. Il en possédait l'âme, et nul n'était plus capable de la communiquer à la jeunesse par des leçons où l'autorité s'alliait à la ferveur. Hélas ! ce bel enseignement d'histoire ecclésiastique dont l'écho arrivait jusqu'à nous dans les récits émus de ses auditeurs, n'est déjà plus qu'un souvenir ! Nous n'aurons de François Bonifas, avec les thèses d'un double doctorat qui lui fit grand honneur, que le sobre et élégant précis par lequel il a complété la belle *Histoire des protestants* de M. de Felice. Avec ceux qui le pleurent nous nous inclinons devant ce grand mystère de la mort qui se joue de nos prévisions sans ébranler nos certitudes, et nous demandons à Dieu de susciter un digne successeur à cet ouvrier d'élite rappelé avant le soir. Puisse notre Église si éprouvée, mais toujours vaillante, dire sur sa tombe : *Uno avulso non deficit alter !*

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

Les très-belles pages qu'on va lire sont extraites du grand ouvrage auquel M. Nap. Peyrat a consacré les meilleures années de sa vie et dont deux volumes ont déjà paru. Avec la période des origines, il embrasse tout le drame de cette croisade albigeoise qui ne laissa que des ruines sanglantes sur une terre illustrée par une civilisation précoce et par l'aube d'une renaissance religieuse aussitôt hélas ! étouffée qu'apparue. Quel que soit le jugement que l'on porte sur la Réforme cathare du XII^e siècle, on ne saurait méconnaître les germes précieux qu'elle portait dans son sein et qu'elle transmet aux âges suivants. A cette distance l'histoire prend tout naturellement les proportions de l'épopée. M. Nap. Peyrat est un historien doublé d'un poète. Il s'émeut des catastrophes antiques. Il mène deuil sur tout un passé. Comment demeurer insensible aux appels de ce dernier survivant de la patrie romane ? — « Dans quelques jours, nous écrit-il, j'aurai soixante-dix ans. Pour qui est né mourant, c'est avoir déjà longtemps vécu. Il faut se hâter. Mon œuvre historique est le préambule de votre *Bulletin*, le portique de la *France protestante*. J'ose compter sur l'intérêt que porteront à mes reliques les doctes président et secrétaire de la Société du protestantisme français. » Cette confiance ne sera pas trompée. L'Iliade romane aura son Homère, et si nos meilleurs vœux sont exaucés, il lui sera donné de couronner lui-même son filial monument et de dire : *Nunc dimitte servum tuum !* Rappelons la souscription encore ouverte à l'*Histoire des Albigeois* (1). Puissent des noms nouveaux et toujours plus nombreux se presser sur la liste d'honneur où notre Société s'inscrivit la première !

J. B.

(1) Librairie Fischbacher. 3 vol. in-8°, à 5 francs le volume.

FRAGMENT
D'UNE HISTOIRE DES ALBIGEOIS

PRISE ET MASSACRE DE BÉZIERS

(1209)

Le Midi cependant éprouvait cette vague et sombre émotion que ressentent les hommes, les animaux et même les éléments à l'heure des tempêtes. Les prêtres romains devenaient de plus en plus menaçants. Un jour le comte de Foix passait devant le monastère de Saint-Antonin. C'était la fête du saint (10 mai) ; et l'abbé et ses moines, portant ses reliques dans leur châsse d'or, se rendaient en psalmodiant vers un oratoire construit sur un monticule voisin au-delà de l'Ariège. C'est la colline de Tonnac, dont l'échanerure est la brèche par où tous les orages du couchant fondent sur Pamiers. Une chapelle chrétienne y avait remplacé un autel païen de la Foudre. Le tonnerre était le seul danger que craignissent les Ibères, et ils avaient dédié cette cime au *Péricoul* (1). Les moines, à l'ouverture de la saison des orages, allaient implorer le Dieu du ciel sur la *colline des tonnerres*, lorsque la procession rencontra le comte Ramon-Roger qui descendait de Foix. Le prince ne daigna, selon l'usage, ni s'arrêter, ni incliner le front, ni descendre de son cheval pour adorer les reliques du martyr. Il passa fièrement, la tête haute, relevée à l'espagnole, attitude habituelle des princes de la maison de Foix. « Comte, s'écria un abbé du Nord, tu ne défères à ton seigneur, le martyr. Sache donc que dans la ville où tu es maintenant le maître de par le Saint, tu seras privé de tout droit seigneurial, et que le martyr fera si bien que de ton vivant tu seras déshérité (2). » Paroles que la croisade ne rendit que trop prophétiques, et premier murmure des tonnerres que ces moines allaient déchaîner sur la colline des tempêtes.

(1) *Periculum*, tonnerre.

(2) Pierre de Vaux-Cernay, chap. XLV.

A ces menaces se joignaient des signes effrayants. Après la victoire de Vouglé, où le Midi tomba sous la lance de Clovis, une source de sang jaillit du pavé de Toulouse, comme du cœur de l'Aquitaine blessée à mort. Des prodiges semblables épouvantèrent les descendants des Askes et des Goths infortunés. Le jour de la Saint-Jean, *lorsque toutes les sources et les torrents sont en fleur*, les paysans des environs de Carcassonne s'aperçurent en coupant leurs bleds que la javelle était toute trempée de sang. D'abord ils crurent s'être blessés à leur insu ; mais non, la faucille n'avait pas même effleuré leur main ; le chaume seul dégouttait de sang comme une chair vive. Ils poussent des cris d'horreur en voyant, hommes pacifiques, la plaine couverte de gerbes sanglantes comme un champ de bataille. Effroyable présage ! Ainsi va tomber la gerbe humaine ; ainsi va s'accumuler sous la faux de la croisade la moisson des cadavres (1) !

La croisade s'avance en trois énormes masses, convergeant vers Toulouse. La grandecolonne du Nord, composée des princes et des peuples d'outre-Loire réunis à Lyon, incessamment accrue dans sa marche des chevaliers du Dauphiné et de la Provence, et conduite par Arnould-Amalric, abbé de Cîteaux, descend la rive gauche du Rhône, tandis que ses bagages immenses, chargés sur des barques, descendent le fleuve. Au-dessous du confluent de l'Ardèche, l'armée passe sur la rive droite, et par le diocèse d'Uzès et le territoire de Pierre Bermond d'Anduze, qui lui sert de guide, se dirige vers Montpellier. La colonne de l'Ouest, moins nombreuse que celle des Français, est formée d'Aquitains, et remonte la vallée de la Garonne sous la conduite de N..., archevêque de Bordeaux. Il rallie à Langon l'évêque de Bazas et les chevaliers des Landes, et plus haut l'évêque de Limoges, amenant les barons du Périgord, du Limousin et même de l'Auvergne ; de ce nombre le puissant et courtois Gui, comte d'Auvergne, et le vicomte de Turenne, non moins chéri des troubadours. Vassaux du comte de Toulouse, ils ne marchent

(1) Pierre de Vaux-Cernay, chap. III, p. 16.

qu'à regret dans la croisade. On n'y voit point Bertram de Born, il n'est plus, ou agonise dans l'abbaye de Grammont. Cet ost détruit en passant Gontaud, ravage Tonneins et, remontant le Lot, se présente devant Cassanhol, où vint le rejoindre l'évêque d'Agen avec les peuples des deux rives de la Garonne. Dans Cassanhol commande pour le comte de Toulouse le chevalier Séguin de Balens, digne de son nom valeureux, avec des Gascons agiles et bons archers. Seguin repousse l'assaut et, content d'avoir satisfait à l'honneur, se rend, non à l'archevêque, mais au comte Gui, qui sauva ces vaillants défenseurs et s'adjudgea le pillage de la ville, probablement pour la rendre aux malheureux habitants de Cassanhol. De là une querelle violente avec l'archevêque, qui vraisemblablement revendiquait sa part du butin et la mort des chevaliers. Le prélat contenta sa vengeance en massacrant maints hérétiques et en jetant dans le feu mainte *belle patarine*. Dans cette guerre l'humanité sera toujours laïque. Puis, l'ost traversa les âpres collines qui séparent le bassin du Lot de la vallée du Tarn, pour remonter le cours intermédiaire de l'Aveyron; se grossit, dans ce trajet, des renforts conduits par l'évêque de Cahors, qui descendent avec les châtelains du Quercy. De ce nombre Bertram de Cardaillac, qui vient conquérir pour l'un de ses descendants le siège épiscopal de Toulouse; le puissant Bertram de Gourdon, d'une race chevaleresque célèbre dans les ballades, alliée à la maison de Turrenne, et Bertram de Castelnau, qu'on a confondu avec le vaillant Rattier, seigneur de Castelnau et de Caussade, gendre d'Esclarmonde de Foix, et conséquemment hostile à la croisade.

Enfin, une troisième colonne, moins forte encore que celle de l'Ouest, conduite par l'évêque du Puy-en-Velay, descendant du Cantal à travers le Rouergue, prit le château de Puy-la-Roque, qui ne combattit pas, et joignit la colonne bordelaise devant Caussade, qu'on mit à rançon. Elle gagna, en remontant, le cours de l'Aveyron, et ravagea ces rivages enchantés par les poétiques amours du vicomte de Saint-Antonin et de la dame de Penne. Les barons se contentèrent de tirer une forte rançon de

Saint-Antonin, ce dont ils furent blâmés par les légats. Des bords de l'Aveyron, l'armée descendit au sud vers la vallée du Tarn. Les habitants de Villemur, effrayés du sort de Cassanhol, un lundi soir, incendièrent leur bourg, et s'enfuirent pendant la nuit à la clarté de l'incendie et de la lune. L'ost n'en trouva que les cendres, et descendant encore plus au sud dans la vallée de l'Agoût, se dirigea en toute hâte (car il était en retard) vers Montpellier, où l'attendait la colonne de l'Est. C'est à cette marche précipitée que Lavaur, Castres, Mazamet et les bourgs de la Montagne-Noire, dont il longeait la base septentrionale, durent de n'être pas assiégés et détruits. Hautpoul, du pied du pic de Nore et du sein des nuées, le vit passer comme un orage rapide, dans la vallée, contournant la Septimanie cathare, comme une bête féroce qui tourne autour de l'agneau avant de dévorer sa proie (1).

Montpellier était le rendez-vous des croisés. Cette ville était comme une oasis catholique au milieu du Midi cathare. Le comte Guilhem, sa femme Eudoxie et leur fille Marie, reine d'Aragon, avaient été dans tous les temps dévoués au Pape. Leur cour était la halte habituelle des légats. De ses murs étaient partis les missionnaires, de ses murs devaient s'élancer les croisades. La colonne orientale, arrivée devant ses portes, planta ses tentes autour de ses remparts et prit dans ses plaines, en attendant l'ost aquitain, quelques jours du repos précurseur de ses ravages. Là, les légats pontificaux virent venir le jeune Ramon-Roger, vicomte de Carcassonne, beau-frère de la reine Marie d'Aragon, et qui comptait peut-être sur la catholicité constante de cette reine et l'apparente orthodoxie du roi pour faire sa paix. Mais Arnould et Milon repoussèrent ses justifications intempestives, rejetèrent avec orgueil ses offres d'arrangement, et exigèrent qu'il livrât Béziers et Carcassonne à leur merci. Le comte de Toulouse, son oncle, et son beau-frère Guilhem de Montpellier, s'interposèrent inutilement pour fléchir la superbe de ces vice-dieux. Le noble jeune prince refusa ces conditions

(1) Guih. de Tudella. — P. de Vaux-Cernay.

inhumaines, remonta sur son cheval de guerre et partit pour défendre ses villes et ses peuples. Il arrive à Béziers avant l'aube ; les habitants entourent leur seigneur : « Eh bien, quel espoir nous apportez-vous, lui demandèrent les consuls ? — Ne songez qu'à vous défendre, répondit le vicomte ; je vous enverrai bientôt du secours ; moi, je suis attendu à Carcassonne ! » Et soudain il s'éloigne au galop vers l'occident (1).

La grande colonne, après une halte de quelques jours sous Montpellier, se remit en marche en apprenant que l'ost aquitain traversait la chaîne de l'Espinosa et que sa tête débouchait dans la plaine de Saint-Pons. Les trois corps de la croisade opérèrent leur jonction devant Béziers. Cette ville antique, d'origine ibère, est fortement assise à l'extrémité d'une plaine haute qui se termine en précipice rongé par l'Orb (2). Elle est défendue par l'escarpement de son site, la hauteur de ses tours et le naturel âpre et indompté de ses habitants. Ces peuples avaient une tragique origine. Trente ans auparavant, les citoyens de Béziers, pour se venger de l'insulte d'un baron, avaient tué leur vicomte et leur évêque (15 octobre 1167). Le meurtre de Trancabel mit en émoi tous les princes du Midi. Le roi d'Aragon vint à leur tête assiéger Béziers. Mais le monarque, repoussé par les consuls, dut lever le siège. La paix se conclut enfin, mais perfide et vengeresse. Le vicomte, un jour, sous prétexte d'une attaque imminente, demanda aux consuls d'héberger des soldats aragonnais. Les Espagnols reçus dans leurs murs et sous leurs toits, exécutent dans la nuit et pendant le sommeil de la cité, le massacre de tous les citoyens de Béziers. Ils n'épargnèrent que les juifs, toujours amis des vicomtes. Les meurtriers épousent les veuves et les filles des victimes, et c'est de cet homicide mariage qu'était sortie la génération tragique réservée au glaive de la croisade.

Mais ces fils des Aragonais avaient puisé, dans les flancs de

(1) G. de Tudella.

(2) Bederra, Bedarrieu, Bédarrides. — Orb, Orbieu, Orbiel.

leurs mères, l'indépendance et la fierté de leurs premiers époux. Ils étaient vaudois et cathares; ils ne supportaient que des évêques libéraux, détestaient la théocratie papale, et avaient voulu tuer le légat, Pierre de Castelnau, qui prétendait leur imposer hautainement le joug de Rome. Ils attendaient fièrement la croisade. Un prêtre, après avoir célébré sa messe, vint un jour devant la cathédrale, dont la façade touche aux remparts escarpés de l'Ouest. Il demanda ce que signifiait ce bruit inattendu de pics et de marteaux aux murs des tours? Nous fortifions notre ville contre les Français, répondirent les citoyens. — Vous fortifiez votre ville contre les pèlerins! Mais qui vous protégera d'en haut, s'écria un grand vieillard, dont le doigt montrait le ciel. Les citoyens, violemment émus et courroucés, voulurent se saisir du vieillard inconnu, mais il disparut, et l'on n'a jamais su comment il s'évanouit, et si ce n'était pas quelque ange chargé d'annoncer la dernière heure de Béziers. Des prodiges éclataient comme au siège de Jérusalem (1).

Les juifs sortirent en masse de la cité condamnée, pressentant le massacre. Ils se réfugièrent sans doute dans les murs hospitaliers de Narbonne et sous le sceptre pastoral de leur roi, le rabbin Calonimos II. Le vicomte de Béziers s'est retiré à Carcassonne, l'évêque est dans le camp des croisés. Abandonnés de tous, les citoyens ne s'abandonnèrent pas. Ils réparaient leurs tours et fourbissaient leurs piques. Un jour, un prêtre sur sa mule se présente à la porte orientale : c'est leur évêque, Réginald de Montpeyroux; il vient de la part des légats. Il convoque les habitants dans la cathédrale. On fait silence. « L'ost des croisés, dit le vieillard, s'avance sur Béziers. Il vient pour exterminer les hérétiques; livrez-les entre nos mains; ou, si vous ne le pouvez, sortez avec moi de la ville condamnée, car vous allez périr par l'épée. » A ces mots, un grand tumulte s'éleva dans la foule; les consuls répondent : « Nous ne ferons jamais pareille lâcheté. Plutôt que de livrer nos frères, ou d'abandonner notre

(1) P. de Vaux-Cornay, chap. XLVI.

ville, nous aimerions mieux être noyés dans la mer. Nous ne changerons pas pour une autre notre Seigneurie. Quant à notre ville, elle est forte et si solidement close de murailles, qu'en un mois entier elle ne sera pas forcée. » Ainsi dit un chroniqueur, ils firent pacte avec la mort, et plutôt que de vivre chrétiens, choisirent de mourir cathares (1). L'évêque remonta sur sa mule et revint auprès des légats qui arrivaient à la tête de la croisade.

La croisade immense, cohue confuse, tumultueuse, incalculable, évaluée pourtant à 300,000 combattants, ramas de tous les vagabonds et de tous les hommes de proie de l'Europe, et dont le roi des ribauds à la tête de 15,000 de ses truands déguenillés, formaient la hideuse avant-garde, arriva devant Béziers, la veille de la Madeleine, sur le soir (21 juillet 1209). Elle enveloppa la ville, comme une nuée, et campa autour des murailles. Jamais, dit le poète, l'ost de Ménélas ne dressa devant Mycènes de si nombreuses tentes ni de si riches pavillons que n'en déployèrent les Français. Le cœur des citoyens n'en est point ému. Ils délibèrent pendant la nuit; ils n'attendent pas l'assaut; mais les premiers ils attaqueront l'ennemi. Le matin, dès qu'il fit clair, ils sortirent par la porte orientale, agitant dans l'air leurs penoncels blancs, et huant comme pour *épouvanter des oiseaux*. Ils commencèrent à escarmoucher à coups de flèches. Le premier choc eut lieu contre les ribauds. Un truand est pris, lancé du haut d'un pont et mis en lambeaux. Le roi des arlots sonne de son cor; tout son camp déguenillé s'éveille à ce son, comme un guépier effarouché. Ces maraudeurs se lèvent, nu-pieds, en chemise, en haillons, armés qui d'un pic, qui d'un levier, qui d'une massue de fer. Le cri : *aux armes*, retentit dans le camp des princes; les chevaliers accourent à la rescousse des bohèmes. La hideuse mais vaillante horde refoule la milice vers ses murs, et pêle-mêle s'engouffre sous l'arche profonde de la porte orientale, et prend pied dans

(1) P. de Vaux-Cernay.

la cité. De sorte que la prise de Beziers fut, d'abord, l'œuvre du roi des arlots.

Deux heures durant les consuls disputent la porte surprise, le quartier envahi du Nord. Mais l'ost immense accourt, escadale les murailles et déborde les défenseurs. Devant cette marée montante et furieuse d'assiégeants les citoyens reculent; le combat se change en déroute, et la déroute en massacre. Le meurtre erre de maison en maison, de rue en rue, de quartier en quartier, se ruant de l'est à l'ouest. Les bohèmes égorgent tout, femmes, enfants, vieillards, même les clercs. Ce n'est point un caprice de ces barbares; c'est l'ordre formel des légats. La nuit dernière, dans un conseil des chefs, le massacre fut décidé. « Mais comment, dirent les barons, distinguer les catholiques des cathares? — Tuez-les tous, s'écria l'abbé de Citeaux, Dieu reconnaîtra les siens (1). »

Les peuples crurent se sauver en se réfugiant dans les églises, les prêtres en revêtant les habits sacerdotaux. Mais la mort vint les chercher jusque dans ces asiles sacrés et jusque dans les offices divins. Sept mille hommes furent égorgés dans la basilique de la Madeleine, un beaucoup plus grand nombre dans la cathédrale de Saint-Nazaire. Les prêtres voulurent célébrer l'office des morts; ils furent tués à l'autel, pendant qu'ils offraient la céleste victime. D'autres voulaient sonner les glas des trépassés, ils furent tués dans les tours; et personne ne resta pour tinter la sonnerie funèbre.

Alors, le meurtre fit place au pillage, et le pillage engendra un nouveau combat entre les vainqueurs. Les barons durent arracher la ville à la rapacité des truands. Ils leurs faisaient lâcher prise à coups d'épée, à coups de bâton, *comme à des chiens*. Mais le roi des gitanos ne voulut pas céder son immense butin à l'abbé de Citeaux. C'était le prix du massacre. Il fit mettre le feu à la ville, pleine de richesses, pleine de cadavres. L'incendie refoula les vainqueurs, dévora leur proie et leur espérance, et Béziers périt tout entier. Ce spectacle arrache aux

(1) Ces. Hesterbach.

contemporains des cris de pitié : Jamais, disent-ils, si grand carnage n'eut lieu depuis les Sarrasins. Que Dieu reçoive les âmes dans son paradis (1) !

Quel fut le nombre des morts ? L'abbé de Cîteaux, dans sa relation au Pape, en avoue 15.000. Soit 7,000 à la Madeleine, et 8,000 à Saint-Nazaire. Mais Nangis en ajoute 2,000 de plus qu'il faut rendre au massacre plus grand de Saint-Nazaire. Une différence de 2,000 n'est qu'une bagatelle dans cet inventaire toujours grossissant. Guillaume le Breton le porte à 60,000, et ce nombre paraît exact, car ce ne fut pas seulement dans les deux basiliques qu'eut lieu le massacre, mais encore dans la ville tout entière où s'était réfugié le peuple du Bédarrais. Enfin César Hesterbach le fait monter à 100,000, et l'horreur exagère probablement ce calcul de cadavres. Le chiffre le plus vraisemblable est celui du poète officiel de Philippe-Auguste, plus impartial et bien renseigné à la cour de France.

Ainsi périt Béziers. L'incendie fut un caprice des truands, mais le massacre fut un projet arrêté par les légats. Nous en avons entendu la menace dans la bouche de l'évêque de Béziers, et l'ordre formel sur les lèvres furieuses d'Arnaud-Amalric, qui, probablement, reproduisait l'oracle foudroyant d'Innocent III. Le roi des arlots ne fut donc que l'exécuteur des vengeances du Vatican. Ainsi tout périt, et le cathare et le catholique, et le prêtre lui-même, et l'autel réduit en cendre, et les cloches fondues dans leurs tours, et les cadavres calcinés par cette pluie d'airain, et la cathédrale, qui, sous le bouillonnement de cette lave, s'éclata, comme un volcan. Elle était toute neuve, d'architecture romane, et l'œuvre élégante de maître Gervasi. Campés dans les prés verdoyants sur les fraîches rives de l'Orb, les croisés virent pendant trois jours brûler Béziers, dont les ruines devaient rester près d'un siècle sur leur cime, un noir amas de décombres et d'ossements.

NAP. PEYRAT.

(1) Guill. de Tudella.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

INTERROGATOIRES POLITIQUES DE GUY DE BRAY.

Extraits (1).

Hors des confessions dudit Guy de Brays du XX^e d'avril 1567, après Pasques par devant lesdits commissaires (2).

Requis sur la lettre du 1^{er} d'octobre 1566, escripte par Gilles Leclereq (3) à ceulx du consistoire de Valenciennes, dit d'avoir veu aultresfois icelle lettre et ayant oy le contenu d'icelle, treuve qu'elle contient ung advis comment ceulx du consistoire de Valenciennes s'auroyent à conduire à l'endroit des conditions à eulx proposées par le seigneur de Noircarmes (4), de laquelle lettre on faisoit de tant plus d'estime, d'auntant que ledit Gilles estoit ordinairement avec les contes de Hornes, de Nassau et aultres seigneurs, ne sçachant par qu'y la lettre a esté apportée.

Hors des confessions dudit Guy, du XXI^e d'avril 1567 après Pasques, par-devant lesdits commissaires :

Requis s'il ne a jamais veu une lettre commençant « *sieur Pierre, j'ay receu, etc.*, », en datte du xiii^e de janvier (1567) ?

Dit que oy, et, après avoir oy lecture d'icelle, dit qu'elle fust escripte et envoyée par Jacques Gellée, estant lors en Anvers, à ceulx de la religion de ceste ville (Valenciennes).

Requis ce qui signifie en leur ciffre : *Sieur Pierre*, et quelz estoient entendus par ledit terme « *sieur Pierre* » ?

(1) Archives générales du royaume de Belgique. Papiers du conseil des Troubles. Registre intitulé : *Informations et justifications de Hainaut*. Voir les *Grands Preches calvinistes de Valenciennes* (Bulletin, t. xxvi, p. 33 et 73.)

(2) Les commissaires royaux à Valenciennes furent : 1^o Messire Antoine Lebrun, conseiller au conseil provincial de Hainaut siégeant à Mons; 2^o Messire Claude de la Hamaide, seigneur de la Vechte, prévôt-le-comte de Valenciennes (principal officier royal); 3^o Jean de le Val et Clarenbault, conseillers assesseurs au conseil d'Artois, siégeant à Arras; 4^o Samson Villain ou Le Villain, ancien greffier de la prévôté-le-comte de Valenciennes.

(3) Gilles Leclereq, de Tournai, secrétaire de Louis de Nassau, prit une part très-importante au mouvement religieux et politique de 1566 dans les Pays-Bas.

(4) Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes et gouverneur de Hainaut, enfin membre du conseil des Troubles.

Dit qu'il n'y avoit asseurée signification, ainsi que l'on le mettoit à volonté.

Requis que signifioit les mots : *Par le petit et le grand* ?

Dit que c'estoyent ceux qui portoyent les lettres (1), lesquelz il ne congnoist, dont en pourra respondre Jehan Warghin (2).

Requis de quoy ladite lettre parle en ces motz : *Et suivant icelles ferons tel devoir que en brief temps en voirez quelque effet* ?

Dit que c'estoit en conformité de la requeste à présenter par ceux de Valenciennes à Madame (3), pour avoir libre exercice de la religion ou se pouvoir retirer et sortir; à quoy en leur promettoit donner toute assistance.

Requis ce que porte la reste de la lettre parlant de la venue du seigneur de Brederode en Anvers, du voyage du conte Ludovic vers les Allemans, d'assemblée de gens à faire par le seigneur de Brederode ?

Dit que par cela fut donné à cognoistre à ceux de la religion en Valenciennes l'assistance que ceux y dénommés et aultres gentilhommnes devoient faire à ceux de la religion, signamment à ceux de Valenciennes, pour estre desjà assiégés (4).

Requis si on a tenu aucune assemblée à Bréda, laquelle, suivant ladite lettre, se devoit faire le xxx^e dudit mois (5) ?

Dit qu'il pense qu'ouy, ne sçaschant quelle résolution y peut estre prinse (6).

Requis de qui ladite lettre parle, disant : *Il y a icy plusieurs seigneurs gueux, desquels aurez en brief toutes nouvelles* ?

Dit qu'il a entendu que alors les seigneurs de Villers (7) et Wingle (8) estoyent en Anvers, ne sçachant les aultres, fors que

(1) Entre le consistoire et les deux Valenciennes (Jacques Gellée et Antoine Morrenart) envoyés à Anvers pour solliciter des secours.

(2) L'un des plus fougueux calvinistes de Valenciennes. Il eut la chance de s'enfuir après la prise de la ville (23 mars 1567) et fut condamné au bannissement le 6 mars 1568.

(3) Marguerite d'Autriche ou de Parme, gouvernante des Pays-Bas.

(4) Depuis la fin de novembre 1566.

(5) De janvier 1567.

(6) Cette assemblée de Bréda, qui eut lieu dans le palais du prince d'Orange, fut en effet tenue dans l'un des deux premiers jours de février, car Orange entra à Anvers le 4 février 1567. C'est dans cette réunion que fut résolu l'envoi de la troisième requête des confédérés.

(7) Jean de Montigny, seigneur de Villers-en-Artois, fait prisonnier le 25 avril 1568 au combat de Daelhem, décapité sur la place du Sablon à Bruxelles, le 2 juin 1568.

(8) Philippe, seigneur de Wingle-en-Artois (canton de Lens, arrondissement de Béthune), fait prisonnier le 5 mai 1567 à Ilarlingen (Hollande), au moment où

l'on disoit que la maison du seigneur le prince d'Orange estoit pleine de gentilzhommes gueux.

Requis si depuis ledit xxiiii^e de janvier, ceulx de Valenciennes ont reçeu aultres nouvelles de secours ou leurs servans de confort?

Dit qu'ilz ont esté advertiz par lettres dudit Jacques Gellée ou du moins de quelque aultre de la ville de Valenciennes, estant en Anvers, que, après l'assemblée tenue à Bréda, dont cy devant a esté parlé, le seigneur de Brederode a faict une confédération avec les églises de pardeça, par laquelle il leur promettoit de les maintenir en l'exercice libre de leur religion, et ce moyennant deniers que les églises debvoyent fournir, comme il estime, contenant aussy icelle lettre que, ad ceste fin, tous les ministres des églises du Pays-Bas s'estoyent trouvé en Anvers. Et luy semble que ladite lettre contenoit que lesdits ministres avoyent procure de leurs églises pour faire le dit traictié (1).

Ottel du XXI^e d'avril 1587 après Pasques, pardevant les commissaires.

Requis sy on a proposé à ceulx de Valenciennes de faire quelque collecte et contribution de deniers, par quy et à quelle fin?

Dit que, ung peu devant que la ville fust fermée, ung Gilles Leclercq s'est trouvé en ceste ville, disant à luy qui parle qu'il falloit trouver des deuniers pour les envoyer au comte de Nassau, ne sçachant s'il parla aussy du prince d'Orange, pour leur gendarmerie, sans luy exprimer la somme ne aussy en tenir plus long propos, d'autant que luy qui parle luy coppa court, disant que ce n'estoit point son faict de s'entremectre de telles affaires (2).

En premier lieu requis quy leur a donné occasion ou conseil et combien il y en a qu'ilz se sont déterminéz et résoluz à ceste rébellion?

Dit que l'on a fermé la ville pour non recevoir gendarmerie, jusques ce que leur cause (3) fust pleinement congneue de ma-

Vianen était évacué après le départ de Brederode pour l'Allemagne, enfermé au château de Vilvorde, décapité sur la place du Sablon à Bruxelles le 1^{er} juin 1568.

(1) Tout cela est exact. Nous aurons occasion de revenir sur ce point.

(2) Guy n'ajoute pas que c'étaient Pérégrin et lui qui, les 29 et 30 novembre 1566, avaient entraîné le peuple de Valenciennes à ne pas recevoir garnison; que Pérégrin avait ajouté que, plutôt que de donner un conseil en sens inverse, il préférerait devenir muet comme un poisson, sentir sa langue s'attacher à son palais, etc.

(3) Celle des Valenciennois. Ce fut seulement le 15 janvier 1567 que les Valenciennois, déclarés rebelles par placard du 14 décembre 1566, envoyèrent par écrit leur justification aux chevaliers de la Toison d'or (Meteren).

dame et des chevaliers de l'ordre, le peuple estant totalement résolu de non recevoir gendarmerie pour les foules que cy-devant on avoit reçu en ceste ville, voyant aussy le grand désordre à Saint-Amand (1), où l'on avoit excédé le compromis, joint que le comte de Hornes, estant à Anthoing (2), auroit dict à Jacques Gellée que, sy on pouvoit tenir la ville encoire trois sepmaines que ce seroit assez, leur donnant avis de se deffendre sy on les assailloit, le tout environ le temps que l'on commença à fermer la ville, et un peu paravant la première saillie faicte par ceulx de la ville.

Ottel du XXII^e dudi mois, pardevant lesdits commissaires.

Requis s'ilz ne ont eu aultre confort ou avis de clorre la ville et se maintenir?

Dit que au commencement que l'on disoit que madame faisoit lever gens, et qu'il y avoit apparence que le compromis seroit rompu, ledit Gilles Leclercq se trouva à Valenciennes, comme dict est, et luy tenant propos de contribuer deniers, dont cy-devant est parlé, luy monstra une lettre contenant que aucuns marchans avoient esté vers ledit seigneur prince (3) pour luy remonstrer l'appareil que madame faisoit (4), le requérant de voloir mectre remède et les ayder et secourir au besoing, et que, sur ce, ledit seigneur prince auroit respondu qu'ilz faisoient beaucoup de bravades, mais qu'ilz n'avançoient rien, et que si l'on trouvoit argent (5), il les délivreroit de leurs paines, disant aussy qu'il y avoit force chevaux prestz (6). Et ainsy que ledit Gilles avoit ployé et caché la subscription (7) de la-

(1) Saint-Amand-les-Eaux, siège de la célèbre abbaye de ce nom. Lorsque les trois compagnies de piétons, commandées par le sr de Hamaide, y entrèrent à la fin de novembre, ces soldats ne se contentèrent pas d'y interdire les prêches, ils y commirent les plus grands excès.

(2) Localité située entre Condé et Tournai.

(3) D'Orange.

(4) En effet cette requête aux seigneurs confédérés existe et elle fut envoyée d'Anvers, le 8 février 1567, par Brederode, à la gouvernante, en même temps que la troisième requête des confédérés portant la même date et requérant la dispersion des troupes rassemblées par la duchesse.

(5) Le prince met le doigt sur la plaie vive. Deux causes parfaitement connues aujourd'hui l'empêchèrent de lever dès l'hiver de 1566-1567 l'étendard de la révolte. D'une part, le refus de concours du comte d'Égmont, « l'espée des Pays-Bas », de l'autre le manque d'argent. Voir dans la *Correspondance de Philippe II* Gachard, tome II, pièce 757) la confession du seigneur de Villers, dont il est ci-dessus parlé.

(6) Allusion à la résolution qui avait été prise lors de l'assemblée des confédérés à Saint-Trond (juillet 1566) de « cercer amis au dehors », c'est-à-dire en Allemagne, où Orange et Louis de Nassau avaient de grandes relations. Il avait été décidé que l'on tiendrait en vaertgeld (solde d'attente) 4000 chevaux et 40 enseignes de gens de pied. Nous reviendrons sur ce point.

(7) C'est-à-dire la signature.

dite lettre, le confessant requis instamment de la veoir, disant que la lettre ne pouoit porter authorité, sy on ne sçavoit l'auteur, sur quoy Gilles respondist que c'estoit la lettre d'un bon marchand d'Anvers digne de foy et que cela debvoit suffire.

Requis puisqu'il a déclaré ce qu'il sçait à l'endroit du confort des seigneurs, qu'il ait aussy à déclarer en particulier les gentilshommes quy ont donné confort, ayde ou assurance à ceulx de Valenciennes?

Dit qu'il ne congnoist aultres gentilzhommes que les seigneurs d'Andrignies (1), de Lumbre (2), Villers, Famars (3) et Wingle, et que lesdits seigneurs de Villers et Wingle ont envoyé deux billetz ouvertz vers Simon Logier (4), qui leur estoit fort familier, depuis que la ville a esté close, contenant en effect ung des billetz escriptz par M. de Wingle audit seigneur de Famars, qu'il voulust recevoir ses chevaux quand ils arriveroyent et que de brief les armes se prendroyent selon l'apparence, et l'autre billet escript par le seigneur de Villers audit Simon contenoient la mesme apparence de prendre les armes.

Dit avoir oy dire que, peu avant la closture de la ville, le seigneur d'Andrignis auroit dict, estant aux faulxbourgs, que le seigneur de Noircarmes se repentiroit, ne sçaichant à la vérité ce qu'il en est.

Requis combien de gens on debvoit lever dehors et dedans le pays?

Dit avoir entendu que le secours d'Allemagne debvoit estre de quatre mil chevaux et de trente à quarante enseignes de gens de pied (5), et que Brederode debvoit lever dix ou douze ceus chevaux de pardeça, ne sçaichant quel nombre de gens de pied il debvoit avoir, ny aussy ceulx qui debvoient estre capitaines (6).

(1) Charles de Revel, seigneur d'Andregnies (village belge auprès de Quévrain).

(2) Guislain de Fiennes, seigneur de Lumbres (Lumbres est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Omer).

(3) Charles de Liévin, seigneur de Famars, Lonsart, Foricourt, tué au siège d'Otmarsum en 1592. Son fils, Philippe, épousa Louise, fille du célèbre Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde.

(4) Calviniste valenciennois, fils du greffier du magistrat, capitaine d'une compagnie bourgeoise, s'enfuit pendant le siège et fut banni par sentence du 6 mars 1568.

(5) C'est exactement la levée que devait faire Louis de Nassau. Guy de Bray est bien informé.

(6) A peu près exact. Brederode ne leva guère que des piétons avec lesquels il garda d'abord Amsterdam, puis sa propre ville de Vianen; il quitta les Pays-Bas le 27 avril 1567 pour se réfugier à Embden.

Requis quelles ouvertures et moyens leur donnoient ceulx qui les conseilloyent de persister en leur rébellion, pour y soy entretenir?

Dit que l'on leur a bien escript par aucuns en particulier, comme venant des seigneurs, qu'ilz euissent à être sur leurs gardes, faire bon guet, et que sur toutes choses l'on se donnast bien garde de recevoir gendarmerie. Et si (1) luy souvient icelles lettres ont esté escriptes par lesdits Gellée et Morrenart, ne sçaichant précisément le temps, d'autant que par plusieurs fois ilz recevoient telles advertences, estant néantmoins encoire souvenant que, par aucune desdites lettres, estoit escript en la fin que le prince d'Orange les avoit retenuz quelques jours, ainsy qu'ils estoient prestz à partir, en leur promettant de alors les advertir de quelque chose d'importance qui concernoit le bien de ceulx de Valenciennes.

Requis sy ceulx de Valenciennes ne ont esté depuis advertis pour et à quelle fin ledit seigneur prince avoit retenu les dessus nomméz?

Dit que l'on leur a escript depuis que c'estoit pour les advertir de ce que se passoit en court à l'endroit de ceulx de Valenciennes (2).

Requis si ceulx cy-dessus nomméz (3) ne sont retournéz à Valenciennes et pourquoy ils seroyent demeuréz en Anvers?

Diet qu'ilz y sont demouréz pour l'espérance qu'ilz avoyent hors des propos dudit seigneur prince qu'il se déclareroit pour le pays et pour appaiser les troubles et que chascun peut vivre de sa religion librement, de laquelle déclaration ilz s'attendoient de tant plus que le seigneur de Brederode leur assuroit que ledit prince se déclareroit comme luy. A quoy ledit prince les entretient jusques peu de temps avant (4) que les seigneurs prince de Gavres (Egmont) et duc d'Arscot viendrent à Beuvraige (5) pour traicter avec ceulx de Valenciennes, que lors il déclara que l'on ne s'attendist plus à luy (6),

(1) Particule affirmative.

(2) Allusion aux délibérations du conseil d'État, où fut décidée la mission à Valenciennes de Lamoral, comte d'Egmont, et de Philippe de Croy, duc d'Arschot (13 et 14 mars 1567). Ils apportèrent, il faut le dire, des conditions acceptables. Ainsi les calvinistes pouvaient sortir de la ville avec leurs familles et biens, mais cette proposition ne fut pas acceptée. Pérégrin ne contribua pas peu à faire prendre cette résolution qui causa la ruine de Valenciennes.

(3) Jacques Gellée et Antoine Morrenart.

(4) Ainsi le combat intérieur si douloureux que le prince eut à soutenir contre lui-même dura jusqu'au 10 ou 12 mars. Notons qu'il était rentré à Anvers le 4 février et qu'il en sortit le 11 avril pour aller à Bréda, sa dernière étape dans les Pays-Bas.

(5) Petit village à une demi-lieue de Valenciennes, dans le château duquel eurent lieu les pourparlers infructueux de d'Egmont et de d'Arschot avec les Valenciennois.

(6) Il fit plus; il conseilla fortement aux Valenciennois de s'arranger du mieux qu'ils pourraient avec Egmont et Arschot.

dont, et de tout ce que dict est, ceulx de Valenciennes ont esté advertis par ledits nommés bourgeois ou aucuns d'iceulx.

Dit en outre que, au commencement, lesdits bourgeois leur escrivoient que le seigneur de Brederode se devoit déclarer et que le prince devoit demourer comme neutre et néantmoins leur faire assistance secrète comme il pourroit.

Ont esté aussy advertis par les dessus nommés, un peu auparavant que ledit seigneur prince avoit déclaré qu'on ne se deüst attendre de luy, *qu'il seroit venu vers ledit seigneur prince en Anvers ung des clerqs des gens de guerre levés en Allemagne par le comte de Nassau, pour sçavoir de luy sy on devoit faire descendre lesdits gens de guerre ou non, lequel clerc avoit esté entretenu sans sçavoir obtenir responce* (1).

Requis qui estoient les principaux chefs et conducteurs de ceste rébellion.

Dit qu'il a déclairé cy dessus comme les propos dudit seigneur conte de Hornes, relatéz à ceulx de Valenciennes par ledit Jacques Gellée et, comme il luy semble, de Jehan Warghin, ont fort esmeu le peuple de Valenciennes de fermer les portes et de non recevoir gendarmerie, ensemble l'esperoir qu'ils avoyent de secours par les aultres seigneurs dont cy-devant il a fait ample et particulière déclaration, de sorte que puis après il estoit impossible ranger ledit peuple à raison.

Requis pourquoy ceulx de Valenciennes ont toujours insisté et ne se sont voulu remettre à aultre résolution que celles qui se prendroyent au conseil d'estat, y assembléz tous les chevaliers de l'ordre dudit estat ?

Dict que les bourgeois cy-dessus nommés estant en Anvers et ayant familière communication avec ledit seigneur prince d'Orange (2) et conte de Hornes, ont escript à ceulx de Valenciennes que lesdits sei-

(1) Voilà des renseignements que M. Gachard a jugés avec raison être d'une importance capitale. Ils nous font aussi assister en quelque sorte à un spectacle bien dramatique. Que l'on songe à la position de Guillaume de Nassau : il voyait arriver le duc d'Albe; il sentait qu'il avait charge de tout un peuple et il calculait dans de cruelles angoisses les chances de succès que pouvait offrir la résistance! Et puis quel détail curieux que celui relatif à ce clerc qu'on retient caché dans le palais d'Anvers et à qui finalement on ne donne aucune réponse!

Ce qui est certain, c'est que les calvinistes valenciennes comptaient sur le prince d'Orange, autant que sur Brederode ou Louis de Nassau. Lorsqu'on reçut à Valenciennes la nouvelle qu'Orange reculait, il y eut comme une explosion de désespoir.

(2) Ceci ne nous paraît pas démontré. Nous voyons au contraire Orange communiquer ordinairement avec les députés des villes ou des églises par le canal de seigneurs confédérés. Sans doute il ne voulait pas brûler ses vaisseaux.

gneurs donnoient tels avis et les avoyent de ce embouschéz. La seconde raison estoit d'aültant que le roi leur avoit recommandé le pays à son partement (1) comme dessus est diet :

Ottel dudit XXII^e audit an, pardevant les commissaires.

Sur le xxvi^e article (2) : Quels secours ils attendoyent ? S'ils ne receurent advertence d'Auvers, peu avant leur rendition, qu'ils ne auroyent aucun secours, et qui est celluy qui escripvit ladite lettre ?

Dit que du secours qu'ils attendoyent il a faict ample déclaration devant. Dit aussi que ledit Marghin leur a escript ung peu avant la venue des seigneurs prince de Gavres (3) et due d'Arcot, que le prince d'Orange leur avoit dit que l'on ne s'attendist plus à luy, et qu'ils regardassent à faire appoinctement avec lesdits seigneurs, les advertissant de leur venue. Et ledit Warghin, faisant par ladite lettre un grand discours, escripvit que le prince les avoit trompéz, trahiz et desceuz, concluoit ad ce qu'il n'y avoit espoir de secours et que le comte de Nassau ne debvoit descendre (4) sans avoir le mot de son frère, le prince d'Orange, laquelle lettre a esté leute par luy qui parle au grand conseil, afin d'induire le peuple ad se conformer en ce que par lesdits seigneurs estoit proposé, à quoy la pluspart ne vouloit entendre, disant aucuns que c'estoit une lettre supposée et controuvée, et aultres que ledit Warghin auroit esté gagné pour l'escripre. Dit outre que, au vendredy ou samedy avant la rendition (5), ils receurent aultres lettres escriptes par Jacques Gellée au Chasteau-en-Cambré-sis, comme luy semble, du tout conformes à la précédente et mesme en ce qu'il n'y avoit espoir de secours, et que les seigneurs avoyent trompé et abusé le peuple.

Requis sy on leur a donné espoir que l'on ne donneroit jamais du canon sur la ville ?

Dit que la voix du populaire estoit telle en divers respectz, sans toutesfois se fonder en aucune raison assurée, comme n'en ayant aucune promesse ny assurance des gentilshommes (6).

(1) En 1559, lorsqu'il quitta les Pays-Bas pour retourner en Espagne, dont il ne sortit plus.

(2) Ces mots indiquent que les interrogatoires (dont quelques extraits seulement ont été conservés en vue des procès à intenter contre Orange, son frère et autres) ont eu lieu sur un questionnaire venu de Bruxelles.

(3) Lamoral d'Egmont.

(4) D'Allemagne.

(5) La ville se rendit le dimanche des Rameaux 23 mars 1567. Aiasi il s'agit ici du 21 ou du 22 mars.

(6) Cette fuisse opinion provenait surtout des irrésolutions de Philippe II. Elle eut cet effet singulier que, dès les premiers coups de canon tirés sur la ville,

Dit, après ayant pourpensé, que aucuns gentilshommes doivent avoir dict qu'ils connoissoyent bien les forces de madame et qu'elles n'estoyent point pour leur faire mal.

CH. PAILLARD.

LETTRE DE TROCHORÈGE

ANCIEN PROFESSEUR A L'ACADÉMIE DE SAUMUR

A DU PLESSIS-MORNAY (1)

A monsieur, monsieur du Plessis, gouverneur pour Sa Majesté, en la ville, chasteau et seneschaussée de Saumur, à Saumur.

Londres, 18 novembre 1614.

Monsieur, selon mon devoir et ma promesse, je n'ay pas voulu partir de ceste ville sans vous mander de mes nouvelles et mesmes vous rendre compte de mon voyage jusques icy. Pour le regard de nostre passage de Dieppe à Douvre, j'espere que vous aurez pieça appris qu'il a esté heureux, graces à Dieu, par les lettres que j'escrivis de Douvre a quelques-uns de mes amis, et notamment à M. Craig de ce sujet. Maintenant il y a près de trois sepmaines que nous sommes en ceste ville, d'autant que le Roy estant à Royston (2), à nostre arrivée, il nous l'a fallu attendre huit ou dix jours jusques à la venue icy pour le jour de la Toussains, qu'ils chomment icy avec ceremonie. Je luy suis allé au devant jusques a Tibuls, quelques jours avant sa venue en ceste ville, et luy ayant esté présenté par un chevalier de nostre nation et de mes anciens amis, il me receut fort gracieusement et me promist toute faveur. Sur cela

l'exaltation religieuse tomba. Les Valenciemois, au lieu de courir aux remparts et de défendre une brèche encore fort imparfaite au moment de la reddition, chantaient agenouillés dans les rues les psaumes de Marot; on les vit même aller avec des palmes de buis au-devant des vainqueurs.

Guy et Pérégrin tentèrent de se sauver. Pendant la nuit du 23 au 24 mars, ils sortirent de la ville dans une barque naviguant sur l'Escaut, entrèrent dans les grands bois de Raismes, marchèrent sur Notre-Dame-au-Bois et Nivelles, passèrent la Scarpe entre Saint-Amand et Nivelles sur une petite barque, et enfin, exténués de faim, entrèrent dans une auberge de Runegies pour y manger. Dénoncés au grand maire de Saint-Amand, ils furent arrêtés et transportés immédiatement au château de Tournai.

(1) Le nom de Trochorège, omis dans la *France Protestante*, n'est mentionné qu'une seule fois dans le *Bulletin* (t. 1, p. 303). La lettre ci-dessus, que nous devons à une communication de M. Paul Marchegay, contient de précieux éléments pour une notice biographique.

(2) Jacques 1^{er}, roi d'Angleterre.

L'ayant remercié, je luy presentay vos très humbles¹ recommandations ensemble avec vostre lettre, laquelle il recent et s'estant retiré vers le feu la lent à part. Apres cela quelqu'un luy ayant présenté le livre de l'apostat Ferrier (1), cela luy servit de matière d'entretien pendant son souper et tout le lendemain à disuer et soupper. Il trouva et le livre et son autheur si monstrueux et malicieux, si impudent, absurde et impertinent en toutes sortes, et en flattant son cardinal et debauchant contre nous et nostre doctrine et profession, contre toute raison et vérité, et contre sa propre conscience et croyance, aveuglé qu'il est de sa maudite passion, que Sa Majesté prenant la peine de lire son livre par endroits, en fut grandement esmen et estonné ; et me souvient qu'entre beaucoup d'autres propos et savants et subtils qu'il nous tint pendant ses repas, il nous dit qu'il avayt desmenty le vieux dire : *Nemo de repente fit turpissimus*, estant decheu tout à coup en l'extrémité d'un tel malheur auquel il le voyoyt plongé, et qu'il vouloyt necessairement que quelqu'un luy répondit et que le meilleur titre qu'on sauroyt donner à son livre, dont luy mesme s'estoyt advisé, estoyt resluyey : *Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum*, dont il nous deduisit la raison et l'œtiologie (*sic*) en l'appliquant piece à piece a Ferrier et a son livre avec grande dextérité et elegance, nous parlant en latin et en francloys d'une esgale promptitude. Cecy vous ayje voulu mander en passant, afin que vous sachiez son jugement et de l'auteur et de l'œuvre.

Au reste quoy que plusieurs des gentilshommes qui sont toujours auprès de sa personne m'ayent tesmoigné les bons et favorables propos qu'il leur a tenus de moy, et que j'estoy grandement obligé a la bienveillance que Sa Majesté me portoyt et a la bonne estime qu'il en avoyt, neantmoins je n'ay point esté par luy appelé pour avoyr avec luy aucune conference particuliere, et il ne s'est point enquis d'aucunes nouvelles de par dela tellement que je ne me suis point iugeré de moy mesme de luy en parler. Dimanche au soyr, après son souper, luy ayant demandé sil me vouloyt honorer de quelqu'autre commandement particulier pour l'Ecosse, puisque je n'attendoys icy

(1) C'est le livre *De l'Antéchrist et de ses marques contre les calomnies des ennemis de l'Eglise catholique* (in-4° Paris, 1615) dans lequel l'ancien ministre de Nîmes, se démentant lui-même, soutint la thèse contraire à celle qu'il avait précédemment exposée non sans éclat. Il eut même l'audace d'en envoyer un exemplaire à du Plessis-Mornay, qui le traita durement. (Voir l'art. *Ferrier de la France Protestante*.)

autre chose que son congé, il me dit que non, que la place qu'il m'avoit ordonné m'attendoyt là et m'estoyt préparée et qu'il s'assuroy que, selon ma piété et bonne reputation, j'y enseyneroy fidelement le service de Dieu et l'obeissance a luy, et qu'il escriroit a l'archevesque de Glasco en ma faveur. Ainsy l'ayant remercié je luy baysay la main et prins congé de Sa Majesté, laquelle partit d'icy le lundy, qui fut hier, pour s'en retourner à Royston et Newmarket, où il sera jusques vers Noel, et nous nous apprestons pour l'Ecosse en ces courts jours et chemin et saison incommode. Ma femme ne pouvant aller ny a cheval ni par mer, j'ay loué un coche d'icy a Edimbourg, lequel avec les frais par le chemin nous coustera plus de 200 escus, mais il faut passer par là puis qu'on y est.

Aussy, Monsieur, je n'ay pas oublié le propos qu'il vous pleust me tenir avant mon partement, touchant quelque correspondance avec quelque personnage de piété, prudence et qualité requise. Et m'estant advisé avec quelqu'un de mes meilleurs amis icy, je n'ay trouvé personne plus propre et plus capable de cela que M^e Thomas Murray, qui est precepteur de nostre prince et prest à estre son secretaire. Ice luy avec sir James Fullerstone, qui est un de ses gouverneurs, homme grave, docte et craignant Dieu, mon ancien amy et parent, mais qui n'a jamais esté en France. Ayans conferé ensemble touchant cest affaire, m'a promis de recevoir volontiers ce qu'il vous plaira luy mander selon les occurences, et vous respondre fidelement comme celuy qui ne desireroyt rien plus que d'entretenir une bonne et sainte amitié avec vous, d'autant qu'il honore vostre vertu, pieté et prudence autant qu'aucun autre; et mesmes dit-il, a eu l'honneur de vous cognoistre il y a beaucoup d'années. Seulement il m'a requis de vous mander une difficulté ou scrupule que je ne luy pouvoys bonnement oster; c'est à savoir si vous auriez pour agreable qu'ou le prince son maistre ou le Roy mesmes vist aucune de vos lettres, d'autant qu'à le faire il y pourroyt avoir du hazard pour vous et à ne le faire point pour luy, si le maistre venoyt a en savoir quelque chose. De cela nous nous sommes rapportés tous deux à l'expedient que vostre prudence y pourra trouver. Et la meilleure adresse de vos lettres est que M. Marbaud les adresse icy a M. Sauvage, qui demeure auprès de l'Ordinaire François en la rue des *Croched Fryars*, des frères Crochus ou Croisés. C'est un jeune homme qui fait icy les affaires de M. Talleman, fils de M. Sauvage de Tours,

et qui ne faudra de rendre fidelement a M. Murray les lettres qu'on luy adressera.

Ainsi, Monsieur, n'ayant autre chose pour le present digne de vous estre mandé, car il n'y a rien icy de nouveau, je vous recommanderay par mes tres humbles prieres a la grace et garde du Seigneur, lequel je supplie de tout mon cœur de vous maintenir en paix et prosperité et de benir vostre honorable vieillesse de la couronne et comble de ses saintes faveurs et benedictions.

Entre vos autres bons amis icy M. Murray susdit, M. Cappel et M. de Maierne, à l'anitié sincere et à la courtoysie duquel je suis grandement obligé, vous saluent bien humblement, ensemble avec ma femme, qui demeure vostre humble servante, et moy toute ma vie, Monsieur, vostre tres-humble et affectionné serviteur au Seigneur

DE TROCHORÈCE.

De Londres, ce $\frac{8^{\circ}}{18^{\circ}}$ de novembre 1614.

(Archives de La Forêt sur Sèvres.)

LISTE

DE PLUSIEURS PRISONNIERS ET PRISONNIÈRES, DÉTENUS EN FRANCE
POUR CAUSE DE RELIGION

(*Dressée par Daniel DE SUPERVILLE, le 13 novembre 1712*) (1).

Outre les confesseurs détenus sur les galères ou dans les prisons de Marseille, pour la religion, il y a, en France, plusieurs personnes prisonnières pour le même sujet, Hommes, Femmes et Enfans, renfermés ou dans des Prisons, ou dans des Couvens, ou dans des Séminaires, et des Maisons de Propagation de la Foi, comme on les appelle. On n'en saurait au juste marquer ni le nombre, ni les noms; mais on ne doute point que les Puissances Protestantes n'ayent à cœur de les réclamer tous, et de leur procurer la liberté. Voici une Liste de ceux dont on a pu être informé :

(1) Nous sommes heureux d'insérer dans le *Bulletin* la précieuse liste ci-dessus provenant des Archives de l'Eglise wallonne de Leyde. Nous y joignons une seconde liste rédigée vingt-sept ans plus tard, (1739) et puisée à la même source, en offrant tous nos remerciements à notre zélés correspondant M. Charles Martin.

Pasteurs.

1. M. Mathurin, ci-devant pensionnaire à Dort, dont la femme et la famille sont en ce Pais.

2. M. Cardel, pensionnaire à Harlem.

3. M. Malzac, pensionnaire à Rotterdam.

4. M. Salve, pasteur de l'Église d'Ardenbourg.

5. M. Givry, pasteur, réfugié en Angleterre.

Ces cinq pasteurs sont retournez en France, pour prêcher sous la Croix, et n'ont fait que fortifier, instruire, et consoler leurs frères, sans se mêler d'aucune chose qui pût intéresser la politique. Ils ne sont point partis sans la connaissance de personnes tres-considérables de l'État, entr'autres les quatre premiers. Ils ont même jöüi de leurs pensions, eux, ou leurs femmes, ou leurs pères, ou leurs mères, tant qu'on a pü certifier qu'ils étoient vivans. Il en est peut-être mort quelques-uns : Mais on est assuré qu'il y en a encore en vie.

6. Il y a de plus un pasteur de Poitou, nommé M. Elie Coyaud, ci-devant ministre dans l'Église de la Forest sur Seure ; qui étant demeuré en France à la révocation de l'Édit de Nantes, eut le malheur de succomber à la persécution : Mais il se releva bien-tôt après, et voulut consoler ses freres. Il fut pris, il y a 22 ans, et il est presentement prisonnier au Château de Pierre-Encize, à Lion, où il est détenu depuis un grand nombre d'années. Il a été le compagnon des pasteurs d'Orange, qui furent délivrez après la paix de Riswik. Mais pour lui, quoi qu'on eût sollicité en sa faveur, on ne put rien obtenir.

Il a été souvent pressé de signer un Formulaire de réunion, moyennant quoi on lui promettoit sa liberté. Mais il a toujours refusé, et sa fermeté, depuis tant d'années, ayant réparé sa chute, il implore le secours charitable des Puissances Protestantes, d'autant plus qu'il est vieux et infirme.

7. M. d'Arrigran, ministre de l'Église de Maslaçq, dans la province de Bearn, étant embarqué à Bayonne, pour obéir à l'Édit du Roy, qui revoquoit celui de Nantes, et qui bannissoit tous les pasteurs, il fut arrêté, par ordre de M. Foucaut, intendant de Bearn, sans que ledit sieur d'Arrigran en ait jamais scü le prétexte. Il fut envoyé à la citadelle de S. Jean de Pié de Port, et mis dans un cachot, où il resta

deux ans ; pendant lequel temps il souffrit un traitement si cruel, qu'il en eut l'esprit affoibli. Il y contracta une maladie dont il n'est pas encore revenu. On supposa, pour le faire sortir de la prison, qu'il avoit abjuré sa religion, ce qu'il a protesté de n'avoir pas fait, ou de ne s'en souvenir point. Il demeura dans sa maison jusqu'à la Paix de Riswick, sans avoir jamais fait aucun acte de la religion romaine. Et vers l'année 1690, il fut relegué à Lescar, petite ville de Bearn, après avoir subi un interrogatoire par devant un conseiller du parlement de Pau, dans lequel il protesta qu'il n'avoit pas abjuré, et qu'il vouloit vivre et mourir dans la Religion Réformée. On ne sait pas précisément si ce pasteur a été renvoyé chez lui, ou s'il n'est point mort depuis quelque temps : Mais s'il vit encore, il est très-digne d'être mis en liberté. Sa femme et ses enfans furent aussi retenus lors de sa détention, et doivent jouïr de la liberté de sortir, selon l'Édit d'Octobre 1685.

8. M. d'Aumelle ou Omel, ministre du Vivarez, âgé d'environ 75 ans. Il fut d'abord exilé à Tourne ou Tournon, où il a demeuré sept ans. Ensuite il fut mis en prison au Pont S. Esprit, au Fort neuf. Enfin il a été confiné dans le Fort de Brescou, qui est un Fort dans la mer proche d'Agde, en Languedoc, où il est. Et il y a environ 22 à 23 ans qu'il souffre.

9. M. Élizée Grand, jeune ministre, repartit d'Angleterre pour Hollande, et s'en alla d'ici à Paris, où il fut pris deux ou trois jours après son arrivée, c'étoit l'an 1691 ou 1692. Depuis on n'en a eu aucunes nouvelles.

Autres prisonniers.

1. M. Jean du Condut, sieur du Cluzel, né à Montansier, docteur en médecine, prisonnier pour la Religion, depuis l'an 1689, dans le château de Guise en Picardie. Il avoit eu la faiblesse de signer dans la force de la persécution, en 1685. Ensuite, il ne voulût faire aucun acte de la religion romaine, et fut arrêté à Paris, où il s'étoit retiré.

2. M. de Serres arrêté, en 1696, et prisonnier pour la même cause dans le même château de Guise.

3. M. Terson, frère de feu M. Terson, pasteur à Rotterdam, détenu à...

4. M. Constantin, ci-devant commis de M. Chamillard, prisonnier

à la Bastille depuis le commencement de cette guerre. Il étoit prosélyte; sa femme et son fils sont à la Haye.

5. M. Jacques de la Gaillarderie, de Courlai en Poitou, prisonnier au Château de Saumur.

6. M. Jean Hudelle, de Fontenai en Poitou, prisonnier dans le Château de Saumur.

7. M. Roulland. Ces trois derniers prisonniers au même lieu, y sont depuis 22 ans.

8. M. Poignet aussi au château de Saumur, depuis 15 à 16 ans.

9. 10. Pierre Mercier, de Châtillon sur Loire, et Jean de Saulle, du même lieu, condamnés pour avoir chanté des psaumes et s'être assemblés dans des caves, transférés des prisons d'Orléans au petit Châtelet, à Paris, et ensuite à Vincennes.

Il y a, en outre cela, huit hommes prisonniers dans la Citadelle de Montpellier, savoir :

1. M. Gongues-du Congueus; on ne le trouve pas dans une dernière liste envoyée vers la fin de janvier : il étoit dans une autre de l'an passé; il pourroit être mort.

2. M. Daniel Saurain Jonquet, de Valence, diocèse d'Alais, âgé d'environ 30 ans, prisonnier depuis 9 ans.

3. David Bastide, de la Salle, âgé de 35 ans.

4. Jean Triadou de Villemagne, âgé de 35 ans.

5. Pierre Cerrecourserre, de Soudorgeus, âgé de 35 ans, prisonnier à cause d'assemblée.

6. Leir Carbry, de Gabriac, prisonnier depuis 7 ans, à cause d'assemblée, et d'être camisard.

7. ... Mazet, de Genouillac, prisonnier depuis 4 ans, âgé de 40 ans.

8. Étienne Capion, du Vigan, prisonnier pour assemblée. Sa femme est prisonnière avec lui.

Il y a trois prisonniers au Pont St-Esprit, savoir :

1. Louis Rey de Nîmes, détenu depuis près de 10 ans, par ordre de M. l'Intendant du Languedoc.

2. David Chabrieres, de S. Julien la Brousse, proche de Verasun.

3. Fleuris Imbert, de la paroisse de S. Martin en Vivarez, prisonnier depuis 20 ans.

Il y a six prisonniers à Perpignan, savoir :

1. Jaques Brez, de Geneirac, diocèse de Nîmes, âgé de 60 ans, prisonnier depuis l'année 1702.

2. Pierre Giro ou Giraud, de Vergeze, du même diocèse de Nîmes, âgé de 55 ans, prisonnier depuis l'année 1702.

3. Jaques Canonge, de St-Martin, diocèse de Mende, âgé de 60 ans, prisonnier depuis 1701.

4. Jean Triaire, du lieu de Zuissac, diocèse de Nîmes, âgé de soixante ans, prisonnier depuis l'an de 1704.

5. Pascal Martel, du lieu de Languedoc, (?) diocèse d'Uzez, âgé de 60 ans, prisonnier depuis 1703.

6. Simeon d'Aire, du lieu de Belbezet, diocèse d'Uzez, âgé de 25 ans, prisonnier depuis 1703.

Il y a un prisonnier à la Tour de Constance :

1. Pierre Serres ou Serre, de Ste-Afrique, diocèse de Vabres, âgé de 60 ans, prisonnier depuis 5 ans.

Il y a dans le Château de Pierre-Encise, ou dans la ville de Lion :

1. M. Henri de Rochemore, baron d'Aigremont, au bas Languedoc, mis en prison à Pierre Encise, le 6 septembre 1691.

Il a présentement la ville de Lion pour prison.

2. M. Pierre de Paradés, seigneur de Sauzet, au bas Languedoc, prisonnier depuis le 30 Mars 1691. Sorti du Château, en 1705, pour avoir la ville de Lion pour prison.

3. Madame Susanne Bandoïn, marquise du Fresnay, ci-devant résidente audit lieu du Fresnay, près du bourg de Garençieres, à dix lieues de Paris.

4. François Farenges, de Montpellier, prisonnier depuis le 20 juin 1705.

5. M. Adalbert de St Martin, baron de Barre, dans les Cévennes, prisonnier depuis le 14 Décembre 1705. Il a présentement la ville pour prison.

6. Jean Gaubert, du Bourg d'Aulas en Sevennes, mis à Pierre-Encise, le 7 août 1708.

Femmes prisonnières.

1. Jeanne Montassier, détenue à St Maixant.
2. Marie Montassier, sa sœur, à Loudun.
3. Jeanne Gachinard, à Poitiers.
4. Catherine Pongneau, à Poitiers.
5. Susanne Marchis, à Angers.
6. Madeleine Saunier, à Niort. Toutes ces femmes sont dans des couvens du même nom, qui s'appellent : l'Union Chrétienne.
7. Jeanne de Baret, veuve de Salomon Marcous, gentilhomme du Lectoure en Guienne, âgée de 74 ans, detenuë dans un couvent, à Sarlat, en Perigord.
8. Isabeau de Baret, sa sœur, arrêtée avec elle à Bourdeaux, il y a plus de 10 ans, détenue à Périgueux.
9. La femme d'un nommé Bedoura, de la ville de Pau, en Bearn, rasée par la main du bourreau, et renfermée pour sa vie, pour avoir reçu M. Brousson. Son mari fut pendu, et leur maison rasée.
10. M^{lle} des Raquettes, prisonnière au Château de Saumur.
11. M^{lle} Neuville, au même lieu depuis 15 à 16 ans.

Il y a un grand nombre de femmes deteuues à Carcussonne dont voici la liste :

1. Tonnette Bonne, des Bonnes des Lunas, paroisse St Martin, proche Valence, âgée de 43 ans, a été faite prisonnière en Mai 1689.
2. François, de la paroisse de Chambon en Bellay, proche de S. Agreve, âgée de 39 ans, a été prisonniere le 25 Juin 1690.
3. Marie Bertezene, du lieu de Bertezene, proche de Valleraugues, en Sevennes, âgée de 50 ans, faite prisonnière en fevrier 1694.
4. Jeanne Élizabet Faure, de Cherin, paroisse de S. Julien de Bronce, proche de Chalançon, en Vivarez, âgée de 40 ans, faite prisonnière en fevrier 1694.
5. Jeanne Craissainte, veuve de Louis Mammelet, d'Allez, âgée de 50 ans, prisonnière en mars 1695.
6. Anne Raspalle de Blatairas, paroisse de Generargues, près d'Anduze, faite prisonnière le 9 juin 1696.
7. Marie Clauzelle, veuve de François Beaudoin, de S. Hippolite

de la Planquette, proche d'Alez, âgée de 60 ans, faite prisonnière le mois de septembre 1700.

8. Jeanne Cadelle, de S. Benezet, proche d'Anduze, âgée de 40 ans, faite prisonnière en octobre 1700.

9. Marguerite Pieuche de Tommaïrolle, paroisse d'Ilmercon, proche de Ganges, âgée de 50 ans, faite prisonnière en septembre 1700.

10. Catherine Gasquette, de Veauvert, proche de Nîmes, âgée de 28 ans, faite prisonnière le 15 mai 1701.

11. M^{lle} Susanne d'Acheté, du Château d'Exonbillat, proche de la Caune, diocèse de Castres, âgée de 35 ans, faite prisonnière en septembre 1702.

12. Marie Julaberte, veuve de Jaques Privat du Caila proche de Nîmes, âgée de 27 ans, faite prisonnière le dernier de février 1702.

13. Marguerite Privade, du Caila proche Nîmes, âgée de 26 ans, faite prisonnière le dernier de Février 1702.

14. Catherine Martine, de Penen, paroisse de S. Frezal, proche d'Alez, âgée de 40 ans, faite prisonnière à la fin du mois de Novembre 1702.

15. Elizabeth Giranne, de Beauvoisin proche Nîmes, âgée de 25 ans, faite prisonnière le 15 Avril 1702.

16. Françoise Cadesse, de Sabagnargues proche Nîmes, âgée de 29 ans, faite prisonnière en Mai 1702.

17. Claude Martine, veuve de Pierre Casagne de Nabazelle proche d'Alez, âgée de 40 ans, faite prisonnière le 9 de Juin 1702.

18. Anthoinette Fabre, veuve d'Anthoine Labrie de Gajan proche de Nîmes, âgée de 60 ans, faite prisonnière le 25 Avril 1702.

19. Jaquette Andabre, veuve de Louis Jonquet de Coulorgues proche d'Usez, en 1702.

20. Susanne Chappelliere, femme de Pierre Martinerque, de S. Dezeri proche d'Usez, 1702.

21. Esperance Ducrose, femme d'Anthoine Bompar de Monpezat, proche Sommierre, âgée de 50 ans, prisonnière le 24 Avril 1702.

22. Esther Monteille, de Courmondé, proche de Montpellier, en 1702.

23. Jeanne Monteille, sœur d'Esther, prisonnière en 1703.

24. Marie Deveize, de Salgas, paroisse de Vebron, proche Florac, en 1703.

25. Dauphine Jalaberte, de S. Hippolite de Guanton, proche d'Alez, en 1703.
26. Marguerite Ritavine, de Zuissac, proche de Nimes, en 1703.
27. Françoise Galiere, de Zuissac, prisonniere en 1703.
28. Susanne Rouviere, de Zuissac, prisonniere en 1703.
29. Catherine Clarie, de Ganges, prisonniere en 1703.
30. Marguerite Frouliande, femme de Thomas Beaubiac de S. Hippolite de la Planquette, âgée de 53 ans, prisonniere le 22 de Fevrier 1703.
31. Elisabeth Rouviere, de S. Dezeri, proche d'Usez, prisonniere en 1703.
32. Gabrielle Labrigue, de Sauves, proche de S. Hippolite de la Planquette, en 1703.
33. Marguerite Seriane, de Paillargues, proche d'Usez, en 1704.
34. Magdelaine Berusse, du Caila, proche de Nimes, en 1704.
35. Magdelaine Bricisse, de S. Chate, proche d'Usez, en 1704.
36. Marguerite Blanque, de Balasneigues, paroisse de S. Julien d'Arpaon, 1704.
37. Lucrece Guigonne, de Dalbou, paroisse du Marcou, proche de Privas en Vivarez, en 1704.
38. Susanne Persine, de Combas, proche Sommieres, en 1704.
39. Susanne Lapaire, de Cavairac, proche de Nimes, prisonniere en 1704.
40. Jeanne Abiale, de l'Aureiller, paroisse de Vabres, proche Castres, en 1704.
41. Jeanne Fontaniere, d'Yousset, proche d'Alez, prisonniere en 1704.
42. Tonnette Lautarde, de S. Laurant de Treves, proche de Florac, en 1704.
43. Susanne Loubiere, de Nimes, prisonniere en 1705.
44. Susanne Mestre, veuve de Jean Broulet de Sommieres, proche Nimes, en 1705.
45. Marie Margaliere, de Ganges, prisonniere en 1705.
46. Marie Fourquaille, de Ganges, prisonniere en 1705.
47. Marie Frezalle, de Cassilliac, proche de Ganges, prisonniere en 1705.
48. Jeanne Janine, de Tommaïrolle, proche de Ganges, prisonniere en 1705.

49. Marguerite Pinche, de Barastelière, paroisse de Manoublet, proche de S. Hippolite de la Planquette, prisonniere en 1705.

50. Jeanne Arnaude, de Sommieres, proche Nîmes, prisonniere en 1705.

51. Marguerite Rainaude, de S. Benezet, proche d'Anduze, prisonniere en 1705.

52. Elizabeth Pouderque, de S. Germain de Calberte, prisonniere en 1705.

53. Elizabeth Mouniere, de la Chalaye, paroisse de S. Agreve, en 1705.

54. Jeanne Longuefaye, de Blanchie, paroisse de Desseigne, proche Vernoux en Vivarez, faite prisonniere en 1705.

55. Louise Faure de Rivière, paroisse de Gluras, proche Vernoux en Vivarez, 1705.

56. Catherine Fauchere, du Mas de Mouric, paroisse de Vic, proche Sommieres, 1705.

57. Mlle Tonnette Boiserte, veuve de Mr. Pierre Guisac de Nîmes, en 1706.

58. Mlle Catherine Guidesse, de Montpellier, âgée de 32 ans, prisonniere en 1706.

59. Mlle Marie Pueche, de Montpellier, âgée de 32 ans, prisonniere le 22 Avril 1705.

60. Anne Murette, de S. Léger de Paire, proche Marvejols diocéze de Mende, en 1706.

61. Jeanne Combes, de Fugairolles, paroisse de Frugeres, proche du Pont de Montvert, diocéze de Mende, âgée de 30 ans, prisonniere en Juin 1706.

62. Marguerite Paule, femme d'Esprit Laurens, de Clarensac, proche Nîmes, 1706.

63. Elizabeth Benezete, d'Aiguevives proche Lunel, âgée de 21 ans, prisonniere en 1707.

64. Marie Galarine, veuve de Pierre Finei, du Vigan, âgée de 35 ans, prisonniere en 1707.

65. Marie Oliviere, de Barastelière paroisse de Manoublet, proche de S. Hippolite de la Planquette, âgée de 38 ans, prisonniere en May 1707.

66. Louïse Richarde, de Blausac proche d'Usez, âgée de 23 ans, prisonniere 1709.

67. Claude Dancresse, de Conjueignes proche Nîmes, prisonniere le 10 Juin 1709.

68. Françoise Dancresle, sœur de Claude, prise le même jour.

69. Jeanne Enterrive, de Nîmes, âgée de 30 ans, prisonniere le 9 Juin 1709.

70. Jeanne Gaidanne, de Nîmes, âgée de 30 ans, prisonniere le 9 Juin 1709.

Prisonnières dans la citadelle de Montpellier.

1. Marie Seignaurette, du Vivarez, detenuë environ 25 ans, ayant roulé en diverses prisons, est depuis 5 à Montpellier. Elle n'a jamais changée de Religion, son mari est mort.

2. Madelaine du Croie ou du Cresse, de Congenies, depuis 5 ans pour assemblée.

3. Suzanne Merge, de S. Germain de Calberte, depuis 5 ans pour assemblée.

4. Jeanne Bertezene, du lieu de Bertezene, proche Valleragues, vieille fille qui n'a jamais changé de Religion : Elle fut envoyée avec sa sœur et son père à Terreneuve, où son père mourut; elle revint avec sa sœur pour aller à Orange, où elles furent prises en l'année 1694. Depuis ce temps elles sont prisonnières; la susdite Jeanne à Montpellier, et sa sœur à Carcassonne.

5. Susanne Graniere, du Vigan, prisonniere avec Etienne Capion son mari ci-dessus mentionné pour assemblée.

6. Anne Revelle, de Merviel, depuis 6 ans pour avoir aidé les Camisards.

7. Jeanne Pensiere, d'Allais, depuis deux ans pour le même sujet.

8. Jaqueline Roudiere ou Roquiere, d'Alais, vieille femme, prisonniere depuis 5 ans parce qu'on prit chez elle un Proposant qui fut roüé.

9. Marie Galafrete, de S. Charles, depuis 5 ans pour assemblée.

10. Marie Bruguere, de Ledignan, depuis 5 ans pour assemblée

11. Catherine du Vigan, prisonniere pour assemblée.

Prisonnières au Pont S. Esprit.

1. Madelaine Rouberte, de la paroisse de S. Maurice en Vivarez, depuis 9 ans.

2. Susanne Vingon, du même lieu, depuis 9 ans.

3. Jeanne Costet de la paroisse de S. Martin en Vivarez, depuis 9 ans.

4. Claudine Roustan, du lieu de Blausac, proche de Nîmes, prisonniere depuis plus d'un an et demi.

5. Catherine Roustan, de la paroisse de S. Agreve en Vivarez, depuis un an.

6. Isabelle Roustan sa sœur, de même.

Il y a encore quelques autres prisonniere au même lieu, au moins nous avons un mémoire qui parle de douze, mais nous nous n'en savons pas les noms.

A Perpignan.

1. Loïse Chauvine, de S. Privat, diocèze de Nîmes, prisonniere depuis 1700.

A la Tour de Constance.

1. Elizabeth la Fargue, de Montauban, depuis 10 ans, pour sortie du Royaume.

2. Marie Chapelle, de Calvison, depuis 5 ans pour n'avoir pas voulu faire la confession de catholique romaine.

3. Marie Rousle ou Roule, de Ceuraç, diocèze de Vivres ou Viviers, depuis 6 ans.

4. Elizabeth Catalonne ou Catonne, de Chalançon, diocèze de Viviers, depuis 3 ans.

5. Anne Blattierre à Aymargues, prisonniere pour assemblée depuis 9 ans.

6. Jeanne Fauchere, de S. Hilaire, diocèze de Mende, depuis 2 ans.

7. Jeanne Mejanne, de Vernouse, diocèze de Viviers, depuis 3 ans pour assemblée.

Il est à remarquer que toutes ces femmes prisonnières à Carcassonne, à Montpellier, au Pont S. Esprit, à Perpignan, et à la Tour de Constance, n'ont chacune que pour un sol de pain, ce qui fait une livre de pain bis par jour; elles sont fort peu assistées quand elles sont malades, et on ne leur donne point d'habits, de sorte qu'elles souffrent la plupart une grande nécessité.

ÉTAT DES PRISONNIERS ET PRISONNIÈRES DÉTENUS POUR FAIT DE RELIGION AU CHATEAU DE BRESCOU ET A LA TOUR DE CONSTANCE (IMPRIMÉ PAR ORDRE DU SYNODE, TENU A NIMEGUE LE 3 SEPTEMBRE ET JOURS SUIVANS 1739).

1. Etienne Durand, âgé de 50 ans, du lieu du Bouschet, paroisse de Pranles, mandement de Privas en Vivarais, fut arrêté dans sa maison, au mois de Février 1728 et conduit au Chateau de Beau-regard en Vivarais, d'où il fut transféré au Mois d'Aoust suivant au fort de Brescou, où il est renfermé depuis par lettre de cachet. Tout le crime qu'on lui impute, c'est d'avoir été le père de Pierre Durand, Ministre, condamné à mort et exécuté à Montpellier le 22 Avril 1732. Il sembloit qu'après cet exemple de sévérité sur la personne du fils on auroit du relacher le père. Cependant voici 11 années de temps, qui se sont écoulées depuis, sans qu'on aye daigné le délivrer.

2. Daniel Serret, du lieu de Poux, paroisse de S. Pierre-Ville, au diocese de Viviers, fut aussi arrêté le 28 Juin 1730, pour s'être fiancé avec la fille dudit sieur Durand, ses ennemis l'accusant qu'il étoit tout à fait marié, et que son mariage avait été béni par le frère de la Fiancée, il a été renfermé par lettre de cachet au fort de Brescou.

3. Bernard, de la Grassiere, paroisse du Gua, mèm e diocese de Viviers, 7 ans.

4. Risserand, de la Combe du Pra, paroisse de Silliat dans le haut Vivarais, 7 ans.

5. Jean Cambon et Pierre Cambon, son frère, du lieu de Cassiliat, diocese de Montpellier, 6 ans.

6. Rocestau, de la ville d'Usez, 4 ans.

7. Porcher, de la ville de Nismes, 4 ans.

Pour les femmes détenues à la Tour de Constance.

1. Anne Saliege, du lieu de Meindès, paroisse de Florac, détenué depuis environ 20 ans.

2. Anne Gaussent, de la ville de Sommieres, femme d'André Cros, diocese de Nismes.

3. Victoire, femme de François Comte, de la ville de Lunel, diocese de Montpellier, condamnées seulement pour 3 mois.

4. Susanne Loubiere, de la ville de Nismes. Ces trois dernières depuis environ 17 ans.

5. Marie Beraud, du lieu de Mours, paroisse du Gluiras, diocèse de Viviers, aveugle de puis l'âge de 4 ans, et prisonniere depuis 14 ans.

6. Marguerite Engueneville, veuve de Pierre André du lieu de Valeroube, diocèse d'Alais, detenuë depuis 13 ans.

7. Jaquette Vigne, de ville d'Allais, detenuë depuis 13 ans.

8. Susanne Vassat, de la ville de Marvejols, diocèse de Mende, detenuë depuis 13 ans.

9. Jeanne Lombard, veuve de Jean Lombard, du lieu de S. Suzère, diocèse de Nimes, detenuës toutes deux depuis 11 ans.

10. Marie Robert, veuve de Frisac Jac, du lieu de S. Suzère, même diocèse, detenues toutes deux depuis 11 ans.

11. Marie Vernez, du lieu de la Traverse, paroisse de S. Fortunat, detenuë depuis 10 ans.

12. Jaquette Paul, veuve de Michel Blanc.

13. Marguerite, femme de Pierre Chabanel.

14. Isabeau Michel, femme d'Antoine Julien.

15. Olimpe Liron, femme de Jacques Rigoulot.

16. Susanne Domaison, femme de Barthelemy Maurand.

17. Anne Sabourine.

Ces six de la ville de Nismes depuis 8 ans.

18. Marie Durand, fille du sieur Antoine Durand ci-devant mentionné, de la paroisse de Pranles, detenuë depuis 9 ans. Tout le crime qu'on lui impute, c'est d'avoir été la sceur du feu ministre Durand, et comme elle étoit fiancée avec Matthieu Serret, on a prétendu faussement qu'ils avoient été épousés par le même ministre, frère de la fiancée.

19. Elisabeth Sautel, veuve de feu sieur Jacques Rouvier, de la paroisse S. Etienne de Serre, diocèse de Viviers, fut de même arrêtée dans sa maison le mois d'Avril 1731 et conduite à la tour de Constance où elle est detenuë par lettre de cachet du Roi, datée du 21 juillet de la même année. Tout le crime qu'on lui impose est d'avoir consenti au mariage de sa fille avec le feu ministre Durand.

Il y a environ deux ans que cette liste m'a été remise, il se peut que du depuis on a fait quelque prisonnier ou prisonniere, dont j'ignore le nom. Si on a dessein de faire parvenir quelque secours aux susnommés, on pourrait mettre une petite somme à part pour ceux

dont on ignore le nom, et qui peuvent avoir été mis en prison depuis, et supposé qu'il n'y en ait point, on peut répartir la susdite petite somme sur le total. Messieurs les directeurs de la bienfaisance en useront selon leur prudence et charité.

A Londres, ce..... Aoust 1739.

BIBLIOGRAPHIE

CHARTRIER DE THOUARS

Documents historiques et généalogiques.

Paris, 1877. In-folio.

Le splendide volume dans lequel M. le duc de la Trémoille « a voulu rassembler une série de pièces concernant le rôle politique qu'a joué sa maison et retracer son histoire intime », et dont un des 200 exemplaires (le n° 40) a été gracieusement offert à la Bibliothèque du protestantisme français, mériterait à tous égards une description approfondie. Nous n'insisterons pas sur le luxe exceptionnel de cette publication. Elle renferme, avec la reproduction des sceaux et écussons et de plusieurs pierres tombales, une série non interrompue de lettres des membres de la ligne principale et des branches puînées ou se rapportant à eux, depuis Guy VI, en 1389, jusqu'au duc actuel. Des nombreuses archives que possédait la grande maison des la Trémoille, le Chartrier de Thouars a seul échappé au naufrage dans lequel tant de trésors historiques se sont engloutis ; mais ces richesses, exploitées depuis peu avec autant d'intelligence que de libéralité, sont loin d'être épuisées encore. Le *Bulletin* leur a fait de précieux emprunts, et nous saisissons avec empressement l'occasion de remercier une fois de plus, au nom de nos lecteurs, le bienveillant possesseur qui nous les a communiqués et le savant M. Marchegay qui a mis tant d'obligeance à les transcrire et à les élucider (1).

(1) Voir dans le *Bulletin* :

1595-1597. Vingt-trois lettres du duc et de la duchesse de Bouillon à Charlotte Brabantine de Nassau (Com. Marchegay). XV, 36, 78.

1598-1620. Soixante-huit lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille la duchesse de la Trémoille communiquées et annotées par M. Marchegay). XIX-XX, 381, 536, 570. XXI, 37.

1598-1623. Lettres choisies de la Dsse de Bouillon à la Dsse de la Tré-

Dans ce magnifique recueil, les documents ayant un intérêt protestant doivent nous occuper de préférence. Renonçant à nous arrêter sur Louis II, tué à Pavie, comme son fils unique Charles avait été tué à Marignan, et sur François, fait prisonnier avec son roi, nous relevons d'abord, sous Louis III, le premier *duc* de la Trémoille (mort de maladie en 1577 au siège de Melle comme lieutenant général de l'armée du Poitou contre les protestants) : le double de « la lettre qui a esté escripte (par Charles IX) le 3 nov. 1561 aux gouverneurs sur le fait de la religion, » — et le 3 déc. 1561, une lettre du roi invitant le duc à « ne plus travailler les gentilshommes et aultres qui sont à l'entour de luy pour le fait de la religion. » Louis III de la Trémoille était resté catholique fervent, et Catherine de Médicis lui écrivait le 18 janvier 1561 (vieux style), sur la conduite à tenir à l'égard d'un prédicant « qu'aucuns de vos subjects ont fait venir en vostre ville de Thouars;... qu'il ait pascience encore pendant quelque peu de jours jusques après la publication des ordonnances ». — Le 19 juillet 1562, le duc annonce au roi de Navarre la soumission des protestants de Thouars, ainsi que l'emprisonnement du ministre et de sa femme. Au mois d'août de la même année on trouva une copie de la lettre du roi au commandant de ses troupes en Champagne, ainsi que plusieurs dépêches militaires. — En 1570, une lettre de Jeanne d'Albret, datée de la Rochelle, à madame de Rohan, promettant de châtier ceux qui ont arrêté quelques-uns des principaux officiers et sujets de ladite dame. Deux ans plus tard, presque au lendemain de la Saint-Barthélemy, le duc Louis recevait comme gouverneur de Picardie les instructions royales suivantes, qui sont la confirmation de la désastreuse impression produite par le

moille, trente impr. sur 375 (Com. de Marchegay). XXIII, 64, 109, 205, 254, 313, 349, 409.

1609. Lettre d'André Rivet à M. de la Trémoille (Com. Vaurigaud). VIII, 521.

1619. Lettre de Nic. de Marbais, pasteur de Montaigne à la Dsse de la Trém. (Com. Vaurigaud). IV, 106.

1609-16222 Trois lettres graphiques de Pierre du Moulin à la Dsse (Com. Marchegay). VIII, 136.

1625. Lettre inédite de Dreincourt, et lettre inédite d'André Rivet à la même (Com. Marchegay). XIII, 26, 209.

1640. Lettres de consolation à madame de la Trémoille sur la mort de mademoiselle sa fille (Com. de M. Andrieux). X, 258, 264.

1662. Correspondance de Marie de la Tour, duchesse de la Trémoille avec Morus pendant le séjour de ce dernier en Angleterre (Com. Marchegay). XXI, 136, 226, 278.

1606-1620. Cinq lettres de divers à la duchesse de la Trémoille. XXVII, 496, 500.

massacre sur les sentiments de la noblesse huguenote de cette province :

« Au demeurant, mon cousin, l'on me mande de toutes partz que la plus grande part de la noblesse qui a fait profession de ceste nouvelle oppinion, et a esté nourrye et instituée en icelle, a dévotion de se recognoistre et revenir à l'esglise catholique; mesme que plusieurs ont déjà fait confession de foy, vont à la messe et ne demandent qu'un commandement de moy, ou quelque admonition faicte et autorisée de mon nom pour se réduire entièrement, abhorrans d'eulx mesmes leur secte, ayant cogneu le mal quy en provenoyt. Et d'autant, mon cousin, que ce seroyt la grâce que je désireroys le plus de Nostre Seigneur que il fust honoré et servy de tous mes subjectz unanimement, et qu'ilz vousissent d'eulx-mesmes rentrer au bon chemin auquel ilz ont esté desvoyez par la malice du temps, je vous prie regarder, ès lieux où vous passerez, d'assembler ou parler particulièrement aux gentilhommes et autres de ceste dicte oppinion et dextrement les admonester de leur salut et de se résoudre faire profession de la religion que je tien; leur remonstrant, tant que mes subjectz seront divisés, que mon royaume sera toujours troublé et qu'il sera bien difficile que l'on puisse prendre entière assurance de ceulx qui se rendront oppiniastres; que vous sçavez que je recepvray tant de contantement de ceulx qui se recognoistront d'eulx-mesmes, que je les grattifieray en toutes occasions, leur représentant l'exemple de mon frère le roy de Navarre, lequel s'y achemine volontairement, et celuy du prince de Condé qui a desjà abjuré publiquement la dicte oppinion, faisant profession de la véritable religion de Dieu. Bref les admonester le plus dextrement et avecques les plus vives exortations que vous pourrez excogiter pour les induire et randre capable de leur salut et profit, sans toutesfoys qu'ilz seachent que ce soit chose que vous faciez par mon commandement, ny cognoissent et pensent que l'on les y veille contreindre et du tout exterminer leur oppinion, maiz seulement que je désire et seray très joyeux qu'ilz renoncent la dicte oppinion et recoipvent et facent profession de nostre sainte et catholique religion. De Paris le xxj^e jour de septembre 1572. »

Claude de la Trémoille, époux de Charlotte-Brabantine de Nassau, fille du Taciturne, embrassa le protestantisme en 1586, et en devint aussitôt un des plus zélés défenseurs. Son dossier contient plusieurs

dépêches militaires de Henri IV. Dans celle du 19 janvier 1592 : « Mon cousin faictes tenir les lettres que je vous envoye à ceux de la Rochelle, St Jehan d'Angely et autres, pour faire des prières à Dieu à ce qu'il luy plaise me donner la victoire sur mes ennemis. » La lettre du roi, annonçant, expliquant et justifiant son abjuration : « A mon cousin le sieur de la Trémoille, capitaine de cinquante hommes d'armes de mes ordonnances », 25 juillet 1593, est identique à celles de même date adressées aux principaux seigneurs protestants. Signations, vers la même époque, dans les lettres des puînées, une requête de la princesse de Condé, Charlotte-Catherine de la Trémoille, à sa mère, la pressant de l'assister pour faire proclamer son innocence, (1588), et parmi les copies de lettres sur la naissance du prince de Condé, Saint-Jean-d'Angély, 1^{er} septembre 1588, une de M. de la Croix, ministre de feu M. le Prince, et une de M. Moutier, ministre de Saint-Jean-d'Angély.

Claude de la Trémoille mourait en 1604, laissant sous la tutelle éclairée de Charlotte-Brabantine un fils âgé de six ans à peine. Dans sa quinzième année, le jeune duc Henri alla visiter la patrie de sa mère qui rédigea en plusieurs pages, un « Mémoire de la façon que mon fils se doit gouverner en Hollande, nov. 1613 ». Au milieu de conseils pratiques de tout genre, nous relevons ceux-ci : « Par les villes où il passera, remarquera ce qu'il y aura de plus remarquable et en fera un petit recueil ; — prendra quelques heures de l'après-dinée où il fera toujours quelque chose qui puisse apporter proffit ; — surtout mon fils aura soin de prier Dieu soir et matin, et se souvenir que sans Dieu rien ne peut profiter ; — mon fils assurera bien ceux qu'il verra de Messieurs les Estats de son affection à leur faire service, et qu'il est dès sa naissance desdié à leur en pouvoir rendre. » En 1619, recherchant en mariage sa cousine germaine Marie de la Tour d'Auvergne, fille du duc de Bouillon, le duc Henri de la Trémoille, pour assurer la validité de son union, obtenait du roi Louis XIII une autorisation motivée :

« Estant chef des deux anciennes et illustres maisons de la Trémoille et de Laval, il ne lui eust été convenable de s'allier qu'avec personnes de grande et aneienne maison, sy bien qu'ayant voulu éviter une recherche et alliance estrangère, il n'a peu en cestuy nostre royaume et parmy ceux de la R. P. R. dont il fait profession, faire autre élection que de la personne de nostre cousine Marie de la

Tour... Que à cause de la religion dont il fait profession, il n'a pu recourir aux dispenses et remèdes en tel cas accoutumés, il craint qu'à l'avenir les conventions dudit mariage, ensemble l'estat des enfans qui naistront d'icelluy, puisse estre troublé sous prétexte de leurs proximité de paranté... etc. »

Le 13 mai 1621, Louis XIII mande au duc Henri de venir le trouver à Saumur, « les dézobéissances qui se connectent journellement en ma ville de la Rochelle et en plusieurs autres endroits, tant par ceux de l'assemblée qui y est que par autres de mes subjects de la R. P. R. m'obligent de m'en approcher pour y maintenir et affirmer mon auctorité et chastier ceux qui demeureront en leur rébellion ». Le 6 octobre 1628, une lettre du duc à la duchesse-donairière donne quelques détails sur le siège de la Rochelle ; il y commandait comme mestre de camp de la cavalerie légère, ayant abjuré le 18 juillet entre les mains de Richelieu. Marie de la Tour, on le sait, demeura inébranlable jusqu'à la fin(1), et parvint à faire continuer à ses enfans la foi et l'éducation protestantes. Le 15 mars 1662, elle envoie des renseignements et des conseils au ministre Alexandre Mornis, dont le Chartrier de Thouars renferme une volumineuse et curieuse correspondance.

Quelques mois plus tard, la maladie s'attaquait à la noble femme, et la reine mère eut le moment favorable pour triompher de sa longue résistance. Aussi s'empressa-t-elle de lui écrire en date du 2 octobre 1663 :

« Ma cousine, l'amitié que j'ay toujours eue pour vous m'a fait sentir le desplaisir de la nouvelle de vostre maladie que j'ay apprise par un bon père jésuite. Elle m'oblige aussy de vous advertir de vostre salut, dans la conjoncture présente, et de vous dire que je souhaiterais avec passion que vous prissiez occasion de vostre maladie, quoyque peu considérable, pour jeter les yeux sur vous mesme et sur l'erreur qui vous retient si longtems dans une religion si pernicieuse à vostre âme et à vostre repos éternel. Je vous prie, ma cousine, d'y vouloir penser sérieusement, et d'esconter favorablement ceux qui sont dans la voye de Jésus-Christ et de ses successeurs, et de ceux qui n'ont rien innové dans leurs maximes et dans leurs pré-

(1) Voir, *Découverte des sépultures de Claude de la Trémouille, Marie de la tour d'Auvergne et Isabelle de la Trémouille*, article de M. Imbert, extrait du Bull. de la Soc. de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, Bull. du Prot., XXII, 571.

ceptes. afin qu'après avoir satisfait au monde par toutes les bonnes qualitez qui vous y font tant estimer, vous satisfassiez aussy à Dieu par une soumission entière à la foy et à la religion qu'il nous a enseignée. Vous croyez bien, sans doute, que je ne vous souhaite un si heureux changement que parce que je suis

» Votre bonne cousine

» ANNE. »

Elle s'adressait en même temps au duc :

« Mon cousin, la nouvelle de la maladie de la duchesse de la Trémoille, votre femme, m'oblige de luy escrire pour l'avertir de penser sérieusement à elle et d'escouter les personnes qui peuvent l'ayder à se convertir, et prendre un meilleur party que celui qu'elle a tenu jusques icy à l'esgard de la religion. Je vous convie de vouloir seconder en cela mes bonnes intentions, et contribuer par vos soins à luy procurer un repos qu'elle ne peut plus se promettre tandis qu'elle sera dans l'erreur où elle est. Vous voyez bien que je n'ay d'autre motif en cela que la gloire de Dieu et son avantage particulier, et la croyance que j'ay qu'un changement de cette nature vous tourneroit bien à plaisir. »

Le résultat ne répondit pas à ces espérances. Aussi la reine tentait-elle, le 20 novembre, un nouvel et suprême effort.

« Mon cousin, le désir que j'ay de voir ma cousine la duchesse de la Trémoille votre femme hors de l'erreur où elle est, par l'amitié que j'ay pour vous et pour elle, m'a fait résoudre de luy envoyer le sieur abbé de Moissy, l'un de mes aumosniers ordinaires servans, qui a l'honneur d'estre cogneu de vous, la personne duquel je me promets vous estre agréable et qui a toutes les parties qu'il fault avoir pour conduire une âme à la voye du salut. Je vous prie d'adjouster créance à tout ce qu'il vous dira de ma part sur cette matière, et de luy aider à parvenir à une si bonne et si sainte œuvre, à quoy je veux croire que vous employerez vos soins, puisqu'il s'agit du salut d'une personne qui vous est aussi chère que proche. Je supplie Dieu de bénir le tout, et vous prie de me croire tousjours votre bonne cousine

» ANNE. »

La pieuse princesse emportait avec elle dans la tombe, le 24 mai 1665, la dernière sauvegarde des protestants de Thouars. Son fils

ainé, le prince de Tarente, emprisonné à sa rentrée en France, en 1655, puis interné et exilé dans ses terres, était retourné en Hollande dès 1663. Un mois ne s'était pas écoulé depuis la mort de la duchesse Marie, que le roi écrivait au duc la lettre officielle suivante :

« Mon cousin, j'euy esté adverty que depuis le décès de feue ma cousine la duchesse de la Trémoille, vostre femme, deux ministres de la Religion Prétendue Réformée de Thouars ont esté faire l'exercice public de la dite religion dans le chasteau dudit Thouars, en la chambre de la fille de mon cousin le prince de Tarente, vostre fils ; que mesme ils ont fait sonner la cloche pour advertir le peuple de s'y trouver. Et d'autant que mon dit cousin vostre fils n'aurait pas droit, suivant ce qui est porté par l'édit de Nantes, de faire faire l'exercice de la dite religion dans le dit chasteau, quand bien mesme il y seroit présent à cause que vous, qui estes seigneur du dit chasteau à plain fief d'Hanbert, estes catholique, je vous escriis cette lettre pour vous dire que, ne voulant pas souffrir une contravention si manifeste au dit édit, mon intention est que vous empeschiez que doresnavant aucun ministre ne fasse dans vostre dit chasteau l'exercice de R. P. R. sous quelque prétexte que ce soit. En m'assurant que vous satisferez en ce qui est en cela de ma volonté, je ne vous en diray pas davantage que pour prier Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

» Escrit à St. Germain en Laye le XXI^e juin 1665.

» LOUIS.

» LETELLIER. »

Cette pièce est tristement instructive. On le voit, en àjurant sa foi protestante, le duc avait, aux yeux du roi, renoncé à sa volonté propre. Il perdait le droit de permettre, dans l'enceinte de sa demeure seigneuriale, le culte de son fils et de ses petits-enfants, et, comme toujours, à cette douloureuse époque de notre histoire protestante, c'est l'édit de Nantes que le monarque invoque pour en légitimer les violations. Même sous le régime de la paix de Monsieur (1576), le consentement des possesseurs catholiques suffisait à autoriser un exercice réformé. Il est vrai que depuis Louis XIII on avait utilisé, pour plusieurs interdictions, le passage d'une propriété entre des mains catholiques : l'arrêt du Conseil de 1657 avait généralisé le

principe appliqué ici dans sa rigueur à l'une des plus grandes familles du royaume.

Aussi le prince et la princesse de Tarente, née de Hesse-Cassel, comprenant que la conversion de leurs enfants était résolue dans l'esprit du roi, songèrent-ils à soustraire leur éducation à cette influence redoutée. Mais leurs projets étaient surveillés, et le 24 juillet Louis XIV mandait au duc :

« Mon cousin, j'ay esté adverty que les enfans de mon cousin le prince de Tarente, vostre fils, doivent estre conduits en Hollande au premier jour, pour y estre eslevez; et comme, s'ils demeueroient près de vous, j'aurois tout sujet d'espérer qu'ils y recevoient de meilleures impressions pour ce qui regarde la religion et mon service, je vous escriis cette lettre pour vous dire que j'auroy à plaisir que vous vous employiez auprès de mon dit cousin le prince de Tarente, vostre fils, pour faire qu'il laisse ses dits enfans auprès de vous et qu'il ne les fasse point sortir de mon royaume, vous assurant que vous ne sauriez rien faire qui me soit plus agréable.

» Je vous diroy aussy qu'ayant ven, par la lettre que vous m'avez escriite le 4^e du mois, que vous avez fait oster la clochette qui, du vivant de ma cousine, vostre femme, servait à advertir ses domestiques de se rendre dans le lieu de vostre chasteau destiné pour y faire les exercices de sa religion, j'en ay receu beaucoup de satisfaction, et que mon intention est que vous continuiez à ne pas souffrir qu'il se fasse aucun exercice de la R. P. R., en public ny en particulier, dans vostre dit chasteau. A quoy ne doutant pas que vous ne vous conformiez, selon vostre zelle pour la religion et vostre affection accoutumée pour les choses que je désire, je ne vous feroiy la présente plus longue que pour prier Dieu... »

Le duc répond le 8 août qu'il fera tout ce qu'il pourra dépendre de lui pour obliger le prince de Tarente à laisser ses enfans et à ne point les envoyer en Hollande. A la date du 13 septembre, le roi lui en témoigne son entière satisfaction et il ajoute : « Comme il est expressément porté par les ordonnances du royaume, que les enfans de mes sujets ne pourront estre eslevez en des païs estrangers sans ma permission particulière, je ne puis souffrir que mon dit cousin vostre fils fasse sortir ses enfans du royaume pour les faire mener à Belledue suivant qu'il l'avoit projectté. »

Si ces mesures ne produisirent pas des fruits immédiats, c'est à

l'énergique résolution de la princesse de Tarente qu'il faut l'attribuer. Elle vint elle-même chercher ses enfants et les ramener auprès de leur père. Ce répit fut de courte durée : deux ans après l'on rentra en France. Les mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille (1) nous ont retracé les dernières scènes de ce drame domestique. En 1672, quelques mois avant la mort du prince, la princesse, pour conserver au protestantisme au moins un de ses enfants, reprenait une seconde fois le chemin de l'étranger, mais avec sa fille aînée seulement; elle conduisait à la cour de Copenhague la future comtesse d'Altembourg. Elle-même, à la révocation de l'édit de Nantes se retirait à Francfort. En France, aucun protestant ne portait plus l'illustre nom de la Trémoille. P. DE SCHICKLER.

CORRESPONDANCE

BIBLES D'AMAURY GOUYON, MARQUIS DE LA MOUSSAYE (2)

Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Saint-Brieuc, 27 janvier 1879.

Monsieur,

Il y a peu de temps on procédait, à Dinan, à l'installation de l'ancienne bibliothèque des Cordeliers dans un local de la mairie. Cette opération donna lieu à une découverte fort intéressante : deux Bibles très-curieuses se trouvaient parmi les volumes. L'une est italienne, en 2 volumes in-4^o, imprimée à Genève, par Estienne, l'an 1562; l'autre est espagnole en un seul volume de même format, et porte, sans nom d'imprimeur, la date de 1569.

En vieux français on lit sur la première page de chacune d'elles : « Amaury Gouyon nasquit l'an 1601 la nuit entre jedy et vendredy, huit et neufiesme de febvrier, à minuict. »

Sous le titre de la Bible espagnole se trouve le monogramme, en alliance, d'Amaury Gouyon et de Catherine de Champagne de la Suze, tel que cette dame le fit mettre en 1626, à la Huguenotterie de la Moussaye, sur le tombeau de son mari. Trois longs passages tirés des Écritures et manusc-

(1) Publiés par E. de Barthélemy, d'après un manuscrit des Archives de Thouars. Voir l'étude historique de M. Jules Bonnet, *Bull.*, XXV, 207.

(2) Voir l'intéressant article de M. L. Stapfer sur les *Méditations chrétiennes* du même personnage (*Bull.* XXIV, 235).

crits, couvrent la dernière page du même ouvrage. Chacun des textes est suivi d'un T enlacé dans un S (abréviation du mot *scripsit*) et du monogramme susmentionné, qui est probablement la signature d'Amaury.

Les marges de la Bible italienne sont couvertes de réflexions en grec, en latin, en français et en espagnol; il y a même un peu d'hébreu. Dans le second volume, les marges n'ayant pas suffi, le gentilhomme polyglotte a intercalé plus de 50 feuilles qui sont aussi couvertes de notes.

A l'occasion de cette trouvaille, un érudit catholique a publié, dans une feuille locale, une notice biographique qui trouve ici sa place naturelle. D'abord il remarque « que les citations bibliques sont *fortement accentuées dans le sens calviniste*, et que toutes les notes mss. sont malheureusement hérétiques »; puis il dit : « Cet écrivain huguenot, héros d'une valeur singulière, d'une piété profonde, d'une sagesse à nulle autre pareille, très-illustre dans les arts de la paix et de la guerre, très-bien vu de ses rois dont il fut le conseiller intime, plein d'amour pour la patrie, à laquelle il rendit des services signalés dans des temps difficiles, cet écrivain, dis-je, était l'aîné des neuf enfants de Charles Gouyon, comte de Plouër et baron de la Moussaye, qui avait embrassé le calvinisme et qui devint un des chefs du parti en Bretagne.

» Amaury bâtit un temple protestant dans un clos de Plouër, il érigea aussi un oratoire dans son château. Il obtint en 1606 un édit qui autorisait à Plouër l'exercice public de la Religion réformée. Ce prêche se trouvait dans une position très-favorable pour faire *beaucoup de mal*; là se donnaient rendez-vous les huguenots de Dinan, de Dol, de Saint-Malo et des paroisses comprises dans le trépiéd que forment ces trois villes. En 1615, Amaury obtint l'érection en marquisat de la terre et baronnie de la Moussaye. Il mourut en 1626. — Catherine de Champagne, son épouse, était fille du comte de la Suze et de Madeleine de Melun. Elle avait un frère nommé Louis, marié à Charlotte de la Rochefoucault; le frère et la sœur s'étaient convertis au protestantisme. Quant à l'enfant dont la naissance est religieusement inscrite sur les Bibles de la famille Gouyon, c'est Amaury, 3^e du nom, marquis de la Moussaye, comte de Plouër et de Quintin, etc. Il épousa, le 11 avril 1629, Henriette de la Tour, sœur de Turenne. Ainsi, à moins d'épouser une reine, il ne pouvait se marier en plus haut lieu. Lieutenant général des armées du Roi, ami intime de Condé et l'un de ses principaux officiers, Amaury suivit le prince dans toutes ses campagnes. Mais, tandis qu'il donnait de grands coups d'épée à Nordlingen, à Lérida et à Lens, la marquise, *dévorée par la fièvre de l'hérésie*, se livrait à une propagande très-active dans les diocèses de Saint-Malo et de Saint-Brieuc. Elle remplissait de missionnaires huguenots Plouër, Plénée, Quintin et autres lieux. »

Ces faits m'ont paru dignes de vous être transmis pour le *Bulletin*. J'ai

moi-même contemplé les volumes en question, et les ai trouvés si bien conservés qu'ils constitueraient un véritable ornement, il me semble, pour la bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français, dans le cas où on pourrait les obtenir des autorités locales.

Agréez, monsieur, avec cette humble contribution, mes salutations cordiales.

VICTOR E. BOUHOX, pasteur.

PROJET DE RÉCEPTION DU DUC DE ROHAN À MULHOUSE

(1635)

Douéra, ce 6 janvier 1879.

Monsieur le président,

Tout ce qui se rapporte au duc de Rohan offre de l'intérêt aux lecteurs du *Bulletin*. Je vous transmets donc la pièce suivante, qui se trouve dans l'*Alsatia* de 1853, pages 331 et suivantes. Je la traduis de l'allemand :

« Proposition du bourguemestre J. H. Petri sur la réception à faire au duc de Rohan qu'on annonce devoir passer par Mulhouse (Protocole IX des *Missives* de la ville de Mulhouse. Mss.). 26 janvier 1635.

» Nobles, très-honorables, très-savants, pieux, prudents, sages, gracieux seigneurs. Mes seigneurs ayant reçu l'annonce très-sûre que Son Altesse princière de Rohan a l'intention de se rendre dans cette ville, j'estime qu'il faudra prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit reçu de la façon la plus convenable, afin que ni nos amis, ni nos ennemis ne nous accusent d'être de grossiers manants; que le duc ne se figure pas que nous le voyons avec déplaisir ou même que nous sommes effrayés de son arrivée; que nos ennemis surtout ne soient pas mis en demeure de s'égayer à nos dépens et de se moquer partout de nous, ce qu'ils feraient si nous négligions les convenances et les égards dus à un si haut et puissant seigneur, et s'ils pouvaient attribuer une conduite pareille non pas tant au manque de bonnes dispositions à l'égard des Français, qu'à notre grossièreté naturelle.

» Or, quoique je ne doute nullement que mes gracieux seigneurs ne soient disposés, sans qu'on les y invite, à agir dans cette circonstance selon toutes les règles de la bienséance; que, d'un autre côté, je n'aie pas à émettre d'avis formel dans le cas présent, puisqu'à cause de mes infirmités je ne puis me rendre au conseil; néanmoins, poussé par l'amour que je porte à ma patrie, je me permettrai d'exposer en toute franchise mon sentiment dans cette affaire, laissant à mes seigneurs le soin de faire de ma proposition ce qu'ils jugeront à propos.

» Pour commencer, nous nous demanderons de quelle manière devra se faire cette réception. La réponse, nous la trouverons dans les récits des

temps passés, et surtout dans la Chronique de Bâle qui nous fournira quelques précédents très-intéressants à méditer. Nous nous contenterons néanmoins d'examiner comment nos ancêtres se sont conduits dans les circonstances analogues et nous nous arrêterons tout spécialement à ce qui s'est fait en dernier lieu, ce dont les vieillards encore vivants ont conservé le souvenir dans leur mémoire.

» Lorsqu'en l'an 1582, le 8 juillet, le comte palatin Jean Casimir remonta l'Alsace avec soixante-dix chevaux pour se rendre dans notre ville, quatre membres du conseil précédés de quatre courriers vêtus aux armes de la ville et accompagnés de quatre bourgeois bien vêtus et couverts de manteaux noirs, furent envoyés à sa rencontre pour le recevoir. Quand le prince se trouva à proximité de la ville, on tira plusieurs salves d'artillerie; la bourgeoisie sous les armes forma, depuis le Gutleuthausz jusqu'à l'auberge de l'Ange la haie que le prince traversa à cheval. A l'auberge, les trois chefs du conseil et les autres conseillers le reçurent et lui offrirent en don un foudre de vin et trente saes d'avoine.

» Or ce prince n'était allié à nous d'aucune façon, nous n'avions pas d'intérêts communs, son voyage ne nous était d'aucune utilité puisque ce n'était que pour se rendre au baptême d'un enfant du comte de Wurtemberg qu'il traversait notre ville avec sa magnifique suite princière, et pourtant nous lui avons rendu les honneurs dus à son rang. Le duc de Rohan au contraire est non-seulement un prince né du sang des rois de France, les alliés de notre ville depuis cent quatorze ans et un de nos coreligionnaires, mais encore un des généraux de ce roi sous la *protection* [ce mot en français dans le texte] duquel nous sommes, et pair de France; il vient chez nous dans des questions d'intérêt public; c'est spécialement pour nous-mêmes qu'il vient, savoir pour repousser loin de nos murs nos ennemis héréditaires qui nous haïssent à mort et ne cherchent que notre perte. Comment pourrions-nous le recevoir avec moins d'apparat qu'il n'en fut déployé pour le comte palatin?

» J'espère donc que lorsque le duc sera en vue on le saluera d'une première salve d'artillerie. Le moment le plus propice sera où le cortège se trouvera sur la route en face de la *porte supérieure*. On tirera du haut des quatre tours, de celle de *Vettin Bernhart*, de celle de *Nessler*, de la *porte supérieure* et de la tour de la prison (?) (*Walckhenthurm*). Quand il s'approchera de la rue de Dornach, deux ou quatre conseillers précédés de deux courriers (*Ueberreiter*, surveillants montés au service de la ville pour l'inspection des routes, des forêts, etc.) se présenteront pour le recevoir, et dans ce moment une nouvelle salve d'artillerie sera tirée. On pourrait ranger en bon ordre, des deux côtés du passage, la bourgeoisie entière sous les armes, depuis la barrière jusqu'à l'hôtel des chanoines où le logement du duc est retenu.

» Le duc passera donc entre la haie des bourgeois comme par une rue. Quand il sera arrivé à la barrière, on lui donnera le troisième salut, soit avec la grosse artillerie (dans les tours), soit avec quelques pièces de campagne sur les fossés. Il faudra interdire toute cohue et tout attroupement de femmes, enfants, domestiques et étrangers criards. Il faudra en outre tout particulièrement nettoyer la *place aux Oies* et la *rue des Charrons*, où logera monseigneur, et en enlever immondices, chariots, tas de bois. Durant ce temps on pourra fermer soigneusement les portes de la ville et les faire garder par les sentinelles ordinaires et extraordinaires.

» Nous avons déjà montré quels présents devaient lui être offerts en rappelant que l'on a fait don d'un foudre de vin et de trente sacs d'avoine au comte palatin. J'ajouterai que l'on a fait don à M. de Bassompierre, gentilhomme et ambassadeur extraordinaire, de douze sacs d'avoine.

» Quand mes gracieux seigneurs auront reçu dans son logement le prince ce personnage si considérable, pourraient-ils lui faire cadeau de moins d'un demi-foudre de vin renfermé dans deux tonneaux aux armes de la ville, amenés sur un char, et un char chargé d'avoine du volume d'au moins vingt sacs? S'ils lésinaient là-dessus, ils n'auraient à attendre que honte et confusion.

» Dans tout cela il ne faut craindre les critiques de personne, car les gens bien disposés pour nous et doués d'intelligence nous loueront si nous faisons bien; quant à nos ennemis, ils nous blâmeront quoi que nous fassions et comme que nous fassions, et ne cesseront de nous témoigner les mauvaises dispositions qui les animent.

» Je terminerai en disant que si l'on sait s'y prendre comme il faut, toutes ces démonstrations coûteront très-peu de chose, et pour ainsi dire presque rien, et offriront cependant un beau coup d'œil, outre qu'elles prouveront que nous sommes des gens sachant faire les choses en règle.... »

L. LEICH, pr.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1878

Présidence de M. le baron F. de Schickler; membres présents: MM. Block, Bonnet, Bordier, Delaborde, Douen, Franklin, Frossard, Gaufrès, Read, Sayous. Ch. Waddington.

Après lecture des procès-verbaux de juin et de juillet, le secrétaire remercie ses collègues de la sympathie qu'ils lui ont témoignée dans une grande épreuve.

Bulletin. Le cahier du 15 octobre a été adressé à tous les pasteurs de France, et cette mesure semble avoir été généralement appréciée.

Le secrétaire n'y voit qu'un premier essai. Le *Bulletin* d'octobre doit être composé avec un soin tout particulier, et revêtir un caractère spécial en vue de la fête de la Réformation. Il est même à désirer qu'une commission soit désignée chaque année pour cet objet. Cette idée est accueillie avec faveur, et mise à l'ordre du jour de la séance de janvier prochain.

A l'entrée d'un nouvel exercice nos portefeuilles doivent être renouvelés, en études historiques et en documents. M. F. de Schickler est heureux de répondre à ce vœu en annonçant des communications de M. Auzière sur les premiers et les derniers synodes. Comme bibliographie il propose un morceau intitulé : *Serret et son récent historien*, résumé des travaux de M. le pasteur Tollu sur ce sujet. Une étude intitulée : *Serret à Toulouse*, pourra aussi trouver place dans le *Bulletin*.

M. Sayous annonce une étude sur les Hussites à l'occasion d'une thèse récemment soutenue à la Sorbonne.

M. Waddington sera heureux d'offrir un morceau Bessarion, si le lien de la Renaissance suffit à le rattacher au *Bulletin*.

M. Ch. Frossard espère trouver dans la numismatique du Béarn d'intéressants sujets de communication.

M. Gaufres tient en réserve un nouveau chapitre de Claude Baduel : *Un procès d'hérésie*.

Bibliothèque. M. Bordier dépose les cinq derniers volumes de la collection Ogilvy, reliés avec soin.

M. le président présente le 1^{er} volume de *Clément Marot et le Psautier huguenot* par M. Douen, sorti des presses de l'Imprimerie nationale.

On a reçu le catalogue du séminaire luthérien d'Amsterdam, ainsi que divers opuscules parmi lesquels : *le Voyage de Béthel*.

Mes impressions de M. le pasteur Martin Dupont, volume offert par sa famille, sont une page fort intéressante d'histoire contemporaine.

M. Real fait présent à la bibliothèque d'une très-belle Bible de du Plessis-Mornay, portant quelques lignes autographes de son illustre possesseur.

Correspondance. M. Gustave Revilliod exprime ses remerciements d'un article paru dans le *Bulletin*, et annonce la réimpression de *l'Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois*, par le capitaine Arnaud.

M. le pasteur Eschenauer signale un ouvrage de M. l'abbé Valentin Dufour : *Paris à travers les âges*, où l'on conteste le protestantisme de Jean Goujon.

M. Duproix, pasteur à Saint-Laurent-du-Cros, envoie un arrêt de la cour du Dauphiné contre deux mémoires plaidant la cause des protestants en 1746.

M. Henry Baird transmet un article intitulé : *Les protestants de 1560 ont-ils conspiré contre la monarchie?* à l'occasion d'une récente histoire du parlement de Bordeaux, qui les en accuse.

M. le pasteur A. Paumier, de Reims, demande des renseignements sur une prétendue citation de *l'Histoire de France* de Sismondi, qui n'est qu'une calomnie gratuite à l'adresse des huguenots du XVI^e siècle.

M. le pasteur Dallon, de Saint-Petersbourg, s'informe des séjours en France du noble polonais Jean Laski, dont il écrit l'histoire.

M. L. Audiat signale un mémoire rédigé par une assemblée politique de la Rochelle de 1597, dont il n'est fait nulle mention dans l'ouvrage d'Élie Benoit.

M. Bec, instituteur, transmet une pièce intéressante pour l'histoire de l'ancienne église de Mauzac.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

PROCÈS ET ACCUSATIONS D'HÉRÉSIE

NÎMES (1547-1550) (1)

A peine arrivé à Nîmes, Bigot avait signé deux contrats qui l'obligeaient envers la ville, l'un comme professeur de philosophie, l'autre comme principal du Collège des Arts. Ces contrats, qui répondent aux dates du 20 janvier et du 20 mars 1542 (la deuxième n'est qu'approximative) ne furent pas plus tôt entrés en vigueur qu'ils devinrent la source d'un procès entre les deux parties, procès qui dura du commencement de 1542 à la fin de 1543 et qui, après avoir servi d'occasion à divers excès, se termina devant la juridiction du Viguier, par la condamnation de la ville. Elle eut à payer à son philosophe neuf cents livres, tant de gages arriérés que de frais et dépens. Bigot donna quittance de cette somme le 26 novembre 1543, et ne tarda pas à demander que les contrats fussent soumis à la formalité d'une nouvelle signature motivée par l'addition d'une nouvelle clause. Cette clause obligeait les quatre « députés » ou délégués de la ville « pour le fait du collège » à faire toutes les démarches

(1) Voir la Jeunesse de Guillaume Bigot, dans le Bulletin du 15 janvier dernier.

nécessaires à l'obtention des revenus ecclésiastiques. On se souvient que le roi François 1^{er} et la reine Marguerite de Navarre avaient demandé aux six évêques de la Sénéchaussée d'*unir* chacun au collège un bénéfice de 200 livres, ou de lui faire une rente annuelle équivalente.

Le contrat modifié ne fut pas moins que le contrat primitif une occasion de dissentiments et de litiges. Dès 1545, le second procès était déjà allumé et agitait le collège et la ville. Il devait se compliquer étrangement et se prolonger au delà de toutes les prévisions. Le pacifique Baduel s'empressa de chercher à Carpentras, auprès du cardinal Sadolet, un repos d'esprit qu'il ne devait pas y trouver. Nous ne savons pas au juste dans quel ordre se déroula l'enchevêtrement d'incidents que nous avons à mentionner pour indiquer comment prirent naissance les accusations d'hérésie. Voici, d'après l'ensemble de nos renseignements, ce qui dut se passer :

La ville diminua en 1544 ou 1545 les gages de Bigot, non dans le projet de budget qui nous a été conservé, mais en fait et à l'époque des paiements. De là une première revendication du professeur qui ne voulait rien abandonner des gages promis, et il y a apparence que, au complément d'honoraires réclamés, Bigot ajouta une demande en dommages-intérêts. On peut deviner la réponse de la ville : elle manquait d'argent et plusieurs indices font en effet connaître qu'elle n'était pas en mesure de soutenir son université avec autant de libéralité qu'elle l'eût voulu. « C'est votre faute, répliquait à son tour Bigot, si vous n'avez pas encore obtenu des évêques les douze cents livres qui suffiraient aux gages annuels de vos professeurs et à l'entretien de la maison de St-Marc. » Et comme Bigot, recteur de l'université, en représentait tous les droits, il réclamait à la ville de nouveaux dommages-intérêts pour le tort fait à l'académie par la négligence de la ville. Ici intervenait en tiers le notaire Jean Lansard, que nous avons vu assister aux premiers conseils où s'élaborait la fondation du collège. Lansard, pour complaire au peuple dont Bigot l'appelle l'inébranlable tribun, insistait sur la

responsabilité personnelle des magistrats et sur la convenance de leur réclamer à eux-mêmes les sommes dont leur gestion défectueuse pouvait grever la ville. On le vit dans la suite, en 1561, proposer de faire payer aux consuls protestants les frais d'entretien des troupes appelées pour garder la ville, troublée par les assemblées des religionnaires. Il s'attaqua cette fois aux quatre *députés*, et voulut qu'ils fussent seuls obligés de payer, sur leurs biens personnels, toutes les dépenses de l'université et les frais du procès. C'était un nouveau procès, greffé sur le précédent et destiné à suivre les mêmes phases, à Nîmes et à Toulouse ; mais ce n'était pas le dernier.

Bigot, singulièrement intempérant de plume et de langue, ne s'abstenait pas d'entretenir ses auditeurs de ses difficultés avec la ville, d'accuser les députés, les magistrats, les principaux habitants. Que ne leur reprochait-il pas ? Leurs actes, leurs mœurs, leurs travers, étaient la matière de ses lazzis. Il les appelait de surnoms que sa malignité avait inventés : Gaillard de Montcalm était Pisistrate ou Pisistratule, parce qu'il s'était montré une fois entouré de gardes ; Malmont était la montagne de malheur, et Calvière était sans doute le Calvaire de Bigot. Il ne respectait même pas l'honneur des matrones de la ville et ne se faisait pas faute de raconter à son jeune public les frasques de ses valets et de ses servantes. L'expulsion de deux d'entre eux avait, dit-il, fait rire toute la ville. Sa chaire enfin était une tribune, ou plutôt un tréteau d'où partaient les accusations les moins mesurées, assaisonnées du plus gros sel. Quelques étudiants goûtaient fort cette étrange philosophie et savaient gré au philosophe des amusements qu'il leur offrait. Mais on peut croire que les magistrats, les députés, les consuls en étaient médiocrement charmés, et l'on ne sera pas surpris d'apprendre qu'un beau jour ils décidèrent la suspension des leçons de Bigot. C'était, sauf erreur, en 1546.

L'arrêt pourtant était plus facile à rendre qu'à faire exécuter. Les étudiants du parti de Bigot envoyèrent à Toulouse un syndic pour demander le maintien des leçons. Un savant maître

des requêtes, François Conan, ancien disciple de Lefèvre d'Etaples, assista un jour, en passant à Nîmes, à l'une des leçons de Bigot, s'en déclara satisfait et regretta le projet de suspension. Voilà donc un quatrième procès, ou si l'on veut un troisième incident du procès, qui vient encore compliquer l'affaire. Un autre allait surgir aussitôt. Les têtes sont chaudes à Nîmes, surtout dans la jeunesse des écoles, et l'usage des armes était alors fréquent parmi les étudiants. De les porter à s'en servir, il n'y a qu'un pas. Les étudiants du parti de la ville étaient fort animés contre les bigotiens. Un jour un groupe d'entre eux, cherchant ou saisissant l'occasion, se jette sur deux amis du philosophe, les poursuit dans le collège, et trouvant les portes fermées derrière eux, se met en devoir de les enfoncer, non sans démolir les toits pour se frayer un autre passage. Madame Bigot, alors en couches, fut si épouvantée du vacarme, qu'elle ne put jamais se remettre de sa frayeur. Son mari trouva là naturellement l'occasion d'un cinquième procès contre les *effracteurs* du collège, procès qui se poursuivit comme les autres à Nîmes et à Toulouse, sans d'ailleurs aboutir à une solution définitive.

Ce procès était-il civil? était-il criminel? Les parties étaient loin de s'entendre là-dessus, ou plutôt elles changeaient d'opinions selon leur intérêt, pour appeler plus à loisir des sentences rendues. Mais il ne pouvait y avoir de doute sur la nature d'un autre procès plus gros que les précédents. Le 9 juin 1547, Bigot, sur les rapports d'un ancien domestique, nommé Verdan, celui même qu'il avait chassé trois ans auparavant, s'avise de croire sa femme infidèle, et fait ou laisse infliger au prétendu séducteur un terrible châtement. Quelques amis du philosophe, conduits par Verdan, se jettent la nuit sur Pierre Fontayne, lui coupent les jarrets, le nez, les oreilles, le laissent à demi mort. Cet esclandre souleva le lendemain dans la ville un flot d'indignation contre Bigot. On s'ameute contre lui, on le recherche pour lui faire un mauvais parti, on fait à son de trompe défense de le cacher. Il trouve pourtant le moyen de

s'esquiver à l'aide de quelques amis et se dirige sur Paris.

La victime du guet-apens et sa famille intentent un procès à Bigot et le font appeler à Toulouse devant la chambre criminelle du Parlement. Ce procès, interminable comme le procès civil que soutenait la ville et très-favorable aux prétentions de celle-ci, fut jugé une première fois en décembre 1547. Un réquisitoire violent où Bigot était qualifié d'hérétique, athée, homicide, séditieux, blasphémateur, demanda la mort en pleine place publique pour servir d'exemple à la ville et à toute la province. La cour toutefois, trop peu éclairée, remit à plus tard la cause, qui ne fut reprise qu'en juin 1548, et définitivement tranchée que deux ans plus tard.

On n'aura pas manqué de remarquer ces mots d'impie, blasphémateur, athée. Bigot s'attaquait, disait-on, à la majesté divine. On rapportait d'horribles propos, un surtout qui peut à peine s'écrire après plus de trois siècles. Il avait juré que, si le Christ était sur la terre, il lui arracherait la chevelure. Comment un langage si inouï n'aurait-il pas indigné les familles, éloigné les étudiants bien pensants ?

Pour préciser et coordonner les accusations de cette nature, les avocats de la ville demandèrent une enquête et firent recueillir des témoignages. Mais dès que les témoins eurent à se nommer et à signer leurs rapports, ils furent pris d'un subit accès de prudence et affectèrent aussitôt la plus grande réserve. Il ne s'en trouva que trois dans toute la ville, disposés à soutenir juridiquement leur dire. On alla donc en chercher ailleurs. Baduel était alors à Montpellier, donnant des leçons à quelques étudiants de son parti qui l'avaient accompagné dans ce second exil. Les commissaires chargés de l'enquête vont donc le trouver et lui demander ce qu'il sait de l'athéisme et des blasphèmes de son collègue. Baduel, embarrassé et toujours circonspect, répond le moins qu'il peut, assure qu'il ne sait rien par lui-même, que l'accusation d'athéisme a été répétée devant lui par l'ancien prévôt de la cathédrale, Robert de la Croix, mort depuis plus de deux ans. Il s'explique encore moins sur les

autres accusations, mais son témoignage n'en est pas moins consigné dans l'enquête et envoyé à Toulouse pour figurer à sa place à l'audience du 8 juin 1548.

Bigot avait pour conseil l'avocat Arnaud Davin, son ami, qui avait dû quitter Nîmes peu après lui et par suite de la même animadversion publique. Davin, retrouvant plus tard Bigot à Toulouse, le renseigna sans exactitude sur le rôle de Baduel dans l'enquête, et ajouta ainsi aux mauvais sentiments que Bigot avait toujours nourris pour son collègue. Il le poussa enfin à user de représailles et à dénoncer à son tour Baduel comme luthérien.

Bigot ne s'en fit pas faute. Il est superflu de rappeler que ces accusations étaient mortelles, et l'on tremble à la pensée de ce qu'elles supposaient d'imprudences ou de fanatisme. Bigot sentait par moment l'odieux de son rôle, et s'excusait sur la provocation de Baduel, qu'il avait pourtant omis de vérifier. « Est-il digne d'un philosophe et surtout d'un philosophe chrétien, de rendre le mal pour le mal ? » Cette question qu'il se fait à lui-même dans l'*Épître antilogique* aurait dû l'arrêter plus longtemps. « J'ai à craindre, ajoute-t-il, de paraître sévère et cruel ; mais aux grands maux les grands remèdes, et saint-Paul lui-même passe la mesure dans ses colères contre les crimes, n'épargnant pas les personnes, quand l'énormité des fautes l'exige. Il va jusqu'à vouloir être anathème pour les coupables. Ce n'est pas autrement que je me comporte à l'égard de Baduel. Il n'est pierre qu'il n'ait remuée, quand j'étais en étroite prison, pour que je fusse, non anathème, mais apothème, c'est-à-dire mis à mort... Ma conduite envers lui est chose nouvelle, absolument inusitée pour moi, dont la douceur, l'humanité envers les gens d'études a été prouvée autrefois à Nîmes par l'enquête du Viguiier, et ne le sera pas moins prochainement par celle qui sera faite à Toulouse. » La conscience ainsi rassurée, Bigot donne suite au projet d'accuser Baduel d'hérésie. A l'audience du 8 juin 1548, Bourg, son avocat, fait à ce sujet un long discours plein de jeunesse et d'emphase,

puisque Bigot croit utile de le laver de ces reproches. Baduel est défendu par Jean de Téronde, avocat de Toulouse, qu'il ne connaissait pas encore personnellement, mais dont il ne tarda pas à devenir l'ami. Il le remercia trois mois plus tard, en termes qui montrent qu'il lui avait rendu un vrai service. « Que dire du patronage que vous avez bien voulu me prêter dans le jugement où Pierre Rozel, mon parent, défendait la cause de notre ville ? J'ai eu connaissance de votre zèle affectueux par des personnes présentes au jugement. Les accusations intentées contre moi ont été réfutées et réduites à néant avec une chaleur qui révélait la plus grande bienveillance (1). »

L'arrêt rendu à cette occasion fut favorable à la ville. Il exigea de Bigot de nouvelles provisions et la production de nouveaux témoins. Il renvoya le jugement définitif aux grands jours qui devaient se tenir au Puy, le 5 septembre suivant. A cette nouvelle audience, les mêmes accusations furent reproduites de part et d'autre. L'avocat de Bigot, Trélon, n'imita pas la prolixité fougueuse de son jeune confrère de Toulouse. L'avocat royal ayant relaté les faits d'hérésie à la charge de Baduel, Trélon se borna à dire : « Je m'approprie les paroles de l'avocat du roi. » Baduel fut encore défendu par Téronde, mais avec moins de succès, sinon d'éloquence, qu'à Toulouse. Les accusations de luthéranisme étaient de celles que le temps ne faisait qu'envenimer. Assez de prêtres, de moines, de dévotes prenaient soin d'y ajouter le fiel de leurs insinuations et de leurs calomnies. Tout accusé était perdu à bref ou long délai. Baduel, menacé, avait adressé à son avocat et à l'un de ses juges des lettres qui nous sont restées et qui révèlent de vives appréhensions. Après avoir rappelé son bon vouloir primitif et sa rare libéralité pour Bigot, la manière désobligeante et brutale dont celui-ci y avait répondu et aussi sa conduite et son enseignement, également déplorables, Baduel se garde bien de s'abandonner aux sentiments que lui inspire un pareil ennemi. Au lieu de le signaler à l'indignation et à la sévérité de la cour,

(1) Ep. 15.

il tourne tout à coup à l'indulgence, au pardon. « Pourquoi, s'écrie-t-il, la philosophie ne lui a-t-elle pas appris à vivre en paix avec les hommes, à ne pas ouvrir l'oreille aux conseils malveillants qui font perdre tout équilibre à son naturel peu mesuré? Que ne suit-il l'avis de ceux qui ont plus de lumière et plus de vraie affection pour lui. On a, hélas! bien peu de raisons d'espérer de lui quelque amendement. Vos fonctions, ajoute Baduel, vous donnent sur lui beaucoup d'ascendant. Vous ferez une œuvre très-honorable, si vous parvenez à le ramener à la crainte, à la mesure, à l'amour de la paix, au souci de sa réputation; si vous le mettez à l'abri des incitations funestes qui l'ont jeté dans ces périls. Je vous prends à témoin de mon bon vouloir pour lui. Il m'a gravement offensé, comme vous avez pu le voir par les accusations qu'il a produites contre moi devant la cour de Toulouse, où vous siégiez comme juge; mais je lui pardonne volontiers, et je m'en remets d'ailleurs à Celui qui met en plein jour la vérité et l'innocence (1). » Il saute aux yeux que Baduel voudrait bien arrêter l'accusation sur les lèvres de Bigot, et ce n'est pas la seule fois que l'imminence du danger lui tracera la même conduite. Mais Trélon parla, nous l'avons dit; Bigot parla à son tour et donna des preuves trop certaines du luthéranisme de son collègue; il insista « sur la mauvaise foi et la passion de ses sectaires qui, pour le priver de ses émoluments, l'accusaient de ruiner l'université par son hérésie ».

La cause entendue, la cour des Grands Jours rendit son arrêt sur Bigot et sur Baduel. Elle n'admit pas l'accusation d'hérésie contre le premier et reconnut, sur un point spécialement visé, qu'il était régulièrement dispensé d'observer les jours maigres prescrits par l'Église; elle ordonna le paiement de ses gages augmentés de tous dommages et intérêts. Elle fit dépendre son rétablissement comme principal de l'issue du procès criminel que Pierre Fontayne poursuivait à Toulouse. Quant à Baduel, reconnu mal sentant sur la foi, il fut condamné à résigner ses

(1) Ep. 16.

fonctions de recteur. Les consuls eurent ordre de chercher un autre principal et d'autres professeurs non suspects de luthéranisme.

Toutes ces décisions ne furent que peu ou point exécutées. Bigot fut payé de son traitement, il ne le fut point des frais qu'il avait réclamés, et le magistrat chargé de le satisfaire s'arrangea pour trouver obscur le texte de l'arrêt et pour demander à Toulouse des explications qui se firent attendre. Il n'eut aussi qu'un demi-succès dans la question de la destitution de Baduel. En passant à Nîmes pour se rendre à Toulouse, où le rappelait son grand procès, il présenta au magistrat chargé de la question du collège, c'est-à-dire au Juge-Mage, l'arrêt du Puy sur le principal et ses collègues. Gaillard de Montcalm déclara en effet Baduel déchu de ses fonctions de recteur, mais il lui laissa celles de professeur aux mêmes gages et il fit chercher un principal de troisième ordre, qui, pour le modique salaire de quarante livres, dirigerait le collège sous les inspirations de Baduel. Quant aux autres professeurs, je ne vois point qu'on les ait changés. On fit seulement venir, au mois d'avril suivant, (1549) un professeur de philosophie, l'Écossais Patricius, qu'on engagea pour la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'à la fin de septembre. Ce professeur de talent, ami d'ailleurs de Bigot et animé du même esprit, n'eut pas une bonne influence sur les étudiants des cours libres. De nouveaux désordres se produisirent et Patricius quitta Nîmes au mois de juillet pour se diriger sur Arles dont il alla diriger le collège.

Si les traits lancés par la fureur de Bigot ne portaient que de si faibles coups, il ne faut point croire qu'ils fussent mal dirigés; mais un bouclier invisible, la protection de puissants amis, défendait Baduel. Pour le perdre, car il ne tendait à rien moins, Bigot avait produit à Nîmes des preuves authentiques de l'hérésie de son rival. Car il avait prévu que Gaillard de Montcalm et les autres magistrats déclareraient la cour du Puy mal éclairée et interjetteraient appel de sa décision. Il les obligea à lui accorder au moins une apparente satisfaction; mais

il faut bien qu'il ait été un moment sur le point d'obtenir un succès plus décisif pour que Baduel se soit cru aussi en danger à Nîmes que l'était à Montpellier son ami René Gasne, également accusé d'hérésie par l'évêque Pellicier, et qu'il ait pu écrire au premier président : « Ce qu'est l'évêque pour René, Bigot l'est pour moi. Il m'appelle peste et fléau de la jeunesse, homme impie. Il en veut à mon honneur, à ma vie ; il prétend me bannir de la ville et du collège de Nîmes. O temps ; ô mœurs ! vous voyez, sage président, quelle est notre situation et notre sort, quels sont ceux à qui nous avons à faire, quels périls ils nous font courir. Mais le souverain maître de nos destinées veut que la vertu et l'innocence soient éprouvées par les fureurs de pareils monstres. Nous supporterons donc leurs injustices en faisant appel aux plus hautes consolations. Avant tout, c'est la Providence divine qui nous expose à ces périls ; nous avons ensuite le sentiment de n'avoir jamais fait volontairement de tort à personne. Enfin, nous connaissons la rare bienveillance et la sagesse de ceux que Dieu nous a donnés pour appuis et pour protecteurs. Vous êtes du nombre, sage président, et Dieu vous ayant donné le pouvoir et la volonté de faire justice, qu'avons-nous à redouter menaces et périls ? » (28 nov. 1548.)

L'appui de Mansancal continua de protéger Baduel à Toulouse contre les efforts de son implacable adversaire, tout entier au soin de donner leur plein effet aux arrêts des Grands-Jours. D'autres amis secondaient le président et exerçaient sur Baduel une protection discrète et constante. Térondo, son avocat, qu'il avait vu au retour du Puy, lui était plus que jamais dévoué ; Bernard Trainier, docteur en droit, l'un des futurs capitouls de 1549, était gagné aux idées nouvelles et regardait Baduel comme un frère ; Charles Rozel, son beau-frère, et frère du député Rozel, professait la philosophie à Toulouse et, déjà devenu luthérien, tenait sa famille de Nîmes au courant de tout ce que machinait Bigot. Celui-ci brandissait toujours le glaive acéré dont les autres s'efforçaient de détourner les coups. Pour recouvrer la parole devant le parlement et reproduire

avant son jugement définitif l'accusation d'hérésie, il redemandait une enquête d'office sur son passé, s'en promettant un double résultat : celui d'étaler de belles attestations sur son compte et celui de compromettre définitivement son rival. Baduel et ses amis tâchaient de faire avorter cette enquête, ordonnée depuis le mois de juin 1548 et toujours différée ; mais Bigot avait aussi des appuis à Nîmes et à Toulouse, et à force de tentatives de leur part et de la sienne, il parvint à obtenir l'ordonnance de son enquête d'office. Ce fut un nouveau coup et une nouvelle alerte pour son rival, qui se résigna à de nouvelles démarches en conciliation.

Par intérêt pour lui sans doute, la ville s'y résigna de son côté. Elle envoya à Toulouse deux personnages de marque, Berbenon et de la Jonquière, pour offrir à Bigot plus d'argent qu'il n'en pouvait espérer d'un procès heureux, lui remettre la somme de 3 000 écus, déjà déposés chez un banquier, et recevoir avec sa quittance la promesse de se retirer de l'Université et de la ville. Les pourparlers furent longs et la question minutieusement débattue. Tout considéré, Bigot refusa de se démettre de son rectorat et de laisser le champ libre à ses ennemis. Il crut l'Université intéressée à son maintien dans sa charge. Quant à Baduel, il eut recours pour le désarmer à l'entremise de Charles Rozel, et de ce côté aussi les démarches parurent sur le point d'aboutir. Bigot s'adouçissait ; son rival semblait pouvoir se rassurer. « Votre frère Pierre, écrivait-il à Charles Rozel, m'a montré la lettre où vous me faisiez dire d'être tranquille. J'en ai reçu l'avis avec plaisir, non que j'aie aucune crainte (le sentiment de mon innocence me le défend), mais dans l'intérêt de mes travaux, je désire éviter tout trouble pour moi-même et pour la ville. Je n'en apprécie pas moins vos bons offices et votre bienveillance. Avant tout, réfutez l'opinion répandue contre moi par Davin et Durand au sujet des accusations portées contre Bigot. Plût à Dieu que celui-ci ne les eût jamais connus ou n'eût point prêté l'oreille à leurs conseils ! »

Peu de jours après, le 6 avril 1549, l'affaire avait fait un pas.

« Je vois avec joie, écrivait Baduel, Bigot repousser les conseils des hommes malveillants et brouillons qui s'étaient emparés de lui et revenir à la bonté de son naturel, plus digne que sa précédente rudesse, de notre amitié, de nos mutuels services, de nos communes études. Pour vous montrer par quels sentiments je répons à ces nouvelles dispositions, je me borne à prendre à témoin le Dieu qui connaît les cœurs, et qui sait que j'ai pour Bigot le bon vouloir, que je demande pour moi à Dieu lui-même, à Bigot lui-même et à tous les hommes. Vous qui connaissez la droiture de mes intentions et la simplicité de mes mœurs, vous pouvez aisément comprendre ce que je pense et souhaite de son retour et de notre réconciliation. Que Dieu le délivre des misères dans lesquelles il est impliqué, et lui donne cette modération et cette tranquillité d'âme qui lui fera trouver plus de plaisir à être mon ami et celui de mes concitoyens qu'à être notre ennemi ! Cette vie de paix et d'affection lui conviendra mieux que la vie de discordes qui fait tant de plaisir à Davin et à quelques autres... Vous saurez bien le lui faire sentir. Peut-être aussi que lui-même, instruit par ses longs malheurs, se plaît à revenir à des dispositions plus douces... Il y a encore ici quelques perturbateurs de nos études. Bigot me fera plaisir en leur écrivant qu'il ne tiendra pas pour amis ceux qui s'opposent à ce que je considère comme la véritable discipline des classes. » Moins d'une semaine après, Bigot avait tourné bride, faisait citer Baduel, Malmont et les quatre consuls. Baduel déconcerté envoyait son beau-frère chez Téronde, chez le procureur Pégon, chez ses autres amis, lui demandait des renseignements suivis sur les démarches de son adversaire et se préparait de nouveau à tout événement (12 avril). Que voulait Bigot ? que s'était-il passé dans sa tête mal équilibrée ? Reprenait-il à l'improviste l'accusation d'hérésie ? Se bornait-il à réclamer des consuls, des députés, de l'ancien recteur, certain diplôme pontifical autorisant provisoirement l'Université à conférer des grades, pièce qu'il avait jusqu'alors vainement réclamée ? S'agissait-il de l'étrange histoire (car les incidents se multi-

pliant à l'infini dans l'imbroglie de ce procès civil) de la seconde lettre de pardon que le roi avait accordée à Bigot ? Il avait présenté la première, relative à la mutilation de Fontayne, à l'audience de décembre 1547 ; apprenant plus tard la détention prolongée du philosophe que lui recommandaient de puissants amis, le monarque écrivit au Parlement de hâter la conclusion du procès et fit confier la lettre à un certain Gortian, qui la remit aux consuls de Nîmes au lieu de la faire parvenir à leurs juges. Quand les consuls stylés par Bigot finirent par la présenter au Parlement, ils la donnèrent comme écrite en leur faveur par le bon vouloir de Sa Majesté. Tel est du moins le récit de Bigot. Quel que fût l'incident auquel se rapportait la citation provoquée par lui, il obtint vers la fin de 1549, comme nous l'avons dit, une décision favorable à l'enquête d'office, qu'il sollicitait avec tant de persistance.

Aussitôt la ville, dans un conseil extraordinaire fort nombreux, choisit un syndic qu'elle chargea de terminer enfin l'interminable querelle qu'elle soutenait contre Bigot. Ce syndic fut l'un des quatre députés, et non le moins important, Pierre de Malmont, auquel elle alloua un traitement de 3 livres par jour. La ville le munit de toutes les recommandations nécessaires pour les magistrats de Toulouse, et, en outre, d'un dossier complet de l'affaire, avec un *inventaire* ou *index* énumérant tous les détails de la cause et leur enchaînement. Il serait intéressant de retrouver cet index. Baduel épuisa son éloquence pour présenter Malmont à tous ses amis de Toulouse ; mais ni ses lettres, ni les démarches qu'elles purent obtenir, ne hâtèrent beaucoup l'expédition du procès. Aux fêtes de Noël 1549, rien n'était fait puisque Baduel renouvelait ses recommandations ; trois mois plus tard, quand parut le *Prélude de philosophie chrétienne* de Bigot, rien n'était fait encore, puisque la dernière ligne du livre nous apprend le retour infructueux de Malmont, obligé de quitter Toulouse par suite de l'appel interjeté par le docteur Rover. Quel était ce docteur qui faisait ainsi sa première apparition et contre quoi

s'avisait-il de protester? Son appel se rattachait-il à la protestation de Jean Lansard, et tendait-il à faire considérer Malmont comme incapable de représenter la ville puisqu'il était personnellement responsable envers elle? Autant de questions qu'il est impossible de résoudre, et sur lesquelles le laconisme obligé de Bigot nous laisse sans lumières.

La préface du *Prélude* contient heureusement, sous le titre d'*Épître antilogique*, des renseignements abondants, sinon clairs et bien classés, et elle est avec les lettres de Baduel, la principale source où nous ayons pu puiser. Le *Prélude* lui-même était un cours de philosophie destiné à être lu devant des juristes et des théologiens de Toulouse. Le choix de cet auditoire était habile, puisque les destinées de Bigot étaient dans les mains de légistes dociles aux influences religieuses. La peste de 1549 empêcha la lecture du cours, mais non la composition du livre, et Bigot n'en trouva pas moins l'occasion de se lier avec un personnage de la plus haute importance. C'était un moine franciscain, du nom d'Esprit, chargé des fonctions d'inquisiteur. Ce personnage, d'orthodoxie incontestable, rendit à Bigot leçon pour leçon, lui rapprit sa théologie qu'il semblait avoir fort oubliée, tint sans doute aussi un peu la plume pour lui et donna au livre un vernis de religion, qui ne permettait plus de considérer Bigot comme athée et impie. En atteignant ce but louable, l'inquisiteur se rapprochait de son autre but, la perte de Baduel et des luthériens de Nîmes. Il faudra donc faire une attention spéciale aux pages de l'*Épître antilogique* où se fera remarquer l'inspiration du franciscain.

Cette épître raconte d'une façon désordonnée (*tumul-tuarié*) mais non sans un certain genre d'agrément, les deux guerres *collégiales* qui obligèrent Baduel à se retirer à Carpentras et à Montpellier, et la série des procès que Bigot soutint contre la ville. Elle discute les arguments que Malmont était chargé de faire valoir contre lui. Elle présente Baduel comme l'instrument et le complice des haines des quatre députés contre le recteur qu'ils ont nommé; comme un ambitieux qui

deux fois, dans le cours du premier procès et après l'événement du 9 juin, s'est emparé sans droit du rectorat ; comme un ignorant qui ne sait qu'imiter superficiellement Cicéron et qui manque d'idées ; comme un ennemi des arts et de la philosophie qu'il veut bannir faute de la comprendre ; enfin, comme un hérétique digne de l'exil et de la mort même. C'est ici qu'il convient de donner la parole à Bigot ou à son collaborateur :

« Si je n'accusais aujourd'hui Baduel, s'écrie-t-il, et si je ne l'eusse accusé déjà dans le cours de ma détention, en prouvant qu'il est, en fait de religion, exactement ce qu'il prétend que je suis, je n'aurais nul moyen de faire sentir à mes juges son inconsistency et celle de ses acolytes, le caractère équivoque de leur haine et de leurs témoignages. Ne font-ils pas preuve, en effet, d'inconsistance et de légèreté, et ne ressemblent-ils pas à des femmes ? Une femme veut, ne veut pas ; ceux-ci pensent, ne pensent pas ; ils approuvent et blâment. Les opinions abominables qu'ils se sont faites en religion, opinions dont ils font pour eux-mêmes le signe de la souveraine et unique sagesse, et de l'esprit évangélique, ils me les attribuent sans bonne foi, dans l'intention de me perdre, et ils entassent les témoignages pour prouver que je les professe. N'est-ce pas là approuver et imputer ? Il n'est pas de haine plus fatale que celle des sectaires, surtout de ceux qui ôtent le Christ du monde. J'ai vécu dans l'Allemagne supérieure, parmi des gens d'accord avec nous sur le mystère de la présence réelle. En exposant au milieu d'eux les croyances que j'ai professées de tout temps, je n'ai point encouru leur haine ni perdu mes titres à leurs bons offices. Mais quand je suis revenu en France parmi des sectaires qui ne croient qu'au signe de cette présence (*signarios*), Dieu ! qu'au bout d'un court séjour ces gens s'éloignaient de moi avec une pieuse horreur : plus, en vérité, que d'un païen et d'un publicain !

» Les Romains combattaient, avec les autres peuples, pour la gloire ; avec les Gaulois, pour l'existence ; moi, j'ai combattu avec les hauts Allemands pour la vérité ; avec les *signaires* pour

la vie. Mes malheurs ont pour origine la question de l'Eucharistie, comme les malheurs d'Athanase, celle de la seconde personne de la Trinité. Parleraient-ils le langage des anges, que, s'ils n'ont pas la charité, et s'ils exercent leur fureur contre leur prochain, je ne saurais les croire évangéliques, avoir confiance en leur piété et leur sincérité. La sagesse n'entre point dans les âmes haineuses, et Dieu, qui est la sagesse infinie, ne se communique pas plus à ces vases d'élection, qu'un vin généreux ne se met dans des vaisseaux aigris. Pour nous, qui n'abandonnons point la parole de Dieu, et qui ne sommes pas non plus si abandonnés de lui, que nous ne voulions le salut de nos ennemis, nous publierons sur ce sujet, une fois hors de ces misères, un écrit de toute clarté où des preuves certaines s'ajouteront aux raisons consignées dans notre *Prélude*. Puisse-t-ils jusque-là renoncer à la haine dont ils nous poursuivent ! »

Ces déclamations perfides et ces menaces restaient sans doute dans un vague calculé ; mais il ne faut pas oublier que des pièces authentiques les précisaient devant le tribunal et qu'un semblable appel à l'opinion ne pouvait que rendre le Parlement implacable. Baduel n'eut connaissance qu'au mois de juin 1550 de l'*Épître antilogique*. Il est impossible de s'exagérer l'impression qu'il en dut recevoir. Sa correspondance avec Rondellet, Calvin, Mansancal, nous le montre incertain s'il doit répondre. Il s'y décide, et adresse, *aux Juges de Toulouse*, « un discours véhément, qui ne résout pas les véritables difficultés ». Il dénonce à la sévérité du Parlement les accusations intempérantes et calomnieuses de son adversaire. Quoi ! c'est du pied même du tribunal que part un factum aussi inconvenant ! Où est le respect dû à la magistrature et à toutes les autorités légitimes ? Qui ne s'autorisera désormais d'un tel exemple si la licence n'en est sévèrement réprimée ? Il est faux que les magistrats de Nîmes méritent les reproches qui leur sont adressés ; faux que les mœurs de la ville soient à ce point corrompues ; faux que Bigot puisse citer en sa faveur les témoignages qu'il invoque.

Nulle cité n'a des mœurs plus modestes, des citoyens plus unis, des magistrats plus dignes de respect.

Telle est la thèse de Baduel, et il n'est point douteux qu'il n'ait raison de défendre sa ville natale, injustement accusée. Mais d'où vient qu'il ne dit mot de la question d'hérésie, question de vie ou de mort pour lui-même et pour plusieurs de ses amis? D'où vient que ses citations de *l'Épître antilogique* s'arrêtent juste au mot qui soulève cette question, ou le franchissent pour passer à ceux qui suivent? Il est aisé de concevoir l'embarras où se trouvait l'honnête Baduel. L'aveu de l'hérésie lui aurait été fatal et le mensonge blessait sa conscience. Il élude donc la difficulté, ferme les yeux et voudrait bien les fermer aux autres, fait tout le bruit qu'il peut sur les autres accusations pour faire oublier la plus grave. Hélas! il ne réussit pas plus aujourd'hui à faire illusion au public, qu'il n'a précédemment réussi à désarmer son implacable adversaire!

Après l'arrivée à Nîmes du livre de Bigot, Baduel n'y fit plus qu'un séjour de quelques mois. Il n'y fut plus que comme un oiseau sur la branche, prêt à s'envoler à la moindre alerte. Ses lettres devinrent de plus en plus sombres et prirent une teinte apocalyptique (1). Il n'y est plus guère question que de la fin du monde. Le signe qu'elle approche est la défection d'un grand nombre d'amis de l'Évangile. « Il règne parmi nous écrit-il à Calvin, une telle consternation, surtout parmi les riches, qu'on n'est à leurs yeux qu'un monstre et un objet de scandale si l'on veut persévérer dans la piété et le vrai culte de Dieu. » Il signale en outre au réformateur, de si grands périls, survenus depuis peu, qu'il n'ose les écrire. La fin de l'année scolaire approchait. Il la laissa venir sans bruit. Sans bruit aussi il quitta Nîmes, vers l'époque de la rentrée, sous prétexte de soigner à Lyon, l'impression d'un de ses livres, mais sans intention de retour.

(1) Voir le *Bulletin*, t. XXIII, p. 399. Ce verset de Salomon lui revient à la mémoire : « *Tel un oiseau quittant son nid, tel est l'homme qui s'éloigne de sa demeure* » ; Lyon ne sera pour lui qu'une halte sur le chemin de l'exil.

Il évangélisa quelques mois les luthériens de Lyon presque aussi inquiets que ceux de Nîmes et finit par se réfugier à Genève, où sa famille ne tarda pas à le rejoindre. Son modeste patrimoine fut saisi et confisqué : l'accusation d'hérésie le ruina, et le bannit n'ayant pu le tuer.

Quant à Bigot, il sortit de prison vers la fin de 1550 et alla enseigner quelque temps la philosophie à Montauban. On ne sait ce qu'il devint ensuite. Ce qui est sûr et consolant, c'est que Nîmes ne le revit plus.

M.-J. GAUFRES.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

HISTOIRE DU FORÇAT PIERRE MAURU

DE LOISY-EN-BRIE (1).

Le célèbre Pierre Mauru mourut cette année (1696). C'était un confesseur du premier ordre : ce que les mémoires nous rapportent de lui, égale, s'il ne surpasse, tout ce que l'histoire nous a transmis des souffrances et de la constance des anciens martyrs. « Aussi, nous dit » un historien, il fut distingué entre tous les confesseurs des galères, » par les plus cruels et les plus rigoureux traitemens, et cela depuis » le moment qu'il entra dans ces funestes lieux jusqu'à la mort, n'y » ayant presque point d'interruption dans ses extraordinaires souffrances, si ce n'est que lors qu'étant à l'extrémité et le plus près en » apparence de la mort, on le laissoit reprendre des forces afin de le » tourmenter de nouveau. » — C'est une chose inconcevable, disoit un de ses confrères, pendant que Mauru vivoit encore, « que la » patience de ce confesseur de Jésus-Christ, en qui Dieu déploie » toute la magnificence des richesses de sa grâce. On ne sauroit » comprendre comment un homme peut souffrir ce qu'il a souffert et » ce qu'il souffre sans mourir. Son corps est tout couvert de » playes. »

Il naquit à Loisy-en-Brie (2), environ l'an mil six cent cinquante-six. On a dit qu'il étoit petit-fils d'un boucher; d'autres, qu'il étoit boucher lui-même. Mais qu'importe quel que fut son métier; ce qu'il y a de certain c'est qu'il appartenoit à d'honnêtes parens, et qu'il étoit d'une famille où il y avoit considérablement du bien. Je ne saurais affirmer si lorsqu'il fut arrêté, il sortoit du Royaume ou s'il n'en sortoit pas. Les mémoires varient là-dessus. A juger de son dessein par sa piété et par l'arrêt qui le condamna aux galères, il

(1) Admirable relation, dont une copie (cahier in-f° de 38 pages) nous a été communiquée par M. Charles Read.

(2) Un pasteur de ce nom exerça le ministère en Brie, et particulièrement à Meaux, jusqu'en 1895. (Voir Douen, *Essai historique sur les Eglises de l'Aisne*).

seroit aisé de se tirer de l'équilibre. Mais comme je me suis fait une loi de ne donner pour vrai que ce qui me paroît fondé sur des preuves certaines, je ne décide point sur les apparences, quelque concluantes même qu'elles paroissent. Il fut arrêté au mois de mars 1686, près de Pont-sur-Seine en Franche-Comté. Dès là il fut conduit aux Prisons de Vesoul, et en suite en celles de Bezançon, où il fut condamné le 5^e de mai aux galères perpétuelles, S'il avoit voulu abjurer la Religion Protestante et se réunir à l'Eglise Romaine, comme il en fut sollicité, il eût évité cette odieuse condamnation. Mais il en faisoit une si grande gloire, qu'il craignoit avant qu'on lui eût prononcé son arrêt, qu'on ne l'en rendit pas participant. Il est bon d'entendre sur cette matière un de ses plus célèbres confrères, qui étoit avec lui dans les prisons de Bezançon, et qui fut comme lui condamné aux galères, par le parlement de cette ville-là. Il est d'autant plus nécessaire d'entendre parler cet autre confesseur, qu'il rapporte quelques circonstances de la capture de notre Mauru, que nous avons omises et qui ne sont pas indignes de paroître ici. « Pierre Mauru, » écrivoit à une de ses parentes, cet autre confesseur, « très-digne imitateur » des saints apôtres, étoit riche pour un homme de sa condition ; on » lui prit en l'arrestant seize ou dix-sept pistoles ; il en eut autant de » joye qu'un autre en aurait eu de chagrin. Et je conjecture que son » petit air content fut la raison qui porta le procureur général à lui » faire restituer en partie ou la somme entière qu'on lui avoit prise. » Il étoit garçon et il étoit âgé de trente ans lorsqu'il fut condamné. » Après qu'on lui eut prononcé son arrêt, il vint me trouver pour me » l'annoncer, il me dit plein de joye cette parole si remarquable et » si digne d'admiration : J'appréhendois de n'être point condamné. » Peut-être importe-t-il de commenter cette parole.

Mauru le fera lui-même, dans une lettre qu'il écrivoit à Le Fèvre et qu'on rapportera plus bas. Le lecteur verra que *l'appréhension de Mauru venait de ce qu'il craignoit que, s'il retournoit dans le monde il ne s'y laissât emporter ; qu'il sentoit d'ailleurs l'esprit de Jésus-Christ qui s'étoit rendu par sa grâce, le maître de ses désirs et de ses affections. C'est ce qu'il dit à Le Fèvre avec sincérité de cœur qu'il aimait mieux être son compagnon et porter l'opprobre de Jésus-Christ, que de risquer de rentrer dans le monde, quand il eût été en lui d'en faire le choix, par la crainte qu'il avoit de retomber dans les affaires qui regardent le présent siècle. »*

« J'ai eu l'honneur, continuait Le Fèvre écrivant à sa parente, de
 » faire ordinaire dans les cachots de Bezançon avec ce pieux et géné-
 » reux fidele pendant près de deux mois ; nous prenions notre nour-
 » riture avec joye et avec simplicité de cœur, je me trouvois si bien
 » dans mon cachot que, si le Seigneur avoit exaucé mes demandes,
 » j'y aurois fini mes jours ; mais ma joye n'avoit rien qui approchât
 » de celle de cet homme extraordinaire ; mes forces n'étoient que
 » foiblesse au prix des siennes, et ma piété n'étoit point comparable
 » à la sienne, ni mon zèle au sien. Aussi est-il vrai que j'ai toujours
 » été un grand pécheur et Pierre Mauru un grand saint, que j'ai
 » quelquefois douté de ma persévérance, mais je n'ay jamais douté
 » de celle de Pierre Mauru. »

Des Prisons de Bezançon il fut transféré au mois de mai en celles de Dijon. Il paroît par une lettre du confesseur Le Fèvre que notre Pierre Mauru et ses compagnons de chaînes furent traités avec moins de rigueur ici qu'ils ne l'avoient été à Bezançon. « On ne parle point
 » ici, disait Le Fèvre, ni de fers ni de cachots. Dieu nous y laisse
 » prendre les... dont nous avons besoin, pour supporter les chaînes
 » qu'on nous prépare. » La chaîne arriva bientôt, en effet ; elle venoit du Paris et elle prit en passant Pierre Mauru et ses compagnons. La constance de notre Pierre Mauru, toujours la même, ne s'ément point ici, et sa charité pour les compagnons de ses peines, eut occasion de se manifester d'une manière bien digne d'attention. « Il fournit sa
 » carrière, disoit encore Le Fèvre, avec le même courage et le même
 » zèle qu'il avoit commencé dans les Prisons de Bezançon ; avant que
 » d'arriver aux galères, il fut accouplé par le chemin avec Philippe
 » le Boucher, qui a été même un des plus saints confesseurs qu'il y
 » ait eu. Et comme ce pauvre homme ne pouvoit porter la chaîne,
 » ce qu'il falloit pourtant faire ou être roué des coups, Mauru levoit
 » de ses mains la chaîne et, comme il étoit plus robuste, l'appuyoit sur
 » sa tête et sur ses épaules. Ayant pris une branche d'arbre fourchuë,
 » il fit en sorte que son compagnon en fut comme entièrement dé-
 » chargé, portant ainsi tout le fais durant les ardeurs de la canic-
 » ule. »

La chaîne arriva à Marseille le 20^e d'aoust. Quelle sanglante scène cette époque n'ouvrit-elle pas à Pierre Mauru ! Peut-être que l'impossibilité où nous sommes de la mettre dans tout son jour, et de suivre ce nouveau confesseur dans la carrière de dix années d'une persécution

incroyable, fera de la peine au lecteur. Mais les monumens qui devoient nous en instruire se sont perdus, ou ils ne sont pas parvenus jusqu'à moi. Je vais tâcher de mettre dans le meilleur ordre possible, les faits contenus dans le peu qui nous en reste et dont la plus part n'ont point de date.

Mauru ne fut pas long temps sur les galères sans être connu ; les occasions de manifester son zèle et son attachement pour la Religion et sa patience dans les tourmens, se présentèrent en foule. A peine y fut-il arrivé, que les Forçats de l'une et de l'autre Religion firent les témoins et les admirateurs de sa patience dans les plus horribles et les plus continuelles souffrances, où aient été jamais exposés les plus grands et les plus infâmes scélérats.

Comme ses ennemis s'aperçurent qu'il avoit un grand attachement pour la Religion Réformée, et qu'il étoit d'une fermeté peu commune, ils ne négligèrent aucun des moyens qui leur parurent efficaces pour en faire un prosélyte. Tout fut mis en œuvre ; mais tout le fut sans succès. D'abord le capitaine de sa galère commença par le faire fouiller, et par lui faire enlever par un amônier tout ce qu'il avoit de livres ou d'écrits. Il le livra ensuite à un bon nombre de prêtres qui revinrent souvent à la charge, et qui déployèrent auprès de luy tout ce que l'éloquence, la ruse et l'artifice purent suggérer. Le capitaine fit d'ailleurs des défenses très expresses à toute autre personne qu'à ces missionnaires, d'avoir aucun entretien avec Mauru. Ce premier moyen étant impuissant, une lettre qu'un des parents de Mauru lui écrivoit et qui tomba entre les mains du capitaine servit de prétexte à un second. Le capitaine ordonna qu'il fût mis au banc de la douje (c'est celui des criminels). Qu'on plaçast deux sortes de personnes auprès de lui, les unes pour l'épier, et les autres pour l'insulter et pour l'occuper à des travaux mêmes inutiles. Le but de cet ordre étoit double ; il paroît qu'on vouloit encore garder quelque apparence de justice avec ce confesseur ; pour cela il importoit d'avoir des prétextes pour l'opprimer. On ne doutoit point que ses démarces bien épées n'en fournissent autant qu'il en faudroit ; d'un autre côté, on vouloit épuiser sa patience. Les travaux inutiles accompagnés d'insultes étoient propres à ce dessein. Mais la patience du Confesseur étoit à l'épreuve : elle épuisoit la cruauté, mais elle ne s'épuisoit point elle-même. Elle faisoit plus, elle métamorphosoit la fureur en humanité : l'homme placé exprès auprès de Mauru pour l'insulter et pour

l'occuper à des travaux inutiles, devint son ami. C'est par son ministère même qu'il reçut, dans la suite, les choses nécessaires pour écrire.

On s'aperçut trop tôt de l'étonnante métamorphose. On changea de banc le confesseur, d'autres personnes furent préposées pour lui faire des nouvelles insultes. Ce nouvel expédient ne réussit pas mieux. La douceur et la patience de Mauru produisirent encore ici le même effet qu'elles avoient déjà produit, encore elles changèrent ses ennemis en amis. La nouvelle métamorphose occasionna de nouveaux changemens. Le confesseur fut transporté dans de nouveaux bancs ; de nouveaux ordres furent donnés pour l'inquiéter. Mais le même effet arrivant encore, on se lassa enfin de cette manœuvre, après en avoir encore tenté l'usage quelques fois, pour essayer s'il n'y auroit pas moyen enfin de rompre cette espèce d'enchantement.

Ce que les missionnaires n'avoient pu faire, un bas officier de galère l'entreprit, il eut assez bonne opinion de lui-même et assez de confiance dans les moyens que son zèle mettroit en œuvre, pour se persuader qu'il opéreroit plus lui seul sur l'esprit de notre Mauru, que n'avoient fait les prêtres ensemble et leurs zélés jasseurs. Il demanda seulement le pouvoir d'en user comme il l'entendrait. Tout lui fut permis excepté de faire expirer sa victime. Le même esprit qui lui avoit fait demander l'emploi dont il venoit d'être revêtu, et qui l'avoit porté à faire ses offres de services, ne manqua pas de lui suggérer des moyens assortissans. Chaque jour enfançoit des tourmens nouveaux. Aujourd'hui Mauru étoit destiné à faire, lui seul, l'eau pour tous les bancs de la galère. Demain, c'étoit à porter de plus gros fardeaux encore. Un autre jour, étoit consacré à faire ce qu'on appelle la bourrasque dans tous les quartiers de la galère, tant de la poupe que d'ailleurs. Heureux encore si les coups n'eussent pas été mêlés au travail ! Mais pour en attirer un plus grand nombre sur le dos de l'infortuné Mauru, le bas officier ne manquoit pas de faire observer la moindre tache au comite qui, entrant dans tous les vices de l'oppresser, déchargeoit pour la moindre de ses taches une grêle de coups de gourdins sur le dos du pauvre oppressé ! Rien n'ébranloit cependant la constance du confesseur.

Le bas officier, qui le voyoit avec cette peine qu'on imagine beaucoup mieux qu'on ne saurait l'exprimer, voulut essayer si le ministère des esclaves produiroit plus d'effet sur Mauru que n'avoit fait jusqu'ici

et le sien, et celui du comite. Dans ce dessein, il ôta tous les forçats qui étoient au banc de sa victime, et mit auprès d'elle, pour la tourmenter, tout ce qu'il y eut de plus méchant parmi les Turcs et les Mores qui étoient sur la galère. Mais tout barbares qu'étoient ces esclaves, leur cruauté ne put se soutenir à l'approche de Mauru. Elle s'apprivoisa à l'approche de cet homme extraordinaire, qui en avoit déjà apprivoisé tant d'autres. Bientôt les outrages qu'on lui préparoit se changèrent en des actes d'humanité. La cruauté du bas officier violemment outrée, mais non pas épuisée, par des événements si contraires à la victoire qu'il s'étoit promise, mit tout en œuvre de nouveaux moyens. Il fit chercher des balustrades de fer, pour le faire blanchir à l'infortuné objet de son industrieuse malice, et s'il se trouvoit des endroits qui ne fussent pas blanchis à son gré, ou qu'il fust impossible de l'être, c'étoit une belle occasion de décharger sa colère ; il n'y manquoit jamais, mais il n'opéroit rien. Il crut que le jeûne, accompagné d'un travail long et pénible, épuiseroit enfin la patience qu'il avoit résolu de mettre à bout. Il arrêtoit tous les matins pour cet effet la portion de pain destinée à l'entretien de Mauru ; il ne l'avoit pour l'ordinaire qu'à deux heures après midi. Ce nouveau moyen ne faisant que blanchir ? encore, ils s'avisèrent d'un autre expédient, qui ne lui réussit pas mieux. Il accoupla, pour porter de gros cordages, notre Mauru non-seulement avec les forçats les plus robustes et les plus forts qu'il put trouver, mais qui entrant dans toutes ses vues, lui promettoient de bientôt faire crever sa victime.

Le ciel n'approuvoit pas pareils projets ; il revêtoit de tant de force son confesseur, qu'avant que la nuit fut venue ces redoutables Rodomonts, qui avoient résolu sa perte et qui s'étoient vanté de le faire succomber dans leurs travaux, étoient obligés de le prier à modérer son ardeur, et d'aller plus doucement. Un événement de peu de conséquence en lui-même vint, heureusement pour Mauru et très à propos pour son oppresseur, qui ne sachant plus de quel moyen se servir pour opérer le grand ouvrage qu'il s'étoit promis, la conversion de Mauru, se trouvoit encore plus las de le tourmenter que le confesseur ne l'étoit de souffrir, tirer l'opprimé des mains de l'oppresser. Un jour que celui-là occupoit celui-ci à faire une tente, Mauru eut le malheur de rompre deux aiguilles, et ne se trouvant pas d'argent pour en acheter d'autres. On se vengea sur son dos de la perte de vils instrumens. Les mauvais traitemens qu'on lui fit dans cette occa-

sion durèrent si longtemps et allèrent si loin, que le capitaine de la galère qui y monta dans ce tems-là, en fut touché, il eut la bonté d'en vouloir prendre connaissance. Mauru le pria de lui accorder la grâce de l'entendre en particulier, il la lui accorda, il l'écouta, et fit cesser la rigueur.

La bonasse ne fut pas longue. On mit des rames sur les galères pour exercer les nouveaux venus; Mauru, étant du nombre, fut nommé pour ce rude exercice. Il apprit ici par une douloureuse expérience que ses maux n'étoient que commencés. La moindre faute qu'il faisoit dans une manœuvre la plus difficile et la plus pénible en elle-même, et où il n'étoit qu'un novice apprentif, fournissoit à ses ennemis les plus spécieux prétextes d'exercer sur lui les plus cruels traitemens; et lors qu'il étoit le plus accablé de maux qu'on venoit de lui faire, on lui disoit froidement qu'il ne tenoit qu'à lui de s'en mettre à couvert; qu'il y avoit pour cela une voie fort efficace, c'étoit de changer de Religion.

A peine eut-il appris à tenir la rame, qu'on le destina à faire campagne. La rigueur du travail ou celle des coups le mirent souvent pendant le voyage à deux doigts de la mort. Il y avoit en particulier un aumônier sur la galère, qui avoit grande envie de l'emporter sur tous ceux qui s'étoient mêlés de faire de cet hérétique obstiné un bon catholique; attentif sur tous les momens favorables, il ne manquoit pas de saisir avec empressement tous ceux où Mauru lui paroissoit le plus près de succomber sous le poids de ses peines. Mais ses fréquens efforts, semblables à ceux de ses prédécesseurs furent inutiles. Mauru étoit d'une force inaltérable. Si son âme, toujours élevée vers le ciel, résistoit à toutes les attaques qu'on lui livroit, il n'en étoit pas toujours de même de son corps.

Au retour de la campagne, Mauru fut dangereusement malade. Il en réchappa néanmoins. Il ne faisoit qu'entrer en convalescence, lors qu'il apprit qu'on venoit de porter à l'hôpital où il étoit encore, son ami Philippe le Boucher. Celui-ci étoit très mal. Mais que ne peut pas l'amitié, surtout entre deux personnes qui aiment véritablement le Seigneur, qui sont fidèles à leurs devoirs, et qui souffrent pour la même cause? Ils n'eurent pas plutôt appris qu'ils étoient l'un et l'autre dans le même lieu que sans consulter ni leur état ni leur force, chacun voulut courir de son côté, pour embrasser son ami. Mais ils étoient si foibles l'un et l'autre, qu'ils seroient tombés tous les deux,

si on ne les eût pas promptement secourus. Leur joye fut extrême de se revoir, et l'entretien qu'ils eurent pendant quinze jours qu'ils restèrent ensemble, eut tout ce qu'on peut imaginer de touchant.

Philippe le Boucher resta à l'hôpital où il termina bientôt sa carrière. Mauru fut reconduit sur les galères, où l'on ne tarda pas à lui livrer de nouveaux combats. Il seroit difficile de le suivre dans tous ceux qu'il eut encore à soutenir. Le jour même qu'il fut reconduit sur la galère, la fièvre le reprit. Comme rien n'étoit capable de le faire changer, on saisit encore cette circonstance pour mettre en œuvre tout ce qu'on put imaginer de mauvais traitemens, pour en voir la fin. Mais, comme rien n'était capable d'ébranler la constance du confesseur, rien ne paroissoit aussi de luy ravir la vie. Il semble que Dieu la lui conservoit non-seulement pour rendre fausse la prédiction que les missionnaires piqués de son obstination avoient faite, qu'il ne vivroit pas un an après avoir reçu la malédiction que leur zèle avoit lancée contre lui; mais aussi pour rendre inutile le dessein de bien des gens qui ne négligeoient rien pour rendre véritable la prédiction.

Mauru étoit de toutes les campagnes; outre les travaux accablans qui en étoient les suites inséparables (1)

Rien n'étoit plus édifiant que les exhortations qu'il adressoit à tous ses confrères. C'étoit la piété même qui les avoit conçues et digérées. Elles en étoient toutes remplies. La persévérance dans la foi, la patience dans les plus grandes épreuves, une parfaite soumission aux volontés divines, en faisoient les sujets: et ces sujets étoient soutenus par des motifs si bien choisis et si pieusement touchés, qu'il auroit fallu des cœurs peu susceptibles d'impression pour n'en être pas entraînés. Mais ce qui devoit rendre ces exhortations bien efficaces, étoient les beaux exemples dont Mauru les accompagnoit. Il n'exhortoit ses confrères à la persévérance, à la patience et à la soumission qu'il n'eût pratiqué lui-même tout ce qu'il leur disoit sur ces vertus nécessaires.

Ses sentiments sur son état et son acquiescement aux ordres de la Providence, étoient du plus rigide et du plus pur christianisme. « Ma santé est ruinée, écrivoit-il à l'un de ses confrères, — et » quant au reste ma captivité ne sauroit être plus grande. Mais par

(1) Plusieurs pages manquent ici.

» la grâce de Dieu, je suis toujours joyeux en espérance ; attendant
 » avec patience une heureuse issue à toutes les choses qui peuvent
 » m'arriver ; étant fondé et arrêté sur ce fondement inébranlable, que
 » toutes choses aident ensemble en bien à ceux qui aiment Dieu....
 » Après tout, il nous traite avec beaucoup de bonté : Nous avons
 » mérité des supplices éternels, et au lieu de cela il nous fait sentir
 » des châtimens temporels, et des châtimens si salutaires, que les
 » premiers coups de sa verge paternelle sont les marques honorables
 » de ses enfans très-chers, la croix dont il nous honore étant la
 » même que celle de son fils bien-aimé. Et par un effet de la puis-
 » sance de la grâce qu'il a répandue dans nos âmes, il nous a fortifiés
 » pour nous empêcher de succomber ; son Esprit s'est rendu le mai-
 » tre de nos cœurs pour les changer. C'est lui qui nous a fait désirer
 » d'autres biens que ceux de la terre, pour lesquels nous avons eu
 » trop d'attachement. C'est lui qui nous a convaincus de la vanité de
 » nos espérances, et que nous posséderons infailliblement, si nous
 » sommes fidèles, que nous n'aimions que Dieu, ou si nous aimons
 » quelque autre chose, que ce soit pour l'amour de lui. »

« Depuis le retour de notre voyage, écrivoit-il à un autre de ses
 » confrères, les coups que j'ai reçus m'ont réduit dans un tel état que
 » je suis presque sans force, et rempli d'incommodités. Mais puisque
 » c'est Dieu qui permet toutes ces choses, j'adore sa divine Provi-
 » dence. Aimons-le, mon très-cher frère, ce Dieu tout bon ; mais
 » aimons-le d'un amour filial.

» Souffrons, sans nous plaindre contre ce bon père. Il nous traite
 » comme ses enfans. Il nous soulage par les consolations de son
 » esprit, dans nos souffrances et dans nos afflictions, en nous assu-
 » rant que ces jours de douleurs finiront bientôt, et qu'au bout de la
 » course qui nous est proposée se trouvent des délices et des joies
 » éternelles. Regardons, mon très-cher frère, à Jésus notre sauveur ;
 » conformons-nous de toutes nos forces au parfait modèle qu'il nous
 » a laissé dans sa conduite. Demandons-lui son secours, et il nous
 » l'accordera dans nos infirmités ; car il est fidèle et il nous l'a
 » promis. Combattons jusqu'à la fin le bon combat, et gardons le
 » précieux dépôt de la foi. Qui persévérera jusques à la fin, sera
 » sauvé. Ici est la patience et la foi des saints. Rendons incessam-
 » ment grâces à notre Dieu, qui, dans ses miséricordes infinies,
 » nous a régénérés en espérance vive par la résurrection de Jésus-

» Christ d'entre les morts, et qui nous a fait la grâce, non-seulement
 » de croire en lui, mais aussi de souffrir pour lui. Travaillons à
 » notre sanctification. Crucifions le vieil homme avec ses convoitises.
 » Que le monde n'ait plus d'empire sur nous. Triomphons de toutes
 » les afflictions et de toutes les souffrances que nous endurons pour
 » un peu de temps ; elles sont la bonne odeur de l'Église, l'édifica-
 » tion des fidèles, et elles serviront dans tous les siècles à la gloire
 » de l'Évangile... Notre vie n'est qu'un moment ; celui qui la perd
 » pour Jésus-Christ la trouve en la perdant. Qui ne craint point la
 » mort, n'aime la vie qu'en tant qu'elle peut-être utile pour glorifier
 » Dieu et pour édifier son Église. Que s'il est expédient que nous
 » vivions pour la gloire de Dieu, il doit être indifférent pour nous
 » que ce soit en liberté ou dans l'esclavage. Nous ne devons avoir
 » des désirs que de servir notre Dieu, et sa volonté doit être la
 » règle de notre mission. »

On ne finiroit point, si on vouloit reporter tout ce que notre Mauru écrivoit d'édifiant sur son état et sur la soumission aux volontés divines. Si la capacité eût répondu à son zèle, les pieux morceaux que nous venons de transcrire, en touchant le cœur, eussent sans doute plu d'avantage à l'esprit. Le style en eût été plus éloquent et plus pur. Il y a encore une autre raison qui doit intéresser d'une manière bien efficace l'indulgence du lecteur. Je veux parler de la gênante situation de ce confesseur. Il n'étoit pas en son pouvoir, ni d'écrire quatre lignes de suite, ni de revoir souvent ce qu'il avoit une fois écrit. Plus occupé encore à chercher et à saisir l'heureux, mais rare, moment que ses surveillans fussent distraits par quelque autre objet, que de sa matière même, il ne couloit aucun mot de sa plume qui ne lui causât des alarmes et qui ne fût le fruit d'une multitude de regards qu'il falloit nécessairement jeter autour de soi, ou pour attraper l'heureux moment, ou pour n'être point surpris. Mais étant obligé d'écrire dans cette contrainte, Mauru pouvoit-il écrire quelque chose de suivi ou de chatié ? « Je suis si près d'un de mes inspecteurs (écrivoit-il à un de
 » ses confrères), que je le toucherois de la place où je vous écris.
 » Il s'est promis de me livrer pour trois pots de vin que le comite lui
 » a promis, pour le moindre billet qu'il pourra me surprendre. »
 « Il y a longtems, mon très-cher frère (écrivoit-il à un autre) que
 » je me propose de vous écrire un petit billet ; mais jusqu'à présent
 » j'en ai été empêché tantôt par la crainte, tantôt par quelques

» petites affaires ; depuis quelques jours je le suis par un des espions
 » qu'on a mis autour de moi. Il m'a surpris la plume à la main, je
 » ne faisais que de commencer ; comme il n'y avoit pas encore d'écrit
 » que quelques lignes et qu'il vouloit me les enlever de son autorité
 » privée, quoi qu'il ne soit que simple forçat, je les ai déchirées : il
 » en a été aussitôt avertir l'argousin qui m'a fait des menaces, mais
 » il ne m'a point touché ; il a fort insisté qu'il me remettroit en place
 » où l'on me verroit toujours. C'étoit la première fois que j'avois pu
 » prendre la plume depuis que j'avois obtenu la faveur de coucher
 » dans le rumier ; cette faveur m'avoit paru si grande que je crus
 » avoir gagné une ville de retraite. »

La vigilance n'étoit pas toujours la même, on s'en relâchoit quelque fois ; mais on avoit son but. C'étoit pour surprendre avec plus de facilité l'objet qu'on ne perdoit point de vue. Ce manège même ne réussit que trop souvent, malgré la prudence de Mauru, qui se tenoit pourtant toujours sur le qui vive. Dans l'une de ces surprises, on se saisit d'une lettre qu'un de ses parens lui avoit écrite. Celui-ci l'exhortoit à la persévérance ; pénétré de la constance de Mauru, il lui marquoit qu'il portoit envie à son bonheur. *Répondez à votre parent, lui dit le capitaine de la galère. Mandez-lui qu'il vienne, et assurez-le qu'on lui accordera la place à laquelle il porte envie.* Dans une autre surprise, on enleva à ce confesseur tout ce qu'il avoit de livres et de papiers, qu'on envoya en cour. C'est un de ses confrères qui nous l'apprend, dans une lettre qu'il écrivoit à un pasteur étranger.

« Notre bon frère Mauru, disoit-il, a été fouillé et refouillé. On l'a
 » si souvent visité ; on l'a fait si souvent changer de banc et de place
 » qu'enfin on lui a pris ses livres et ses manuscrits, encre et plume.
 » L'aumônier de la galère lui a dit que l'on avoit envoyé en cour
 » toutes ses lettres et tous ses papiers ». Ces enlèvemens et cette
 attention à l'empêcher de lire, d'écrire et de s'occuper aux choses
 qui eussent été les plus capables de le soutenir dans son dur esclavage,
 étoit réellement pour lui un sujet de chagrin auquel il ne paroissoit
 point insensible. Il s'en consoloit néanmoins par la douce pensée que,
 quelque exacte et appliquée que fût la vigilance des oppresseurs de sa
 liberté, elle ne pouvoit s'étendre jusqu'à l'empêcher d'élever son cœur
 à Dieu, de lui adresser ses prières, et de s'entretenir avec lui des bontés
 qu'il avoit à son égard. « Ce que mes

» ennemis peuvent faire, disoit-il dans une lettre, c'est de m'empê-
 » cher avec mes amis de lire et d'écrire, et j'avoue que c'est pour
 » moi une chose bien fâcheuse; je m'en console cependant, parce
 » que ces mêmes ennemis ne sauroient m'empêcher de lever mon
 » cœur à Dieu, et de me réjouir avec lui de ce que c'est pour sa
 » cause et pour l'amour de lui que je souffre tout ce que l'on me
 » fait ».

Cependant tant de fatigues qu'il avoit essayées et qu'il essayoit encore, tant de tourmens, et des tourmens de tant de différentes espèces auxquels il avoit été exposé, ruinèrent enfin sa santé. Il avoit eu plusieurs maladies. Aucune ne l'avoit garanti des voyages. Il étoit de toutes les campagnes. Mais il obtint l'heureux moment qui devoit l'en mettre à couvert pour toujours; c'est l'année 1695 qu'on s'aperçut qu'il tombait dans une maladie de langueur. Tous les compagnons de ses chaînes en furent affligés. Ce n'est pas qu'en l'aimant comme ils faisoient, ils n'eussent lieu de se réjouir de le voir à la veille du jour que le suprême rémunérateur alloit couronner tant d'illustres combats qu'il avoit soufferts pour sa gloire. Aussi y étoient-ils fort sensibles. Mais ils ne pouvoient penser sans émotion qu'ils alloient être privés pour toujours d'un compagnon dont la piété, la foi, la patience et la constance avoient été pour eux d'un si utile et si édifiant exemple. « Si nous avons sujet de bénir Dieu de la santé
 » qu'il donne à plusieurs de nos victimes, écrivoit l'un d'entre eux à
 » M. de la Sauvagerie, nous sommes aussi tous en deuil de l'état où est
 » M. Mauru. Sa santé languissante le menace d'un prompt déloge-
 » ment. Priez pour ce bien-aimé confesseur, qui a prêché par paroles
 » et par œuvres. C'est un modèle de patience et de débonnai-
 » reté ».

« Tous les fidèles de vos quartiers auront encore la charité, écri-
 » voit encore un autre de ses confrères, de se souvenir très-particu-
 » lièrement, dans tous les exercices de piété, de l'illustre M. P. Mauru,
 » dont ils connaissent sans doute le rare mérite, et qui est présente-
 » ment fort malade, tellement que lui-même croit être fort proche
 » de la fin de sa course. On ne sauroit prier avec assez d'affection et
 » de ferveur pour un généreux fidèle, qui a été et qui est encore en
 » si grande édification à l'Église du Dieu vivant. Ce généreux con-
 » fesseur qui a été toujours des plus oppressés, a, pour comble d'af-
 » fliction, le déplaisir de se trouver à présent sur une même galère,

» avec le malheureux Thibante, qui lui fait craindre les effets de sa
 » malice, et qui se déchaîne en menaces. »

Mais si telle étoit l'impression que faisoit la maladie de l'illustre Mauru sur les compagnons de ses chaînes, quelle étoit celle qu'elle faisoit sur lui-même ?

« Quelqu'un lui a dit, écrivoit le Fèvre dans une lettre, que sa maladie
 » étoit incurable ; mais cela ne l'étonne pas. Je n'ai point d'affliction,
 » disoit-il lui-même, de ma langueur corporelle. Au contraire, je suis
 » beaucoup plus tranquille que j'en étois lorsque j'avois de la vigneur.
 » Me voici à la veille d'être délivré de la main des terribles. Dans l'état
 » où je suis ils ne sauroient guère plus longtemps me faire souffrir. »
 Il devinoit juste. L'événement répondit bientôt à la prédiction. Son
 état empira tous les jours ; peu à peu on voyoit éteindre le petit
 lumignon de vie qui lui restoit encore. Dès le mois de janvier 1696,
 il fut pour la dernière fois tiré de la galère et emporté à l'hôpital, où
 il termina sa carrière. « Il a presque craché tous ses poumons, écri-
 » voit de Lansonnière à de la Sauvagerie, il est tombé dans une
 » telle foiblesse que, sans avoir loisir de dire le dernier adieu à ses
 » amis de même lieu... On l'a porté à l'hôpital, où il est sans force
 » et sans parole, qu'on puisse au moins entendre de quatre pas. Il a
 » combattu d'une trop grande force pour ne pas mourir dans le lit
 » d'honneur et sur le champ du combat, et selon toutes les appa-
 » rences, Dieu le couronnera en peu d'heures. »

« L'illustre Mauru, écrivoit au même Serres le puisné, est à l'hô-
 » pital depuis le 2 de ce mois ; il est extrêmement abattu. Mais les
 » dispositions de son âme ne sauroient être meilleures ni plus admi-
 » rables qu'elles le sont. Nous sommes extrêmement consolés et
 » réjouis de le voir dans cet état, quelque triste même qu'il soit
 » selon le corps. »

Ce cygne mourant, avant que de rendre le dernier soupir, fit un
 dernier effort pour prendre congé de son ancien et illustre ami Le
 Fèvre. Il lui écrivit un billet. Quel dommage qu'il ne soit point par-
 venu jusqu'à nous. Celui qu'écrivait Serres le puisné, pour l'accom-
 pagner en l'envoyant à Le Fèvre, suppléera peut être à la perte qu'on
 en a faite. On y verra les dernières dispositions d'une piété qui ne se
 dément point. « Il est fort bas de voix et de forces, disoit Serres à Le
 » Fèvre, parlant de Mauru ; mais si les tristes dispositions de son corps
 » abattu nous doivent affliger, celles de son âme nous doivent rem-

» plir de joie et de consolation ; sa résignation à la volonté de Dieu,
 » son humilité, sa patience au milieu de ses maux, sont si grandes
 » qu'on auroit de la peine à trouver d'aussi rares exemples de
 » piété ».

Telles furent les dispositions chrétiennes de l'illustre Mauru. Elles ne l'avoient point abandonné dans ses disgrâces : elles ne l'abandonnèrent point dans ses derniers momens ; c'est en les portant au plus haut degré de perfection où elles pouvoient atteindre, que la mort l'enleva au monde.

Ce fut la nuit du onzième au douzième d'avril 1696. Comme ses ennemis n'avoient pu vaincre sa grande âme pendant la vie, un zèle mal entendu sans doute ne leur permit point d'insulter son corps après la mort même. Ses confrères lui avoient fait préparer une bière. Le cadavre y étoit déjà renfermé. Mais l'un des aumôniers de l'hôpital, jugeant que c'étoit trop faire d'honneur à un hérétique obstiné, fit déclouer la bière ; en fit tirer le corps, et suivant l'avis d'un autre prêtre, décida que les cadavres des gens d'un tel caractère que Mauru devoient être jetés à la voirie et non renfermés dans des cercueils. C'est d'un gentilhomme catholique romain et forçat, qui fut présent à l'acte d'inhumanité, qu'on vient de rapporter, aussi bien qu'à la mort de Mauru, qu'on apprit ces circonstances. Elles étoient contenues dans deux lettres qu'il écrivit à Serres l'aîné, peu de tems après la mort de Mauru.

Dans la première, il lui apprenoit la mort de ce confesseur.
 « Vous saurez, lui disoit-il, qu'il est mort cette nuit. Je ne croyois
 » pas qu'il en fût là. Car lorsque je le fus trouver hier de votre part,
 » il parla avec la même force qu'il avoit accoutumé auparavant. Je
 » lui témoignai le désir que Monsieur votre frère et vous aviez de
 » recevoir de ses nouvelles, c'est-à-dire une lettre de sa main. Il
 » m'assura qu'il lui étoit impossible d'écrire quatre lignes de suite,
 » qu'il me prioit de vous faire ses excuses à l'un et à l'autre, de vous
 » remercier de tous vos empressemens et de vous dire qu'il attendoit
 » avec résignation l'heure du Seigneur ».

« Dans l'autre, il lui apprenoit en particulier la circonstance que
 » nous avons rapportée. Vous ne pouvez douter, lui disoit-il, que je
 » n'aie pris toute la part que je dois à la mort de votre ami, et que
 » je n'en ai été touché, surtout lorsqu'on l'a voulu sortir d'ici pour
 » l'aller porter en terre. M. Valette lui ayant fait faire une bière, et

» étant déjà mis dedans, le coquin de Catalan, se rencontrant à la
 » porte, fut trouver au plutôt le pendard de Guérard, et lui dit d'aller
 » avertir M. Mirouer, et de lui dire que ces sortes de gens devoient
 » être jetés à la voirie, et non pas mis dans une bière, et en tirer le
 » corps pour l'emporter comme un Turc. Cette action parut cruelle à
 » beaucoup de gens, et j'aurois éclaté si ce n'étoit que cela m'auroit
 » fait tort. »

On fut informé plus en détail des circonstances de la mort de ce confesseur, par un des compagnons de ses chaînes, qui se trouva alors à l'hôpital auprès de lui. Ces circonstances étoient rapportées dans une lettre que Serres l'aîné écrivoit à Le Fèvre, conçue en ces termes :

« Nous sommes informés plus particulièrement par un frère qui
 » étoit auprès de lui, qu'il a fait une fin qui a répondu à la sainteté
 » de sa vie. Il conserva jusqu'au dernier soupir un jugement aussi
 » sain que lors qu'il jouissoit d'une parfaite santé ; sa foi et sa con-
 » stance furent plus brillantes que jamais. A mesure que son corps
 » s'affoiblissoit, son âme s'élevoit vers le ciel, ou plutôt vers son
 » Dieu, avec plus de vigueur et de zèle, comme étant plus
 » dégagée de la matière. Les séducteurs qui entouroient son lit et
 » qui, comme au temps des loups affamés, dévoreroient déjà son âme
 » dans l'espérance de la faire tomber dans l'apostasie, furent vive-
 » ment repoussés, et reconnurent à leur confusion, que si son
 » corps étoit dans la défaillance, son âme, au contraire, avoit acquis
 » de nouvelles forces, de manière que se voyant terrassés et vaincus,
 » ils furent contraints de l'abandonner et de laisser cette âme sainte
 » entre les mains du souverain Pasteur, qui la conduisoit dans les
 » pâturages éternels. Tel a été le dernier période de notre illustre
 » ami. Que son sort est digne d'envie ! »

MÉLANGES

LE CALENDRIER HISTORIAL

Ceci est un court chapitre à joindre aux gros livres de Court de Gébelin et d'autres écrits sur la chronologie, le calendrier et les almanachs.

Nous n'épuiserons pas la matière.

Calendrier et almanach sont synonymes et on se donne peu la peine de les distinguer. Nous pensons néanmoins que le calendrier est proprement le tableau des jours de l'année divisé en saisons et en mois de manière à rendre compte de leur nombre et de leur ordre d'une manière théorique et constante.

L'almanach est le calendrier d'une année en particulier, auquel on ajoute divers renseignements qui lui sont spéciaux, tels que les jours de la semaine, les fêtes mobiles, les mouvements des astres, etc.

Les almanachs étaient toujours autrefois de fort minces livrets, abondamment répandus et journellement consultés pendant l'année dont ils étaient le chronomètre et le symbole, délaissés et détruits sans pitié quand un autre venait prendre leur place. Aussi, dans les bibliothèques, rien de plus rare que les almanachs protestants du xvi^e siècle (1).

Les calendriers ne sont pas plus volumineux, et pourtant ils ont eu un sort moins funeste; voici pourquoi: l'almanach d'une année ne peut servir pour une autre, tandis que le calendrier, grâce à quelques calculs fort simples, peut servir longtemps. A cause de cela, nos pères inséraient souvent, soit au commencement, soit à la fin de leur livre d'église, Bible ou Nouveau-Testament, ou Psautier, un calendrier qui de la sorte a évité la destruction des feuilles volantes.

Ils entrent en effet dans la composition du livre d'église.

Déjà les anciens missels et livres d'heures renfermaient un calendrier; aujourd'hui encore le *Book of common prayer* de l'église anglicane commence par un calendrier perpétuel. Comme on sait, les cérémonies du culte chrétien sont réglées en partie sur les époques de l'année ecclésiastique, sur les fêtes fixes et mobiles. Il est indispensable à l'ordre du culte de connaître à l'avance et avec exactitude la suite des dimanches et des fêtes; de là l'adjonction du calendrier aux Bibles de nos pères comme aux missels du moyen-âge.

L'Ancien et le Nouveau-Testament, le Psautier et le Catéchisme,

(1) Le seul Almanach protestant du xvi^e siècle que j'aie sous la main est l'Almanach pour l'an 1572 avec la pronostication vraie et infaillible à jamais Genève, Fordrin, 1572, in-8°, réimprimé en 1866 par M. Fick.

les prières liturgiques et la Confession de foi de la Rochelle composent, avec le Calendrier historial, ces petits in-octavo massifs qui étaient d'un usage général autrefois, et que nous avons tant de peine à retrouver aujourd'hui (1).

Le trait caractéristique de ces calendriers est double, positif, en ce qu'ils renferment tous des citations de la sainte Écriture, et négatif en ce qu'ils n'ont jamais la liste des saints de l'Église romaine. Ils ont la physionomie réformée.

Les réformateurs ont apporté leur bienfaisante influence dans le domaine humble et populaire des Almanachs comme dans les domaines les plus élevés de la théologie et de la pensée humaine; ils ont fait la guerre aux sottises et coupables pratiques de l'astrologie et ils ont fait servir le calendrier populaire à la diffusion de la foi évangélique; il est devenu ainsi un instrument de la réformation et une arme contre l'erreur. Luther, Mélanchton, Paul Eber, Bibliander, Calvin (2), pour n'en citer que quelques-uns, ont posé les principes dont les calendriers historiques sont l'application pratique.

La simplicité de ces feuilles légères n'exclut pas l'élégance; sans préjudice pour l'austérité évangélique, de fines gravures et d'agréables poésies assaisonnées d'une saine doctrine en décorent les pages.

Nous allons décrire ceux de ces calendriers que nous possédons et indiquer ceux qui sont cités çà et là par des bibliographes.

I

1561. CALENDRIER HISTORIAL, ss. l. in-16, joint à un psautier de

(1) Grâce aux tables et indices par lieux communs, grâce aux préfaces, note figures et cartes, tant chorographiques que autres, il y avait dans ce livre d'église des trésors accessibles à tous; non-seulement de quoi nourrir la piété évangélique du lait des enfants et de la viande des forts, mais encore un arsenal d'armes pour la controverse et la substance de toute science théologique; avec ce livre le huguenot pouvait traverser l'Océan, il emportait toute la religion réformée avec lui. L'humble campagnard dans ses veillées pouvait s'instruire avec ce livre, instruire ses enfants et convertir ses voisins. Nous n'avons rien actuellement qui remplace cette encyclopédie religieuse portative, et je le regretterai, jusqu'au jour où on aura réédité une de ces vieilles Bibles en y apportant les modifications de détail que l'altération de la langue et le progrès du vrai savoir ont rendues nécessaires.

(2) Luther, préface de la *Pronosticatio* de Jean de Lichenberg; Mélanchton préface de la *Sphæra* de Jean de Sacro Busto, etc.; Paul Eber, *Calendarium historicum*; Bibliander, de *Ratione temporum*; Calvin, *Advertissement contre l'astrologie qu'on appelle judiciaire et autres curiosités qui régissent aujourd'hui au monde*, etc.

1561. Vente Tross, 1866 (cité par F. Bovet, *Histoire du psautier*, p. 261) (2).

II

1563. CALENDRIER HISTORIAL, à Lyon, par Ian de Tournes. M.D.LXIII. In-8°, 32 pages non chiffrées, imprimé en noir et rouge. Le titre est dans un cadre richement orné, représentant une nielle en arabesques blanches sur fond noir; au centre, la marque de de Tournes, aux vipères portant un cartouche avec ces mots : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris*.

Au verso du titre est une courte préface : « Av lecteur » qui blâme les vaines curiosités des almanachs et calendriers du temps. Ceux-ci attribuent aux astres, contre toute piété chrétienne et toute vérité, une influence sur les choses d'ici-bas, et renferment dans leurs fausses pronostications des choses qui offensent l'éternelle providence et le gouvernement de Dieu. L'auteur déclare qu'il n'ajoute à son calendrier que des choses dignes vraiment d'être lues de tous, et termine en citant sous la rubrique : *Pronostication générale*, un passage de Jérémie, 10 : « Ne craignez point les signes du ciel comme les Gentils : car les ordonnances des peuples sont vaines. » Puis, sous le titre

DE PAIX ET DES BIENS DE LA TERRE

Si vous cheminez, dit le Seigneur, en mes ordonnances et gardez mes commandements et les faites, je vous donneray paix en la terre et vous dormirez sans que nul vous espouvante. Je donneray la pluye en son temps et la terre donnera son fruit et la vendange rencontrera les semailles. Lévit., 26 (passim).

DE GUERRE, PESTE ET FAMINE

Si vous mesprisez mes ordonnances et commandements, je mettray ma face contre vous et tomberez devant vos ennemis et fuirez sans qu'aucun vous poursuyve. Je vous enverray la pestilence au mi-

(2) Selon l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, il avait paru en 1533 un *Almanach spirituel et perpétuel*, etc., P. de Wingle, in-32 de 16 ff. Nous avons aussi rencontré sur les quais un *Calendarium historicum* de Paul Eber, 1550, renfermant des éphémérides qui concernent la réforme. Ces deux ouvrages ont pu servir de précurseurs au Calendrier historial.

lieu de vous. Je vous rendray vostre ciel comme fer et vostre terre comme airain, et vostre terre ne donnera point son fruit. Vous mangerez la chair de vos fils et de vos filles. Lévit., 26 (passim).

Les pages 3 à 6 renferment de courts chapitres avec les titres suivants : « Du Nombre d'or, pourquoi il a été inventé, comme on le peut trouver chacun an et de son usage perpétuel. Moyen de trouver l'Épacte en tous les ans et sçavoir par icelle quand se fait la lune en chacun mois. De l'Indiction romaine et règle perpétuelle pour la trouver en tous les ans. Du Cycle solaire; pourquoi il a été ordonné et règle perpétuelle pour le trouver tous les ans avec la lettre Dominicale et les ans Bissextiles. Règle perpétuelle pour trouver la Pasque en chacun an. Des Eclipses du soleil et de la lune calculés aux ans qui viendront jusques à l'an 1590. » Cette partie cosmographique se termine par le passage 1 Timothée, 4 : « L'Esprit dit notamment qu'ès dernier temps aucun défendront de la foy, s'amusant aux esprits abuseurs et aux doctrines des diables, enseignant mensonge ou hypocrisie, ayant leur conscience cauterisée, deffendant soy marier, commandant de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour en user avec action de graces aux fidèles et à ceux qui ont cognu la vérité. »

La page 7 donne la table du *Cycle solaire*, de la *Lettre Dominicale*. *Bissextile*, *Pasque*, *Nombre d'or* et *Indiction romaine* jusqu'en 1590.

De la page 8 à la fin, nous avons le calendrier proprement dit. Chaque mois occupe deux pages, en tête se trouve une vignette de H. 51^{mm}, L. 76^{mm}, représentant les travaux du mois. Ces petites images sont traitées avec beaucoup de goût. Les personnages portent en général des costumes rustiques, mais d'un style élégant, parfois une figure allégorique se mêle aux paysans. On voit aussi des citadins et des guerriers. A la fin de chaque mois est inscrit un verset de psaume imprimé en caractères de civilité. Ainsi, pour le mois de janvier, c'est le psaume CXLVII.

C'est Dieu qui donne et qui va entassant
Neige en blancheur la laine surpassant
C'est lui aussi qui comme cendre espars
Noire bruine et d'une et d'autre part.

Le titre du mois de janvier donne l'idée de ce que sont les autres :
« Le premier mois de l'an a XXXI jours, la lune XXX; le jour

9 heures et la nuit 15; selon les Hebreux est l'onzième, et l'appellent Tebeth.»

Nous voyons ensuite en colonnes des nombres rouges qui répondent aux calculs cosmographiques, des nombres noirs qui donnent l'ordre des jours, et des lettres dominicales; puis l'ordre des jours en usage chez les Romains, calendes, nones et ides; enfin une colonne renferme avec les phases lunaires des éphémérides dont les unes concernent l'histoire sacrée, d'autres l'histoire profane, et quelques-unes l'histoire contemporaine; de ce nombre sont les suivantes :

« Février 19. M. Luther, vray serviteur de Dieu, mourut l'an 1546.

Mars 7. Martin Bucer, homme de grand savoir et de grande piété, mourut l'an 1551.

Juillet. Le 6 de ce mois, Edouard 6, roy d'Angleterre, mourut l'an 1553.

— Jean Hus fut brûlé au concile de Constance le 8 jour de ce mois 1415, pour maintenir la vérité de l'Évangile.

Août 27. La réformation selon la vérité de l'Évangile, fut mise en la très-renommée cité de Genève, l'an 1535, etc. »

L'exemplaire de ce calendrier que je possède se trouvait en tête d'une Bible imprimée à Genève, par François Jaquy, M.D.LXIII, et a été trouvé chez un paysan de l'Orléanais.

III

1563. CALENDRIER HISTORIAL. Lyon. Charles Pesnot. 1563. in-4° sign. A.B. par 8 f. n. chiff. fig. sur bois (cité par Brunet, supp.).

IV

1566. « KALENDRIER OV ALMANACH HISTORIAL avec une briefve table pour cognoistre d'ici a XVII ans la feste de pasque et la lettre dominicale, etc.; à Genève par Thomas Courteau M.D. LXVI, » pet. in-12, 24 p. n. chiff. en tête d'un psautier du même imprimeur et de la même année, en caractère de civilité noir et rouge.

Les pronostications générales, la préface « aux lecteurs », aucun article préliminaire, pas de gravures sur bois, la table annoncée au titre, puis les mois avec les éphémérides et les versets de psaumes du calendrier de 1563, supputation des années et les foires. (Bibl. de l'hist. du Protest., n° 1067.)

V

1567. « CALENDRIER HISTORIAL auquel nous avons adiousté une facile déclaration du Nombre d'or, etc., par François Estienne (Genève) M. D. LXVII. » In-8, 46 p. n. chiff. impr. noir et rouge, placé en tête d'une Bible de même date et du même imprimeur.

Le titre est encadré dans une élégante arabesque dans le genre de G. Tory.

Le texte reproduit le calendrier de de Tournes n° II, moins les versets de psaume. Les gravures sur bois sont assez bien faites, mais plus petites ; elles ont : H. 35^{mm} sur L. 36^{mm}.

On voit paraître quelques éphémérides nouvelles, entr'autres celle-ci :

« May le 27. Mourut Jean Calvin homme de singulier savoir et grande piété. 1564.

VI

1569. « CALENDRIER HISTORIAL auquel nous avons adiousté une facile déclaration du Nombre d'or etc. M.D.LXIX, » sans nom de lieu ni d'imprimeur. In-8°, 16 p. n. chiff. Imprimé noir et rouge.

Le titre porte une reproduction de l'arabesque du n° V, dont il réédite à peu près le texte.

Des têtes de chapitre, des lettres ornées élégantes décorent cette édition, mais les vignettes des travaux des mois sont plus petites et très-inférieures à celles du calendrier de 1562 ; elles ont : H. 29^{mm} sur L. 33^{mm}, mais dans la colonne des éphémérides se trouvent des figures du Zodiaque.

Ce calendrier diffère aussi de celui de 1562 en ce qu'il donne à la fin la supputation des années depuis la création du monde jusqu'à l'an 1569, selon le calcul de M. Luther, et une liste « d'aucunes foires de France et autres pays », à savoir celles de Paris, Guibray en Normandie, Reims, Troye, Sens, Lyon, Genève, Bâle, Strasbourg, Francfort et Anvers.

Chaque mois finit par un huitain dans lequel le poète tire de ce qui caractérise le mois une leçon morale et religieuse. Ce poème en douze petits chants mérite de voir de nouveau le jour.

En haut de la page, en rubrique, est le sujet à la fois de la vignette et des huitains.

JANVIER.

Ce mois est figure de la mort corporelle.

Durant ce mois desnué de verdure,
Qu'on ne voit rien que gelée et froidure,
Herbes et fleurs au ventre de la terre
Jusqu'au Printemps se contiennent en serre.

Ainsi la mort, le Janvier de nos corps
Ensevelit les foibles et les forts,
Jusques au jour que le Seigneur viendra
Et lors chacun vie et corps reprendra.

FÉVRIER.

En ce mois on reclud les hayes.

Espoir du bien rend l'homme diligent
A remparer le clost de sa chevance,
Qui chiche n'est de peine ni d'argent,
Pour empescher des bestes la nuisance.

Mais que n'a-t-il pareille pourvoyance
A bien munir son ame de rempars,
Contre Satan et toute sa puissance
Qui sans cesser l'assaut de toutes parts.

MARS.

En ce mois on sème l'orge et autres légumes.

Le laboureur choisit le meilleur grain
Quand jetter veut en terre la semence,
D'ordure aussi n'y laisse un tout seul brin,
Sachant de quoy luy sert sa diligence.
Ainsi faut-il que l'homme ait la prudence
D'avisier bien aux œuvres qu'il fera,
Car quand viendra le jour de recompense
Il cueillera ce que semé aura.

AVRIL.

En ce mois on meine les troupeaux aux champs.

Quand les troupeaux en leurs sombres seiours

Ont demeuré tandis que l'hiver dure,
 Prin-temps revient avecque ses beaux iours,
 Qui monts et vaux enriehit de pasture.

Ainsi après que l'ignorance obscure
 A detenu notre ame prisonnière,
 Christ vray Soleil, par sa splendeur trespure
 Chassant la nuit nous fait voir la lumiere.

MAY.

En ce mois on s'adonne aux esbats.

De belles fleurs et plaisante verdure
 Le Créateur sur tous mois m'a paré
 Pour delecter l'humaine creature,
 Afin qu'il soit tant mieux d'elle honoré.

O homme ingrat! de tels biens décoré
 D'où vint qu'à Dieu n'en fais recognoissance,
 Sans estre ainsi prompt et desmesuré
 A t'esgayer en toute intemperance.

JUIN.

En ce mois on tond les moutons.

Cest animal utile en toute sorte
 Qu'on tond ainsi, sans qu'il blesse ou murmure
 Pour soy sa peau ne sa laine ne porte,
 Ains pour servir aux humains de vesture.

Ainsi est-il vray miroir et figure
 De Jesus-Christ, Agneau tres pur et monde
 Qui n'a pour soy vestu nostre nature,
 Mais pour porter tous les pechiez du monde.

JUILLET.

En ce mois on fauche les prez.

Les prez fleuris ont leur temps et saison
 Pour faire voir leur beauté tant exquise,
 Mais quand ce vient au temps de fenaison,
 Le faucheur lors sa faux tortue aiguise,
 Et ne l'a pas plustost au travers mise,
 Qu'on voit périr soudain ceste beauté.

Jeunes et vieux, ce miroir vous avise
De mediter vostre fragilité.

Aoust.

En ce mois on fait moissons.

Comme en ce mois le laboureur reçoit
De son labour heureuse recompense,
Et le proufit abondant apperçoit
D'avoir remis en Dieu sa confidence.

Aussi faut-il qu'en forte patience,
L'homme fidele attende son loyer,
Loyer non deu, que Dieu per sa clemence
Luy saura bien en son temps otroyer.

SEPTEMBRE.

En ce mois on vendange.

Le vin creé pour l'homme rendre fort
Et luy donner au cœur ioye et liesse
Apporte en fin foiblesse et desconfort
Aux gaudisseurs qui d'yvrongner n'ont cesse
Sans louer Dieu; car venant la vieillesse,
Excez les ceint de misere et tourment.
O vous humains, apprenez en ieunesse
D'user des biens du Seigneur saintement.

OCTOBRE.

En ce mois on laboure les terres.

Le laboureur après son labourage
Durant ce mois aux champs travaille et sue,
Et pour l'esperoir du fruit de son ouvrage
Tant nuict que iour est apres sa charrue.

Voilà grand cas! que l'homme ainsi se tue
Pour ce corps vil et prend la peine en gré:
Mais quand pour l'ame il faut qu'il s'esvertue
Ne se voudroit avancer d'un seul pas.

NOVEMBRE.

En ce mois les champs prennent leurs faces tristes.

Comme en ce mois on voit la feuille morte,
 Et de l'esté la beauté delectable
 Prendre le deuil que l'hyver luy apporte :
 Semblablement la vigueur tant aimable
 Des ieunes ans est caduque et muable.
 Apprenez donc par ceste vanité
 A n'aimer tant ce monde miserable,
 Cherchant au ciel vostre félicité.

DÉCEMBRE.

En ce mois l'hyver fait ranger les gens à la maison

Comme l'hyver qui en moy se produit
 Fait que le feu à l'homme est agreable,
 Et que d'esté les esbats plus ne suit,
 Cherchant sejour et retraite habitable.
 Aussi vieillesse à l'hyver comparable
 Rend l'homme coy; car chagrin le saisit,
 Qui des plaisirs de ieunesse agreable
 Et passe-temps du tout le dessaisit.

Je possède deux exemplaires de ce calendrier, placés en tête, l'un d'une Bible de Zacharie Durand, Genève, 1566, l'autre d'une Bible de Jean Moysset, 1570.

CH. FROSSARD.

(A suivre).

 BIBLIOGRAPHIE

HUSS ET LA GUERRE DES HUSSITES, par Ernest DENIS,
 in-8° Paris, Leroux, 1878.

Jean Huss et Jérôme de Prague occupent une place importante dans le martyrologe de Crespin : on ne saurait dire qu'ils sont étrangers à notre histoire. Vainement une école moderne d'érudits, acharnés à bannir de l'histoire les dévouements sublimes de la conscience, n'a-t-elle voulu voir en Jean Huss qu'un insurgé défenseur de la nationalité

tehèque, et pour ainsi dire qu'un produit fatal, un précipité chimique de cette nationalité. Nous pouvons en appeler à l'érudition mieux informée : voici M. Denis qui, armé de toutes les ressources de la bibliographie, de l'ethnographie et de la linguistique, montre dans un vigoureux et savant ouvrage que Huss est mort, et que ses disciples ont combattu, « pour la liberté de la parole de Dieu ». Ils ont été des patriotes bohêmes, on a grandement raison de le faire voir; mais le grand ressort de leur vie et de leur courage, ce fut leur zèle pour la pure Église de Jésus-Christ. Comme balance équitablement tenue entre le système historique purement politique et extérieur, et le système historique spécialement religieux, le livre de M. Denis est un modèle.

Il n'est guère moins remarquable au point de vue des recherches et des procédés d'information. L'auteur a séjourné à Prague; il y a appris et parlé la langue nationale; il s'est fait pour ainsi dire tehèque, afin d'être l'historien autorisé des Tehèques. Il suffit de parcourir les notes et la liste des sources pour comprendre l'étendue de ce travail. Pourtant nous ferons deux reproches à cette introduction bibliographique : d'abord les documents, au lieu d'être simplement numérotés, devraient être classés rationnellement, suivant leur provenance, leur époque, leur degré d'importance; ensuite une lacune saute aux yeux : celle qui devrait être comblée par les ouvrages de M. Louis Léger, le Français qui a ouvert aux Français le chemin de la Bohême et d'autres pays slaves, l'auteur de *Cyritte et Méthode*, de la *Bohême historique*, des *Chants populaires des Slaves de Bohêmes*, etc.

Pour en finir avec nos petites querelles, nous contesterons, sans y insister, cette appréciation de M. Denis : « Les Hussites, comme les protestants, furent sans le savoir, malgré eux, les premiers apôtres de la liberté de penser, et non les restaurateurs d'idées affaiblies ou épuisées. » Nous lui avouons enfin que nous le trouvons un peu dur pour les réformateurs autres que son héros; mais les grandes affections laissent difficilement impartial. « Huss vaincu reste supérieur à ses continuateurs victorieux; *il leur manque la sanction et la purification du supplice.* » M. Denis est bien difficile, pour ne pas dire bien sanguinaire : les martyrs de la Réforme, dont beaucoup, en France et en Angleterre, étaient des hommes considérables de leur Église et de leur pays, ne lui suffisent pas ! Il lui faudrait le supplice des Réformateurs en personne. Mais il nous semble que Luther, en allant à Worms, a fait pour cela tout ce qu'il pouvait; ce n'est pas sa faute s'il n'est pas monté sur le bûcher de Jean Huss, que chacun

lui prédisait, non sans vraisemblance. Qui peut sérieusement reprocher à Calvin d'avoir passé la frontière pour faire de Genève la citadelle indestructible de la Réforme?

L'ouvrage de M. Denis n'en est pas moins un ouvrage bien fait et bien écrit, dans une langue sobre, nerveuse, pittoresque. Quel mot vrai et profond sur les dispositions des peuples à la veille de la Réforme, quand ils entendaient la parole sévère des précurseurs : « Plus ses reproches étaient violents, plus ardente et plus nombreuse accourait la foule, *avide d'accusations et de repentir.* » Terminons par une citation de Janay, qui nous justifierait à elle seule d'avoir rendu compte de l'ouvrage dans le *Bulletin* : « Vous suivez avec une piété méticuleuse toutes les cérémonies nouvelles. Christ n'est-il pas mort pour vos âmes? Pleins de tremblement, vous exécutez la lettre de la loi, *mais de la liberté vous ne savez rien, de la véritable liberté qui est dans l'esprit du Sauveur,* et cependant toute la sainte Écriture nous crie que le Seigneur, le crucifié, est le seul Rédempteur, qu'il suffit pour le salut de quiconque croit en lui; que seul il est toute la foi, toute la sagesse du chrétien. »

EDOUARD SAYOUS.

VARIÉTÉS

ACTE MORTUAIRE DE JACQUES TARDIEU ET DE MARIE FERRIER (1665).

On a vu plus haut (p. 68) l'impression produite sur le roi Jacques I^{er} par la lecture du livre de Jérémie Ferrier et on se rappelle la terrible excommunication prononcée, le 14 juillet 1613, contre le ministre apostat par le synode du bas Languedoc. Une fatalité mystérieuse semble s'être attachée dès lors à sa famille. Une fièvre qui l'enleva en peu de jours (26 septembre 1626), ne lui permit pas de jouir longtemps du titre de conseiller d'état que lui avait accordé Richelieu. Sa femme, Isabeau de Guérand, était demeurée fidèle à la foi protestante; mais ses deux enfants, devenus catholiques comme leur père, périrent tous deux de mort violente: son fils tué en 1638 par des laquais; sa fille, épouse du lieutenant criminel Tardieu, assassinée, avec son mari, par des voleurs, en 1665. C'est le couple tristement immortalisé par la satire X de Boileau :

Mais peut-être j'invente une fable frivole.

Démens donc tout Paris, qui prenant la parole

Sur ce sujet encor de bons témoins pourvu,
 Tout prêt à le prouver, te dira : Je l'ai vu !
 Vingt ans j'ai vu ce couple, uni d'un même vice,
 A tous mes habitants montrer que l'avarice
 Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
 Et nous réduire à pis que la mendicité.
 Des voleurs qui chez eux pleins d'espérance entrèrent,
 De cette triste vie enfin les délivrèrent ;
 Digne et funeste fruit du nœud le plus affreux
 Dont l'hymen ait jamais uni deux malheureux !

Nous devons à M. de Guernel, secrétaire de la mairie de Châtillon, près Paris, communication de la pièce suivante que nous reproduisons sans commentaire :

*EXTRAIT des registres de décès de ladite Commune
 pour l'année 1665.*

L'an de grâce mil six cent soixante et cinq, le vingt et quatre aoust, jour et feste de Saint-Barthélemy, messire Jacques Tardieu, conseiller du Roy, son Lieutenant criminel, seigneur de Chastillon-sous-Bagneux, Liancourt, Morinton les Biosons, et autres lieux, âgé environ de soixante et douze ans, et Dame Marie Ferrier, sa femme, furent tués et massacrés à coup d'espée et pistolet, sur les neuf à dix heures du matin, dans leur maison à Paris en l'isle du Pallais, sur le quay des orpheuvres, par deux frères voleurs nommés de la Touche, natifs d'Angers, pour refus que ledit sieur et sa femme firent de leur donner cinquante pistoles, duquel assassinat Sa Majesté ayant esté advertie, envoya trois compagnies des gardes pour empescher que la maison ne fut pillée. Les corps desquels après avoir esté posés en l'église Saint-Barthélemy, leur paroisse, furent transportés et inhumés le jeudy suivant, vingt-sept aoust, en l'église du dit Chastillon, dans une cave sous la chapelle de la Vierge, par moy, Pierre Charton, bachelier en théologie, et curé du dit lieu, qui fit avec le clergé composé de messieurs les curés voysins et autres prestres, recevoir les dits corps sur les confins du territoire.

LA RÉVOCATION A MARSEILLE.

Un de nos correspondants du midi signale à notre attention un curieux journal d'un bourgeois de Marseille (de 1674 à 1725) et en extrait ce passage d'une expressive naïveté :

1685. Le roy de France a donné un arrest que tous les huganaus de la religion prétendue *et réformée* qui se trouveront dans la France de renoncier à sa mauvaise loy de Calvin et de Luther et de se faire de la nôtre dans huit jours pour tout delay à peine de confiscation de biens, et les hommes en galères et les femmes envoyées à l'Amérique; et le second novembre 1685, jour du saint dimanche, est arrivé en cette ville 100 cavaliers dits dragons, avec les noms des huganaus habitant en cette ville, allant à cheval à chaque maison des dits huganaus luy dire de part de roy si veulent obéir à l'arrest du roy ou aller dès à présent en galères et leurs femmes à l'Amérique. Pour lors voyant la résolution du roy, crient tout haute voix : Vive le roy et sa sainte loy catholique, apostolique et romaine, que croyons tous et obéirons à ses commandements, dont M^{rs} les vicaires chacun à sa paroisse les ont reçus comme enfants de l'Église et renoncé à Calvin et Luther. M^r le grand vicaire les obligea d'assister tous les dimanches au prône chacun à sa paroisse, et les vicaires avant de commencer le prône les appela chacun par son nom et eux de répondre tout haute voix : *Monsieur, suis icy !*

Les menaces avaient eu lieu à Marseille avant la publication de l'édit. Comme les réformés n'étaient pas nombreux dans cette localité, on ne courait aucun risque de rébellion. Ce qui le prouve, c'est qu'on n'envoie que 100 dragons dans une grande cité. Du reste, Marseille, je crois, ne tient pas de place dans l'histoire de la Réforme. Néanmoins ce trait est curieux. Dans bien d'autres localités les faits ne se passèrent sans doute pas autrement. Mais il y eut de terribles lendemains !

T.

UN DESCENDANT DE RÉFUGIÉS

On lit dans la *Semaine judiciaire*, de Genève :

« Plusieurs journaux suisses ont donné des détails erronés ou peu précis sur l'origine genevoise de M. Élie Le Royer, sénateur inamovible et garde des sceaux de la République française. Nous pouvons garantir l'exactitude des renseignements qui suivent.

» M. Philippe-Élie Le Royer est né le 27 juin 1816 à Genève, place du Molard, n° 174 ancien, aujourd'hui n° 40, rue du Marché, dans la maison qui avait vu naître Charles Bonnet quatre-vingt-seize ans auparavant. Il était le neuvième enfant de Philippe-Charles Le Royer, capitaine dans la garnison, de 1815 à 1823, mort en 1840. Ses parents n'étaient point Français eux-mêmes, comme on l'a dit à tort; ils appartenaient à une famille fixée à Genève dès le XVI^e siècle et qui compte encore des représentants dans cette ville.

» Jean Le Royer, « imprimeur ordinaire du roi de France et par spécial ès mathématiques, » ainsi que le qualifient des lettres patentes de Henri II, du 13 février 1553, est connu par divers ouvrages imprimés avec goût et datés de 1560 à 1570. La préface qu'il mit en tête du célèbre *Livre de perspective* de Jean Cousin (1560) fait connaître qu'il était le beau-frère d'Anbin Olivier, l'inventeur du balancier et le premier directeur de la Monnaie de Paris. Ayant embrassé les principes de la Réforme, Jean Le Royer se retira à Genève vers 1576 et mourut en 1580. Son fils Abraham, admis à la bourgeoisie genevoise en 1626 et désigné à cette occasion comme « originaire de La Rochelle », fut le trisaïeul d'Augustin Le Royer, né en 1729, membre du Conseil des Deux-Cents en 1775, mort en 1815, grand-père du ministre actuel de la justice.

» Immatriculé étudiant dans notre Académie, en 1831, et membre de la section genevoise de la Société de Zofingen, de 1833 à 1834, M. Élie Le Royer réclama en 1839 les droits de citoyen français, en invoquant la loi du 9-15 décembre 1790 (article 22), qui reconnaissait cette qualité à toute personne née en pays étranger et descendant, à quelque degré que ce soit, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de religion. »

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ORIGINES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'ALAIS

Le midi de la France a toujours été la terre classique de l'hérésie. La cendre des Albigeois n'était pas encore refroidie que leurs fils rêvaient déjà d'une nouvelle révolution religieuse. L'Église de Rome ne fit rien pour détourner l'orage. Tout a été dit sur la corruption, l'ignorance et la rapacité des moines et des prêtres, sur la frivole et licencieuse existence des membres du haut clergé. Les vingt-deux évêques du Languedoc étaient presque toujours absents de leurs diocèses. Pour contraindre « les évêques et autres pasteurs à charge d'âmes de résider » dans leurs bénéfices et d'y prêcher ou faire prêcher la parole de Dieu », il fallut un édit royal et la menace de « saisir leur temporel (1) ». Les irritants souvenirs du passé, le besoin d'une réforme dogmatique et surtout morale qui travaillait depuis si longtemps les meilleurs esprits, les abus croissants de l'Église romaine : tout concourait à tourner contre elle la plupart de ces populations méridionales aux impressions vives et promptes, à l'esprit mobile, à l'âme ardente comme leur soleil. A ces ferments de révolte il ne manquait, pour éclater, qu'un homme ou une occasion.

(1) Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 133, 184.

On se figure aisément l'impression profonde que fit sur les esprits, dans le midi de la France, le mouvement réformateur inauguré par Luther. On y apprit presque coup sur coup l'origine et les rapides progrès du protestantisme allemand. On sut que les idées de Luther avaient franchi le Rhin, que Farel leur prêtait à Meaux, puis dans les montagnes du Dauphiné, le puissant appui de sa parole ; que des docteurs, des évêques, des conseillers au Parlement, avaient embrassé la religion nouvelle, dont la valeur et l'importance pouvaient déjà se mesurer à l'héroïsme de ses martyrs. Dans les cours des châteaux, dans les rues des villes, auprès de l'âtre des chaumières, à la porte des couvents, ces nouvelles étaient avidement recueillies de la bouche de pauvres marchands ambulants dont le manque de routes faisait les intermédiaires obligés du commerce et de l'industrie. La plupart d'entre eux mettaient plus d'ardeur à colporter les idées nouvelles que leurs propres marchandises, dont ils ne se chargeaient souvent que pour mieux s'introduire et dérouter les soupçons.

Ce n'était pas seulement des nouvelles qu'ils apportaient. La plupart avaient aussi des paroles qui en étaient le vivant commentaire et des livres destinés à continuer l'œuvre en leur absence et en attendant leur retour. Ils offraient avant tout le Nouveau Testament imprimé en langue française par les soins de Farel, puis de petits traités de Luther, de Mélanchthon et des autres réformateurs, enfin des livres de controverse ou d'édification pure sortis des presses de Genève, Lausanne et Neuchatel (1). Quelques-uns de ces colporteurs étaient ministres de l'Évangile et prodiguaient les exhortations et les prêches.

Aucune date précise ne saurait être assignée aux premiers travaux de ces missionnaires luthériens ou sacramentaires, comme on les appelait alors. Les origines de la Réforme languedocienne se sont perdues dans la nuit des temps ; il est pres-

(1) Brion, *Histoire chronologique de l'Eglise protestante de France, jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes*, Paris, 1855, t. I, p. 21.

que impossible de les dégager des ténèbres dont la persécution contraignit de bonne heure les huguenots à s'entourer. Le premier prédicateur connu de la Réforme dans les provinces, Jean de Caturce, n'apparaît qu'en 1532, onze ans après les premières prédications de Lefebvre d'Étapes et de Farel à Meaux. Caturce, licencié en droit et professeur, souffrit le martyre à Toulouse, après avoir été dégradé de la tonsure et de son titre de licencié (1). En 1551, Maurice Scénat, prêtre, fut brûlé vif à Nîmes, pour avoir enseigné les nouvelles doctrines. Pierre Delavau eut le même sort. Peu d'années après un cordelier d'Alais. Claude Rosier, subit le martyre à Anduze pour la même cause (2).

Une foule d'autres, dont les noms sont restés inconnus, travaillaient aussi dans le bas Languedoc. Jamais propagande plus active et plus variée. Aussi les résultats furent-ils partout en proportion des efforts. En peu d'années, et dès avant 1557, les Cévennes s'étaient tellement peuplées de « sacramentaires », qu'il s'y tenait des assemblées « fort nombreuses » dont quelques-unes comptaient jusqu'à trois mille assistants. Là se réunissaient à l'envi les nobles, depuis longtemps hostiles à un clergé dominateur, des bourgeois, des lettrés, des avocats, des médecins, et surtout des « peintres, horlogers, imagiers et » autres qui, en leurs métiers, ayant quelque noblesse d'esprit, » furent des premiers aisés à surprendre (3). On y voyait enfin nombre de prêtres et de moines qu'avaient révoltés la théologie de leur Église et les désordres de leurs couvents. « Les nonnains laissaient leurs habits et allaient ouïr les mi- » nistres ; les laïques pareillement, qui avaient été à la papauté, » messes ou processions, et faire leurs pâques es mains des » prêtres, faisaient confession et repentance publique, tant » hommes que femmes, en suivant la constitution ancienne de » l'Église primitive (4). »

(1) *Histoire des Martyrs*, p. 90 ; Drion, t. I, p. 45.

(2) Vignier, *Notice sur Anduze*, p. 89.

(3) Florimond de Rémond, *Histoire de la naissance et du progrès de l'hérésie de ce siècle*.

(4) Manuscrit de l'époque, cité par M. Corbière, *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*, p. 55, 56.

Diverses assemblées avaient eu lieu à Anduze ; près de trois mille gens armés s'étaient attroupés dans les environs d'Alais, à Saint-Privat, Saint-Maurice et ailleurs, où des ministres envoyés de Genève avaient prêché malgré l'opposition des officiers de la couronne et de l'Église. Le mal parut si grand que, par lettre du 3 juillet 1557, Henri II ordonna « d'assembler le ban et » l'arrière-ban et toutes les milices de la sénéchaussée de Nîmes, » pour donner main-forte aux commissaires du Parlement de » Toulouse chargés de faire le procès aux délinquants (1) ».

Les édits royaux se succédèrent et leur exécution devint de jour en jour plus cruelle, mais sans pouvoir arrêter la marche ascendante des idées nouvelles. Elles s'implantèrent si bien dans le Midi qu'en 1560, et malgré les redoutables agitations qui précédèrent et suivirent la conjuration d'Amboise, « les » troubles de religion ne furent nulle part en France aussi vio- » lents qu'en Languedoc (2) ». Aigris par une répression sar- » guinaire, de plus en plus surexcités par les succès de leurs frères du Nord, fiers d'avoir à leur tête la majeure partie de la noblesse et les premiers princes du sang, les réformés du Midi s'organisèrent à leur tour en Églises et instituèrent presque partout un culte public. « Ceux des montagnes des Cévennes » reçurent avec une merveilleuse ardeur la vérité de l'Évangile, » auquel s'adjoignirent, non-seulement quasi tout le commun, » mais aussi les gentilshommes et les plus grands seigneurs, » tellement que quasi en un instant furent dressées plusieurs » Églises (3). » Alais, la métropole des basses Cévennes, avait sans doute donné le signal du mouvement ; mais la première impulsion était partie de Nîmes, où la plupart des notables et le plus grand nombre des habitants s'étaient déclarés pour les idées nouvelles. « Plusieurs villes et villages des environs sont » dans le même cas, écrivait Joyeuse, gouverneur intérimaire » de la province. Presque tous les habitants du Languedoc ont

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 184.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 89.

(3) Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées de France*, t. I, p. 218. Anvers, 1580.

» pris les armes. Rien n'y fait, ni la douceur, ni les menaces (1). »

Il y fallut une armée. Le lieutenant général du Languedoc, Villars, qui la commandait, exerça partout d'horribles ravages. Le seigneur de Saint-Jean-du-Gard, huguenot des plus zélés, s'était réfugié dans les montagnes. La ville et ses environs furent dévastés par les troupes royales, qui se livrèrent, même sur les catholiques, aux plus abominables excès. A Alais, Villars se contenta de faire raser les maisons de quelques gentilshommes, chefs des religionnaires, qui avaient pris la fuite.

Il y avait donc des réformés à Alais en 1569; il y en avait même un grand nombre et de fort zélés, car les sauvages exécutions de Villars ne purent anéantir leur Église naissante. Dès avant la fin de l'année, l'Église d'Alais se relevait de ses ruines et prenait même un essor nouveau, grâce aux soins de Robert Maillard, son premier pasteur.

Robert Maillard desservait l'Église de Mialet lors de l'invasion des troupes royales. Il avait auprès de lui ses collègues de Lunel, de Sauve et Sommières. Les Cévennes étaient déjà le refuge des persécutés et des martyrs de la plaine. Aussitôt après la retraite de l'armée catholique, Maillard et ses collègues s'assemblèrent dans un petit village nommé Aiglades, entre Saint-Paul-Lacoste et Saint-Jean-du-Gard. Là, « après » avoir invoqué le nom de Dieu, ils résolurent de visiter et de » redresser les pauvres Églises circonvoisines, et même les » plus éloignées (2). A cet effet, Robert Maillard « fut député » pour visiter les Églises d'Alais, Uzès, Bagnols, le Pont-Saint-Esprit et autres de ce quartier-là ». D'autres ministres furent envoyés dans les diverses Églises du bas Languedoc, et tous ensemble « réussirent à merveille, nonobstant les garnisons et autres empêchements, de sorte qu'il se trouva à la » fin que cette persécution avait plutôt peuplé que ruiné les » Églises (3) ».

(1) Lettre de Joyeuse au Roi, citée dans l'*Histoire du Languedoc*, t. V, p. 192.

(2) *Histoire du Languedoc*, t. V, p. 201.

(3) Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. 1, p. 311.

L'édit de janvier 1561, qui prohibait les assemblées publiques et même les réunions privées où se faisaient des prêches et administrations de sacrements, n'était pas de nature à ramener le calme dans les esprits. De plus en plus disposés à se soulever, les réformés, qui dominaient dans un grand nombre de villes du Languedoc, se saisirent d'Alais en 1561. Le couvent des dominicains, situé sur la rive droite du Gardon, à l'entrée du faubourg actuel de Rochebelle, et qui avait une grande importance, fut démoli et rasé. Dirigé par des gens du dehors, et probablement par les gentilshommes fugitifs dont les maisons avaient été rasées par Villars, le mouvement paraît avoir été secondé par les habitants. Il n'est nulle part question de leur résistance. De plus, les consuls s'associèrent ouvertement à l'entreprise en procédant minutieusement à l'inventaire des titres, papiers, ornements d'églises et autres meubles provenant du couvent démoli (1).

Alais, une fois devenue ville protestante, ne pouvait plus se contenter des services d'un pasteur itinérant. Robert Maillard ne pouvant, malgré son zèle, suffire aux besoins des six églises qu'il desservait tour à tour, fixa sa résidence à Uzès. Il fut remplacé à Alais par Chevallier, qui put se consacrer exclusivement à sa nouvelle église (1561). Le 2 septembre de cette année, il écrit à la Compagnie de Genève : « Je laisse à considérer la nécessité que ceste province a de gens suffisans et expérimentés » aux affaires des Églises, et de leur jugement et délibération » pour tenir la main à ceux qui sont trop hastifs, ainsi que l'expérience a monstré... Et daultant plus nous vous prions adviser à cette Église et aussi à celle de Nismes, lesquelles ont » besoin d'un pillier pour aider aux circonvoisins, ce que nous » espérons et que Dieu y donnera adresse.

» Vostre plus que fils, CHEVALLIER, au nom de tous (2). »

Dès l'année suivante, l'Église d'Alais donnait une preuve irrécusable du nombre, de la richesse et de la libéralité de ses

(1) *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, p. 234. Alais, 1861, in-8.

(2) Original, Bibl. de Genève. Vol. 197 A.

membres : elle envoyait à ses frais un jeune homme à Genève pour y faire ses études de théologie. « Le grand remède aux » troubles actuels, écrivait-elle à la vénérable Compagnie des » pasteurs de Genève. étant la prédication de la Parole, » il importe de multiplier le nombre des ministres de Jésus-Christ. La lettre, datée du 15 juin 1562, est signée, au nom de l'Église, par le pasteur Chevallier (1).

De tout ce qui précède, il est permis de conclure qu'à Alais, ainsi qu'à Nîmes, Montpellier, Anduze et dans toutes les villes du voisinage, la Réforme fut un mouvement populaire. La masse du peuple n'avait pourtant pas donné l'impulsion. « Les » Églises des Cévennes, dit Théodore de Bèze (2), furent favo- » risées de grands seigneurs et gentilshommes. » A Alais en particulier, les plus hauts personnages de la cité s'étaient mis à la tête du mouvement. Dès 1561, le baron d'Alais, de la famille de Cambis, apparaît à la tête des réformés des Cévennes, qui, sous sa conduite, s'emparent de Chamborigaud, Queyzac et Mende.

Le baron d'Alais était l'un des deux seigneurs de cette ville. Son influence fut grande dans les premiers mouvements causés en Languedoc par les discordes religieuses. Il était, en même temps que seigneur d'Alais, baron de Fons et de Sérignac, et seigneur de Soustelle. Il mourut peu après son incursion dans le Gévaudan. Louis de Cambis, son fils aîné, embrassa le catholicisme après la mort de son père ; mais Jean de Cambis, son second fils, héritier de la seigneurie de Soustelle (3), fut un des plus zélés huguenots de la contrée. Gouverneur de la viguerie d'Alais et lieutenant du roi en Languedoc, Jean de Cambis fut un des premiers arrivés sous les murs de Nîmes lors de la surprise de cette ville par les réformés en 1566. Il était parti d'Alais avec douze cavaliers et trente fantassins, mais

(1) L'original de cette lettre, citée par M. Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, pièces justificatives, p. 177, est conservé aux archives de Genève. C'est Chevallier et non Genollier qu'il faut lire.

(2) *Histoire des Églises réformées de France*, t. 1, p. 339.

(3) Soustelle est un village situé à 7 ou 8 kilomètres d'Alais.

L'affaire étant remise au lendemain, il revint à Alais pour ne pas éveiller les soupçons des catholiques en rôdant sous les murs de la place. — Théodore de Cambis, troisième fils du baron, hérita de son père les baronnies de Fons et de Sérignac. Il montra aussi un grand zèle pour la religion réformée. Intendant de l'artillerie en Languedoc, il était fort connu de son temps sous le nom de général de Fons. — Entre autres familles nobles qui avaient embrassé la Réforme, on peut citer encore celle de Montmoyras, dont le chef était seigneur de Roubiac (Robiac), Montmoyras et Saint-Christol. C'était un des plus hauts personnages du pays après le comte et le baron d'Alais. Deux Montmoyras abjurèrent et deux s'exilèrent à la Révocation (Voy. la *France protestante*).

Aux de Montmoyras on peut ajouter les de Bagards, de Rocheblave, de la Liquière, de Leuze, et les autres familles nobles d'Alais ou de la banlieue dont on trouvera l'énumération ailleurs.

La petite guerre avait depuis longtemps éclaté dans le Languedoc lorsque le massacre de Vassy, l'entrée triomphale du duc de Guise à Paris et l'exil du prince de Condé amenèrent la première guerre de religion (1562). Les Cévennes se déclarèrent pour Condé. Jacques Baudiné de Crussol, envoyé par ce prince, arriva vers la fin du mois de mai 1562 à Montpellier, où il prit le titre de *général des compagnies et gens de guerre levés en Languedoc pour soutenir la religion et la délivrance du roi, de la reine et de M. le duc d'Orléans, captifs*. Des troupes furent levées à Alais aussi bien que dans le reste de la province. Elles essayèrent un échec à Lédignan, au delà de Montpellier, et se replièrent sur cette ville. Montpellier, ainsi défendu par les forces protestantes, parut inabordable aux généraux catholiques, qui n'osèrent en faire le siège.

Aux termes de l'édit d'Amboise, qui mit fin à la guerre après l'assassinat du duc de Guise sous les murs d'Orléans (1563), les réformés d'Alais durent rendre les églises catholiques dont ils s'étaient emparés et recevoir en échange un lieu où ils pour-

raient célébrer publiquement leur culte. « Partout, dit un auteur catholique, les protestants congédièrent les garnisons, abandonnèrent les églises aux catholiques et rétablirent ceux qui s'étaient absentés dans la possession de leurs biens. Au contraire, les catholiques firent difficulté dans plusieurs villes de recevoir les protestants qui en étaient sortis (1). »

Une nouvelle lutte était imminente. Les réformés ne pouvaient se résoudre à en donner le signal. Les interprétations restrictives de l'édit de pacification, les assassinats juridiques, les violences de tout genre et les meurtres en masse à la suite des émeutes populaires, la menaçante entrevue de Bayonne entre Catherine de Médicis, Charles IX et Philippe II, ils endurent tout tant qu'ils n'en furent pas réduits aux dernières extrémités. L'approche de six mille Suisses engagés pour les écraser put seule leur faire reprendre les armes. En 1566 commença la seconde guerre de religion.

Dès les premiers jours de la lutte, les réformés s'emparèrent de Nîmes (30 septembre 1566). L'année suivante, ils s'assurèrent aussi d'Arles, probablement par escalade et à la faveur de la nuit, car ils y massacrèrent sept chanoines de l'église collégiale assemblés pour chanter matines. Deux cordeliers et plusieurs autres ecclésiastiques furent aussi égorgés. Tristes représailles des meurtres commis à Toulouse, à Orange et en cent autres lieux contre les réformés !

Toutes les villes des environs tombèrent bientôt au pouvoir des huguenots. La presque totalité de leurs forces vint d'ailleurs défilér en vue d'Alais. Les troupes combinées du Languedoc, du Quercy, de la Guienne, du Rouergue, de la Provence et du Dauphiné firent leur jonction sous les murs de la ville ; il y avait en tout quatorze mille combattants. Conduits par Jacques de Crussol d'Acier, les soldats réformés prirent le chemin de la vallée du Rhône. Après leur départ, la guerre continua dans le Languedoc avec des chances diverses. Plusieurs places furent

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 256.

prises et reprises sans que l'état général de la province en fût modifié.

La paix de Longjumeau, signée après la bataille de Saint-Denis, fut aussi peu observée que les précédentes. Assaillis par les populations fanatisées, six mille huguenots furent massacrés en moins de six mois. Un édit royal défendit de professer publiquement d'autre religion que la religion catholique. Sur le point d'être arrêtés par le maréchal de Tavannes, Condé et Coligny se sauvèrent à la Rochelle et commencèrent la troisième guerre de religion.

Alais vit encore défilé sous ses murs les armées protestantes. Au premier signal de Condé, les huguenots du Midi se levèrent en armes, et, de Toulouse à Grenoble, marchèrent à l'envi sur Alais pour y opérer leur jonction. Trois cornettes de cavalerie et huit régiments de fantassins levés dans le Dauphiné, suivis de trois mille soldats de la principauté d'Orange, arrivèrent d'abord sous la conduite de Montbrun, surnommé le brave dans les deux camps, « modéré, droiturier, point avare et point ravisseur, » et dont la mort devait être aussi héroïque que la vie. A leur suite marchaient deux cornettes de cavalerie et un régiment de dix enseignes levés en Provence. « Il régnait parmi » eux, dit un contemporain, une discipline si exacte ; ils avaient » pour leur chef tant d'amour et de respect que, malgré leur » avidité, il n'y en eut aucun qui osât forcer les maisons des » habitants. » Paul Richiens, sieur de Mouvans, qui les commandait, venait de couronner une innombrable série d'éclatants faits d'armes par un vrai trait de capitaine romain : en un jour et deux nuits, sans autre secours que celui d'un petit bateau, il avait fait construire sur la rive opposée du Rhône un fort capable d'assurer le passage de son armée contre les efforts des troupes catholiques qui ne cessaient de le harceler. « Ce fut, dit Brantôme, une chose émerveillable. » Aussi les soldats de Mouvans firent-ils en son honneur une chanson qu'ils chantaient en chemin.

Les troupes du Languedoc fermaient la marche. Elles s'é-

taient avancées jusqu'à Uzès à la rencontre de leurs frères, au nombre de quatre régiments d'infanterie, commandés par Baudiné, le plus jeune des frères du duc d'Uzès, et des quatre cornettes de cavalerie de d'Acier (1), du chevalier d'Ambres, de Bouillargues et de Spondeillan. Parmi eux on se montrait surtout le capitaine Suau, dit Bouillargues. Toujours à cheval, cet intrépide partisan ne cessait de parcourir la contrée pour la purger des bandes catholiques qui l'infestaient, surtout entre Nîmes et le Rhône. Non moins humain qu'actif et valeureux, il avait réussi à tirer l'évêque de Nîmes des mains des égorgeurs protestants de la Michelade. La cornette de d'Acier attirait aussi tous les regards. Verte et peinte en forme d'hydres à têtes de cardinaux et de moines, qu'Hercule abattait avec sa massue, elle portait cette devise : *Qui casso crudetes*, anagramme de son nom, Jacques de Crussol. Sous les ordres de Baudiné se trouvaient encore dix-huit compagnies d'infanterie levées dans le Vivarais et le Rouergue, et la compagnie de cavalerie de Thoiras.

Toutes ces troupes, au nombre de douze à quinze cents chevaux et de vingt-deux mille fantassins, dont cinq mille armés de piques et dix-huit mille d'arquebuses, étaient placées sous le commandement supérieur de d'Acier. Elles s'arrêtèrent pendant quelques jours sous les murs d'Alais pour s'y refaire des fatigues et des combats de la route, et aussi pour attendre quelques centaines de leurs compagnons restés en arrière. Leur camp formait un saisissant contraste avec celui des catholiques.

(1) La plupart des détails qu'on vient de lire sont empruntés à *la France protestante*. En ce qui concerne l'énumération du contingent du Languedoc, nous avons suivi l'histoire, déjà citée, de cette province, à laquelle MM. Haag ont fait, du reste, de notables emprunts. Les savants auteurs de *la France protestante* parlent seulement de deux cornettes de cavalerie, de d'Acier et de Spondeillan (IV, 131), et par contre rapportent que Baudiné, Ambres, Lemausson et Bouillargues étaient chacun à la tête d'un régiment d'infanterie. Au tome IX, nous trouvons pourtant le capitaine Bouillargues à la tête, non du régiment d'infanterie que lui attribue le tome IV, mais d'une troisième cornette de cavalerie à ajouter aux deux que le tome IV attribue à d'Acier et à Spondeillan. Si nous avons relevé ces contradictions de minime importance, c'est d'abord pour nous procurer le plaisir de dire que ce sont les seules que nous avons relevées pendant la confrontation d'un nombre considérable d'articles, et ensuite pour nous justifier d'avoir, cette fois seulement, préféré une source plus ancienne aux indications toujours si sûres des frères Haag. (Comparez *France protestante*, IV, 131, et IX, 325.)

Ici, point de femmes, ni cartes ni dés, nul blasphème, nul discours déshonnête, pas de maraude ni de pillage. Les nobles payaient de leurs deniers tout ce qu'ils prenaient pour eux et pour leurs gens. Ceux qui commettaient des violences étaient punis. Soir et matin, il y avait des prières publiques. Les ministres, distribués par compagnies, entretenaient le bon ordre par leurs exhortations. On a conservé une prière qui se prononçait dans l'armée. Les calvinistes adressaient des requêtes à Dieu pour le roi, la reine mère, les princes du sang et les membres du conseil.

Au bout de quelques jours, arriva le dernier corps d'armée. Saint-Romain, qui le commandait, était cet archevêque d'Aix qui, tout récemment, le jour de Noël 1567, était monté en chaire dans sa cathédrale pour tonner contre les abus de l'Église romaine, puis, après s'être dépouillé de ses habits pontificaux en présence de son auditoire stupéfait, avait promptement quitté la ville pour rejoindre la petite armée de Mouvans. Après le passage du Rhône, il avait été détaché avec un corps de sept cents Dauphinois pour se saisir d'Annonay, y brûler les couvents et les églises, et donner la main aux bandes qui descendaient du Forez et des environs. La jonction s'opéra sans encombre, et tous ensemble allèrent rejoindre à Alais la grande armée calviniste.

Celle-ci, une fois au complet, s'ébranla, renversant tout sur son passage, franchissant les fleuves, emportant d'assaut villes et bourgades, jusqu'à ce qu'elle eût rejoint l'armée de Condé. Malgré ce puissant renfort, Condé perdit bientôt la bataille de Jarnac, pour n'avoir pas su concentrer à temps ses soldats.

Toutes les forces protestantes ne s'étaient pas dirigées vers le Nord. A la fin de juin 1568, les réformés tenaient la campagne aux environs d'Alais, que le maréchal de Saint-André venait de leur enlever. Tous les passages étaient cernés, toutes les routes gardées. Un convoi de mulets chargés de blé fut saisi. Une armée catholique s'avancant pour débloquer les assiégés, les huguenots résolurent de brusquer l'attaque. Trois mille

d'entre eux tentèrent de l'emporter par escalade, mais ils furent repoussés avec vigueur. Cent trente calvinistes furent tués et plus de trois cents blessés dans cette échauffourée. Le maréchal de Saint-André, qui s'était solidement établi à Nîmes, vint ravitailler Alais après leur retraite avec un camp volant de quatre mille fantassins et trois cents chevaux.

Bien qu'elle fût restée au pouvoir des catholiques, la ville d'Alais n'eut à déplorer aucun massacre à l'époque de la Saint-Barthélemy. Le vicomte de Joyeuse, gouverneur intérimaire du Languedoc, resta sourd aux excitations des « émissaires secrets » que Charles IX envoyait aux gouverneurs des provinces, pour « faire égorger tous les religionnaires (1) ». Il s'en tint aux déclarations publiques du roi et s'efforça de maintenir la province en paix. On lui a même attribué, mais sans preuve, cette noble réponse : « Je suis bien serviteur du roi, mais non pas » son bourreau (2) »

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 309.

(2) Serres. *Abrégé du calvinisme de la ville de Montpellier*, cité par M. Corbière.

*** Chapitre détaché d'une histoire inédite de l'Église réformée d'Alais déposée à la bibliothèque du Protestantisme français. (*Réd.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

NOTE RELATIVE A L'INSURRECTION DES PAYS-BAS

ADVERTISSEMENT RECEU DE DEUX PARTS ET DE BON LIEU

le 20 de janvier (1566) (1).

Le Roy d'Espagne à ceste primevère part avec six mille bisognes pour venir à Genes, où il trouvera dix mil Italiens tant de pied que de cheval, desquels est général le marquis de Pescaire, et mettra les bisognes aux places du royaume et de Lombardie, au lieu des vieux soldats qu'il en tirera.

Le duc de Savoye principal motif de ces menées se joindra avec le plus de forces qu'il pourra en Piedmont.

Polviller s'y doit joindre aussi avec quatre régiments de lansquenets ayant pour cest effet levesché de Wirsbourg à luy accordé, et ont desja tous ses capitaines touché deniers.

Le duc Eric de Brunsvick y doit amener de quatre à cinq mille reîtres.

La royne de France donnera toute l'aide qu'elle pourra, souz la charge de monsieur de Nemours.

Les Potentats d'Italie et le Pape payent les Italiens, et les évesques d'Allemagne les Allemans.

Leur dessein est premièrement de prendre Genève, puis miner les cantons évangéliques à l'ayde des papistes, s'ils peuvent.

S'ils voyent qu'ils n'y facent bien leurs besognes, doivent passer au conté et de là par le duché de Bourgogne marcher, les uns en France pour rompre l'ediet de religion, les autres aux Pays-Bas pour y mettre l'inquisition d'Espagne.

Ceuy a esté promis et juré à Bayonne, et a nommement juré le roy d'Espagne de laisser plus tost perdre ses Pays-Bas, et exposer ses pays aux Turcs que de ne venir à bout de ceste entreprise.

(1) C'est dans les archives de la famille Tronchin, à Bessinges, parmi les papiers de Th. de Bèze, que nous avons trouvé cette note, que l'on peut rapprocher des deux curieuses lettres publiées (Bull. t. XXI, p. 113-117).

Tous les grands seigneurs des Pays-Bas sont résolus de hasarder jusques à leur propre vie plustost que de souffrir ceste tyrannie.

Pour cest effect le prince d'Orange qui sera chef de l'autre part, est allé à Auspourg pour presser les princes protestants de se joindre et en avoir toutes les forces qu'il pourra.

Ils en ont expédié deux aultres grands seigneurs en Angleterre pour liguier avec la royne.

Ils ont baillé charge à monsieur de Wateville d'en faire advertir, en passant par Lorraine, les seigneurs de France, comme il a esté fait, et sont les dits seigneurs prests à employer leurs vies et personnes, demandant seulement qu'on se tiene bien unis et qu'on procède par bons conseils.

Le dict seigneur de Wateville a prins charge aussi d'en advertir les seigneurs de Berne, et aultres auxquels le fait touche.

Du costé de France on a aussi envoyé, et escrit en Allemagne, pour savoir leur vouloir et conseil, et désirerait-on bien que les Suisses fissent le semblable, en mesme temps pour se bien accorder tout ensemble.

LE PROTESTANTISME A AIGUES-MORTES

EN 1630.

A monsieur le rédacteur du Bulletin.

Saint-Laurent d'Aigouze, 14 janvier 1870.

Cher monsieur,

Le *Bulletin* a déjà fait connaître bien des faits intéressants de l'histoire de l'église d'Aignes-Mortes. Cette ville attire naturellement l'attention sur elle. Longtemps ville de sûreté accordée aux protestants, plus tard prison réservée aux pauvres femmes condamnées pour fait de religion, elle jouit, à ce double titre, du privilège d'exciter les sentiments les plus sympathiques dans les cœurs protestants. Elle nous offre aussi la série peut-être la plus complète que possède aucune autre église des pasteurs qui l'ont desservie depuis le martyr Élie Dubosquet, qui la fonda (1560), jusqu'à Constantin, son dernier pasteur (1685).

Ayant trouvé à la Bibliothèque nationale les deux documents dont je vous envoie copie, j'ai cru qu'ils méritaient de trouver place dans le *Bulletin*. Ils nous montrent, en effet, comment était mis en pratique, en 1630, l'article 44 des particuliers de l'édit de Nantes, et la liste des cotisations

nous fait connaître à peu de chose près toute la population protestante d'Aigues-Mortes à cette date. Le nombre des non-inscrits, parce qu'ils ne payaient rien pour « l'entretien » de l'église était certainement peu élevé.

Le nombre des familles imposées pour les besoins du culte est d'environ 128. A raison de 5 personnes par famille, on a 600 personnes, et en tenant compte de quelques omissions, on peut fixer assez approximativement à 700 au plus le nombre des protestants d'Aigues-Mortes. Si nous possédions des données aussi certaines pour plusieurs autres églises, nous pourrions calculer le nombre total des protestants d'une manière un peu plus précise et moins conjecturale qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

L'examen de cette liste me semble aussi fournir quelques indications propres à nous mettre sur la voie des causes qui, après la Révocation, ont fait complètement disparaître d'Aigues-Mortes le protestantisme qui y était si bien établi.

Si l'on retrouvait dans la population actuelle d'Aigues-Mortes un bon nombre des familles dont les noms figurent dans ce document, il faudrait en conclure que la conversion au catholicisme, qui se fit là comme partout, et de la manière que l'on sait, fut sinon sincère pour la première génération, du moins définitive pour les générations suivantes. Ce nombre est au contraire excessivement restreint, comme j'ai pu m'en convaincre. Ce n'est donc pas la conversion au catholicisme qui explique pourquoi, presque jusqu'à notre époque, Aigues-Mortes n'a plus compté un seul protestant dans ses murs.

Le voisinage de la mer paraît autoriser à croire que les facilités qu'il offrait à l'expatriation suffisent pour rendre raison de la disparition de l'élément protestant d'Aigues-Mortes. Je l'avais cru d'abord, et M. de Schickler accepte cette explication dans son article GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE PROTESTANTE inséré dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*. Il est certes fort probable qu'un certain nombre de protestants profitèrent de cette proximité de la mer, mais je ne puis admettre que tous en aient profité. Une autre cause, toute locale aussi, et tenant à la nature même du pays, me semble avoir amené surtout le résultat que nous cherchons à expliquer. S'il n'est point resté de protestants à Aigues-Mortes, c'est qu'il leur était impossible d'y espérer la moindre satisfaction de leurs besoins religieux. Nous voyons dès 1686 des assemblées religieuses se tenir secrètement dans les autres contrées de la province et dans la province voisine, celle des Cévennes ; là il est possible de se cacher, l'on en profite. A Aigues-Mortes, au contraire, se cacher est impossible : point de rochers, point de cavernes qui puissent servir de temple aux assemblées du désert. Une vaste plaine nue, en grande partie couverte d'étangs ou de marais,

n'est guère propre à permettre des rassemblements sévèrement pros- crits. Une réunion tant soit peu considérable serait aussitôt aperçue, signalée, dispersée par la troupe. Les protestants d'Aigues-Mortes compri- rent donc sans peine qu'il fallait ou rester décidément catholiques, ou abandonner un pays dans lequel leurs besoins religieux ne trouveraient jamais aucun aliment. De là leur désertion générale. Mais cette désertion ne fut pas une expatriation complète ; elle se borna, pour la plupart des familles, à aller s'établir dans quelque autre localité, plus ou moins éloi- gnée, et mieux favorisée que leur malheureuse ville au point de vue qui les préoccupait surtout.

L. AUZIÈRE, ancien pasteur.

*Cottisation pour l'entretienement du ministère de l'église réformée
d'Aiguesmortes.*

Nous, députez du corps de l'église d'Aiguesmortes, procédans à la réformation des roolles de l'entretienement de ladite église selon le pouvoir à nous donné par icelle, le dimanche cinquiesme may der- nier, couché et enregistré dans le livre du consistoire, et selon la permission donnée par le Roy à ceux de la religion, de s'assembler devant un magistrat royal, et devant icelluy esgaller entre eux-mesmes toutes les sommes nécessaires pour ledit entretienement, ainsy qu'a- pert de lad. permission par le 44^e article de Nantes, ayant la pré- sence de M. Pierre Léotard, procureur de Sa Majesté en la cour royale ordinaire de la présente ville, avons selon Dieu et conscience, procédé au département de la somme de six cent une livres quatre sols, sçavoir la somme de cinq cents livres pour les gaiges ordinaires dud. ministère et la somme de cent une livres quatre sols restantes, pour les frais des colloques et sinodes et autres ordinaires et extra- ordinaires de ladite église, et ce sur les particuliers d'icelle, eu esgard aux moyens et facultés d'un chacun d'iceux, soubz cette con- dition que ledit département sera exigé en deux payes, l'une au com- mencement de l'année et l'autre au milieu d'icelle, par les anciens du consistoire d'icelle église.

Cartier de la marine.

M. Esdouard de Roussel...	30 L.	Clément Joly.....	1
M. le conseiller Massias...	20	Claude Reboul, dit S' Ramié.	1
M. le mesureur Massias.....	8	Antoine Cole.....	1
M. Charles Massias.....	9	Jean Fesquet.....	2
MM. Richer.....	15	Maracyel de Lunel.....	2

M. Laffont.....	6	Pierre Guillemet.....	1
M. Pons Gourdon.....	5	François Comraq.....	2
Hoirs de feu M. Guy.....	8	Donne Clavelle.....	1
Jean Jonquière.....	5	La veuve de Moyse Jean,..	1
M ^{lle} de la Rivoyre.....	6	Capitaine Vacheyre.....	3
M ^{lle} de Guy.....	3	Rouqueyran.....	3
Jean Guyon, beau-fils de			
Sarrazin.....	5		18
Pierre Mazaurie.....	4		121
	<hr/>		<hr/>
	121 l.		139 l.

Cartier de la Porte.

M ^{lle} de Corbière.....	30	La veuve de feu M. Isnard..	1
Hoirs de Taignon.....	3	M. Boucher fils.....	4
S ^r Antoine Malbois.....	18	M ^e Michel Broussard.....	4
La veuve de Julian.....	2	M ^e Jacque Amy et son fils..	8
M ^e Abraham Robillard.....	4	S ^r François Mourgue.....	6
Legire.....	3	M ^e Guillaume Lamouroux...	2
M. Isnard.....	1	M ^e Jean Reboul.....	2
S ^r Jean Boucher père.....	15	M. Jacques Louis Bonrralyer.	2
M. le lieutenant Guy.....	20	La veuve d'Hermet.....	2
M. Charon, contre garde...	20	Hoirs du sergent Paul.....	1
M. Reboul, greffier.....	8	Antoine Souchon.....	1 12 s.
Le S ^r François Cottin.....	4	Pierre Pages.....	1 12
Le S ^r Jean Verny.....	18	Pierre Margarot.....	3
Le S ^r Pasteur.....	20	Paul Giltes.....	8
Le S ^r Jacques Gily.....	12	Henry Basset.....	2
La veuve de M. Richard Abra-		Jacques Jallat fils.....	1
han.....	4	Hoirs d'Édouard Gras.....	10
Le S ^r Filloy.....	20	Léonard Gras.....	5
Jeanne Constaute.....	10	Bordes, boulanger.....	3
S ^r François Tampié.....	4	Jean-Louis Gras.....	1
Les dam ^{lles} de Roleau.....	4	Jean Garnier, rentier du	
M ^e André Caissargues.....	6	S ^r Bouchet.....	1
Capitaine Jallat.....	1	Jean Margarot, rentier du S ^r	
M ^e Richard Constantin.....	10	de Fargues.....	1
M. Jacques André, cordonnier.	4	Jean Gaussain.....	1
	<hr/>		<hr/>
	241 l.		71 4
			241
			<hr/>
			312 4 s.

Cartier du Four.

M. Léotard, procureur du roy.	20	Barmy Vallois.....	3
Hoirs de Margarot.....	3	Jean Lanzeron.....	3
La veuve de M. Mondol.....	2	François Gail, tailleur.....	1

M. Lugnerdon.....	9	Estienne Dueros.....	4
François Brousse, chapelier.	1	Pierre Lafond.....	1
Pierre Vacquerie, barralier..	2	M ^e Morier.....	21.8s.
La veuve de M. Mazard.....	2	Laurent Malbois.....	4
Jean Faissard.....	2	Carrière.....	1
S ^r Antoine Féron.....	15	Madam ^l ^e de Paira.....	11.12s.
Gerignargnes.....	1		18
			57
	57 l.		75 l.

Cartier de Saint-Antoine.

M. Eugarran, garde pour le		Pierre Gilly.....	5
Roy en Pecais.....	30	S ^r Rimalier.....	3
Le S ^r Valobière.....	20	Léonard Tibaud... ..	2
M ^{sr} Vincent Malbois.....	10	Jean Tinte, tisserand.....	1
M. Jean Broussard.....	3	François Couderet.....	1
La veuve de Richard.....	1	Suzanne Vignedore.....	1
La veuve de Laprade.....	1	Le S ^r Jean Prat.....	6
Hoirs du lieutenant Simon... ..	12	André Reborel.....	2
Pierre Simon, serrurier.....	2	Magdeleine Agousty.....	1
Pierre Terras, menuisier... ..	2	Hoirs de feu Laurens Costyer.	0 16 s.
Pierre Sauvaira, mareschal.	3 16 s.	Jean Reboul, boulanger.....	2
Pierre Agoust.....	8	Jean Clavel.....	1
Jean Dubois.....	3	Vedrines.....	1
Jean Costlier, palieur.....	2	M. Jean Clarron.....	6
Le S ^r Constant.....	9		32 16
M ^e Pierre Bonifas.....	10		116 16
	116 l. 16 s.		149 l. 12 s.

Revenants les 4 quartiers à la somme de 601 l. 4 s.

Fait à Aiguesmortes ce 22 juillet 1630. Ainsi signé : Brosely, Charron, Massis, Le Roy, Constant Aven, Pastry, Simon, Robillart, Jean Grat ancien, Finacier ancien, Templier ancien, Malbois, Benois ancien, Semoc, Hony, Verney, Broussard et Bouschet.

Biblioth. nat. Fonds fr., 15 832.

VERBAIL.

L'an mil six cent trente et le septiesme jour du mois de novembre, par devant nous Guillaume Jacquet, docteur en droit, conseiller du Roy, et pour Sa Majesté juge de la ville et viguerie d'Aiguesmortes, dans nostre maison d'habitation, heure de huit heures du matin.

Se seroient présentés les députez des habitans de la présente ville

faisant profession de la Religion P. R., qui nous auroient remontré leur estre nécessaire procéder à la cotisation de la somme de six cens soixante-six livres seize sols, sçavoir cinq cens livres pour les gaiges de leur ministre, cent huit livres pour ceux de leur chantage et advertisseur, et les cinquante-huit livres seize sols restant pour les frais de leurs députez au synode de Nismes. Et d'autant que par le 44^e article des particuliers de l'édit de Nantes telle permission leur est baillée, voudroient qu'il nous pleust de s'assembler par devant nous à cet effect. Ce que, conformément audict édict, leur auroit esté octroyé, et peu après par eux procédé à leur dicte cotisation, comme s'ensuit.

Biblioth. nat., Fonds fr., 42832.

(Suit une liste identique avec celle qui précède, avec trois ou quatre chiffres différents dans les cotisations, différences qui sont dues à des erreurs de copistes.)

LETTRES ET RELATIONS DES DEUX COURT

EXTRAITES DU LIVRE DE COPIE DE L'ÉGLISE WALLONNE D'AMSTERDAM
(1749-1756)

*Mémoire de quelques faits qui se sont passés en France
depuis quelque temps.*

François Cadeveau, Isaac Boisseau, Pierre Robineau, Pierre Brion, Jean Coulombeau, Pierre Grimard, Pierre Pasquier, Henri Melerue, Pierre Lavocat, La Giraudet, La Bobinette, Mlle Longueville, les deux Ramberande, Bassat, La Vesalle, les deux Guérin, Lalande, Mlle La Font, Dronet, La Sourillonne, M^{me} Renaudin et Ravard, tous habitants de la Saintonge, après avoir tenu longtems les prisons de La Rochelle, ont été condamnés à trois cents livres d'amende chacun, outre les frais des prisons et des procédures. Plusieurs autres de la même province sont condamnés à d'autres amendes de moindre somme.

Les gentilshommes de la comté de Foix condamnés aux galères par contumace, le 6 février 1746, sont présentement recherchés, et on est après à faire la saisie de leurs biens. On leur a enlevé grand nombre d'effets en verrerie, appartenant aux sieurs de Cassion, de la

Prade, de la Barthe, de la Fons, du Moner, de Biros et de Montauriol, qu'on a fait vendre aux enchères à St-Gérons. François Bourgaît et Marie Roussai, sa femme, Etienne Doumengiet, Anne Bompar, sa femme, Pierre Faget et Anne Velai sa femme, Jean Vogel et Anne Rouja, sa femme, Pierre Lafont et Jeanne Durieu sa femme, Suzanne Rols, mère d'un jeune homme qui vient d'être condamné aux galères, Dlle Isabeau La Font, femme de Jean Callayron, Magdelaine La Font, François Saintplit, Jean Bouvila et le nommé Bahout, tous de Sabarat ou du Mas d'Azil, dans le comté de Foix, ont été décrétés de prise de corps, ou pour avoir assisté aux assemblées, ou pour s'être mariés au Désert, et les bois dans cet infortuné canton ont été pleins de fugitifs.

Le parlement de Bordeaux, par son arrêt rendu le 21 mai, ordonne
 « que tous les nommés Gounon, dit Radon, et Pélissier, prétendus
 » ministres, que les nommés Pierre Montat, de la ville et paroisse
 » de Jonzac, et Marie Lebaud, de la paroisse d'Ozillac, Jacques Merlet
 » et Catherine Cornevin, l'un et l'autre de la dite ville et paroisse de
 » Jonzac, Jean David, du bourg et paroisse de St-Genis, Jacques Bive
 » et Marie Gille, aussi de la dite ville et paroisse de Jonzac, Joseph
 » l'Avocat, du même lieu et Marie Lebaud, de la paroisse d'Ozillac,
 » Jacques Boulin et Madeleine Chevalier, du dit lieu de Jonzac, Jean
 » Bastard, chapelier du lieu de Besas, paroisse de St-Fort, et Marie
 » David, du bourg et paroisse de St-Genis, Gabriel Robin, du bourg
 » et paroisse de Gémozac, et Aune Rondeau, de la ville de Pons,
 » Louis Daunis, chirurgien du bourg et paroisse de St-Fort, et
 » Marie Cliné, du bourg et paroisse de Lorignac, Simon Chauvin, du
 » bourg et paroisse de Génolhac et Madelaine Morice, du lieu de
 » Gors, paroisse d'Epargnes, Jean André, de la ville de Jonzac, pa-
 » roisse de St-Gervais, et Gabriel Geoffroi, du bourg des Aveaux,
 » paroisse de Marsac, Jean Nogué, du bourg et paroisse de Gémozac,
 » et Marie Couturier, du même bourg et paroisse, Pierre Mignon,
 » du lieu du Charpiéd, paroisse de Linières, et Marie Gautier, du
 » lieu de Chavalon, paroisse de Benseuil, les tous dénommés dans
 » les certificats des prétendus mariages. Ensemble les nommés
 » Pierre Beaumard, Vigneron et Marie Gautier, Jean Beaumard, fils
 » du dit Pierre et Jeanne Pussot, fille d'autre Marie Gautier, de la
 » même paroisse de Ségonzac, Pierre Tard, père d'Elie Tard, Pierre
 » Ervès et Marie Monclau, seront pris au corps, menés et conduits

» sous bonne et seure garde, dans les prisons de la conciergerie de
 » In cour, pour y être et fournis à droit, sinon et après perquisition
 » faite de leurs personnes, seront assignés à la quinzaine, et par un
 » seul cri public et à son de trompe à la huitaine, conformément à
 » l'ordonnance, leurs biens saisis et annatés.

» Outre ceux-là, le parlement ajourne Pierre Bourderon et Sus-
 » sanne Grillon, Jean Bourdonneau et Marie Corbeau, Daniell'Avocat
 » et Marie Chaperon, Pierre Ganier, marchand, et Anne Guillon,
 » Pierre Robineau et Elisabeth Glori, Bernard Brosset, Guinet et
 » Marie Judith Palastre, et François Robineau et Elisabeth Gralet.
 » Il enjoit tant aux prétendus mariés et mariées dans les assem-
 » blées et prêches, et ailleurs par des ministres ou prêtres étrangers,
 » et autres que leurs propres curés, et aux prétendus fiancés et
 » fiancées, qu'à tous autres particuliers de l'un ou l'autre sexe du
 » ressort de la cour, qui prétendent avoir été ainsi mariés ou fiancés,
 » de se séparer incontinent après la publication du présent arrêt,
 » leur fait inhibition et défense de se hanter ni fréquenter, à peine
 » de punition exemplaire..... Au surplus, a déclaré les cohabitations
 » faites en conséquence de ces prétendus mariages et fiançailles,
 » être des adultères et des concubinages, et les enfants qui en sont
 » déjà provenus ou qui en proviendront, illégitimes ou bâtards, et
 » comme tels, incapables de toute succession, tant directe que col-
 » latérale, et tous autres effets civils et prérogatives attribués aux
 » enfants légitimes. »

Le 9 juin, un détachement de dragons étant tombé sur une assem-
 blée tenue en Dauphiné, tira plusieurs coups de fusil, la dispersa et
 fit prisonniers Pierre Imbert, du lieu de Barcelone, Jeanne Gautier,
 de Momeran, N. Fusier, fille du lieu de Beaumont, N. Prunier, fille
 du lieu de Châteaudouble, et Isabeau Bérard, du lieu de Combovin.
 MM. Moÿse Benistan, de Gigord, et Gabriel Bertrand, marchand de
 Crest, furent arrêtés le 20 du dit mois de juin, et conduits à Gre-
 noble. Le 4^e de juillet suivant, Pierre Béranger, marchand de Crest,
 fut conduit à Valence; un peu auparavant on avait arrêté dans la
 même province Pierre Rou de Momeran, pour s'être marié au Désert,
 et Elie Muret, consul de la Baume-Cornillanne, pour avoir consenti
 que sa fille fit célébrer son mariage par un ministre.

Environ le même tems, à St-Jean du Bruel en Rouergue, furent
 arrêtés et conduits dans la prison de Rhodéz, où ils sont, à l'occasion

d'un enterrement, MM. Agaton père et les deux fils, le sieur Nègre, marchand, Pierre Nègre, cordonnier, Jean Bourget, teinturier, une femme nommée Laumatte et Mlle Durantis, qui a ici son fils dans le séminaire, en outre François Fargues, Pierre-Paul Mercier, Etienne Laborde et Paul Laborde, tous du Mas d'Azil, qui furent condamnés aux galères le 24 mai par l'intendant de Montauban. Viennent d'y être condamnés par le même cas d'assemblée, par l'intendant de Perpignan, Jean-Pierre Bouvila, Jean Lafont dit Rey, l'un de Sabarat, et François La Font natif de Mas d'Azil ; leur condamnation est en date du 22 juillet, et ils sont arrivés sur les galères.

Le jeudi septième août et le 27 juillet, le sieur Mathieu, l'un des proposants, avait convoqué une assemblée du côté de Lussan, au diocèse d'Uzès, le détachement fondit sur elle, le fusil en joue et la bayonnette au bout ; le proposant s'en aperçut et, heureusement pour lui, il descendit de chaire, changea d'habit et prit la fuite ; on le chercha long-temps, et les soldats ayant mis la main sur un jeune homme qui lui ressemblait, voulaient l'emmener, mais ayant reconnu que ce n'était pas l'homme qu'ils cherchaient, ils le relâchèrent et prirent à sa place trois hommes, qui furent conduits aux prisons d'Uzès, où ils sont.

Environ ce tems-là, on arrêta au pont de Montvert, dans les Cévennes, le sieur Roux, apothicaire et son épouse, parce qu'ils s'étaient mariés au Désert. Le mari fut conduit à Aiguemortes, où il avait été précédé par M. Bouzanquet de Lasalle, et la femme au couvent d'Anduze, où la femme de M. Bouzanquet était déjà.

Le 5 septembre, les enfans du sieur Billiet, horloger, savoir deux jeunes filles et un garçon plus jeune, furent arrêtés et mis au couvent ; et le premier du mois M. le ministre Deffère, le même qui avait été ici en députation, étant passé à Lédignan, fut aperçu et aussitôt que la garnison en fut avertie, elle investit le lieu et ne laissa aucune des maisons de protestans qui ne fût exactement fouillée, ce qui donne lieu de croire avec beaucoup de raison qu'on en veut surtout aux ministres.

Le parlement de Grenoble a rendu tout récemment deux nouveaux arrêts dont je ne sais pas encore bien la teneur. L'un doit casser nombre de mariages faits au Désert, et l'autre doit défendre aux notaires de recevoir aucun contrat de mariage concernant les protestans, qu'il ne conste que ceux-ci font ce qu'on appelle devoir de

catholique. On a enlevé dans la même province, encore depuis peu, quelques enfans, et on y poursuit avec vigueur un grand nombre de personnes au sujet des amendes décernées contre eux.

Ce 7^e octobre 1749.

COURT.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. COURT A M. ROYER, du 28 juillet 1751.

Le 4^e de mai, le parlement de Grenoble a condamné l'*Asiatique tolérant* à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, devant la grande porte du Palais, comme scandaleux, séditieux et tendant à renverser la Rel. Cath. A. et R. et les Puissances établies de Dieu, et à troubler le repos et la tranquillité publique.

Le 7^e du même mois, M. De Blain, intendant de La Rochelle, condamna Jean Trouillé, habitant de la Fraignée, paroisse de Melle en Poitou, à faire amende honorable, nu-tête et en chemise, la corde au col, devant l'église cathédrale, flétri d'un fer chaud en forme des lettres G A L, et ce fait, conduit à la chaîne... et servir le roi sur les galères à perpétuité.

Au commencement de juin sont arrivés sur les galères Pierre Maillefaud de Lavardez, diocèse de Die, Jean Antoine Raillon de Vercheni, Pierre Pinet de Luzeron, Jaques Muletier de Gigors, et Jean Cros de Romayer, tous cinq du Dauphiné et condamnés par le parlement de Grenoble, le 5 juillet 1750, aux galères perpétuelles, pour s'être mariés au Désert, et leurs mariages avec Anne Bœuf de la paroisse de Montélimar, Isabeau Vincent de la paroisse de Gigors, Marguerite Lagarde de la paroisse d'Aix, et Jeanne Marie Planel de la paroisse de Laval, n'être que concubinage et les enfans en provenant illégitimes et bâtards et comme tels incapables de toute succession tant directe que collatérale. Vers la fin d'avril, cinq brigades d'archers étant arrivées en bas Poitou, arrêtrèrent cinq personnes, deux anciens et trois particuliers; l'un de ces trois voulant s'évader, on le conduisit avec les autres à Poitiers.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. COURT A M. ROYER, du 12 avril 1752.

Le 20 de mars, furent envoyés sur les galères pour cause de religion les nommés Say de Nimes, Jacques Compan du lieu de Claren-sac, André Guirard et Louis Trajon du lieu de Bernis, et Jean Roques

du lieu de Beauvoisin. Et nous apprenons par des lettres de Marseille, que ces tristes victimes d'une violence qui devient tous les jours plus extrême, sont arrivées à Toulon le lendemain de leur départ de Nîmes. Les nommées Bastide et Vedèle et trois autres femmes furent envoyées pour la même cause dans la redoutable tour de Constance à Aiguemortes. De toutes les provinces, les pasteurs m'écrivent que c'est à eux principalement qu'on en veut, que le péril devient tous les jours plus imminent pour eux. Il y a après nous, disent-ils, autant d'espions que de mouches, nous ne savons où aller pour être en sûreté, et nous risquons d'autant plus qu'on met sans cesse des détachemens en campagne. Nous errons dans les déserts, sans savoir où reposer notre tête. Il y a trois jours, m'écrivit l'un d'eux, du 20 de mars, que j'erre dans les déserts avec mes élèves et j'ai reçu trois alarmes consécutives. Celui qui est l'objet des plus grandes recherches, c'est le digne Paul Rabaut, pasteur de l'Église de Nîmes. Si le Seigneur veut m'appeler à lui, me dit-il, je vous recommande ma chère femme et mes chers enfans. Je suis beaucoup plus inquiet pour eux que pour moi.

L'état général et exact que l'on fait prendre des baptêmes et des mariages célébrés au Désert, et surtout la conduite que l'on a tenue à l'égard des fidèles du Caïlar qui se trouvent dans ce cas, a jeté l'alarme partout. On veut absolument que les protestants fassent suppléer les cérémonies de l'Église à leurs enfans baptisés par les ministres, et que ceux qui ont fait bénir leur mariage par les mêmes pasteurs, réhabiliter lesdits mariages par les prêtres, après avoir assisté quelquefois à la messe. A cet ordre, vingt-cinq hommes et autant de femmes du Caïlar prirent la fuite et gagnèrent les bois ; on trouva moyen de les rappeler. Quelques-uns furent gagnés, et les dragons furent eux-mêmes prendre les enfans dans les maisons et les portèrent à l'Église, où le curé fit le supplément des cérémonies ; d'autres reprirent la fuite. De ce nombre sont cinq chefs de famille actuellement chez moi, et disposés à passer en Irlande avec leurs femmes et leurs enfans, qui vont se mettre incessamment en route pour les venir joindre.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. COURT FILS A M. ROYER, du 21 février 1756.

L'arrondissement de Blauzac, diocèse d'Uzès, fut condamné le 26 novembre à cinq cents livres d'amende et deux cent quarante-cinq

de frais, qui, joints aux frais de la répartition de cette amende, montent à mille livres. On députa à l'Intendant pour représenter l'extrême pauvreté des protestans de cet arrondissement ; cette démarche fut inutile et les protestans furent forcés par des garnisons à payer. M. de Mirepoix, nouveau commandant du Languedoc, arriva à Nîmes le 10 février ; il dit aux syndics de tous les corps, que le roi était bon, qu'il les aimait et qu'il travaillait à leur bonheur, mais que Sa Majesté ne voulait point d'assemblées ; qu'ainsi ils ne missent point obstacle à sa bonne volonté, et qu'il leur accordait la délivrance de leurs deux prisonniers (qui avaient été faits à une assemblée du 1^{er} du mois), sous condition que leur ministre, M. Paul Rabaut, sortirait du royaume avant le 1^{er} de février.

M. Manier (1), pasteur du Poitou, nous apprend que, dans le mois de septembre dernier, vingt-huit ou trente archers se rendirent à un lieu nommé Chavagne, et qu'ils y arrêtrèrent quinze protestans, que l'on dispersa dans les prisons de St-Maixent, Melle et Niort ; mais que, depuis lors, on en a libéré quatre. Il accompagne cela d'une liste de onze prisonniers arrêtés précédemment pour avoir fait célébrer leurs mariages ou les baptêmes de leurs enfans au Désert ; voici leurs noms :

Jacques Decemme de la Martinière, paroisse de Lanclave, arrêté le 28 août 1751.

Pierre Douin de la Bannissière, paroisse de Beaussais, arrêté le 30 avril 1753.

Samuel Chassan de Crouson, paroisse de Beaussais, le 18 septembre 1754.

Jean Ingrand de Fauché, paroisse de St-Blandine, le 9 décembre 1754.

Jean Donizeau de Pelonce, paroisse d'Exoudum, 13 décembre 1754.

La femme d'Isaac Bonnaud de Garmantier, paroisse de Souvigné, 16 juin 1755.

Jean Sionneau et Pierre Michaud de Rouvre, 22 juin 1755.

Tous ceux-là du haut Poitou et détenus dans les prisons de St-Maixent.

Pierre Migaud de Repondieu, paroisse de Chaix, 9 juin 1755, détenu à Lusignan.

(1) Pierre Gamain, dit Lebrun ou Moinier, de la Barre de Sepvret (Lièvre, *Hist. protest. du Poitou*, II, 311).

François Pepol de Davieu, paroisse de Foussais, 22 décembre 1754, détenu à Fontenay.

RELATION ADRESSÉE PAR M. COURT FILS A M. ROYER, le 8 novembre 1756.

L'Intendant de La Rochelle rendit trois arrêts au mois de juillet ; l'un, et il est du 14^e, concerne les temples de la Saintonge. En voici la substance :

« Jugement en dernier ressort.

» Jean Baillon, chevalier, seigneur de Servon, Comtys, Boston, et
 » conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de
 » son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances, en la généra-
 » lité de la Rochelle, étant entre le procureur du roi en la commis-
 » sion, demandeur et accusateur en crime de contravention à la
 » déclaration du roi du 14 mai 1724, d'une part, contre Marie
 » Martin, veuve Pasdejeu, demeurant au village d'Avalon, paroisse
 » d'Arvert, François Meinard, tailleur d'habits, et Guillaume Grullon
 » fils marchand à Marennes, Travers Pasquinet, saulnier au village
 » de Luzey, paroisse de St-Just, Guillaume Corporron, marchand
 » au village de Perat, paroisse de Villars, Jean Gendre, voiturier à
 » Bournezeau, paroisse de Jonzac ;

» Pierre Beau, au dit lieu de Jonzac, Jacques Bargeau, marchand,
 » bruleur (?) au village de la Brousse, par. de Chailarette, Cazimir
 » Liorteau, charpentier de navire au village de Cherbillaud, par. de
 » Brévelet, et Jean Boulanger, charpentier de grosses œuvres au
 » village de Maineplat, par. de Gémozac, le tout en Saintonge, ac-
 » cusés d'autre part ;

» Avons ordonné et ordonnons que les maisons et bâtiments dis-
 » posés en temples pour y tenir des assemblées ou sociétés de reli-
 » gionnaires à Avalon chez La Martin veuve Pasdejeu, à Luzay, au
 » village de Pature, par. de Chailarette, à Mornac, à Didonne, à
 » Gémozac, à Bournezeau, par. de Jonzac, soient abattus, détruits
 » et démolis, ainsi que toutes les maisons et bâtiments de Saintonge
 » disposés en temples.

» Avons banni à perpétuité hors du royaume, Guillaume Corpor-
 » ron et François Ménard; et avons banni pour trois ans Guillaume
 » Grullon hors l'étendue de cette généralité. Comme aussi avons
 » ordonné que Jean Gendre sera mandé à la chambre pour y être

» blâmé, et qu'il sera plus amplement informé contre Jacques Bar-
 » geau et Jean Boulanger, et avons renvoyé et déchargé le dit Lior-
 » teau de l'accusation intentée contre lui.

» Avons déclaré les contumaces et défauts bien et dûment instruits
 » contre La Martin veuve Pasdejeu, Travers Pasquinet et Pierre
 » Beau, et en adjugeant le profit, avons déclaré la dite Martin veuve
 » Pasdejeu, dûment atteinte et convaincue d'avoir fait disposer ses
 » granges à Avalon en temples, pour y tenir des assemblées ou
 » sociétés de religionnaires, auxquelles elle a assisté, dans la maison
 » de laquelle ont été trouvés plusieurs mauvais livres, écrits et pa-
 » piers, parmi lesquels il y en a de séditieux, tendant à exciter les
 » peuples à la révolte et désobéissance au roi ; pour réparation de
 » quoi l'avons condamnée à être rasée et renfermée à perpétuité dans
 » le couvent des Religieuses de la Providence de cette ville. Ordon-
 » nons que tous les dits papiers, écrits, et livres trouvés chez la dite
 » Pasdejeu seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute jus-
 » tice, sur la place Royale de cette ville, dans un feu qui sera allumé
 » à cet effet. Et pour le cas résultant du procès, avons banni hors
 » du royaume Travers Pasquinet et Pierre Beau, pour le tems et
 » espace de neuf années. Enjoint aux dits Corporron, Meinard, Grul-
 » lon, Travers Pasquinet et Pierre Beau de garder leurs bans sous
 » les peines portées par la déclaration du Roi du 31 mai 1682, dont
 » lecture leur sera donnée par notre greffier.

» Et attendu l'absence des dits Pasquinet, Pierre Beau et la Pasde-
 » jeu, avons ordonné que notre présent jugement sera affiché et atta-
 » ché à un poteau, planté sur la place Royale par l'exécuteur de
 » la haute justice, et avons condamné les dits Grullon, Gendre,
 » Travers Pasquinet et Pierre Beau chacun en trois livres d'amende
 » envers le roi.

» Avons déclaré les biens des dits Corporron, Meinard, La Martin
 » veuve Pasdejeu, acquis et confisqués au profit du dit seigneur
 » roi... et sur la requête présentée par la Poupot, veuve Archam-
 » baut, avons ordonné qu'elle se pourvoira ainsi et contre qui elle
 » avisera bon être. »

Un autre arrêt du même jour condamne à diverses peines
 MM. Gibert, frères, l'un ministre, l'autre proposant (celui-ci appelé
 dans l'arrêt Etienne son neveu), Gentelot de Sainte-Foy, Jean Daniel
 Belrieu de la Grace, et André Bonfils.

M. Gibert atteint et convaincu d'avoir fait les fonctions de ministre depuis plusieurs années, dans la province de Saintonge, d'y avoir convoqué et tenu des assemblées de religionnaires, d'y avoir prêché, fait la Cène, des baptêmes et des mariages...., est condamné à faire amende honorable nu-tête en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, devant la principale porte de l'église de Saint-Barthélemi (à la Rochelle), où il sera conduit par l'exécuteur de la haute justice, et là étant à tête nue, à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et comme mal-avisé, il a fait les dites différentes fonctions de ministre, au préjudice des ordonnances de S. M. qui les défendent, dont il se repent, et qu'il en demande pardon à Dieu et au roi, et à la justice; de là, conduit à la place Royale, où les livres, papiers, les sermons par lui écrits seront brûlés en sa présence dans un feu qui sera dressé... (excepté les lettres, missives et correspondances... qui demeureront au greffe...) Ce fait, sera ledit Gibert pendu et étranglé... Son corps demeurera exposé vingt-quatre heures et ensuite porté aux fourches patibulaires... Son frère, ou son neveu prétendu et qui est actuellement dans le séminaire, atteint et convaincu d'avoir été le lecteur ordinaire de Gibert, dans différentes assemblées, et d'avoir tenu les registres du dit Gibert, d'avoir écrit des actes de mariages et de baptêmes... d'avoir servi de témoin aux dits baptêmes, est condamné à accompagner son oncle à l'amende honorable et exécution ordonnée ci-dessus, à être ensuite flétri au pied de la potence par l'exécuteur de la haute justice, d'un fer chaud en forme des lettres G. A. L., sur l'épaule droite. Ce fait, sera conduit à la chaîne pour y être attaché et servir le roi sur ses galères comme forçat à perpétuité.

Gentelot de Sainte-Foy, convaincu d'avoir accompagné Gibert le 21 février 1755 à un baptême qu'il fit à Pons, comme aussi d'avoir présenté un pistolet et visé les cavaliers de la maréchaussée qui voulaient arrêter le dit Gibert à la sortie de Pons, le lendemain 22 février, est condamné précisément de la même manière qu'Etienne, le neveu prétendu de M. Gibert.

Ordonné que la mémoire de Jean Daniel de Belrieu de la Grace sera et demeurera supprimée, pour avoir présenté dans la même occasion un pistolet de poche et visé les cavaliers de maréchaussée qui étaient à la poursuite de M. Gibert, et André Boufils est banni à

perpétuité hors du royaume, enfin les biens de ces cinq personnes confisqués au profit du roi.

Le 3^e arrêt est du 21 juillet. Il condamne par contumace Jeanne Amian, fille majeure de Mornac, à être rasée et enfermée à perpétuité dans le couvent de la Providence, pour avoir assisté à une assemblée tenue à Plaudonier, la nuit du 21 au 22 juin 1755, y avoir été arrêtée par des cavaliers de la maréchaussée et ensuite délivrée par des religionnaires, et pour cela, être violemment soupçonnée d'avoir donné retraite dans sa maison à Gibert, prédicant.

Condamne aussi par contumace Vincent Grenezac, du village de Pondeban, paroisse de St-Sulpice, à être pendu, pour avoir assisté à la même assemblée, et avoir tiré sur des dragons garde-côtes.

Enfin Sébastien Graveau, maréchal, demeurant à St-Sulpice, est condamné aux galères perpétuelles, pour avoir eu dans sa maison plusieurs assemblées ou sociétés de religionnaires, dans lesquelles on a prêché et chanté, et notamment le 22 juin 1755.

Telle est la teneur de ces arrêts. On nous marque qu'ils n'ont pas encore été exécutés, qu'on a envoyé une députation en cour pour obtenir la grâce des condamnés; et qu'on ne s'est pas encore mis en état de démolir les temples; qu'à cet égard l'Intendant est si fort embarrassé qu'il a fait dire à ce M. Gibert, qu'il a condamné à être pendu, que s'il voulait donner son consentement à ce qu'on en rasât deux, on laisserait subsister les autres; ce à quoi M. Gibert n'a nullement voulu entendre. En attendant, les Saintongeois vont en foule dans ces temples régulièrement, deux fois chaque dimanche, pour y célébrer le culte divin. C'est un phénomène bien surprenant.

On a enlevé dans le Périgord plusieurs personnes des plus considérables d'entre les protestants, pour avoir assisté à une assemblée que M. Gibert fit dans cette province au mois de septembre. Elles ont été conduites à Bordeaux.

M. Pradel nous marque que les protestans de Montaren, diocèse d'Uzès, effrayés par les amendes qu'on a fait payer cette année à un grand nombre de communautés du bas Languedoc, ont écrit une lettre pleine de menaces à un ancien de l'Église d'Uzès, pour prévenir qu'il se tint désormais des assemblées dans leur district; et que lui, M. Pradel, pour arrêter un tel désordre, avait convoqué peu de jours après une grande assemblée sur les terres mêmes de Montaren, où assistèrent quinze de ces hommes de débat, tous leurs murmures ayant été sans aucun effet. Ce sont ses termes.

MÉLANGES

LE CALENDRIER HISTORIAL (1)

VII

1569. CALENDRIER HISTORIAL joint à un psautier de Caen, Estienne Desloges, 1569. In-8°, Bibl. de l'Arsenal (cité par H. Bovet, p. 268).

VIII

1572. POUR SCAVOIR TOUS LES ANS. Sans autre titre que celui de : Les CL psaumes de David mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Besze, à la Rochelle par Pierre Haultin, avec privilège, 1572, in-64, 14 p. n. chiff., plus le titre du psautier.

Le seul ornement de cette petite édition consiste dans les signes du Zodiaque. Quelques éphémérides, versets de psaumes, tableau des foires avec celles du Poitou et de Bordeaux. (Bibl. de l'hist. du Prot., n° 1074.)

IX

1590. CALENDRIER HISTORIAL joint à un psautier de la Rochelle. H. Haultin, 1590. (Bibliothèque de Neuchâtel, cité par F. Bovet, p. 269.)

X

1595. CALENDRIER HISTORIAL ou l'on peut cognoistre d'ici à XXVI ans quand il sera Pasque, etc. Plus sont adioustées plusieurs choses mémorables advenues en ces derniers temps, etc. De l'imprimerie de Jacob Ster M.D.XCV (Genève); pet. in-8°, 16 p. n. chiff.

Les chapitres préliminaires des éditions précédentes sont réunis en deux tables: 1° table pour XXVI ans à l'ancienne mode; 2° table (*sic*) pour XXVI ans à la nouvelle mode.

Chaque mois occupe une page; au coin de droite est une vignette, réduction de celles de 1569. II, 23^{mm} L. 27^{mm}; à la fin un vers et le psaume en italiques. Le nombre des éphémérides concernant la

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 120.

religion en France est notablement accru. Nous citons celles de la Saint-Barthélemy : « Août le 24, 1572, Gaspard de Coligny admiral de France et un grand nombre de noblesse et autres de la religion cruellement massarez à Paris sous Charles 9 roy de France. Orléans, incontinent les nouvelles du massacre entendues, massacre cruellement les fideles de tout aage et sexe, à l'exemple de Paris. Le 27, 1572, cruel massacre des fidèles de Lyon. »

Dans la dernière page la liste des foires est augmentée de celles du Dauphiné.

XI

1604. CALENDRIER HISTORIAL. Montauban. D. Haultin, 1604, in-8°, 16 p. n. chiff. Nombreuses éphémérides. (Bibl. de M. P. Schmidt.)

XII

1606. CALENDRIER HISTORIAL joint à un psautier de Leyde, Louis Elsevier, 1606; très petit in-8° (cité par F. Bovet, p, 271).

XIII

1614. CALENDRIER HISTORIAL ov l'on peut cognoistre quand il sera Pasque, lune nouvelle, la lettre dominicale, tant pour l'ancien que nouvel usage, etc., avec les foires. Genève, Pierre et Jaques Chouët MDCXIV, in-16, 16 p. n. chiff.

Contenant : 1° table selon l'ancien calendrier; 2° selon le nouveau calendrier. Chaque mois occupe une page. Mêmes colonnes de chiffres que le calendrier de 1563; quelques éphémérides nouvelles. Placé entre un Nouveau Testament et un psautier du même imprimeur et de même date. (Bibl. de la Soc. Bibl. de Paris.)

XIV

1624. POUR SCAVOIR TOUS LES ANS. Ce calendrier n'a pas d'autre titre que celui du psautier dont il fait partie : Les psaumes de David mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze, à la Rochelle par Pierre Pié de Dieu. In-8°, 14 p. n. chiff., les deux premières étant le titre du psautier.

L'ornementation du psautier est des plus pauvres et se réduit aux signes mensuels du Zodiaque grossièrement exécutés.

La première page nous donne l'Epacte, la Lettre dominicale et Pâques pour les années 1624 à 1637, et la supputation des années

depuis la création du monde jusqu'à l'an présent 1624, selon le calcul de Martin Luther.

Chaque mois occupe une page ; on n'y voit plus le compte des jours des Romains ni aucune poésie, par contre des éphémérides nombreuses revues et corrigées (par Cappel, selon M. F. Bovet, p. 274). On remarquera que pour l'ordre et la correction typographique cette révision aurait dû être revue.

La dernière page de ce calendrier donne dans le tableau des foires celles du Poitou et de Bordeaux. Voici les éphémérides de l'histoire des temps.

JANVIER.

Le 5, 1589, deceda au chastau de Blois Catherine de Medecis, mère du Roy.

Le 7, 1589. Les sorbonistes donnerent conseil aux François de se rebeller contre le Roy Henry 3 et les dispenserent du serment qu'ils luy devoient.

Le 10, 1589. Sedition à Toulouse, ou M. Duranty premier Président est massacré par le peuple.

Le 16, 1589. Bussy le Clerc emprisonne M. de Harlay premier President et les autres Président et Conseillers.

Le 17, 1562, furent assembléz les Estats à Saint-Germain-en-Laye, sous le Roy Charles 9 ausquels fut fait le 1^{er} Édict surnommé de Janvier, permettant l'exercice libre de la Religion hors les villes, et ne dura pas deux mois.

FÉVRIER.

Le 13, 1604, deceda en la profession de la religion Reformée cette constante princesse Madame la duchesse de Bar, sœur unique du Roy.

Le 25, 1599, fut vérifié en parlement l'Edict de pacification, pour la liberté de la Religion, lequel Edict avoit esté fait à Nantes en avril 1598.

Le 18, 1546. Martin Luther mourut.

Le mesme jour, 1587, la roine d'Escosse decapitée en Angleterre.

Le 18, 1563. Le duc de Guise blessé à mort tenant la ville d'Orléans assiégée contre ceux de la Religion.

Le 24, 1525, fut pris devant Pavie le Roy François, premier du nom.

MARS.

Le 1, 1562. Massacre de Vassi en Champagne, rupture de l'Edict de Janvier.

Le 13, 1560. L'entreprise d'Amboise.

Le 5, 1588, mourut de poison Henry de Bourbon prince de Condé à Saint-Jean d'Angeli.

Le mesme jour, 1563, fut fait devant Orléans le 2 Edict pour la liberté de la Religion et dura 4 ans et 7 mois.

Le 13, 1569. Loys de Bourbon prince de Condé, tué à Bassac.

Le 14, 1590. Bataille d'Ivry.

Le mesme jour et an le sieur de Randan ligué desfait et tué devant Issoire.

Le 22, 1594. La ville de Paris fut réduite à l'obeyssance de Henry 4, Roy de France et de Navarre.

Le 23, 1568. Fut fait devant Chartres le 3 Edict pour la liberté de la Religion et dura 5 mois.

AVRIL.

Le 12, 1562. Massacre à Sens en Bourgogne.

Le 20, 1545. Massacre à Cabriere et Merindol en Provence, sous François 1.

Le 16, 1607, naquit Monseigneur le duc d'Orléans, second fils du roy Henry 4.

Le 9, 1609, fut faite la trêve pour 12 ans entre les Espagnols et les Etats des provinces Libres Unies en Flandres.

Le 11, 1605, deceda cette grande princesse Elisabeth, roine d'Angleterre.

Le 25, 1607, fut la desfaite de l'armée navalle d'Espagne par celle de Hollande dans le destroit qui sépare l'Espagne de l'Afrique.

MAY.

Le 1 et autres jours suivants, 1562, plusieurs massacrez à Marseille.

Comme aussi à Aix, Salon de Craux et autres villes de Provence.

Le 6, 1527. Rome fut prise par Charles de Bourbon.

Le 12, 1588. Les barricades à Paris.

Le 14, 1576, fut fait le 6 Edict pour la liberté de la Religion, et dura sept mois.

Le 14, 1610. Henry IV, surnommé le Grand, fut assassiné par l'exécrable F. Ravalliac.

Le 17, 1589. Journée de Senlis.

Le 18, 1589. Desfaites de Saveuze.

Le 27, 1564, mourut ce grand serviteur de Dieu Iean Calvin, l'an 54 de son âge.

JUN.

Le 10, 1559. La mercuriale tenue aux Augustins à Paris, en la présence du roy Henry 2, pour exterminer ceux de la Religion.

Le 13. La Fère en Picardie renduë au Roy après un siège de sept mois, 1594.

Le 26, le comte de Mongommeri décapité à Paris, 1574.

Le 30, 1559. Henry 2, Roy de France, blessé, dont il mourut le 10 de Juillet suivant.

JUILLET.

Le 6 de ce mois, Edouard 6, Roy d'Angleterre, mourut, l'an 1553.

Jean Hus fut bruslé au Concile de Constance le 8 de ce mois, 1415, pour maintenir la vérité de l'Evangile.

Le 11, 1573. Le siège fut levé de devant la Rochelle, et la paix publiée, qui fut le 5. Edict pour la Religion.

Le 11, 1585, fut fait l'Édict prétendu de Reünion, contre ceux de la Religion.

En ce mois et les suivans, 1588, fut la desfaite de la grande armée navale de l'Espagne.

Le 24, 1569. Poitiers assiégé par messieurs les Princes iusqu'au 7 de septembre suivant.

Le 7, 1600. Bataille de Nieuport.

Le 5, 1601, fut mis le mémorable siège devant Ostende, qui dura trois ans trois mois.

Le dernier 1601 fut decapité le Mareschal de Biron.

Le 19, 1538. La Tour de Billi à Paris pleine de poudre à canon, fut foudroyée et grand nombre de personnes tuez.

En ce mois, 1563, cruel massacre à Tours.

AOUST.

Le 1^{er} de ce mois, 1589, le Roy Henry 3 fut blessé à mort par un moine jacobin, Jacques Clément.

Le 8, 1570, fut fait le 4 Edict pour la liberté de la Religion et dura deux ans.

Le 13, 1595. Massacre à la Chastaigneraye en Poictou par les ligueurs.

Le 24, 1572. Gaspard de Coligny, amiral de France et grand nombre de noblesse et autres de la Religion, cruellement massacrez à Paris, et à Orléans, le lendemain.

Le 20, 1604. Prise de l'Ecluse en Flandre par le comte Maurice.

Le 26, 1593. Pierre Barrière exécuté à Melun pour avoir voulu tuer le Roy Henry 4.

Le 27 audit an 1572 massacre à Lyon.

Le 27. La reformation selon la verité de l'Evangile fut mise en la ville de Genève, l'an 1535.

SEPTEMBRE.

Le 9, 1561, commença le colloque entre les ministres et prélats à Poissi en la présence du Roy Charles 9 et dura 3 mois.

Le 27, 1601, naquit le Roy Louis XIII à present regnant. Dieu le garde et bénie.

Le 27, 1572. Cruel massacre des fidèles à Rouen.

En ce mois 1562, bataille à St-Gilles en Languedoc.

Le 21, 1589. Journée d'Arque.

Le 25, 1597. Amiens renduë par les Espagnols, surprise le 11 mars précédent.

OCTOBRE.

Le 3, 1569. Bataille à Montecontour.

Ce mesme jour 1572 cruel massacre des fidèles à Bourdeaux.

Le 14, 1562. Le Roy Navarre blessé devant Rouan, dont il mourut le 17 novembre suivant.

Le 14, 1569. S. Jeau d'Angely assiégé jusqu'au 2 de décembre suivant, où le sieur de Martigues fut tué.

Le 16, 1588, fut l'ouverture des prétendus États convoquez à Blois contre ceux de la Religion.

Le 19, 1592. Desfaite de Monsieur de Joyeuse près Villemur, où ledit de Joyeuse se noya avec plusieurs de sa suite.

Le 23, 1605, décéda ce grand serviteur de Dieu Theodore de Beze âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Le 27, 1622. Furieuse bataille entre l'armée du Roy et celle de la Rochelle donnée entre l'Isle de Ré et le Poitou.

Le 31, 1517. Après que Jean Hus fut bruslé, Martin Luther donna propositions contre le Pape.

NOVEMBRE.

Le 1, 1589. Prise des faubourgs de Paris.

Le 10, 1567. Bataille à Saint-Denis en France où le sieur connestable Anne de Mommorancy fut blessé à mort.

Le 15, 1591. Les Seize font mourir le président Brisson à Paris et deux conseillers, l'Archer et Tardif.

En ce mois, 1592, la Cour du parlement de Paris transférée à Châlons et à Tours, prononce arrest contre les bulles du pape Clement huitième.

Le 19, 1561. Cruel massacre des fidèles à Cahors en Querci.

DÉCEMBRE.

Le 5, 1560. François 2 Roy de France mourut d'un mal d'oreille.

Le mesme jour, 1572, la Rochelle commença d'estre assiégée, le siège dura huit mois.

Le 12, 1602. Genève faillit d'estre prise par escalade par le duc de Savoye.

Le 19, 1562. Se donna la première bataille à Dreux, contre ceux de la Religion.

Le 21, 1559. Anne de Bourg, conseiller du Parlement de Paris, fut bruslé pour maintenir l'Evangile.

Le 23, 1588. Le sieur de Guise, chef de la ligue de France, fut exécuté à mort dans le chasteau de Blois par commandement du Roy Henry 3 pour avoir attenté contre Sa Majesté. Et le cardinal son frère fut aussi exécuté le lendemain.

Le 27, 1594. Henry 4 fut proditoirement blessé à Paris à la lèvre d'un cousteau par Jean Chastel.

Le 29 ledit Chastel fut exécuté à Paris.

XV

CALENDRIER HISTORIAL joint à un pseautier de Charenton. A. Clelier, 1645, in-32(cité par Bovet, p. 275).

XVI

1663. In. joint à un pseautier de Charenton. A. Cellier, 1663, gr. in-4° (?). Ce calendrier a des éphémérides et un verset de psalme à chaque mois et les foires. (Bibl. de Neuchatel, cité par F. Bovet, p. 279.)

XVII

Id., id., 1675 ; in-12 (cité par F. Bovet, p. 278).

L'Almanach des réformés et protestants de l'empire, 1808-1810, 3 vol. ; le *Nouvel annuaire protestant*, 1821 ; *l'Almanach des bons conseils*, depuis 1826 ; *l'Almanach protestant*, de 1848 à 1860 ; *l'Annuaire protestant*, depuis 1855 ; *Almanach des familles*, depuis 1852 ; *l'Almanach de l'Union protestante libérale* 1864-1871 ; *l'Almanach pour la jeunesse*, depuis 1872 ; *Le bon Almanach*, depuis 1878, ont repris et continué la série commencée par le *Calendrier historial*. Le plus récemment publié, *l'Almanach du sou protestant*, est celui qui se rapproche peut-être le plus de ceux du xvi^e et du xvii^e siècle par ses éphémérides huguenottes et par la suppression des noms des saints.

CH. FROSSARD, P^r.

 SOUVENIRS DE LA RÉFORME

POÉSIE

Un de nos amis, pasteur en province, nous écrivait récemment : « Je me souviens que dans la soirée que nous eûmes le plaisir de passer ensemble, vous exprimiez le regret que les grandes scènes de la Réformation n'eussent pas inspiré notre poésie française. Je veux essayer, dans la mesure de mes forces, de combler honorablement, s'il se peut, une pareille lacune. J'ai entrepris une sorte de *Légende des Siècles* de la Réforme qui compte déjà un certain nombre de pièces. Sans avoir la prétention de suivre pas à pas cette magnifique histoire, je voudrais en peindre les faits principaux, et il y en a tant qui prêtent à la poésie ! »

Les lecteurs du *Bulletin* nous sauront gré de placer sous leurs yeux quelques-uns des essais de notre correspondant qui font bien augurer du succès de sa noble entreprise.

FRANÇOIS PREMIER

Il était le plus beau des chevaliers de France,
 Maniant à merveille et l'épée et la lance.
 D'un soldat téméraire il avait le renom.
 Une fois, il dormit sur l'affût d'un canon
 Au milieu de l'armée, au soir d'une bataille:
 Il aimait les plaisirs, était fier de sa taille,
 Se faisant admirer des dames de la cour.
 A qui voulait l'entendre il contait son amour ;
 Distinguer la grandeur était son vrai mérite ;
 Il avait du respect pour sa sœur Marguerite
 Et comme elle aisément il tournait son couplet.
 Il protégeait Marot, Bayard et Triboulet.
 On le vit, lui si fier parmi les rois du monde,
 Ramasser le pinceau qui peignit la Joconde.
 Or, il advint, qu'un jour ce royal protecteur
 Des lettres et des arts, se fit persécuteur,
 Et contre les Vaudois une meute féroce
 Déchaina ses fureurs : la chasse fut atroce,
 Et villages et bourgs furent anéantis,
 Ce fut l'œuvre des grands d'écraser ces petits.
 « Meilleurs chrétiens que nous », avait dit Louis Douze
 Mais la piété d'Oppède avait été jalouse,
 Et le roi chevalier permit que ce baron
 Fit songer sous son règne aux crimes de Néron.

UN DÉCRET DE LA SORBONNE

Sur son bûcher, cet homme avait parlé trop haut.
 Même, il avait, dit-on, attendri le bourreau ;
 Sans pudeur, il avait vanté ses espérances,
 Et proclamé sa foi dans d'horribles souffrances.
 De tels audacieux ne se peuvent souffrir,
 Il faut fermer la bouche à ceux qui vont mourir,
 De crainte que l'écho de leur voix ne résonne
 Au milieu de la foule. Et la sage Sorbonne
 Et les théologiens, et les prêtres émus,

Dirent qu'à l'avenir, on ne parlerait plus,
 Qu'il fallait du bûcher bannir toute harangue,
 Et qu'aux suppliciés on couperait la langue.

PROCESSION ROYALE

A ses sujets qu'un roi prépare des supplices
 C'est la loi, mais qu'il ait ses sujets pour complices,
 C'est un crime, et ceux-là pourront le payer cher
 Qui l'aident à frapper de sa verge de fer.
 Un peuple fanatique est mûr pour l'esclavage.
 Qu'on mutilé un fétiche, ou qu'on souille une image
 Pendant une nuit sombre, au coin d'un carrefour,
 Que des dévots, rentrant chez eux au point du jour,
 Découvrent cette inepte et grossière bravade,
 Aussitôt comme au temps du jeune Alcibiade,
 Une émeute rugit : le crime est odieux,
 Comme l'était jadis l'outrage fait aux dieux.
 La foule ne sait pas qu'on va lui tendre un piège,
 Qu'afin d'être son maître, on crie au sacrilège,
 Que les gens empressés à défendre sa foi
 Flattent ses passions, pour lui faire la loi.
 O peuple de Paris, quand ton roi, tête nue
 Et son cierge à la main, s'avangait dans la rue
 Pour apaiser le ciel qu'on disait irrité,
 Tu marchais avec lui contre ta liberté,
 Et tu devais laisser dévorer par la flamme,
 Des hommes qui mouraient pour les droits de ton âme.

LES PORTE-BALLES

Nos hommes de progrès qui marchent en avant,
 Ont-ils jamais compris sur quel sable mouvant
 Et parmi quels périls cheminaient leurs ancêtres
 Attaqués par les rois, les peuples et les prêtres ?
 Savent-ils que d'obscurs et pauvres colporteurs
 Préparaient les sentiers à nos Réformateurs,
 Que ces héros cachaient un grand proscrit, la Bible,
 S'exposant à subir un châtement terrible ?

Ils marchaient à travers les bois et les rochers,
 Dans les ravins profonds, tandis que les bûchers
 Étaient dressés pour eux au nom de l'ignorance.
 Et cela se passait dans ce pays de France,
 Qui du livre fera plus tard un souverain.
 O mon pays, tu dois inscrire sur l'airain
 Les noms de ces martyrs, qui dans la nuit épaisse,
 A nos aïeux ont fait briller cette promesse
 Que leurs enfants verraient la clarté du soleil,
 Et que leur mort serait le signal du réveil.
 Souviens-toi qu'en ces temps sombres et fanatiques,
 Ils périssaient pour toi sur les places publiques,
 Après avoir plié sous un noble fardeau,
 Et que dans le palais comme dans le château,
 Sous les plafonds dorés, comme dans la chaumière,
 Au péril de leur vie ils portaient la lumière.

PIERRE CHAPOT

Diane de Poitiers, qui prétend tout connaître,
 Ordonne qu'à sa barre on fasse comparaître
 Un de ces malheureux, réputés gens de rien,
 Qui troublent le repos de son roi très-chrétien.
 Ce sont des temps mauvais, ceux où certaines femmes
 Sous la dévotion cachent des cœurs infâmes,
 Et prises pour la foi d'un intérêt soudain,
 N'ont pour les saints devoirs qu'un mépris souverain.
 L'homme que l'on choisit pour cette expérience
 Est un pauvre ouvrier. En lui nulle science,
 Mais la témérité d'un chrétien convaincu.
 C'est un être effrayant qu'un apôtre vaincu.
 Les saint Paul font toujours trembler les Bérénice ;
 Le prisonnier subit sans trembler ce caprice,
 Et sévère à Diane, il parla sans faiblir.
 Henri II, irrité, voulut le voir mourir.
 L'homme avait dédaigné la belle favorite,
 Et flétri, le front haut, son infâme conduite.
 Près du palais, le roi fit dresser le bûcher,

Et comme il ne pouvait dignement s'approcher,
 Pour mieux voir le supplice, il ouvrit sa fenêtre.
 Lorsque le patient le vit ainsi paraître,
 Il attacha sur lui son regard obstiné.
 Et le roi, qui croyait contempler un damné,
 A ses derniers moments vit un visage d'ange,
 Rayonner devant lui, d'une façon étrange.
 Il ferma la fenêtre, et tout épouventé
 De ce martyr, auquel il avait assisté,
 Il s'enfuit, mais il vit longtemps après ce crime,
 Fixés sur lui, les yeux mourants de la victime.

L. L.

BIBLIOGRAPHIE

1° LE PROCÈS DE PIERRE BRULLY, successeur de Calvin comme pasteur de l'Église française réformée de Strasbourg, par Ch. Paillard, 4 vol. in-8 de 173 pages.

2° PIERRE BRULLY, ancien dominicain de Metz, ministre de l'Église française de Strasbourg. Étude biographique par Rod. Reuss. 1 vol. in-8 de 135 pages.

M. Ch. Paillard n'est plus un inconnu pour les lecteurs du *Bulletin*, qui ont appris à goûter ses doctes communications; on lui doit d'importants travaux sur la Réforme à Valenciennes et dans les Pays-Bas¹. A la suite de Juste et de Motley, il a éclairé d'un nouveau jour les origines de la révolution qui précipita la décadence de la monarchie espagnole sous Philippe II. M. Paillard est un érudit qui ne se paye pas d'à-peu-près, qui ne recule devant aucune investigation pour éclaircir un fait, contrôler un jugement. C'est aussi un légiste familier avec les formes des anciennes procédures, et sachant tirer d'un dossier tous les éléments d'information historique qu'il contient. Un mot, un détail, inaperçus pour d'autres, deviennent pour lui un trait de lumière. Il ne faut que l'entendre s'expliquer sur le héros de sa notice pour saisir la méthode qui lui est familière :

« J'ai espéré un instant, je l'avoue, restituer *in integrum* cette

(1) *Huit mois de la vie d'un peuple*, du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 1566. 1 volume in-8°. C'est le prélude émouvant d'une révolution.

intéressante figure, prendre Brully dans son adolescence, le suivre dans sa jeunesse, découvrir et exposer ses relations et les détails de sa vie privée. Pour cela, que m'aurait-il fallu? une pièce seulement, son interrogatoire, car chaque interrogatoire important, relatif à un procès religieux, est au xvi^e siècle, dans les Pays-Bas, une sorte d'autobiographie tracée plus ou moins volontairement par le prévenu. Il ne faut pas croire en effet que l'instruction de l'affaire ait lieu suivant un cadre dont le magistrat soit libre de fixer les dimensions. Loin de là, et voici comment l'on procède. Tous les papiers saisis chez ou sur le prévenu, les premières déclarations de celui-ci, sont envoyés à Bruxelles. Le conseil privé s'en empare, les retourne en tout sens, les presse, en extrait la quintessence, et s'en sert pour rédiger un questionnaire destiné à servir de guide au magistrat. Dans ce questionnaire, on remonte aussi haut que l'on peut dans la vie du *mal sentant*. Quel héritage intellectuel tient-il de ses parents, quels professeurs a-t-il suivis, quels livres a-t-il lus, quelles écoles a-t-il fréquentées, à quels amis s'est-il attaché? Voilà les préliminaires obligés, et l'on comprendra quels secours de semblables documents peuvent prêter à l'historien et au bibliographe. »

Malheureusement, la pièce indispensable ne s'est trouvée ni à Strasbourg ni à Tournay, et M. Paillard a dû se résigner à être bref sur la jeunesse de Brully, sur son séjour à Strasbourg, et même sur sa mission à Tournay, qui devait lui coûter la vie. Il a du moins reçu des savants éditeurs des *Opera Calvini* de précieuses communications sur les rapports de Brully avec Calvin et sur son ministère à Strasbourg. Originaire de Mercy-le-Haut, près du Luxembourg, et sorti, en 1541, d'un couvent de Metz, pour devenir prédicateur de la doctrine nouvelle, Brully ne tarda pas à se diriger vers Strasbourg, qui comptait au nombre de ses pasteurs l'illustre auteur de l'*Institution chrétienne*, alors banni de Genève. Mais il est plus facile, a dit M. Guizot, de bannir un grand homme que de s'en passer. La cité du Léman redemandait Calvin, qui hésita moins à quitter sa paroisse de réfugiés quand il put y laisser à sa place « le jeune homme docte, modeste et pieux » qu'il avait reçu sous son toit. Une lettre écrite deux ans après par Valeran Poulain pour justifier Brully de diverses critiques dont il était l'objet prouve combien il était digne de l'estime du réformateur.

Ce fut au milieu des labours de ce ministère que Brully reçut un appel des réformés de Tournay, désireux d'organiser leur Église naissante. Il l'accepta comme venant de Dieu, et partit, au mois de septembre 1544, avec deux émissaires de la reine de Navarre. Il prêcha

non-seulement à Tournay, mais à Valenciennes, à Douai, à Arras et à Lille. Quoique faites de nuit dans des maisons particulières, ces prédications ne furent pas tellement secrètes qu'il n'en transpirât quelque chose. Les magistrats turnisiens, avertis par un faux frère, étaient aux aguets lorsque Brully, retournant à Strasbourg, crut devoir repasser dans leur ville, dont les portes furent subitement fermées. Son évasion nocturne, l'accident qui la rendit inutile, la pieuse résignation du captif n'attendant désormais que la mort, tous ces détails empruntés au récit de Crespin ne sont que le prologue du procès que M. Paillard, s'inspirant à la fois du martyrologe et de nouveaux documents, a exposé de main de maître.

Il ne s'est pas borné à en suivre les tristes péripéties à Tournay. Il en a montré les conséquences dans chacune des cinq villes où s'abattit la persécution qui fit de nombreuses victimes. Le rôle principal appartient ici à la sœur de Charles-Quint, à la gouvernante des Pays-Bas, qui dirigea les poursuites avec une rigueur que l'on aurait peine à s'expliquer si l'on ne savait combien les sentiments peuvent changer avec les situations. On a trop poétisé la veuve de Louis II de Hongrie, la pieuse chasseresse emportant dans les bois son Nouveau Testament couvert de notes, et recevant les hommages de Luther. Son attitude dans les Pays-Bas fut le plus complet démenti de sa tolérance en Hongrie. C'est elle qui organise la chasse aux hérétiques et signe les ordonnances aboutissant presque toujours à la décapitation, au bûcher ou à la fosse, supplice horrible réservé pour les femmes et qui donnait lieu parfois à d'effroyables scènes.

« Quand ces infortunées, à demi enfouies en terre, selon l'expression des vieilles chroniques, commençaient à sentir l'air leur manquer, elles se soulevaient du fond de cet abominable tombeau. Elles se débattaient, luttaient contre le bourreau, malgré leurs chaînes. » Ce fut le cas de Jeannette Bazin, de Tournay. Elle opposa une résistance si désespérée que le bourreau déclara qu'il se démettrait plutôt de sa charge que de procéder encore à pareille exécution.

Tels étaient les supplices par lesquels Charles-Quint et sa sœur espéraient étouffer l'esprit nouveau dans les Pays-Bas. C'est dans le récit de M. Paillard qu'il faut lire ces longues instructions judiciaires qui rencontrent parfois de l'opposition dans les franchises locales, mais dont rien ne peut arrêter la marche meurtrière. Chaque ville a son dossier dans ce lugubre dénombrement. Parmi les inculpés d'Arras se trouve Jean Crespin, le futur historien des martyrs. « Je ne fais difficulté, écrit le commissaire Charles de Tisnacq, que Crespin

d'Arras ne sera illec bien connu. *Dieu veuille permettre que sa personne n'eschappe!* » Ce charitable vœu est heureusement déçu. Mais on peut lire la sentence de bannissement et de confiscation rendue, par contumace, contre Crespin et son compatriote François Baudouin, le célèbre juriconsulte, qui prendra comme lui le chemin de Genève. Grâce aux recherches de M. Paillard, une vive lumière éclaire les origines de deux réfugiés appelés, à des titres divers, à jouer un rôle important dans l'histoire de la Réforme française. Les nombreuses pièces justificatives qui accompagnent chacun des chapitres du drame judiciaire qu'il a retracé avec tant de soin en font ressortir les moindres détails avec une merveilleuse exactitude. C'est un modèle d'exposition historique puisée aux sources.

Les lignes qui précèdent étaient écrites, — lorsque nous avons reçu la notice de M. Rod. Reuss qui rend hommage à l'excellent travail de M. Paillard, et le complète sur quelques points. Sous le rapport juridique M. Paillard avait en quelque sorte épuisé la matière, et il ne laissait rien à dire après lui. Mais la figure du martyr, quoique très-vivement esquissée dans le cadre élargi avec les poursuites dirigées contre ses disciples, dans cinq villes différentes, appelait de nouveaux développements, empruntés soit au martyrologe de Crespin, soit à de nouvelles sources. M. Rod. Reuss s'est acquitté avec amour de cette partie de sa tâche. On sent battre le cœur du réformé dans le récit qu'il consacre aux derniers jours du pasteur Strasbourgeois, du martyr épanchant dans une admirable correspondance les sentiments qui le soutiennent au fond d'un cachot, en face du bûcher. La seigneurie de Strasbourg n'épargna rien pour le sauver. Elle ne se contenta point d'adresser une lettre pressante à Charles Quint à la veille de la diète qui se réunit à Worms, en mars 1545. « Dès le 20 novembre 1544 une missive officielle, écrite en latin et signée du *Stettmeister* régnant, Ulmann Baklin, était prête et scellée, réclamant du gouverneur de Tournay, le sire Jean d'Oignyes, la prompte libération du prisonnier, ou son énergique intervention en faveur du captif, s'il l'avait livré à la justice impériale. Pour donner plus de poids à sa requête, le Conseil décida qu'elle serait remise non par un des messagers ordinaires du Sénat, mais par un personnage capable de développer verbalement la demande de Strasbourg et d'insister sur la délivrance du malheureux prisonnier. » On choisit pour cette mission un prédicateur français, M. Bernard Brachbeck, dont les mésaventures, retracées d'après une relation inédite, mêlent une sorte de comique à ce douloureux

sujet. A peine arrivé à Tournay, après bien des vicissitudes, il se voit interné au château, en compagnie des deux valets du *Cerf-Rouge* qui sont venus lui tirer les bottes à l'auberge. On essaye de le convertir en le menant aux prédications d'un capucin. Le coadjuteur de l'évêque ne dédaigne pas d'engager une controverse en règle avec lui, et un vieux gentilhomme, autrefois au service de l'Empire, l'apostrophant avec la dernière violence, lui demande : « Quel diable l'a poussé à sortir de son trou d'hérétiques pour venir séduire de bons chrétiens. » On ne peut que s'associer au sentiment de M. Reuss relevant avec une légitime satisfaction la réponse de Brachbeck à l'argument qu'on lui oppose : « Vous venez, lui dit-on, prêcher aux fidèles sur les domaines de l'Empereur contre son gré ; si quelque flamand s'avisait d'aller à Strasbourg et d'y haranguer les communautés, nous voudrions voir si messieurs de Strasbourg ne le feraient pas immédiatement saisir et brûler? — Messieurs de Strasbourg, répondit-il, ne sont pas si lestes à condamner et à punir! » Éloge alors mérité dans une ville où la foi et la tolérance brillaient d'un égal éclat.

Brully eut du moins la consolation de revoir, dans les dernières semaines de sa vie, la sœur Marguerite venue de Strasbourg pour lui apporter un dernier adieu de sa famille. Rien de plus touchant que l'épître consolatrice adressée par lui à sa femme, et intégralement reproduite par M. Reuss, comme la plus touchante révélation d'une âme presque dégagée de tout lien terrestre. Les plus sages conseils viennent se mêler sous la plume du martyr aux plus saintes effusions de la foi changée en vue : « Pour ma mort ne te déconforte ni ne te désole aucunement ; mais prends vigueur et courage en notre Seigneur, croyant fermement qu'après mon trépas il prendra du tout charge de toi, sa servante, et montres que en luy seul tu as mis ta confiance et ton espoir... Tu as ton bon père par lequel tu m'as reserité que tu te tenais à luy, ne fais rien sans son conseil, use de luy en tes affaires, garde toi de le contrister en aucune chose, ni ta mère aussi. Tu révèreras ton frère et instruiras tes sœurs en ce que tu pourras selon Dieu. Et je te prie si aucun de mes frères te viennent voir, que tu les reçoives en toute douceur pour l'amour de moy et monstres en eux de quel amour tu m'aimes. Au reste je te recommande notre sœur Marguerite à laquelle je donne ces présentes pour te les rendre... La grâce de notre Seigneur soit avec ton esprit. Amen. » Cette lettre est datée de Tournay, 18 février, et se termine par ce *Post-Scriptum* : « Dès hier je pensois passer, j'attends toujours l'heure. »

L'heure si paisiblement attendue sonna le lendemain 19, et la Réforme compta un martyr de plus dont les flammes étouffèrent la voix pendant que ses juges banquetaient à l'Hôtel de ville. Peu de jours après de nouvelles exécutions attristèrent la ville de Tournay et montrèrent la constance des confesseurs souriant aux plus affreux supplices. De ce nombre fut cette Marie de la Pierre, condamnée à être enterrée vivante, et qui passant devant la tour du Beffroi, où elle croyait son mari encore détenu, dit à haute voix : *Adieu, Adrien, je m'en vais à d'autres noces!* Par des voies différentes, les deux époux, victimes d'une atroce législation, se rejoignirent aux lieux « où la justice habite ». Bien d'autres les suivirent!.. On s'étonne de trouver une voix discordante dans l'hommage qui leur est dû ; c'est celle d'un avocat au barreau de Metz, député au Reichstag, M. Abel, qui s'exprime ainsi sur le compte de Brully : « Ce fut un Allemand qui jeta le froc aux orties et qui s'y piqua : » Il faut plaindre les écrivains qui ne savent que jeter l'outrage aux héros de l'abnégation et du sacrifice. Un ancien correspondant du *Bulletin*, M. Ch Rahlenbeck, a rappelé au sentiment des convenances l'ex-député de Tinionville, et soutenu contre lui dans la *Gazette de Lorraine* une potémique qui a éclairci divers points de la biographie de Brully. Mais notre reconnaissance est due tout particulièrement aux deux écrivains qui, mus par un sentiment généreux, ont retracé, avec une docte émulation, l'histoire du martyr et de ses adhérents, et su glorifier en d'obscures victimes les représentants des plus glorieux principes de la civilisation moderne.

J. B.

DIALOGUE DE M. BERNARDIN OCHINO, SEXOIS

TOUCHANT LE PURGATOIRE.

Réimprimé sur l'édition originale (1559) avec notice et portrait, 1 vol. in-18.

Le capucin Bernardino Ochino est une des figures les plus originales de cette Réforme italienne qui compta des docteurs tels que Jean Valdez et Pierre Martyr, des confesseurs tels que Paleario. Né à Sienne en 1487, et porté par la ferveur de ses aspirations vers l'ordre de Saint-François, il connut bientôt l'inanité des pratiques monastiques pour satisfaire les besoins sérieux de la conscience, prêcha un évangile épuré à Venise et à Naples, sans avoir le courage d'en tirer toutes les conséquences pratiques, et se déroba par l'exil aux poursuites du Saint-Office institué par Paul III pour comprimer l'esprit nouveau qui se répandait dans la Péninsule. Ochino ne fut pas seulement un prédicateur puissant, dont l'action s'exerçait à la fois

sur les multitudes et sur des auditeurs choisis, tels que Bembo, Vittoria Colonna, Charles-Quint. Ce fut un habile controversiste, qui rompit plus d'une lance avec Muzio, le grand pourfendeur de l'hérésie, et le *Dialogo del Purgatorio* publié en 1556, traduit en français en 1559, est un de ses meilleurs écrits. La rareté du texte français est extrême; un exemplaire provenant de la bibliothèque de M. Robert Turner a été adjugé pour quinze cent francs; celui de la Bibliothèque nationale vaut davantage.

M. Charner a donc été bien inspiré quand il a reproduit le texte primitif dans un fort élégant volume sorti des presses de Darentière à Dijon, et dont un portrait, d'après la gravure conservée à la Bibliothèque du protestantisme français, rehausse la valeur. L'éditeur y a joint une notice où sont exactement retracées les vicissitudes de la vie d'Ochino errant en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, avant de se fixer à Zurich, puis banni de cette ville pour quelques imprudences de plume sévèrement expiées; et allant finir ses jours en Moravie (1564): Quelques erreurs typographiques (Daval pour *Davalos*, marquis del Vasta pour *del Vasto*, etc...) sont à regretter dans cette savante notice, où l'on s'étonne de ne pas voir mentionnée la très importante biographie allemande d'Ochino par M. Karl Benrath qui mériterait les honneurs d'une double traduction française et italienne.

J. B.

M. LÉOPOLD NÈGRE.

Il y a quelques mois je rendais compte dans le *Bulletin* (t. XXVII, p. 563), d'une remarquable biographie, œuvre d'un jeune pasteur qui ne faisait que d'entrer dans la carrière, et j'aimais à voir dans cet essai les gages d'un bel avenir partagé entre le ministère évangélique et l'histoire. Qui n'eût présagé à M. Léopold Nègre des succès proportionnés à son goût pour l'étude, à ses goûts élevés, qui se conciliaient avec les plus saintes ambitions d'un ministre de Jésus-Christ! La paroisse de Faugères ne l'a connu que pour le pleurer, et nous joignons nos regrets à ceux d'une famille, d'une Église en deuil. M. Léopold Nègre était à peine âgé de vingt-six ans quand il a été rappelé (15 mars). Si son pèlerinage fut court, sa trace du moins ne sera pas effacée. Par une touchante harmonie, son nom demeure inséparablement uni à celui du grand pasteur et du doux martyr, Claude Brousson, dont il a si bien retracé l'apostolat.

J. B.

La Société de l'histoire du protestantisme français tiendra sa prochaine séance annuelle le jeudi 24 avril, à 8 heures du soir, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, avec le concours de la société chorale Galin-Paris-Chevé, qui fera entendre quelques-uns de nos vieux psaumes, reproduction exacte des paroles et de la musique du XVI^e siècle. Nous convions tous les amis de notre œuvre historique à cette solennité religieuse et musicale dont le programme va être publié.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Société de l'histoire du protestantisme français a tenu sa vingt-sixième séance annuelle, avec un éclat inaccoutumé, le jeudi 24 avril, à 8 heures et demie du soir, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant une brillante assemblée qui ne laissait aucune place vide dans le vaste édifice. De nombreux pasteurs de Paris et des départements étaient assis aux bancs du Consistoire. L'attrait principal de la séance était dans l'audition de plusieurs morceaux de musique religieuse du XVI^e siècle, exécutés par la société chorale Galin-Paris-Chevé, et les promesses d'un séduisant programme ont été pleinement tenues. Après le chant du psaume LXXXI, (mélodie de Pierre Dubuisson, harmonie moderne de Delsarte) qui a dignement ouvert la séance, et une éloquente prière de M. le pasteur E. de Pressensé, M. le baron F. de Schickler a retracé dans quelques pages expressives l'œuvre de la Société. Puis on a entendu les psaumes suivants : *les Martyrs de Meaux* (Ps. LXXIX), *le Prê aux Clercs* (Ps. 1^{er}) et le *Psaume des batailles* (Ps. LXXVIII) dont chacun était précédé d'une introduction historique lue par M. Douen. L'impression produite a été profonde, malgré quelques inégalités inséparables d'un premier essai. Le psaume LXXIX, chanté à l'unisson, rappelle encore le plain-chant du moyen âge. Avec le psaume 1^{er} la voie est ouverte à la musique religieuse moderne. Ce morceau, mélodie et harmonie de Louis Bourgeois, l'a emporté dans l'assentiment général. Le psaume LXXVIII, goûté par quelques connaisseurs prompts à saisir les secrets de la science musicale, a laissé le public indécis, faute d'un nombre suffisant de voix. A ce moment un remarquable discours de M. le pasteur Recolin est venu rappeler les titres de la Société qui évoquait, sous une forme nouvelle, un pur et glorieux passé. Enfin le psaume XXV, mélodie de Bourgeois, harmonie de Goudimel, suivi d'une fervente prière de M. le pasteur Appia, a terminé cette belle fête par des accents empreints du sentiment religieux le plus élevé.

RAPPORT DE M. F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

C'est à une solennité exceptionnelle que notre Société vous a conviés. Dans nos réunions annuelles tantôt elle a étudié avec vous un épisode de notre histoire : « le procès de la famille de Calas, la Saint-Barthélemy en Normandie, les remontrances du clergé et la Révocation », tantôt elle a essayé de faire revivre devant vous une de nos figures protestantes, Turnèbe, Idelette de Bure, Givry, Petitot, Etienne d'Amérique, Jean Fabre, dit l'Honnête Criminel, Philippe Mornay de Bauves, Éléonore de Roye... Ce soir c'est vous-mêmes qu'elle désire reporter, pendant une heure, de trois siècles en arrière. Les accents qui ont déjà rempli les murs de ce temple, les puissantes harmonies qui succéderont à nos faibles paroles, viennent à vous dans toute leur énergie, dans toute leur pureté des premiers jours : els les ont conçus nos maîtres réformés et les expressions dont aucune retouche postérieure n'a encore refroidi l'élan ni détruit la fraîche naïveté, vous les entendez comme les ont écrites Théodore de Bèze et Clément Marot. L'orgue ne s'unit pas aux voix, parce que nous avons voulu rester sur un terrain absolument huguenot. Les promeneurs du Pré-aux-Clercs, les combattants de l'armée de Condé, les martyrs, plus tard les confesseurs du désert, n'ont point connu cet accompagnement pour leurs chants de louange ou d'ardente supplication.

Depuis longtemps, Messieurs, nous cherchions à vous procurer cette jouissance historique, artistique et religieuse. Vous ne vous étonnerez pas que mon premier besoin soit d'exprimer notre vive gratitude à la Société chorale *Galin-Paris-Chevé*. Sans le concours éclairé de son directeur, sans le dévouement si désintéressé de chacun de ses membres, sans le sacrifice qu'ils vous ont fait en appliquant à l'étude consciencieuse de nos vieux

psaumes, l'un des plus remarquables progrès de la musique moderne, vous n'auriez sans doute jamais connu les vrais chants qui charmaient, édifiaient et consolait vos pères. Remercions ceux qui vous les rendent dans une si rare perfection, et qui unissent, dans cette occasion toute spéciale, au culte de l'art dont ils sont les fermes soutiens, un hommage de pieux souvenir envers la mémoire vénérée d'un ami de leur œuvre et de la nôtre, d'un des ministres de cette église, le regretté pasteur Montandon.

Quelque grande que soit la tentation, ne craignez pas, Messieurs, de me voir effleurer le sujet réservé à celui que nous pouvons justement appeler l'historien des psaumes, à notre collègue M. Douen : le rapporteur tiendrait seulement à constater que notre Société s'efforce de toujours mieux mériter vos sympathies, et de rester à la hauteur de la tâche entreprise il y a vingt-sept ans. Quand M. Read, entouré d'amis qui presque tous se reposent de leurs travaux, jetait en 1852 les bases de cette institution, tout était à faire pour éclairer le passé : je dirai plus, tout était à sauver, parce que le temps ronge, parce que les hommes détruisent, parce que les livres et les manuscrits surtout, si on ne les recueille avant qu'ils disparaissent à jamais, emportent avec eux l'histoire dans ce qu'elle a de plus certain, de plus positif — et la place alors demeure toute grande pour la fiction, trop souvent, hélas ! pour la calomnie. Aujourd'hui tout est-il fait ? tout est-il sauvé ? Vous ne le pensez pas, mais vous connaissez la longue suite de nos Bulletins qui, sous l'impulsion persévérante de M. Jules Bonnet, s'augmente chaque année d'un volume où les études, que toutes nos familles devraient lire, complètent les documents que les historiens, appartenant ou non à notre foi, s'empressent de consulter. Ces documents ont été glanés partout. Vous ne l'ignorez pas, c'est souvent sur la terre d'exil qu'il faut rechercher la trace de nos pères. Ainsi les interrogatoires de Guy de Brès, l'héroïque confesseur de Valenciennes (1562) retrouvés par M. Paillard dans les archives de Belgique, et les longues

listes de plusieurs prisonniers et prisonnières détenus en France pour cause de religion en 1712 et 1739, extraites par M. Ch. Martin des archives wallonnes de Leyde, ont pris place auprès des ordonnances criminelles relevées par M. Ch. Sagnier à la Cour d'appel de Nîmes, jugements rendus de 1696 à 1700 contre vingt-deux relaps vivants ou morts. Ou *morts*, vous avez bien entendu ! C'est une page tristement significative aussi que ce procès fait à la mémoire de malheureux religionnaires brûlés ou tués par ordre du maréchal de Montrevel, dans le moulin de l'Agau, où ils assistaient au prêche le dimanche des Rameaux 1703 : on les a brûlés d'abord, on les a jugés ensuite ! Et ces vengeances horribles n'empêchaient pas les frères et les sœurs, les pères ou les enfants de ceux qui avaient succombé en bénissant Dieu, de s'assembler de nouveau pour invoquer son aide, chanter ses louanges, et prier pour leurs persécuteurs. Croyez-vous qu'il soit permis de laisser de tels exemples s'effacer des mémoires ?

Nous vous le disions naguère, tout document imprimé est un document sauvé ; nous venons d'en recevoir une preuve inattendue : la Commission chargée de reconstituer les actes de l'état civil de Paris, si malheureusement anéantis en 1871, rendait tout récemment, par l'organe de son secrétaire, M. Denormandie, un honorable témoignage à l'utilité historique de notre recueil, ayant retrouvé une foule de noms et de dates dans les extraits des registres de mariages et de décès de l'Église réformée de Paris de 1594 jusqu'aux approches de la Révocation, relevés autrefois au greffe du tribunal civil de la Seine par M. Read d'abord et depuis par M. le comte Delaborde, et insérés dans le *Bulletin*. Ce sont les seuls fragments échappés à ce grand désastre.

Quelque important que soit ce côté de notre tâche, il n'est pas l'unique, et depuis 1865, où le comité votait la création d'une bibliothèque destinée à réunir « les livres anciens et nouveaux, et autant que possible les collections de toute nature, manuscrits, gravures, médailles, qui peuvent servir à la reconstitution de nos annales », nous avons la joie profonde de voir

chaque année s'augmenter les trésors historiques et bibliographiques placés tous les jeudis à la libre disposition du public. Qu'il nous soit permis, une fois encore, d'insister sur ce développement rapide de notre bibliothèque, parvenue en moins de quinze années à plus de quinze mille volumes, où les collections réunies par des pasteurs rentrés dans leur repos perpétuent leur mémoire aimée et deviennent utiles à leurs successeurs, où les auteurs protestants devraient tous déposer le premier exemplaire de leurs ouvrages, où des amis dévoués apportent, souvent au prix d'un véritable sacrifice, des livres qu'on ne retrouve plus ailleurs et que, de plus en plus, on viendra consulter sur nos rayons. Les noms de ces bienfaiteurs et de ces bienfaitrices accompagneront le rapport (1). Parmi les volumes reçus dans cet exercice, laissez-moi vous en signaler un seul : la Bible de Duplessis-Mornay, recueillie par notre ancien président, M. Read, et dont il a tenu à faire hommage à votre bibliothèque. Dans cet in-folio, dont la reliure ancienne et massive porte sur ses plats les noms, les devises et les armoiries de Philippe de Mornay et de Charlotte Arbaleste, l'austère conseiller de Henri IV a lui-même inscrit, sous un verset des psaumes, le nom d'Anne de Mornay, sa fille, à laquelle il donnait cette Bible; sur les premiers feuillets du saint livre, la pauvre mère, avant de le léguer à ses descendants, inscrivait à son tour, selon la touchante coutume huguenote, les

(1) Donateurs du 21 mai 1878 au 24 avril 1879. — Livres : Ministère de l'instruction publique. Séminaire évangélique luthérien d'Amsterdam. Commission des Archives wallonnes de Leyde. Smithsonian Institute. Faculté de théologie protestante de Montauban et de Paris. MM. Jules Bonnet, H. Bordier, O. Cuvier, pr., comte Delaborde, Fischbacher, Ch. Frossard, pr., Garelli, Grassart, Ed. Hugues, Kroh, pr., Lalot, pr., la famille Martin du Pont, MM. Masana-Macéda, Maulvault, pr., F. Passy, Ch. Read, Dr. Rennes, Rod. Reuss, Dr. Roth, F. de Schickler, Solier de Vermandois, pr., Villaret; M^{mes} Frank Courtois, Goffart-Torras, H. Thuret.

Comme auteurs : MM. Arnaud, pr. Bersier, pr., J. Bonnet, Bordier, de Cazenove, V. Charner, Th. Claparède, pr., Th. Corbière, pr., Dégremont, pr., Donen, pr., Doumergue, pr., Eschenauer, pr., Franklin, Gariel, Halphen, comte de la Ferrière, comte de Laubespain, Langel, Lesens, Alex. Lombard, Ed. Reuss, de Riche-mond, Robin, pr., Romau, Sagnier, Ch. Schmidt, Dr. Sepp, Steiger, Tollin, pr., Maurice Vernes, Viollier, pr., Viguié, pr., G. Wickham.

Gravures : MM. O. Cuvier, pr., Alf. Franklin, Dr. Roth, F. de Schickler.
Manuscrits : MM. Besson, pr., Charpiot, pr., Dardier, pr., Frossard, pr., Reyroux, pr., Méreau : H. Dupré de Bergerac. Secau ancien : Barthe, pr.

dates des courtes joies et des deuils successifs qui ont marqué sa vie.

M. Dupré de Bergerac a complété par le don d'un méreau la série numismatique augmentée jadis par le legs de M. Labouchère. La section des gravures s'est enrichie d'une centaine de portraits anciens, dont plusieurs joignent au mérite de leur extrême rareté celui d'une remarquable exécution artistique. Nos réformateurs du xvi^e siècle s'y rencontrent auprès des grands prédicateurs du xvii^e, Théodore de Bèze et Jean Sturm, Saurin et Ancillon, une curieuse série d'anabaptistes, puis Ramus le philosophe, Pierre du Moulin le juriconsulte, Saumaise, Bongars, Servet ; un Erasme qui en intensité d'expression, ne le cède même pas au célèbre portrait du Louvre, — tant d'autres encore rassemblés un à un avec le soin, je dirais volontiers avec l'amour du connaisseur et du savant. En s'en séparant M. le pasteur Othon Cuvier nous donne un nouveau témoignage de cet attachement pour notre œuvre auquel il nous a depuis longtemps accoutumés.

La division des manuscrits s'est accrue d'actes de synodes provinciaux, si utiles pour la reconstitution de notre géographie protestante, de deux sermons autographes d'Esaië Gase, don de M. le pasteur Dardier, d'un vieux registre de baptêmes de 1672 à 1676 (don de M. le pasteur Bresson) qu'il n'était que temps de sauver, voire même d'une page, seul débris qui reste du journal où un habitant de Saint-Hippolyte du Fort avait enregistré tout ce qui pouvait intéresser cette petite ville du Languedoc. Cette page, que nous devons à M. le pasteur Rayroux, la voici..., et toute isolée qu'elle soit, elle vaut la peine d'être déposée dans nos archives. Nous y lisons, en effet, entre la date de la construction de l'hôpital et celle de la démolition du temple, la mention suivante : « L'an mil six cent quatre-vingt-trois et le huit octobre l'on arrêta le long du chemin de La Salle cinq personnes protestantes qu'on conduisit au fort de Saint-Hippolyte. Le lendemain, 9 du même mois, le comte de Tessé trouva à propos d'en faire mourir deux ; on tira le sort

qui devait de ces cinq mourir ; le sort tomba sur un paysan du lieu de Caviac et sur un nommé *Massador* qui était le travailleur de Saint-Hippolyte. Ils furent condamnés à être pendus à un mûrier sur la place en présence des autres. Celui de Caviac fut ferme et inébranlable. Massador fut d'abord ébranlé par les sollicitations qui lui furent faites et par la présence du supplice ; mais Labric, un de ceux que l'on faisait assister à l'exécution, lui ayant représenté le grand péché qu'il allait commettre contre Dieu, cet homme revint sur le champ, de sorte que lorsqu'on songeait à le détacher, « il dit qu'il voulait aussi mourir, que la désolation où il laissait sa famille l'avait troublé, mais qu'il en demandait pardon à Dieu de tout son cœur, et ainsi il souffrit le martyre avec une résolution admirable. »

Le nom du pauvre paysan Massador ne mériterait-il pas de trouver place dans la seconde et sans doute définitive édition de la *France protestante* ? Notre infatigable collègue M. Henri Bordier vient de nous en livrer le troisième fascicule. Un de nos correspondants de l'étranger M. le pasteur Bernus, écrivait de Bâle : « Le premier volume de cette édition nouvelle résume les recherches de bien des générations, et rend déjà des services signalés ; plus il nous paraît admirable, plus notre impatience est grande de voir la suite du monument, mais nous savons que la lenteur de la publication sera tout en faveur de la qualité du contenu. » N'est-il point superflu d'ajouter que cette troisième livraison confirme ces espérances ? que les noms rendus au Protestantisme français s'y pressent dans un ordre rigoureux, qu'il en figure près de trois cents de plus que dans l'espace correspondant de l'édition première, et qu'à côté des mentions généalogiques si précieuses pour les familles, sont insérées des pièces inédites de la plus sérieuse valeur, des notices littéraires qui n'intéressent pas que les savants, des pages où l'impartiale histoire devient pour tous une émouvante leçon. Et ce demi-volume de 544 colonnes sera complété vers la fin de cette année, nous sommes en mesure de le promettre, par un fascicule d'importance pareille. Il est temps, Messieurs, de soutenir large-

ment un travail qui fait si grand honneur à celui qui s'y dévoue.

D'autres publications, depuis longtemps réclâmées, n'ont point cessé de nous préoccuper. Bientôt nous vous parlerons de nouveau des *Classiques du Protestantisme français*, de la réimpression si désirée de l'*Histoire ecclésiastique* de Bèze, préparée par M. le professeur Baum, le savant dont l'Alsace porte cette année le deuil, et qui, depuis sa thèse de licence consacrée déjà aux origines de la Réforme en France, n'a cessé de rendre à notre histoire des services que la postérité n'oubliera point. Et nous voudrions ensuite qu'il nous fût donné de rouvrir la série de concours qui a déjà produit des livres couronnés après nous par l'Académie française, de continuer les transcriptions dans les archives de l'étranger, enfin d'encourager les travaux de nos coreligionnaires de province, auxquels il nous est souvent si pénible de ne nous associer que par nos sympathies.

Pour féconder un champ aussi vaste, nous avons besoin de co-ouvriers. Trouvez-nous les, Messieurs; c'est à chacun de vous que nous voudrions dire: Faites connaître notre œuvre, et surtout faites-la aimer! Même parmi nos Églises, quoiqu'il s'agisse de leur glorieuse et douloureuse histoire, il en est qui nous ont trop souvent oubliés; mais quel stimulant pour nous, quand au jour de la fête de la Réformation, établie sur l'impulsion de votre Société, on pense à elle, on la remercie de ce qu'elle a fait déjà, on lui promet de s'en souvenir toujours mieux! Laissez-nous citer en première ligne deux envois, celui de Bâle « en témoignage du grand intérêt avec lequel une de ces nombreuses Églises de réfugiés français voit l'activité de votre comité, » celui de Strasbourg « en témoignage de vive sympathie pour une œuvre si utile, si belle et si éminemment patriotique ». Au près d'Églises qui nous ont habitués à leur généreux concours, de celle de Reims qui nous a adressé 320 francs, de la chapelle Saint-André à Paris, 362 francs, du Havre, 285 fr., de Bergerac, 113, de Rouen, 111, de Bordeaux,

100, de Nîmes..., de Nantes, 75 fr. 85 c., de Cannes, 60, de Réalmont où M. le pasteur Belluc continue avec toujours plus de fruit à récolter de maison en maison, — nous sommes heureux d'en placer dix-neuf venues à nous pour la première fois, Albias, Annecy, Aouste, Beaumont-les-Valence, Cannes, Dieppe, Dijon, Les Aubais, Libourne, Lunéville, Mehun-sur-Yèvre, Mialet, Milhaud-les-Nîmes, Nice, Nyons, Saint-Denis, Saint-Mamert, Saint-Voy, Vabre, et nous inscrivons avec, s'il se peut, un redoublement de gratitude, les offrandes des plus humbles troupeaux (1).

Ils ont chanté, quelquefois en plein air, le temple étant trop peu vaste pour le flot des auditeurs, ils ont chanté des psaumes comme ceux que vous allez entendre, avec moins de perfection sans doute, mais avec des cœurs encore tout vibrants aux émotions d'autrefois et, malgré les fléaux qui ne cessent de s'abattre sur eux, malgré le phylloxera qui les ruine, ils ont désiré que leur obole servit, elle aussi, à honorer la mémoire de leurs pères.

Cette année nous avons décidé d'envoyer à toutes nos Églises, qu'elles collaborent ou non à notre œuvre, le numéro d'octobre du *Bulletin*, numéro préparé avec un soin particulier et qui leur portera régulièrement un écho du passé. Mais nous voudrions être en situation de faire bien mieux encore, d'adresser tous les mois notre recueil, comme nous le demande M. le pasteur Farjat, à toutes celles qui, dans une mesure petite ou grande, nous prouvent leur fraternel intérêt. Un pasteur de l'Hérault nous écrit : « Depuis trois ans mon Église est abonnée à votre

(1) Églises donatrices en 1878 : Aiguevives, Albias, Anduze, Annecy, Aouste, Bâle, Bayonne, Beaumont-les-Valence, Bergerac, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Cannes (Église réformée évangélique), Cette, Clermont-Ferrand, Dieppe, Dijon, Fontainebleau (Église libre), Ganges, Le Havre, La Grand-Combe, La Salle, Le Mans, les Aubais, Libourne, Livron, Lunéville, Manguiau, Mauvezin, Mehun-sur-Yèvre, Mialet, Milhan, Milhaud-les-Nîmes, Montpellier, Mouchamp, Nancy, Nantes, Négrepelisse, Nice (Église vaudoise), Nîmes, Niort, Nyons, Paris (Oratoire, Saint-André, chapelle Tailbout, asile Lambrechts), Pau, Périgueux, Réalmont, Reims, Rouen, Royan, Saint-Antoine, Saint-Denis, Saint-Étienne, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Maixent, Saint-Mamert, Saint-Voy, Strasbourg, Tonneins, Toulard, Tours, Troyes, Vabres. (Cette liste s'arrête à la date du 30 avril 1879.)

Bulletin; cette année, à cause de l'insuffisance de nos ressources pour secourir les pauvres (catholiques) de notre village dévasté par le phylloxera, il nous est impossible de payer l'abonnement. Nous n'avions donc qu'à renvoyer le numéro de janvier, c'était bien simple... à dire, oui; à faire, non. Le cœur m'a manqué, je n'ai pas eu le courage de renoncer à cette précieuse publication. » Que ceux qui le peuvent nous aident à donner gratuitement à nos frères déshérités!

Vous le voyez, notre Société aspire, selon les paroles de l'apôtre, à se faire « toute à tous ». Tandis qu'elle édifie nos disséminés, elle forme à Paris un centre d'études et de ressources scientifiques : son recueil, sa bibliothèque spéciale, ses concours lui ont obtenu à l'Exposition de 1878 le diplôme équivalant à la *médaille d'or*.

Un des membres du jury, pourquoi ne point rappeler ce souvenir, en appréciant notre vitrine, ajoutait : « Dans cette belle œuvre, au moins, les protestants sont-ils tous d'accord? » Oui, Messieurs, cet accord fraternel qui, dès le premier jour, unissait sur le terrain de notre histoire vénérée les Coquerel, les Monod, les Verny, il demeure une joie profonde, une grande consolation aux jours sombres que notre Église a trop souvent à traverser. Et ce qui nous fait accueillir cette médaille avec une si légitime satisfaction, c'est qu'elle prouve, d'une manière élatante, comme l'avait fait déjà il y a neuf ans la reconnaissance d'utilité publique, que notre œuvre protestante n'a rien de sectaire ou d'agressif; qu'en nous occupant de l'histoire des ancêtres nous avons favorisé les progrès de l'histoire nationale elle-même, et qu'ainsi nous avons pu mériter une des hautes récompenses décernées à la science française dans ce concours des peuples civilisés.

Nos gloires, certes, nous ne les méconnaissons pas, et nous souhaiterions que nos coreligionnaires s'en souvinsent davantage.. mais nous serions heureux de les partager, et quand, remontant le cours de notre passé, nous rencontrons une individualité hors ligne, qui n'était pas seulement un protestant

convaincu, mais qui fut aussi un patriote ardemment dévoué à la grandeur de son pays, désireux d'en étendre au loin l'influence bienfaisante, nous demandons à la France d'oublier les discordes et les rancunes d'un autre âge, et de remettre en lumière et en honneur la noble figure de Coligny.

Ce n'est pas sans une certaine tristesse que nous prononçons ce soir ce nom illustre. Vous avez entendu parler de nos espérances, du monument à ériger à l'amiral, au colonisateur, à l'organisateur de l'armée régulière, au grand citoyen. — Ses restes ont à peine un tombeau, — il y a là une dette sacrée que nous devons payer, et que nous tenons à ne pas être seuls à remplir. On nous répond : « Attendez encore, ne remuez pas des cendres à peine éteintes. » Messieurs, si vous dites bien haut que vous ne sauriez renoncer à cette espérance, qu'il ne s'agit ni de récriminations, ni d'hostilité quelconque, le jour viendra, nous vous le prédisons-en toute assurance, où notre vieux Paris verra se dresser enfin la statue de Gaspard de Coligny. Quoique l'initiative ne soit point venue d'elle, notre Société a le devoir de préparer ce jour : elle n'y faillira point. A chaque tâche nouvelle, si elle sent davantage sa responsabilité, elle est persuadée qu'elle peut toujours mieux compter sur vos sympathies. A travers des difficultés, souvent très sérieuses, elle n'a cessé de s'étendre et de s'affermir. Puissions-nous déposer dans vos cœurs, comme le résumé de nos impressions et des vôtres, la strophe du psalmiste, paroles de gratitude envers Dieu et de confiance en Lui qui auraient pu terminer les chants de ce soir :

Ce qu'une fois as commencé
Et avancé
Tu ne délaisses!

Messieurs,

Selon l'article 10 des statuts (I), qui porte : « Les membres du Comité peuvent s'adjoindre des membres associés avec voix

(1) Dont une première application a été faite l'année dernière : voir le *Bulletin* (t. XXVII, p. 252).

consultative », et d'après la décision votée en 1877 d'offrir ce titre à ceux de nos amis qui voudraient, par une cotisation de trois cents francs une fois versée, aider l'œuvre d'une manière plus directe, et lui permettre de constituer pour l'avenir un capital inaliénable,

J'ai l'honneur de proclamer aujourd'hui membre associé du Comité :

M. E. NYEGAARD, de Saint-Quentin, pasteur
à Fresnoy-le-Grand.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE CHANT DES MARTYRS DE MEAUX, 1546.

Le 8 septembre 1546, le lieutenant civil et criminel de Meaux (1), le procureur du roi (2), le prévôt du bailliage (3), le prévôt des marchaux (4) et ses archers, envahirent la maison du cardeur Etienne Mangin, au moment où Pierre Leclerc, récemment institué pasteur, y présidait le culte dans un grenier. « Il vous faut venir en prison, lui dirent-ils. — Allons où il plait au Seigneur, répond Leclerc. Il se laissa lier sans contredire, ce qu'aussi firent les autres tant hommes que femmes », au nombre de soixante : quarante et un hommes ou jeunes gens, et dix-neuf femmes ou filles (5). « C'était chose émerveillable, poursuit Crespin, de voir comme en une longue procession tant d'honnêtes personnes de tout sexe et âge, qui de bon gré se laissaient mener en prison par peu de gens. Car il ne faut douter que, s'ils eussent voulu se rebecquer, facilement ils eussent été secourus de leurs parents et amis qui les voyaient passer tous joyeux et chantants pseumes, principalement le LXXIX : *Les gens entrés sont en ton héritage*. » — Le parlement de Paris prononça leur sentence le 4 octobre : quatorze étaient condamnés « à être ars et brûlés vifs au grand marché de Meaux, au lieu plus commode et prochain de la dite maison d'icelui Mangin » ; trente-six, au bannissement ou à des peines diverses, et tous, à assister à l'exécution des quatorze. Dix femmes étaient acquittées. L'arrêt portait en outre que la maison de Mangin serait rasée et qu'à la place on élèverait une chapelle en l'honneur du Saint-Sacrement. Reconduits à Meaux le 5 octobre, les quatorze subirent encore, le 6, la question extraordinaire, et le 7,

(1) Philippe Rhumet (Carro, *Hist. de Meaux*, 1865, in-8°, p. 205).

(2) Louis Cosset. C'est lui que Catherine de Médicis chargea d'exécuter la Saint-Barthélemy à Meaux et qui appela du haut de l'escalier de la prison les soixante-douze protestants qui furent égorgés au bas.

(3) Adrien de la Personne.

(4) Gilles Berthelot.

(5) En les voyant si nombreux, le prévôt, arrivé le premier, avait eu un mouvement de frayeur et était sorti pour attendre du renfort.

c'est-à-dire un mois moins un jour après leur arrestation, ils furent menés au martyre.

Vers les deux heures la porte de la prison s'ouvrit (1), et après que les huit plus fervents eurent tendu la langue aux cisailles des exécuteurs, le cortège se mit en marche, au son des cloches de toutes les églises et de tous les monastères. En tête s'avançaient le prévôt des maréchaux et ses officiers; puis venaient, trainés sur des claies, Pierre Leclerc et Etienne Mangin, de la bouche desquels s'échappaient des flots de sang; trois tombereaux portaient les douze autres condamnés à mort; les trente six suivaient à pied nu-tête et les femmes nu-pieds (quatre hommes en chemise avaient la corde au cou); les docteurs Maillard et Picard, accourus tout exprès de Paris, allaient de l'un à l'autre, essayant d'arracher quelque rétractation; les autorités, le clergé, les notables de la ville et des moines de différents ordres, formaient les derniers rangs pressés par la foule. Depuis le matin, une immense multitude attirée par le spectacle d'un autodafé, couvrait la place irrégulière du Marché; vis-à-vis des ruines de la maison de Mangin démolie dès la veille, quatorze potenees étaient plantées en cercle autour d'un large bûcher, et une quinzième « un peu plus éloignée, où devait être pendu par les aisselles un jeune garçon nommé Michel Piquery, qu'ils avaient honte de brûler pour la jeunesse. » A côté s'élevait un échafaud du haut duquel les trente-cinq devaient contempler l'épouvantable supplice de leurs frères; en face, une barrière protégeait l'enceinte des places réservées (2).

Enfin le cortège, traversant la Marne, déboucha sous la porte du pont (3) qu'on apercevait d'un côté de la place. Bientôt le bourreau de Paris et celui de Meaux commencèrent à attacher les victimes. « Et pource que les condamnés qui avaient les langues coupées ne cessaient de louer Dieu, et les autres de chanter pseumes, les prêtres qui étaient là comme forcenés, se prirent à chanter: *O salutaris hostia*; — *Salve, Regina*,... et ne cessa leur chant enragé, dit Crespin, jusques à ce que les saintes hosties de Jésus-Christ fussent toutes brûlées en suave odeur au Seigneur. » Le lendemain, pendant

(1) La disposition des bâtiments qui donnent sur la cour est encore la même qu'au XVI^e siècle.

(2) « Ce fut là, dit le bénédictin dom Toussaint-Duplessis (*Hist. de l'Église de Meaux*, I, 349), la seule action d'éclat que Jean de Buz [évêque de mœurs scandaleuses] vit faire contre les hérétiques de son vivant. »

(3) Le quartier qu'on appelle le Marché est séparé de la ville par la rivière, bordée alors de murailles des deux côtés; à chaque bout du pont qui joint la ville au Marché se trouvait une porte avec herse et pont-levis.

que le bûcher fumait encore, le Saint-Sacrement fut porté sur la place en grande et solennelle procession, et le docteur Picard, montant dans une chaire dont le ciel était de drap d'or, fit un véhément discours destiné à prouver que les suppliciés de la veille étaient damnés pour l'éternité.

Efforts impuissants ! La sereine constance des *Christaudins* ou *Hérétiques de Meaux*, leur foi joyeuse et triomphante, le chant par lequel ils criaient à Dieu vengeance, avaient gagné de nombreux prosélytes à la Réforme. Quelques années après, des douze cents familles qui habitaient le Marché, il n'en restait qu'une douzaine de catholiques. Ce psaume des martyrs, dont la mélodie originale, étrange, rend si bien l'implacable énergie, le voici, mais à l'unisson et non à quatre parties, parce qu'il n'était pas encore harmonisé en 1546 et ne le fut que l'année suivante.

PSAUME 79, versets 1 et 6.

Paroles de CLÉMENT MAROT (1513).

Mélodie de LOUIS BOURGEOIS (1544).

*Les gens entrés sont en ton héritage,
Ils ont pollué, Seigneur, par leur outrage,
Ton temple saint, Jérusalem détruite,
Si qu'en monceaux de pierres l'ont réduite.*

*Ils ont baillé les corps
De tes serviteurs morts
Aux corbeaux pour les paître,
La chair des bien-vivants
Aux animaux suivants
Bois et plaine champêtre.*

*Des prisonniers le gémissement vienne
Jusques du ciel en la présence tienne ;
Les condamnés et ceux qui jà se meurent,
Fais que vivants par ton pouvoir demeurent.*

*A nos voisins aussi
En leur sein endurei,
Sept fois veuille leur rendre
Le blâme et déshonneur,
Que contre toi, Seigneur,
Ont osé entreprendre.*

Ainsi chantaient les martyrs ; on ne tarda pas à chanter autrement.

LES CHANTS DU PRÉ-AUX-CLERCS, 1558.

Le grand Pré-aux-Clercs, lieu de promenade des Parisiens au xvi^e siècle, était situé hors de la ville, dans l'espace compris aujourd'hui entre la Seine, les rues Bonaparte, Jacob, Saint-Benoît, le boulevard St-Germain, la rue St-Dominique et la rue de l'île des Cygnes, qui est un peu au delà de l'esplanade des Invalides (1). Un soir du mois de mai 1558, des étudiants y firent entendre des chants si merveilleux, que leurs camarades qui s'ébattaient à quelque distance accoururent et les suivirent en chantant avec eux. Ils recommencèrent le lendemain, et des seigneurs de la cour, les Châtillon, Condé, le roi de Navarre et sa femme Jeanne d'Albret, reconnaissant les psaumes de l'Église persécutée, se mêlèrent aux chanteurs et prirent part à la psalmodie. Sept à huit mille personnes assistaient chaque soir à ce concert. La foule ravie écoutait avec transport, s'étonnant de la longue et cruelle prohibition de choses si bonnes et admirables.

Les Guisards, au contraire, feignaient de rire et de se moquer; il s'ensuivit naturellement quelques coups d'épée. De son côté, le clergé s'indignait que ces psaumes maudits qui gagnaient les cœurs, et qu'on n'avait chantés jusque-là qu'à demi-voix, la nuit, et dans des lieux écartés, éclatassent irrésistiblement et impunément devant tout Paris. Des émissaires furent députés au camp d'Amiens, où se trouvait l'inepte roi Henri II, et sous le prétexte mensonger d'une sédition qui menaçait sa couronne, obtinrent qu'il prohibât d'une manière absolue les réunions du Pré-aux-Clercs. En attendant, des énergumènes prêchaient le meurtre du haut de la chaire, et les canons qui garnissaient les murailles de l'abbaye de St-Germain-des-Près menaçaient le pré dans toute son étendue. Un malheureux catholique, assailli comme luthérien, fut laissé pour mort à St-Eustache. Et de l'aven du jésuite Maimbourg, si promenades et chants n'eussent bientôt cessé, le « bon bourgeois » de Paris (celui qui fit plus tard la Saint-

(1) Le petit Pré-aux-Clercs, séparé du grand par un chemin creux représenté aujourd'hui par la rue Bonaparte, était borné des autres côtés par la Seine, la rue de Seine et la rue du Colombier (devenue la rue Jacob) qui longeait l'abbaye. Il était à peu près complètement couvert de constructions. — Voir A. Franklin, *Paris à travers les âges*, Paris, Firmin-Didot, in-f^o, 5^e livraison, — et Bertly, *les Près-aux-Clercs*, dans la *Revue archéologique* du 15 octobre 1855.

Barthélemy) allait prendre les armes et se jeter sur les Réformés, comme il avait déjà fait dans la rue St-Jacques, l'année précédente. Heureusement les chefs de l'Église qui se réunissait non loin dumur septentrional de l'abbaye, dans la *petite Genève* ou rue des Marais, qui donnait aussi sur le pré, étaient animés de sentiments plus pacifiques : leurs exhortations, jointes à l'arrestation de beaucoup de chanteurs, firent cesser le rassemblement interdit.

Commencés sans réflexion et par une étourderie de jeunesse, ces chants avaient offert aux persécutés, trop nombreux pour continuer à se cacher, l'occasion, saisie avec ardeur, d'affirmer hautement les droits de la conscience ; puis des catholiques humains, tolérants, s'étaient joints aux Réformés, en haine des Guises, et pour protester contre leur insatiable soif de pouvoir, d'or et de sang ; de sorte que la manifestation religieuse et politique du Pré-aux-Clercs peut être considérée comme le prélude de la conjuration d'Amboise. — Mais pourquoi eut-elle lieu précisément en 1558, et non plus tôt ou plus tard ? Avec sa divination de grand historien, et en dépit de la confusion des dates et des noms, qu'il brouille étrangement, Michelet nous paraît avoir trouvé la réponse à cette question. La nouveauté qui seule explique l'enthousiasme des écoliers, celui de la foule et la colère redoublée du clergé, c'est la première exécution publique d'une splendide musique religieuse à quatre parties, dont on ne connaissait encore « que l'essai ridicule (1) », en un mot l'apparition de l'harmonie protestante, qui a pour père le Parisien Louis Bourgeois.

Ce chantre, qu'on avait appelé à Genève en 1541, se trouva être un homme de génie qui exerça la plus heureuse influence sur l'art musical. Chargé de mettre en musique les psaumes de Marot, il daigna le premier s'occuper de la mélodie, abandonnée jusqu'alors aux poètes, et trouva l'expression à force de vouloir que l'air répondit aux paroles.

Les plus beaux chants de notre psautier, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre, lui appartiennent. En outre, avant Goudimel et Palestrina, il comprit que le sérieux et la piété devaient régner dans les compositions harmoniques destinées à l'église, et s'efforçant de simplifier l'art pour le populariser, il créa le choral, c'est-à-dire le chant religieux en harmonie consonnante note contre note. J'aime mieux, écrivait-il, paraître ridicule aux musiciens savants, qu'être

(1) Michelet, *Guerres de religion*, p. 159.

« estimé lascif et mol entre ceux qui craignent Dieu ». Rebuté de l'aversion de Calvin pour la musique à plusieurs parties, Bourgeois quitta Genève en 1557 et revint à Paris, apportant ses psaumes à quatre voix imprimés à Lyon en 1547; il les fit chanter à ses élèves, et ceux-ci les redirent au Pré-aux-Clercs avec le succès que l'on sait.

Ce triomphe d'un instant, ce fugitif rayon de gloire fut l'unique récompense d'une vie pauvre et obscure, toute consacrée à l'art et bientôt retombée dans le plus injuste oubli. Il n'existe pas en France un seul exemplaire connu des différents psautiers à quatre parties de l'artiste que M. Bovet a si bien nommé le Bernard Palissy de la musique; c'est à la bibliothèque impériale de Vienne qu'il a fallu aller demander le morceau que voici, dont la grave et religieuse harmonie contrastait si vivement avec les messes scandaleuses de l'époque: *A l'ombre d'un buissonnet; — l'Homme armé; — l'Ami Baudichou.*

PSAUME 1^{er}, verset 1.

Paroles de CLÉMENT MAROT (1542).

Mélodie de LOUIS BOURGEOIS (1542).

Harmonie de LOUIS BOURGEOIS (1542).

*Qui au conseil des malins n'a esté,
Qui n'est au trac des pécheurs arrêté,
Qui des mocqueurs au banc place n'a prise,
Mais nuit et jour la Loi contemple et prise
De l'Éternel, et en est désireux;
Certainement cestui-là est heureux.*

LE PSAUME DES BATAILLES.

Durant de longs siècles d'oppression et de ténèbres, le peuple dépouillé de ses droits restait muet dans l'église, et n'y ouvrait la bouche que pour entonner, à certaines fêtes, des chansons grivoises, en guise d'accompagnement du chant latin réservé aux ecclésiastiques. En rendant le chant au peuple et le chant en langue vulgaire, en même temps qu'elle substituait au plain-chant la musique, c'est-à-dire des mélodies rythmées et écrites dans la tonalité populaire dont s'étaient servis les trouvères et les troubadours, la Réforme substitua la conscience du peuple à l'autorité du prêtre. A partir de ce moment le moyen âge cesse et le monde moderne commence: la souveraineté de la conscience fraie la voie à la souveraineté

neté populaire. — Voilà pourquoi le chant des psaumes fut le grand attrait, la grande puissance de prosélytisme de la Réforme française, et pourquoi le psautier, lu, aimé, su par cœur, appliqué, pratiqué, cité, dans toutes les circonstances de la vie, bien plus que les autres livres de la Bible, marqua de son empreinte le caractère huguenot, et eut tant d'influence sur les destinées de notre Église.

Les Réformés s'étaient laissé conduire au supplice comme des agneaux, aussi longtemps qu'on avait observé à leur égard les formes ou du moins les apparences de la justice ; mais quand des assassins se précipitèrent partout sur eux, quand le massacre de Vassy eut donné le signal de la Saint-Barthélemy de 1562, plus meurtrière que celle de 1572, que devaient-ils faire ? — Se laisser paisiblement égorger, disait Calvin (1) appuyé sur saint Paul ; alors la Réforme disparaissait de la France, comme elle a disparu de l'Espagne et de l'Italie. Résister et combattre, dirent les psalmistes, et c'est ce que n'avait pas prévu Calvin, lorsque, supprimant les cantiques en usage avant lui, il n'avait admis dans son recueil que des psaumes et les y avait tous admis sans distinction. Avec son Dieu national, protecteur et vengeur d'Israël, avec son patriotisme ombrageux et parfois cruel jusqu'à la barbarie, avec son intolérance et sa haine des divinités étrangères, le psautier semblait destiné d'avance à devenir ce qu'il fut à deux reprises pour nos pères, savoir l'Évangile de la résistance. C'est le psautier qui enfanta les prodiges de l'épopée huguenote, c'est grâce au psautier que nos aïeux ont conquis la liberté de professer leur culte, au prix de deux siècles d'inénarrables souffrances qui ont préparé et hâté l'avènement des immortels principes de 89.

Le chant des psaumes retentissait matin et soir sur les remparts des places fortes et dans les camps des Réformés. Avant le combat, d'illustres capitaines et grands patriotes, Coligny, La Noue, le Béarnais lui-même, fléchissaient le genou pour se joindre à la prière prononcée devant le front des troupes, et au moment de l'attaque ils disaient à leur ministre : Monsieur, entonnez le psaume. — Les chants

(1) Il écrivait en 1556 : « Pour ce que j'ai entendu que plusieurs de vous se délesbèrent, si on les vient outrager, de résister plutôt à telle violence, que de si laisser brigander, je vous prie, mes très-chers frères, de vous déporter de tels conseils, lesquels ne seront jamais bénis de Dieu pour venir à bonne issue, puisqu'il ne les approuve point. » — Et en 1563 : « Je conseillerai toujours qu'on se déporte des armes, et plutôt que nous périssions tous que de rentrer aux confusions qu'on a vues. » (Jules Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, II, 92 et 198.)

de guerre ne manquent pas dans le psautier ; on avait le choix, notamment entre les suivants :

Mon Dieu que d'ennemis,
Qui aux champs se sont mis
Et contre moi s'élèvent ! (Psaume III.)

Tout un camp vienne et moi seul environne,
Jamais pourtant mon cœur n'en tremblera. (Psaume XXVII.)

Débats contre mes débateurs,
Combats, Seigneur, mes combateurs. (Psaume XXXV.)

Revenge-moi, prends la querelle
De moi Seigneur, par ta merci. (Psaume XLIII.)

Debout, Seigneur, viens pour exterminer
A tout jamais la sacrilège bande. (Psaume LXXIV.)

A Coutras, on chanta le verset 12 du CXVIII^e :

La voici l'heureuse journée.

Mais il en était un que sa mélodie entraînant et martiale, admirablement appropriée aux paroles ainsi qu'au pas de charge, fit préférer à tous les autres, et qui fut chanté au siège de Sancerre ainsi que dans la plupart des combats de l'époque : Dreux, Saint-Denis, Jarnac, Moneontour, la Roche l'Abeille, Ivry, etc., etc. (1) : Le vrai psaume des batailles est le 68^e :

Que Dieu se lève seulement.

Après la victoire on chantait le CXXII^e :

Puissent de paix être munis
Tes forteresses et châteaux !

Dans la défaite on se consolait en se remémorant le LXXVIII^e :

Si est-ce que Dieu est très doux,

ou d'autres qui contiennent des promesses de victoire et de délivrance, le CXXVI^e, par exemple :

Alors que de captivité
Dieu mit Sion en liberté (2).

(1) Lorsque au début de la guerre civile, le prince de Condé entra dans Orléans, où il établit son quartier général, tout le peuple se porta au-devant de lui en criant : Vive l'Évangile ! et en chantant le psaume CXXIV^e :

Or peut bien dire *Israël* maintenant,
sous cette forme :

Or peut bien dire *Orléans* maintenant.

(Hist. eccl., II, 246.)

(2) La véritable traduction serait : *Lorsque Dieu ramenait les captifs de Sion.*

Enfin la cause de la justice et du droit l'emporta. L'édit de Nantes, qui consacrait le principe de la liberté de conscience et instituait l'État laïque à la place de l'État théocratique, mit fin aux horreurs des guerres de religion, les plus effroyables de toutes, et donna cent années de paix et de prospérité à la France.

Le psaume des batailles ne fut repris qu'après la révocation de ce même édit, lorsque des violences et des cruautés inouïes eurent jeté les Cévenols dans les hallucinations du désespoir et dans l'étrange maladie nerveuse et contagieuse qui semble particulière aux sectes persécutées. D'abord ils entendirent les anges chanter dans les airs les mélodies prosrites des psaumes de Marot et de Bèze. Ensuite commença le délire des inspirés : des hommes, des femmes, surtout des jeunes gens et des jeunes filles, des catholiques même, tombaient à terre et se tordaient dans des convulsions comme les épileptiques, puis s'endormaient d'une sorte de sommeil magnétique, entraient en extase et prophétisaient, c'est-à-dire adressaient aux assistants des exhortations à la fidélité et à la vengeance. Sous la conduite de quelques-uns de ces prophètes, de hardis montagnards s'insurgèrent et rendirent à leurs persécuteurs œil pour œil et dent pour dent. Les troupes les mieux aguerries et commandées par les plus brillants officiers, furent culbutées, mises en déroute, par une poignée de paysans qui n'avaient guère pour armes que leurs faux et leurs psaumes; ils ne chantaient plus l'hymne des combats, ils le rugissaient comme des lions, et comme des lions ils déchiraient l'ennemi. Plutôt que de se rendre, trois cents d'entre eux cernés dans la tour de Bellot expirèrent en psalmodiant au milieu des flammes, après avoir brûlé leur dernière cartouche. Lorsque la *Marseillaise huguenote* éclatait tout à coup sur les cimes de l'Aigoal ou du Cheylaret, on vit plus d'une fois les soldats les plus braves s'arrêter comme frappés d'une terreur superstitieuse et prêts à tourner le dos. L'insurrection dura deux ans, et le maréchal de Villars n'en vint à bout qu'en traitant avec le vaniteux Jean Cavalier. La cour sut désormais que la *patience de huguenot*, dont on avait ri jusqu'alors, avait des limites, et se le tint pour dit. Le soulèvement des Camisards avait préservé le protestantisme d'une complète destruction.

Bientôt un apôtre de paix, Antoine Court, mit un terme aux prédications extatiques, calma les esprits, et, dociles à ses leçons, les rudes Cévenols réapprirent à souffrir en espérant contre toute espérance.

Longtemps encore les pasteurs marchèrent au gibet en chantant :

Miséricorde et grâce, ô Dieu des cieux (Psaume LI),

ou bien :

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir.

Mais, en 1762, Voltaire prit en main la cause des Calas; la tolérance s'établit peu à peu et réconcilia tous les Français, qui, à la fin du siècle, se trouvèrent unis dans un ardent amour de la patrie et de la liberté, pour entonner un autre hymne vainqueur qui enfanta aussi des prodiges et refoula l'invasion étrangère. Coïncidence bien remarquable: notre chant national, qui date de ce moment héroïque, a été composé là même où Calvin, organisant la première Église française, avait recueilli, pour l'adapter à un de ses psaumes, la mélodie que Th. de Bèze a mise ensuite au psaume LXVIII^e; c'est dire que la *Marseillaise* de Rouget de Lisle et la *Marseillaise huguenote* sont toutes deux originaires de Strasbourg, cité vaillante et sainte, dont le nom n'éveille aujourd'hui que les plus douloureux souvenirs. Mais

Pourquoi t'opâtre, ô mon âme,
et gémir au dedans de moi?

Les triomphes de la force brutale sont éphémères :

Revêts ta parure, Sion,...
relève-toi, Jérusalem captive :

car le jour de la délivrance ne peut tarder à luire :

Jérusalem, si je t'oublie,
que ma droite s'oublie elle-même!

PSAUME LXVIII, verset 1.

Paroles de TH. DE BÈZE (1562).
Mélodie alsacienne de LOUIS BOURGEOIS (1542).
Harmonie de CLAUDE GOUDIMEL (1565).

*Que Dieu se montre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place ;
Le camp des ennemis espars
Et ses haineux de toutes parts
Fuir devant sa face ;
Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'esbranour*

*Un amas de fumée.
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi des méchants devant Dieu
La force est consumée.*

LES PSAUMES D'ÉDIFICATION.

Si la note belliqueuse était la seule du psautier, à quoi nous servirait aujourd'hui ce livre vénéré? car nous ne chantons plus les hymnes qui enflammaient le courage de nos aïeux dans « la grande guerre où, dit Michelet, le protestantisme sauva les libertés humaines » (1). Relégués dans un passé glorieux, ils ne nous offrent plus qu'un intérêt historique et musical, et nous ne les exhumons que par amour de l'art, et pour montrer de quel abîme de maux nous a tirés la liberté de conscience, toujours haïe et menacée par une puissance malfaisante qui s'obstine à vouloir faire reculer les siècles et remettre l'humanité sous son joug. Mais le psautier contient des pages qui n'ont pas vieilli et n'ont pas d'histoire, parce que ne répondant à rien de temporaire et de passager, elles expriment les besoins les plus intimes, les aspirations éternelles de l'âme humaine : l'adoration, la repentance, l'élan vers la sainteté, qui sont le fond même et l'essence de toute religion.

Sans doute, il y manque l'immortalité, la paternité universelle de Dieu et la fraternité qui en découle; mais les chrétiens de toute dénomination qui, depuis dix-huit siècles, y ont trouvé l'élément nécessaire à leur piété, ont comblé ces lacunes instinctivement et sans effort, chacun suivant le niveau de sa moralité, le degré de ses lumières et la ferveur de son zèle. Le sentiment se refuse à la précision d'un théorème : un catéchisme, une profession de foi, ne seront jamais des chants religieux; tandis que toute aspiration vers Dieu, même la plus étrangère à notre manière d'être intellectuelle, éveille en nous un écho et fait vibrer notre âme à l'unisson. Un Hébreu inconnu, retenu loin de Jérusalem et du lieu saint par des infidèles qui le raillent en lui disant : Où est ton Dieu? soupire après le jour où il pourra s'approcher enfin de l'autel de Jéhovah et lui rendre son culte, il écrit une élégie. Entre lui et nous, quelle distance! que de révolutions et de progrès accomplis dans le domaine de la pensée!

(1) Michelet, *Guerres de religion*, p. 154.

L'autel sanglant et le temple de marbre qu'habitait la divinité se sont évanouis. Pour nous, l'univers est un temple rempli de la présence du Père céleste qui réside dans les cœurs pieux. Pour nous, contempler la face divine, ce n'est plus présenter une offrande ou assister à l'immolation des victimes, c'est descendre en nous-mêmes pour y écouter, dans le silence des passions, la voix auguste et mystérieuse qui nous parle de miséricorde, de dévouement et de sainteté; c'est monter vers l'idéal au sortir de ce monde, et réunis à tous ceux que nous avons aimés, poursuivre à travers l'infini et l'éternité notre destinée de créatures animées du souffle divin et appelées à la perfection. Et cependant le poète sémitique était animé d'un sentiment si profond, il l'a exprimé d'une manière si vive et si heureuse, que quiconque aspire à la sanctification aimera toujours à redire :

Comme un cerf altéré brâme
Après le courant des eaux,
Ainsi soupire mon âme,
Seigneur, après tes ruisseaux.
Elle a soif du Dieu vivant
Et s'écrie en le suivant :
Mon Dieu, mon Dieu, quand sera-ce
Que mes yeux verront ta face?

L'édification est donc attachée à l'intensité du sentiment religieux et à la beauté de la forme qu'il revêt. Or, sous ce double rapport, aucune littérature ne peut être comparée à celle d'Israël.

Aussi l'Église réformée continue-t-elle à chanter une trentaine de psaumes. Et quand elle voudra leur rendre leur fraîcheur primitive, elle n'aura qu'à reprendre telles quelles les mélodies de Bourgeois et l'harmonie de l'un des plus grands musiciens du xvi^e siècle, Claude Goudimel, qui périt à Lyon dans la Saint-Barthélemy. Du jour où il eût embrassé la Réforme, le fondateur de la première école publique de musique, le maître de Palestrina et le père de l'école italienne, ne s'occupa plus que du psautier huguenot, harmonisé déjà par Bourgeois (1547), Jean-Louis (1555), Clément Jannequin (1559), Champion dit Mithou (1561) et Philibert Jambe-de-Fer (1562). Il y adapta trois harmonies différentes : l'une en style fugué où nos mélodies n'apparaissent que comme des thèmes; une autre moins compliquée, dont le psaume LXVIII^e que l'on vient d'entendre et le psaume XXV^e qui va suivre donnent une idée, et une troisième beaucoup plus

simple, la seule qui convienne à l'église, et fort analogue à celle du psaume premier de Bourgeois qui nous émouvait si fortement tout à l'heure. C'est celle-là que nous voudrions voir remise en usage. — Aucun livre n'a eu un succès plus éclatant et aussi durable que le psautier de Marot, de Bourgeois et de Goudimel. Traduit en vingt-deux langues, il a été chanté plus d'un siècle dans toute l'Europe et a fait le tour du monde. Cependant, oublieuse de ses gloires les plus pures, la France, qui laissait disparaître de ses bibliothèques les trois psautiers de Bourgeois, n'a guère veillé davantage à la conservation des trois de Goudimel, et nous regrettons d'avoir à le dire, l'Allemagne et la Suisse nous ont devancés dans la réimpression de l'œuvre la plus aimée de l'illustre musicien et martyr qui la qualifiait ainsi, dans la préface du dernier livre de son dernier psautier :

Le plus doux travail de ma vie,
Guidant mon espérance aux cieux.

PSAUME XXV, verset 1.

Paroles de CLÉMENT MAROT (1543).

Mélodie de LOUIS BOURGEOIS (1544).

Harmonie de CLAUDE GOUDIMEL (1565).

*A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi mon espoir ai mis ;
Fais que je ne tombe à honte
Au gré de mes ennemis.
Honte n'auront voirement
Ceux qui dessus toi s'appuient
Mais bien ceux qui durement
Et sans cause les oublient.*

O. DOUEN.

MÉLANGES

ALLOCATION DE M. LE PASTEUR RECOLIN

MESSIEURS,

Je crois être l'interprète des sentiments de cette grande assemblée en remerciant le Comité de la *Société de l'histoire du protestantisme français* de cette fête si intéressante et sous une forme si nouvelle, qu'il a eu l'heureuse pensée de nous donner ce soir, à l'occasion de son anniversaire. Je suis sûr aussi de trouver de l'écho dans tous les cœurs en exprimant notre vive reconnaissance à tous les membres de la *Société chorale Galin-Paris-Chevé*, ici présents, qui ont bien voulu prêter leur concours à cette solennité et unir leurs voix sous les voûtes de notre vieux temple de l'Oratoire pour exécuter devant nous, avec une précision et un talent que vous avez admirés, quelques-uns des psaumes traduits par Théodore de Bèze et Clément Marot, tels qu'ils étaient chantés par nos pères, les huguenots français.

En écoutant ces pieux cantiques, je me croyais transporté à plus de trois siècles en arrière. Tantôt je me trouvais sur la place publique de Meaux ou de Lille ou à quelques pas d'ici, *en place de Grève*, et je croyais entendre la voix de nos premiers martyrs lorsqu'en marchant au bûcher ou à la potence ils entonnaient ce psaume LXXIX d'une mélodie si simple et si pénétrante, que vous venez d'entendre, ou cet autre psaume XXV : « *A toi, mon Dieu, mon cœur monte...* » que vous allez écouter.

Tantôt je suivais en esprit la longue file des protestants de Paris, bourgeois, nobles, écoliers, grandes dames qui, en présence des catholiques étonnés et quelquefois entraînés à se joindre à eux, se promenaient gravement, le soir, au célèbre *Pré-aux-Clercs*, situé au delà de la Seine, près de St-Germain-des-Près, chantant le même psautier enrichi des mélodies de Louis Bourgeois et des harmonies de Claude Goudimel.

Tantôt encore j'écoutais avec une émotion mêlée de tristesse et de

crainte, dans les champs de Dreux et de Moucontour, ce magnifique *psaume des batailles* entonné par toute l'armée huguenote, au moment où, après avoir fléchi le genou, elle s'élançait au combat, guidée par la voix et l'épée de notre grand Coligny.

Puis, descendant le cours des années et me transportant à une époque moins troublée, je me suis assis par la pensée dans ce vaste et beau temple de Charenton, réédifié en 1625 par le célèbre architecte protestant Salomon de Brosse, l'auteur du palais du Luxembourg, et il m'a semblé entendre ces mêmes mélodies répétées par une immense assemblée de 4 à 5000 fidèles, chantant à l'ouverture du service le psaume :

Vous qui sur la terre habitez,
Chantez à haute voix, chantez...

ou quand le pasteur était monté en chaire, l'immortel cantique :

Comme un cerf altéré brâme...

J'ai cru voir enfin passer devant moi ce long siècle d'épreuves, qui commence à la *Révocation de l'Edit de Nantes* en 1685 et se prolonge jusque vers la fin du XVIII^e siècle jusqu'à l'*Edit de Tolérance*, en 1787, et j'ai cru assister à cette lente agonie de notre chère Eglise sous la croix. Que de fois elles ont retenti, ces hymnes sacrées, sur la terre d'exil, partout où nos familles protestantes fugitives ont trouvé une si fraternelle hospitalité en Suisse, en Hollande, en Angleterre et jusque sur les lointains rivages du Nouveau-Monde ! Que de fois les ont entendues et répétées, les gorges de nos chères montagnes des Cévennes, les excavations de leurs grottes profondes, les lits desséchés de leurs torrents ! Que de fois surtout ces cantiques furent l'unique plainte et la seule consolation de nos confesseurs sur les galères de Marseille et de Toulon, dans la prison de la Tour de Constance ou en face de la mort. Le dernier de nos martyrs, le pasteur François Rochette, condamné par la cour de Toulouse à être pendu et étranglé sur la petite place du Salin, en février 1762, au moment de gravir l'échelle fatale, se mit à entonner le 1^{er} verset du psaume CXVIII :

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir...

On peut affirmer en toute vérité que dans ces vieux psaumes vien-

nent revivre et se résumer toutes les grandes époques de notre histoire religieuse.

Il nous est bon, Messieurs, de retremper nos esprits et nos cœurs dans ces émouvants et austères souvenirs, nous qui vivons dans une époque si différente de celles-là. Certes, je ne suis pas de ceux qui médisent de leur temps; il a ses privilèges et ses gloires, et ces pieux protestants du xvi^e, du xvii^e et du xviii^e siècle auraient bien voulu connaître et goûter quelques-unes de ces libertés dont nous jouissons au xix^e. Mais nous pouvons sans médire signaler deux grandes lacunes de notre temps. La première me paraît être la prédominance excessive, croissante, des questions politiques et sociales, sur, je ne dis pas, remarquez-le, les questions ecclésiastiques et les discussions religieuses, elles sont malheureusement plus bruyantes que jamais! — mais sur la question religieuse, la vraie question, la question du salut personnel; celle-là est presque toujours négligée de nos jours, reléguée au dernier plan. La seconde lacune, c'est la diminution, l'affaiblissement progressif de ce qui fait les grands caractères, les fortes individualités, l'affaiblissement de la conscience, de la volonté morale, et, en remontant plus haut, l'affaiblissement de la foi, de la foi au monde invisible, à la vérité, au Dieu vivant. Pour combler ces lacunes, pour lutter victorieusement contre ce double péril, il nous est salutaire, Messieurs, de nous « enquerir des sentiers des siècles passés » et de contempler les vies de ces héros de notre Église les Jean Leclerc, les Louis de Berquin, les Coligny, les Jeanne d'Albret, les La Noue, les Duplessis-Mornay, les Claude Brousson, les Antoine Court, les Paul Rabaut... Il y a là pour nous toute une école de foi religieuse et de grandeur morale.

C'est justement à cette œuvre si belle de restauration de notre passé que travaille la *Société de l'histoire du protestantisme français*, qui nous réunit aujourd'hui. Son programme est ainsi conçu : « Elle a pour but de rechercher, de recueillir et de faire connaître tous les documents, inédits ou imprimés, qui intéressent l'histoire des Églises protestantes de langue française. » (Notice sur la Société, 1874, p. 5.) Pour réaliser ce programme, elle a fait trois grandes choses :

1° Elle a publié depuis 1852 un *Bulletin* mensuel, qui est devenu maintenant une grande et riche collection de documents et de renseignements de toute sorte sur l'histoire de notre protestantisme; c'est,

comme le disait en 1855 son premier président, M. Ch. Read, « un véritable voyage de recherches et de découvertes à travers ce champ si vaste et autrefois si peu exploré. » Ce n'est pas à moi qu'il appartient de faire l'énumération des trésors historiques qui s'y sont accumulés; qu'il me suffise de rappeler que c'est au *Bulletin* que nous devons la publication de pièces qui sont comme des perles précieuses dans notre écrin religieux: le *Testament olographe de l'amiral Coligny*, le *Journal* de l'illustre professeur et pasteur de Montauban, *Daniel Chamier*, l'*autobiographie de Pierre Du Moulin*, l'histoire authentique du *martyre de Rochette et des trois gentils-hommes verriers*.

Ajoutons que depuis 1866, le *Bulletin* placé désormais sous la direction de l'éminent et pieux éditeur des *Lettres françaises* de Calvin, M. Jules Bonnet, a ouvert sa seconde série, et sans cesser d'être un recueil de documents inédits, a pris à tâche de donner à ses lecteurs des études historiques suivies sur les principaux personnages et les événements les plus importants de notre histoire. Ces études elles-mêmes ont donné naissance à plusieurs beaux et bons livres que tout protestant zélé et un peu cultivé devrait posséder dans sa bibliothèque.

2° La Société a fait encore une œuvre excellente en provoquant au sein de nos Eglises réformées, nationales et indépendantes, l'institution d'une fête que nous avons le privilège de célébrer depuis 1866 le premier dimanche de novembre, *la fête de la Réformation*. Quelle bonne occasion pour les fidèles de relier le présent de notre Église à son passé, de remettre leur foi souvent si vacillante et leur ferveur souvent si attiédi au contact de ces cœurs et de ces vies que dévorait le zèle de la maison de Dieu! Et quel privilège pour nous, pasteurs, de trouver dans ces solennités un moyen de varier nos sujets de prédication, de faire connaître et aussi de mieux apprendre à connaître nous-mêmes les grands principes et les grands faits de notre glorieuse Réformation!

3° La Société de l'histoire du protestantisme a pu réaliser en troisième lieu une de ses ambitions les plus chères et les plus bienfaisantes en créant et en ouvrant au public, le 5 février 1869, une *Bibliothèque du Protestantisme français*, destinée à réunir toutes les œuvres diverses que le protestantisme a enfantées dans le domaine littéraire, artistique, philosophique et religieux.

Cette bibliothèque a débuté avec 200 volumes, et elle en compte maintenant plus de 45 000. C'est là que peuvent venir puiser les travailleurs désireux d'explorer sérieusement quelques-uns des coins de ce champ immense de notre histoire religieuse durant plus de trois siècles. Pour vous montrer par un seul trait l'importance de cette œuvre et vous parler de ce que je sais le mieux, il me suffira de vous dire que la bibliothèque possède depuis quelques années un véritable et inappréciable trésor, une collection de manuscrits à laquelle on a donné le nom de *papiers Paul Rabaut*, le grand pasteur du Désert. La première origine de cette collection remonte à Paul Rabaut lui-même, mais elle a été considérablement accrue en passant des mains de madame Rabaut-Pommier, belle-fille de Paul Rabaut et veuve d'un de nos anciens pasteurs de Paris, entre les mains de M. Charles Coquerel qui y puisa les matériaux de sa savante *Histoire des Églises du Désert*, puis entre celles du regretté M. Athanase Coquerel fils, qui la légua à la bibliothèque, après l'avoir considérablement enrichie. Confiée aux soins intelligents et dévoués de l'un des membres du Comité, M. W. Martin, qui en fit collationner et relier les pièces, elle forme maintenant un beau recueil de 56 gros volumes, presque tous manuscrits.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'en rappelant ainsi les trois excellentes œuvres du Comité, nous soyons saisis d'une pensée pénible qui se traduit inévitablement par un reproche, que nous pouvons tous nous appliquer.

Le *Bulletin* mensuel, qui a rendu tant de services, ne fait pas ses frais; il ne réunit qu'un nombre trop restreint d'abonnés alors qu'il devrait être reçu par toutes nos familles protestantes aisées, par tous nos Conseils presbytéraux et par la plupart de nos pasteurs.

La *fête de la Réformation* est célébrée, je le sais et je m'en réjouis, dans la plupart de nos Églises réformées, luthériennes et indépendantes, mais jusqu'à présent il n'y a que 50 Églises, dans les plus belles années 60 tout au plus, qui envoient à la Société la modeste collecte qui se fait à l'issue de ce service, 50 Églises au lieu de 500, de 800 que l'on pourrait et devrait compter.

Enfin, la *Bibliothèque* qui réunit une si riche collection de livres précieux, quelques-uns très rares, est encore située dans un local plus qu'insuffisant, obscur et mal aéré, où plusieurs de ses volumes subissent — on l'a vu dans ce long et sombre hiver — les atteintes

funestes de l'humidité. Il lui faudrait un emplacement digne d'elle, plusieurs salles vastes, commodes, bien éclairées et bien chauffées; il lui faudrait surtout un *bibliothécaire* en titre qui permit au Comité de l'ouvrir non une fois par semaine, le jeudi, pendant quelques heures, comme il est réduit à le faire, mais au moins trois ou quatre fois par semaine, le matin et l'après-midi.

Les membres du Comité et à leur tête le digne et si dévoué président que vous venez d'entendre, soupirent ardemment après ces réformes; plusieurs travailleurs assidus les réclament aussi avec non moins d'ardeur. Que faudrait-il donc pour les réaliser? Quelques milliers de francs de plus, c'est-à-dire permettez-moi cette hardiesse toute pastorale, la moitié de la somme que quelques-unes de nos riches familles jettent sans hésiter dans une de leurs fêtes mondaines ou consacrent au renouvellement du mobilier de leurs salons. C'est triste!

Aux protestants de Paris et aussi à ceux de la province revient le devoir et l'honneur de combler au plus tôt ces fâcheux déficits. Songez-y bien, Messieurs, il s'agit ici d'une de ces œuvres trop rares en nos jours, où toutes les discussions doctrinales s'arrêtent, où toutes les divisions et passions ecclésiastiques s'apaisent, pour faire place à l'harmonie des sentiments et des pensées; il s'agit ici d'une œuvre de piété, de piété à la fois patriotique et religieuse.

Sur son lit de mort, un des plus grands orateurs de notre Église réformée et de notre temps, et dont la voix qui a si souvent retenti dans cette enceinte vibre encore dans plus d'un cœur, Adolphe Monod, aimait à parler « des grands services que, dans sa profonde conviction, cette Société avait déjà rendus et était appelée à rendre *par la vérité historique à la foi évangélique*. Recueillons tous, Messieurs, cette parole et soutenons désormais de nos sympathies, de nos prières et de nos sacrifices une Société qui a pour fin la reconstruction de ce grand passé de gloire, de vertus et de douleurs.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

INTERROGATOIRES POLITIQUES DE PÉRÉGRIN DE LA GRANGE

Extraits (1).

Extrait des confessions de Pérégrin de la Grange, du XVIII^e d'avril XV^e soixante-sept, après Pasques, pardevant les commissaires du Roy, nostre Sire, aud^t Valenciennes.

Requis s'il ne cognoist ung nommé Gilles Leclercq et sy ceulx du consistoire ne ont reçeu lettres de luy ?

Dit qu'il cognoist bien led^t Leclercq, mais qu'il ne a souvenance de quelques lettres par luy escriptes.

Depuis, luy estant monstré une lettre dud^t Leclercq du premier d'octobre (2), dit qu'il luy revient en mémoire d'avoir veu icelle lettre, estant de retour de l'assemblée tenue à Gand (3), que quelque particulier luy monstra.

Requis de la qualité de Gilles Leclercq, sa hantise et de quoy il se mesloit ?

Diet que led^t Gilles suyvoit les grands maistres, comme le prince d'Orange et comte de Hornes, selon qu'il a oy dire, et est homme bien docte en latin et grand philosophe, sans qu'il ait aucune charge à l'église qu'il soit et enseigne. De ce estant requis, en la présence de luy qui parle, d'enseigner la parole de Dieu, il a refusé d'accepter la charge.

Requis en quelle qualité led^t Leclercq a escript lad^{te} lettre ?

Dit qu'il luy semble qu'il escripvit lad^{te} lettre après avoir entendu l'advis du comte de Hornes, y joindant aussi son advis particulier.

Hors des confessions dud^t Lagrange, du XX^e de avril 1567, après Pasques, pardevant lesd^{ts} commissaires.

(1) Voir le *Bulletin* du 15 février dernier, p. 59.

(2) 1566 — c'est la lettre dont nous avons parlé dans notre commentaire sur les interrogatoires de Guy de Bray.

(3) Une assemblée générale des députés des Églises calvinistes qui eut lieu à Gand en septembre 1566.

Pérégrin La Grange, prisonnier, amené en la chambre de la prison et interrogé sur copie d'une lettre escripte le XXIII^e de janvier (1), ne contenant superscription ne subscription, dit qu'il a escript lad^e copie hors d'une lettre escripte et envoyée de Anvers par le d^t Jacques Gellée, ayant remis en langaige intelligible le contenu de lad^e lettre, laquelle estoit escripte soubz nom estrange comme plusieurs aultres.

Et en premier lieu, pour esclaireir lad^e lettre, que le *petit* et le *Grand* (2) dénotent le petit et le grand messagers, desquels il ne scait les noms. Le devoir dont la lettre parle est qu'ilz (3) feissent diligence pour leurs affaires, assavoir pour avoir à ceulx de Valenciennes bon appointement ou secours.

Le Sr du Lac y dénommé est mons^r Crespin, venant du lac Léman.

Et touchant l'assemblée qui faire se devoit à Bréda, dit que depuis ilz ont entendu que les seigneurs dénommés en lad^e lettre (4) y ont esté et que iceulx auroyent illec conclud et résolu de maintenir toutes les églises en général en leur liberté, et ce par le moyen de M. de Brederode qui se devoit déclarer, qui depuis a eu procuration de toutes les églises du Pays-Bas, et de son costé promis de les maintenir et assister moyennant quelque somme d'argent que une chascune église devoit bailler (5), lesquelles procurations furent passées à Anvers où estoyent présens lesd^{ts} Jacques Gellée et Antoine Morrenart, qui depuis en ont fait advertence à ceulx de Valenciennes par diverses lettres, et portoit la portion de l'église de Valenciennes XX^m florins, et par aultres lettres leur fust donné à cognoistre qu'il falloît redoubler la somme, ce que onques ne fut proposé à Valenciennes, pour estre la ville close et en nécessité.

Bien est vray que luy confessant a oy dire que aucuns seigneurs auroyent reçu quelque argent d'aucunes églises.

Dit que, suyvant lad^e lettre et aultres, ilz ont tousjours remis leurs affaires à Madame et à tous les chevaliers de l'ordre du conseil d'État assemblés et non aultres que chevaliers (6).

(1) La lettre écrite d'Anvers par Jacques Gellée.

(2) Nous avons donné le commencement de cette lettre dans une note sur Crespin, insérée dans ce *Bulletin*, t. XXVII, p. 380.

(3) Jacques Gellée et Antoine Morrenart.

(4) Le prince d'Orange, Louis de Nassau, le comte de Hornes, Brederode, le comte de Hooghstraeten.

(5) C'était le plan adopté dans l'assemblée de Saint-Trond et le seul qui fût efficace.

(6) On expliquera plus loin pourquoi.

Requis si, environ ce temps-là (1), il ne a esté au logis du seig^r d'Audrignies ?

Dit que ouy, y estant appelé par led^t seig^r le mardy (2) ensuyvant, et luy demandoit led^t seigneur de quelle autorité il estoit d'intention faire la presche en publicq à Valenciennes le jour ensuyvant, dont desjà le bruit estoit.

Sur quoy, led^t confessant luy monstra la copie de lad^{te} lettre envoyée aud^t Ambroise (3) par l'Église d'Anvers (4), signée du ministre d'Anvers, nommé Charles (5). Ce que oyant, led^t seigneur d'Audrignies luy requist surcêir lad^{te} presche, jusques ad ce que il auroit envoyé à Bruxelles pour sçavoir si telle résolution estoit prinse. et, de faict, led^t sg^r d'Audrignies y envoya homme exprès avec la copie de lad^{te} lettre (6), ce qui fust cause de surcêir la presche jusques au dimenche (7), jour par luy prins pour rendre response à luy qui parle, mais d'aultant que led^t seig^r ne donna aucune response led^t dimenche, estant empesché ailleurs, luy qui parle passa ontre et feit la presche.

Ottel du XVII^e jour dud^t mois, aud^t an, après Pasques, pardevant led^{ts} commissaires.

Requis comment ilz (8) vouloyent palier ou fonder leur intention sur led^t compromis, puisque par icelluy, led^t libre exercice de leur religion ne leur estoit permis (9).

Dit que led^t compromis accorde la presche ès lieux oï qu'elles avoyent esté faictes (10), *soubz le nom de laquelle presche ilz entendoient estre comprins le libre exercice de leur religion*, d'aultant plus que les gentilzhommes, assembléz à Sainet-Tron et traictans entre eulx pour parvenir aud^t compromis, avoyent promis aux députéz des églises illec présens, entre lesquelz estoit luy qui

(1) Le mois de juillet 1566. Il va être question des premiers prêches valenciennois.

(2) Le mardi 2 juillet 1566.

(3) Ambroise Wille, ministre de l'Église évangélique de Tournai.

(4) Le Consistoire d'Anvers donnait le branle à tous les autres.

(5) Charles de Nielles ?

(6) Nous avons déjà expliqué cette résistance de Charles de Revel dans notre étude intitulée : *les Grands prêches de Valenciennes* (Bull., t. XXVII, p. 15).

(7) 7 juillet 1566, jour du premier prêche public de Périgrin.

(8) Les calvinistes valenciennois.

(9) Au point de vue de notre discussion ultérieure, il est nécessaire de se rappeler l'accord intervenu les 23-25 août 1566 entre Marguerite de Parme et les seigneurs confédérés, pour mettre fin au bris des images, qui sévissait sur presque toute l'étendue des Pays-Bas.

(10) Antérieurement au 23 août 1566.

parle et François du Joncq, ministre en Anvers (1), de les maintenir en leur religion, jusques à tant que autrement seroit ordonné par les Estatz Généraux (2).

Requis pourquoi les gentilzhommes ne sont insisté de faire insérer : *libre exercice de la religion*, aussy bien que : *de faire les presches*, puisqu'ilz avoyent promis ausdites églises, comme il est dit ?

Dit ne savoir la cause (3).

Requis, puisque Madame déclaroit qu'elle ne entendoit aucunement comprendre l'exercice de la religion souz umbre des presches, pourquoy ilz ne s'en sont départis et ne ont admis la gendarmerie ?

Dit qu'ilz entendoient, puisque le compromis estoit faict et arresté par les seigneurs, chevaliers de l'ordre, gouverneurs du pays, avec Son Altesse, que ce n'estoit point à elle seule à y donner interprétation, mesmes telle, laquelle du tout seroit contraire à la susdite promesse faicte par les gentilzhommes aux églises à Saint-Tron, comme diet est (4).

Requis, puis doncq qu'ilz se vueillent référer à interprétation à faire par le conseil d'Etat et les seigneurs de l'ordre, pourquoy ceux de Valenciennes ne ont admis gendarmerie et ne se sont soumis à la capitulation à eux proposée par les seig^{rs} prince de Gavres et duc d'Arscot, puisque cela procédoit par résolution précédente prise au d^e conseil d'Etat et par les seigneurs de l'ordre, comme mesmes led^e seig^r prince (Egmont) leur donnoit à cognoistre ?

Dit qu'ilz entendoient que telle résolution se devoit prendre par tous les chevaliers de l'ordre estant du conseil d'Etat (5).

Requis pourquoy ilz insistoient à la convocation de tous les cheva-

(1) François du Jon, Français, originaire de Bourges (Franciscus Janius Bituricensis).

(2) Cette réponse montre bien tout ce que l'accord eut de décevant. Le libre exercice de la religion et l'autorisation de prêcher étaient, moralement parlant, inséparables, car le plus souvent les sacrements de baptême et de mariage étaient administrés au cours même des prêches.

(3) Cette cause, c'était que les confédérés avaient craint de pousser à bout la duchesse et d'exaspérer le roi. Ils n'avaient pas voulu jouer le tout pour le tout.

(4) Réponse adroite, car en effet il est de l'essence d'un acte synallagmatique qu'il ne puisse être interprété que par les deux parties qui l'ont conclu.

(5) Remarque qu'en effet ni Orange, ni Hornes ni Hoogstraten n'assistèrent à la délibération du Conseil d'Etat où fut décidée la mission de d'Egmont et de d'Arscot. Ils étaient à Anvers, de même Montigny et Berghes étaient en Espagne auprès de Philippe II.

Malgré cela, les Valenciennois, se sachant destinés de tout secours, auraient dû céder.

liers de l'ordre estant du conseil d'Etat, et s'ilz s'attendoient plus des ungz que des aultres?

Dit que c'estoit ung fait qui concernoit l'université du pays et par ainsy qu'il se devoit résoudre par les gouverneurs du pays en général, et, de son endroit, il espéroit faveur du prince d'Orange et conte de Hornes, ne vueillant respondre de l'intention des aultres.

Requis à quelle occasion il avoit conçu cet espoir et sy lesdit seigr^{rs} princes (1) ont donné de ce aucun indice, soit par lettres ou autrement?

Dit qu'ilz ne ont eu aucune assurance des princes par escript, mais que Anthoine Morrenart et Jacques Gellée, bourgeois de ceste ville, estans en Anvers, ont rescript par plusieurs fois aux ministres et consistoire de Valenciennes ou à quelques ungz de leurs amis qu'ilz avoyent souventesfois parlé aud^t seigr^r prince d'Orange qui leur avoit dit que leurs affaires yroient miculx qu'ilz ne pensoyent (2), ne sçaichant aultre confort procédé de la part dud^t prince. Et ne ont eu aussy aultre confort de la part dud^t seigr^r conte de Hornes, sinon qu'ilz ont entendu par Jehan Warguin et Jacques Gellée que led^t conte, estant à Antoing, leur avoit diet que leurs affaires iroyent bien et qu'ilz eussent couraige, et, s'ilz avoyent moyen de tenir bon quinze jours ou trois sepmaines, qu'ilz auroyent secours (3).

Requis s'ilz ont eu confort d'aucuns gentilzhommes de non accepter les conditions à eulx proposées par le seigr^r de Noircarmes (4), de la part de son Altèze gouvernante, et depuis par lesd^{ts} seigneurs prince de Gavres et due d'Arscot?

Dit qu'ils ne ont eu aucun enseignement par escript d'aucuns gentilzhommes, mais que lesd^{ts} Jacques Gellée, Anthoine Morrenart, Jehan Warguin et *Monsieur Crespin* ont escript à plusieurs de ceste ville, estans de la religion, que l'on ne feict aucun appointement, ne fust à leur grand advantaige, et que l'on n'eust à recevoir les conditions proposées, disans en avoir charge de par l'escript (5) à ceulx de

(1) Dans le sens de : *principes, optimates*.

(2) Voilà des paroles bien vagues; elles peuvent se référer aux propositions d'arrangement transmises par Egmont et Arschot tout aussi bien qu'à une promesse de secours effectif.

(3) Cependant il est possible qu'on ait exagéré le langage de Philippe de Montmorency. Pour tenir en haleine les Valenciennes, il fallait bien éclairer leur horizon de quelques lueurs d'espérance. Mais le lecteur se demandera de quel poids de semblables allégations durent peser dans le procès du comte de Hornes, qui ne fut arrêté que le 9 septembre 1567.

(4) Notamment les 26 juillet et 20 novembre 1566.

(5) Nous ne le possédons malheureusement pas.

Valenchiennes par le seig^r de Brederode et aultres gentilzhommes estans alors en Anvers, qui, selon le compromis, leur debvoyent et promettoyent donner secours.

Requis en quel temps ont esté faitz lesd^{ts} advisemens?

Dit que ce fust après l'assemblée d'aucuns seigneurs en Bréda et que iceulx estoient venus en Anvers (1), y adjoustant que lesd^{ts} advisemens contenoient qu'ilz levoient desjà gens de guerre pour faire led^t secours, tant au pays que en Allemagne, et que le conte Lodovic (2) estoit allé en Allemagne pour lever trois ou quatre mil reiters et trente ou quarante enseignes de gens de pied, et le tout par l'avis du prince d'Orange (3).

Requis quy debvoyent estre cheffz desd^{ts} reiters et gens de pied et où on les devoit lever?

Dit qu'il n'en scait rien.

Requis combien devoit porter en tout la contribution de deniers?

Dit qu'il ne scait, estant néantmoins bien recors que ceulx cy dessus nommés escrivoient comme, par charge dud^t seig^r de Brederode et aultres gentilzhommes, que le contingent de Valenciennes portoit vingt mil florins, ce que toutes fois ne a esté proposé en leur commune ny ailleurs, pour ce que la ville estoit desjà assiégée et Tournay rendue (4).

Requis s'ilz ne ont eu, auparavant la rescription cydessus déclarée, aucun confort d'aucuns gentilzhommes de non accepter garnison ou de non recevoir l'appointement à eulx présenté?

Dit d'avoir entendu d'aucuns marchans, et signamment de Jehan Godin, que le seig^r d'Audrignies, passant par ceste ville et aux faulxbourgs, du temps que l'on commenceoit à faire les approches vers la ville et que les Flamengz (5) se commençoient à lever au secours, auroit diet aud^t Jehan et plusieurs aultres marchans que le seig^r de Noircarnes se repentiroit de son entreprinse et que, de brief, il veroit tel secours *que les cheveulx luy dresseroyent en la teste*, ne scaichant luy qui parle aultre particularité de ses propos, fors qu'il

(1) Nous avons déjà dit que tous ces seigneurs arrivèrent à Anvers avec le prince d'Orange le 4 février 1567.

(2) De Nassau.

(3) Nous nous sommes déjà expliqué sur ce point dans notre commentaire sur les interrogatoires de Guy de Bray.

(4) Noircarnes y entra le 2 janvier 1567 après sa victoire de Lannoy.

(5) Les gens de la basse Flandre défaits à Lannoy et à Wattrelos.

entendoit que, avec led^t seig^r d'Audrignies, estoient plusieurs aultres gentilzhommes qui disoyent le mesme.

Ne sçait leurs noms.

Dit, sur ce plusieurs fois interrogué, qu'il ne sçait aultre confort d'aucuns gentilzhommes, se tenant tousjours iceulx des églises à la promesse à eulx faicte aud^t Sainct-Tron du libre exercice de la religion.

Ottel du XVIII^e d'apvril aud^t an, pardevant lesd^{ts} commissaires.

Requis quelz aultres chiefz y avoit pour lesd^{ts} gens de guerre?

Dit qu'il n'en sçait autres particularitéz sinon qu'on leur escrivoit que en Anvers y avoit plusieurs gentilzhommes qui en devoient avoir la charge et que le conte Ludovic estoit allé en Allemagne pour faire haster les Allemans, et entre les gentilzhommes pour lors en Anvers leur furent dénommés le seig^r d'Escaubecque (1), le seig^r de Villers, le seig^r de Wingle et aultres dont il ne a maintenant souvenance, mais à ceulx dessus nommés il a bonne cognoissance, comme ayant parlé à eulx tant à Sainct-Tron que en Anvers.

Disant qu'il ne congnoist le seig^r de Vendeville (2).

Requis quel nombre de gens et argent pour cest effect ilz devoient prendre et qui estoient les principaulx chefz et conducteurs des affaires de ceste rébellion?

Dit que l'on leur escrivit deux ou trois fois d'Anvers que le seig^r de Brederode devoit avoir sous sa conduicte et charge six mil piétons de ce pays, assavoir quatre mil arquebouziers et deux mil allecretz (?) et douze cens chevaux, et le secours que l'on attendoit d'Allemagne, comme il a déclaré le jour d'hier, portoit trois ou quatre mil pistouliers et trente ou quarante enseignes de gens de pied, et que, pour armer les gens de pardechà, les armes estoient envoyées par basteaulx d'Anvers à Vianen (3).

Ottel du XIX^e dud^t mois pardevant lesd^{ts} commissaires.

Dit en outre que le seig^r d'Audrignies passant ung peu devant que le secours arriva à Tournay aux faulxbourgz de Valenciennes dist à ceulx y envoyés vers luy que secours se préparoit pour eulx en Flandres et

(1) Escaubecq-Esquelbecq, village sur la ligne ferrée de Lille à Dunkerque. Le seigneur désigné est Jean le Sauvage, l'un des hommes les plus spirituels de son temps, auteur de nombreux lazzi et emblèmes satyriques contre le cardinal Gravelle.

(2) Jean d'Estournel, seigneur de Vendeville, seigneur confédéré. Nous ne pourrions dire s'il appartient à la famille française et picarde des d'Estournel (environs de Péronne).

(3) Résidence de Brederode.

que de ce il avoit adverty le seig^r de Noircarmes, tenant alors le propos cy-dessus relaté : « *Que le seig^r de Noircarmes se repentiroit de son « entreprinse et que les cheveulx luy en dresseroient en la teste, « voyant le grand secours, duquel secours ilz ont esté aussy advertis par le seig^r de Wingle, couchant une nuit en la ville, quy estant interrogué des noms et cheffz des cappitaines, respondit qu'ilz ne avoyent point de nom, selon que fust le lendemain rapporté à luy qui parle.*

Requis si lad. lettre ne faisoit mention d'aultres seigneurs ?

Dit que ouy, du prince d'Orange, et, selon son souvenir, la substance de lad. lettre contenoit ainsy qu'yl s'ensuyt : en premier lieu, que le conte de Holestrat, estant allé à Bruxelles pour obtenir pardon général de toutes les choses qui s'estoyent faictes et ne l'ayant peu obtenir (1), à son retour conseilloit faire appointement, ayant commodité de ce faire par le moyen du conte d'Aigmond qui venoit par deça, et que la pluspart du mal et calamité de ceulx de Valenciennes provenoit du double esprit du prince d'Orange, qui tousjours avoit nourry ceulx de la ville de Valenciennes en bonne espérance et par plusieurs fois retenu Jacques Gellée et Antoine Morrenart, leur disant que dans peu de jours il y auroit une finale résolution au contentement et prouffict de ceulx de Valenciennes. Depuis auroit dict qu'il n'y auroit aucun secours, et que ung clercq *envoyé de la part du conte de Nassau* (2) estoit détenu par led. prince en Anvers, sans denner response s'il feroit marcher la gendarmerie ou non. La seconde lectre contenoit aussy en effect ce que la première, ayant esté led. Gillée présent en la ville d'Anvers, où la première fut escripte.

Requis sur le xiii^e article : Par quy et de quy ilz avoyent les advertences de ce qui se passoit à Bruxelles et ailleurs (3) ?

Dit que de la plus part ilz ont esté advertis par ceulx dud. Anvers, ou bien d'aucuns de Valenciennes estaus aud. Anvers, et aucunes fois par les gentilzhommes, ne ayant souvenance avoir veu aucunes lettres de gentilzhommes, sinon de mons^r. de Villers adressans à

(1) Antoine de Lalaing, conte de Hooghstraeten, ami intime du prince d'Orange, le remplaça à Anvers du 10 octobre 1566 au 4 février 1567.

(2) Ces mots sont très clairs. Louis de Nassau était en Allemagne, levant des troupes, et avait envoyé le clerc (ou écrivain comptable) de ces soldats à Anvers, pour en porter d'assaut l'adhésion de son frère.

(3) On comprend parfaitement la curiosité que devoient éprouver à cet égard Philippe II et sa sœur. Ils étaient loin de se douter à cette époque que le prince d'Orange souvoyait un valet de chambre ou secrétaire du roi, nommé Vandenesse, pour connaître les secrets de celui-ci.

Simon Logier qui, faisant saillie avec ses gens, preint la fuyte, et, luy retiré, tomba la lettre ès mains de luy qui parle, contenant lad. lettre quelques nouvelles d'Anvers et de Bruxelles, et que plusieurs seigneurs désiroient le bien de la ville et sollicitoyent pour elle, et une autre lettre escripte du seigr. de Wingle au mesme temps et reçue par un mesme messenger, ne ayant souvenance de ce qu'elle contenoit, sinon qu'il luy semble que c'estoit de petite importance, et ne a vu le messenger lequel aussy il ne congnoit.

Sur le *xxi^e* article : quelle intelligence, confédération et correspondance ilz avoyent avec les gentilzhommes confédéréz?

Dit qu'il ne sçait que aucune confédération ou traicté ayt esté fait par escript avec les gentilzhommes confédéréz, ne aussy verbale, sinon celle prinse à Saint-Tron, par laquelle les gentilzhommes promettoyent aux églises de les maintenir en paix et en l'exercice de leur religion.

Requis soubz quelles promesses et mutuelle correspondance lesd. gentilzhommes ont donné aux églises lad. assurance?

Dit que l'obligation mutuelle entre les gentilzhommes et les églises estoit de secourir les ungz les aultres et esté joint ensemble.

Requis si, au temps de lad. assurance à Saint-Tron, ne fust aussy advisé comment et par quelz moyens ilz se debvoyent les ungz les aultres assister?

Dit que non, si avant qu'il luy souvient, disant aussy de oneques ne avoir oy parler que l'alliance faicte entre les gentilzhommes et les églises auroit esté rédigée par escript (1).

Sur le *xxii^e* et *xxiii^e* article : comment ilz se sont liéz avec eulx, à la persuasion de quy, et quel estoit le but à quoy les ungz et les aultres tendoyent, quelle chose ilz ont faict et traictée aux assemblées faictes avec lesd. confédéréz, notamment à celle de Saint-Tron, et quelle chose en fust widée?

Dit qu'il ne sçait la cause originèlle ou mouvante de confédérer les églises avec les gentilzhommes, ne aussy qui a mis cela en avant, mais sçait bien, qu'estant à Saint-Tron, la réquisition d'adjonction se faisoit par les églises, disant (que) l'intention des églises estoit pour avoir liberté de conscience et libre exercice de leur religion, ne

(1) Pour tout ce qui concerne le pacte conclu à Saint-Tron entre les confédérés et les églises calvinistes, voir l'ouvrage de l'auteur : *Huit mois de la vie d'un peuple* (in 8°, chez Sandoz et Fischbacher).

sçachant à quoy lesd. gentilzhommes prétendoyent, sinon qu'il luy semble qu'ilz ne vouloyent point estre recherchéz pour le faict de leurs consciences (1).

Ne sçait aussy que aultre assemblée ne traité ait esté faict entre les confédéréz et les églises que aud. Saint-Tron, dont ci-devant il a amplement parlé.

Ottel du xx^e dud. mois pardevant lesd. commissaires.

Requis sur certain petit billet, commençant : *Mes frères, je vous remercie, etc. ?*

Dit que, en recevant les lettres des seig^{rs}. de Villers et Wingle, ilz y trouvèrent aussy ung mémorial ouvert adressant au seig^r. de Famars afin que led. de Famars feist tenir prestz les chevaux dud. de Villers, a raison de quoy, et pour communiquer avec led. de Famars de leurs affaires, ilz requéroient que led. seigneur se vouldist trouver en quelque lieu aux faulxbourgs de ceste ville, à quoy led. seigneur ne weillant entendre leur envoya led. billet par le mesme homme qui luy avoit apporté lettres de leur part, lequel messenger fust rencontré par les gens d'armes, estant à la ville close et que l'on avoit faict aucunes escarmouches.

Dit, après lecture de ceste sa déposition et confession, que le bruit estoit et voix commune entre ceux de la religion en Anvers, au retour de l'assemblée de Saint-Tron que l'on devoit faire tenir au priace d'Orange cinquante mil florins, la moitié en prest et l'auttre moitié en dons, ne sçachant si icelle comme depuis luy a esté fournie.

S'ensuyt la copie du petit billet cy-dessus mentionné : « Mes » frères, je vous remercie bien fort de l'advertissement que me faites ; » mais je vous prie, s'il y a chose de grande importance, comme me » mandez, me le mander par escript, car je ne suis délibéré me trou- » ver en nul lieu pour communiquer avec vous et ce pour la consé- » quence de estre tenu plus suspect que je ne suis. »

Led. billet sans subscription ne superscription.

CH. PAILLARD.

(1) En effet, aux termes de la requête délibérée à Saint-Tron et présentée à la duchesse le 30 juillet 1566, les confédérés demandaient à être mis sous la sauvegarde des chevaliers de la Toison d'or et à obtenir pour conseils le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes.

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES D'ANDRÉ DELORT

SUR LA VILLE DE MONTPELLIER

(1621 A 1693)

Deux éditions.

Les Mémoires d'André Delort, écrits au jour le jour pendant 70 ans, n'ont été publiés que deux siècles après la mort de leur auteur. Mais, comme par une sorte de compensation, il vient d'en être fait deux éditions simultanées et peu concordantes. C'est de cette différence que nous voudrions présenter une explication.

Il faut faire remarquer dès le début, qu'à la fin du xvii^e siècle, on ne reconrait pas à la presse avec autant de facilité qu'aujourd'hui, et qu'assez souvent des ouvrages importants ne parvenaient à la connaissance du public que par des copies. On pourrait en citer mille exemples et particulièrement les *Mémoires de Basville*. C'est ce qui eut lieu pour l'œuvre de Delort, d'après le témoignage de l'éditeur si compétent de l'édition Martel. Il est connu que le marquis d'Aubais (Baschi) avait à sa solde toute une compagnie de copistes dont il se servit pour former la riche collection de manuscrits rares qu'il avait réunis dans son château et que le plus fécond de ces scribes, Prion, fit une copie des *Mémoires de Delort*. Cette copie, après quelques retranchements, a été reproduite par l'édition Martel. La librairie Coulet a reproduit, sans modifications, un autre manuscrit sur lequel nous ne possédons aucun renseignement.

Comment se fait-il que les manuscrits qui viennent d'être livrés à l'impression soient si différents, et, d'abord, constatons les différences.

Les deux manuscrits sont de longueur assez inégale. Calculés quant au nombre de lettres qu'ils renferment, l'un des deux n'a pas tout à fait les deux tiers de l'autre ; c'est celui de l'édition Coulet qui est le plus court. Quant à leur forme, ils suivent l'ordre chronologique, sont coupés par articles se rapportant chacun à un seul sujet et portent des titres qui, sans être identiques pour la rédaction, présentent le même sens.

Pour ce qui est du contenu des manuscrits, nous ne pouvons nous livrer ici à un rapprochement minutieux et constater avec précision

ce qui se trouve de plus ou de moins dans l'un ou dans l'autre. Cette méthode qui est celle des études critiques sérieuses ne pourrait donner un résultat qu'à cette condition que les copies auraient été faites par des gens qui se seraient piqués d'exactitude. Ce n'est pas ici le cas : nous le montrerons dans un moment. Et comme pour rendre cette tâche tout à fait impossible, l'un des éditeurs a pris à l'égard du manuscrit qu'il reproduit, toutes les libertés conseillées par le but qu'il poursuivait et a omis tout ce qui ne lui paraissait pas se rapporter directement à l'histoire de la ville de Montpellier. Nous convenons que le copiste avait introduit dans ses cahiers des sujets un peu hétérogènes. Cette méthode peut avoir sa valeur dans une situation donnée, mais elle achève de rendre impossible toute recherche relative aux origines. Nous nous bornerons à faire observer ici d'une façon tout à fait sommaire qu'il y a dans les deux manuscrits un certain nombre de récits qui ne se trouvent pas dans l'autre.

En ce qui touche la forme des articles, il en est quelques-uns qui sont entièrement refondus et qui, analogues pour le contenu, diffèrent beaucoup dans la narration. Il en est d'autres qui, identiques pour la partie reproduite, négligent des détails qui se trouvent dans l'article correspondant. Ces différences sont alternatives, ce qui signifie que tantôt c'est l'un qui est plus riche, et que tantôt c'est l'autre. Quelquefois aussi, bien que rarement, l'ordre des articles est renversé, celui qui est avant dans le premier se trouve après dans le second. Il arrive aussi que deux articles sont fondus ou réunis en un seul.

Quant aux nombreux articles communs aux deux éditions, le copiste, au moins l'un des deux, a usé d'une grande liberté. Très souvent des titres ou dignités de certains personnages et d'autres détails sont ajoutés ou retranchés. Le manuscrit de l'édition Martel ménage les traditions et montre l'intention de lier les articles, tandis que celui de Coulet ne prend pas cette peine et conserve plus la forme de notes détachées. On voit, en outre, qu'en écrivant, le copiste mémorisait la phrase entière et qu'il la reproduisait ensuite un peu à sa guise, déplaçait les phrases incidentes et faisait d'autres changements dont il ne se rendait pas compte. A coup sûr, les copies n'étaient pas collationnées.

Il faut faire observer aussi, avant d'en finir avec ces détails minutieux, que le manuscrit Martel commence plus tôt, finit plus tard, et que c'est surtout au début et à la fin que les différences abondent. Tandis que Coulet n'emploie que 28 pages pour arriver à l'année 1631, Martel en a 66. Le dernier de ces éditeurs va jusqu'en 1693, l'autre s'arrête à 1691. Il est vrai que les pages supplémentaires sont empruntées à d'autres manuscrits, comme on a souci de nous en prévenir.

L'on ne peut s'empêcher de reconnaître d'ailleurs que la méthode adoptée pour le commencement ne peut être la même que celle qui a été suivie pour le reste. André Delort écrivait au jour le jour, sans prétention et pour le plaisir de se souvenir, comme le fait observer l'éditeur de l'édition Martel; il enregistrait les événements à mesure qu'ils s'accomplissaient. Ses Mémoires sont un journal. Or, puisque Delort mourut le 6 avril 1694, à l'âge de 80 ans, il n'avait que 14 ans en 1621, époque à laquelle remontent ses premiers récits : il n'est pas admissible qu'il tint la plume si jeune. Au reste, il nous fournit lui-même la preuve qu'il n'a écrit qu'après cette date. On lit dans ses Mémoires à l'occasion des troubles de Montpellier en 1621, lorsque Louis XIII se disposait à faire le siège de la ville et que les protestants démôlissaient les églises : « Ils ne pensaient pas comme le Filz de Dieu sortit plus glorieux de son tombeau qu'il n'y estoit entré, ainsi la messe paroistroit au jour dans Montpellier avec plus d'esclaque dans les siècles passées, comme l'on voit maintenant ». Évidemment ceci n'est pas écrit en 1621.

Les préliminaires qui précèdent nous placent en présence de cette question : Les deux manuscrits dont il s'agit sont-ils un même manuscrit ? Cela ne peut être l'objet d'aucun doute ; ils se suivent dans toute leur étendue et se reproduisent le plus souvent avec exactitude. Mais alors, comment expliquer des différences si sensibles ? Si l'un des deux contenait simplement des articles étrangers à l'autre, on pourrait s'arrêter à l'une de ces deux suppositions : ou que le premier a retranché du second, ou que le second a fait des additions au premier. Mais puisque les deux contiennent des articles qui ne se trouvent pas dans l'autre, il faut que les choses se soient passées autrement ; il doit nécessairement y avoir eu un fond commun sur lequel deux ou plusieurs auteurs ont travaillé. Le manuscrit primitif de Delort s'est trouvé dans des mains différentes et les possesseurs l'ont développé et retravaillé. Il n'en est pas des manuscrits comme des livres. Ceux qui les possèdent y attachent une importance plus grande, les regardent un peu comme des registres de famille, et quand ils renferment l'histoire contemporaine, y ajoutent souvent les faits particuliers qui sont venus à leur connaissance ou complètent les récits par des détails nouveaux. Il y a certainement dans les deux manuscrits des choses qui ne viennent pas de Delort. Nous savons aussi que souvent on introduisait dans ces Mémoires des écrits qui ne se rapportaient pas au sujet traité ou qui même appartenaient à une plume étrangère. Le manuscrit de l'édition Martel en contenait plusieurs de ce genre, et l'éditeur nous apprend, dans son intéressante préface, qu'il a retranché du manuscrit qu'il reproduit des récits étrangers « pour se restreindre exclusivement à ce qui peut intéresser l'histoire de Montpellier. »

Si les diverses copies qui avaient été faites du manuscrit primitif

d'André Delort étaient développées et quelquefois remaniées, comme nous venons de le dire, est-il si difficile d'admettre que la copie faite assez longtemps après par l'ordre du marquis d'Aubais fut prise sur une de celles qui contenaient le plus d'additions et qu'il en existait pourtant d'autres dans lesquelles il y avait des détails que celle-ci ne renfermait pas ? Celle de l'édition Coulet appartenait à cette dernière catégorie. Il est établi, d'ailleurs, que l'auteur de cette dernière copie s'était donné beaucoup moins de liberté que celui de celle qui fut recopiée par l'ordre du marquis d'Aubais ; car, bien que reproduite avec une exactitude scrupuleuse, elle ne contient qu'une de ces pièces intercalées dans celle de Martel et qu'il a fallu élaguer, ou comme n'étant pas de l'auteur, ou comme étrangère au sujet.

Le remaniement des copies du manuscrit primitif étant incontestable, il reste à déterminer d'après quels principes il a été fait.

On nous dit : Delort était un fervent catholique, tandis que le manuscrit de l'édition Coulet a été écrit par un fervent protestant. Si l'on veut dire que le manuscrit sorti de la bibliothèque d'Aubais porte l'empreinte d'une foi catholique bien accentuée et fort cérémonieuse, tandis que le manuscrit Coulet contient un article, un seul, d'un protestantisme non suspect, on est parfaitement dans le vrai. Mais cela suffit-il pour justifier un pareil jugement ? Nous ne le pensons pas. Cette preuve ne se trouve pas en effet dans les articles supplémentaires des deux manuscrits qui devraient être caractéristiques, puisque les auteurs de ces additions n'étant gênés par aucun cadre antérieur, auraient pu se livrer tout à leur aise à leurs inclinations personnelles. Sans entrer ici dans des détails que nous rendrait facile la comparaison que nous avons faite, nous pouvons dire que ces tendances si différentes ne s'y font pas remarquer. Nous ne faisons aucune difficulté de convenir que dans ces morceaux, comme au reste dans l'ensemble des deux manuscrits, l'un se plaît surtout dans les descriptions des pompes du culte catholique et que l'autre les abrège, tout en conservant le fait essentiel du récit, et qui pourrait affirmer qu'en agissant ainsi il ne pensait pas, à son tour, qu'il n'appauvrisse guère les annales de la ville dont il retraçait l'histoire ? Que le manuscrit ait ainsi passé par des mains protestantes et même qu'il ait été retouché, abrégé par elles, personne ne peut affirmer le contraire, pas plus qu'on n'est autorisé à s'exprimer autrement et à dire que le manuscrit reproduit par Martel n'a pas été étendu dans un sens opposé. Mais, au fond, cela importe peu. Qu'André Delort ait attaché plus ou moins d'importance à nous dire dans quel ordre marchaient les processions et combien de fois elles faisaient le tour de la ville, qu'il ait été un apologiste plus ou moins enthousiaste des mesures de persécution ayant pour but l'extinction du calvinisme, ceci est assez indifférent ; mais ce qui importe surtout

c'est la question de savoir si les remaniements ou les abréviations qui ont été faits, par des catholiques ou par des protestants, l'ont été dans un esprit protestant. C'est contre cette allégation que nous croyons pouvoir nous prononcer très affirmativement. Pense-t-on, en effet, qu'un copiste protestant qui se serait cru permis de refondre les récits et d'y faire passer son opinion, aurait pu reproduire tant de choses qui blessaient sa foi et lui semblaient de suprêmes injustices sans une observation, sans une protestation? Pense-t-on, par exemple, qu'il aurait pu rapporter avec une impassibilité complète et sans laisser échapper une parole indignée ce qui arriva à M^{me} Coutaud, femme du médecin Carquet, dit l'*Emplâtre*, qui ayant refusé aux curés et à l'évêque de recevoir les sacrements, en leur disant qu'elle était calviniste au fond de l'âme et qu'elle voulait mourir dans sa religion, bien qu'on la menaçât d'être traînée sur une claie (elle le fut en effet); pense-t-on, dis-je, que ce copiste n'aurait eu rien à dire, surtout quand on ajoutait que l'infamie ne serait pas pour elle seulement, mais qu'elle retomberait sur ses parents, et qu'en outre ses biens seraient confisqués? Et cependant le copiste a reproduit toutes ces choses sans la moindre observation.

Pense-t-on aussi qu'un copiste protestant qui aurait voulu intéresser à sa cause et discréditer le catholicisme aurait négligé de reproduire cet article qui se trouve dans le manuscrit de l'édition Martel qui a pour titre : Extirpation de l'hérésie de Calvin? Il vaut la peine d'en transcrire le commencement : « Voici sans doute la plus belle et la plus curieuse de toutes nos remarques et qui sera sans contredit l'un des plus beaux endroits de l'histoire dans la vie de notre grand et incomparable monarque, puisqu'il a fait dans son royaume, en si peu de temps, ce qu'aucun de ses prédécesseurs ni monarque de l'Europe n'a pu faire ni osé entreprendre, qui est d'avoir détruit l'hérésie de Calvin ». Après le résumé de l'édit, l'auteur ajoute que « M. de Lasmoignon (Basville), le cardinal de Bouzi et le duc de Noailles, arrivèrent à Montpellier, et que sur le bruit qu'il devait venir des troupes, les religionnaires appréhendèrent qu'on ne logeât les soldats chez eux, ainsi qu'on avait fait aux autres provinces et même en ce pays, dans les Cévennes et Vivarez. Cela les épouvanta si fort qu'il y en eut plusieurs qui abjurèrent l'hérésie de Calvin ». Des assemblées eurent lieu chez MM. de Clauzel et Bornier et « le samedi suivant, il arriva huit compagnies du régiment de La Fare et pareil nombre de celui de Dampierre... Il faut croire que l'esprit de Dieu agissait ouvertement dans cette affaire, car la plupart de ceux qui estoient huguenots se convertirent aux approches des compagnies de ces deux régiments, et ceux qui viendront après nous sauront comme une chose très véritable que leur zèle, feint ou véritable, estoit si grand qu'on en recevoit jusqu'à cinquante à la fois... Il n'y eut que quelques opiniâtres qui aimèrent mieux quitter la ville que se convertir ». Il semble que

le copiste protestant n'aurait pas dû négliger de reproduire ce curieux article. N'était-ce pas, en effet, le meilleur moyen de montrer combien les conversions dont il s'agit étaient sincères et comme elles faisaient honneur à ceux qui les obtenaient par de tels moyens ?

Mais c'est en ce qui touche la démolition du grand temple que nous remarquons, et cela sans pouvoir en douter, l'apparition d'une main protestante. L'affaire est longuement traitée dans les deux manuscrits; mais elle ne l'est pas de la même façon. Martel commence par des aveux qu'on aurait bien voulu retirer plus tard quand l'affaire fut portée, en appel, devant les juges. On y lit que « Messieurs de la Propagation de la foy se plainirent à M^r le grand-vicaire qu'Isabeau Paullet fut retournée au temple après que, selon eux, elle avait fait abjuration, et que M^r le grand-vicaire, en l'absence de M^r l'évêque, fit agir le syndic du clergé de Montpellier qui défendit à M^{rs} les ministres et à ceux du consistoire de la recevoir dans le prêche, sur les peines portées par les ordonnances. Cet aveu est important, car si la plainte émane du clergé, elle n'est pas légale et le consistoire n'est pas tenu d'y avoir égard. » Après que M^{sr} l'évêque de Montpellier fut de retour dans sa ville épiscopale, il envoya promptement à Toulouse M. de Saint-Michel, son vicaire-général, pour obtenir que cette affaire fût poursuivie avec vigueur; mais le parlement était en vacances et il fallut intervenir auprès de Sa Majesté qui daigna prier le premier président de faire passer cette affaire avant toutes les autres. Ce sont des circonstances dont Coulet ne parle pas. Le jugement fut en effet rendu le 16 novembre 1682, Isabeau Paullet, condamnée comme relapse, dut faire amende honorable devant la cathédrale et être bannie du royaume. Le pasteur Dubourdieu cessa ses fonctions, le temple fut démoli et le culte protestant dut cesser pour toujours à Montpellier. Le même manuscrit raconte comment le jugement fut exécuté.

Mais Isabeau Paullet avait été jugée sans être entendue, elle avait donc été condamnée par défaut et pouvait faire appel en vertu de l'art. 8, titre VII, de l'ordonnance de 1670. Elle s'empressa de faire valoir ce droit et se constitua prisonnière à Toulouse. C'est surtout à partir de ce moment que le manuscrit Coulet s'empare de l'affaire et la traite avec une compétence parfaite. On voit que toutes les pièces du procès sont familières à celui qui tient la plume, et qu'il y a chez lui la science d'un juriste et la verve d'un écrivain qui parle pour ce qu'il a de plus cher au monde : la liberté de conscience et sa foi. Ici ce n'est plus la phrase claire mais incolore de Delort; nous avons affaire à un esprit d'une autre trempe et d'une autre portée. Le manuscrit Martel donne le résultat du procès en appel, comme il avait donné le premier jugement; néanmoins l'éditeur a eu parfaitement raison de dire, dans sa note de la page 96 du deuxième volume, que, pour connaître toutes les péripéties de cette grave affaire, on fera

bien de lire le récit de celui qu'il appelle le copiste protestant. Cela nous paraît indispensable.

Voici maintenant notre opinion sur les deux manuscrits. Les différences ne tiennent pas aux idées religieuses des copistes; au fond, c'est bien le même manuscrit.

Le plus long et le plus court rapportent les cérémonies de l'église sans avoir l'intention d'en supprimer aucune, bien qu'avec plus ou moins de détails. Ils blâment, comme ils le doivent, les persécutions quand les protestants en sont les auteurs, mais s'ils les souffrent la chose leur paraît naturelle et dans l'ordre. Sauf l'article relatif au grand temple où une main protestante a senti le besoin de rétablir, pièces en main, des faits odieusement dénaturés, nous ne pensons pas qu'il y ait eu substitution.

Avant de poser la plume il est encore utile de se faire cette question : Quel est celui des deux manuscrits dont d'Aigrefeuille s'est servi pour écrire la partie correspondante de son histoire de Montpellier ? Dans le cours de cette histoire, il cite treize fois les Mémoires d'André Delort. De ces treize emprunts, quatre appartiennent exclusivement au manuscrit Martel, et neuf se trouvent dans les deux. Faut-il en conclure que d'Aigrefeuille n'a connu que l'un des deux manuscrits ou des deux familles de manuscrits auxquels ils appartiennent ? Cette conclusion serait peut-être naturelle si nous négligions de dire que l'histoire de la ville de Montpellier rapporte un détail étranger au manuscrit dont il s'est servi et qui se trouve dans celui dont il ne paraît pas avoir fait usage, c'est ce qui arriva après la seconde condamnation d'Isabeau Paulet, ou la singulière grâce dont elle fut l'objet. Quand cette jeune fille vit la peine de sa déportation transformée en captivité perpétuelle, son courage l'abandonna tout à coup, elle prêta l'oreille à des offres qu'elle avait toujours repoussées, et finit par accepter la main d'un jeune avocat qu'on faisait entrer dans sa prison. Nous ne saurions affirmer que d'Aigrefeuille tenait ce fait du manuscrit Coulet; il pouvait lui venir de beaucoup d'autres sources. Il est seulement à regretter qu'il n'en ait pas fait connaître l'origine, comme il avait la bonne habitude de le faire ordinairement.

L'édition Martel si remarquable par l'élégance de ses types, ses précieuses notes et le soin dont elle a été l'objet, est accompagnée d'une chronique sommaire des principaux événements arrivés dans la ville de Montpellier depuis 1693, époque où finit le manuscrit, jusqu'à 1789 et nous donne ainsi le fil de ce qui s'est passé pendant près de deux siècles. C'est un avantage que sauront apprécier tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la cité.

PH. CORBIÈRE.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS SOUS FRANÇOIS II ¹.

MINISTÈRE DE FRANÇOIS DE MOREL

1559-1560.

Une grande figure se détache sur le fond glorieux et pur du martyrologe réformé de Paris; c'est celle d'Anne du Bourg. On a vu comment, invité à parler, en présence d'Henri II, dans la mémorable séance du 10 juin 1559, il s'était exprimé avec une sainte hardiesse, et avait pris en main la défense des persécutés, terminant son discours par ces graves paroles : « Ce n'est pas chose de peu d'importance que de condamner ceux qui invoquent au milieu des flammes le nom de Jésus-Christ ². » Arrêté séance tenante, avec plusieurs de ses collègues, dont la constance n'égalait pas la sienne, il fut emprisonné à la Bastille, réservée aux criminels d'État. Son procès, commencé sous Henri II et poursuivi sous le règne suivant, avec une extrême rigueur, par le cardinal de Lorraine, eut son lugubre dénouement le 27 décembre, sur la place de Grève.

Quelques mots sur cet illustre confesseur sont ici nécessaires. Agé d'un peu plus de trente-sept ans à l'époque de son arrestation

1. Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 97, 435 et 529.

2. *Ibidem*, p. 444.

tion, il était né à Riom, en Auvergne, d'une famille noble sortie du Vivarais, qui comptait parmi ses membres un chancelier de France, Antoine du Bourg. Voué de bonne heure à l'étude du droit, qu'il professa, non sans distinction, à l'université d'Orléans, il prit les ordres de diacre et de sous-diacre, qui n'impliquaient pas la prêtrise et facilitaient l'accès des offices parlementaires. Il ne présentait pas alors le grand changement qui allait s'opérer dans ses croyances. Il lut l'*Institution chrétienne* de Calvin, il médita les saints écrits qui ouvrirent à son âme un monde nouveau. Il n'était pas homme à s'arrêter sur le seuil. Nommé conseiller au parlement de Paris en 1557, au moment où l'Église réformée de la capitale, sortant de son obscurité, s'affirmait par le martyre, il suivit les assemblées du culte proscrit, et prit place dans cette généreuse minorité du parlement qui demandait la réforme des abus ecclésiastiques et conseillait la tolérance. On sait le reste. La voix de ce juste s'élevant au milieu d'une chambre servile pour invoquer les droits de la conscience et une justice supérieure à celle du temps, exaspéra le royal amant de Diane de Poitiers, qui jura de voir brûler de ses yeux l'audacieux transgresseur de la loi catholique. Le coup de lance de Montgomery, où l'on vit le doigt de Dieu, ne laissa pas cette satisfaction à Henri II.

Au moment où le monarque expirait, devant ainsi sa victime devant le tribunal de la justice céleste, du Bourg avait déjà subi plusieurs interrogatoires devant une commission où figurait l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, avec l'inquisiteur Démocharès, et su allier dans ses réponses la fermeté du chrétien à l'intégrité du sujet qui veut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Tout en reconnaissant l'évêque de Paris comme son légitime pasteur, il n'accepta les commandements de l'Église que dans leur conformité avec les prescriptions de la Parole sainte : « Ce seroit grand blasphème, ajouta-t-il, de penser que Dieu n'eust esté assez sage pour nous faire entendre suffisamment sa volonté en ce qui regarde nostre salut. » Il répudia la messe comme contraire au sacrifice unique

offert par Jésus-Christ pour la rédemption du monde. « Jésus-Christ, dit-il, a esté nostre dernier sacrificateur; après lui il n'en faut point attendre d'autre. Sa mort et sa passion sont donc le seul purgatoire. » Il ne reconnut d'autres sacrements que le baptême et la cène institués par lui. « Quant à la vénération des reliques des saints, il dit que depuis que l'esprit est parti de leur corps, il ne les faut vénérer, car ce n'est qu'un corps sans âme. » Interrogé si le pape n'est pas le vicaire de Dieu sur la terre, il répondit : « L'Église est la congrégation des fidèles dispersés en tout lieu, et le chef d'icelle est Jésus-Christ. » C'était proclamer le grand principe de la réforme, qui ne connaît qu'un seul nom par lequel les hommes puissent être sauvés, et supprime tout intermédiaire terrestre entre l'Église et son divin chef ¹.

Dans ces controverses d'un autre âge, on recherche surtout les détails qui fournissent une révélation sur du Bourg. A cette question : « Quelles œuvres il a veu de Luther, Calvin et autres, et s'il en a encore, il répond : Qu'il en a leu de Calvin et autres, non de Luther, et les a achetés de ces porteurs de livres qui vont et viennent par le pays; mais qu'il a conféré principalement avec la parole de Dieu. » On admire surtout le scrupule avec lequel il s'interdit, dans la franchise de ses aveux, tout ce qui peut compromettre les membres de cette congrégation parisienne dont il s'honore de faire partie. C'est ainsi qu'il confesse avoir pris la cène à la dernière Pâques, dans l'assemblée des fidèles « et ne voudroit avoir esté longtemps sans recevoir un si grand bien. » Interrogé sur le jour, le lieu et la forme de cette cérémonie, il répond que ce fut le samedi de la semaine sainte, en la forme prescrite par Jésus-Christ et les apôtres, mais qu'il n'en pourrait dire davantage sans offenser Dieu et mettre ses frères en péril. Par une touchante allusion à ceux de ses collègues arrêtés comme lui dans la mercuriale du 10 juin, il déclare n'avoir vu dans l'assemblée des fidèles aucun de messieurs de la

1. Interrogatoires du 22 et du 23 juin 1559. *Histoire des martyrs*, t^o 5468 et suivants.

la cour du parlement, ni président, ni conseiller, car il les eût bien connus. » Il ne fait nulle difficulté de confesser qu'il avait coutume de s'y rendre accompagné d'un laquais qu'il laissait, avec sa mule, au coin de la rue, et qu'il retrouvait à sa sortie. Pressé sur le devoir de dire la vérité tout entière et de nommer les pasteurs et les fidèles auxquels il s'est associé pour la célébration de la cène, il répond par une distinction dont la sincérité dut paraître une offense de plus à ses juges : « Je suis prêt, dit-il, à confesser devant vous tout ce qui concerne la loi de Dieu, son honneur et sa gloire ; car je m'exposerais à être renié par le Christ devant Dieu son père, si je le reniais moi-même devant les hommes ; mais je ne puis faire ce tort à mon prochain de le mettre en peine pour la cause à propos de laquelle je suis moi-même captif. » L'évêque de Paris multiplia vainement les sophismes pour dissiper ce scrupule si légitime. Toutes ces arguties vinrent échouer devant la sublime obstination du prisonnier consentant à s'immoler sans trahir ses frères ¹.

Tristes époques que celles qui préconisent une loi supérieure à celle de la conscience, et tiennent pour criminelles ses plus pures inspirations ! Du Bourg était d'avance condamné, car le cardinal de Lorraine avait juré sa perte ; mais son heure n'était pas encore venue. Quoique résolu au sacrifice de sa vie, il ne courut pas au-devant du martyre. Mais ne voulant rien négliger de ce qui pouvait mettre en lumière la justice de sa cause, il épuisa pour se défendre toutes les voies légales, toutes les ressources que lui fournissait sa profonde connaissance du droit criminel. C'est ainsi qu'après avoir récusé, mais sans succès, la commission ecclésiastique devant laquelle il était traduit, il en appela successivement à l'évêque de Paris, qui, dès le 23 juin, le condamna comme hérétique et pertinax, puis à la cour du parlement, qui mit à néant son appel, puis à l'archevêque de Sens, supérieur de l'évêque de Paris, « lequel, dit l'historien des martyrs, ne se fit pas beaucoup prier pour

1. *Ibidem*, n° 470, verso.

confirmer la sentence. » Pour Anne du Bourg, la résistance légale n'était pas encore finie. Mais les juges montrèrent l'esprit dont ils étaient animés en reléguant dans une cage de fer de la Bastille le pieux confesseur, qui se consolait par la prière et le chant des psaumes, tandis que deux de ses frères, venus à Paris pour solliciter sa grâce, recevaient l'ordre de vider immédiatement la ville, sous peine d'encourir la colère du roi.

Les correspondances contemporaines tracent le tableau le plus sombre de l'état de Paris à cette époque. La trahison de l'orfèvre Russanges avait mis entre les mains du cardinal de Lorraine une arme terrible contre nos pères, en lui fournissant une liste des principaux membres de l'Église de Paris. On mit dès lors tout en œuvre pour les perdre : « Il n'est pas douteux, écrit François de Morel à Calvin, que Dieu n'ait lâché la bride à Satan pour nous éprouver, tant se déploie contre nous la fureur de nos adversaires, qui ne connaît plus de bornes. Dernièrement, un jeune garçon qui avait été mis en pension chez un peintre, maltraité par celui-ci, l'a dénoncé au président de Saint-André. Le peintre a été incarcéré, et son jeune dénonciateur retenu par le président, qui s'est fait conduire par lui de rue en rue pour noter les maisons qu'habitent des réformés et où se sont tenues des assemblées de notre culte. Douze personnes ont déjà été arrêtées hier ; un plus grand nombre l'avaient été les jours précédents. Je ne pourrais fixer le chiffre. Moi-même j'ose à peine mettre les pieds dehors, car ce misérable garçon a donné, avec mon nom, le signalement de mon visage, de mon costume. L'arrivée de mon successeur, qui est ici depuis quatre jours, m'aurait même décidé à quitter Paris, si je n'espérais faire quelque fruit à l'inauguration du nouveau règne. Mais en vérité, c'en est fait de cette Église, si la miséricorde de Dieu ne lui vient en aide. C'est pourquoi nous la recommandons à vos plus instantes prières¹. »

1. « De hac misera Ecclesia videtur esse actum. Quapropter et vobis petimus ut in vestris precibus memores nostri sitis apud Dominum. » Morellanus Calvinus, 4 cal. septembris 1559 (*Opera*, t. XVII, p. 621).

Une autre lettre de François de Morel contient une effrayante description des prisons où languit l'élite de la congrégation parisienne¹ : « A tant de maux se joint un édit récent, par lequel soixante commissaires ont été distribués en autant de quartiers pour interroger les chefs de famille et s'assurer s'ils vivent catholiquement et s'ils assistent à la messe chaque dimanche. La même question est adressée aux locataires, et si l'on découvre quelque luthérien, il est traité avec la dernière rigueur. Si cette mesure est appliquée non seulement à Paris, mais à toutes les villes du royaume, comme on l'annonce, quel fidèle pourra désormais subsister ?

» Parmi tant de calamités, une seule ressource nous reste, l'exil volontaire. Nos regards se portent de tous côtés ; mais nous ne voyons que l'Angleterre et le tout petit royaume de Navarre qui puissent nous donner asile, car Genève ne saurait recevoir un si grand nombre de réfugiés. Mais, hélas ! nous ne connaissons que trop la lâcheté du roi de Navarre. S'il a congédié, par peur des Lorrains, le précepteur de son fils, comment oserait-il couvrir de sa protection tant de pauvres exilés ? Quant à l'Angleterre, à la suite de la prise de Calais et des guerres récentes interrompues par une simple trêve, elle nous est devenue très hostile, et nous doutons que sa reine soit disposée à nous accorder un abri hospitalier. De quel côté donc diriger nos pas ? O Dieu reçois-nous dans ton ciel, puisque partout la terre nous repousse² ! »

Les récits d'un historien contemporain, Regnier de la Planche, confirment de tous points les lettres de François de Morel. Il montre la classe aux luthériens organisée dans Paris, le pillage impunément exercé sous le nom de police, les familles dispersées par la terreur ou entassées dans les cachots, comme aux plus sombres jours de notre histoire : « Les rues, écrit-il, estoient si pleines de charrettes chargées de meubles qu'on ne

1. *Bulletin*, t. XXVII, p. 633.

2. « Excipiat nos cælo Dominus quando terra respuit ! » Morellanus Calvinus, 11 septembris 1559 (*Opera*, t. XVII, p. 634).

pouvoit passer, les maisons estant abandonnées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on eust pensé estre en ville prise par droit de guerre, si que les pauvres devenoient riches et les riches pauvres. Car avec les sergens altérés se mêloient un tas de garnemens qui ravageoient le reste des sergens comme des glaneurs. Mais ce qui estoit le plus à déplorer, c'estoit de voir les pauvres petits enfans qui demeuroient sur le carreau, criant à la faim avec gémissemens incroyables, et alloient par les rues mendiant sans qu'aucun osast les retirer, sinon qu'il voulust tomber aux mesmes dangers. Aussi en faisoit-on moins compte que de chiens, tant ceste doctrine estoit odieuse aux Parisiens¹ » L'historien ajouta une grave parole : Toutes ces choses se passoient « au sceu du parlement, lequel cependant fermoit les yeux. »

Faut-il s'étonner que de l'excès de la souffrance et de la complexité des lois avec les pires excès soit né pour les réformés un droit nouveau, celui de la résistance à leurs oppresseurs ? Une lettre de Calvin à Bullinger, dénonce ce péril : « Un événement récent a mis le comble à la rage des persécuteurs de nos frères ! Une quinzaine de gentilshommes étrangers dinaient dans une hôtellerie². Un commissaire accourt ; les sergens entrent par les fenêtres. Devant une invasion tumultueuse et hostile, les gentilshommes tirent l'épée. Un sergent est tué ; plusieurs blessés. A moins que Dieu n'y mette les mains, le sang va couler à flots. Le nombre des malheureux qui croupissent dans les prisons s'est encore accru depuis l'an dernier. Ils ont pour cachots des fosses horribles. Un grand nombre de citoyens sont cités dans les carrefours, au son de la trompette, et les biens de ceux qui ne répondent pas à cette citation sont livrés au pillage. En province, les fidèles, assaillis par les particuliers, ont commencé à se défendre par l'épée. Jusques à présent, ils ont eu l'avantage malgré leur petit nombre, quoiqu'on eût pu les

1. Regnier de la Planche, *Histoire de l'Etat de France sous François II*, édition de 1576, p. 78. — Ath. Coquerel, *Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris*, p. 39-41.

2. Voisine de la maison de le Viscounte, rue des Marais Saint-Germain.

écraser d'un coup. Nous contenons encore les protestans de Normandie ; mais il est grandement à craindre qu'ils ne recourent aussi aux armes, s'ils sont pressurés à l'excès. Prions Dieu que dans sa sagesse et sa bonté admirable, il apaise les flots courroucés ! » Infatigable apôtre de la soumission passive, Calvin ne cesse de prêcher la patience aux fidèles, mais son œil clairvoyant discerne les signes menaçants qui paraissent à l'horizon de la réforme française, et sa voix signale, non sans douleur, les premières manifestations du protestantisme militaire qui va se mêler au protestantisme de la foi et du martyre.

La pensée de l'austère réformateur se montre sans voiles dans une très belle lettre à *un homme détenu prisonnier pour la parole de Dieu*, peut-être Anne du Bourg¹ : « Mon frère, combien que la cause pour laquelle vous souffrez, estant commune à tous enfans de Dieu, nous doibve induire à estre participans en tant qu'en nous est de vostre affliction, toutefois, puisque nous n'avons autre moyen de nous acquitter de nostre devoir, sinon de rendre témoignage devant Dieu en nos prières de la compassion et sollicitude que nous portons de vous, je vous prie d'estimer que nous ne défailons pas en cest endroit. Et c'est la principale cause qui m'esmeut à ceste heure à vous escrire affin que vous soyez adverti que nous avons telle mémoire de vous comme de celui qui maintient la querelle de la parole de Dieu et de la gloire de nostre sauveur unique... Qu'au milieu de vos fascheries il vous souviennne toujours de ce qui les peult adoucir : c'est ce que si Dieu promet d'assister à ceux qui sont chastiés pour leurs méfaits, quand ils l'invoqueront,

1. C'est une conjecture qu'il est difficile de s'interdire, si l'on songe à l'importance d'Anne du Bourg, à sa longue captivité, et aux sollicitudes dont Calvin entourait les prisonniers de l'Église de Paris. La lettre en question porte la date du 13 novembre, et se rapporte évidemment à l'an 1559. Impossible de ne pas penser à du Bourg en la lisant, quoiqu'un passage semble l'exclure : *Ne doutez pas que vostre partie ne soit comme prisonniere avec vous*. On sait en effet que du Bourg n'était point marié. Mais cette phrase d'une lettre écrite sans doute à double fin, et applicable à deux situations différentes, n'est peut-être pas un argument sans réplique. Nous dirons plutôt avec les savants éditeurs des *Opera Calvini* (t. XVII, p. 669) : « S'agirait-il d'Anne du Bourg ? Le texte ne fournit pas le moindre indice. » Mais il n'interdit pas non plus la présente interprétation, qui s'offre si naturellement à l'esprit.

que par plus forte raison il ne lairra pas ceux qui endurent pour le témoignage de la vérité. Et affin que vous ne trouviez estrange qu'il vous faille tant souffrir, pensez combien est le nom de Dieu et le royaume de Jésus-Christ, plus précieux que nostre vie ne tout ce qui est au monde. Et de faict, il nous est une consolation inestimable quand nous venons à penser que Dieu, qui nous pourroit justement punir pour nos fautes, nous fait cest honneur que nous soyons persécutés comme tesmoins et défenseurs de sa parolle, et que par ce moyen nous portions les marques de son fils, qui sont plus honorables que tous les scèptres et couronnes des princes terriens, voire devant luy et ses anges, quelque contumèlie et honte qu'elles aient devant les hommes ¹. »

Quel qu'ait été le destinataire de cette lettre, tout, à cette époque, nous ramène au cachot où languit le plus illustre confesseur de l'Église réformée de Paris. Les appels d'Anne du Bourg à l'archevêque de Paris, puis à l'archevêque de Lyon, comme primat de France, ayant été écartés, il fut dégradé, le 20 novembre, des ordres de diacre et de sous-diacre, ce qu'il reçut, dit l'historien des martyrs, comme un grand honneur. Toutefois sa mort fut encore différée. Ce fut pendant les dernières semaines de sa captivité qu'il composa cette belle profession de foi, « où l'on ne sait, selon la juste remarque de M. Haag, ce que l'on doit le plus admirer de la parfaite sérénité d'âme du confesseur en face de l'échafaud ou de la profonde érudition théologique qu'il y déploie ². » Elle se termine par cette grave déclaration adressée à ses juges : « Voicy la foy en laquelle je veux vivre et mourir, et ay signé cest eserit de mon seing, prêt à le sceller de mon propre sang pour maintenir la doctrine du fils de Dieu, lequel je prie humblement vous ouvrir l'entendement de la foy, afin que vous puissiez cognoistre la vérité ³. »

Sur ces hauteurs sereines de l'héroïsme chrétien, si près du

1. *Lettres françaises*, de Calvin, t. II, p. 307.

2. *La France protestante*, art. Du Bourg.

3. *Histoire des martyrs*, t^o 171.

triomphe final qui a rendu son nom à jamais célèbre dans les annales de l'Église réformée, Anne du Bourg connut encore l'humaine faiblesse et ne put se défendre d'une subite défaillance. Ses amis du parlement, conseillers et avocats, « gens temporisateurs, » n'avaient pas perdu tout espoir de le sauver, au prix d'une équivoque. La confession de du Bourg leur ôtait cet espoir. Ils accoururent à la Bastille, réussirent à pénétrer jusque auprès du prisonnier, malgré la rigueur du secret auquel il était soumis, et le supplièrent de substituer à la profession de foi si nette et si hardie qu'il avait rédigée, une confession en termes ambigus. Du Bourg repoussa d'abord une telle proposition comme indigne de lui; puis il céda, mais sa faiblesse fut de courte durée. Il suffit d'une lettre du ministre Augustin Marlorat, arrivé depuis peu à Paris, et prédestiné lui-même au martyre, pour le rappeler au devoir. Déjà une première fois, lorsqu'il était captif au Châtelet, une femme, dont on a vu la sainte mort, la dame de la Caille, l'avait fortifié par ses paroles et son exemple dans les luttes de l'apostolat couronné par un suprême sacrifice. *Une femme*, disait-il, *m'a montré la leçon!* Marlorat écrivant au nom de l'Église réformée de Paris, au plus illustre de ses membres, sur lequel tous les yeux étaient alors fixés, n'obtint pas moins de succès que la dame de la Caille. A vrai dire, la cause qu'il plaidait était déjà gagnée dans l'âme généreuse et magnanime qui n'avait payé tribut aux infirmités de la nature que pour se relever avec plus d'éclat. Rendu à lui-même, du Bourg n'hésita pas à écrire à ses juges pour rétracter sa seconde confession, et maintenir la première comme seule expression de sa foi. Il ne lui restait plus qu'à la sceller de son sang!

Ses ennemis étaient d'autant plus pressés de consommer sa perte, qu'ils n'ignoraient point que d'actives démarches étaient faites à l'étranger pour le sauver. A l'instigation de Calvin, Th. de Bèze, toujours prêt à entreprendre de lointains voyages pour la cause de la réforme et à invoquer de puissantes intercessions, s'était rendu à la cour de l'électeur palatin Frédéric III,

pour lui demander d'intervenir en faveur d'Anne du Bourg. Il avait trouvé l'accueil le plus favorable à Heidelberg (fin de novembre 1559). « Non seulement, écrit Calvin, le prince lui a fait les plus gracieuses promesses, mais il l'a invité à dicter lui-même les termes de la lettre qu'il jugeroit devoir produire le meilleur effet ¹. » Ces termes étaient tels qu'un refus semblait difficile. L'électeur demandait à François II de lui céder Anne du Bourg pour une chaire à l'université d'Heidelberg, ajoutant que ce don aurait pour lui un tel prix qu'il lui tiendrait lieu de toutes les promesses qui lui avaient été faites antérieurement par les rois de France. Une députation devait se rendre à Paris pour appuyer ce message. Mais elle arriva trop tard pour arracher aux Lorrains leur victime.

L'assassinat du président Minard, tué le 12 décembre au soir, d'un coup de pistolet, dans la rue Vieille du Temple, précipita le fatal dénouement. Bien que le véritable auteur de cet attentat fût demeuré inconnu, les Guises comprirent qu'ils n'avaient plus rien à ménager, et qu'il fallait frapper un grand coup. Le 21 décembre, le parlement rendit l'arrêt suivant : « Vu par la » court le procès criminel faict à l'encontre de M^e Anne du » Bourg, conseiller du Roy de la diete court, accusé du crime » d'hérésie... et tout consulté, il sera dict que la diete courta » déclaré et déclare le dict du Bourg atteint et convaincu du » crime d'hérésie plus et plain mentionné au procès criminel » contre lui faict, et que hérétique, sacramentaire, pertinax et » obstiné, a condamné et condamne à estre pendu et guindé à » une potence qui sera mise et plantée en la place de Grève » devant l'hôtel de ceste ville de Paris, lieu plus commode, au » dessoubz de laquelle sera faict un feu dedans lequel ledict » du Bourg sera gecté ars et brûlé et consumé en cendres; et a » déclaré et déclare tous et chascun des biens estant en pays » où confiscation a lieu acquis et confisqués, suivant les édicts et » ordonnances du roy ². » Par une clause spéciale, la cour ajou-

1. « Dictare litteras jussit quâ speraret utilissimas fore. » Calvinus Bullingeri, 4 decembris 1559 (*Opera*, t. XVII, p. 687).

2. Arrêt reproduit par Haag (*France protestante*, t. IV, p. 350).

tait que son intention était que du Bourg ne sentit aucunement le feu, mais qu'il fût étranglé avant d'être jeté dans les flammes, faveur par laquelle les conseillers de la Tournelle, qui avaient d'abord soutenu la bonne cause, et qui l'avaient ensuite lâchement désertée, crurent s'acquitter envers le courageux collègue qu'ils livraient au bourreau !

Rien de plus beau que les derniers moments d'Anne du Bourg, et que les exhortations à la fois sévères et touchantes qu'il adressa à ses juges : « O quelle rigueur en vous mesmes ! Je vois pleurer aucun de vous. Pourquoi pleurez-vous ? Que dénonce cet adjournement, sinon que vous ressentiez votre conscience chargée, et que les piteux cris contraignent de lamenter vos yeux ?... Ores donc vous apprenez comment vos consciences sont poursuivies du jugement de Dieu. Et voilà les condamnés s'esjouissent du feu et leur semble qu'ils ne vivent jamais mieux que quand ils sont au milieu des flammes. Les rigueurs ne les espouvantent point, les injures ne les affoiblissent point, recompensant leur honneur par la mort, de manière que ce proverbe vous convient : le vainqueur meurt et le vaincu lamente. Qu'ay-je à me contrister pour estre guindé ? Nul ne pourra nous séparer du Christ, quelques laqs qu'on nous tende et quelque mal que nos corps endurent. Nous savons que nous sommes dès longtemps destinés à la boucherie comme des brebis d'occision. Donc qu'on nous tue, qu'on nous brise, pour cela les morts du Seigneur ne délaissent de vivre et nous ressusciterons ensemble. Quoiqu'il y ait, je suis chrétien, voire je suis chrétien. Je crieray encore plus haut mourant pour la gloire de mon Seigneur Jésus-Christ. Et puisque ainsy est, que tardé-je ? Happe-moy, bourreau ; mène-moy au gibet !... » L'âme du juste près de quitter cette terre vibra pour ainsi dire dans ce dernier conseil et ce suprême adieu : « Cessez vos bruslemens et retournez au Seigneur en amendement de vie, afin que vos péchés soient effacés. Que le méchant délaisse sa voie et ses pensées perverses, et qu'il se retourne au Seigneur, et il aura pitié de lui. Vivez donc et méditez en iceluy, ô sénateurs, et moy je m'en vay à la mort ! »

Étrange et sublime spectacle, que la justice faillible des hommes a plus d'une fois offert au monde ! Le condamné se redressant de toute la hauteur de son innocence devant le juge consterné ; celui qui va mourir pardonnant à celui qui le condamne au nom d'une loi inique ! Les juges d'Anne du Bourg comprirent la leçon, si l'on en juge par cet aveu échappé de leur bouche : « Oh ! que cet homme est heureux de mourir pour l'Évangile ! » Le 27 décembre 1557, la place de Grève, tant de fois témoin de ces tristes immolations, compta un martyr de plus. Durant le trajet de la Conciergerie à l'hôtel de ville, du Bourg conserva toute sa fermeté ; au pied du gibet, pendant qu'il se dépouillait de ses vêtements, il ne put s'empêcher de pousser de profonds soupirs et de s'écrier : « Mes amis, je ne suis pas ici comme un larron ou un meurtrier, mais c'est pour l'Évangile. » Sur les degrés de l'échelle fatale, on l'entendit répéter cet aveu de la faiblesse invoquant une force : « Mon Dieu, ne m'abandonne point, de peur que je ne t'abandonne ! » Et la sérénité du martyr expirant montra que sa prière avait été exaucée¹.

Ce n'est pas impunément que la justice est violée par ceux qui en sont les représentants ici-bas. La mort de du Bourg produisit dans toute la France une sensation favorable à la cause proscrite. Un historien catholique, Florimond de Rémond, témoin de la fin courageuse du martyr, s'exprime ainsi : « Il me souvient que quand Anne du Bourg, conseiller au parlement de Paris, fut brûlé, tout Paris s'estonna de la constance de cet homme. Nous fondions en larmes dans nos collèges au retour de ce supplice et plaidions sa cause après son décès, maudissant ces juges injustes qui l'avoient injustement condamné. Son

1. Ces traits ont été heureusement reproduits dans une page des *Tragiques* de d'Aubigné où l'on remarque ces vers :

« Amis, meurtrier je ne suis point.
C'est pour Dieu l'immortel que je meurs en ce point. »
Puis, comme on l'eslevoit, attendant que son âme
Lâssât son corps heureux au licol, à la flamme :
« Mon Dieu, vray juge et père, au milieu du trespas,
Je ne t'ai point lâissé, ne m'abandonne pas.
Tout-Puissant, de ta force assiste ma faiblesse ;
Ne me lâisse, Seigneur, de peur que je te lâisse. »

(*Tragiques*, édition Lalanne, p. 182.)

presche en la potence et sur le bûcher fit plus de mal que cent ministres n'eussent peu faire ¹. » Il y a comme une vertu mystérieuse dans le sang du juste s'immolant pour un principe sacré : l'année qui suivit la mort de du Bourg marqua l'apogée de la réforme française se propageant avec un irrésistible élan dans toute la France.

JULES BONNET.

1. Florimond de Rémond, *Histoire de la naissance et du progrès de l'hérésie*, t. VII, p. 866. L'holocauste de l'Église réformée de Paris fut complété à la fin de cette même année par le martyre du libraire Jean Judet et de Jean Isabeau, de Bar-sur-Aube, qui ne moururent pas avec moins de constance que leurs prédécesseurs (*Histoire des martyrs*, f° 475, verso).

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

QUATRE LETTRES DE HENRI DE ROHAN

A SA MÈRE CATHERINE DE PARTHENAY

(1630 — 1631)

Nous devons les lettres qui suivent à une gracieuse communication de M. Dugast-Matifeux, de Montaign (Vendée), qui en possède les originaux autographes de la main de l'illustre chef du protestantisme français. Ces lettres se rapportent à la période peu connue de la vie de Rohan, qui suit la paix d'Alais, et durant laquelle, retiré à Venise, puis à Padoue, il rédige ses *Mémoires*, compose le *Parfait Capitaine*, et suit d'un œil attentif les péripéties de la guerre de Trente ans qui va lui rouvrir une glorieuse sphère d'activité en Valteline. Plus heureux que Coligny après la paix de Saint-Germain, il pourra mettre sa glorieuse épée au service de son pays.

Nous trouvons mentionnée dans un inventaire d'autographes mis en vente l'année dernière et provenant de la belle collection de M. Benjamin Fillon, une autre lettre de Rohan à sa mère (Padoue, 27 novembre 1630), qui mérite d'être rappelée ici. Il se plaint des bruits calomnieux répandus sur son compte, du manque de copiste « qui l'oblige à faire lui-même toutes ses écritures, » et ajoute en *post-scriptum* : « J'ay envoyé copier le manifeste du Roy de Suède. J'espère de vous l'envoyer la semaine prochaine. » Cette lettre, dont quelques lignes ont été reproduites en fac-similé dans l'inventaire en question (p. 11), forme l'introduction naturelle des quatre qui vont suivre :

A Madame, Madame de Rohan, ma mère.

Padoue 24 décembre 1630.

Ma mère, j'ay receu votre lettre du 19^e de novembre. Je loue Dieu de vous scavoir en bonne santé. Je croy qu'il faut plus tost parler de vostre entrevue que de nos levées, car je croy qu'en fin la paix s'achèvera. J'ay appris par ceste voye l'arrivée de ma femme à Fontainebleau, mais sy lasse quelle ne se peut soutenir. Elle sy repose quel-

ques jours pour accommoder son train. Elle' souhaite fort que les brouilleries de la court s'accomodent avant que de l'aborder. Vous ne trouverez plus estrange que j'en sache quelque chose, car à ce coup elles ont esclatté à l'extrémité. Tout ce qui m'en fasche est que cela raccommode M. le prince en court, lequel y est desja.

Quand aux champignons que vous me deffendez de manger, j'observeray facilement cette deffence, et mon cuisinier n'en accommoderoit pas sans un commandement bien exprès.

Je seray fort ayse d'avoir les mémoires que vous me promettez de mon grand père de Soubise ¹. De tous mes prédécesseurs, sans faire tort aux autres, il n'y en a pas un à qui j'aymasse mieux ressembler.

Je suis fort ayse de la bonne humeur où est M. de Montmartin, et que vous ayez recogneu la bizarerie de M. de la Begaudière. Il ne le faut guère pratiquer pour le cognoistre. Je vousay desja escript diverses fois comme M. de Candalle est guary ². Il brule d'envye d'aller à la court depuis que le Roy luy a escript qu'il le désiroit pour luy tesmoigner sa bonne (volonté). Je croy que pour entretenir ceste bonne amitié, et avec Monsr son père, il devoit pourtant observer la maxime de Philippe de Comines envers les grands princes, de ne se voyr jamais. La peste diminue fort à Venise. J'espère que ce froid l'emportera tout à fait. Pour moy, je suis en très bonne santé, Dieu mercy, lequel je prie, ma mère, qu'il vous donne tres heureuse et tres longue vie. Je vous baise tres humblement les mains et suis vostre tres humble et tres obeissant fils.

H. R.

De Padoue le 24 décembre 1630.

La Barre me mande que l'affaire de ma sœur est accommodée. J'estois fort résolu de ne plaider point, comme je vous avois mandé l'autre voyage.

1. Ce sont les *Mémoires de la vie de Jehan Larchevesque, sieur de Soubise*, publiés pour la première fois dans le *Bulletin* (t. XXIII et XXIV) et réimprimés depuis dans une édition à part. Voir la préface dans le *Bulletin* du 15 janvier dernier, p. 31.

2. Le comte de Candalle, fils aîné du duc d'Épernon, et ambassadeur de France à Venise.

II

A Madame de Rohan.

Padoue 8 janvier 1631.

Ma mère, j'ay receu ce voyage une lettre de vous avec l'appologie de mon grand-père de Soubise laquelle je trouve de très bon sens et bon stile pour le temps. Je seray très aise de voir le reste de ses actions comme aussy le contract de mariage de ma niepee¹. Pour vostre santé je suis très fâché qu'elle est altérée tousjours de quelque costé. Je ne puis m'imaginer que les bouës vous soyent bonnes veu quelles doivent estre chaudes. Il y en a auprès de ceste ville. Je m'enquerray de leur vertu, comme aussy de celles de Piedmont, et vous en manderay l'advís de deça.

J'ay aussy recen la lettre de M. de la Begaudière. Je vous l'eusse envoyée, sinon que je me persuade que vous l'avez veue, car je croy qu'il eust esté fâché qu'une si rare pièce fust venue en ce pays sans qu'elle eust esté vene de vous. Je ne le croyois pas si fol. Il peut estre logé aux Petites-Maisons.

Vous savez les brouilleries de France mieux que moy, et pour la paix ou guerre d'Italie, c'est une chose fort au hazard. Je croy que nous serons tout cet hiver en incertitude, chose bien fâcheuse, car cela empesche de se pouvoir préparer à autre chose. Pour moy je suis tousjours prest à marcher et serois fort ayse qu'à nostre entreveüe nous peussions voir ma niepee et son mari. M. de Candalle est bien gaillard, et ne parle que d'aller en France sur une lettre que M. d'Espernon a fait avoir du Roy qui le luy commande. C'est une faveur que je n'espère pas rechercher de quatre-vingt ou cent aus. Après cela nous y adviserons.

Je vous avois mandé l'autre voiage que le desgel avait commencé. Mais ce n'a esté qu'une moquerie. Il y a cinq semaines qu'il fait un froid excessif et il a la mine de ne cesser encore si tost. Il a comme tué la peste partout particulièrement à Venise où elle s'en va cessée, qui est une grande bénédiction de Dieu. Il est mort de peste, veu l'estat de ceste republique depuis six mois, quatre cents mille ames

1. Madeleine-Catherine, princesse de Deux-Ponts, et fille de Catherine de Rohan, mariée en 1630 à Christian de Bavière, duc de Birkenfeldt.

pour le moins. Le Milanais et le Piedmont n'ont pas esté mieux traités. Je suis en très bonne santé Dieu mercy et toute ma maison. Je pense pourtant que je n'iray à Venise qu'après Pasques, non pour la crainte du danger, mais pour ce qu'en caresme c'est un lieu assez ennuyeux.

Pour la fin, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie.

Vostre très humble et très obéissant fils.

De Padoue ce 8 janvier 1631.

H. R.

III

A Madame de Rohan.

Padoue 12 février 1631.

Ma mère, j'ai receu ce voyage deux de vos lettres, l'une du 25 de décembre, l'autre du 4 de janvier par où j'apprends que vous estes en bonne santé dont je loue Dieu, et que le froid est aussy grand là qu'icy, où après avoir duré près de deux moys, il a fait huict ou dix jours de desgel, et despuis trois jours il a recommencé aussy rude qu'auparavant, dont j'en souhaite la durée afin d'esteindre tout à fait la peste à Venise où elle s'est un peu augmentée. Mais icy la santé continue à estre très bonne, Dieu mercy.

J'ay veu la lettre que vous escript M. de Montmartin. C'est un gentilhomme fort propre aux pays estrangers, et si la paix se fait icy et que du nord on y continue la guerre, il faudra encore voir ce costé là. Mais je ne voy pas encore les brouilleries d'Italie appaisées. Il y a plus de peine à exécuter une paix qu'à la signer, et les Espagnols continuent à s'armer puissamment dans le duché de Millan. Ils traversent l'audiance de M. de Leon auprès de l'Empereur, et tesmoignent n'en vouloir demeurer là.

Je ne vous mande plus de nouvelles de ma femme ni de ma fille qui sont à Paris et auront l'honneur de vous voir, Dieu aidant, ce printemps, ni de mon frère qui m'escript tousjours fort soigneusement. Il s'ennuye de ne rien faire aussy bien que moy. Je ne désespère point que nous ne nous voyons encore un jour employés ensemble. Il se voit de plus grands miracles. Le Roy de Suède continue ses progres glorieux et honorables¹.

1. Au mois de juin 1630 s'ouvrit la période suédoise de la guerre de Trente ans. Gustave-Adolphe était déjà entré dans la capitale de la Poméranie.

Je vous supplie très humblement de me vouloir bien envoyer particulièrement tout ce que vous avez de la vie de mon grand père, son age, sa mort, et quand il nasquit. Peut estre trouvera il un historien au pays qu'il aimoit tant. Il faut l'envoyer en divers paquets et à diverses fois, car il ne faut pas faire les paquets si gros. Je vous baise très humblement la main et prie Dieu, ma mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissant fils.

De Padoue ce 12 février 1631.

H. R.

IV

A Madame de Rohan.

Padoue 26 mars 1631.

Ma mère, ce voiage a recompensé l'autre, car j'ay receu les deux despesches tout à la fois. Je loue Dieu d'apprendre la continuation de vostre santé. La mienne est aussy très bonne, Dieu mercy. Mais la peste continue tousjours à Venise dont je suis très fasché.

M. de Candalle brusle d'envye de la paix et d'aller en France. Je suis bien guarý de ces deux maladies là et les brouilleries qui sont en devroyent oster l'envye aux plus grands courtisans. Si le mareschal de Bassompierre n'a peu éviter la Bastille, je ne say qui s'en peut sauver à moins d'un rempart de trois cents lieues. Je suis en un pays libre où on ne peut rien appréhender en bien faisant. Il est vray que je suis maintenant seul. Encore m'aimé-je mieux ainsy qu'en mauvaise compagnie, et quand j'entretiens mes livres, je ne prends nul plaisir que quelque fascheux me destourne de leur compagnie. Je vous ay desja mandé comme j'ay receu tout ce que vous m'avez envoyé de mon père¹ et de mon grand père. Vous pourrez m'envoyer le reste par ma femme pour plus grande seureté.

Pour la paix d'Italie je la croiray quand elle sera tout à fait exécutée. Si elle s'exécute il en faut remercier le Roy de Suède qui continue ses progrès². J'espère bien envye de le voir un jour. Je ne crains sinon que M. de Vendosme lui porte malheur qui, à ce qu'on dit, est allé pour le voir. Si le mareschal d'Estrée m'a traversé en mon

1. René de Rohan, mort à la Rochelle (mars 1586). Existe-t-il des mémoires du second époux de Catherine de Parthenay ?

2. Après avoir pris Colberg et Francfort-sur-l'Oder il menaçait déjà Berlin.

employ de Venise, je lui responds de ne luy rendre la pareille, et que je ne luy envye point le gouvernement qu'il a de la Roynne mère qui certes est à plaindre. Mais son peu de mémoire luy nuit bien. C'est une chose estrange que quand on est hors d'un péril on l'oublie de telle façon qu'on ne se contregarde point d'y rentrer. C'est une belle leçon à ceux qui désirent tant de voir la court. Je suis de votre opinion que M. de Candalle n'y sera jamais trois mois qu'il ne voulust estre sauté icy.

Quand à M. le duc de Brikenfeld ¹ il a raison d'espérer du costé qu'il est et il peut avoir autant d'espérance que nous nous voyons de son costé comme du mien. Il faut premicrement voir de quoy devendra ceste guerre.

Pour les yeux de ma fille ² ils plaisent parce que c'est chose nouvelle. Dieu la confirme à estre bonne huguenotte, car elle est partie d'icy bien ferme, et c'est une bonne oppiniastre et qui n'est pas aysée à persuader. Pourveu qu'elle vous plaise je seray content. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu ma mère qu'il vous donne très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissant fils.

De Padoue ce 26 mars 1631.

H. R.

UNE LISTE DE RÉFUGIÉS NÎMOIS EN 1686.

A monsieur le rédacteur du BULLETIN.

Nîmes, le 14 mai 1879.

CHER MONSIEUR,

Voici une liste officielle de familles nîmoises qui, pour éviter les suites de la Révocation, durent quitter le sol natal et chercher à l'étranger la plus précieuse des libertés, celle de vivre et de mourir selon leur croyance. Cette liste fut dressée par les soins d'Élie Cheiron, ancien pasteur de l'Église de Nîmes, qui avait abjuré en échange d'une charge d'avocat et du titre de premier consul de la cité, charge et titre qui lui furent donnés par ordre de Louis XIV.

1. Voir la note 1 de la page 257.

2. Marguerite de Rohan, qui épousa en 1645 Henri Chabot, assez pauvre gentilhomme, et eut de longs démêlés avec sa mère, la duchesse douairière de Rohan, fort opposée à ce mariage.

Cette liste se compose de 150 familles environ, formant un groupe de 315 personnes, et que l'on peut diviser ainsi : 25 ministres, 7 proposants; 12 nobles; 3 militaires; 9 avocats; 2 bourgeois; 3 médecins; 1 chirurgien; 3 apothicaires; 1 maître d'école; 1 libraire; 32 marchands; 45 de métiers divers, et 24 dont la profession n'est pas indiquée.

Cette première émigration fut malheureusement suivie de plusieurs autres, à mesure que se multipliait le nombre des édits, et que leur application devenait de plus en plus rigoureuse.

Il serait à désirer de connaître aussi exactement que possible le chiffre des réfugiés nimois, ce qui permettrait de calculer le préjudice que dut causer à une des villes les plus industrielles du Midi, l'excès de l'absolutisme religieux. Mais il est à présumer qu'une pareille liste ne fut jamais dressée, et que les absents ne se pourraient compter que par les jugements confisquant les biens des fugitifs, si jamais on parvenait à les découvrir.

Dans le Nîmes et dans la France du XIX^e siècle, on ne trouve presque plus de familles portant un des noms de ces réfugiés, tandis qu'à l'étranger quelques familles de ce nom occupent encore une position honorable et élevée. Pourtant, le nom d'une d'elles est porté actuellement en France par un ministre d'État qu'une honorabilité sans tache désigne au respect de tous les partis.

CHARLES SAGNIER.

Rolle des habitants de la ville de Nîmes qui faisoient profession de la R. P. R. qui manquent à Nîmes et que le bruit public assure s'être retirés du Royaume à l'occasion de leur religion.

1 Premièrement M^r le marquis d'Aubaix.

5 M^r de Vignoles fils, madame sa femme, deux de ses sœurs et sa fille.

2 M^r de Vignoles, S^r de St-Geniez, ministre et sa femme.

1 M^r de Vestric-Favier.

3 M^r de Mirman et ses deux filles.

1 M^r Alexandre du Roure, S^r de Bonnaudes.

4 M^r Reynaud, capitaine, sa femme et ses enfans.

1 M^r de St-Sauveur-Barnier.

1 M^r de Bourdigue-Barnier.

3 M^r d'Albenas, fils de l'ancien viguier, sa mère et une de ses sœurs.

1 Le S^r Jacques Boschier cadet, fils du receveur.

6 M^r Louis Baudan, lieutenant de cavalerie, sa femme, son père qui estoit ministre, et deux de ses frères ministres et deux qui estoient dans le service.

1 Le sieur Pierre Baudan-Vestric, ministre.

3 Madame de la Cassagne avec deux de ses filles.

1 Madame Rozel-Lansard.

2 Le S^r Thermin, ministre et sa femme.

4 Le S^r Combes, ministre, fils de l'hoste.

2 Les deux S^{rs} Combes, ministres, fils de l'ap^ote.

1 Le S^r Rey, ministre, fils du mar^t de soye.

7 Le S^r Icard, ministre, sa femme, sa belle-mère et quatre enfans.

5 Le S^r Benoit, ministre, sa femme et trois enfans.

1 Le S^r Graverol, ministre.

4 Le S^r Perol, ministre, sa femme et deux enfans.

3 Le S^r Sigalon, ministre, sa femme et un enfant.

1 Le S^r Robert, ministre.

2 Le S^r Maystre, ministre, et un de ses frères mar^t.

6 Le S^r Dubourg, ministre, beaux-fils du S^r Michel, sa femme et quatre enfans.

1 Le Sieur Michel, ministre.

4 M^r Saurin, avocat, sa femme et deux enfans.

1 M^r Rouvière, avocat.

1 M^r Dandé fils, avocat.

2 Le S^r Antoine Teissier, avocat et sa femme (n'a point de fonds¹.)

3 Le S^r Brun, avocat, sa femme et son enfant.

1 Le S^r François du Roure, avocat, fils du S^r Scipion.

1 Le fils du S^r Dueros, avocat.

1 Le S^r Borrelly, médecin.

1 Le S^r Rivalier, médecin.

1 Le S^r Estève, médecin.

2 Le S^r Bonet, mar^t et sa femme.

1. Cette annotation est erronée. Antoine Teissier se réfugia en Prusse.

7 Les sieurs Valentin frères, sçavoir : deux marchants et un ministre, leur mère et deux sœurs, et la femme du marchand.

4 Le S^r Laliaud fils¹, mar^t parizien.

4 Le S^r Feuillade fils, mar^t parizien. On dit qu'il est à Lyon.

9 Le sieur Escot, sa femme, ses enfants et son père. On dit que le père est dans les Cévennes.

4 Le S^r Brousson, sa femme et ses deux enfans.

1 Le S^r Gamont, bourgeois.

1 Le S^r Louis Says, marchand.

4 Le S^r Pierre Reynaud, mar^t et sa famille.

1 Le fils du S^r Veiret, bourgeois.

1 S^r Michelin, marchand.

4 S^r Izac Gignoux, mar^t, son frère et deux enfans.

1 Le S^r Martin, mar^t drapier ran^{er} 2, du S^r Fenoulhet.

4 Le S^r Bourguet, mar^t drapier, sa femme et 2 enfans.

1 Le S^r Antoine Molinier, mar^t (n'a point de fonds).

1 Le S^r Baudouïn, mar^t.

3 Les trois fils du S^r Dieuloufesc, mar^{ts} drapiers.

1 Le S^r Bonijoly cadet, mar^t.

2 Le S^r Gabriel Bruguier, mar^t de soye et sa femme.

1 S^r Claude Reynaud, mar^t.

1 S^r Pierre André, mar^t.

1 S^r Pierre Lebon, mar^t de soye.

1 S^r Scipion Dalbiac, mar^t de soye. On dit qu'il est à Lyon.

5 S^r Jean Aunan, mar^t de soye et sa famille.

3 S^r David Martin, mar^t de soye et sa famille.

3 Noaille, cordonnier et sa famille.

1 Le fils de Prunet, tondeur.

1 Le fils de Pantelli, menuisier.

1 Le S^r Estienne Vazeille, mar^t de soye.

2 Le S^r Rouviere, mar^t de soye et sa femme.

2 Le S^r Rafinesque, mar^t detallier³ et un de ses enfans.

2 Le S^r Louis Rey, mar^t et sa mère.

2 S^r Jaques Sabonnadiere, mar^t et sa femme.

1. Marchand, établi à Paris; mais originaire de Nîmes.

2. Rentier, expression locale signifiant : fermier. La famille Fenoulhet, alliée des Martin, avait déjà quitté Nîmes et s'était réfugiée à Londres. Elle avait confié le soin de ses propriétés à son parent.

3. Marchand au détail.

- 1 Le S^r Berard, apo^{re}.
- 2 Le S^r Donzeil, apo^{re} et sa famille.
- 1 Le S^r Izac Laliaud, chirurgien.
- 1 Le fils du S^r Bruguier, apo^{re}.
- 1 Le S^r Pain cadet.
- 1 Le fils du S^r Jean Martin, mar^t de soye.
- 3 La dam^{lle} d'Olivet, veuve et deux de ses enfans.
- 3 La dam^{lle} de Claparede, veuve et deux de ses enfans.
- 4 S^r Estienne Fourmentin, mar^t de toille, sa femme et ses enfans.
- 1 Le S^r Roure, mar^t faiseur de bas, fils du ministre.
- 4 La dam^{lle} de Barbeziers et trois de ses enfans.
- 1 Le fils ayné du S^r Meizonnet, mar^t brodeur.
- 1 La dam^{lle} de Fournier, fille de la veuve.
- 4 Le S^r Rouquette, mar^t libraire, sa femme et deux fils.
- 1 Le sieur Paulhan, comis de l'équivalent.
- 1 La dam^{lle} Antoinette de Tournier.
- 4 Jean Louis Olivier, facturier, sa femme et deux enfans.
- 1 Jaques Puget.
- 3 Aligier fils, sa femme et un enfant.
- 2 Jean Castanier, revendeur et sa femme.
- 1 Antoine Benezet fils.
- 1 Guillaume Poitevin.
- 1 Bargeton, fils du S^r Baltezard Barjeton.
- 2 Jaques Coste et Carcassonne, cord^{ers} ascociés.
- 3 Le nommé André, sa femme et sa tante demeurant autresfois chez la veuve de Canna aux Babouins¹.
- 1 Le fils de Jean Massip, aux Flottes².
- 1 Jean Calhaud, cad^{er}, aux Flottes.
- 1 Simon Roger, cad^{er}, aux Flottes.
- 1 Antoine Poitevin, taff^{er}, aux Flottes.
- 1 Le sieur de Villas fils, courratier³.
- 1 Le fils du S^r Cargut.
- 1 Antoine Baumelle, fileur de soye.
- 1 Beauregard père, chap^{er}. On dit qu'il est dans le Poitou.
- 1 Jean Lapierre, m^{re} d'école.

1. Quartier de Nîmes.

2. Quartier de Nîmes.

3. Corroyeur.

- 2 Reynaud, cordonnier, beaux-fils de Razoux voiturin et sa femme.
 1 La veuve du S^r François Nerse, greffier.
 1 Gaspard Bridier.
 4 Fromentin, sa femme et Mallière et une fille.
 1 Jean Fournier, cordonnier.
 1 Pierre Roman, faiseur de sigales (?)
 2 Caulet, savetier et sa femme.
 1 Gleize, corretier, demeurant chez Bousquet.
 1 Sigalon, taff^{er}.
 1 Charles Figuière, tailleur.
 2 François Masson et sa femme.
 1 Martin, taff^{er}.
 1 Plantier fils.
 1 David Fontanes.
 1 Colomb, faiseur de formes.
 1 La dam^{lle} de Reynaud, fille du S^r Foulcrand Reynaud.
 4 Antoine Cabrol, cordonnier, sa femme et deux enfans.
 2 Jonquet, fustier¹ et sa femme.
 1 Benezet, fileur de soye.
 2 Raymond Pefisson, tra.² et sa femme.
 1 Ardouine.
 1 Jean Imbert, ramillier (?).
 1 Pierre Roussel, peigneur de laine.
 1 Jean Vouloux, blancher³.
 1 Simon Bonnet, blancher.
 1 Jean Gregoire, taneur.
 1 Abram Nougaret, fileur de soye.
 1 Jean Dommergue, blancher.
 6 Jaques Bauzely dit Jonquet, tailleur, sa femme et quatre enfans.
 1 Moïze Cubizol, cordonnier.
 1 Guillaume Dumas, cord^{er} avec sa famille. Ont dit qu'il est allé
 demeurer dans quelque vilage.
 1 Estienne Bourdic.
 1 Lavie, serrurier, faiseur de bas.
 1 Livet, sa femme et trois enfans.

1. Tonnelier.
 2. Travailleur.
 3. Chamoiseur.

- 1 Istor, mangonnier ¹.
- 1 La fille à Naudin dit Genevois, tailleur.
- 1 La fille à Rouvière, bolanger.
- 1 Le fils de Triaire, menuzicr.
- 2 Le S^r Vincent, pra^{en} et sa femme.
- 2 Le sieur Courdil, ministre et son frère marchand de soye.
- 2 Le S^r Noal, proposant, son père.
- 1 Le S^r Guirand, proposant.
- 1 Le sieur Pellet, propozant.
- 1 Le sieur Rey, propozant, et son père marchand.
- 1 Le sieur Vezenobre, propozant (Vernezobre).
- 1 Le sieur Estor, propozant.
- 1 Le sieur Baux, ministre.
- 1 Jean Esperandieu, taffetaticr.
- 4 Jean Larguier, taffetaticr sa femme et 2 enfans.
- 2 S^r David Castanet, tainturier et sa femme.
- 1 S^r Abram Castanet, tainturier fils.
- 2 La femme de Chastillon, vitrier et son fils.
- 1 Le cadet Julien, ouvrier en layne, jeune homme.
- 1 Le sieur Galafres, ministre.
- 1 Le filz ayné de Gueyle, cabaretier.
- 2 Deux d'Albiac, ministres.
- 2 Claude Noaille, cordonnier et sa femme.
- 1 La dam^{lle} de Guirand-Carcenat.
- 6 Madame D'Arband et cinq de ses enfans.
- 1 Le S^r Claparède, neveu.

Nous consuls, gouverneurs de la ville de Nismes, certiffions que les susnommés au Rolle cy dessus ecrit, sont absants de la ville à l'occazion de la R. P. B. En tesmoïn de quoy avons signé le pré^t certifficat à Nismes ce quinziesme juin mil six cent quatre vingt six.

CHEIRON p^{er} consul.

TEISSONNIERE second consul.

(Archives municipales de la ville de Nîmes, T. 8, 1^{er} volume.)

Remercions M. Ch. Sagnier pour cette liste si instructive qu'il complétera plus tard par des notes généalogiques. Rien ne montre mieux que cette variété de professions et de métiers les pertes infligées à une seule ville, à la France entière, par la Révocation. (Réd.)

1. Épiciér.

LETTRE DE M. SERRES LE JEUNE

A M. LEFÈVRE PRISONNIER AU FORT SAINT-JEAN

(1702)

M^r. MON TRES CHER FRÈRE,

La triste nouvelle que vous me donnez de votre indisposition m'afflige si fort, que je ne saurois m'empêcher de vous en témoigner ma douleur, quelle défense que vous m'ayez faite de ne vous écrire point de long temps. Mais, M. m. t. c. f., ce qui la redouble cette vive douleur, c'est ce que vous me dites de ne conter pas trop sur votre santé ni sur votre vie. Voilà ce qui m'attriste jusques à la mort, et qui me réduiroit dans le tombeau, si je n'étois entièrement persuadé que Dieu préside souverainement sur tous les desseins de nos ennemis mortels et irréconciliables.

Ha! M. m. t. c. f., que me dites vous là, de ne conter pas trop sur votre santé, ni sur votre vie. Assurément eu égard à la cruauté inouïe de ceux qui voudroient nous voir criblés comme le bled, je ne pourrois pas conter beaucoup sur votre vie. Je devois m'attendre à tout moment à votre affligeante mort. Mais si nous avons lieu de tout craindre de la malice de nos ennemis, nous avons incomparablement plus de lieu de tout espérer de la bonté infinie de notre bon Dieu. Ses pensées ne sont pas nos pensées, et elles sont toujours très différentes de celles de nos ennemis. S'ils prennent d'infernales mesures pour nous détruire, sa prescience en a pris dans son conseil éternel pour nous conserver par les secretes voyes de sa providence, qui les pousse à nous exterminer de dessus la terre, que le Seigneur notre Dieu nous a donnée pour l'y glorifier.

Ne l'avez vous pas expérimenté, M. m. t. c. f., en mille rencontres, que plus vos exacteurs se sont opiniâtrés à vous opprimer, plus Dieu a pris soin de vous défendre, et a paru admirablement jaloux de votre conservation? Car la vie de ses saints lui est si précieuse que la prunelle de son œil. Qui les afflige, le persecute lui même, et qui leur ravit la vie, donne encore la mort à son cher fils bien aimé.

1. Cette lettre, dont une copie est conservée, collection Court, n° 11, se relie tout naturellement au *Journal des Galères* inséré dans les tomes XVIII et XIX du *Bulletin*. Le pieux forçat auquel elle est adressée, Isaac Lefèvre de Châteaun-Chinon, mourut au bagne le 13 juin 1702 (*Bull.*, t. XVIII, p. 582, en note).

Cependant, M. m. t. c. f., Dieu permet bien souvent à nos envieux, non seulement de faire la guerre aux saints, mais même de les vaincre extérieurement aux yeux de la chair et du sang. Mais c'est dans d'autres vues que les leurs. S'il les laisse triompher de notre chair, il ne leur permet pas de toucher à notre esprit. Ils croient de nous perdre et de nous couvrir d'une éternelle ignominie, et il ne les laisse agir de cette manière que pour nous sauver plus glorieusement, et les couvrir eux d'une éternelle confusion. Quel bien, quel honneur n'est-ce pas donc pour ses benits fidelles qui donnent leurs corps au martyre, pour l'amour de celui qui a sacrifié le sien sur l'arbre de la croix pour les racheter! Mais quelle honte et quel malheur épouvantable pour ceux qui le leur font souffrir! Ne vaudrait-il pas mieux pour ces impitoyables meurtriers qu'on les eut jettés avec une meule de moulin au col au fond de la mer, ou qu'ils ne fussent jamais nés, puisqu'il n'y aura pas de tourment semblable à celui que Dieu leur fera endurer dans l'étang ardent de feu et de soulfre, pour vanger le sang innocent qu'ils rependent!, de ceux qui ne veulent pas renoncer son nom adorable?

Courage donc, M. m. t. c. f., si votre cachot vous est destiné par la Sagesse de Dieu pour votre tombeau, il vous a préparé son royaume magnifique, pour y recevoir votre âme, pendant que votre corps séjournera dans la poudre pour très peu de temps. Dans votre mort vous trouverez la source de la vraie vie, et vous en resusciterez plus glorieux et plus triomphant, au lieu que les mondains sont morts en vivant, et que ne pouvant avoir d'autre espérance qu'en cette vie, leur mort les précipitera dans la mort seconde, où il y a pleure et grincement de dents sans fin. Regardons donc nos flettrissures comme des échardes, que Dieu, dans son amour infini, met dans notre chair, pour nous éprouver et nous purifier, comme l'or qu'on met dans le creuset au milieu du feu le plus ardent, pour nous dégouter des plaisirs de la chair, et détacher toutes nos affections du monde, afin que nous ne périssions point avec lui. Disons lui donc: Seigneur, ma vie ne m'est point précieuse, pourveu qu'avec joye, qu'en ton amour et en ta grâce, je finisse ma course. Fay-moy donc la grâce de combattre le bon combat et de garder la foy jusqu'au dernier soupir de ma vie mortelle, pour recevoir la couronne de justice que tu donneras à tes Martyrs, et à tous ceux qui te seront fidelles jusqu'à la mort.

C'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur. C'est ce que je demande à Dieu, de toutes les puissances de mon ame, pour votre parfaite consolation. Cependant, M. m. t. c. f., redoublons notre zèle envers Dieu autant qu'il nous sera possible, et notre charité envers nos ennemis. Poursuivons plus vigoureusement notre course aux approches de notre plus redoutable ennemi, je veux dire de la mort. Réveillons entièrement notre foy, pour embrasser toutes les miséricordieuses promesses de notre bon Sauveur. A celui qui vaincra, nous dit-il, je lui donnerai à manger de la manne cachée, et un caillou blanc, et sur le caillou un nouveau nom écrit que nul ne connaît que celui qui le reçoit. Je le vêtirai de vêtements blancs, et je n'effacerai point son nom du livre de vie ; mais je le confesserai devant mon père et devant ses saints Anges. Je le ferai être une colonne dans le temple de mon Dieu, et il ne sortira plus dehors, et j'écrirai sur lui le nom de Dieu, et le nom de la nouvelle Jérusalem, qui descend du Ciel de devers mon Dieu. Je le ferai seoir avec moi sur mon trône comme j'ai vaincu et suis assis avec mon père dans son trône. Prends donc garde qu'un autre ne prenne ta couronne, tiens ferme ce que tu as, et retiens-le jusques à ce que je vienne, pour rendre à chacun selon ses œuvres. Car je connois tes œuvres, et où tu habites, savoir où est le trône de Satan, et que tu retiens mon nom, et que tu n'as pas renoncé ma foy, n'aimant pas ta vie jusques à l'exposer à la mort pour la parole de ma patience, et pour le témoignage de mon nom. Qui est donc saint, se sanctifie encore, car voici je viens bientôt et mon salaire est avec moi, pour rendre à chacun comme son œuvre sera.

Mais où vais-je, M. m. t. c. f. ? j'ai fait une trop longue description des passages que vous avez plus solidement gravés dans le fond de votre cœur, qu'on ne sauroit vous les représenter. Après tout, pourquoy employer tant de paroles mystérieuses là où il n'en faut que très peu. Disons donc que ceux qui persévéreront jusqu'à la fin dans les tentations de ce grand Sauveur, le posséderont visiblement. Ils seront rendus semblables à lui, et toute sa gloire sera la leur. Quoi de plus sublime et de plus grand, pour une créature finie, que l'infini la remplisse de lui-même, de tous ses delices et de toute la splendeur de sa gloire immortelle ? Que sauroit-on souhaiter ou désirer d'avantage après le comble de cette félicité celeste ?

Mais il faut mourir pour le posséder, et mourir de la mort des justes.

C'est là les saintes et heureuses dispositions dont vous êtes rempli par la vertu du Tout-Puissant. O qu'elles me réjouissent, ô qu'elles m'édifient ! Dieu me fasse la grâce de m'en donner de semblables.

Mais, M. m. t. c. f., pour accomplir plus parfaitement la volonté de Dieu, souvenons-nous qu'à son exemple nous devons pardonner, de tout notre cœur, à nos ennemis tous les maux qu'ils nous ont faits, et qu'ils nous font souffrir encore, sans en garder le moindre ressentiment.

Soyons émus de compassion envers ces pauvres misérables aveugles qui s'attirent la colère du Tout-Puissant sur eux par les persecutions qu'ils nous font, et cette attente terrible de jugement qui doit dévorer les adversaires. Prions ce père éternel qu'il ne leur rende pas selon leurs péchés, et qu'il n'aye pas souvenance de leurs iniquités ; qu'il les noye toutes dans le fleuve de sa grâce et qu'il les sauve par sa miséricorde, en leur donnant les yeux de leur entendement illuminés et les recevant dans sa sainte alliance, pour les recevoir dans son immortalité bien heureuse, afin qu'en pratiquant toutes ces nobles et saintes vertus, nous recevions toutes les richesses de sa récompense incorruptible. Le Seigneur nous en fasse à tous la grâce.

Je le prie de tout mon cœur qu'il fasse abonder ses plus puissantes consolations dans votre grande affliction, qu'il rétablisse votre précieuse santé et qu'il l'affermisse. Si c'est son bon plaisir qu'il ouvre les portes de votre gênante et cruelle prison, et qu'il prolonge vos jours, pour le louer encore dans la lumière des vivans au milieu de ses saintes assemblées dans son saint temple. Redoublez, M. m. t. c. f., vos ferventes prières à ce Dieu tout pitoyable et tout miséricordieux pour ma sanctification, pour ma constante persévérance et pour le comble de mon bonheur éternel. Je suis, etc.

Lundi, 2 mars 1702.

MÉLANGES

L'AMIRAL DE COLIGNY ET LE MARÉCHAL DE TAVANES

Nous avons sous les yeux une remarquable étude sur le maréchal de Tavanès et l'amiral de Coligny¹ écrite par M. le comte Lionel de Lau-

1. Brochure in-8°. Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, science et arts de Coligny*.

bespin à l'occasion d'une double publication de M. Pingaud, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon : *Les Saulx-Tavanes : étude sur l'ancienne société française*, in-8°, 1876; et *Correspondance des Saulx-Tavanes au XVI^e siècle*, in-8°, 1877. M. Pingaud a fait preuve de savoir et de talent dans ces deux ouvrages dont le premier a été couronné par l'Académie française. Son impartialité n'est que rarement en défaut. Il rend hommage aux grandes qualités militaires de l'homme auquel le parti catholique dut les victoires de Jarnac et de Moncontour, tout en reconnaissant que sa carrière fut marquée de quelques faux pas, « erreur d'un soldat égaré à la Cour. » Tavanes fut un des conseillers de la Saint-Barthélemy, et au conseil il joignit l'action. A-t-il prononcé le fameux mot rapporté par Brantôme : « Saignez ! saignez ! les médecins disent que la saignée est aussi bonne en août qu'en may. » Ce mot si conforme à la fougue de son tempérament ne semble pas démenti par cet autre mot de Henri IV visitant la tombe du maréchal à Dijon : « Quoi ! c'est là ce mauvais garçon ! Il est là maintenant bien doux et bien coi. Il n'était pas tel le jour de la Saint-Barthélemy. »

M. le comte de Laubespin, en jugeant avec une rare élévation la biographie de Tavanes, dans une revue franc-comtoise, rencontre Coligny, et ne résiste pas à la tentation d'apprécier le héros auquel il a voué une admiration réfléchie. Il montre la lutte entre les deux Gaspard, commencée sur les champs de bataille, se poursuivant à la cour, avant de se dénouer dans les rues de Paris, au détriment de la renommée de celui qui fut une seconde fois vainqueur, le 24 août 1572. Nous ne résistons pas nous-même à la tentation de reproduire quelques pages de la belle étude de M. de Laubespin : « L'amiral Coligny, dit-il, a des ennemis passionnés qui ne lui pardonnent pas d'avoir favorisé le grand mouvement d'où est sortie la liberté civile et religieuse en France et dans le monde entier. On cherche à persécuter en lui l'ancêtre des libéraux modernes ; on met dans l'ombre les services dont la patrie lui est redevable et ses grandes qualités comme homme d'État, ministre de la marine, diplomate, organisateur de notre armée et vaillant général. On dénature quelquefois ses intentions et on entraîne les esprits les plus généreux à faire, à son détriment, l'éloge de ses ennemis, les Guises, dont la France intelligente devrait détester le souvenir. C'est un devoir, ce nous semble, quand l'occasion se présente, de défendre la mémoire de l'illustre victime de la Saint-Barthélemy. » Tel est le mérite des pages qui suivent :

Nous sommes en 1570, au lendemain de la paix de Saint-Germain, qui n'avait pas rendu la sécurité au parti huguenot, bien au contraire. Charles IX, sous l'influence machiavélique de sa mère et de

ses funestes conseillers italiens, avait souvent, dès son enfance, accueilli l'idée de terminer les troubles de France par la mort prévotale des chefs huguenots. Ce criminel projet, caressé par les Guise en décembre 1560, n'avait pas été perdu de vue pendant les années qui suivirent. On se souvenait que, à Bayonne, le duc d'Albe, dirigé par son maître, était venu faire honte à Catherine de ses hésitations, et lui démontrer que, vis-à-vis des huguenots et des sujets rebelles, on n'était tenu à respecter aucun engagement. Le charmant prince de Navarre, qu'on traitait en enfant sans conséquence, entendit professer que toutes les perfidies étaient permises vis-à-vis des ennemis du trône et de l'autel, et qu'une tête de saumon valait mille têtes de goujons. Son intelligence prématurée lui fit comprendre qu'il fallait écouter, se taire, et être toujours sur ses gardes. A Moulins, 1566, tous les chefs des grandes familles de Bourbon, Montmorency et Coligny étaient présents. L'occasion était belle pour procéder contre eux, comme fit le duc d'Albe à l'égard d'Egmont et de Horn. Le cœur manqua à Catherine. Elle ne vit pas du reste, alors, la nécessité absolue de la criminelle solution. Cependant il en avait été assez question pour effrayer les huguenots. La terreur leur donna de l'audace. Après bien des hésitations, ils tentèrent, en 1567, de s'emparer du roi, comme avait fait le duc de Guise en 1562. La conspiration ne réussit pas et laissa Charles IX profondément irrité d'avoir fait, comme il le disait, devant ses sujets rebelles, une étape plus vite que le pas.

Après la courte campagne de 1567 à 1568, la petite paix ne donna pas la tranquillité. Tavares refusa de s'emparer perfidement du prince de Condé et lui fit une guerre loyale et heureuse. Cependant, grâce à l'habileté indomptable de Coligny, la cour fut obligée de traiter avec lui. Tavares se plaignait alors avec humeur que ce fussent les vaincus qui eussent fait la loi aux vainqueurs. Le duc d'Anjou partageait ces sentiments. Charles IX, sous l'empire d'une jalousie implacable, était heureux de ne plus entendre vanter les hauts faits de son frère et parlait avec satisfaction de son édit. La Huguerie, dans ses curieux Mémoires, rend très bien compte de la situation. Les pensionnaires de Philippe II, les amis de Catherine, par leurs enseignements journaliers, avaient brouillé dans la jeune âme de Charles IX, toutes les notions du juste et de l'injuste. Il écoutait avec une complaisance effrayante les dissertations les plus machiavéliques. Des instincts d'hon-

nèteté et de gloire lui disaient qu'il ne devait pas se livrer entièrement, et que la politique dont on le leurrait le conduisait aux abîmes. Coligny savait qu'on lui conseillait de nettoyer son Etat avec le concours empressé de Philippe II, mais il espérait cependant conserver la paix en faisant appel aux bons sentiments de Charles IX. Il fallait y entraîner le roi, artificieusement, contre son intention, « sans rien esmouvoir, ni faire contenance d'en avoir aucun soupçon, dit la *Huguerie* ¹. » La chose paraissait possible, et nous étions confirmés dans nos espérances, ajoute notre sagace narrateur, par les reproches que les Lorrains adressaient à sa « tardiveté » et par « le peu d'assurance qu'on pouvoit avoir des bouillons de sa jeunesse ². »

Quoi qu'il en soit, grâce à cette politique qui le rivait malgré lui au bien, Charles IX sembla avoir oublié ses griefs contre l'amiral et accepter avec ardeur toutes ses idées politiques. Il voulait se laisser guider par ses vues généreuses et patriotiques. Il ne cessait de réclamer sa présence. L'amiral savait que son jeune maître avait partagé contre lui les haineuses passions de ses entours, qu'il était encore en correspondance suivie avec Philippe II, qui lui enjoignait incessamment, dans leur intérêt commun, de faire disparaître la réforme.

Mais Coligny avait surpris dans le roi des aspirations à une glorieuse popularité et un certain désir de transmettre son nom à la postérité, comme bienfaiteur de son peuple. Il avait besoin de se persuader que Charles IX voulait la grandeur de la France, l'apaisement des haines religieuses. Pour arriver à ce double but, il voulait deux choses : le mariage de Henry de Navarre avec Marguerite, sœur du roi, puis la guerre avec l'Espagne. A aucun prix, du reste, il ne consentait à déchaîner de nouveau sur la France les horreurs de la guerre civile. Il était prêt à tout plutôt qu'à s'insurger. « Je suis las, disait-il avec amertume, de marchander ma vie. Je laisse à mes ennemis la responsabilité de leurs projets. Si les hommes ne me tiennent pas leur foi, Dieu vengera leurs infidélités. Du reste, mon sang, s'ils le versent, sera plus utile à mes partisans que mon épée. » Philippe II s'effrayait de l'influence croissante de l'amiral : « Nous sommes affligés, écrivait-il à son ambassadeur de France, que le roi admette en sa présence un homme aussi méchant que l'amiral, à moins que ce ne soit avec l'intention de s'assurer de lui et lui couper la tête, ce qui

1. *Mémoires*, édit. de Ruble, t. I^{er}, p. 10.

2. *Ibidem*, p. 13.

serait un fait de beaucoup de mérite et d'honneur. Mais il n'aura pas assez de nerf pour cela, et lui est si rusé, qu'il doit y aller sous bonne assurance. » Le soupçonneux monarque se trompait. Charles IX n'était que momentanément ébranlé, et l'amiral qui cherchait, en se confiant entièrement à son jeune maître, à trouver le chemin de son cœur, n'y parvenait qu'imparfaitement. Il ne voulait pourtant pas douter des promesses de celui qui l'appelait son père, et accuser sa loyauté.

Un jour, raconte la Huguerie dans ses Mémoires ¹, le duc de Montpensier rencontre l'amiral seul dans un corridor obscur du château de Blois où était la cour, et il ne peut s'empêcher de lui dire : « Comment avez-vous si peu de soin de vous, monsieur, que d'aller ainsi seul? Ne connaissez-vous pas les gens à qui vous avez affaire? Passer ainsi seul en un lieu obscur où, quand on vous aurait guetté et fait quelque mauvais tour, on ne ferait autre chose que d'en accuser votre imprudence. » L'amiral ne répondit qu'une parole : « Je suis dans la maison du roi. — Oui, reprit le prince avec dépit, mais où le roi n'est pas toujours le maître; je vous servirai de garde. » Qu'on lise encore la remarquable lettre qu'il écrivait au roi, le 13 décembre 1571 ², et l'on verra que Coligny s'exaltait dans l'accomplissement de tous ses devoirs, et que, impassible en présence de ses dangers personnels, il était tout entier à la pensée d'une guerre extérieure qui nous donnerait les Pays-Bas, et en France réconcilierait tous les partis. Rien ne pouvait le faire dévier de la ligne qu'il s'était tracée. On le fatiguait inutilement de ces propos : « Aux noces du roi de Navarre, il coulera plus de sang que de vin. — Si vous n'êtes pas le premier égorgé, vous êtes un misérable. — J'aime mieux me sauver avec les fous que de périr avec les sages. » L'amiral restait impassible.

Avouer le danger, c'était insulter Charles IX et lui donner un prétexte pour se jeter dans les bras de sa mère. Héroïquement, l'amiral s'imposa le silence. Le roi, écartant tous les fâcheux souvenirs et les pensées de haine qu'ils avaient éveillés, accueillit l'amiral à son arrivée à Blois, le 18 septembre 1571, avec des témoignages extraordinaires d'affection et de respect. Charles IX était fatigué des intrigues

1. Tome I, p. 93.

2. Publiée par M. Tessier, dans son livre sur l'amiral de Coligny. Pièces justificatives, p. 239.

de sa mère, jaloux de son frère; l'ambition des Guise, et même celle de Tavanes, lui étaient suspectes. Tout l'amenait à rendre justice aux éminentes qualités de Coligny. Ceux qu'effaçait sa soudaine faveur travaillèrent par tous les moyens à ressaisir le pouvoir.

C'est le moment où, prévenu par le duc d'Anjou, le maréchal de Tavanes se hâta de reparaître à la cour : « On comparait alors volontiers les deux Gaspard, dit M. Pingaud, anciens compagnons de plaisir sous François I^{er}, et naguère ennemis et rivaux de gloire. Au fond du cœur, Gaspard de Saulx estimait l'amiral, et si, comme nous le croyons, les idées exposées dans ses Mémoires par son fils lui appartiennent, de même que Coligny il avait des vues nouvelles sur la politique, sur l'administration civile et militaire. Il rêvait, comme lui, l'expulsion des Guise et l'achèvement de la France par la conquête des Pays-Bas; il comprenait l'importance des établissements tentés en Amérique; il partageait même quelques-unes des idées des réformateurs sur la discipline ecclésiastique. » On trouvera la justification de ces assertions au chapitre VI des *Saulx-Tavanes*, ou mieux encore dans les Mémoires eux-mêmes, qui exhalent çà et là je ne sais quel souffle de généreuse et franche indépendance : tant il est vrai que ce qu'on appelle l'esprit moderne ne date pas exclusivement de 1789 ! Malheureusement, la religion et la guerre avaient séparé les deux rivaux, et la jalousie politique allait en faire des adversaires irréconciliables. Sous l'influence, je dirai presque sous le charme de Coligny, Charles IX décida le mariage de sa sœur avec le roi de Navarre et leva toutes les difficultés. Le contrat fut signé le 11 avril, malgré les protestations du cardinal légat : « Si monsieur le pape fait la bête, disait cavalièrement le jeune roi, je prendrai moi-même Margot par la main et la mènerai épouser en plein prêche. » Entrant dans les idées de Coligny à propos de l'expédition de Flandre : « Mon père, il y a encore en ceci une chose à quoi il faut bien prendre garde : c'est que la reine, qui veut mettre le nez partout, ne sache rien de notre entreprise, car elle nous gênerait tout; c'est la plus grande brouilleuse du monde. »

Grâce aux soins de Coligny, le maréchal de Montmorency partit pour l'Angleterre le 8 juin. Il allait conclure un traité d'alliance avec Élisabeth contre Philippe II, et négocier un mariage entre la reine et le duc d'Alençon. On s'assura du concours de l'Allemagne et des Nassau; enfin, nos flottes se préparaient à mettre en mer, sous

les ordres de Strozzi et de la Garde. Cependant, la reine mère et le duc d'Anjou, et derrière eux Tavares, défendaient contre Coligny leur situation à la cour; Tavares, qui s'était cru un moment sans rival, était offusqué de la faveur éclatante du glorieux vaincu de Moncontour.

La première fois que l'amiral se présenta à Blois chez Monsieur, Tavares prit plaisir à le faire attendre une heure à la porte. Bientôt après, c'est Coligny qui, rencontrant sur le quai du Louvre le maréchal, lui dit avec reproche : « Qui empêche la guerre d'Espagne n'est pas bon Français et a une croix rouge dans le ventre. » Tavares, dans ses Mémoires, dit que ce jour-là sa vie a été en danger. Ailleurs, il prétend que Coligny, dès 1567, aurait dit au roi en parlant de lui : « Abattez cette tête, sire, elle est mauvaise. » Il cherche ainsi à établir qu'entre eux il existait une sorte de vendetta, et qu'il avait eu, lors de la Saint-Barthélemy, l'adresse de prendre les devants. Rien ne justifie ses assertions. L'amiral voulait à tout prix la paix, pour mieux assurer le succès de la guerre contre l'Espagne, mais il avait en face de lui, derrière le roi, le duc d'Anjou, sa mère, les Guise, Tavares, qui vantaient l'alliance espagnole comme une garantie d'ordre public. Ils ajoutaient en outre que, prudemment, on ne devait pas provoquer une puissance redoutable et gardienne de la pure foi catholique. Les huguenots, pour forcer la main au roi, n'en occupèrent pas moins Mons et Valenciennes.

Ce fut dans ces circonstances qu'eut lieu, le 26 juin, un conseil pour décider la paix ou la guerre. Tavares, jadis l'homme du roi, voyant son rôle pris par un rival, attaque incessamment l'amiral et se fait l'instrument des Guise. Il reproche à Coligny d'avoir offert de lever en son nom dix mille hommes : « Celui de vos sujets qui vous porte telles paroles, dit-il à Charles IX, vous lui devez faire trancher la tête. » Le roi redit imprudemment ces paroles à l'amiral, qui, pour se défendre, accusa le maréchal de travailler au profit du duc d'Anjou contre la royauté.

Charles IX fut ainsi rendu à ses sentiments jaloux et tomba dans la plus grande perplexité. Il réunit de nouveau son conseil, au commencement de juillet, sans pouvoir concilier les avis opposés. Le duc d'Albe avait repris Valenciennes et assiégeait Mons. Charles IX, sans se prononcer ouvertement, permit à Genlis de marcher au secours de cette place. Les ennemis de Coligny, trahissant les secrets

du conseil privé, fournirent des renseignements qui permirent d'infliger deux échecs à la France. Le duc d'Albe ayant paru aux environs, Genlis fut mis en déroute le 11 juillet.

Minquetières, marin distingué, envoyé pour reconnaître le Pérou, fut également victime d'un guet-apens à St-Domingue, grâce à certaines révélations. Ces succès, dus à la trahison, frappèrent l'esprit de Charles IX et ébranlèrent sa foi dans l'infaillibilité de Coligny. Catherine, le duc d'Anjou, attaquèrent violemment l'amiral, le représentant comme le mauvais génie de la France, et réveillèrent chez le jeune souverain tous les souvenirs qui devaient l'irriter contre son sujet rebelle et huguenot. Il fallait, disaient-ils, en faire justice. Sauve, Retz, Birague vinrent à la rescousse. Le roi et Tavanès entendirent donc comploter le meurtre de Coligny et des principaux chefs huguenots. « Hasardeuse entreprise, dit justement M. Pingaud, que le caprice royal et le fanatisme populaire devaient transformer en un massacre général. »

« La paix durera, écrivait Tavanès au roi, dès 1571, pour l'envie et nécessité qu'en a l'une et l'autre des parties; et néanmoins, il faut confesser que, si une d'elles voit une occasion bien sûre pour terminer la querelle, elle la prendra, car, de demeurer pour jamais dans l'état où on est, personne, de si mauvais jugement soit-il, ne le peut ni ne le doit espérer ! Il faut prévenir un nouveau coup de main des huguenots. — Il n'y a moyen que de prendre les chefs tous à la fois, comme dit est, pour y mettre fin. »

La querelle s'envenimait sans que les discussions éclairassent la question. Un jour l'amiral, dans un accès de dégoût contre la politique de la cour et de colère contre les agissements de Catherine, s'écria : « Si le roi ne veut pas faire la guerre, rien ne s'oppose à ce que j'aille avec mes amis secourir les Nassau. » Répondant à de vives observations, il ajouta : « Ce que j'en ferais serait dans l'intérêt du roi. Je lui désire à l'extérieur une guerre glorieuse, pour lui en éviter une autre bien cruelle à l'intérieur. » Catherine exploita habilement ces imprudentes paroles; et en conséquence de ces luttes, il fut arrêté dans un cénacle intime qu'on se déferait du redoutable Coligny.

L'amiral avait engagé le roi à faire nommer le duc d'Anjou roi de Pologne. C'était un honorable exil. Le duc d'Anjou, sous l'empire d'une violente passion pour la princesse de Condé, et dans l'espoir de

monter prochainement sur le trône, car la santé de Charles IX donnait dès lors des inquiétudes, ne voulait pas quitter la France. Sous l'empire de ces préoccupations, sa haine contre Coligny se réveilla vivement, et il s'associa avec ses conseillers aux desseins criminels de sa mère.

Charles IX, plein de trouble et d'incertitude, s'était retiré à Montpipeau, en Brie, et se livrait à la chasse pour se distraire de ses préoccupations. La reine l'y suivit, et s'enfermant avec lui, lui reprocha longuement son ingratitude et son aveuglement. Les Mémoires de Tavanès nous ont conservé ses paroles : « Je n'eusse jamais pensé qu'après avoir pris tant de peine à vous élever, avoir conservé la couronne que les huguenots et catholiques vous voulaient ôter, après m'être sacrifiée et encouru tant de hasards, que m'eussiez voulu donner récompense si misérable ! Vous vous cachez de moi, qui suis votre mère ; vous vous ôtez de mes bras, qui vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs, qui vous ont voulu assassiner. Je sais que vous tenez des conseils secrets avec l'amiral. Vous désirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsidérément, pour mettre votre royaume, vous et nos personnes, en proie de ceux de la religion. Si je suis si malheureuse, avant que voir cela, donnez-moi congé de me retirer au lieu de ma naissance, et éloignez de vous votre frère, qui se peut nommer infortuné d'avoir employé sa vie pour conserver la vôtre... » Cette allocution habile, accompagnée de larmes, émut ou plutôt effraya le roi. Il plia de nouveau sous l'ascendant de sa mère, avoua ses entretiens secrets avec Coligny, et suivit sa mère à Monceau, où il trouva d'Anjou, Tavanès, Retz et Sauve. Tous contribuèrent à le confirmer dans son retour, et décidèrent le meurtre de l'amiral. Pour exécuter ce projet, on s'adressa à Henri de Guise qui, malgré une nouvelle réconciliation de mauvaise foi, brûlait de venger son père. Ce dernier engagea sa mère à tuer l'amiral de sa propre main, en pleine cour. Elle s'y refusa. On convint, dès lors, de charger du crime un spadassin obscur, et après quelques hésitations on s'adressa à Maurevert, qui, à la cour même, avait déjà fait ses preuves.

Pendant la chasse du roi à Montpipeau, Coligny s'était retiré à Châtillon auprès de sa femme et de ses enfants. Il eût voulu y rester ; mais il croyait nécessaire de confirmer Charles IX dans ses bonnes dispositions, et aux avis prudents qu'il recevait de toutes parts il ré-

pondait imperturbablement : qu'il était résolu à demeurer fidèle au roi, et qu'il aimait mieux être traîné dans les rues de Paris que de recommencer la guerre civile. Il répondait, le 7 août, aux Rochelais : « Vous n'avez, Dieu merci, nulle occasion de craindre... Je vois, grâce à Dieu ! le roi si bien disposé à l'entretien de la paix entre ses sujets, que nous avons tous occasion de le louer. »

Le roi de Navarre et le prince de Condé avaient reçu des avis du même genre ; ils les repoussèrent comme autant de rêveries ; ils entrèrent à Paris au commencement d'août, à la tête de 800 gentilshommes huguenots.

Coligny contrebalança de nouveau, auprès du roi, l'influence italienne et espagnole. Le 9 août 1572, Charles IX écrivait à son ambassadeur en Angleterre qu'il voulait rompre avec Philippe II et secourir Mons. Ces oscillations effrayaient Catherine et augmentaient son désir de se débarrasser de Coligny. Cependant, le moment du mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois approchait. Grégoire XIII, moins rigide que Pie V, voyait de meilleur œil cette union. Il voulait y imposer, toutefois, des conditions inadmissibles. Charles IX demanda au pape une autorisation pure et simple, et lui fit comprendre qu'en cas de refus il était résolu de passer outre. Le cardinal de Bourbon, pour tirer la cour d'embarras, se contenta d'une lettre supposée, qui annonçait l'expédition de la dispense, et consentit à célébrer le mariage le lundi 18 août 1572. La veille, le 17, jour des fiançailles, les prédicateurs firent entendre dans presque toutes les chaires de Paris de violentes déclamations contre la cérémonie du lendemain. Les intransigeants de l'époque affirmaient que Coligny et Montmorency réunissaient des forces pour égorguer leurs adversaires. La populace, ainsi excitée, s'attendait à un soulèvement contre les hérétiques et s'y préparait. On voulait tuer pour ne pas être tué ; et ce n'est pas dans les basses classes seulement que la terreur était à l'ordre du jour : le duc d'Anjou lui-même se croyait menacé par l'influence de la faction dominante. Chaque fois que l'amiral entretenait Charles IX, la reine mère et le duc d'Anjou le trouvaient « merveilleusement fongueux et renfrogné, avec un visage et des contenance rudes, et encore davantage ses réponses ». Un jour même, il regarde son frère d'un air terrible, en tourmentant la poignée de sa dague, et celui-ci court, s'échappe pour avertir sa mère. Catherine accourt et demande au roi, en dissimulant, ce qu'il a appris d'une

si longue conversation avec l'amiral. Et lui blasphémant: « J'ai appris, madame, que je n'ai pas de plus grands ennemis que vous et mon frère. »

De ce jour-là, la mort de Coligny fut regardée comme nécessaire. Maurevert l'assassin entre en scène. La reine mère espérait se défaire des calvinistes en abattant leur chef, et laisser à Henri de Guise la responsabilité d'un meurtre offert aux mânes du duc François. Évidemment, le massacre du 24 août n'eut lieu que pour faire disparaître Coligny et ensevelir le mystère odieux de la tentative avortée de l'avant-veille. L'attentat sur l'amiral, s'il eût réussi, eût étouffé dans son germe le projet qui aboutit à l'orgie sanglante de la Saint-Barthélemy.

C^{te} de LAUBESPIN.

CORRESPONDANCE

LES HUGUENOTS DE 1560

ONT-ILS CONSPIRÉ CONTRE LA MONARCHIE

University of the City of New-York, oct. 19, 1878.

MONSIEUR,

Me sera-t-il permis de vous signaler un passage d'une importance exceptionnelle dans un ouvrage qui a dernièrement paru sous le titre de : *Histoire du parlement de Bordeaux, depuis sa création jusqu'à sa suppression* (1451-1790), *œuvre posthume de C. B. F. Boscheron des Portes, officier de la Légion d'honneur, président honoraire de la cour d'appel de Bordeaux, etc.*, 2 vol. (Bordeaux, 1877).

C'est un livre d'une certaine valeur, puisque l'auteur a puisé aux sources, particulièrement dans les registres du parlement. Il contient beaucoup de faits ayant rapport aux progrès de la réforme. Par exemple, le récit de la visite de Marguerite d'Angoulême au nom de son frère, François I^{er}, le 24 mai 1543, est des plus curieux. Rien ne montre mieux la réserve, pour ne pas dire l'espèce d'hypocrisie officielle à laquelle cette princesse se voyait condamnée.

Mais c'est à un autre passage que je dois m'attacher.

On sait que, dès le temps du tumulte d'Amboise (mars 1560), les ennemis des huguenots répandirent l'accusation que ceux-ci avaient formé le plan

de renverser la monarchie et d'établir une république ou, comme on s'exprimait alors, de vivre en cantons à la mode de la Suisse. A en croire les registres du parlement de Bordeaux, le sieur de la Renaudie, chef huguenot tué près d'Amboise, aurait assuré l'*official* de l'évêque de Périgueux, quel était son dessein !

Voici le passage des registres tel que le rapporte M. Boscheron des Portes (t. I, page 130), sous date du 4 septembre 1561 :

« Ledit jour, M. Gérard Faure, official de Périgueux, a dit, qu'il y a deux ans que *le feu sieur de la Renaudie* fust à la maison dudit official, à Nontron, lui dire *que c'estoit grande folie qu'un tel royaume fust gouverné par un roi seul*, et que si l'official vouloit l'entendre, qu'il lui feroit un grand avantage; car *on déliberoit de faire un canton à Périgueux, et un autre à Bordeaux, dont il espéroit avoir la superintendance*. Et lors luy tenant de tels propos, retira à part ledit official sans qu'autre l'entendist. Ainsi signé : FAURE. »

Cette pièce est certainement digne d'attention. Le commentaire de M. Boscheron des Portes n'en est pas moins étrange. Il accepte sans hésitation toutes les assertions de l'official de Périgueux, et ne doute nullement que les huguenots eussent déjà esquissé leur grand complot, qui ne visait à autre chose qu'à la destruction de l'unité nationale. « *Cette singulière communication,* » dit-il, « *est exactement conforme aux renseignements recueillis depuis par l'histoire générale.* Mais à cette époque, c'était toute une révélation du plan politique des réformés, et voilà pourquoi le parlement en prenait note. L'actualité lui donnait d'ailleurs un nouveau prix, car on était au lendemain de la conspiration d'Amboise, dont la Renaudie fut, sinon le véritable chef, du moins un des principaux agents. C'est à Genève que cet homme avait embrassé le calvinisme. C'est de Suisse qu'il rapportait le nouveau modèle de gouvernement que ses coreligionnaires et lui destinaient à la France : *une république fédérative, fractionnée en cantons* dont le nombre et l'assiette était déjà, à ce qu'il paraît, arrêtés par les auteurs de ce projet. » Il ne faut rien de plus à l'écrivain catholique pour échafauder « toute une tirade sur *le manque de patriotisme* des « novateurs » tenant si peu de compte « de la puissance et de la gloire de la patrie commune qui, dès lors, reposaient sur l'unité française, cette œuvre incessamment poursuivie par tous nos rois, depuis l'origine de la monarchie. » Ce sont donc les parlements de France qui ont vu le péril du pays et qui, fidèles à la devise, « Dieu et le Roi », se sont armés de résistance contre « *les religieux attaquant audacieusement ces deux principes.* »

Nul lecteur impartial de l'histoire du xv^e siècle ne pourra s'associer aux conclusions de M. Boscheron des Portes. Rien de plus clair que le dévouement du parti huguenot aux vrais intérêts de la royauté. Dans les

rangs des chefs protestants se trouvaient les représentants de la haute noblesse pour lesquels l'abolition de l'autorité royale aurait entraîné la perte de leurs propres privilèges. Le « *chef muet* » de la « *conspiration* » d'Amboise, était d'ailleurs le prince de Condé, prince du sang, qui n'était point si éloigné du trône qu'il n'eût aucun espoir de la succession ou pour lui ou pour ses enfants. Et quant aux masses protestantes, elles n'avaient aucune haine contre le roi, et se bornaient à chercher les moyens de délivrer leur prince légitime de la servitude à laquelle le cardinal de Lorraine et le duc de Guise les avaient assujetties.

Mais il y a aussi d'autres difficultés touchant la révélation prétendue de l'officiel de Périgueux. Elle n'a pas eu lieu au temps dans lequel, si elle était véritable, elle aurait assuré au délateur une grande récompense; elle s'est produite « deux ans après », à une époque où le roi François II étant mort depuis neuf mois, et les circonstances politiques étant entièrement changées, il était devenu difficile, sinon impossible, d'établir ou la bonne foi ou la fausseté de l'officiel. Pourquoi M. Gérard Faure avait-il attendu si longtemps? On ne peut se dissimuler non plus combien il est peu probable qu'un homme de la sagacité reconnue de la Renaudie ait choisi pour dépositaire de son important secret un *officiel*, juge ecclésiastique manifestement dévoué, corps et âme, au parti lorrain.

Agrérez, monsieur, mes salutations respectueuses.

HENRY M. BAIRD.

EXTRAITS DU JOURNAL DE LOCKE

Genève, le 3 avril 1879.

Monsieur le rédacteur,

Locke visita la France dans les années 1675-1679, lord King, dans *The life of John Locke*, publiée en 1829 (2^e édition, 1830), a donné des extraits étendus de son *Journal de voyage*¹. Nous avons pensé intéresser les lecteurs du *Bulletin* en traduisant les passages où il est question de la situation des protestants. Sans doute ils ne font connaître aucun fait nouveau, mais ils confirment les autres témoignages.

Je serais heureux, monsieur le rédacteur, que vous ne crussiez pas ces pages indignes du *Bulletin*, et je profite de l'occasion pour vous renouveler l'assurance de mon entier dévouement.

PH. ROGET.

30 décembre 1675, Orange. — La proportion est ici de douze pro-

1. L'ouvrage plus récent de Foxburn a peut-être ce journal dans son intégrité; toutefois nous ne saurions l'affirmer.

testants contre neuf papistes. Deux consuls sont protestants et deux papistes. La ville a deux temples protestants, dont l'un est un édifice élégant, où un seul arceau de pierre, comme un pont, règne dans toute la longueur et porte le faitage, comme le principal soutien de l'édifice, disposition nouvelle, mais convenable pour un tel espace.

3 janvier 1676, Nîmes. — Les protestants n'ont maintenant qu'un temple, l'autre ayant été démoli par ordre du roi, il y a quatre ans environ. Sur les quatre consuls de la ville, deux sont papistes et deux protestants; il n'est plus permis comme autrefois de prendre la cène en robe. Les protestants avaient construit eux-mêmes pour leurs malades un hôpital qu'on leur a enlevé, tout en leur y laissant une chambre..., mais ils n'en usent jamais, parce que les prêtres molesteraient leurs malades. Malgré leur découragement, il ne paraît pas que beaucoup de protestants se convertissent; l'un d'eux répondit à mes questions sur ce sujet que les papistes n'arrivent à rien par la contrainte ou par la corruption.

Montpellier, 10 janvier (les états du Languedoc sont assemblés). — Uzès, ville du Languedoc assez rapprochée de Nîmes, avait coutume d'envoyer chaque année un député protestant à l'assemblée des états à Montpellier, la majeure partie de la population étant protestante; mais cette année il lui a été interdit de le faire; de plus, cette semaine, il est fait par le roi défense aux protestants d'élire comme consuls des hommes de leur religion, et ordre est donné de démolir leur temple, le seul qu'on leur eût laissé, bien que les trois quarts de la ville soient de la religion protestante; le prétexte allégué est que le temple se trouvant à proximité de l'église catholique, l'office est troublé par le chant des psaumes.

5 février. — Les protestants ne sont pas ici dans une situation défavorable devant la justice, à moins que la partie adverse ne soit un nouveau converti qu'on désire favoriser; ils ne sont pas plus taxés que les autres habitants, mais ils sont exclus des charges et emplois publics. Dans l'espace de ces dix dernières années, ils ont bien en au moins cent soixante temples démolis. Dans cette région ils vivent en assez bonne harmonie avec les laïques de l'autre culte: tantôt ils font des prosélytes, tantôt ils en perdent; somme toute, le nombre des protestants, dans ces dernières années, ne s'accroît ni ne diminue beaucoup. On ne fait rien à ceux qui passent à la religion réformée, à moins qu'ils ne soient relaps; ces derniers sont quelquefois poursuivis. Les réformés

qui passent à l'Église de Rome sont en général attirés par de belles promesses qui le plus souvent ne se réalisent pas; les protestants ne vivent pas mieux que les catholiques.

12 février. — Il y a dix ans que les protestants n'ont eu de synode général; naturellement ils ont chaque année, mais non sans requérir l'autorisation du roi, un synode provincial du Languedoc qui rend les lois ecclésiastiques pour la province; ces lois toutefois doivent s'accorder avec celles qui sont faites par le synode national. Ce synode est formé d'environ cinquante pasteurs et d'autant de diacres ou anciens; il a le droit de réprimander et même de déposer tout pasteur scandaleux; il prononce aussi sur les ordinations et pourvoit les églises de pasteurs, nul n'étant admis dans les ordres sans avoir déjà une charge d'église. Voici comment on procède: si l'église de Montpellier, par exemple, a perdu par la mort ou un déplacement un de ses quatre pasteurs, les candidats s'adressent au consistoire de cette église, qui invite celui qu'on préfère à prêcher devant la congrégation; s'il est approuvé, il se présente au synode suivant qui désigne quatre pasteurs pour l'examiner sur les langues, le champ des études universitaires et la théologie; en particulier il doit produire les certificats de l'université où il a étudié, relativement à sa conduite et à sa science; il prêche en latin et en français, et s'il sort de toutes ces épreuves d'une manière passable, deux pasteurs sont nommés pour procéder à son ordination. Après un sermon sur les devoirs du ministère, ils quittent la chaire et lui lisent plusieurs chapitres tirés des Épîtres où la même matière est considérée; puis, après une prière, ils lui imposent les mains et déclarent que par autorité du synode il a pouvoir de prêcher, de pardonner les péchés, de bénir les mariages et d'administrer les sacrements. Cela fait, il est ministre de l'Église. Le consistoire décide de son salaire. Le roi punit quiconque soutient ici des opinions contraires aux articles de foi, en sorte qu'il faut être ou de l'Église romaine ou de l'Église réformée. Il n'y a pas longtemps qu'un individu ayant laissé voir quelque penchant pour les doctrines ariennes, le gouverneur porta plainte au roi, qui ordonna qu'on lui fit son procès; il fut donc envoyé à cet effet à Toulouse où il nia absolument ce dont on l'accusait et fut relaxé; mais s'il avait avoué, il aurait été brûlé comme hérétique.

... Sur les 30 000 habitants de Montpellier, il y a 8 000 communiants de l'Église réformée. J'entends dire que dans les vingt ou

trente dernières années, le nombre des protestants a manifestement augmenté ici et augmente de jour en jour, quand même il ne se passe pas de jour qu'on ne leur enlève quelque privilège. Leurs consistoires avaient autrefois le droit d'assermenter des témoins; mais cette faculté leur a été retirée dans l'espace des dix dernières années.

15 février. — La plénitude du pouvoir disciplinaire réside dans le consistoire; celui de Montpellier est formé des quatre pasteurs et de vingt-quatre anciens; cette assemblée dirige toutes les affaires de l'Église au temporel et au spirituel; les questions se décident par la majorité des votes alors même qu'aucun de ces pasteurs ne serait avec la majorité. S'il s'élève quelque controverse sur un point de droit, on s'en réfère à des protestants choisis dans la bonne bourgeoisie et parmi les hommes de loi. Il y a encore six conseillers de la religion, et les avocats sont libres dans leur profession.

Voici le mode des censures ecclésiastiques: quelqu'un mène-t-il une vie scandaleuse, il est d'abord repris en particulier; s'il ne s'amende pas, il est appelé devant le consistoire et admonesté; si cela n'opère pas, il est admonesté en présence de la congrégation; si, en dépit de tout, il reste incorrigible, il est exclu de la cène.

24 février. — Montpellier a six consuls dont auparavant trois étaient protestants et trois papistes, mais les protestants ont été exclus l'année dernière.

12 mars (mercredi des cendres). — Les admonestations publiques sont rares: les derniers exemples ont été: l'un pour soufflet donné dans le temple un jour de communion: l'auteur du soufflet fut empêché de prendre la cène; l'autre pour une fille donnée en mariage à un papiste, ce qui entraîna pour le père une excommunication de six mois. La conséquence est l'exclusion de la cène, mais non de l'assemblée.

Le 28 mars. — Les baptêmes de la religion à Montpellier sont au nombre d'environ 300, et les enterrements d'environ 260.

Février 1679, Paris. — Les protestants, dans les vingt dernières années, ont eu plus de trois cents temples démolis, et pendant les deux derniers mois quinze nouveaux ont été condamnés.

VARIÉTÉS

CANTIQUE NOUVEAU

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Peut-être ne trouverez-vous pas indigne du *Bulletin* le *cantique nouveau* ci-dessous. Le titre en dit l'occasion. Il est possible qu'il ait été chanté à cette époque, au moins dans certaines églises ; en tous cas, il fut fait pour cela. Le texte, comme il est facile de le voir, et comme le titre le constate, reproduit en partie le psaume CXXII. On y trouve aussi des réminiscences d'autres psaumes, comme, par exemple, du CXXXVII^e.

Ce *cantique* est intéressant à divers égards, notamment en ce qu'il montre la joie que causa aux réformés de France l'*édit de tolérance* à l'occasion duquel il fut composé.

Il est regrettable que l'auteur n'en soit point nommé, car son nom, outre l'intérêt direct que nous aurions à le savoir, permettrait peut-être de faire une conjecture quant à la province où ce *cantique* fut composé et chanté d'abord.

Nous le reproduisons d'après une copie contemporaine qui a été trouvée ici dans une vieille Bible. Il va sans dire que nous la reproduisons telle quelle, bien qu'elle paraisse être parfois fautive.

Veuillez bien agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PAUL DE FÉLICE.

Mer (Loir-et-Cher), février 1870.

La Réjouissance des Protestants Français relativement à leur manière d'être depuis l'Édit de 1787.

Tiré en partie et sur le chant du Ps. CXXII.

Quel transport, quel ravissement !
 Quand on me dit : Moutons au lieu
 Où nous allons voir notre Dieu
 Habiter éternellement !
 Oh ! que les parvis de Sion
 Sont dignes d'admiration !
 C'est là qu'on sert Dieu, qu'on le prie ;

C'est là que de sa volonté
 On nous instruit avec clarté :
 Là qu'on reçoit le pain de vie.

On voit les tribus du Seigneur,
 Selon son saint commandement
 Y monter solennellement,
 Pour y célébrer son honneur.
 Chantez, chantez à l'Éternel
 Le Dieu Fort, le Dieu d'Israël !
 Jérusalem il rétablie :
 Que toute la postérité
 Pour louer le Dieu de bonté
 Par ses soins enfin se rallie !

Sentons-nous le prix des faveurs
 Que Dieu nous accorde en ce jour
 Pour lui témoigner notre amour
 Par l'oblation de nos cœurs ?
 Chrétiens timides, chancelants
 Ne redoutez plus les Tyrans !
 Dieu vient à nous en Dieu propice :
 Son Église persécutée
 Va être mise en liberté,
 Dieu l'a promis, Dieu l'accomplisse !

Il incline le cœur des Rois
 Qu'il tient dans sa puissante main ;
 Il les dirige en Souverain
 Pour être docile à sa voix.
 Notre Monarque BIEN-AIMÉ
 D'un esprit de paix animé
 Brise le joug insupportable
 Sous lequel depuis si long-temps
 Les pleurs et les gémissements,
 Rendoient notre sort déplorable.

Jouissant de cette faveur,
 Mes vœux sont-ils donc satisfaits... ?

Que de vuide dans mes souhaits.....!
 Pendant qu'encore avec douleur,
 Je voi nos Tribus dispersez
 Et nos Temples non-redressez.....
 Jérusalem si je t'oublie,
 Ah! que plutôt et qu'à jamais
 Ma langue tienne à mon palais!
 Et que ma droite se renie!

Puissent la liberté, la paix
 Venir refleurir sur tes bords!
 Veuille le Ciel, par ses trésors,
 Comblér tous nos justes souhaits!
 Sion! Sion! Si je revoi
 Mes frères résider chez toi!
 Pour toi mon zèle s'intéresse;
 Surtout si je vois en ce lieu
 Le Tabernacle de mon Dieu!
 Je veux pour toi prier sans cesse!

Les lignes suivantes, adressées, le 1^{er} février 1788, par madame Etienne de Lessert à une deses parentes, madame d'À..., née B..., témoignent que la satisfaction causée par l'édit de tolérance n'était pas sans mélange : « Vous verrez que l'édit des protestants assure leur état-civil. C'est un grand point pour la sûreté des familles. Dieu veuille qu'on sache jouir de cet avantage, et se contenter du culte paisible et intérieur qu'on suppose par l'arrêt sans en faire mention. Je crains que les provinces méridionales ayant attendu davantage ne se plaignent, et ce ne serait pas le cas. » L'avant-dernière strophe du cantique ci-dessus prouve que tel était au fond le sentiment de son auteur. La révolution allait achever l'œuvre imparfaite de la monarchie.

Le Gérant: FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DE
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ETUDES HISTORIQUES

LES ÉCOLES PROTESTANTES D'ALENÇON.

Le séjour à Alençon de Marguerite de Valois, reine de Navarre, duchesse d'Alençon, et la pléiade de savants, de poètes qui s'étaient groupés autour de cette princesse, ont fait de cette ville, au xvi^e siècle, un petit centre intellectuel, un foyer de lumière que les guerres de religion d'abord et les jésuites au siècle suivant devaient bientôt presque complètement étouffer.

C'est sans doute à cette influence heureuse qu'il faut attribuer la fondation à Alençon, quelques années après la mort de Marguerite, d'une école latine dirigée par le grammairien Jacques d'Artois. Malheureusement ce collège ne nous est connu que par le titre seul de l'ouvrage publié par Jacques d'Artois en 1559 et par la dédicace qui l'accompagne : *Ad optimos Alenconicos cives Jacobi Artisieni Alenconicae scholae paedagogi epistola*. Cette épître aux Alençonnais est datée : *E vestro Musæo Alenconico* (Cadomi, ex officinâ Philipporum, 1557). Ne trouvant pas à Alençon des éléments suffisants de succès, cet établissement ne dut avoir qu'une existence éphémère.

Une nouvelle tentative eut lieu en 1564. Charles IX, prince lettré et alors sous l'influence du sage l'Hospital, avait adressé aux habitants d'Alençon des lettres patentes pour l'érection

d'un collège. Louis de Rabodanges, grand bailli d'Alençon, très favorable aux idées de la Réforme sans faire ouvertement profession du calvinisme, représenta aux habitants convoqués en assemblée générale, ces lettres patentes, en les exhortant vivement à prendre les mesures nécessaires pour procurer cet établissement. C'était sans doute le meilleur moyen de faire oublier et de réparer les maux causés par la guerre civile. On voulut engager les nombreuses confréries établies à Alençon à y contribuer ; toutes refusèrent et les choses en restèrent là ¹.

L'indifférence des Alençonnais pour l'instruction de leurs enfants leur mérita, dit-on, les reproches du célèbre avocat général Loisel. Voici ce qu'il leur disait, paraît-il, dans une remontrance adressée à l'échiquier d'Alençon en 1576.

« Je m'ébahis du peu de soin que vous prenez de l'instruction de vos enfants, n'y ayant dans votre ville, ni collèges, ni écoles d'instructions publiques aux bonnes lettres et discipline, ni une seule boutique de libraire ; qui vous est grand reproche et vergogne. Votre ville n'étant pas du nombre des petites.... Ce qui me ferait volontiers monter en la plus haute tour ou clocher de la ville ; et là, m'écrier de toute ma puissance, afin d'être entendu de tous les quartiers de la ville : Que faites-vous habitants d'Alençon ? Vous vous tuez les corps et les âmes pour amasser du bien à vos enfants de toutes parts, et vous ne pensez nullement à ceux pour qui vous les amassez.... Vous me direz qu'il faut de la dépense, des gages pour les précepteurs, que vous êtes courts et mal garnis en deniers communs à votre hôtel de ville ; et je vous répondrai en un mot : Evertuez-vous, commencez seulement d'y vouloir entendre, et vous trouverez aide et secours ². »

Il faut croire que les Alençonnais furent insensibles à cette remontrance, car ils attendirent jusqu'en 1592 pour y déférer. À cette époque, dans les grandes nécessités où l'avait réduit la Ligue, le roi ayant été obligé de contracter des emprunts avec les différentes villes de la généralité d'Alençon, cette ville lui fit un

1. Bolant-Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*.

2. *Histoire d'Alençon* (par l'abbé Gautier), p. 217-218 ; — L. de La Sicotière, *Histoire du collège d'Alençon*, publiée dans l'*Annuaire Normand* pour 1842, p. 369-370. — Malheureusement l'abbé Gautier, suivant l'usage adopté de son temps, n'a pas cité la source d'où il a tiré ce document.

prêt de 2 000 écus. Il fut convenu que le roi en ferait l'intérêt au denier dix, c'est-à-dire à 5 p. 100, placement avantageux comme on voit. Il fut en outre stipulé que les deniers en provenant, soit 600 livres, seraient employés « à l'entretienement d'un collège pour l'instruction de la jeunesse en ladite ville, selon que les diets habitants d'icelle l'ont requis. »

Cette rente de 600 livres était évidemment insuffisante pour l'objet auquel elle était destinée. Il est probable qu'elle resta sans emploi ou fut affectée à un autre usage jusqu'en 1609. A cette époque les habitants d'Alençon furent convoqués en assemblée générale par M. de Matignon, gouverneur de la ville pour délibérer sur l'emploi de ces fonds. Les habitants décidèrent que sur cette somme 350 livres seraient attribuées aux écoles catholiques et 250 livres aux écoles protestantes. On voit par là que vraisemblablement la moitié des habitants d'Alençon environ avaient embrassé la Réforme.

La fondation à Alençon du collège des jésuites qui eut lieu de 1620 à 1623 ne changea rien expressément à cette disposition¹. Les maîtres des petites écoles protestantes continuèrent à jouir des 250 livres. Quant aux jésuites, malgré l'opposition qu'ils rencontrèrent, ils réussirent à se faire mettre en possession du surplus de cette rente de 600 livres. Les conventions qui furent stipulées entre les habitants d'Alençon et les jésuites, à cette occasion, sont même assez remarquables. On y trouve l'habileté ordinaire des bons pères. Il fut entendu que ce collège était établi afin que « la jeunesse catholique et de la religion pré-

1. Dans une information faite en 1622 au sujet des avantages que pouvait procurer l'établissement du collège des jésuites, il est dit que dans tout le diocèse de Sées dont Alençon était la ville principale, on n'aurait pas pu trouver un seul maître capable seulement d'enseigner la grammaire.

« Alenconium urbs est ducatu insignis, Non magna illa quidem sed non multum exigua. Inhabitant enim illam ad quindecim vel sexdecim millia hominum. Maxima est totius diœcesis Sagiensis, que diœcesis tantâ inopiâ magistrorum qui juventutem instruunt destituitur ut asseveravit ipse episcopus ne unum quidem esse in totâ diœcesi qui vel ipsam grammaticam doceat : res a priori sine exemplo in tota Gallia. » (Archives de l'Orne, série D, 1.)

Le collège de Sées ne paraît dater que de la même époque. Au reste ce collège n'était en réalité qu'une *præceptorie* à la charge du chanoine prébendé de Ménil-Jean qui, en raison de cette fonction prenait le titre de précepteur. Ce n'est qu'en 1718 que deux autres maîtres furent adjoints au chanoine-précepteur pour enseigner avec lui toutes les classes.

La première école de filles d'Alençon date de 1627.

tendue refformée fût instruite aux bonnes mœurs et aux lettres humaines *indifféremment* et sans aucune matière de plainte, soit des questions de la religion ou aultre.» On va voir le parti qu'ils surent tirer de cette stipulation qui ne semblait inspirée que par l'esprit de tolérance et dans le but de préparer un rapprochement désirable entre les membres des deux comunions.

Ils commencèrent par entrer en contestation avec le receveur des deniers communs et d'octroi de la ville, Thomas Hardy, sieur de Vieq, au sujet de cette rente dont ils prétendaient toucher les termes échus à l'époque de la fondation de leur collège. Dans cette lutte ils rencontrèrent une vive résistance de la part du receveur, qui par malheur pour les bons pères professait la religion réformée et n'était pas disposé à leur livrer sa caisse. Ils essayèrent ensuite de contester aux maîtres des petites écoles protestantes leurs droits sur une part de la rente en question. Toutefois un arrêt du Conseil d'État en date du 15 mai 1625, statua que le partage ordonné par M. de Matignon serait maintenu et que les « régents huguenots » continueraient à jouir de la pension de 250 livres.

Peu de temps après les familles protestantes d'Alençon songèrent à fonder un collège pour y faire instruire leurs enfants par des maîtres capables et dignes de leur confiance. Les élèves furent partagés en quatre classes dirigées chacune par un régent. Ces professeurs se nommaient Nicolas Vieq, Théophile Dupré, Jean Cardel et Saturnin Le Vasseur.

Cet établissement ne tarda pas à être dénoncé au procureur du roi au bailliage d'Alençon. On trouve, dans la sentence qui fut rendue à ce sujet, en 1630, des renseignements curieux sur l'organisation de ce petit collège.

Le Vasseur, natif de Roiville, près Vimoutiers (Orne), était chargé d'apprendre aux élèves à décliner; il leur expliquait les *Colloques* de Mathurin Cordier¹, Virgile et Tércence. Il

1. Mathurin Cordier, né à la Perrière (canton de Pervençères, arrond. de Mortagne, Orne) en 1479, a mérité d'être appelé le Lhomond du XVI^e siècle.

est dit qu'il ne recevait que cinquante livres de traitement.

Nicolas Vicq, originaire de Faveril, près Bernay (Eure), expliquait le premier livre de l'Énéide, le discours *Pro Milone* de Cicéron et le traité intitulé : *Dispute de Socrate contre le philosophe Aristodème*. Son traitement était de cent cinquante livres.

Théophile Dupré, originaire de Montagnac, diocèse d'Agde (arrondissement de Béziers, Hérault) expliquait les *Odes* d'Horace, les discours *pro Archia poetâ* et *pro Dejotaro*, la *Rhétique* de Tolède avec le texte grec du *Nouveau Testament* et les *Fables d'Ésope*. Il touchait cent-vingt livres de traitement.

Jean Cardel enseignait les principes de la langue latine et de la langue grecque, et expliquait à ses élèves Térence et Salluste. On ignore d'où il était originaire et quel était son traitement. C'était chez lui principalement que se donnaient les leçons. L'enseignement avait lieu également dans le temple situé dans la ville d'Alençon, qui porte encore ce nom.

Au mois de décembre 1629, le procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Alençon, informé « que depuis peu, par entrepriase, aucuns particuliers de la religion prétendue réformée, de leur autorité privée, sans permission du Roy ny du magistrat, avoient jetté les commencemens ou fondemens d'un autre college de leur religion, ayant à cette fin fait venir quatre régens, trois desquels sont incongnuz, pour n'estre du pais, le-

Ayant embrassé la Réforme il se vit forcé de quitter Paris et de se retirer à Bordeaux où il fit fleurir le collège de Guyenne (1534-1537). Il se rendit ensuite à Genève où il prit part à l'organisation du célèbre collège de Rive.

Cordier est le premier grammairien qui ait commencé à parler en français, non seulement dans ses cours, mais aussi dans ses livres. Jusqu'alors, pour initier les élèves à la connaissance du latin, on se contentait de leur faire apprendre par cœur des phrases empruntées à cette langue sans y joindre l'explication en langue vulgaire. Malheureusement cette innovation qui, toute simple qu'elle nous paraisse, constituait un progrès notable sur les méthodes barbares usitées à cette époque dans les écoles, ne fut pas alors adoptée. Les collègues de Cordier continuèrent à rester persuadés que ce serait abaisser la dignité de la science que de s'exprimer dans la langue du vulgaire. Les *Colloquia* de Cordier n'en eurent pas moins le plus grand succès. On en a fait de très nombreuses éditions. Clarke les a traduits en anglais, et l'on assure que de nos jours encore on les trouve dans les mains des écoliers de plusieurs collèges de l'Angleterre. Cordier mourut à Genève en 1565 — *Revue chrétienne*, xxii^e année, p. 761-768; xxiii^e année, p. 105-113; — Berthault, Thèse pour le doctorat ès lettres (Paris, Bonhoure, 1875). Bonnet, *Nouveaux récits du xvi^e siècle*; *Mathurin Cordier*.

quel ils ont divisé en quatre diverses classes, scavoir première, seconde, troisième et quatrième, selon la capacité des escolliers; lesquelles classes ils font tenir, non seulement dans leurs maisons particulières, mais encores dans le temple où ceux de laditte religion s'assemblent; »

Le 22 décembre, le procureur du roy considérant « que cet établissement était contraire aux édits du roi, articles, arrêts et réglemens et que le meslange et confusion de sy grand nombre d'escolliers recevant diverses et contraires instructions pourroit apporter désordre, confusion et sédition préjudiciâble au service de Sa Majesté, bien public, repos et tranquillité de la ville, dont on luy pourroit faire reproche d'avoir par connivence laissé jeter les fondemens dudict college, » fit assigner devant le lieutenant général au bailliage d'Alençon « lesdicts soy-disans régens quy s'estoient ingérez d'enseigner en cette ville la jeunesse aux lettres humaynes, sans permission du roy ni du magistrat. »

Après qu'ils eurent été « ouys en leurs bouches », le procès-verbal de leur interrogatoire fut remis au procureur du roy. Communication fut faite à l'assemblée des échevins d'Alençon, qui prétendaient avoir connaissance de l'affaire, et qui fournirent, à ce sujet, un écrit visé dans la sentence du lieutenant général au bailliage. Malheureusement ce mémoire, qui, sans doute, jetterait quelque lumière sur l'affaire, ne nous est pas parvenu.

En conséquence, le 5 janvier 1630, Louis d'Érard, sieur de Raz, lieutenant général au bailliage et au siège présidial, rendit une sentence ainsi conçue :

« Nous disons que deffenses sont faictes auxdicts Saturnin Le Vasseur, Théophile Duprey, Nicollas Vieq et Jean Cardel de s'adviser d'enseigner la jeunesse aux lettres humaines ny tenir collèges ou classes, soit en lieu publicq ou maison particullière en cette ville, forbourg et Chastellenye d'Alençon à peyne de cent livres d'amende sur chascun contrevenant. Comme aussy nous avons faict et faisons deffenses à maistre Thomas Hardy, recepveur des deniers communs et d'octroy de laditte ville d'Alençon, de paier sur les 600 livres de rente appartenant à icelle

ville destinée à l'entretien du collège aucune chose aux dessus diets, soit pour gaiges, pension ou à peine d'en répondre en son propre et privé nom et du quadruple. Sauf aux habitans de cette dite ville et forbourg d'Alençon quy font profession de la religion prétendue réformée, en cas qu'ils vueillent avoir des maîtres de petites escolles, à nous les présenter pour ce fait et, ouy le procureur du Roy, ensemble les eschevins de laditte ville, leur estre pourveu sur l'establissement desdicts maîtres de petites escolles, suivant l'arrest du Conseil du 15^e may 1624, mesmes la distribution qui devra estre faite de 250 livres de rente à eux attribuées et régler à leurs charges et fonctions ainsy qu'il appartiendra.»

Le 9 janvier suivant, à la requête des quatre échevins d'Alençon : Gatien Fouquenon, conseiller au présidial, Nicolas Laudier, Guillaume Richer, greffier, et Jean Delaville, marchand, cette sentence fut signifiée aux régens du collège des protestants, et défense leur fut faite de continuer à pratiquer l'enseignement dans cette ville. On voit, par l'exploit de l'huissier, que Cardel et Le Vavasseur avaient une maison à Alençon. Quant à Duprez, il avait déjà quitté la ville avec sa famille pour aller demeurer à Paris.

La même signification fut faite à Thomas Hardy, sieur de Vicq, receveur de la ville, avec défense de rien délivrer aux régens sur les deniers communs.

Les jésuites avaient réussi à faire fermer le collège ouvert par les protestants à Alençon, mais ils n'étaient pas encore parvenus à faire abroger la décision de M. de Matignon, gouverneur de cette ville, qui attribuait aux petites écoles tenues par des maîtres, appartenant à la religion réformée, une part de la rente de six cents livres, consacrée à l'instruction publique, suivant la convention de 1592. C'est dans ce but que, le 17 janvier 1643, ils firent délivrer par Jacques Boullemer, sieur de la Normanderie, lieutenant général au bailliage et maire d'Alençon, une attestation ainsi conçue :

« Nous, ayant fait comparoir MM. Thomas Duval, s^r de Beauvais, Pierre Le Noir, sieur des Vaux, advocats, Jehan Mauger et François Bonet marchands, eschevins de ladite ville, en la présence de l'advocat de Sa

Majesté et conféré ensemble sur les fins de ladicte requeste, donnons attestation et record que dans cette diete ville il n'y a aucun lieu ny maison particulière destinée pour servir de petites escolles pour l'instruction des enfans de la religion prétendue réformée et que nous n'avons receu aucuns regent ou maistres descholes pour faire la diete fonction et nous n'avons congnoissance qu'il en ait esté receu aucuns par nos prédecesseurs en charge, sinon qu'il leur a esté présenté par ceux de ladicte religion prétendue réformée quelques *coureurs* lesquels après un peu de séjour, avoient quitté et abandonné leurs escolliers, tellement qu'il y a un long temps que lesdicts de la religion réformée se voyant demuez de maistres pour leurs enfans les envoient chez des prestres qui tiennent de petites escolles en cette diete ville pour ne pas souffrir qu'ils demeurent sans instruction. »

Il faut croire que les moyens allégués alors par les avocats des jésuites pour se faire mettre en possession de la rente de six cents livres à l'exclusion des maîtres des petites écoles protestantes, qu'on avait déclaré ne pas exister, ne furent pas jugés suffisants, car, le 9 août 1646, intervint un jugement du bailliage d'Alençon, en faveur des maîtres des petites écoles, pour les faire payer de leurs livres. Malheureusement le texte de ce jugement ne nous est pas parvenu et il ne nous est connu que par l'analyse qu'en ont donnée les jésuites d'Alençon dans l'inventaire de leurs titres¹.

Les bons pères ne manquèrent pas de revenir à la charge et, au mois de juillet 1651, ils se firent délivrer un nouveau certificat analogue au précédent par les officiers du bailliage et par une réunion de bourgeois d'Alençon.

On y rappelle qu'en fondant le collège des jésuites, en 1623, les habitans avaient expressément stipulé que ceux-ci « y recevraient les enfans de la religion prétendue réformée et leur enseigneraient les lettres humaines comme aux enfans catholiques, sans leur parler de la religion; ce qui avoit été fait sans que les habitans dudict Alençon, faisant profession de laditte religion prétendue réformée, se fussent ingérés d'establir aucun autre college, sinon que, depuis deux ou trois ans, nous avons

1. Archives de l'Orne, série B, 1.

entendu par bruit commun que lesdicts de la religion prétendue ont, de leur aulhorité privée, sans permission du Roy ni de la justice, fait venir audict Alençon un homme étranger et inconnu, et que l'on dit estre prestre apostat, auquel ils envoient leurs enfans pour leur enseigner les premiers rudimens et à lire, ce qu'il fait dans le temple de ladicte prétendue religion qui est dans ladite ville d'Alençon, par entreprise et contre les édits du Roy et arrêts de nosseigneurs de la Cour. Dont les Pères jésuites dudit college ont requis le présent certificat, à eux délivré, pour leur servir ce qu'il appartiendra, le jour de juillet 1651. »

En même temps, à la date du 22 juillet 1651, les jésuites se faisaient délivrer par Antoine de la Fournerie, sieur du Plessis-Bouehard, lieutenant particulier civil et criminel, et par les autres officiers du bailliage et siège présidial, une autre attestation conçue en termes absolument différens, mais beaucoup plus concluans :

« Sur la requeste à nous verbalement faite par les pères jésuites d'Alençon, etc.

» Nous, ayant fait comparoïr M. Jacques Boulemer, conseiller du Roi, vicomte d'Alençon, et Pierre Daboïs, sieur du Hamel, eschevins de ladite ville, et conféré ensemble sur les fins de ladite requeste, donnons attestation et record que dans cette ville d'Alençon il n'y a aucuns lieu ni maison particulière destinés pour servir de petites escolles pour l'instruction des enfans de la religion prétendue refformée et que nous n'avons receu aucun régent ou maïstre d'escolle pour faire ladite fonction, et n'avons congnoissance qu'il y en ait esté receu aucuns par nos prédécesseurs en charge. Mesmes, avons fait rechercher au greffe de cedit siège s'il y avait aucun établissement de collège pour lesdicts de la religion prétendue refformée et n'en a esté trouvé aucun. Attestons en outre que les dits de la religion prétendue refformée envoient leurs enfans chés des maïstres catholiques qui tiennent des petites escolles pour les instruire et qu'ils ont quelquefois envoyé leurs dits enfans au collège des pères jésuites qui y ont esté instruiets comme les autres enfans. »

En conséquence, injonction fut faite au receveur de la ville de faire délivrer aux Jésuites la rente de six cents livres qu'ils pré-

tendaient leur appartenir intégralement. Survint alors une instance des habitants d'Alençon appartenant à la religion réformée qui, en dépit de l'attestation donnée par les officiers du bailliage, produisirent une sentence sans date du lieutenant général d'Alençon « portant la réception et prestation de serment de M^e Pierre Postère en la charge de régent pour instruire en la dite ville d'Alençon la jeunesse aux lettres humaines. » Un arrêt du Conseil d'État, en date du 2 juillet 1653, décida que les échevins d'Alençon devaient d'abord être assignés pour être entendus sur cette contestation, mais que, par provision, les jésuites jouiraient de la rente en litige.

Un arrêt du Conseil d'État, du 19 juin 1655, rétablit enfin les protestants d'Alençon dans la possession des deux cent-cinquante livres de rente qui leur appartenaient.

Peu d'années après, un autre arrêt du Conseil d'État, en date du 20 octobre 1654, interdit aux protestants d'Alençon l'exercice libre de leur religion, et transféra leur temple hors des faubourgs de la ville. Les jésuites présentèrent alors à l'intendant d'Alençon une requête ainsi motivée :

« Un des principaux actes d'exercice de ladite R. P. R. consistant en l'instruction de la jeunesse, suivant la disposition de l'article 13^e de l'édit de Nantes, lesdits de la R. P. R. ne doivent plus prétendre avoir de maistre pour l'instruction de leurs enfans et par consequent, prendre ladite somme de 250 livres par chacun au pour leur part de ladite rente de 600 livres, veu principalement qu'elle est donnée aux pères jésuites par Sa Majesté en pure aumosne et que par la Déclaration de Sa Majesté du 2^e avril dernier, il est porté que lesdits de la R. P. R. non seulement ne peuvent et ne doivent empescher leurs enfans d'aller aux collèges des catholiques pour leur instruction, mais de plus qu'ils doivent contribuer à l'entretien desdits collèges des catholiques ; laquelle contribution, à l'égard des habitants de la R. P. R. dudit Alençon, ne peut estre moindre que desdits 250 livres qu'ils n'ont plus droit de retenir puisqu'ils n'ont plus d'exercice de la religion. Ce qui est d'autant plus juste et raisonnable que les supplians ont toujours receu les enfans de ceux de la R. P. R. dans le dit collège et les ont instruits avec le mesme zèle et affection que les catholiques lorsqu'ils ont voulu venir, sans les contraindre à faire aucune chose contraire à la religion qu'ils professent et qu'aussy d'ordinaire, ils se

rencontrent dans leur collège jusqu'à sept ou huit cens écoliers, au lieu que le maistre desdits de la R. P. R. n'a que quinze ou seize écoliers qui le paient par mois et auxquels, suivant la déclaration du Roy, article 46, il ne doit plus enseigner maintenant la langue latine, bien moins la rhétorique et la philosophie, mais seulement à lire et escrire avec l'arithmétique.

» A ces causes, mon dit seigneur, veu qu'il n'y a plus d'exercice de ladite religion P. R. dans ladite ville, fauxbourgs et bourgeoisie dudit Alençon, et par conséquent, plus d'instruction pour la jeunesse à qui l'on ne doit plus montrer qu'à lire et à escrire, il vous plaise maintenir les supplians dans la jouissance et possession desdites 600 livres de rente d'aumosne pour l'entretien et subsistance des régens du collège dudit Alençon, et vous ferez justice. »

La même requête ayant été adressée au roi fut renvoyée, par arrêt du Conseil d'État en date du 24 mai 1667, à M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon.

Au mois de juin suivant, les jésuites firent remettre à M. de Marle un mémoire où l'on peut relever quelques arguments bien dignes des jésuites :

« Estant mis par le roy hors des faubourgs et de la bourgeoisie, ils (les réformés) sont autant hors d'Alençon que s'ils en estoient à cent lieues.

» Si les faubourgs de la ville s'estendoient jusques au presche et au delà du presche, l'on auroit droit de faire reculer leur presche, car il doit estre hors des faubourgs de la bourgeoisie. »

Cette requête et toutes les pièces du procès ayant été communiquées aux anciens de la religion réformée, ceux-ci, le 20 août, purent faire entendre leur défense, assistés de M^r Pierre Dumesnil, leur procureur. Les défenseurs rappelèrent que la question avait déjà été décidée deux fois par arrêts du Conseil d'État du 15 mai 1624 et du 19 juin 1655. Quant à l'argument tiré de la suppression de l'exercice du culte public, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'État du 20 octobre 1664, qui avait ordonné la démolition du temple, l'avocat des demandeurs n'eut pas de peine à le réduire à ses véritables proportions :

« Encore, dit-il, que l'establissement de leur temple ait esté légitimement fait dans l'enclos de ladite ville par les commissaires, exécuteurs de

L'édit de Nantes en l'année mil six cents, et qu'il n'ait esté ruiné que par les pratiques et sollicitations desdits demandeurs dans la veue de ce petit intérêt, il est constant qu'ils ont l'exercice de leur religion dans un des faubourgs de la ville, mesme de la reconnaissance des catholiques qui ne trouvoient pas le lieu où se fait le dit exercice assez esloigné, prétendant que le faubourg s'estendoit bien au delà dudit lieu, comme il est constaté par le procès-verbal dressé par monsieur du Boulay, en exécution dudit arrest qui porte que ledit exercice se fera à l'extrémité de l'un des faubourgs de ladite ville, estant sans difficulté que l'extrémité d'une chose fait partie de la chose mesme dont elle est l'extrémité; et d'ailleurs, le lieu où leur temple est bâti est certainement dans la paroisse de Notre-Dame d'Alençon, tant s'en faut qu'il soit hors le faubourg et bourgeoisie de ladite ville. »

L'ordonnance rendue le même jour par l'intendant trahit un embarras visible, et en tout cas ne brille pas par la logique :

« Nous pouvons dire avec toute vérité que la seule difficulté que cette contestation peut recevoir consiste en l'autorité de la considération que l'on doit avoir pour les deux arrêts du Conseil du 15 mai 1624 et 19 juin 1655, qui semblent avoir prononcé une décision contre laquelle on ne peut apparemment se pourvoir. Car soit que l'on fasse réflexions aux saintes et justes intentions des Roys Henri IV et Louis XIII, d'heureuse mémoire, et de notre grand monarque régnant présentement avec tant d'éclat, soit que l'on s'attache aux édits et déclarations de Sa Majesté, soit que l'on veuille pénétrer dans les maximes de la politique, soit que l'on puisse estre touché des mouvements de l'intérêt public, il ne se présente sans doute aucune raison favorable qui puisse soutenir la prétention des anciens et habitants de la R. P. R. de la ville d'Alençon.....

« Ne seroit-ce pas une chose contraire à la politique de ce royaume et qui répugneroit entièrement à la piété de notre grande monarque que le zèle de la vertu de Sa Majesté l'obligeant de donner toute sa protection à l'Église catholique, on pust néanmoins lire dans les états de ses finances, des deniers levés sur ses peuples et destinés à entretenir des maistres de petites escholes en faveur de ceux de la religion prétendue

réformée, c'est-à-dire appuyer le parti de la R. ouvertement de faciliter les moyens d'élever leurs enfants dans cette religion?

» Il n'est pas difficile de connoître l'utilité que le collègue des pères Jésuites apporte dans la ville d'Alençon. Car outre leurs fonctions ordinaires d'élever les enfants dans la piété, les bonnes mœurs et dans les humanités, ils s'attachent encore à déraciner l'hérésie, et leur dévotion, leur vertu et leur zèle nous marquent tous les jours la nécessité d'un établissement si avantageux. Cependant, pour combattre ces maximes tirées des édits et déclarations du Roy, ces raisons politiques et ces sentiments de zèle pour la religion catholique, nous ne voyons que l'autorité de la chose jugée. »

L'intendant conelut en renvoyant les parties au Conseil d'État, ordonnant cependant, par provision, que les jésuites jouiraient de la rente en litige jusqu'à ce que autrement y eût été pourvu.

Dans un mémoire présenté par les jésuites le 17 juillet 1668, on peut relever quelques détails curieux. On rappelle que lorsque les catholiques se pourvurent par-devant M. Favier et son collègue, commissaires députés pour juger les contraventions à l'édit de Nantes reprochées aux calvinistes, ils soutinrent positivement que les religionnaires n'avoient eu aucun exercice dans la ville et les faubourgs d'Alençon dans les années 1596 et 1597, et que, par conséquent, celui qu'ils y avoient introduit depuis et le temple qu'ils avoient élevé étoient une usurpation. La question fut encore réduite à ces termes-là par l'arrêt du Conseil du 7 septembre 1663.

« Les religionnaires n'ayant peu justifier ce fait de la possession par devant les commissaires, l'avis du Sieur Favier fut que le temple fust démolý, que l'exercice fust osté de la ville et des faubourgs et qu'il leur fust permis seulement de faire bastir un temple dans la paroisse de Haute-rive qui serviroit de premier lieu de bailliage d'Alençon. Il est vrai que leurs cris et leurs importunités auprès du Conseil du Roy ont fait adoucir en quelque manière cet avis et que l'arrêt du Conseil (26 octobre 1664) porte qu'il leur sera permis de bastir à l'extrémité du faubourg...

» Il y a encore deux réflexions à faire sur la construction du nouveau temple. La première, qu'il a esté basti au delà de toutes les maisons du

faubourg, dans la campagne, et au milieu de terres labourables... La seconde, qu'il a esté basti hors de la bourgeoisie d'Alençon. Cette bourgeoisie est certaine estendue de terre bornée par des pierres qui ont esté plantées à cet effet, dans laquelle ceux qui y demeurent sont censés bourgeois d'Alençon, et jouissent des privilèges des bourgeois, et c'est ce que l'on appelle la franchise dans les villages. »

Il paraît que ces moyens de droit, plus ou moins solides, mais appuyés sur la raison d'État, sur les maximes de la politique, comme le disait M. de Marle, furent regardés comme suffisants par le Conseil d'État. Un arrêt rendu le 20 août 1668, mit définitivement les jésuites en possession de cette rente, depuis si longtemps convoitée et si ardemment poursuivie.

Au reste, à cette époque c'en étoit fait pour les protestants, non seulement de la liberté d'enseignement, mais même de la liberté du culte et bientôt de la liberté de conscience.

Il m'a semblé qu'il n'étoit pas sans intérêt de faire connaître les phases de cette longue lutte. Elle fait honneur à ceux qui l'ont soutenue, car ils défendaient la cause du droit et de la liberté, et elle peut servir à faire connaître ceux qui osent arborer aujourd'hui le drapeau de la liberté de l'enseignement, eux, les ennemis constants et irréconciliables de toute liberté¹.

LOUIS DUVAL,

Archiviste du département de l'Orne.

1. L'Histoire a des leçons que l'on ne doit pas oublier. *La liberté des pères de famille sous l'ancien régime*, tel est le titre d'une série d'articles fort instructifs publiés par M. L. Duval dans le *Courrier de l'Ouest*. Nous y reviendrons.

(Réd.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

CATALOGUE DES FRANÇOIS

QUI SONT BOURGEOIS DE LA VILLE DE STRASBOURG.

1553.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je viens de découvrir aux Archives de la ville de Strasbourg, dans un recueil d'arrêtés du magistrat, la liste ci-jointe des protestants français fugitifs qui se trouvaient établis dans nos murs, en 1553, et qui jouissaient chez nous du droit de bourgeoisie. Elle est suivie d'une liste beaucoup plus longue, contenant les noms des réfugiés de passage, qui ne comptaient point se fixer à Strasbourg; mais j'ai dû renoncer, à mon regret, à la transcrire ici, l'écriture plus que négligée du scribe allemand, autant que son orthographe impossible, m'ayant empêché de déchiffrer la plupart de ses notes. Ce sont des noms bien obscurs que ceux des exilés dont je vous envoie la nomenclature; il n'est pas sans intérêt, cependant, de constater la présence de ce petit noyau français établi chez nous à poste fixe, dès le milieu du XVI^e siècle et peut-être sauriez-vous, mieux que moi, découvrir sous l'un ou sous l'autre de ces noms inconnus quelque personnage déjà signalé, d'autre part, dans le trop long martyrologe du protestantisme français.

Voici donc cette liste dont j'ai scrupuleusement conservé l'orthographe :

Jehan Garnier, le prescheur.

Monsieur Amé Pellicier, dit Cesar.

Monsieur Anthoine de Castenet.

Deydier de Metz.

Jehan Hodinot, dit Thomas.

Gerard le Vorche.

Gilles de Metz.

Tibaud le bonnetier.

Jehan de Lovriz.

Claudon de Lovriz.

Pierson Mathias.

Jehan Despinan.

Nicolas de Hamtepanne.
 Jacob won Montbelial (Montbéliard?)
 Jehan le Hard.
 Huguenin le Grand.
 Perrin Poullot.
 Jacob Brenom.
 Nicolas Jehan.
 Pierson Rousset.
 Melehoir Foullon.
 Jehan le Roy.
 Jehan le Fassaner (*sic.*)
 Nicolas Petit.
 Mancier Cordier.
 Hancoiz Gaubert
 Genev... Coulumbier.
 Arnould le couturier.
 Deydier de Lenant.
 Pierre Marquis.
 François won Metz.
 Lymé le Clerch.
 Thomas de Bemelien.
 Dimanche Bachetz.
 Jehan Aleman.
 Bonneventure le menuysier.
 Roubert le cervoysier.
 Michel le mercier.
 Roubert, fauconnier.
 Jehan l'espinglier.
 Jehan le couturier.
 Piersson de Meligni.
 Doux Jehan won Metz.
 Jehan de Hauf dit gros Jehan.
 Michel Foussart.
 François qui n'a soyf.
 Jacquemin Lamboutin.
 Gervaise George.
 André Péraut.
 Jehan Doublet.

Au-dessous de ces noms se trouvent encore tracées les lignes suivantes :

« Il y en a davantage, mais je n'ay sceu trouver leurs noms et ne se sont pas présentés à moy pour le présent. Ceux qui sont nouvellement venus de Metz disent qu'ilz ont donné leurs noms à Messieurs du Magistrat, pourquoy je n'ay point mis icy leurs noms. »

Bien qu'il n'y ait point de signature, on peut supposer que cette liste émane du ministre Jean Garnier, placé en tête de la liste, et chargé sans doute par le Magistrat, comme son intermédiaire naturel, de recueillir les noms de ses compatriotes et coreligionnaires établis à Strasbourg.

ROD. REUSS.

LETTRE DE TH. DE BÈZE

A MARGUERITE DE FRANCE, DUCHESSE DE SAVOIE

(1573)

A côté des princesses de la maison de France qui ont professé la Réforme au XVI^e siècle, il y a celles qui ont pour ainsi dire vécu sur la limite des deux religions, et que l'on a pu croire intérieurement gagnées au dogme nouveau. Telles sont les deux Marguerite, sœur et fille de François 1^{er}, dont la seconde, unie à Emmanuel-Philibert par le traité de Cateau-Cambrésis, porta l'esprit le plus tolérant, l'esprit du chancelier l'Hôpital, dans une cour persécutrice. On lit à son sujet dans une lettre de Calvin à la duchesse de Ferrare :

« Je viens à un aultre propos, Madame, c'est que j'ay entendu que Madame la Duchesse de Savoie, vostre niepee, est en assez bon train, jusques à estre délibérée de se déclarer franchement. Mais vous sçavez combien il y a de destourbiers pour la reculer ou refroidir, et d'aultre costé elle a toujours esté timide, tellement qu'il est à craindre que ceste bonne affection ne demeure là comme pendue au croc, sinon qu'on la sollicite. Or, Madame, j'estime qu'il n'y a créature en ce monde qui ait plus d'authorité envers elle que vous. Pourquoy je vous voudrois bien prier au nom de Dieu de ne point espargner une bonne exhortation et vive pour lay donner courage à la faire passer plus outre, en quoy je me tiens assuré que vous ferez tout de voir, selon le zèle que vous avez que Dieu soit honoré et servi de plus en plus. » (Lettre du 4 avril 1564, t. II, p. 559, 560.)

Le vœu de Calvin était d'une réalisation difficile dans une cour livrée depuis des siècles à l'absolutisme catholique. Mais la lettre suivante de Marguerite de Savoie montre l'intérêt que portait cette princesse aux églises évangéliques du Piémont, et les affectueux rapports qu'elle entretenait, à l'insu de son époux, avec les réformés de la Suisse et du Dauphiné.

A Messeigneurs les conseillers et syndics de la ville de Genève.

Messieurs, les troubles et dissensions que j'ay veu ordinairement entre les pauvres peuples des vallées d'Angroigne, Luserne et Saint-Martin, depuis que M. Estienne Enoel en est party, sont cause que je lay envoyé quêrir à Grenoble pour résider quelque temps avecque eux, par ce qu'il ne se peult trouver personne que puisse mieux moyenner ung repos entre ces pauvres gens que luy pour la longue cognoissance qu'il a aux affaires des dites vallées. J'ay prié aussi l'église de Grenoble de me le prester pour trois mois. Leur response est qu'ils ne me le peuvent laisser que jusques au 24^{me} de juing, et pour ce que le dict Enoel est fort utile et nécessaire en ces pays icy, et que sa résidence ne sert pas seulement aux vallées, mais en beaucoup d'autres lieux, je vous prie, Messieurs, estre moyen pour moy envers la dite église de Grenoble qu'il me soit laissé pour toujours, ou à tout le moins pour ung an, et leur envoyer un autre ministre, affin qu'ils ayent plus de moyens de demeurer contans. Si vous sçavez le fruit qu'il a desjà fait par deçà, je m'asseure que vous mesmes auriez regret et ne voudriez permettre qu'il en partist, et outre l'obligation que vous aura une infinité de paoures personnes, vous me ferez ung singulier plaisir que je recognoistroy où j'auray le moyen de ce faire d'aussy bon cœur que je prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde.

De Thurin ce premier jour de juing 1560.

Vostre bonne amye,
MARGUERITE DE FRANCE.

(Arch. de Genève, orig. signature autographe.)

La lettre qu'on vient de lire, et les explications dont elle est précédée, justifient l'appel adressé par Th. de Bèze à la duchesse de Savoie dans des circonstances difficiles pour la république genevoise, et dans une conjoncture douloureuse pour la veuve de l'amiral Coligny, Jacqueline d'Entremont, retenue captive au château de Turin. La mort prématurée de la duchesse (15 septembre 1574) ne lui permit pas, en tout cas, de couvrir longtemps de sa protection la malheureuse victime de nos discordes civiles. (Voir le *Bulletin*, t. XVI, p. 220 et t. XXIV, p. 289, 337.)

A Madame la Duchesse de Savoie.

Sans date : 1573.

Madame, j'ay receu par le seigneur de Brosses les deux cens escus qu'il vous a plus nous envoyer pour la subvention des paoures,

de laquelle libéralité je prie nostre bon Dieu et père se vouloir souvenir, vous accroissant ses graces de plus en plus, avec toute prospérité tant de vous que de tous les vostres. Au surplus, madame, l'estat du temps présent m'ayant baillé occasion et argument de discourir de plusieurs choses avec le diet seigneur de Brosses, ce n'a esté sans conférer quels moyens pourroyent s'offrir pour apporter quelque repos à tout le paoure et desolé royaume de France, et notamment aux paoures affligés si durement et si longuement. Je m'asseuré, madame, que ceste mesme pensée n'est pas de celles que vous éprouvez le moins, et pource que j'estime que s'il y a personne au monde qui ait l'autorité et volonté requises pour effectuer en fait, ou pour acheminer quelque bonne issue, c'est vous, madame, entre toutes aultres, voilà pourquoy j'ay prins la hardiesse de vous supplier très humblement d'entendre quel est notre petit advis sur cela, lequel vous semblant raisonnable, si oultre cela il est trouvé bon que je m'employe envers ceulx de la religion pour les y amener, on me trouvera toujours prest a faire paroistre qu'au lieu qu'il a pleu à quelques uns estimer depuis tout le contraire, je n'y esparneray ma propre vie comme estant desdiée à Dieu et à ma patrie.

Nous avons aussy communiqué assez amplement des conférences entre son Altesse et les Seigneurs de ce lieu, sur quoy je luy ay diet et protesté, en vérité et comme devant Dieu, que si je pouvois aperevoir qu'il y eust mauvaïse conscience ou faulte du droit du costé de mes dicts Seigneurs, il faudroit bientost de deux choses l'une, à savoir ou qu'ils rendissent l'aultroy s'ils n'en pouvoient composer; ou qu'ils ouyssen tous les jours de moy, tant en général qu'en particulier, les menaces et horribles jugemens de Dieu sur ceulx qui font tort à aultruy, ce que je n'ay jamais apereu en mes dicts Seigneurs, mais plustost tout le contraire. Je ne puis estimer d'aultre costé que son Altesse à laquelle Dieu a tant fait de graces et semble encores en préparer beaucoup plus, voulust seulement concevoir de s'eslargir de ce costé sans aucun fondement, qui me fait croire que les anciens différens et les choses qui s'en sont ensuyvies au cueur des subjects estans nourries et entretenues par le rapport de ceulx qui pour le désir qu'ils ont de faire leur mestier ne visent que d'un costé, le mal ne s'en soit accru et n'ait pris racine plus profonde qu'il ne seroit à desirer.

Je dis ces choses, madame, non pour charge que j'en aye, ne

grande ne petite, n'en ayant jamais tenu propos quelconque à ceste fin à Messieurs, mais seulement pour le désir extrême que j'ay de veoir advenir le bien qui s'en suivroit d'une bonne intelligence de son Altesse avec ceste ville de Genève, et serois content de voir estoupé le pertuis duquel est sorti tant de mal et pourroit sortir encores, comme de faict j'estime que les principales parties ayans, graces à Dieu, bonne conscience et s'estans bien entendues elles mesmes en présence, il se rabatroit beaucoup des demandes et re- pliques, et peult estre resteroit si peu à débatre que quelque bonne ouverture se seroit ouverte pour appayser ce qui resteroit de diffé- rent. Quant a ces moyens je ne les say pas, et faudra à la vérité les demander à Dieu, qui seul peut changer et modérer les affections lesquelles souventes fois aveuglent les plus sages. Mais ils ne se pre- senteront jamais sitost que je le désire, n'y pouvant aussy apporter de ma part aultre chose que cela.

Pour la fin, madame, je vous supplieray très humblement d'avoir pour recommandée l'innocence des paoures prisonniers pour la reli- gion, entre lesquels est madame l'amiralle, dame douée de tant de vertus et dons de Dieu très rares, que s'il plaisoit à Dieu de faire ceste grace à son Altesse de la bien congnoistre, tant s'en faudroit qu'il pust estre persuadé par aulcun de luy faire (souffrir) de telles rigneurs qu'au contraire il festimeroit comme un des plus riches joyaulx de ses pays. Je say qu'on lui a faict entendre qu'elle preten- doit à quelque mariage avec un Seigneur estrange, et mesmes que j'en estois l'entremetteur, ce qui a peu enaigrir son Altesse envers elle. Mais je vous puis attester devant Dieu, comme la vérité est, qu'oncques je n'y pensay, et n'estime pas que la paoure dame au milieu de telles afflictions y eust pensé, et pour le moins puis je dire, tesmoin nostre Dieu, que je ne say ce que c'est, et que qui- conque a faict ce rapport luy a faict grand tort. Et quant au précédé- dent mariage, je ne nie pas que je n'y aye aydé, comme il a pleu à Dieu, en quoy tant s'en fault que je pense avoir conseillé chose à la dicte dame qui fust pour préjudicier à son Altesse, ni qui lui deust apporter mescontentement, qu'au contraire je m'assure que s'il eust pleu à Dieu conserver monsieur l'Amiral au rang qu'il méritoit, Son Altesse ne se fust jamais repentie de ceste alliance faicte entre ses subjects originaires. Voyla pour quoy, madame, sachant son inno- cence quant à sa personne, et mieulx encores quant à la cause de

religion pour laquelle elle souffre, je vous supplie très humblement de l'avoir pour recommandée. Et sur cela vostre bonté me donne hardiesse de passer encores plus oultre et vous advertir pour l'honneur de Dieu et de vostre grandeur que vous ne soyez cause, sans y penser, et mesmes luy pensant ayder, du plus grand mal qui lui scauroit jamais advenir, à savoir qu'elle face (ne die) chose qui soit contre la conscience, ce qui vous seroit pour certain imputé de Dieu, et mettroit la paure dame en un estat beaucoup pire qu'elle n'est et qu'elle ne scauroit jamais estre réduite par les hommes.

Il y a quatre aultres gentilshommes prisonniers semblablement pour la seule religion, qui ont esté estrangément traités cest hyver, et d'aultres qu'on prend tous les jours, quand on peult. Je prie nostre Seigneur de toucher le cœur de son Altesse pour mieux entendre l'innocence de ceulx qu'il estime coupables, et de vous faire la grace, madame, de vous employer si à bon escient en cest endroit que le Fils de Dieu lequel vous n'ignorez prendre comme fait à soy mesmes se qui se fait à ses paoures membres, n'en soit finalement irrité contre elle, comme vous voyez qu'il est aujourd'huy contre les plus grands de ce monde, mais qu'au contraire il comble vostre grandeur de toutes ses plus rares et exquisés bénédictions.

(Bibl. de Genève, vol. 117, minute originale.)

MÉMOIRE SUR LES RELIGIONNAIRES.

IDÉE GÉNÉRALE D'UN PLAN DE CONDUITE A LEUR ÉGARD, OU L'ON FAIT RESORTIR LES CONTRADICTIONS DES ÉDITS ET ORDONNANCES DU FEU ROY LOUIS XIV ET OU L'ON PROPOSE DE L'ADOUCCISSEMENT AUX RIGUEURS PRÉCÉDENTES ¹.

Tout le monde est obligé de convenir que l'état actuel des religionnaires en Languedoc et autres provinces où la révocation de l'Édit de Nantes fait loi, ne peut subsister tel qu'il est.

La révocation de l'Édit de Nantes étant fondée sur la supposition que cet Édit était devenu *inutile par la conversion de la meilleure et de la plus grande partie des calvinistes* en France, il n'est pas

1. Le Bulletin a déjà publié (t. IX, p. 442) un *mémoire inédit d'un homme d'État* sur la *question des mariages protestants et de la tolérance* (1752 ?). C'est à la même époque que se rapporte le morceau suivant, puisé à la même source, et non moins digne d'attention. (Arch. Nat. K. 1283.)

étonnant que l'exécution de l'Édit révocatif partant d'un principe faux ait péché dans tous les points, et que les plus grands inconvéniens s'en soient suivis depuis ce temps jusqu'à aujourd'hui.

Si l'on considère avec quelque attention l'état actuel des Religionnaires, on ne peut s'empêcher d'être dans la crainte ; l'anarchie de leur gouvernement ecclésiastique est faite pour produire naturellement le trouble ; et si la tranquillité règne actuellement en Languedoc de la part des calvinistes, c'est autant ou plus par une habitude au repos que comme le résultat, soit de la conduite qu'on tient à leur égard, soit de celle qu'ils tiennent entre eux.

Il paroît que l'on est assez persuadé de la nécessité d'apporter un remède au mal ; et la paix est l'époque qu'on s'était proposée pour cela¹, afin de bien méditer une affaire aussi importante pour le Royaume, et de prendre un parti qui par sa sagesse pût être définitif et stable.

Les Édits et déclarations du feu Roy à l'égard des Religionnaires sont non seulement fondés sur un faux principe, mais si rigoureux qu'ils ont causé le trouble, ou n'ont point été exécutés. Il est même difficile d'accorder entr'elles les différentes dispositions qu'ils contiennent. On y voit d'un côté (Édit de révocation de celui de Nantes, octobre 1685) promettre aux Religionnaires qu'on ne les troublera pas dans leur croyance, pourvu qu'ils ne fassent aucun exercice de leur religion, en leur défendant en même temps de sortir du Royaume ; et d'un autre côté (déclaration du Roy du 29 avril 1686, du 1^{er} juillet 1686, du 8 mars 1705) les condamner aux galères perpétuelles et confisquer leurs biens, si dans une maladie ils viennent à déclarer leur croyance et à refuser nos sacrements ; les traitant comme relaps, sous prétexte qu'ils sont nouveaux convertis, quoiqu'il n'y ait aucune preuve qu'ils aient jamais fait abjuration, ni même aucun acte de catholicité.

Il est vrai que ces loix ont été regardées depuis comme trop rigoureuses, ce qui a produit les modifications et les changements qu'on y a voulu mettre au commencement de la majorité du Roy, et spécialement la déclaration de 1724, où l'on ne sauve pas cependant les contradictions qui existoient auparavant. On y change la peine des galères en bannissement, et le bannissement est certainement

1. Il s'agit ici de la paix d'Aix-la-Chapelle qui termina en 1718 la guerre de la Succession d'Autriche.

opposé à la défense de sortir du Royaume, qu'on y laisse toujours subsister contre les Religionnaires. A la vérité on s'y réfère aux anciennes ordonnances, par lesquelles ceux que l'on bannit ne le sont que comme relaps : mais c'est une supposition purement gratuite, et que l'on sçait ne pas s'accorder avec ce qui est. Il est de plus à observer qu'une loi trop sévère est toujours enfreinte, quelque chose que l'on fasse, et que les infractions conduisent au mépris de la loi, et finalement à son entier abandon. Pour être suivie et exécutée, il faut donc qu'elle soit juste. Celles de Louis XIV par rapport aux Calvinistes étoient plus rigoureuses, et n'ont jamais pu être mises à exécution en leur entier; et quand on a voulu malgré toute considération les faire exécuter, elles n'ont causé que le trouble, et on a été forcé à la fin de les laisser.

Il est manifeste que ces lois ont plutôt été l'effet du zèle que de mûres réflexions. On y a non seulement négligé des points essentiels, mais on y a inséré des articles qui leur étoient tout à fait contraires. Il est singulier qu'on n'y ait jamais rien réglé par rapport aux mariages des Calvinistes. Il paroît cependant qu'en leur défendant de sortir du Royaume, il aurait bien fallu arranger leurs mariages; à moins qu'allant directement contre les bonnes mœurs, on n'aimât mieux que les Religionnaires qui ne voulaient pas se convertir vé- cussent dans le libertinage, que de leur permettre de se marier à leur façon. Étant de bonne foi dans leur croyance, ils ne pouvaient pas en conscience se présenter à l'Église pour y recevoir le sacrement de mariage, non plus que nos prêtres le leur administrer. Je sçais qu'on établit des épreuves; mais si on les examine scrupuleusement, on n'y trouvera que mensonges, impostures, hypocrisies, prévarications, sacrilèges; épreuves par cela même aussi opposées à la saine politique qu'aux mœurs et à la Religion.

Apparemment que l'on espéroit qu'en ne permettant aux Calvinistes aucune espèce d'exercice de leur religion, on les ferait revenir à la catholicité, mais c'étoit ne pas connaître les hommes. On ne gagne rien par la rigueur outrée; et les Dragonades n'ont fait que des conversions apparentes et fausses. Un extérieur trompeur fait croire qu'on a fait beaucoup de conversions; mais on est d'autant plus dans l'erreur que sous cette hypocrisie les nouveaux convertis n'en ont que plus d'aversion pour une religion qui les oblige de vivre dans la contrainte; et que leurs sentimens intérieurs se fortifient en raison

de la violence extérieure qu'on leur fait. Tel est le caractère de l'homme dans les choses d'opinion, et principalement dans celles qui regardent la Religion. Il n'en est pas de même des moyens doux et politiques. Prenez les hommes par leur intérêt, et à la fin vous les déterminerez à tout ce que vous voudrez d'eux. Toute opinion a deux faces, des raisons pour et des raisons contre : Si vous voulez la faire recevoir, gardez-vous avec le commun des hommes, de chercher à les y amener par la force de vos raisonnements, encore moins par la contrainte; on n'aime à être subjugué d'aucune façon.

Montrez-leur leur intérêt à embrasser cette opinion, et tenez-vous-en là : leur esprit ne leur présentera de concluant que les raisons pour, les raisons contre leur paraîtront bientôt absurdes. Point de méthode plus propre pour persuader en fait de religion. Jésus-Christ a voulu que les apôtres n'employassent ni raisonnement ni contrainte pour faire embrasser notre sainte religion à toute la terre. La grâce n'exclut point les moyens humains : les Apôtres ont dit : *Croyez, vous serez sauvés*, et on a cru. Voilà l'intérêt seul d'une béatitude éternelle dont la grâce s'est servi pour convaincre tout l'Univers. Ne croyons pas en sçavoir plus que celui qui sçait tout, et servons nous de moyens semblables avec les calvinistes. Tâchons de leur persuader qu'il est de leur intérêt d'être catholiques, et à la fin nous les rendrons tous tels. L'expérience de tous les temps et de tous les États, où l'on n'a employé que de semblables moyens pour ramener les peuples à la religion du pays fait la preuve de ce qu'on avance ici. On sçait que le nombre des catholiques diminue tous les jours en Angleterre et en Irlande, depuis qu'on y suit les voies de douceur et de tolérance.

Mais nous n'avons pas besoin de recourir à des exemples étrangers pour être convaincus que la voie de contrainte n'est pas celle qui convient pour arrêter les progrès d'une religion ou pour la détruire. Les rigueurs que l'on emploie ne font que des martyrs (car l'erreur en a comme la vérité) du sang desquels l'espèce s'est toujours multipliée. Il faut donc pour parvenir à une telle fin, des moyens politiques et doux. Qu'on examine les effets qu'ont produits la révocation de l'Edit de Nantes, et les Edits et Déclarations qui l'ont suivie; que l'on compare les rigueurs et les dragonades dont on s'est servi en conséquence avec ce qui se pratique et s'est toujours pratiqué en Alsace, suivant le traité particulier fait avec cette Province, où la

liberté de conscience a si bien disposé les Protestants à se plier aux moyens employés pour leur conversion, que l'on en a recueilli le fruit d'année en année par la diminution de leur nombre; l'on pourra juger quel est le meilleur parti que l'on a à prendre, et si la voie de douceur dans l'espèce présente n'est pas toujours préférable.

On excéderait les bornes d'un Mémoire, si on voulait faire voir en détail dans les Édits et Déclarations que l'on a donnés au sujet des Calvinistes, tout ce qui répugne non seulement aux moyens dont Jésus-Christ a voulu qu'on se servit uniquement pour l'enseignement de sa doctrine, mais encore au droit naturel de chaque homme, et même à la saine politique. Puis donc que ni la Religion, ni l'humanité, ni les principes d'une bonne administration ne permettent de retenir les Calvinistes dans le Royaume, et de leur refuser en même temps toute espèce de tolérance civile, ce qui cependant résultait de la contrariété de nos Édits et Déclarations, il s'ensuit qu'avant tout il faut opter entre les deux partis qu'il y a à prendre, soit de chasser les Calvinistes si l'on ne veut leur accorder aucune espèce de tolérance civile, ou de leur en accorder quelqu'une, si l'on veut les conserver dans le Royaume.

Je pense cependant que l'on ne sera pas longtemps à choisir entre la conservation et la perte d'un grand nombre de sujets utiles à la culture de nos terres, aux manufactures, au commerce et à toutes sortes de métiers, qui en nous apauvrissant enrichiroient nos voisins. D'ailleurs on se flatteroit en vain de détruire cette Religion en voulant chasser ceux qui la professent : on feroit un grand nombre d'hypocrites, qui plus attachés encore à leurs biens et à leurs foyers qu'à leur religion, se donneroient extérieurement pour Catholiques contre les mouvements de leur conscience, mais qui n'abandonneroient pas intérieurement leur croyance et qui élèveroient leurs enfans dans leurs sentimens secrets. Ils perpétueroient ainsi une religion qu'on s'efforceroit en vain de détruire : la contrainte et la persécution ont dans tous les temps fait germer les fausses religions comme la vraie, S'il est facile d'empêcher dans un État l'établissement d'une religion tout à fait nouvelle, il n'en est pas de même de la naissance d'une nouvelle secte dans la même religion ; et s'il est moins difficile d'étouffer celle-ci dans sa naissance, quand une fois elle a germé et acquis un grand nombre de partisans, on ne peut

plus attendre son anéantissement que des moyens doux, et du bénéfice du temps.

Tout ce que l'on vient d'exposer nous conduit donc à établir qu'il faut conserver les Calvinistes en France, et leur accorder en même temps quelque espèce de tolérance civile : mais je vois naître de là une nouvelle question sur le parti à prendre par rapport aux anciennes lois, qui sont diamétralement opposées à ce que l'on propose. Les laissera-t-on tomber, et sans en faire d'autres agira-t-on d'une façon contraire à ce qu'elles prescrivent, ou en fera-t-on de nouvelles qui abolissent les anciennes? On serait d'avis, en ne donnant aucune exécution aux lois pénales anciennes, de ne les pas abolir cependant : 1^o afin de tenir toujours les Calvinistes dans une espèce de crainte, qui semble nécessaire, vu la dureté de leur caractère ; outre que leur religion porte autant et plus qu'une autre à l'enthousiasme et au fanatisme ; 2^o parce qu'ils regarderaient comme une grande faveur l'espèce de tolérance qu'on leur accorderoit, tant que les loix rigoureuses subsisteroient ; au lieu que si on les abolissoit, ils n'envisageroient plus la tolérance que comme un droit : ce qui pourrait les faire sortir de cette modestie dans laquelle il importe de tenir ceux qui ne professent pas la Religion du pays.

On se bornerait à faire quelques réglemens sur les points nécessaires et indispensables, qui sont les mariages et les baptêmes. Pour ce qui regarde les assemblées et les ministres, il ne faudroit rien révoquer des loix rigoureuses qui ont été faites à ce sujet ; mais il conviendrait de leur accorder une espèce de tolérance civile, une tolérance civile tacite, que l'on regarde comme la meilleure.

Tels sont les principes sur lesquels on se propose, dans ce mémoire, de donner l'idée d'un plan de conduite sur les différens objets qui regardent les Calvinistes.

Du moment que l'on convient d'accorder aux Calvinistes une espèce de tolérance civile, ce que l'on est obligé de faire si on veut les conserver dans le Royaume, il serait aussi inutile de former qu'impossible d'exécuter un plan par lequel on voudrait empêcher aucune sorte d'assemblée d'où dépendit le culte et le gouvernement ecclésiastique des Huguenots : l'un et l'autre sont si fort liés à la Religion qu'on ne peut pas détruire les uns plutôt que l'autre. Jusqu'à présent toute espèce d'assemblée a été défendue, et l'on voit évidemment aujourd'hui l'impossibilité de l'exécution de cette défense.

Avant cette dernière guerre on avoit envoyé trente bataillons dans la province de Languedoc, pour y rétablir l'ordre qui devoit suivre les Édits et Déclarations dont on vouloit soutenir l'exécution. Il falloit pour cela empêcher toute espèce d'assemblées; mais on ne put jamais le faire entièrement : on les rendit seulement moins fréquentes, moins multipliées et moins nombreuses. Du moment que la guerre est venue, elles ont repris leur cours; et tant qu'il y aura des Calvinistes en Languedoc, l'on y sera sujet à ces vicissitudes. Ne pouvant donc détruire ces assemblées, même par les moyens les plus violents, qui ne font que les rendre plus ou moins secrètes, il n'en est que plus important de les régler.

Ces assemblées sont de deux espèces; les unes ont pour sujet le culte divin, et se tiennent au désert, c'est-à-dire en pleine campagne; les autres, sçavoir les Consistoires, les Colloques et les Synodes regardent le gouvernement ecclésiastique de leurs Églises.

Des Assemblées du Désert.

Les assemblées du Désert sont tout à fait contre le bon ordre. On en a vu monter jusqu'au nombre de dix mille personnes, et plus. Il n'est cependant guères possible de les supprimer sans y en substituer d'autres, mais mieux réglées. On voudroit ne les souffrir que dans des maisons particulières, et jamais plus nombreuses que de quatre ou cinq cents personnes; que ces maisons fussent éloignées de nos Églises; qu'elles fussent connues des officiers de police de chaque endroit; que les Religionnaires s'y rendissent sans bruit et sans éclat, et en sortissent de même; que les ministres, loin de se cacher, fussent obligés de se faire connoître, de donner leur nom et leur demeure, ce qu'ils n'oseroient faire sans que le Commandant de la Province ne fût autorisé à leur accorder une sûreté, et pour cela même une sauve-garde, où il ne mettrait cependant que leur nom simplement, sans leur qualité de ministre, afin qu'il ne s'y trouvât aucune expression ni qualification formelle contre la loi, que l'on ne veut pas abolir expressément, mais seulement laisser tomber, et qui punit de mort les ministres qui peuvent être convaincus d'avoir fait quelques fonctions de leur ministère. Il faudroit aussi donner même sûreté aux propriétaires des maisons, tant pour leurs maisons que pour leurs biens et leurs personnes. Ce n'est que par l'ordre que l'on

maintient la tranquillité et qu'on peut se la promettre. On feroit surveiller les ministres que l'on toléreroit ainsi, tant qu'ils ne prêcheroient que la morale de l'Évangile, les dogmes de leur religion, la soumission au Roy, et qu'ils ne feroient que réciter leurs psaumes. On auroit une égale attention à les punir rigoureusement si, dans leurs discours ou dans leurs actions, ils s'écartoient en rien qui pût blesser l'ordre public; et l'on auroit grand soin de faire connoître le véritable motif de leur châtement, pour que le peuple ne pût pas soupçonner que ce fût pour le fait de la Religion.

Des Consistoires, Colloques et Synodes.

Ces assemblées sont conduites présentement, sous le nom d'anciens, par des gens du peuple, sans fortune et sans éducation, espèce que le fanatisme domine plus que la Religion, qui n'ont rien à perdre, et dont les têtes se ressentent de la chaleur du climat. On voit assez le danger de laisser subsister ces assemblées telles qu'elles sont, et combien il seroit nécessaire d'y placer des gens riches et mieux élevés, qui occupés de la conservation de leurs biens et de leurs familles, eussent un intérêt au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Mais la rigueur des loix empêche ces derniers d'accepter des places si dangereuses, dans la crainte d'être recherchés par le Gouvernement, et d'être exposés à perdre leur liberté et leur fortune. Pour qu'ils pussent les occuper sans danger, il faudroit donc leur donner des assurances pour leurs personnes et pour leurs biens, en leur accordant une espèce de sauve-garde.

On a tout lieu de croire que, quand les anciens seront choisis entre les gens riches et notables, et non plus entre les gens du peuple, on verra dans le gouvernement ecclésiastique des Religionnaires plus de prudence et de sagesse : les zélés seront contenus alors, et les anciens seront les premiers à avertir, s'il en est besoin, les gens en place dans la Province des moindres désordres, pour les réprimer, en prévenir les suites ou les arrêter : le choix des ministres sera meilleur : et il n'en sera souffert que de modérés dans leurs principes et de bonnes mœurs.

Cependant pour suivre l'esprit du plan proposé, où l'on ne veut pas révoquer expressément les loix pénales, par les raisons que l'on a déduites, la prudence demanderoit que tout ceci ne s'exécût qu'a-

vec beaucoup de circonspection, et même une espèce de secret, au moins sans le moindre éclat, tant par rapport au peuple Calviniste, pour qu'ils ne sachent pas qu'on a un dessein formé de tolérer leur Religion, et qu'il n'y ait que le temps qui le leur apprenne, en leur laissant toujours la crainte des loix anciennes, que par rapport aux Ecclésiastiques catholiques dont le grand nombre est prévenu contre toute espèce de tolérance; car on est obligé de convenir que le fanatisme de certains catholiques est presque égal à celui des protestants. Ainsi l'on pourrait commencer à ne souffrir les assemblées pour le culte que dans les lieux les moins considérables, et toujours dans les maisons les plus écartées, et qui cependant pourroient être sous les yeux des magistrats, ou à leur défaut de Catholiques dont on connoîtroit la discrétion et la sagesse. On laisseroit étendre ensuite dans la Province ces maisons d'assemblées, suivant que la prudence le dicteroit.

Des Mariages et des Baptêmes.

La conduite que l'on tient présentement avec les Religionnaires par rapport à leurs baptêmes et à leurs mariages ne repose sur aucun principe. En voulant les obliger à porter leurs enfants à l'Église pour y être baptisés, on ne remédie à rien; on ne leur donnera point d'état, ne les baptisant pas comme enfants légitimes. On ne parvient pas d'avantage par là à les rendre catholiques. Ainsi, de cette contrainte il ne résulte aucun bien; et d'ailleurs on doit regarder toute contrainte comme un mauvais moyen pour ramener les Calvinistes à notre religion, ce qui est pourtant l'objet que l'on se propose.

Il est vrai qu'en obligeant les Religionnaires à se marier à l'Église, il n'en seroit pas comme des baptêmes, et qu'on assurerait par là l'état de leurs enfants. Mais que n'en souffriraient pas les mœurs, et quels maux ne viennent pas de leur dépravation! En forçant les Calvinistes d'assister à nos Églises avant que de les marier, on en fait des hypocrites; en les y mariant des prévaricateurs de leur Religion et des profanateurs des sacrements: on travaille donc à la corruption de leur cœur; et un cœur corrompu ne peut jamais faire qu'un mauvais citoyen et un mauvais sujet du Roy. Il faut que les conversions ne soient pas forcées, mais qu'elles viennent du propre mouvement du cœur, pour qu'elles produisent un bon effet dans l'ordre po-

litique et dans l'ordre religieux. Mais quoiqu'il en soit, il se trouve toujours une infinité de Calvinistes véritablement attachés à leur Religion, qui ne veulent ni prévariquer, ni se souiller de nos sacrements, suivant l'idée fausse et erronée qu'ils en ont.

On ne conçoit pas que le feu Roy n'ait fait aucun règlement pour les mariages des Calvinistes, car comment vouloir les conserver dans le Royaume sans pourvoir à l'union légale des deux sexes, à laquelle la politique s'intéresse autant que la Religion.

Les Calvinistes religieux ne se marieront jamais à nos Églises ; et faisant leurs mariages au désert, sans aucune forme légale, leurs enfants ne peuvent être que des bâtards. Toute la Province de Languedoc en est remplie ; ce qui donne et donnera matière à une infinité de procès, et ne peut que mettre la confusion dans les familles.

Il paroît donc indispensable de remédier à ce désordre, et pour cela de rétablir par un Édit tous ces mariages du désert, et de leur donner pour l'avenir une forme légale. L'arrêt du Conseil du 15 septembre 1685 concernant les baptêmes et mariages de ceux de la Religion prétendue réformée, qui habitent les provinces où l'exercice de cette religion est défendue, nous en fournit le modèle, et qui se trouve dans l'espèce. Le Roy y ordonne que les enfants seront baptisés par les ministres approuvés par les Intendants et Commissaires départis dans les Provinces ; et que ceux de la R. P. R. se pourront également faire marier par ces mêmes ministres, *pourvu toutefois que ce soit en présence du principal officier de justice ; que les publications qui doivent précéder les mariages se feront au siège royal le plus prochain du lieu de la demeure des deux Religionnaires qui veulent se marier, et seulement à l'audience ;* Sa Majesté entendant qu'il soit procédé extraordinairement contre les Ministres qui feront des mariages sans garder et observer les formes cy-dessus, leur enjoignant bien expressément de rapporter à la fin de chaque mois au greffe de la plus prochaine juridiction royale un certificat signé d'eux, des personnes qu'ils auront mariées, pour être inséré sans frais sur un registre qui sera cotté et paraphé par le premier juge, à ce faire le greffier tenu à peine de cinq cents livres d'amende.

Cependant on ne croit pas devoir suivre les dispositions de cet arrêt dans toute sa teneur ; et on ne l'a rapporté icy dans presque tout son entier que pour autoriser ce que l'on va proposer, où l'on ne perd

pas de vue le plan de laisser tomber les loix pénales contre l'exercice de la R. P. R. et contre les ministres, sans les abolir par un Édît; ce que l'on ne pourroit pas s'empêcher de faire en partie, si l'on autorisoit par Édît un ministre à marier les Calvinistes. On seroit donc d'avis que les mariages se fissent devant le Juge, les futurs époux et épouse se prenant devant lui pour mary et femme. On en dresseroit un acte signé des parties contractantes, des père et mère, des témoins et du juge, inséré sur un registre qui seroit tenu pour les mariages des Religionnaires.

Quant aux baptêmes, un des anciens, les parain et maraine, et les témoins donneroient leur certificat qu'un tel enfant a été baptisé tel jour; et cet ancien de l'assemblée des Calvinistes du lieu seroit chargé de porter chaque mois tous ces différens certificats au greffe de la plus prochaine juridiction royale; et il seroit enjoint au Juge de tenir la main à l'exécution de tout ce que dessus ordonné.

On remarque seulement qu'en Languedoc l'Intendant ne se mêle des affaires des Religionnaires qu'en l'absence du Commandant en chef, qui en est chargé spécialement, quand il est dans la Province; qu'ainsi il faudroit dans la déclaration suivre le même ordre de dispositions.

Si l'on pense que la voye de contrainte est plutôt capable d'éloigner les Calvinistes de la religion catholique que de les y ramener, et qu'on rempliroit mieux cette vue en leur accordant une espèce de tolérance, on croit en même temps nécessaire d'y joindre un autre moyen, qui est de continuer de défendre aux Calvinistes l'entrée dans aucune charge et l'exercice d'aucun employ soit civil ou militaire. On voudroit même pousser la rigueur à cet égard jusqu'au dernier point, et tout autrement que cela ne se fait présentement. On est convaincu que le concours de cette rigueur d'une part et de l'espèce de tolérance de leur religion de l'autre est le meilleur moyen de détruire en France la R. P. R., mais c'est l'ouvrage du temps.

Pour conclusion, si le plan de conduite que l'on propose icy envers les Religionnaires paroît bon, il seroit même nécessaire que le Roy, en réglant par un Édît ou Déclaration les objets que l'on vient de proposer d'y mettre, donnât en même temps son approbation aux choses qu'on auroit jugé à propos de n'y pas insérer; ce que S. M. pourroit faire en forme d'Instruction secrète pour le Commandant en chef de la Province.

Comme pour la réussite de ce plan de conduite, il paroît essentiel d'établir un concert avec le Parlement, on pense qu'il seroit à propos de le communiquer au Pr. Président et au Procureur général, afin qu'instruits des intentions de S. M. par rapport aux objets sur lesquels la volonté du Roy doit être secrète, ils réglassent leur conduite en conséquence vis-à-vis des Ministres et des Religionnaires pour les sauver de la rigueur des loix qu'on ne voudroit pas abolir expressément, mais seulement pas laisser tomber, en donnant aux affaires le tour convenable au nouveau plan; ce qui est très facile, quand on le voudra et que le concert sera établi. On a fait une objection à laquelle il faut répondre. On demande si l'on ne devoit pas avoir de scrupules à permettre ou plutôt à autoriser d'un Édit les mariages des Calvinistes devant le juge par un seul acte civil, en alléguant que, le sacrement de mariage étant d'institution divine, un Prince catholique ne peut en conscience souffrir dans ses États l'union des deux sexes sans ce sacrement.

La solution de cette question tient à beaucoup d'autres trop longues à discuter pour l'être dans ce mémoire : mais il suffit de la donner par la voye d'une autorité qu'on ne peut récuser, celle de l'Église depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours. La discipline ecclésiastique étoit dans les premiers temps plus sévère qu'elle n'est aujourd'hui; et quand même elle l'aurait été moins, l'Église ne pouvoit user ny n'a jamais usé de la moindre condescendance dans les points essentiels comme celui-cy, où la plus grande exactitude est requise. On y toléroit le mariage des chrétiens avec les Payens, quoique l'Église cherchât à en détourner les fidèles par conseils, par exhortations et même par châtimens spirituels. Un mari et une femme, tous les deux Payens, qui avoient embrassé la foy, continuoient de vivre dans l'union du mariage, sans qu'on songeât à leur administrer le sacrement. Si cependant il avoit été regardé par l'Église comme absolument essentiel dans tous les cas, on n'auroit pas laissé vivre ces nouveaux chrétiens comme mari et femme sans les obliger à le recevoir eux qui en étoient devenus susceptibles. L'usage de l'Église a depuis confirmé ce que l'on avance, quoiqu'elle ait toujours entendu que deux catholiques de différents sexes ne puissent sans péché s'unir ensemble, sans que leur union soit sanctifiée par le sacrement, et que les Princes en aient fait une loy civile. L'Église en a usé pour les hérétiques comme elle en avoit usé pour les Payens; elle n'a ja-

mais conféré le sacrement de mariage à deux conjoints hérétiques qui reentraient dans son giron, quand leur union existait avant leur conversion. Le mariage peut donc avoir lieu sans le sacrement par la pratique de l'Église dans certaines occasions. L'union des deux sexes sans le sacrement est en soy légitime et indissoluble selon la loi naturelle et divine; et le sacrement n'y devient civilement nécessaire que quand la loi civile le rend tel. Le souverain peut, pour ce qui le concerne, en dispenser pour de bonnes raisons, comme l'Église l'a fait dans différentes occasions et le fait encore constamment.

En Allemagne les Princes catholiques autorisent dans leurs États l'union des Protestants suivant leur rite, et Rome n'en fait pas un péché à ces Princes : ce qu'elle feroit cependant, si cela étoit contre la loi de Dieu; car elle n'approuveroit jamais un prince qui, soit dans un traité, soit d'aucune autre façon, quand même il y seroit contraint par la force des armes, consentiroit à ce qui est directement opposé à la loi de Dieu.

L'Évêque de Strasbourg vient de donner une ordonnance par laquelle il veut que les Curés de son Diocèse en Alsace puissent être les témoins du mariage de deux Religionnaires sans leur donner la bénédiction sacramentale, et qu'ensuite ils en tiennent acte dans leurs registres pour constater leur mariage en tant que simple union sans sacrement¹. M. l'Évêque de Strasbourg ne regarde donc pas comme contraire à la loi de Dieu d'autoriser un mariage sans sacrement, quand on a pour cela de fortes raisons. Il semble que ce qu'on fait en Alsace sans blesser la conscience, peut également se faire en Languedoc, quand d'ailleurs toutes les circonstances le requièrent.

De tous les faits que l'on vient de rapporter il s'ensuit donc évidemment qu'un Prince catholique peut en conscience tolérer en différentes occasions dans ses États l'union des deux sexes sans le sacrement, et il n'y en a point qui le demande plus que celle de deux conjoints d'une secte qui ne croit pas au sacrement, et qui feroient un sacrilège en le recevant; quand le nombre des sectaires est trop considérable pour n'y avoir pas cet égard, qu'il est démontré par l'expérience qu'il n'y a plus d'espérance de les ramener tous à la catholicité, qu'il faut s'en remettre à la Providence pour leur conver-

1. Nous n'avons pu retrouver le texte de cette ordonnance qui nous aurait fourni la date du mémoire ci-dessus.

sion, que la voye de contrainte est plutôt capable de les en éloigner que de les en rapprocher, et que cette tolérance est nécessaire pour le maintien de l'ordre, pour la tranquillité de l'État, et afin de pouvoir y conserver sans trouble un très-grand nombre de sujets utiles.

De plus il paroît que le scrupule doit plutôt tomber tout entier sur la façon dont on en use à présent sur ce point en voulant obliger les Calvinistes à se marier à nos Églises. Car premièrement, outre que par là l'on va à la corruption des mœurs comme cela a déjà dit, ce qui est autant contre la Religion que contre la saine politique; si celui qui a l'autorité en mains s'en sert pour contraindre ou induire quelqu'un à un sacrilège, on demande s'il n'est pas lui-même coupable du sacrilège que cet autre commet? Tous les casuistes seront certainement pour l'affirmative. On dit plus : ils pensent tous que ceux qui sollicitent cette contrainte participent également au sacrilège.

Secondement on observera qu'il faut distinguer le sacrement de l'union des deux sexes qui est d'institution divine comme et avant le sacrement. S'il se trouve qu'on ne puisse joindre le sacrement à l'union des deux sexes, comme on vient d'en donner un grand nombre d'exemples, le Prince n'est pas moins obligé d'y établir l'ordre; et s'il ne le fait pas, la Religion, l'humanité, la politique le rendent responsable tant de la corruption qui s'en suivra dans les mœurs que de la confusion des familles et du désordre qui va contre la loy naturelle et divine.

On ne peut donc en conscience forcer les Calvinistes ny même rien faire par autorité qui puisse les induire à venir se marier à nos Églises. La seule voye apostolique et permise est de les convertir par la persuasion; et en suivant les principes de tolérance de l'Église, ce qui s'y est toujours pratiqué et ce qui s'y pratique encore, on peut ou plutôt on doit exécuter ce que l'administration d'un bon gouvernement exige, autoriser les mariages des Calvinistes devant le Juge.

MÉLANGES

SERVET ET SON RÉCENT HISTORIEN ¹.

Au moment où « le condamné de Calvin », comme on s'est sou-

1. Servet est à l'ordre du jour et ce n'est que justice envers cette grande victime de l'intolérance calviniste. Notre ami M. Ch. Dardier lui a consacré dans l'avant-

vent complot à le nommer, trouvait sur une terre protestante le bûcher auquel le catholicisme l'avait voué depuis longtemps déjà, amis et ennemis de la Réforme étaient d'accord pour sanctionner l'affreux supplice infligé à l'hérétique. On ne saurait oublier, en effet, comme le rappelait naguère M. Jules Bonnet ¹, « que dans l'applaudissement universel, une seule voix, celle de Castalion, s'éleva pour invoquer les droits de la charité et proclamer un code nouveau plus conforme à l'esprit du Christianisme ». Le monde a heureusement progressé depuis trois siècles; nous en trouverions une preuve dans l'établissement de l'accord sur une base entièrement opposée². Aujourd'hui la cruelle condamnation de Servet, stigmatisée par les adversaires de la Réforme, est devenue pour les protestants un sujet de tristesse profonde, nous dirions volontiers de remords, si la faute devait être attribuée uniquement à l'inflexibilité calviniste, et si nous n'avions le droit de faire tomber une grande part de responsabilité sur les traditions impitoyables léguées au xvi^e siècle par l'Église et la jurisprudence du moyen âge. Mais si la plupart de nos contemporains s'associeraient volontiers aux paroles de M. Tollin, « une grande réparation est due au martyr de Genève », le dissentiment ne manquerait pas de se produire sur la nature de cette réparation. Il est certain « qu'on s'intéresse à Servet comme victime et beaucoup moins comme homme ». On ne se contente pas de lui reprocher son anti-trinitarisme, acceptable sans doute pour quelques-uns; l'on est en général enclin à jeter sur l'ensemble de ses doctrines une accusation sommaire de panthéisme et d'irrégion. Serait-ce qu'on ne l'a qu'imparfaitement compris, que superficiellement étudié, qu'on ne s'est jamais attaché à sonder jusqu'au fond sa doctrine; enveloppée dans la gangue d'une phraséologie obscure et complexe, et dont il reconnaissait lui-même les défauts? « Il n'est pas facile de se faire une idée claire et nette du système de Servet »,

dernier numéro de la *Revue historique* un article important où il met en lumière les remarquables travaux de M. Tollin. La *Revue des Deux Mondes*, du 1^{er} juin, par la plume de M. Richet, rappelait un des plus glorieux titres du martyr espagnol, la découverte de la circulation du sang, qui ne semble pas pouvoir lui être sérieusement contestée. On annonce enfin une nouvelle publication de M. Dardier, qui nous fournira l'occasion de revenir sur ce sujet. (Réd.)

1. Sébastien Castalion ou la Tolérance au xvi^e siècle. (*Bulletin*, XVI, 350.)

2. Une note, page viii de la préface du 3^e volume du *Système dogmatique de Servet*, donne une liste d'articles anglais, allemands, hollandais et américains, parus depuis deux ans, et où s'accroît un revirement favorable à ses opinions, ou au moins l'abandon de la théorie qui plaçait l'impicité à la base de ses négations.

écrivait M. Eug. Haag ; « il s'exprime d'une manière confuse, dans un style incorrect, presque barbare. » M. Tollin nous prouvera, il est vrai, d'une part, combien les fautes d'impression ont défigurés ses ouvrages, et de l'autre, à quel point son séjour à Lyon et à Paris perfectionna sa latinité ; sous le rapport du langage, la *Restitutio* est de beaucoup supérieure au *de Trinitatis erroribus*.

Toujours est-il que peu de théologiens ont eu le courage de suivre pas à pas l'enfantement, le développement et les variations de sa pensée. M. le pasteur Tollin est de ce petit nombre. Mais il nous blâmerait d'appeler un acte de courage ce qui est devenu un des buts principaux de sa vie, persuadé, comme il l'est, que de faire connaître Servet dans les moindres détails de son existence accidentée, et dans les diverses phases de son enseignement dogmatique, sera lui assurer la plus sérieuse et la plus durable réhabilitation. Cette œuvre consciencieuse, ardue, multiple, le biographe de Servet la poursuit depuis vingt années avec une infatigable persévérance, et les revues allemandes les plus estimées ont inséré de lui des études originales sur quelque côté de ce vaste sujet. Cette dissémination ne nous paraît pas sans inconvénients. Si le nom de Servet retentit ainsi devant un plus grand nombre de lecteurs, s'il pénètre dans des cercles différents ou éloignés les uns des autres, si plusieurs recueils au lieu d'un seul y gagnent chacun quelques pages d'un sérieux intérêt, il n'en résulte pas moins que le lien fait défaut entre ces parties d'un même tout. L'auteur, en dispersant le récit des incidents ou l'analyse des phases morales de l'existence de son héros, ne nous permet jamais de le suivre et de le contempler tout entier ; vainement nous voudrions reconstituer sa personnalité complète, il manque des anneaux à la chaîne ou ils sont ailleurs, hors de la portée de nos recherches, et il est à craindre qu'aucune collection, même la plus favorisée, ne parvienne à réunir les membres épars de cette véritable bibliothèque servétienne si savamment composée par M. Tollin.

L'auteur nous répondra que pour écrire une biographie complète où viendraient se fondre les épisodes et les descriptions fragmentaires, il faudrait avoir accès à des sources encore fermées ou qui ont échappé jusqu'ici aux plus minutieuses recherches. « Tant que les sources espagnoles ne s'ouvriront pas, tant que celles de la Suisse ne couleront qu'à peine, que celles de l'Allemagne du Sud

et de la Savoie ne se répandront que du côté hostile, qu'en France enfin on ne retrouvera ni les actes du procès de Vienne, ni la correspondance avec les médecins de la Vau, Rivoire, Champier, Montanus, avec le savant Santes Pagnini, le comte Carolus à Stagno et le cardinal de Tournon, — il sera impossible de présenter un tableau définitif de la vie de Servet. Il en est autrement de sa manière de voir et de ses productions. Depuis que j'ai retrouvé l'*Apologetica disceptatio pro astrologia*, il ne nous manque plus aucune de ses œuvres principales. Il est donc plus aisé de donner quelque chose d'arrêté sur ses pensées, ses opinions et ses connaissances, sans prétendre néanmoins en aucune façon que là aussi il n'y a pas une possibilité d'erreur, et partant de nouveaux progrès¹. »

L'inconvénient est donc moins accentué pour le côté théologique. Un grand ouvrage en trois volumes analyse et commente la doctrine de Servet dans ses évolutions successives, tandis que des études documentaires, qui font grand honneur aux connaissances de théologie comparée de M. Tollin, exposent les relations avec Luther, Mélancthon et les autres réformateurs, leurs points de contact, leurs divergences, l'influence souvent inconsciente qu'ils ont mutuellement exercée. Nous ne suivrons pas le biographe sur ce terrain particulièrement abstrait et délicat : il affirme que, sur presque chaque point, ses investigations l'ont amené à des résultats en opposition avec ce qui est généralement admis sur ce sujet² : « Il m'est surtout prouvé, écrit-il, que la base de Mosheim, sur laquelle s'appuient jusqu'à présent tous les biographes, est absolument fautive. » Nous laissons à des critiques mieux qualifiés le soin de discuter ses assertions, toujours accompagnées de citations nombreuses, mais qui sont plus d'une fois en désaccord avec l'opinion reçue, et que leur caractère théologique exclut d'ailleurs de notre *Bulletin* réservé à l'histoire.

Dans le désir de porter à la connaissance des lecteurs français la variété des points de vue sous lesquels M. Tollin a considéré Servet, c'est à l'auteur même de ces nombreuses études que nous avons demandé d'en dresser un catalogue analytique. A la traduction de la

1. *Les Connaissances linguistiques de Servet.*

2. Voir, par exemple, la conclusion de la préface de son dernier volume : « le range Servet parmi les plus grands mystiques chrétiens de tous les siècles. »

note qu'il a bien voulu nous envoyer avec l'empressement le plus cordial, nous joignons l'indication des revues et recueils dans lesquels ont été publiés les articles détachés. Les titres des ouvrages et articles de M. Tollin sont reproduits en italiques.

« MONSIEUR,

» En réponse à votre désir, je m'empresse de vous offrir pour le *Bulletin* le relevé de mes études, tant sur la vie que sur la dogmatique du grand Espagnol.

» Michel Servet, né à Tudèle en Navarre (Artigny contre Mosheim), et non à Vilanova en Aragon, en 1511 et non en 1509 (*sur Servet. Kritik*)¹, avait mené en Espagne, sa patrie paternelle, une existence aussi heureuse qu'estimée. Orthodoxe, considéré à la cour du roi, fervent convertisseur de juifs et de mahométans, il devient ami de la tolérance, en partie sous l'influence salutaire d'Anghiera, l'éducateur éclairé de la noblesse, en partie parce qu'il a vu de ses propres yeux la persécution systématique étaler ses épouvantes aux portes même de Saragosse. Sa jeunesse ne l'empêche pas de reconnaître qu'il ne suffit pas de soumettre à l'Église les corps de ses ennemis. Il faut qu'il y ait là une puissance qui rende les âmes captives dans l'obéissance du Christ². Cette puissance, le page espagnol la cherche vainement dans l'Inquisition, dans l'Humanisme, dans la littérature nationale, dans le cercle des partisans d'une réforme anti-

1. Dans cet article de la *Revue de théologie scientifique* d'Hilgenfeld (1878, p. 425 à 463), M. Tollin soumet à la critique la plus minutieuse trois questions : 1^o la famille de Servet, Servet-Rêves, sa provenance, sa position sociale, ses membres, l'orthographe du nom ; 2^o son lieu de naissance, Tudèle ou Vilanova, et les raisons qui lui en ont fait indiquer plusieurs différents ; 3^o l'année de sa naissance. Sur ce dernier point, la conclusion de 1511 nous paraît hors de doute. Servet dans sa *Restitutio* attribue avec insistance à la vingtième année seulement l'entrée dans l'âge du discernement et de la responsabilité morale ; or, rappelant en 1532 son livre publié en 1531, il écrit « que nuper scripsi omnia nunc retracto quia imperfecta et tanquam a parvulo parvulis scripta ». Et dans son procès : « Il a publié à Haguenau un petit livre de la Trinité et il estoit alors environ de l'âge de 20 ans. » De même le procureur général : « Considéré aussi son âge de 20 ans auquel il a commencé, etc. »

Dans cette dissertation, l'auteur cite quelques pièces qu'il a relevées à Paris : l'immatriculation de Servet à l'Université, le 24 mars 1537 v. s. comme Michael Villameva Cesaraugustaneus dioc. (Acta rectoria ou juratorum registra, Bibl. Nationale), — et, à la date du 25 févr. 1537, dans les Commentaires de la Faculté de médecine, ces lignes : « Quidam scholasticus medicinae, Michael Villan-vanus, natione Hispanus, aut, ut dicebat, Navarrus, sed Hispano patre progenitus, anno 1537 professus fuerat aliquot dies iudicariam seu divinatoriam astrologiam Parisiis, etc. » (Archives de l'École de médecine.)

2. Comme il l'écrira plus tard : « Per Evangelium de crucifixo, qui mirabili virtute mundum suae ditioni subiecit et sine strepitu armorum mentes ducit captivas. » (*De Trinit. error.*, fol. 78 a.)

romaine, dans la scolastique chère à ses compatriotes. Loin de calmer les ardeurs de son esprit, ils ne font, et surtout la scolastique, qu'éveiller en lui des doutes sur l'efficacité de la foi catholique traditionnelle pour dompter les cœurs mêmes des incrédules. Michel est arraché à ce labyrinthe par son père; le notaire l'envoie à Toulouse étudier le droit. (Voy. *l'Enfance et la Jeunesse de Servet*, dans la Revue de théologie historique de Kahnis [Zeitschrift für hist. Theol.], 1875, p. 545 à 616.)

» Nous assistons à l'entrée de Servet dans cette ville riche, orgueilleuse, sensuelle, mais dévote et acclamant avec joie l'Inquisition romaine. C'est le moment où, après de lourdes calamités publiques, les Franciscains viennent d'y mettre en scène un réveil moral, et le nom de Jésus brille sur les murs, au coin des rues, aux fontaines et sur les places. Ce nom, inusité dans la scolastique, amène l'ami des pauvres maures et juifs persécutés à un livre qui lui semble directement tombé du ciel. Il découvre l'Évangile. Les brouillards de la scolastique se déchirent; il renonce à la jurisprudence et pénètre, avec une ardeur passionnée, dans le monde prodigieux de l'amour de Dieu manifesté en Christ. (Voy. l'étude : *la Vie d'étudiant à Toulouse au commencement du XVI^e siècle*, Portefeuille historique de Raumer [Hist. Taschenbuch]. Leipzig, 1874, p. 77 à 98.)

» En présence de la Bible, Servet se transforme. Le tremblant adorateur d'une Trinité raide, immuable, médusienne, comme la lui dépeignaient les scolastiques, devient l'ami sincère et le disciple enthousiaste de ce Jésus, qui est pour lui le Christ, le Fils de Dieu même. Son premier titre d'honneur est désormais celui d'étudiant de la sainte Écriture. » (Voy. *Servet et la Bible*, Revue de théologie scientifique d'Hilgenfeld [Zeitschrift f. wissenschaftliche Theologie]. Leipzig, 1875, p. 75 à 116.) La découverte de la Bible dans la cité même de la prohibition de la Bible rend la position du jeune Espagnol à la fois très isolée et très difficile au milieu des juristes, des humanistes et des théologiens. Avec un très petit nombre des « Parisiens de la terre » il tient des réunions bibliques, — l'année même de sa mort il ne les avait pas oubliées. (Voir, sur son existence à Toulouse : *Vie de Michel Servet à Toulouse*, Revue d'Hilgenfeld, 1877.)

» Ce fils de notaire, si richement doué, est rappelé de Toulouse à Barcelone pour entrer au service du cordelier D^r Juan de Quin-

tana, chapelain de Charles-Quint. Dans la suite de l'empereur, il prend part au double couronnement à Bologne. Sous les points de vue les plus divers, ce voyage d'Italie a été pour le jeune Espagnol d'une importance décisive; avant tout il a fait éclater devant ses yeux l'abomination de l'adoration papale. (Voy. *Un Voyage impérial en Italie, 1529 et 1530*, Portefeuille historique de Raumer 1877, p. 51 à 403.) Revenu d'Italie et désormais ennemi acharné du Pape, il se rend en Allemagne, toujours encore dans la suite de Charles-Quint, afin d'assister à la diète d'Augsbourg en qualité de valet-secrétaire de Quintana, devenu confesseur impérial. L'attitude du cordelier érudit, tolérant et ami de la Réforme, en face de Loaysa, dominicain plein de talents et d'énergie, et la place qu'il occupe dans cette série si mémorable des confesseurs de Charles-Quint, forment l'objet d'une étude spéciale (*les Confesseurs de Charles-Quint*, Magasin pour la littérature de l'étranger [Mag. f. die Lt. des Auslands], 1874). La position de Servet lui-même à la Diète, au milieu des réformateurs et des moines, est retracée dans un mémoire (*Servet à la Diète d'Augsbourg*, Journal ecclésiastique réformé de Thelemann [Ref. Kirchenzeitung], Detmold, 1876). On trouvera quelques échappées de lumière sur la période strasbourgeoise dans les articles: *Situation ecclésiastique de Strasbourg au commencement de l'époque de la Réforme* (Mag. pour la litt. de l'étranger, 1875 et 1876), et *Butzer's Confutatio* (Études et critiques théol. de Riehm et Köstlin [theol. Studien u. Kritiken], Gotha, 1875, p. 711 à 737); description d'une réfutation inédite des sept livres de *Trinitatis erroribus*, dont nous attribuons la parenté à Martin Bucer. Le *Dialogue de Servet sur la Trinité* est apprécié sommairement dans le même recueil (1877, p. 301 à 318).

» On sait qu'à partir de 1534 l'écrivain anti-trinitaire ne trouva plus aucun lieu de refuge ni en Allemagne, ni en Suisse. Une étude (Portefeuille hist. de Raumer, 1875) examine de près ce qu'était *la Tolérance à l'époque de la Réforme*. Capiton n'est-il pas le seul de tous les réformateurs dont nous ne possédions aucune expression hostile à l'égard de Servet, quelque effort que l'on ait tenté pour l'exciter, lui aussi, contre l'Espagnol? Un petit volume séparé relate les rapports de *Luther et Servet et leur influence réciproque*¹ (Berlin, 1875).

1. M. Tollin croit même à une entrevue qui ne repose que sur une phrase douteuse d'une lettre de Servet à Œcolampade. (Réf.)

Ceux de *Mélanchthon et Servet* sont le sujet d'une étude documentaire (Berlin, 1876), qui présente une série de chapitres dans lesquels Servet apparaît tour à tour comme l'élève et l'instituteur de Mélanchthon avant l'époque où le grand Wittembergeois se prononce sans retour contre la doctrine servétienne.

» Chassé d'Allemagne, l'Espagnol avait trouvé un asile en France sous le nom de Villanovanus, emprunté, selon la mode du temps, au lieu de naissance de son père. L'étude dans la Revue géographique de Kœner, montre comment à Lyon, de correcteur dans l'imprimerie Trechsel, il est devenu géographe, et, par ses deux éditions de Ptolémée, le fondateur de la géographie comparée (*Michel Servet, géographe, Zeitschrift der Gesellschaft f. Erdkunde*, Berlin, 1875, p. 182-222)¹. Comment le géographe est devenu médecin est raconté dans la Clinique allemande de Göschen (*Comment Servet devint médecin*, Deutsch Klinik, Stuttgart, 1875). Paul Burgensis, par son livre immortel, instruit Servet dans l'herméneutique et la polémique (*Recherches scripturaires de P. Burgensis contre les juifs*, dans les Preuves de la Foi de Zoëckler, 1874, p. 241-246); le docteur lyonnais Symphorien Champier l'institue de même à la médecine (*S. Champier, le professeur lyonnais du médecin Servet*, Archives pour l'anatomie pathologique de Virchow, 1874). *La Découverte par Michel Servet de la circulation du sang* figure dans le Recueil des traités physiologiques de Preyer, avec annotations du célèbre professeur de physiologie d'Iéna (Samml. physiolog. Abhandlungen, Iéna, 1876, p. 293 à 374). Au chap. 1, on expose le système de Ser-

1. Nous devons insister sur l'intérêt de cette notice que M. Tollin se borne à rappeler. Les renseignements qu'elle fournit sur l'état des sciences géographiques au XVI^e siècle, ainsi que sur les éditeurs de Ptolémée, avant et après Servet, sont fort curieux; de l'aveu même de ses contemporains, « Villanovanus » est le premier qui ait eu le courage d'amender et de compléter le texte de Ptolémée, et de le rendre plus utile aux lecteurs en y joignant des Commentaires, les noms modernes des lieux et des descriptions générales, fruits de son expérience personnelle. Ces recherches l'ont entraîné jusque sur le terrain de l'étymologie et de la grammaire comparée. Elles ne l'ont pas empêché néanmoins d'être accusé « d'avoir calomnié contre Moïse ». Or, le passage incriminé sur la stérilité actuelle de la Palestine était précisément une des additions de Friesse aux cartes de Pirckheimer que Servet n'avait pas corrigées dans sa première édition et qu'il retrancha dans la seconde. Mosheim n'aurait pas dû tomber dans la même erreur que les juges genevois; pas plus qu'eux, du reste, il ne semble avoir eu entre les mains cette seconde édition, supérieure à la première. La plupart des exemplaires, imprimés à Vienne, ont dû être brûlés le 17 juin 1553 avec l'effigie de l'auteur. M. Tollin n'est parvenu à retrouver que huit exemplaires de l'édition de 1535 (à Berlin, Munich, Nuremberg, Paris, Avignon, Carpentras et Lyon), et trois seulement de celle de 1541-42, aux Bibl. de Berlin, de Munich et de Paris.

vet sur la circulation du sang et sur le cerveau; au chap. II, ses prédécesseurs et ses successeurs dans la découverte de la circulation du sang; le chap. III réfute les recherches historiques et critiques du physiologiste génois Ceradini.

» Nous réservons pour des publications postérieures l'étude de l'influence qu'exerça sur la nouvelle direction de la vie de Servet la grève des imprimeurs de Lyon. (Voir sur cette curieuse affaire, assez oubliée de nos jours, et dans laquelle Servet fut impliqué, *les Grèves des imprimeurs à Lyon au milieu du XVI^e siècle*, Mag. pour la litt. de l'étranger, 1876.) Il en sera de même de l'analyse de la *Defensio apologetica in Leonhardum Fuchsium* et de la *Disceptatio apologetica pro astrologia*¹. Nos découvertes nous permettront de jeter des lumières nouvelles sur tout l'ensemble de la période française, encore si négligée dans la biographie de Servet, 1534 à 1553. Quelque inouïe que l'assertion puisse sembler à des Allemands, nous prouvons, documents en main, que Servet acquit ses remarquables connaissances des langues, non en Allemagne, mais en Espagne et en France, ou du moins que c'est là qu'il les poussa jusqu'à la perfection (*Connaissances linguistiques de Servet*, Revue de théologie luthérienne de Guericke [Zeits. f. luth. Theologie], Leipzig, 1877, p. 608-638). Du reste, son caractère sympathisait avec la nature française plus qu'avec l'allemande, qu'il comprenait peu.

» *La Caractéristique de Michel Servet*, qui a paru en 1876 dans la collection des *Traitéts scientifiques populaires*², nous dépeint le condamné de Genève d'après ses propres écrits, et réfute les reproches qui lui ont été adressés, accusations de versatilité et d'obstination, d'humeur querelleuse et de recherche de la faveur populaire. Dans Servet, le critique savant fait enfin place au prophète, non pas à ce prophète sensuel, égoïste, ambitieux de l'anabaptisme, mais à ce prophète sérieux qui de l'avenir ne retient pour lui-même que la certitude d'une mort prématurée inévitable.

» Passons à la dogmatique de l'Espagnol. Il se montre comme précurseur de Schleiermacher dans sa *Doctrina sur l'adoption divine* (Annales pour la théologie protestante de Hase et Lipsius, *Jahrbücher f. prot. Theol.*, 1876, p. 421-450).

1. Cf. Rob. Willis, *Servetus and Calvin*, Londres, 1877, p. 102, 103, 127.

Virchow, *von Holtendorff Sammlung allgemein verständlicher wissenschaftlicher Vorträge*. On en publiera prochainement une édition en français.

» Le véritable panthéisme immoral, détaché du Christ et de l'esprit personnel, lui a été radicalement antipathique. (Voir *le Panthéisme de Servet*, Revue de théologie scientifique d'Ilgenfeld, 1876.) Il croyait, dans le sens le plus littéral, à la doctrine biblique du Diable (voir *la Doctrine démonologique de Servet*, dans la même Revue, 1876, p. 371 à 388). Nous étudions sa conception de Dieu d'abord d'après ses biographes, ensuite d'après ses écrits, dans un récent article des *Études et critiques théologiques* (Gotha, 1879, p. 109-128).

» Les quatre premières phases du *Système dogmatique de Servet* sont exposées, selon leur développement successif, dans un premier volume publié à Gutersloh en 1876; le second et le troisième tome, parus en 1878, embrassent la cinquième ou dernière phase, celle de la *Restitutio*. La *Réfutation de la Restitutio Christianismi*, par *Alexandre Alésius*, a été analysée dans la Revue de théologie protestante (1877). J'espère pouvoir bientôt livrer à la presse, comme suite des études sur Servet et les réformateurs de Wittemberg « Servet et les Réformateurs de la Haute-Allemagne » et « Servet et les Réformateurs suisses ». L'époque française de Servet, la plus belle de sa vie, m'occupera plus tard, si le Seigneur le permet. Et sur ce, que Dieu accorde sa grâce à tous ses fidèles et daigne rétablir son Église par l'esprit de vérité dans la perfection du premier amour.

» H. TOLLIN,

Licencié en théologie, pasteur de l'Église Réformée française de Magdebourg. »

Une traduction ne peut rendre qu'imparfaitement l'énergie du style expressif et imagé de M. Tollin. Le mot correspondant fait souvent défaut, et la circonlocution affaiblit la pensée. D'ailleurs, en résumant ses travaux personnels il s'est gardé d'en apprécier l'importance. La *Caractéristique* a eu les honneurs d'une reproduction anglaise (*Character-Portrait of M. Servet, Christian Life*, 1876) et d'une version hongroise (Kolozsvar, 1878). La dissertation sur la découverte de la circulation du sang a provoqué une longue réponse de M. Ceradini (Gènes, 1876). Quant à l'Exposé du système dogmatique de Servet (840 pages in-8), il doit suffire pour lier désormais indissolublement le nom de M. Tollin à celui de cet Espagnol, brûlé, il y a 325 ans, sur la place de Champel, et dont

il s'efforce, avec une si louable ardeur, de nous faire mieux connaître la pensée ¹.

F. DE SCHICKLER.

P. S. Nous comptons insérer plus tard quelques fragments de l'étude sur la vie de Servet à Toulouse. La conclusion de l'examen de ses connaissances linguistiques nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs :

« Nous avons donc à distinguer, pour les connaissances linguistiques de Servet, trois époques successives, l'espagnole, l'allemande et la française. A son départ de l'Espagne il savait trois langues : l'aragonais par son père, le notaire de Tudèle; le français par sa mère, une de Rêves de la Navarre française; le latin par son maître Pierre Martyr d'Angleria. — Quand il écrivit en Allemagne (Bâle et Strasbourg, 1531) son premier livre, il s'était approprié un peu de grec et d'hébreu, avait appris dans son voyage de Bologne l'italien des hôteleries, et à Augsbourg, Bâle, Strasbourg et Haguenau, assez d'allemand pour se faire comprendre en cas de besoin. — Lors de son édition de Ptolémée à Lyon (1535), il s'est extraordinairement perfectionné dans le latin, il a lu assidûment du grec, a retenu un peu d'italien, mais n'a conservé qu'un vague soupçon (utcumque) d'allemand. Quand il publie à Paris ses écrits de médecine (1538 et suiv.), le grec et le latin classiques lui sont devenus familiers. Quand il produit, à Vienne, son dernier ouvrage, la *Restitutio* (1553), il a aussi progressé remarquablement dans l'hébreu, il s'est encore exercé davantage dans le grec et le latin, mais il ne sait plus rien de l'allemand. Son français est aisé à comprendre dans le midi de la France, mais il n'est pas sans mélange de provençal. Servet n'a jamais oublié l'espagnol. L'anglais et l'arabe lui sont toujours demeurés étrangers. Dans le chaldéen et le rabbinique il a jeté à peine un coup d'œil; c'est aux recherches scripturaires de Paul Burgensis qu'il doit sa connaissance de la littérature cabalistique. Dans ce xvi^e siècle, si joyeux de savoir, mais dont la science est si superficielle, Michel Servet s'est approprié une connaissance des langues tout à fait

1. M. Tollin, qui avait déjà fait hommage à la Bibliothèque du Protestantisme de son *Histoire de la colonie française de Francfort-sur-l'Oder*, 1868 (Bull., XIX, p. 128 et 170), et des *Notices sur les colonies françaises d'Oranienbourg, Kirpennick et Rheinsberg* (1876) et sur les *Colonisations des Hohenzollern à Maglebourg* (1876), lui a fait don de ses principales études « servétiennes » : la *Caractéristique, le Docteur S. Champier, « Zur Servet Kritik », Mélancthon et Servet*, et son grand ouvrage sur le *Système dogmatique de Servet*.

remarquable pour un Espagnol et imposante pour ses amis comme pour ses adversaires. Aussi, aucun des réformateurs n'a *procuré* qu'il lui était supérieur en grec ou en latin, quoique Calvin ait revendiqué cette supériorité à l'égard du grec. Pour cette langue, Servet lui-même déférait volontiers la palme à Mélanchthon. — « Utinam, Philippe, grammaticus adhuc esses, in tuo Hellenismo semper versatus, etc. » (*Rest. Christ.*, 720.)

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA GLORIEUSE RENTRÉE DES VAUDOIS

DANS LEURS VALLÉES.

Un volume in-8°, 1879.

L'antiquité a sa retraite des dix mille, immortalisée par le récit de Xénophon. La glorieuse rentrée des Vaudois du Piémont dans leurs vallées natales, sous la conduite du pasteur et colonel Henri Arnaud, est un des plus étonnants faits d'armes de l'histoire moderne. On sait comment une poignée d'hommes furtivement embarqués, le 17 août 1689, sur la rive de Prangins, près de Nyon, malgré la surveillance des autorités helvétiques, et débarqués sur la rive opposée, parvinrent en dix journées, à travers les obstacles accumulés des hommes et des éléments, dans le pays d'où les avait chassés l'intolérance du duc de Savoie, et s'y maintinrent par d'héroïques combats, qui furent autant de victoires, contre les attaques réunies des Piémontais et des Français commandés par l'illustre Catinat, jusqu'au moment où la défection de Victor-Amédée se joignant à la ligue d'Angsbourg leur assura un protecteur dans le prince qui avait été leur plus cruel ennemi. Le siège de la Balsille est un épisode unique de cette guerre de montagne où l'homme grandit avec les privations qu'il endure et la foi qui l'anime. Matin et soir la prière se fait entendre sur ces rocs désolés, transformés en forteresse, et l'âme du pasteur officiant, du colonel Arnaud, semble se communiquer aux 450 combattants qui l'entourent. Cernés par plus de dix mille hommes et sommés de se rendre, les Vaudois se contentent de répondre qu'ils sont dans les héritages de leurs pères, et qu'avec l'aide du Dieu des armées, ils espèrent d'y vivre et d'y mourir quand ils ne seraient plus que dix. « *Si vos canons tirent, nos rochers n'en seront point épouvntés!* » Réduits à l'extrémité, après un blocus de huit mois, et plusieurs assauts victorieusement repoussés, ils se dérobent par une évasion plus étonnante que leur résistance, sans laisser à Catinat la gloire d'un succès si clièrement acquis.

Tous les détails de cette merveilleuse expédition sont exposés dans une relation écrite jour par jour, avec une exactitude toute militaire,

et publiée pour la première fois en 1710, d'après le manuscrit original conservé à la bibliothèque de Berlin. Le colonel Arnaud, qui y a mis son nom, n'en est pas l'unique auteur. La première partie est la reproduction plus ou moins littérale du journal de Paul Renandin, de Bobi, qui interrompit ses études pour se joindre à la petite armée, et qui raconte ce qu'il a vu : *quelque ipse miserrima vidi!* Dans les vicissitudes de cette guerre alpestre, son journal tombé aux mains de l'ennemi finit cependant par arriver à Genève, apportant à un autre banni vaudois, Josué Janavel, les premières nouvelles de l'audacieuse campagne dont ce héros des combats de 1655 avait lui-même tracé le plan. Paul Renandin, rendu aux travaux de la paix, se fit inscrire, en 1692, comme étudiant de l'université de Bâle, fut successivement pasteur de Pral, de Rocheplate, de Bobi, et finit ses jours dans cette dernière paroisse, après avoir longtemps rempli la charge de modérateur de l'église vaudoise.

La première partie de la relation finit le 16 septembre 1689; la seconde, qui comprend diverses pièces originales, est l'œuvre d'Arnaud qui utilisa les mémoires d'un de ses lieutenants, François Hue¹. Comme l'a justement remarqué un historien vaudois, M. Monastier, la forme, sans rien perdre de sa simplicité, revêt un nouveau caractère. « Le ton général est plus bref. C'est celui d'un chef qui sait apprécier la portée des événements, et qui se plaçant au-dessus des acteurs, se sent en droit de leur distribuer la louange ou le blâme. Les réflexions pieuses sur l'action providentielle d'un Dieu de miséricorde, indiquent aussi un homme profondément pénétré, comme l'était Arnaud, que l'œuvre qu'il avait entreprise procédait de l'Éternel et ne subsistait que par son constant appui². » C'est l'homme de guerre et le prédicateur réformé qui parlent tour à tour, comme dans ces remarquables conclusions qui donnent bien le ton du récit :

« Peut-il tomber dans l'esprit que sans une protection toute divine, quelque trois-cent-soixante-sept Vaudois qui restaient dans la Balsille, y vivant de fort peu de pain, d'herbages, de fèves et d'eau, logés presque comme les morts en terre et couchés sur la paille, après y avoir été bloqués pendant des mois entiers, et, à la fin, assiégés par dix mille Français et douze mille Piémontais, aient vivement repoussé et obligé leurs ennemis à lever avec grande perte le siège, et qu'après s'être extraordinairement défendus pendant un second siège, ils soient encore heureusement échappés à la fureur des Français qui, confus et au désespoir de n'avoir pu se rendre maîtres d'une poignée de gens, résolus de les avoir à tel prix que ce fût, avoient amené des bourreaux et des mulets chargés de cordes, avoient rendu grâce à Dieu de la victoire par un sacrifice de ces pauvres gens, au haut d'une potence.

» Ne faut-il pas humainement avouer que le Dieu tout puissant a combattu pour les Vaudois dans toutes les occasions et traverses où vous les avez vus; qu'il leur a mis la victoire dans les mains partout où ils ont passé; qu'il les a garantis de tous les dangers où ils ont été à la veille de succomber; qu'il les a assistés de vivres, de nourriture,

1. Il était originaire du Vigan. Voir son éloge, p. 227.

2. *Histoire de l'Église vaudoise*, t. II, p. 131.

de munition de guerre et de toutes choses nécessaires, où ils semblaient devoir manquer de tout, qu'il a enfin ouvert les yeux à leur prince Souverain, en lui inspirant de mettre ses fidèles brebis en possession de leurs terres, héritage, patrie, et de leurs églises pour y rendre le culte dû à sa divine Majesté ! » (P. 348-349.)

L'homme qui s'exprimait ainsi, et qui en avait le droit par son pieux héroïsme, était né à Embrun, dans les Hautes-Alpes, et ne semblait pas destiné aux rudes émotions de la guerre. En 1662, il est immatriculé à l'université de Bâle : *Henricus Arnaudus Ebrodunensis*, et reçu, le 6 novembre, au collège d'Erasmus (Alumneum) *gratis propter paupertatem*. Le 16 février 1666, il est inscrit sur le *Livre du recteur* de l'Académie de Genève. On le retrouve à Bâle deux ans après, et il figure en ces termes sur les rôles de la Faculté de théologie, au mois d'août 1668 : *Henricus Arnaldus ex Pedemontio. Nihil solvit*. Les événements le surprirent pasteur à La Tour. On sait le reste. Lorsque, par l'édit du 1^{er} juillet 1698, rendu sous la pression de Louis XIV, Victor-Amédée II expulsa tous les Français protestants établis dans les vallées, Arnaud reprit avec ses compagnons le chemin de l'exil, et devint pasteur à Dürrmenz, dans le Wurtemberg. Il revint les vallées du Piémont en 1703, et fit, en 1707, un nouveau voyage à Londres. Guillaume III (un bon juge !) l'avait gratifié d'un brevet de colonel. La reine Anne lui donna une pension de 226 livres sterling. En 1709, il reprit ses fonctions pastorales dans le Wurtemberg, et y mourut, le 8 septembre 1721, à l'âge de 80 ans. Sa pierre sépulcrale, avec une belle inscription latine, se voit dans l'Église de Schonberg, près de Dürrmenz, au pied de la table de communion. C'est la tombe d'un homme fort en Israël !

Je relève ces détails dans la brève notice que les deux savants éditeurs de la *Glorieuse rentrée*, MM. Gustave Revilliod et Édouard Fick, ont jointe au très beau volume qui n'est, à certains égards, que la reproduction de l'édition originale imprimée à Cassel. Le public accoutumé à unir leurs deux noms dans un sentiment de reconnaissance, leur saura gré d'avoir relevé le monument à la gloire d'Arnaud et de ses vaillants compagnons, en s'inscrivant obscurément eux-mêmes sur un coin du piédestal. Mais il ne saurait oublier une promesse antérieure, dont il voit un gage dans la belle publication du *Procès des cinq Escoliers de Lausanne*. Qui mieux que l'éditeur de Jeanne de Jussie, de Bonivard et de Froment, peut restituer aux lecteurs de nos jours ce trésor incomparable de foi, de piété, de sublimes exemples, qui s'appelle l'*Histoire des Martyrs*? J. B.

SÉANCES DU COMITÉ EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 11 février 1879

PRÉSIDENTENCE DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER

Après lecture du procès-verbal, le secrétaire donne lecture de quelques lignes qu'il a placées en tête d'une étude de M. Nap. Peyrat sur le siège de Béziers. M. Bordier demande si M. Peyrat a eu connaissance de la

Chanson des Albigeois, publiée par M. Paul Meyer, et dont le second volume vient de paraître. Le secrétaire l'ignore, et n'a voulu que recommander un ouvrage actuellement en souscription sans aborder la question albigeoise.

M. Ch. Frossard présente la description bibliographique de 17 éditions du calendrier historial qui accompagne le Psautier et les Bibles. Telle de ces éditions se distingue par d'agréables poésies; telle autre par des éphémérides empruntées aux événements qui intéressent la religion; d'autres par des gravures sur bois d'un goût distingué. Les plus remarquables calendriers perpétuels de nos pères réformés sont de 1563, 1569, 1594 et 1624.

M. Bordier regrette l'omission du calendrier de 1572, qui n'est pas, dit M. Frossard, un calendrier historial, mais un almanach pour une année.

M. Bordier trouve cette distinction juste, quoique trop rigoureuse, et présente d'intéressantes observations sur ce genre de littérature où nos pères surent substituer aux niaiseries des almanachs ordinaires de saines instructions tirées de l'Écriture sainte et parfois de jolis vers. C'est une partie complémentaire de l'œuvre des réformateurs.

Bibliothèque. — Parmi les dons reçus, M. le président signale une très remarquable collection de portraits protestants formée pendant de longues années par M. le pasteur O. Cuvier. C'est un cadeau de grand prix.

M. le pasteur Bresson a offert les registres de baptême de l'Église réformée de Grateloup de 1673 à 1676.

M. de Schickler dépose un rapport sur les archives privées de la Grande-Bretagne, au point de vue de l'histoire de France, où il s'est attaché à mettre de l'ordre et à faire ressortir les documents d'un intérêt protestant.

Les actes des procès-verbaux des synodes d'Anjou sont aussi à signaler.

Correspondance. — M. L. Audiat demande l'échange de notre *Bulletin* contre celui de la Saintonge et de l'Annis, dont il est directeur. Accordé.

Le secrétaire présente la 1^{re} livraison d'une *Histoire des martyrs de la Réforme en Italie*, par M. E. Comba, dont il fait ressortir l'importance, et demande que le Comité souscrive à un exemplaire de cet ouvrage, qui aura 4 ou 5 volumes. Accordé.

Remerciement de M. Jules Bastide pour l'envoi de 50 volumes de doubles qui ont été utilisés dans sa bibliothèque circulante.

M. le Dr Mühlbeck, de Sainte-Marie-aux-Mines, demande si la confession de foi publiée en 1558 par cette église, et dont il n'existe qu'une traduction allemande, ne serait pas la primeur de celle rédigée par le synode constituant de Paris, sous la présidence de François de Morel, ancien pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines. La thèse contraire paraît à la fois plus vraisemblable et plus vraie.

M. Alfred de Billy communique d'intéressants portraits de la famille Boileau de Castelneau, dont il a déjà été question dans le *Bulletin* (t. X, p. 169.)

France protestante. — M. Bordier présente la suite de la table de tous les noms de la *France protestante* (M-Y) et annonce la prochaine publication de la troisième livraison de ce recueil, contenant 16 feuilles et allant de B-E à B-I. (A suivre.)

Le Gérant: FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DE
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

A ALAIS¹.

La Révocation s'annonçait partout à des signes certains. N'osant encore s'attaquer aux exercices religieux célébrés dans les temples, Louis XIV apportait chaque jour des restrictions nouvelles aux cérémonies par lesquelles la religion réformée s'était jusqu'alors produite au dehors. Défense fut faite de chanter des psaumes à l'occasion d'un feu de joie ou de l'exécution d'un criminel, et même de les chanter dans les maisons de manière à être entendu du dehors. Tout particulier était admis à dénoncer les contraventions (1662). Défense aux ministres qui revenaient d'un enterrement de s'arrêter devant la maison mortuaire pour y prononcer une allocution; défense d'enterrer les réformés à d'autres heures qu'à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit sous peine de trois mille livres d'amende; défense de se trouver plus de trente aux enterrements réformés de première classe et plus de dix à ceux de la dernière catégorie. Aux mariages et aux baptêmes, le nombre des assistants fut limité à douze, y compris les parents. Encore leur était-il défendu de marcher en cortège dans les rues.

1. Voy. *les Origines de l'Église d'Alais*, n° d'avril dernier, p. 145.

Après les cérémonies extérieures vint le tour du culte lui-même, que l'on s'efforça d'entraver par une foule de restrictions gênantes et parfois odieuses.

Défense fut faite aux réformés de prêcher et de s'assembler dans les temples lors des visites épiscopales (1675); défense aux catholiques de se faire réformés et aux ministres de les recevoir en cette qualité sous peine d'interdiction du culte et de démolition du temple (1681). Ce qu'on interdisait pour les uns, on le permettait, bien plus, on l'ordonnait pour les autres. Un arrêt du conseil enjoignit au consistoire d'Alais et à tous les autres de désigner un lieu où les catholiques pourraient se placer pour assister aux assemblées. Les réformés ne purent donc plus se réunir sans être obligés de subir, de par le roi, une inquisition d'un nouveau genre. Ce vaste système d'espionnage devait rendre toute édification sérieuse impossible; il avait de plus, aux yeux de Louis XIV, le précieux avantage de faciliter les dénonciations et de multiplier les prétextes à l'interdiction du culte en de nouvelles églises. Au moindre mot qui frisait la controverse, le malheureux pasteur était dénoncé, banni du royaume, et bientôt son temple n'était plus qu'un monceau de ruines. Les particuliers devaient aussi, sous peine de bannissement perpétuel, s'abstenir d'attaquer les dogmes catholiques.

L'Église romaine ainsi protégée contre la polémique protestante, Louis XIV se mit en devoir de lui procurer de nouveaux fidèles par des moyens qui, cette fois, marquaient un pas de plus dans la voie de la persécution.

Tous les enfants dont les pères étaient catholiques durent être baptisés à l'église (1663). Tout catholique qui, sur la prière de sa femme, consentait à élever ses enfants dans la religion réformée, était passible de 500 livres d'amende. Vingt ans plus tard, une foule de protestants s'étant convertis pour échapper aux dragons, tout en faisant élever leurs enfants dans la religion à laquelle ils appartenaient toujours du fond du cœur, on leur enleva cette ressource en arrêtant que les enfants des nou-

veaux convertis devaient être élevés dans la religion catholique.

Enfin, et surtout dès 1665, on avait vu paraître une foule d'arrêts du conseil interdisant aux réformés toutes les professions libérales et autres. Un protestant, par exemple, ne pouvait plus rester ni devenir monnayeur, messager public, fermier ou préposé à la perception des fermes, notaire, procureur, juge, expert, sergent, huissier, apothicaire-épiciier, libraire, imprimeur, avocat, docteur en droit, médecin. Les femmes ne pouvaient être ni lingères, ni sages-femmes.

Chassés de l'intérieur, quelques-uns s'étaient réfugiés dans les colonies. On défendit aux compagnies des côtes d'Afrique et des îles d'Amérique de les admettre dans leurs comptoirs.

Après les avoir tourmentés pendant leur vie, on ne les laissait pas même mourir en paix. Dès 1666, permission fut donnée aux curés de se présenter au chevet des réformés malades pour leur demander s'ils voulaient abjurer leur religion. Des centaines de temples furent démolis, l'exercice interdit dans une foule d'églises et les ministres qui les desservaient bannis du royaume. Plusieurs d'entre eux poussèrent l'héroïsme jusqu'à braver la répression la plus sanglante. Ils parcouraient leurs anciennes églises et y tenaient des assemblées clandestines dans des lieux déserts ou sur les ruines des temples. Nous ne pouvons citer ici que d'Olympie, ministre de Saint-Paul-la-Coste, dont l'église est aujourd'hui l'une des paroisses de la consistoriale d'Alais.

Aldebert Daudé d'Olympie était originaire d'Alais. Il était entré à l'Académie de Genève¹ le 3 juin 1655; il avait donc cinquante ans environ lorsque les poursuites dirigées contre lui aboutirent à une condamnation capitale. Il fut condamné à être roué vif; mais la sentence ne fut exécutée qu'en effigie, d'Olympie ayant pu se réfugier à l'étranger.

La foi s'épure et se retrempe dans la persécution. Loin de se

1. G. Revilliod, *Libre du Recteur*, année 1655. Les savants auteurs de la *France protestante* n'ont pas consacré d'article spécial à d'Olympie. Voy. dans le *Bulletin*, t. XVIII, p. 278-324, la relation de son voyage en Wurtemberg.

laisser abattre, les protestants des paroisses où l'exercice était interdit se rendaient en foule dans les temples encore ouverts. On venait de fort loin, par exemple, à Alais, soit pour y entendre la prédication, soit pour y présenter des enfants au baptême (1684). Il fallut, pour diminuer ces rassemblements qui lui portaient ombrage, que la cour obligeât les consistoires à nommer, pour les paroisses interdites, des pasteurs dont les fonctions se réduisaient à baptiser les enfants et à bénir les mariages sans discours ni cérémonies et presque sans témoins.

Le dernier coup fut enfin porté. Depuis si longtemps violé dans chacune de ses dispositions particulières, l'Édit de Nantes fut révoqué dans son ensemble (octobre 1685). Les dragons aidant, il n'y eut bientôt plus de protestants en France. Voici, en peu de mots, quelle fut l'agonie de l'église d'Alais.

Tandis que la plupart des églises du Midi avaient été successivement privées de leurs pasteurs et de leurs temples, celle d'Alais restait debout. Elle acheta chèrement ces quelques mois de repos précaire par les services qu'elle rendit en plus d'une rencontre aux intendants du Languedoc. Le consistoire d'Alais, dont les membres appartenaient tous à la haute bourgeoisie, manifesta toujours des sentiments modérés et un amour de la paix qui parfois l'entraînaient à dépasser la mesure des concessions raisonnables. Seize députés des églises du Midi s'étaient secrètement réunis à Toulouse en janvier 1683 dans la maison de Brousson, avocat au Parlement de cette ville. Décidés à tout souffrir plutôt que de renoncer à l'exercice public de leur culte, Brousson et ses collègues décidèrent la reprise des assemblées religieuses dans toutes les paroisses où elles avaient été interdites. Les consistoires de Nîmes, de Montpellier, d'Alais, ne voulurent point reconnaître la compétence de l'assemblée; mais ils ne purent empêcher ses résolutions d'être soutenues avec ardeur. En opposition aux modérés se prononça de plus en plus une minorité ardente et inflexible qu'on appela le parti des zélés. Le 11 juillet, les fidèles de Saint-Hippolyte se réunirent sur les ruines de leur temple; d'autres églises suivirent

leur exemple. Le comte du Roure, lieutenant du roi, écrivit au consistoire d'Alais pour l'engager à exhorter les églises de la province à se soumettre. Le consistoire prit en main l'affaire et convoqua à Cognac une assemblée où furent rédigés des actes fort respectueux dans la forme; néanmoins les fidèles de Saint-Hippolyte ne voulurent jamais s'engager à cesser l'exercice du culte. En vain le consistoire d'Alais multiplia-t-il ses efforts pour les y déterminer. Ils déployèrent autant d'ardeur à revendiquer la liberté de conscience que ceux d'Alais à les y faire renoncer. N'ayant pu rien obtenir, le consistoire d'Alais refusa de transmettre l'acte au comte du Roure. Saint-Hippolyte fut livré au pillage et l'église d'Alais épargnée quelque temps encore, grâce à sa réserve prudente, qui déguisait mal un lâche abandon de ses frères.

A l'exemple de Saint-Hippolyte, toutes les églises des environs avaient été successivement interdites et les temples détruits à bien des lieues à la ronde. Les fidèles de Saint-Hilaire s'étaient vu enlever leur temple le 20 février 1685, ceux de Rouret le 5 octobre de la même année, ceux de Cendras dès 1663, ceux de Saint-Jean-du-Pin, Méjaunes, Saint-Martin-de-Valgalgues, Mont, aussi en 1663; ceux enfin de la Melouse en septembre 1685¹. Aussi le temple d'Alais regorgeait-il d'auditeurs pour la plupart étrangers qui bravaient, pour y entendre encore quelquefois la parole de vie, les fatigues d'une longue route et l'intempérie des saisons. A Alais, malgré des abjurations nombreuses qui s'expliquent d'elles-mêmes par les rigueurs dont il vient d'être question, il y avait encore de nombreux fidèles sur qui les choses du ciel avaient plus d'empire que les séductions des agents de Louis XIV. La noblesse elle-même semble y être restée plus fidèle à la religion réformée

1. Les églises de Saint-Hilaire, Méjaunes, Mont, le Melouge, qui sont actuellement comprises dans le ressort consistorial d'Alais, ont vu rebâtir leurs temples sous le gouvernement du roi Louis-Philippe. A Cendras et à Saint-Jean-du-Pin, le service religieux est encore célébré en plein air. A Rouret et à Saint-Martin-de-Valgalgues, il ne reste plus que quelques familles protestantes, annexées, les premières, à l'église de Saint-Christol, les autres à l'église d'Alais. On peut juger par là du mal que la Révocation a fait aux églises de France.

que dans la plupart des autres églises. Sauf les successeurs de Jacques de Cambis, ce baron d'Alais que nous avons vu nouer des intelligences avec Louis XIII, et qui d'ailleurs professa jusqu'à la fin la religion protestante, les meilleures familles du pays restèrent inaccessibles aux promesses et aux menaces de l'intendant du Languedoc. On a vu qu'en 1657 il n'y avait encore à Alais aucune personne de qualité professant la religion catholique. En 1675, on comptait, parmi les principales familles d'Alais professant la religion réformée, les de Rocheblave, de Louze, d'Assas, sieurs de Montmoyrac, les Galissart, sieurs de Marignac, les de la Rouvière, les de la Farelle, sieurs de La Faux, les de la Liquière, de Bagards, de Baudan, d'Aumesargue, d'Espagnac, etc. Quelques-uns avaient abjuré; mais la foi des uns semblait croître en proportion de la faiblesse des autres. On avait beau diminuer le nombre des églises et rendre pour ainsi dire impossible la situation des ministres; le nombre des candidats au ministère augmentait d'une année à l'autre. Quatre jeunes gens partirent d'Alais pour Genève en 1680 : Antoine Coulan, fils de l'un des pasteurs d'Alais, Pierre Bastide, Devèze et Aubrespin. Ce dernier, encore sur les bancs de l'école, prêcha pour la première fois en public à Saint-Hilaire. Soit hypocrisie, soit faiblesse, il abjura trois jours après.

Trois pasteurs desservaient alors l'église d'Alais : Bouton père, son fils et Coulan. André Bouton fils était né à Alais. Il commença ses études de théologie à Genève, le 20 juillet 1657. Il suppléait sans doute dans quelques-unes de ses fonctions son père, presque octogénaire. Coulan était né à Uzès, le 5 novembre 1630. « Il jouissait, dit Benoit, d'une grande considération dans sa province. »

Ce fut le vendredi 23 mars 1685, que l'église d'Alais se vit inquiétée pour la première fois. Le délégué de l'intendant fit signifier à Coulan et à Fontaney, secrétaire du Consistoire, d'avoir à nommer sous huit jours un syndic pour les défendre en justice. Le consistoire, dans une séance à laquelle assistait

un commissaire du roi sans la présence duquel il n'avait plus la liberté de se réunir, fit choix de Guiraudet, notaire. Le 30, un jeûne solennel fut célébré dans l'église à l'occasion de cette épreuve. Les informations furent poursuivies par le délégué en personne. Inculpés d'avoir laissé pénétrer dans leur temple quelques réformés récemment convertis au catholicisme, Coulan et Bouton fils furent décrétés de prise de corps. Bouton père eut permission de continuer ses prédications ; mais on comptait bien que son extrême vieillesse l'empêcherait d'en user. Il resta pourtant sur la brèche, et lutta jusqu'au dernier jour avec une rare énergie. L'église, de son côté, députa en cour de Boudan et d'autres ; mais ils revinrent sans avoir pu rien obtenir. Sur la fin d'avril, les ministres Rouvière, de Saint-Christol et Audibert, de Brenoux, furent ainsi décrétés de prise de corps.

Coulan et Bouton ne furent cités à Nîmes qu'en août ; ils y furent rejoints par une vingtaine de leurs collègues. On les renvoya pour la plupart sans dépens ; mais leurs églises durent payer de fortes amendes. Le temple d'Alais ne put cette fois échapper à la démolition. S'il resta debout quelques semaines encore, c'est que les catholiques d'Alais ne pouvaient se mettre d'accord sur ce qu'il fallait en faire. Les uns voulaient l'abattre, d'autres qu'il fût converti en église catholique. Grâce à ces démêlés, l'arrêt ne fut signifié que le 25 septembre. Le dimanche précédent, les réformés d'Alais s'étaient pour la dernière fois assemblés dans leur temple. Aussi étaient-ils nombreux et fort émus. Bouton père avait pris pour texte : Hébreux, x, 32-39. Son émotion fut grande aussi dès le début. Plusieurs fois interrompu par les sanglots de son auditoire, il continua longtemps à exhorter ses fidèles à la patience, au courage, à l'espérance. Puis, levant les mains, il protesta solennellement que rien au monde ne pourrait le séparer de la vérité qu'il avait prêchée, et qu'il y persévérerait jusqu'à la mort. Entraînés à l'aspect d'un si grand zèle, les fidèles se lèvent spontanément à leur tour, et, confondant leurs serments et leurs

larmes, répètent chacun les promesses de leur dernier pasteur ¹.

Cette scène déplut fort à l'Intendant, qui crut à un dessein prémédité de faire prêter aux réformés d'Alais un serment de fidélité à leur religion. Bouton père fut décrété de prise de corps. On envoya un détachement de dragons pour l'arrêter. Le commandant fit cerner la maison où Bouton père habitait avec son fils, et demanda simplement Bouton, sans désigner lequel. Le fils se présenta, fut arrêté et conduit dans la citadelle de Montpellier, tandis que le père put, à la faveur de cette méprise, gagner les Cévennes et de là passer en Suisse à travers l'Auvergne et le Lyonnais, après un voyage fort pénible pour un homme de son âge.

Bouton fils avait été relâché à condition que son père viendrait prendre sa place. Mais ayant appris que son père était parvenu à s'enfuir, il résolut d'en faire autant. Soigneusement caché pendant longtemps par des amis dont les soins parvinrent à le guérir d'une grave maladie, il fut assez heureux pour aller retrouver son père à Vevey, où l'avaient précédé Coulan, son collègue, et les pasteurs des environs. Presque tous les ministres fugitifs des diverses églises de France se réfugièrent aussi à Vevey. On en vit plus de cent à la fois dans le pays de Vaud.

La démolition du temple d'Alais eut lieu dans les derniers jours d'octobre, sous la surveillance d'un officier de dragons. Les matériaux, soigneusement inventoriés par les soins des consuls, furent vendus pour la plupart à diverses personnes moyennant la somme totale de 700 livres, dont moitié servit à payer les ouvriers et le reste fut versé dans la caisse de l'hôpital ². Deux ans plus tard, on enleva ce qui restait des matériaux « pour faire la place nette et en bon état » et l'on mit la location de la place aux enchères. Le somme de 450 livres offerte

1. Le récit de cette scène émouvante a été emprunté à Benoit, t. V, p. 231. Les détails qui précèdent et ceux qu'on va lire ont été extraits d'un manuscrit inédit de la collection Court. Relation de ce qui s'est passé à Alais en 1685, par Antoine Coulan.

2. Registres du Conseil de ville d'Alais. Séances des 19 et 21 octobre 1685.

par un teinturier fut repoussée comme insuffisante¹. Quelques jours après, l'emplacement fut vendu par l'Intendant aux dominicains et à la confrérie des Pénitents pour la somme de 39 livres. Les Pénitents en restèrent maîtres moyennant une redevance de 5 livres 10 sols payée aux dominicains.

Ainsi fut détruit, après un siècle d'existence, l'un des plus beaux temples que les protestants du Languedoc aient jusqu'ici consacrés à leur culte. Il avait été construit dès après la paix de Nérac (1579), qui fit d'Alais une des places de sûreté du roi de Navarre. Ses dimensions étaient en rapport avec le grand nombre de réformés que la ville d'Alais comptait alors dans son sein. L'église d'Alais comprenait la presque totalité de la population urbaine, soit environ 6 000 habitants². Cet immense édifice avait trois portes et quinze fenêtres. C'était un carré long précédé d'une tour relativement haute et surmontée d'un clocher. Au-dessus de la porte principale, on avait placé une pierre avec cette inscription : *Mes brebis oyent ma voix, et je les cognois, et elles me suivent, et je leur donne la vie éternelle*³.

La démolition du temple n'absorbait pas tous les loisirs des dragons. La conversion des réformés ne marchant pas assez vite à leur gré, ils se laissaient aller aux dernières violences. Un marchand, nommé Vabre, fut blessé mortellement par quelques-uns d'entre eux⁴.

De pareils procédés ne comportaient ni hésitation ni réplique. Aussi l'effet des dragonnades fut-il aussi rapide et aussi général à Alais que partout ailleurs. Sauf un petit nombre de fugitifs, les réformés signèrent tous en quelques jours leur acte d'abjuration. « Je ne sais plus que faire des troupes, écrivait d'Alais Noailles, lieutenant général du roi, parce que les lieux où je

1. Registres du Conseil de la ville d'Alais, Séance du 21 juillet 1687.

2. *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, p. 234.

3. Nous possédons une « vue et perspective » du temple d'Alais sous l'Édit de Nantes, qui porte la date : 10 avril 1607. Nous en avons tiré les détails qu'on vient de lire et qui, à notre connaissance, ne sont rapportés dans aucun document actuellement existant.

4. Registres du Conseil de ville d'Alais, Séance du 6 novembre 1685.

les destine se convertissent tous généralement, et cela va si vite, que tout ce que peuvent faire les troupes, c'est de coucher une nuit dans les lieux où je les envoie¹. »

L'église d'Alais, comme ses sœurs du Languedoc et de la France entière, semblait anéantie. Telle fut du moins la première impression des contemporains. A la voix altière du despote de Versailles proclamant dans ses édits qu'il n'y avait plus de protestants en France, répondaient les accents indignés des réfugiés sur l'apostasie de leurs frères et la stupeur profonde des masses restées à l'intérieur.

Mais tout changea bientôt. Après quelques mois d'un abattement bien concevable, tout ce qu'il y avait encore en France de protestants dignes de ce nom releva peu à peu la tête. Le petit troupeau, comme l'appelait Mazarin, était devenu plus petit que jamais; mais, ce qui restait après le premier feu d'une persécution inouïe, c'était une élite à toute épreuve. Loin de l'anéantir, la persécution n'avait fait que l'épurer en le débarrassant de ces masses flottantes et indécises qui, dans tous les cultes, forment la grande majorité. On admire, avec raison, les fugitifs qui surent tout abandonner, argent, amis, famille, patrie... Mais que dire de ces hommes qui, redoutant l'exil et dédaignant les supplices, vécurent pendant près d'un siècle dans des angoisses continuelles, ne sachant s'ils ne se réveilleraient pas le lendemain pour être envoyés, les hommes aux galères ou à la roue, les femmes à la tour de Constance et les enfants dans quelque couvent. Cette vie, pire que la mort, fut celle de l'église d'Alais, comme de toutes les églises protestantes d'alors. Elle aussi, comme ses sœurs, montra sa foi par ses œuvres. Sur ce vieux drapeau qu'elle ne pouvait plus déployer qu'au désert, nous pouvons lire avec orgueil ces titres de noblesse de nos pères : Réorganisation de l'église, assemblées clandestines, forçats pour la foi, tour de Constance, enlèvements d'enfants, amendes, confiscations, échafaud et gibet!

* * *

1. *Mémoires de Noailles*, collection Petitot, n° série, t. VII, p. 272.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PROCÈS DE JEAN CATEUX.

(Jehan) Cateu, eatgé de XLV ans, natif d'Eschepois pardelà Amiens en France, ayant fait son profès de cordelier à Esdin¹, dict et déclaré per son serment qu'il a délaissé ledict habit de cordelier passé environ III ans, convoyé d'affection charnelle d'une femme nommée Gérardine, avec laquelle il a eu loing temps conversation; et n'ayant moyen de vivre, s'est mis à faire des presches entour d'Amiens selon le calvinisme, sans venir en ces pays, jusques au mois d'aougst 66, à la requeste des ministres et consistoire de ceste ville, et ne feist alors que nul presche, asscavoir à saint Amand. — Bien est vray qu'il estoit requis de faire presches près de Mons per aucuns de Mons, lesquels ung Pierre Delerue², estant du consistoire de Valenciennes, pouvoit bien cognoistre, mais luy qui parle ne vouloit à ce entendre, estant obligé et tenu de retourner en France, où qu'il demoura jusques à ce que aucuns députez de saint Amand, per luy nommés en ses autres confessions à Cambray, le sont venu querre, estant desjà proclamée la liberté en ces pays, et, partant de France, s'est trouvé audict saint Amand avec lesdicts députez, se portant pour ledict ministre jusques à ce que la gendarmerie y entra sur la fin de novembre³, comme luy semble.

Requis après plusieurs discours si ceux de la nouvelle religion de pardeça avoient quelques intelligences en France, dict qu'il n'en oyt oncques parler.

Requis s'ils avoient aucunes intelligences en Allemagne, dict qu'il en scait bien peu à parler, n'ayant oncques reçu aucunes seures nouvelles, avec ce que à Saint-Amand on n'a tenu aucune assemblée des consistoires.

1. Hesdin, ville du département du Pas-de-Calais.

2. Pierre de le Rue, marchand cirier ou « benoïstier consistorial de Valenciennes ».

3. 1566.

Bien est vray qu'il y a fait une cène¹.

Requis sur quel prétexte il s'est advanché de faire la cène, dict que le conte de Hoornes estant à Saint-Amand² l'a fait appeler et luy dict en présence de plusieurs que l'intention du Roy estoit que l'on viveroit en paix une religion avec l'autre, et que l'exercice de l'autre religion estoit permis, si comme les presches, baptesme, mariaiges, et aultres, ne ayant luy qui parle souvenance si ledict seigneur Conte dénomma aussi la cène, aussi et ne sçachant autrement déclarer le temps; dict que ce fust à faire du temps que ceulx de Valenchiennes donnoient le banquet audict Conte; dict que ledict seigneur Conte luy a fait semblable déclaration despuis à Tournay, y estant présent Charles de Courrière Rollant..... Pottier (*sic*) et l'hoste du mouton³, comm'il luy semble, et dict entre aultres ledict Conte que, en gardant le compromis⁴, il les garandiroit contre tous.

Requis s'il ne sçait [les] quels ont causé d'amener les presches per de ça, dict que non.

Requis s'il ne sçait à parler du bris⁵ et dont cela est procédé, dict que non, comme n'estant alors per decà.

Requis s'il ne sçait ce que a esté traicté et conclu à Saint-Tron, dict avoir entendu du ministre La Grange, estant la ville de Valenchiennes fermée, que les gentilzhommes, ayant été à Saint-Tron, avoient promis aux nouvelles églises le libre exercice de leur religion, et que, à ceste fin, les ministres estant assemblés avoient donné la main auxdicts gentilzhommes, et lesdicts gentilzhommes aux ministres, disant qu'il estoit bien esmerveillé du comte Charles de Mansfelt⁶, qui mesmes, ayant donné et reçeu la main audict Saint-Tron, se trouvoit avec ses gens au siège de la ville, estant ledict La Grange assez en intention de lui en escripre.

Requis sous quel espoir ceux de Valenchiennes se pensoient

1. Le 3 novembre 1566.

2. Le 11 septembre 1566.

3. Ce sont des habitants de Saint-Amand.

4. C'est-à-dire l'accord établi entre la gouvernante et les gentilshommes gueux, les 23-25 août 1566.

5. Le bris des images du mois d'août 1566.

6. Le comte Charles de Mansfelt, après avoir signé le compromis des nobles et assisté aux assemblées de Saint-Trond, s'était retiré de la confédération des gueux, sur l'ordre du comte Pierre-Ernest de Mansfelt, son père, gouverneur de la province du Luxembourg, et commandant, en effet, au siège de Valenchiennes, un régiment auxiliaire d'infanterie allemande et luxembourgeoise.

maintenir contre le Roy et quel espoir on leur a donné de secours, dict qu'il ne sçait à parler, n'ayant oncques veu les lettres que l'on escripvoit aux ministres et consistoire, ny aussy leurs response, et ne s'est de ce meslé, combien qu'il est demouré en la ville jusques à la prise d'icelle. Bien est vray qu'il a veu aucunes fois dans la maison de Guy lettres non intelligibles et à oy prescher ledict Guy qu'ils auroient secours, dénommant le seigneur de Bréderode comme leur protecteur, le recommandant grandement en la presche, et sy a ledict confessant bien oy dudict Guy et aultres qu'ils avoient grand espoir de secours sur la personne du prince d'Orange, conte de Hornes, conte Ludovic et aultres avec lequel prince journallement traictoient en chaire plusieurs ministres et signamment Taffin, ayant le confessant aussi en bonne mémoire que ledict Guy, après que l'on auroit receu nouvelles qu'il n'y auroit pas de secours, s'auroit, en sa présence, grandement dollu desdicts seigneurs qui les auroient trompé et trahy, se plaignant signamment et en grande aygreur dudict prince d'Orange, l'appelant : *meschant, malheureux qui les avoit abusé et que Dieu le punira quelque jour*, pour ce qu'il les avoit sy long temps entretenu en folle espérance de secours et qu'il n'y en avoit point, estant partant cause de la ruine de ladicte ville, leurs ayant mis le hart au col, proférant encores plusieurs autres semblables propos.

Requis s'il n'a eu aucune familière accointance avec aucuns gentilzhommes ou avec eulx traicté touchant le faict de leur religion, dict que non.

Dict, sur ce requis, que l'on n'a point collecté aucuns deniers Saint-Amand pour les fraicts des gentilzhommes ou entretenement de la gendarmerie si long temps que ce déposant y a esté.

Du II^e de janvier 1567 (1568 N.-S.) devant lesdicts communaux de la maîtrise à Valenciennes.

Frère Jehan Cateux, prisonnier, ressuy sur ses charges dict que, paravant sa venue audict Saint-Amand, qui fust environ le VIII^e ou IX^e de septembre 1566, la liberté¹ avoit esté publiée à la breteccque² audict Saint-Amand par les officiers du lieu, comme il a entendu, et se tient pour certain, mais ne sçait per quelle charge. Nullement, qu'il entend que ladicte publication fust faicte per le Roy, la duchesse

1. De religion.

2. Tribune en pierre d'où l'on lisait les bans du magistrat.

et le comte de Hornes; et, quelques jours après sa venue audict Saint-Amand, ledict conte de Hornes se trouva audict lieu ou ceulx de Valenchiennes luy feirent un banquet solennel, et tient qu'il y seroit allé pour confirmer la publication qui avoit esté faite touchant ladicte liberté, par ce qu'il déclaira à luy confessant et aultres que l'exercice de la nouvelle religion estoit permis¹, et que le compromis portoit qu'on pouvoit prescher partout où l'on avoit fait prescher paravant le XXV^e du mois d'août précédent², disant outre à luy qui parle qu'il eust à faire la presche hors la ville de Saint-Amand, non point pour amitié qu'il portoit au cardinal³, mais pour entretenir paix.

Interrogé, dict qu'il ne sçait à parler au vray que lesdictes presches furent advouées par le conte d'Egmont, prince d'Orengé, et aultres seigneurs, aultrement qu'il a oy dire par bruict commung et aussy des ministres de ceste villa⁴ que le tout se faisoit pour leur adieu.

A tant, fixant sa déclaration, a esté reavoyé en prison.

Ainsi faist tesmoing le seing manuel ay mis de J. de le Val⁵.

Voici en quels termes le clerc de Notre-Dame-de-la-Chaussée (Valenchiennes), Jean Doudelot, nous apprend le sort de Cateux, dans sa précieuse chronique intitulée : *Histoire des troubles advenues à Valenchiennes à cause des hérésies*, faussement attribuée à Pierre-Joseph Lebourg par la plupart de nos historiens :

« Le lundy, XXIX^e jour de mars, avant Pasques, selon le stile ancien, fut dégradé de l'ordre de prestrise ung apostat, qui avoit esté cordelier, ministre de la Selle (Lecelles) auprès Saint-Amand, nommé Jehan Cateu (Cartu, suivant d'Oultreman), per monsieur don Martin Cuppre, abbé de Crespin, suffragant de monseigneur Archevêque de Cambrai, et, après avoir esté dégradé, fut revêtu d'une casaque jaulne, en forme de mocquerie, et livré prins de la justice séculière, puis pendu et estranglé sur le marché de cette ville et, après

1. Et, en effet, le comte de Hornes, pendant sa mission à Tournay, alla jusque-là, soit qu'il y fût porté par une inclination secrète vers la réforme, soit qu'il eût mal compris l'objet de sa mission. Toujours est-il qu'il fut désavoué et sévèrement blâmé par la gouvernante.

2. Très exact, et l'accord des 23-25 août ne portait même que cette disposition. Si le comte de Hornes recommande à Cateux de prêcher hors de Saint-Amand, c'est qu'avant le 25 août les prêches n'avaient eu lieu en ladite ville que extramuros.

3. C'est-à-dire au parti du cardinal Granvelle, car le prélat lui-même avait quitté les Pays-Bas depuis le mois de mars 1564.

4. Lagrange de Guy de Bray.

5. L'un des commissaires, — il était assesseur au conseil provincial d'Artois.

sa mort, fut mené par l'officier au gibet d'Aism (gibet forain), et illecq pendu.

Ainsi finit le premier ministre de l'église de Lecelles, dont le titulaire actuel est le respectable M. de Vismes (de la famille des gentilshommes picards de ce nom). CII. P.

FONDATION DU COLLÈGE DE CASTRES

1574-1573

Le document que nous donnons ci-dessous est extrait des *Pièces justificatives* de l'édition que M. Ch. Pradel vient de donner des *Mémoires de Jacques Gaches* sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc¹. Cette publication, déjà annoncée dans le Bulletin en même temps que celle des *Mémoires de Faurin* par le même auteur, est aussi remarquable par la correction du texte que par les notes concises et savantes qui l'éclaircissent. Le manuscrit de l'ouvrage original étant perdu, M. Ch. Pradel a comparé les diverses copies qui en sont restées et dont la meilleure est à la bibliothèque du Protestantisme français, et il s'est arrêté à la leçon la plus autorisée. Il est superflu de rappeler l'abondance de renseignements que ce beau volume contient sur l'histoire du protestantisme dans le midi de la France. Nous nous bornerons à recueillir l'un des documents les plus précieux qu'il renferme, la délibération du Conseil de ville de Castres sur la fondation d'un de nos plus célèbres collèges protestants.

A peine les huguenots avaient-ils repris la ville, au mois d'août 1574, qu'une de leurs premières pensées fut de ne pas laisser la jeunesse sans instruction et doctrine et d'appeler « par tous moyens possibles des maîtres doctes et savants (délibération du 20 septembre 1574) ». Lescout, chargé de rechercher ces professeurs, en présenta trois dès le 6 octobre suivant, et le 2 mars 1575 le conseil fit réparer les anciennes écoles pour y dresser le collège en attendant qu'on eust trouvé lieu et maison propres. Ce lieu fut trouvé l'année suivante, et plusieurs membres du conseil, entre autres Pierre Gaches, marchand, père de notre écrivain, furent chargés de surveiller et de hâter la construction.

De 1574 à 1630 le collège fut exclusivement protestant, *mi-parti* ensuite entre les deux cultes pendant trente-six ans, il fut livré en 1666 à la direction exclusive des jésuites, et vit aussitôt tomber sa prospérité. Cette destinée lui fut commune avec plusieurs autres établissements du

1. Chez Sandoz et Fischbacher, Paris, 1 vol. gr. in-8.

même ordre, et notamment le collège des arts de Nîmes : Voici le texte de la délibération qui devait le pourvoir d'un local convenable :

En premier lieu, pour garder que l'ignorance et brutalité ne reprenne ses exercices parmi le monde, comme le passé elle a fait, et faire au contraire que la jeunesse, — laquelle à cause de ce temps de guerre misérable, et d'elle même, est par trop inclinée a debauche et desbordement — soit instruite et enseignée aux bonnes lettres et mœurs : qu'il sera dressé, basti et édifié ung collège en la présente ville et au lieu et place de l'hôpital de la Trinité et maison appelée de mons. Lucas, appartenant aux pauvres de ladite ville, près là porte appelée le *portal neuf*; et que, pour ce faire, les patus de l'hospital et maisons avec leur disponible y seront mis, employés et incorporés comme inutiles, ruineux, vuides et ne servant de rien en ladite ville, d'autant que l'hospital de Notre-Dame dudit Castres est suffisant et capable pour recevoir et loger les pauvres d'icelle et autres passants; Auquel collège indifféremment seront receus, instruits et enseignés tous, tant pauvres que riches, de quelque qualité qu'ils soient ¹.

Et néanmoins aussi les autres maisons, jardins et patus qui sont ez environs des particuliers habitants d'icelles, en tant qu'ils seront besoing et nécessaires pour l'ornement et agencement dudit collège, seront prins et y employés en payant iceux raisonnablement et selon l'estimation et évaluation qu'en sera faite par experts et prud'hommes, et que, pour y subvenir aussi d'ailleurs, la maison de l'escole ancienne de ladite ville sera vendue à l'enquant public au plus offrant et dernier surdisant, et l'argent provenu d'icelle et autre somme de quinze cents livres tournois que les États du pays auroient donnée pour la construction dudit college en l'assemblée dernière tenue en ladite ville, et autres derniers y ont donné ou pourroient cy-après donner, employés a fournir audit édifice :

Que pour le surplus et restant qu'il y conviendra d'employer pour l'achèvement et perfection d'icelui, sera fait cotise et imposition,

1. L'instruction n'y fut pas seulement gratuite, mais obligatoire : « Pour garder que la jeunesse n'emploie le temps à la debauche on publiera commandement à tous ceux qui ont charge d'enfants au-dessous de quatorze ans et qui seront occupés à quelque office et vacation, qu'ils aient à les envoyer journellement au collège pour y être instruits et appris, à peine d'amende. » (Conseil du 17 avril 1577.)

au soult livre sur tous les habitants et contribuables de ladite ville et consulat de telle somme de denier qu'il sera advisé par ladite ville pour y estre employés sans estre convertis a autres usages;

Que, pour la construction et fasçon duquel college et le bien dresser et composer, messieurs les consuls avec messieurs de La Garrigue, Antoine Thomas et Jean Fournes ont été esleus et nommés auxquels a été commis de ce faire; Et que, pour y faire travailler diligemment et au premier jour et se prendre garde des maçons, charpentiers et autres travailleurs quand y besoigneront, le sieur Pierre Gaches, marchand de Castres, y a été esleu, choisi et nommé, suivant autre précédente délibération, et Antoine Montjuif, autre marchand, pour y faire apporter pierres, bois, chaux et toute autre matière et provision que besoing sera;

Et afin que ce dessus puisse estre plus ferme et establi, pour la corroboration dudit arrêt et délibération, le syndic et les consuls de ladite ville feront requeste et supplication par escript a messieurs les gens tenant la chambre de cour souveraine establee pour le roy en ladite ville, de vouloir confirmer par leur arrêt d'autoriser ladite délibération et résolution dudit conseil général.

(Extrait d'un registre original des délibérations du conseil de la ville de Castres. Communicqué par M. le professeur Ch. Barry.)

QUATRE LETTRES

DU FORÇAT JEAN-PIERRE ESPINAS.

1740-1748.

Le forçat Espinas (*Jean-Pierre*), ne nous est connu que par la courte notice que lui a consacré M. Ath. Coquerel fils dans *les Forçats pour la foi*, p. 342. Procureur de Saint-Félix-de-Châteauneuf, en Vivarais, il fut condamné à vie par M. de Bernage, intendant du Languedoc, le 9 février 1740, pour avoir donné asile à un ministre. Il était alors âgé de 42 ans, et il ne fut libéré qu'en 1765. Les quatre lettres qui suivent, conservées dans la collection Court (t. XIII) et gracieusement communiquées par M. Ph. Plan, bibliothécaire de Genève, fourniront les éléments d'une notice plus complète à la *France protestante*.

I

A Mademoiselle

Mademoiselle Pourret,

Chez M. Sidrac, m^e cordonnier, à La Palu,

A Lausanne.

(Franco par Genève.)

Sur la Galère vieille de Marseille, ce 26 may 1740.

Il y a bien long tems, ma très chère épouse, que je n'ay pas reçu de vos nouvelles. Je ne scay à quoy attribuer ce deffaut. Je pense d'un costé que peut être mes lettres du 30 mars et 13 avril ne vous sont pas parvenues, de l'autre, que celles que vous m'avés sans doute écrites ont été retenues. Mais ce qui m'agite le plus est que je crains que votre santé soit si mal estable, qu'elle ne vous aye pas permis de me faire reponse. Diverses réflexions sur votre sujet m'inquiettent. Tirés moy incessamment, je vous prie, de peine, en m'apprenant votre situation; ne négligés jamais de m'écrire autant qu'il vous sera possible; ne me refusés pas en grâce cette satisfaction. De mon costé, je seray exact à vous donner de mes nouvelles et de la maniere que mes affaires iront.

J'espère, avec l'ayde de Dieu, de ne pas rester icy long tems. On m'a assuré qu'on avoit déjà consigné cent pistolles pour moy, autant pour mon camarade, et semblable somme pour la Peyrou. Je m'informeray, incessamment, de la certitude de la chose, et si n'a pas été rien entrepris, je travailleray moy même à présent, et sois assurée que de maniere ou d'autre, avec l'assistance divine, je me tireray d'affaires; sois tranquille là dessus et prens patience.

Je vay te dire quelque chose de ma route de Montpellier icy. Ce fut le 12 de ce mois, que sur le soir la maréchaussée nous prit, mon camarade et moy, aux prisons de la citadelle, et traduisit en celles du presidial où nous couchâmes avec quatre autres condamnés. Le lendemain matin nous partîmes et couchâmes à Nîmes, et de là à Bagnolles, et le jour suivant au Saint-Esprit, d'où nous partîmes le 20 de ce mois; et embarqués bon matin dans une barque de la chaine de Metz, où j'ay souffert et en route tout ce qu'on peut souff-

frir. On est conduit par des scélérats qui n'ont nulle crainte de Dieu. Eux et les bandits qui sont à leur charge ne font autre chose que blasphémer; celui qui en fait le plus est le plus brave. La misère ne les corrige pas; je crois qu'au contraire, il les endureit dans leurs égarements. C'est une chose pitoyable que la vermine, la mauvaise nourriture et les coups qu'on leur donne ne produisent aucun effet pour les porter à la repentance.

Je te parleray plus au long une autre fois de toutes ces circonstances. J'ajouterai seulement que nous arrivâmes mardyicy, au nombre de quatre cens un, y en ayant de mort en route par la maladie ou mauvais traitements une cinquantaine. Nous avons été déposés sur la galère vieille ou invalide jusques à ce que le département soit fait. Je ne scay pas encore sur quelle galère je seray; je t'instruiray quand cella sera, de tout, et te fair, y l'histoire de tout ce qui s'est passé depuis notre séparation. Quant à présent, par surcroit de malheur, la vermine me dévore. Quand je seray placé, je prendray les mesures convenables pour m'en garantir. J'ay trouvé mons^r Vireveyre qui demanda après moy, et m'a fait mille politesses et services. J'ay là un homme d'un grand secours. Il vous embrasse de tout son cœur; nous venons de diner ensemble¹.

Si vous me faites réponse, comme je l'espère, adressés les lettres à M. père Lavelle (*sic*) forçat sur la galère vieille à Marseille, pour me rendre.

J'écris dans le cahos, ce qui m'oblige de finir, en te priant de faire mes compliments à M. Boissy, M. Blanchon, Lacoste, Mad^e Durand, M. et Mad. Maroger, Mad. Piberet, et généralement à tous vos amis et amies.

Je suis, à mon ordinaire, ton cher mary,

ESPINAZ.

N'oublés pas d'assurer de mes respects M. et Mad. Cour et leur famille.

M. Vireveyre les salue bien tous en général.

1. Voy. la note de la page suivante.

II

A Monsieur

Monsieur Court.

Sur la *Valeur*, à Marseille, ce 1^{er} novembre 1740.

Monsieur,

Celle cy est pour vous aprendre la triste nouvelle de la mort de M. Virevayre, arrivée la nuit du 24 au 25 du mois dernier¹. Il prit mal le jeudy le 20^e sans que j'en eus aucune nouvelle, n'étant pas allé au pain dans ce tems, ce qui me facilite de le voir.

Il fut tellement attaqué qu'il tomba dans le délire en galère. Enfin, il fut conduit à l'hôpital le vendredy. La clef de sa barrique fut remise à M. Gleyze ; je ne scus sa maladie que le dimanche par voye indirecte. Je fus le voir à l'hôpital où je le trouvay sans connaissance, de sorte qu'il est décédé ayant laissé tout ce qu'il avoit à la voirie, de façon que le roy est son héritier. Je regrette beaucoup ses papiers qui donneront beaucoup d'éclaircissements, des sollicitations que nous avons hors le royaume : enfin Dieu soit loué de tout.

Je vous supplie, dès la présente reçue, de me donner des nouvelles de mon épouse. J'en ay point reçu depuis le mois d'aoust. Je suis dans un extrême chagrin à son sujet. Je crains, et non pas sans fondement, sa perte. Au nom de Dieu, ne tardés pas à me répondre, s'il vous plaît. J'espère cette grâce de vous, et celle de me croire avec toute la considération et le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ESPINAZ.

Permettés que j'assure icy de mes respects très humbles Madame votre épouse et toute votre honorable famille.

1. Jean Villeveyre, le pieux compagnon d'œuvre de Jacques Roger, dans le Dauphiné, fut condamné aux galères en 1735. Voy. son interrogatoire dans le *Bulletin* (t. XII, p. 87) et une touchante lettre de lui dans *Benjamin Du Plan* de M. Bonnefon (p. 243).

III

A Monsieur,
Monsieur Court,

A Nîmes ¹.

A Marseille, ce 3 septembre 1744.

Monsieur et très honoré frère en N. S. J.-C.

Mad^{me} Eymar m'a appris avec un sensible plaisir l'état de votre santé et votre grande bonté à vous informer de moy. Je vous remercie de tout mon cœur de votre bon souvenir et prie Dieu qui vous conserve à jamais la vie et la santé, accompagnées de toutes les félicités désirables. Que votre présence dissipe les troubles qui déchirent l'Église; que les peuples qui la composent ayent toute la vénération due à vos discours, avec le même empressement que jadis.

Que la mémoire de vos premiers exploits dans leurs cœurs les réveille de leurs égarements turbulents, pour vivre tous en paix et union, afin que nos ennemis n'ayent pas lieu de s'entretenir mal de nous. J'espère, avec l'ayde de Dieu, que votre présence en ramènera beaucoup et dissipera le reste des partisans.

Fasse le Tout-Puissant que la première nouvelle que je recevray j'apprenne celle que cette grande affaire est terminée. Veuille ce grand Dieu, continuer le calme et affermir la liberté pour sa gloire et notre salut!

Sur ce qui a été publié que le roi de Prusse donnoit ses troupes comme auxiliaires à l'Empereur, j'ay écrit à M. de la Beaume à Potsdam pour le prier de nouveau de rechercher l'occasion a nous procurer notre liberté dans cette conjoncture qui pourroit nous être favorable ². Il s'estoit offert de protéger en particulier M. Morel et moy. Ayés la bonté de me secourir en cecy et pour tous en général de vos conseils et protection.

Je travailleray conformément à ce que vous me ferés l'honneur de me prescrire. J'ay écrit à mon épouse il y a quelque temps; je n'ay

1. Lettre écrite durant le voyage entrepris par Court pour la pacification des églises (*Bull.*, t. XXVII, p. 18 et suiv.).

2. On a peine à s'expliquer comment la défection de Frédéric II, d'abord allié de la France, dans la guerre de la succession d'Autriche, pouvoit être un événement favorable aux forçats protestants de Marseille.

pas encore eu réponse. Si elle m'apprend quelque chose de particulier, je vous en feray part. Elle ne manquera pas de se plaindre de votre absence, comme luy servant de père.

Ayés la bonté de me faire part de ce qui se passe au païs. Il ne se passe rien icy qui mérite de vous être récitté. Le petit Morel que j'ay vû hier me chargea de vous assurer de ses très humbles respects. Il est aujourd'huy à la mer, étant embarqué sur une des galères qui croisent de jour en jour sur les côtes. Le père Puget est toujours éveillé. Je vous assure aussy de ses respects, de même qu'André Versel. Celluy-cy est malade. Il se recommande à vos prières et de toute l'église. Les autres collègues se portent bien ; ils vous assurent de leurs très humbles respects.

Nous vous demandons tous le secours de vos prières et de tous les frères, vous priant d'être persuadé que vous ne serés pas oublié dans les nôtres, non plus que nos frères. J'ai l'honneur d'estre, avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ESPINACZ (*sic*).

Monsieur,

Je profite de ce reste de blans qui sera pour vous assurer de mon profond respect. Je n'ay pas manqué sitôt estre arrivée, d'aler voir le pauvre Espinace d'où il m'a chargé de la présente pour vous faire tenir. Je vous prie de vous souvenir de ce que m'aves promis de pacer ici. Je vous assure que ce sera un grand plaisir pour moi. Je vous offre mes petits services, disposés de moi come de vous-même. Mon espoux vous demande un peu de part dans votre cher souvenir, de même que moi qui suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble servante,

MARIE AYMAR ¹.

1. C'est la première fois que nous rencontrons le nom de cette pieuse amie des forcats pour la foi à Marseille.

V

*A Mademoiselle,
 Mademoiselle Espinas, chez M. Molle,
 n^o cordonnier, aux degrés du marché,
 A Lauzanne,
 En Suisse.*

A Marseille, ce 20 may 1748.

Objet inséparable de mon amour, j'ay reçu ta lettre vendredy, qui m'a beaucoup tranquillisé dans mon inquiétude, qui me fit prendre le party de t'écrire le 10 de ce mois par la voye de Genève, avec ordre même d'exiger ta réception. J'estois encore obligé de t'écrire par ce courrier, par l'arrivée de cinq de nos frères le 15 des prisons de Montauban que tu trouveras écrit à la suite de cette lettre, dont tu auras soin d'en remettre copie au papa ¹, afin que selon son grand zèle il agisse pour eux, s'il est possible, en les adjoignant à la liste envoyée, s'il en a gardé un double, comme je l'en avois prié; et supposé qu'il n'en aye point gardé, donne m'en avis sur le champ, afin que je t'envoie une seconde que tu garderas, afin que dans l'occasion on la puisse transcrire sans avoir recours icy pour éviter les frais du port.

De mon côté j'auray soin de t'instruire des morts, pour être défalqués, et de ceux qui auront le malheur de venir pour être adjoustés.

Tu assureras de mon profond respect M. le professeur, et qu'on ne scauroit rien adjoutter aux sentiments de mon cœur plein de reconnaissance de ses infinies bontés desquelles j'instruiray mon collègue Morel, en attendant que Dieu le ramene, pour prendre la liberté de boire ensemble à sa santé et prier le Seigneur qu'il luy plaise la luy conserver à jamais avec l'accomplissement de ses pieux souhaits.

Je fais les mêmes vœux pour le papa et pour M. le major, et pour tous ceux et celles qui leur sont chers.

Je n'ay rien sçu de l'envoyé dont M. le professeur t'a parlé; il y a plus d'un an et demy qu'on n'a exigé de moy aucun reçu. Je m'in-

1. C'est Antoine Court qui est ainsi familièrement désigné.

formeray si cette partie est entrée dans la boîte, et en cas que cela ne soit, je prendray les éclaircissements nécessaires pour en éviter la perte, comme celle arrivée de ce qu'on avoit destiné à Morel, dont il ne m'a jamais été possible de découvrir, quelles recherches que j'aye fait ou fait faire. Peut-être M. le professeur sera bien aise d'être informé de la Direction de nos bienfaiteurs de cette ville. Dans cette idée il peut être assuré que l'intention des principaux est bonne et louable, et les effets imitables, en ce que les fonds qui restent en caisse produisent leur change, ce qui est à merveilles. Mais par malheur ces messieurs n'ont pas la force de bannir de leurs délibérations les femmes, dont une pour ainsy dire préside, et par ce moyen tout se divulgue d'une telle manière que les revendeuses de viande et les forçats qui ont commerce avec elles, savent, si ce n'est mieux, au moins autant que moi de ce qui regarde un chacun.

De cette source sort quantité de calomnies, tant contre les uns que contre les autres.

Quant à moy, peu m'importe, dès qu'on m'accusera en mentant. Frère Cabrot en ayant appris une contre moy, il en étoit inconsolable. Il auroit éclaté si je ne l'avois retenu, étant à propos d'observer que dans nos petites affaires j'admets 2 ou 3 des plus secrets et prudents pour m'être témoins en cas de nécessité.

Je ne m'étendray pas davantage là dessus parce que je serois forcé de parler à la honte de plusieurs, ce que je hais à la peste. Je transcriray à la suite de cette lettre un exemplaire de la liste que je donne de deux en deux mois, qui sera la même du premier de ce mois, pour donner une juste idée de nos bénéfices, dans lesquelles on m'a réintégré depuis quelque temps, malgré la présidente que je n'ay pas voulu reconnaître pour notre protectrice, ainsi qu'elle se qualifie sans en avoir le mérite et la force.

Je m'en suis expliqué assez haut pour qu'elle sçache mon sentiment. Heureux sont ceux qui ont le don de flatterie ou une recommandation auprès d'elle. On peut les distinguer dans la liste dans laquelle ne sont pas compris MM. Guittard, Lebel, Roux et Isoire, qui ont bien voulu n'être pas du nombre.

Le 6 de ce mois on nous a annoncé la paix, ce qui a répandu la joye dans tous les cœurs. Nous ne sçavons rien de certain des conditions. Enfin, pourvu que la mer nous soit libre, nous serons passablement bien. Cella a un peu relevé les peuples de la consternation.

Cependant le pain et les autres vivres suivent leur haut prix. Notre ration s'est vendue jusqu'à 5 s. 6 d. Patience. S'il y en avoit eu pour tous ceux qui en demandent. Tu lamantes sur mon sujet ; si j'estois délicat je serois à plaindre ; mais, grâces à Dieu, que je sorte ou reste en galère, j'ay toujours mon pain qui est suffisant pour moi. Nous ne parlerons pas de chair ni de poisson ; je me contenteray de dire qu'un matin j'achetay deux œufs de la dernière classe 4 s. ; 2 s., 3 d. de notre pain et feuillette 1 s., 6 d. : je te laisse à penser, quoy que je ne sois pas mangeur, ne faisant que deux repas, s'il y en avoit de reste. Je n'ay jamais passé un si mauvais hiver. Il y en a encore beaucoup d'autres qui sont plus à plaindre que moy.

Que rien ne t'épouvante sur mon compte à ce sujet, non plus que la mer, car du moment que notre capitaine ne sera pas commandé, j'espère, avec l'ayde de Dieu, de me tirer d'affaires. J'ay vu mercredi Freydier ; il me dit toujours mille biens de notre petite, et qu'elle sçait lire. Je luy avois envoyé une paire de souliers que je croyais trop grands ; mais je me suis trompé. La petite Freydier les a pris, quoyque plus âgée de plus d'un an que la nôtre. Je lui ay écrit samedi par Gamet et fait part de ta lettre. Mon cher père m'a écrit après la mort de la cousine Monchal. Je la regrette beaucoup, surtout par raport à ses enfants. Le papier me defraudrait : trève jusques à la première occasion. Je n'ay rien à t'offrir puisque tu possèdes tout ce qui dépend de moy.

ESPINACZ (*sic*).

Rolle des forçats condamnés pour la Religion, arrivés sur la galère de dépôt le 15 may 1748.

22 372	{	Paul Gary, de Bellegarde, diocèse de Cahors, condamné à vie par M. l'intendant de Montauban le 2 février 1747 pour s'être marié dans le désert, âgé à présent de 26 ans.
22 373	{	Reymond Gaillard, de Lauzac, id. id. id., âgé à présent de 43 ans.
22 374	{	Barthélemy Coste, de St Martial, id. id. id., âgé à présent de 26 ans.
22 375	{	Jaques Caussade, de Lauzac, id. id. id., âgé à présent de 30 ans.
22 376	{	Jean Moussier, du Fau, évêché de Montauban, id. id., pour s'estre chargé des aumones mentionnées dans la procédure, âgé à présent de 22 ans.

Donne toy la peine ma mie de cachetter la présente et la remettre à la poste à son adresse. L'adresse de M^r Guittard à M^r Pepin mar^t sur le port pour rendre à M^r Guittard à Marseille.

Liste de la distribution faite le 1^r may 1748.

André Versel.	6 l.	Antoine Jullien.	6 l.
Jaques Martin.	5	Paul Bérard.	12
Mathieu Allard.	6	Antoine Riaille.	6
Jaques Puget.	6	Paul Achard.	6
Jean Cabrol.	6	Jean Menut.	12
Jean Reynard.	6	Jean Jaques Eymery.	6
Jaques Clergues.	6	Pierre Lamy.	6
Jean Pierre Espinas.	6	Pierre André Pommier.	6
Mathieu Morel.	6	Jean Berard.	6
Alexandre Chambon.	6	Louis Berard.	6
Jaques Guillot.	6	Isac de Grenier.	6
Pierre Loubie.	6	Jean de Grenier.	6
Pierre Bernadon.	6	Marc de Grenier.	6
Pierre Sabattier.	6	Jean Buis.	6
Jean Molinier.	6	Jean Lantheaume.	6
Alexis Corbierre.	9	Barthelmy de Fayse.	6
Antoine Rouvier.	6	Antoine Riailon.	6
Barthélemy Faure.	6	Frais extraordinaires.	5 l. 5s.
Jean Allier.	6		
	<hr/>		<hr/>
	418 l.		419 l. 5s.

Pour autres causes.

Jean Granon.	4	Jean Pierre Argand.	4
Antoine Arnaud.	4	Jean Argand dit besson.	4
André Amiguet.	4	Daniel Comte.	4
Jean Rion.	5	David de Venose.	4
	<hr/>		<hr/>
	17 l.		16 l.

Total général : 270 l. 5 s.

Nous soussigné, E...

BIBLIOGRAPHIE

TAXES DE LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

D'après l'édition publiée en 1520.

On pouvait croire, il y a quelques années, que si les auteurs catholiques continuaient à accuser la Réforme d'être allée trop loin dans sa polémique contre l'Église romaine, du moins ils consentaient à admettre l'authenticité indiscutable de certains faits tels que la corruption générale de l'Église au commencement du xv^e siècle, la cruelle perfidie des auteurs de la Saint-Barthélemy, la révoltante iniquité de la Révocation, la grandeur morale de Luther, Calviu, Coligny, etc. Qu'on relise par exemple le beau livre de Charles de Villers, ou même un ouvrage beaucoup plus récent, le travail si remarquable sur Calvin du professeur Kampschulte, que la mort a arrêté au premier volume (Leipzig, 1869), et l'on verra que justice est rendue à nos pères au moins dans les choses essentielles. — Il n'en est plus de même aujourd'hui : les écrivains catholiques ont entrepris de réhabiliter leur Église sur tous les points et, depuis les rédacteurs du *Catéchisme de persévérance* et de la *Gazette de France* jusqu'à l'abbé Perraud et à certains écrivains du *Journal des savants* et de la Bibliothèque de l'école des chartes, c'est à qui remettra en question avec le plus d'audace les faits les moins contestés ou rééditera avec le moins de pudeur les calomnies des plus mauvais pamphlétaires catholiques du xv^e siècle. N'a-t-on pas affirmé il y a quelques jours que Calvin avait conseillé de tuer les jésuites, et que tout ce dont on accusait ceux-ci avait été inventé par les protestants? Il faut donc répandre et recommander vivement les ouvrages qui rétablissent la vérité. De ce nombre est la brochure que vient de publier M. Dupin de Saint-André, pasteur à Tours : *Taxes de la pénitencerie apostolique, d'après l'édition publiée à Paris en 1520, par Toussains Denis*. Paris, Fischbacher, 1879; petit in-4 de xviii et 60 pages.

Les articles que le *Bulletin* a publiés sur ce sujet il y a plusieurs années (III, p. 210, et V, p. 541) rappelaient déjà que l'existence de ces *Taxes* avait été, non seulement niée, mais encore attribuée à la

calomnie protestante, et que pour cette raison, au commencement du xvii^e siècle, un éditeur de ce document avait cru devoir faire constater son authenticité par autorité publique. La réimpression des *Taxes* est donc à elle seule un grand service rendu à l'histoire, mais M. Dupin ne s'est pas arrêté là. Il a joint à sa réimpression une traduction que l'obscurité du latin barbare de l'original n'a pas dû faciliter, une introduction remplie de renseignements historiques très intéressants et qui se termine par une bibliographie complète, ainsi que des notes qui fournissent au lecteur d'indispensables éclaircissements.

Je ne tenterai pas d'analyser la nomenclature des *Taxes*. Il est nécessaire qu'un grand nombre de personnes les lisent pour leur édification personnelle et se convainquent ainsi, non seulement de l'immoralité du principe qui a inspiré un pareil tarif, mais encore de la réalité si rarement admise de ce fait que la pénitencerie apostolique punissait plus sévèrement l'infraction aux règles de l'Église qu'à celles de la morale. Ainsi, page 47, « la licence pour un religieux qui » désire étudier dans une université pendant 7 ans, est donnée *de speciali* et coûte 12 ducats 33 gros, tandis que, page 38, « l'absolution pour une femme qui a pris une drogue empoisonnée (*potum veneficum*) pour provoquer un avortement, ne coûte que 1 ducat » 6 carlins. »

Je n'ajouterai que deux remarques : L'auteur n'aurait-il pas pu réfuter plus victorieusement qu'il ne l'a fait l'objection que le livre des *Taxes* ne marque que le prix des bulles constatant l'absolution, laquelle aurait été gratuite (p. xi)? Il me semble, en effet, que la première partie de la brochure (p. 1-31) intitulée *Taxe sacre penitentiariæ apostolicæ*, constitue exclusivement le tarif de l'absolution, et que la seconde (p. 32-55), intitulée *Summarium Literarum...*, renferme précisément le tarif des bulles, sauf pour certains cas (p. 52-55) où Léon X donne les deux prix, celui de l'absolution et celui de la bulle. — Enfin j'aurais aimé que M. Dupin, au lieu de se borner à la réimpression des *Taxes de la pénitencerie*, nous eût donné en même temps celles de la *chancellerie*, qui les précèdent dans le volume de la bibliothèque de Tours, dont la photographie que renferme la brochure reproduit le titre. Bien que moins intéressantes au point de vue purement protestant, elles n'en auraient pas moins fourni de précieuses lumières à ceux qui désirent se rendre compte du système financier de la cour romaine au commencement

de la Réforme. Mais ce n'est là qu'un *desideratum* personnel; nous nous flattons que tous les amis de l'histoire verront dans cette brochure le gage de la solidité des études sur la Réforme en Touraine que l'auteur a entreprises et dont nous attendons impatiemment la publication.

Permettez-moi, puisque je tiens la plume, de vous signaler deux autres ouvrages que vient de recevoir la bibliothèque de la Faculté de théologie protestante de Paris. L'auteur, M. Valdemar Sthyr, est professeur de théologie à l'université de Copenhague et semble avoir fait de la Réforme française avant Calvin le sujet de ses études favorites. En 1870, il publiait un premier essai, intitulé *Reformationens Forberedelse og Begyndelse i Frankrig indtil forfølgelserne i aaret 1523* (Préliminaires et commencements de la Réforme en France jusqu'à la persécution de l'année 1523, 253 p. petit in-8). Cette année, à l'occasion du quatrième centenaire de l'université de Copenhague (juin 1879), il vient de faire paraître un nouveau volume plus important (grand in-8 de 300 p.) intitulé *Lutheranerne i Frankrig i aarene 1524-26* (les Luthériens en France dans les années 1524-26)¹. Ces deux travaux, d'une étendue déjà considérable pour la période de la Réforme qui s'arrête en 1526, sont donc très approfondis. Je n'essayerai pas de les apprécier, puisque je ne connais pas le danois, mais j'ai pu constater dans les notes et les pièces justificatives ainsi que çà et là dans le texte, que l'auteur connaît à fond toutes les sources dont nous disposons actuellement pour cette époque. Ainsi il cite (appendice du 1^{er} vol.) des lettres de Marguerite de Valois qui n'ont été imprimées ni par M. Génin ni par M. Herminjard, des extraits d'un manuscrit de Saint-Aubin (*Domus et Societatis Sorbonica historia*, bibl. de l'Arsenal, coll. des inser., fonds latin, n° 131-132) que je n'ai vu cité nulle part ailleurs, et (appendice du 2^e vol.) une trentaine d'extraits des *Registres du parlement de Paris*, qui n'ont été que rarement utilisés jusqu'à ce jour par ceux qui ont étudié la Réforme française. — Je crois, en effet, qu'il n'y a guère que M. Hauréau qui se soit servi de cette source pour le beau travail sur *L. de Berquin* qu'il a inséré dans la *Revue des Deux Mondes* de 1869. Cette étude, indispensable pour l'histoire de la Réforme sous François 1^{er}, a échappé à M. Sthyr, ainsi qu'une

1. Voy. l'article consacré à ces deux ouvrages dans le *Témoignage* du 20 juillet 1879, par M. Samuel Berger.

brochure non moins importante de M. E.-H. Vollet, *Études historiques sur l'origine, la formation et l'organisation des Églises réformées de France; adversaires et obstacles* (Strasbourg, 1864, in-8, 59 p.). Mais ce sont là, pour ce qui concerne les sources et travaux consultés, les seules lacunes de ces deux ouvrages, que j'ai beaucoup regretté de ne pouvoir lire en français.

N. WEISS, pasteur.

P.-S. J'ajoute à ces lignes la copie d'un article de la *Revue des Sociétés savantes* (5^e série, t. IV, p. 427 et suiv.). La plupart de ces 30 volumes luthériens, saisis à Toulou en 1545, sont en effet si peu connus, que je crois que le *Bulletin* rendrait service en en conservant l'indication.

(Remis au prochain numéro.)

N. W.

LA SAINT-BARTHÉLEMY ET GENÈVE

ÉTUDE HISTORIQUE PAR HENRI FAZY.

In-4 de 131 pages, 1879.

Un publiciste genevois, auquel nous devons de savants mémoires sur les procès de Bolsec et de Gentilis, M. Henri Fazy, a publié récemment dans le *Recueil de l'Institut genevois* une étude qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire du refuge au xvi^e siècle : « Il est peu d'événements, dit-il, qui aient plus directement influé sur Genève et ses destinées que la sanglante nuit de la Saint-Barthélemy. Un tel attentat, dit un historien, semblait n'avoir pu être commis sans qu'on eût arrêté la destruction complète d'une religion qu'on attaquait de cette façon. Genève, qui était comme la métropole de la Réforme française, semblait devoir être attaquée sur-le-champ. Aussi la première nouvelle de la catastrophe produisit-elle une impression générale de stupeur et d'effroi. Genève n'était pas seulement émue du danger qui la menaçait; elle était frappée au cœur en raison même de l'étroite solidarité qui l'unissait à tous les enfants de la Réforme. Elle échappa au danger, mais elle accomplit avec abnégation sa noble tâche, en accueillant les nombreuses victimes des persécutions, les réfugiés qui affluaient de toutes parts. Il est vrai qu'elle fut

dignement récompensée de ses efforts, car les réfugiés auxquels elle offrit l'hospitalité contribuèrent largement à sa prospérité, à sa grandeur morale et intellectuelle. »

Ces réflexions paraissent d'autant plus justifiées, que ce rôle providentiel de Genève s'est exercé presque sans interruption durant près de deux siècles, sous les Valois, comme après la révocation de l'Édit de Nantes. Grâce à la publication de M. Fazy, on peut suivre dans les documents originaux et officiels la trace des funestes événements qui marquèrent la fin du mois d'août 1572. L'amiral Coligny avait été assassiné dans la nuit du dimanche 24, et sa mort avait été le signal d'un massacre qui dura plusieurs jours et s'étendit bientôt dans les provinces. La première nouvelle en fut apportée à Genève le vendredi 29 par des marchands venus de Lyon. Avis en fut aussitôt donné au petit Conseil : « Messeigneurs ont esté assemblés ce matin 31, sur l'avertissement donné par plusieurs marchands revenus hier au soir de Lyon, comme le 24^e de ce mois fut tué et massacré à Paris M. l'Admiral de Chastillon, plusieurs autres gentilshommes de la Religion qui estoient allés à la célébration des nocces du roy de Navarre, outre un grand nombre de paouvres fidèles de ladite ville et d'ailleurs qui ont esté de mesme ainsi massacrés, et comme on entend que le semblable s'exécutera par tout le reste du royaume : A esté arrêté qu'on en donne incontinent advertissement à messieurs de Berne. »

Une lettre écrite le 30 août par un catholique de Lyon, et dont l'original est conservé aux archives de Genève, apporta bientôt de nouveaux détails. L'auteur anonyme de cette lettre raconte sans la moindre émotion les affreux événements accomplis à Paris et conclut en ces termes : *On a bon espoir que les affaires maintenant se porteront bien en France.* Les derniers mots sont consacrés aux protestants de Lyon, qui ne doivent pas attendre un meilleur sort : « En ceste ville de Lyon on ne les a point encores toché; mais les portes de la ville sont toujours fermées et ne peuvent pas sortir, et je croy qu'ils attendent ce que le roy en mandera. Depuis ils sont tous menés prisonniers et feront facilement mauvese fin, car desja ceste nuit quelque ministre a esté jecté en Saulne. » On sait comment cette sinistre prophétie fut réalisée, grâce à la complicité du gouverneur Mandelot, qui ferma les yeux sur les exploits de quelques centaines de bandits conduits par trois ou quatre officiers de la ville. Plus

humain, le bourreau de Lyon refusa son ministère, et les soldats de la garnison suivirent son exemple¹.

Le lundi, 1^{er} septembre, les ministres de Genève demandent audience au conseil, et l'exhortent à prendre courage malgré « les menaces qui sont sur ceste ville comme sur les paouvres fidèles de France qu'on massacre partout, comme on entend, et s'assurer que la Parole qu'ils ont annoncée est ferme et certaine, et partant que Dieu nous assistera et garantira. Quoiqu'il en soit, quand il plairoit à Dieu nous faire cest honneur de souffrir pour son nom, il y aura matière de le louer et glorifier. » Ferme langage, exempt de toute violence, parce qu'il émane d'une piété sincère qui s'humilie devant Dieu tout en inspirant les plus patriotiques résolutions. La célébration d'un jeûne extraordinaire annoncé pour le mercredi suivant ne fait pas perdre de vue les mesures nécessaires pour la défense de la ville exposée à tant de périls : « Au surplus, dit le registre du 1^{er} septembre, a esté arrêté de veiller soigneusement, d'avertir le peuple par cries, de se tenir prest et armé, les nostres d'observer les cries cy devant faictes sur eux, et qu'on advise entre cy et demain des moyens qu'on pourra tenir pour la défense de la ville. Davantage a esté ordonné de faire commander par les dizaines que chacun ait à tenir « ses armes prestes, hanter les sermons et faire battre les grâines qu'il a dehors ».

Le 3 septembre, le conseil, revenu de sa première émotion, se demande s'il n'est pas de son devoir d'attirer l'attention des divers États protestants sur les graves événements qui viennent de s'accomplir. On décide d'avertir les cantons évangéliques, « comme on a fait messieurs de Berne, de ces troubles et massacres qui se font en France contre les pauvres fidèles, et de mesme M. le comte Palatin, M. le duc Christophe, son fils, qui a esté icy ». Rien de plus remarquable que la lettre au Palatin, qui contraste, par le soin avec lequel elle est rédigée, avec les documents officiels de l'époque. C'est une page d'éloquence et de diplomatie où l'on reconnaît aisément la plume de Th. de Bèze :

1. Voy. la savante étude de M. le pasteur Puyroche, *la Saint-Barthélemy à Lyon et le gouverneur Mandelot*, dans le *Bulletin*, t. XVIII, p. 305, 353, 401. Les Mameaux ou registres municipaux de Lausanne, du 16 septembre 1572, cités dans une brochure récente par M. Henri Bordier, contiennent d'effroyables détails à ce sujet.

« MONSIEUR ET TRÈS ILLUSTRE PRINCE,

» Les jours de lamentation sont arrivés, ayant pleu au Seigneur lascher la bride à ses adversaires désespérés pour exercer les plus horribles et exécrables deloiaultés et cruaultés sur les pauvres innocents enfans de Dieu, qui furent jamais machinées et exécutées au monde, comme vous avez jà peu entendre, sans qu'il nous faille contrister Vostre Excellence de rechef par le récit de telles et si piteuses tragédies. Vous aurez donc entendu le massacre tant dolo-reux et horrible perpétre à Paris premièrement en la personne de tant de grands seigneurs et gentilshommes, pères et enfans, entre lesquels il y en a maintenant qui nous raportent que le Roy de Navarre mesme ni le prince de Condé n'ont esté finalement espargnés (ce que Dieu ne veuille estre vray!) et puis aussy une infinité de peuple, sans espargner âge ny sexe, suivant lequel exemple ne fault doubter que le reste des villes ne se gouverne, de sorte que tote la France est tote baignée de sang innocent et pavée de corps morts, l'air et le ciel remplis de cris et gémissements de grands et petits, hommes, femmes et enfans massacrés sans aucune miséricorde, lorsque se confiant de tant d'édicts, serments et promesses, ils servoient à Dieu en quelque tranquillité espérée pour le moings. Quant à ceulx de Lyon, nos voisins, nous vous pouvons asseurer que rien n'est omis qui apartienne à exercer deloiaulté et cruaulté, comme à toutes heures du jour nous est tesmoigné par ceulx qui peuvent trouver moyen d'eschaper tous nuds et destruits, les ungs s'estant miraculeusement sauvés à la nage après avoir esté précipités en la rivière, les autres pour avoir acheté quelques soldats par argent, auxquels nous faisons le meilleur accueil que nous pouvons, selon la portée de ceste paouvre ville que vous savez avoir cy-devant esté tant affligée de peste et si longtemps tourmentée par le prince voysin, nous défendant encore maintenant le commerce sans avoir juste occasion; et d'aautant qu'il n'est à doubter que ceste conjuration ne soit générale, estant l'exécution du concile de Trente, de sorte que nous qui sommes, grâce au Seigneur, particulièrement hays par telles gens situés comme à leurs portes, pourrons bien entendre y estre compris avec les autres membres de l'Église entre lesquels Dieu faict rehyre Vostre Excellence.

» Voyla pourquoy, très illustre prince, après nous estre retournés à

Dieu par jeunes et prières publiques, entre aultres moyens humains, avons advisé d'en donner encore advertissement à Vostre Excellence douée de tel zèle à la gloire de Dieu que chascun sçait, tesmoignant pour le moins la compassion indicible que nous recevons de telles horreurs, sachans au reste que Vostre Excellence n'a besoing d'estre requise de tout ce qu'elle peut savoir pouvoir servir de remède et confort contre les dictes cruaultés des membres qui pourront rester, soit envers les aultres princes ou estats des Ligues qui sont de la réformation ou autrement. Nous supplierons seulement Vostre Excellence de nous tenir comme ses humbles et volontaires en sa bonne grâce, et prions le Seigneur qu'il luy plaise la conserver et faire fleurir en tote bénédiction et prospérité. Donné le 4^e de septembre 1572¹. »

Dès les premiers jours de septembre on vit arriver à Genève de nombreux fugitifs échappés aux massacres. Alors commence l'œuvre de dévouement et de sacrifice qui assure aux Gênois une si belle page dans l'histoire. Sans crainte d'attirer sur eux le redoutable ressentiment des princes catholiques, ils accueillent ces déplorables victimes de la persécution « n'apportant rien aultre que leur corps ». Ministres, magistrats et citoyens se multiplient pour procurer à ces malheureux tout ce dont ils ont besoin. Le 8 septembre, Th. de Bèze et Trembley, un de ses collègues, se présentent au conseil, au nom de la compagnie, et prient « Messieurs d'adviser aux moyens par lesquels on pourra soulager ces pauvres gens qui sont icy retirés, soit par collecte ou autrement... prians particulièrement messeigneurs de donner de leur bien, selon les facultés d'ung chascun, et monstrier bon exemple aux aultres; *et qu'on s'assure qu'il ne sera pas peu envers Dieu* ».

La réponse de Berne aux magistrats génois, en date du 4 septembre, apportait une note de l'ambassadeur de France, M. de la Fontaine, essayant de donner le change sur les causes de la catastrophe et sur le rôle de la cour. C'est la version bien connue d'une émeute survenue à Paris, à la suite de l'attentat de Mauvert, laquelle aurait eu pour conséquence la mort de Coligny et des principaux de son parti, sans que le roi, menacé lui-même au Louvre, eût pu

1. Cette lettre était accompagnée d'une autre au duc Christophe, fils du Palatin, qui avait fait séjour à Genève. On sait l'accueil que reçut à la cour d'Heidelberg un des massacreurs, le duc d'Anjou, se rendant en Pologne.

s'y opposer : « Vous pouvez penser, magnifiques seigneurs, la perplexité en quoy soit trouvé ce jeune et magnanime roy, lequel, par manière de dire, n'ayant manié que des espines au lieu du sceptre, depuis son advenement de la corone, pour les grands troubles qui ont quasi toujours esté en son royaume, estimoit avec le bon et prudent conseil de la royne sa mère et messeigneurs ses frères, avoir estably un ferme repos en son dit royaume et jouir d'un règne plus heureux tant pour luy que ses subjects à l'avenir. » Mensongères déclarations qui devaient se démentir elles-mêmes quelques jours après ! A la fable de l'émente succéda bientôt celle de la conspiration, qui ne trompa que ceux qui voulurent être trompés. Tout en parlant le langage de la prudence, dans une lettre au roi du 13 septembre, et en maintenant discrètement leur droit d'asile, les magistrats de Genève accélérent les préparatifs pour se défendre contre toute agression venant de France ou de Savoie. Le syndic Michel Roset, le personnage le mieux qualifié de la république, se rend à Berne et à Baden pour négocier une alliance plus intime avec les cantons, et sa mission obtient le plus heureux succès.

Parmi les instructions données à Michel Roset se trouvait un article digne de remarque : « Vers le 15 septembre, Th. de Bèze reçut la visite d'un personnage chargé par les magistrats et ministres de Nîmes d'une mission confidentielle. Les protestants nîmois informaient qu'ils étaient maîtres de leur ville et qu'ils y avaient enfermé les catholiques; mais ils exprimaient la crainte *qu'on ne les massacrat comme les autres*, d'autant plus que l'armée du roi campait dans le voisinage. Enfin ils manifestaient l'intention d'émigrer *au nombre de vingt mille*, et de se rendre en Flandre ou à Genève. » Grand sujet d'embarras pour messieurs de Genève et de Berne, qui déclînèrent la proposition des protestants du Midi pour éviter toute nouvelle complication. Nîmes, qui avait eu sa *Michélade* protestante, le 30 septembre 1567, n'eut pas à déplorer une Saint-Barthélemy catholique, ce qu'il faut attribuer surtout à la force numérique des deux partis se balançant l'un l'autre.

Au milieu des négociations très actives de la république genevoise et des préparatifs militaires dont il est fait continuellement mention dans les séances du conseil, un intérêt particulier s'attache aux réfugiés, qui éprouvèrent à cette époque les bienfaits de l'hospitalité helvétique. L'hiver de 1572-1573 fut exceptionnellement rigou-

reux, et le chiffre des pauvres étrangers s'éleva rapidement à plus de mille. La lettre suivante, adressée par les seigneurs de Genève à ceux de Berne, contient les renseignements les plus authentiques à ce sujet : « Ayant reçu vos dernières lettres par lesquelles vous désirez sçavoir le nombre des paoures retirés en nostre ville par les persécutions de France, afin d'adviser à la distribution de la collecte que de vostre grâce il vous a plu lever partie en leur faveur, nous avons icelle communiqué aux diacres des paoures estrangers, afin d'estre deurement acertenés de ce qui en estoit, lesquels y ayant advisé par le menu, nous ont rapporté que desdits paoures persécutés, il y en a sous leur charge plus de sept cents auxquels fault assister ordinairement, sans comprendre en ce rolle un grand nombre qui travaillent en nos fossés, auxquels il fault aussy qu'ils subviennent sitost que les œuvres cessent soit par le mauvais temps ou autrement. Aussy y a-t-il plusieurs ministres jusques au nombre de cinquante, tous paoures et chargés pour la plupart de femmes et enfants, envers lesquels ils ne peuvent moins que de s'eslargir davantage qu'envers les aultres, tant à cause de leur qualité que aussy pource qu'ils n'ont mestier pour se pouvoir ayder. »

En réponse à cet appel les Bernois envoyèrent à Genève, au mois de janvier 1573, une somme de 600 escus, produit de la collecte en faveur des réfugiés. D'autres cantons suivirent cet exemple. Zurich offrit 400 écus; Coire 100; Schaffouse 400 florins d'or; Payerne 500 florins de Savoie, avec une lettre touchante par laquelle elle priaît messieurs de Genève « de prendre en gré ce petit don ». Ceux-ci avaient pris l'initiative en ordonnant plusieurs collectes dont le produit fut versé dans la bourse des pauvres, et en taxant jusqu'aux hoiries, comme on le voit par les registres du conseil du 1^{er} décembre : « Les hoirs de Perret ont esté cottigés pour contribuer à la collecte de vingt-cinq escus; hoirs de Antoine Muquier à dix escus; André de Pesme à six escus; hoirs de Estienne Bandière à un escu; Jean fils de Gaspard Favre, à dix florins. » Ces sacrifices étaient d'autant plus nécessaires que la plupart des réfugiés manquaient de tout, et le registre fait mention de ministres qui n'ont pas même de vêtement. La charité publique fut à la hauteur des circonstances et subvint noblement à toutes les misères.

Parmi les fugitifs de marque auxquels Genève ouvrit ses portes figuraient au premier rang les fils de l'amiral Coligny, et leur sœur,

la veuve de l'infortuné Telligny, qui s'excusa de ne pouvoir se présenter en personne devant les magistrats. Ceux-ci s'empressèrent avec une juste déférence de lui délivrer des *lettres d'habitation*, en lui offrant « toute assistance et plaisirs possibles ». Son court séjour à Genève donna même lieu à un incident qui mérite d'être raconté comme trait de mœurs. « Le 11 mai au soir, elle rentra d'une promenade aux champs. Au moment où elle passait par la porte de la ville, un garde, nommé Jacques Chauvet, s'approcha d'elle et se permit d'abaisser son voile pour la voir, « combien, dit le registre, qu'il la reconnust bien ». En même temps il porta la main sur une autre dame sous prétexte de s'assurer si elle n'avait pas d'armes. Le conseil manda devant lui le garde trop zélé, et malgré la bienveillante intercession de M^{me} de Telligny, le condamna à trois jours de prison. Au moment de quitter Genève, M^{me} de Telligny voulut remercier la seigneurie de l'accueil qui lui avait été fait, et assurer le conseil qu'elle garderait envers la république les mêmes sentiments d'affection qui avaient animé son père. Le conseil la remercia de son intérêt et de sa sympathie, « luy offrant la pareille du costé de messieurs ».

Des espions à gages de la France ou de la Savoie se glissaient parfois dans les rangs des réfugiés et encourageaient les rigueurs de la justice. Tel fut le cas d'Antoine Prost, qui périt sur l'échafaud, après un long procès dont le dossier est malheureusement perdu. L'émigration comptait aussi des personnages éminents par le savoir, la gloire des écoles françaises, tels que les juriscultes Hotman et Doneau. Le premier écrivit à Genève son éloquent manifeste de la *Franco-Gallia* et le *de Furoribus gallicis*, qui eut un grand retentissement. Le second publia aussi une véhémence protestation contre le crime de la Saint-Barthélemy. L'académie fondée par Calvin ne pouvait manquer d'utiliser de tels hommes; on lit en effet dans le registre du 13 octobre : « Ottoman-Doneau. Puisque Dieu a icy envoyé ces deux personnages qui sont doctes et renommés en droit, les ministres ont délibéré de les prier, si messieurs le trouvent bon, de faire quelques leçons gratuites en droit, ce qu'ils feront de bon cœur. » Un appel fut aussi adressé à Bonnefoy, célèbre professeur de droit de Valence, « pource que le retenant icy on pourrait attirer beaucoup d'escoliers, comme plusieurs le désirent ». Ses gages furent fixés à 600 florins. « C'est ainsi, dit M. Fazy, que Bonnefoy devint le collègue d'Hotman, et l'enseignement du droit fut définiti-

vement organisé à Genève. La Faculté de droit que devaient illustrer Godefroid, Burlamaqui et d'autres, prit donc naissance au lendemain de la Saint-Barthélemy. En coopérant à l'établissement de cette Faculté, les Français du refuge s'acquittèrent noblement envers la patrie qui les avait accueillis. »

M. Fazy apprécie fort bien le principal ouvrage d'Hotman, et y voit en germe la doctrine de la souveraineté du peuple, qui sera plus tard si éloquemment développée par J.-J. Rousseau. Chose curieuse ! Le conseil de Genève se méprit sur la portée véritable de la *Franco-Gallia*, et n'y vit qu'une simple dissertation archéologique, tandis que l'ambassadeur de France, M. de Bellièvre, en demandait la suppression. Th. de Bèze fut choisi comme arbitre. L'auteur du *de Jure magistratuum* ne pouvait que juger favorablement un livre qui invoquait un droit supérieur à celui de la tyrannie et qui encourageait les huguenots à la résistance. Le traité du *Droit des magistrats* parut lui-même suspect à l'autorité genevoise, et une commission de trois membres du conseil, parmi lesquels figurait Michel Roset, conclut à ce que le livre de Th. de Bèze ne fût pas publié pour le moment. « Encores qu'il ne contienne que la vérité, disaient les commissaires, toutesfois pour le présent il ne leur semble pas bon qu'il soit imprimé, d'autant qu'il seroit fort scandaleux, et pourroit causer plusieurs troubles esmotions dont cette ville serait chargée. »

Le Réveille-matin des François, imprimé à Lausanne et œuvre d'un réfugié, Nicolas Barnaud, qui s'était caché sous le pseudonyme d'Eusèbe Philadelphie, ne causa pas moins d'embarras à la seigneurie. Sous la forme d'un dialogue entre trois voyageurs, c'est le récit des persécutions en France, depuis le massacre de Cabrières et de Mérindol jusqu'à la Saint-Barthélemy, entrecoupé d'éloquents appels à la justice divine et d'imprécations contre les bourreaux. C'est le cri de révolte d'un peuple opprimé qui retentit comme un cri de guerre. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait ému les magistrats qui devaient ménager les susceptibilités d'un monarque voisin, même après le crime qui l'avait mis au ban de l'Europe civilisée. Ainsi s'explique la mesure qu'ils adoptèrent à l'égard du livre incriminé : « A esté proposé comme on a entendu avoir esté imprimé à Lausanne le diet livre qui est très pernicieux, dénigrant le roy et tous les autres princes du sang, et de mesmes découvrant les faveurs de la royne d'Angleterre pour ceux de la religion, d'autant qu'on pourra estimer

qu'il a esté fait dans ceste ville; et a esté arresté qu'on en advettisse messieurs de Berne, leur faisant entendre qu'on en a retiré les exemplaires. » (Registres du 22 mars 1574.)

Ces précautions tardivement prises n'empêchèrent pas l'ouvrage de se répandre partout et de soulever l'opinion, qu'allait surexciter un livre écrit en sens contraire, le fameux discours de Capituli, *le Stratagème de Charles IX*, traduit de l'italien en français par Charles de Jouvillers, l'ancien secrétaire de Calvin. Mais ici l'on ne peut qu'admirer la candeur du magistrat génevois s'exprimant en ces termes : « Charles de Gionvilliers ayant fait présenter certain livre composé par ung romain nommé Capituli (*sic*), intitulé le Stratagème de Charles roy de France contre les Huguenots, ayant esté veu et trouvé d'édification, a esté arresté qu'on le permette, estant même rapporté que M. de Bèze l'a veu, *et aucuns des seigneurs de céans qui ont dit iceluy estre à la louange du Roy.* » Ne serait-on pas tenté de voir une sanglante ironie dans ces derniers mots dont la naïve sincérité ne peut faire aucun doute?

M. Fazy ne s'est pas borné à retracer un chapitre de l'histoire de Genève dans les jours troublés qui suivirent l'attentat du 24 août 1572, et à évoquer des souvenirs glorieux pour sa patrie. Il a joint à son exposé de nombreuses pièces justificatives tirées des archives génevoises, et recomposé dans tous ses détails un épisode diplomatique qui fait le plus grand honneur aux magistrats suisses. Rien de plus propre que cette lecture à raviver chez les fils la mémoire des bienfaits reçus par les pères, et cette solidarité dans les épreuves dont l'institution du jeune helvétique fut le touchant témoignage. Bien des changements se sont accomplis dans la métropole calviniste des bords du Léman. La vieille cité du xvi^e siècle a comme disparu sous les transformations de la civilisation moderne, qui ne remplace pas tout ce qu'elle détruit. On a peine à se représenter, en parcourant les rues et les places de la ville agrandie, ce qu'elle fut aux temps de de Bèze et de Calvin. Mais la patrie idéale, qui se compose de souvenirs et qui n'a pas de frontières, s'étend bien au delà de l'étroite enceinte où s'accomplirent des événements qui intéressent le monde entier. Il n'est pas un descendant de ces protestants français que la persécution a dispersés sur tant de rivages, qui ne s'émeuve au nom de Genève, et ne dise avec gratitude : *Si jamais je l'oublie, que ma droite s'oublie elle-même !* J. B.

P.-S. — Nous ne pouvons terminer cet article sans signaler une très remarquable étude de notre collègue, M. Henri Bordier : *la Saint-Barthélemy et la Critique moderne* (grand in-4 de 116 p.). L'auteur s'élève avec une haute raison et une verve éloquente contre la mollesse des jugements sur le plus grand crime de notre histoire. A l'occasion d'un tableau contemporain de l'événement et conservé au musée de Lausanne, il reprend à nouveau la question tant de fois discutée et résolue en des sens si divers. Il montre la vanité des preuves sur lesquelles s'appuie la thèse de la non-préméditation, et relègue au rang des pièces apocryphes le fameux discours de Henri III au médecin Miron, dont on a tant fait usage en ces derniers temps. Rien de plus instructif et de plus piquant que les deux chapitres : *Comment le vrai devient faux*, et *Comment le faux devient vrai*. Reprenant à son tour les arguments à l'appui de la préméditation, M. Bordier en fait jaillir des lumières nouvelles, et y joint des preuves inattendues que lui suggère une rare connaissance de l'époque.

Il nous paraît difficile de réunir sur ce point plus d'aperçus ingénieux et de considérations décisives. La déposition du grand historien de Thou vient couronner dignement cet ensemble de témoignages. Le *Bulletin*, qui a pris tant de part aux controverses élevées sur ce sujet, et qui n'a pas peu contribué à éclaircir certains côtés de la question, demeure fidèle à ses antécédents en signalant le travail de M. Bordier comme une œuvre capitale dont les rigoureuses conclusions s'imposent à tout écrivain qui recherche la vérité sans parti pris. De telles études ont leur opportunité quand on voit les dictées de style faites dans certaines écoles de nos jours : « Charles IX et la grande Catherine de Médicis seront toujours chers » aux cœurs des vrais chrétiens ; par leur courage et leur foi héroïque, le pays fut délivré en une même nuit de cinquante mille » huguenots. » (Voy. le journal *le XIX^e Siècle*, du 27 mars 1879, p. 2, col. 1.).

MÉLANGES

LA MORT DE COLIGNY

ÉPITAPHES PAR ANT. DE CHANDIEU

La Réforme française a eu ses poètes : Clément Marot, Th. de Bèze, Agr. d'Arbigné, Salluste du Bartas ne sont pas inconnus. On connaît moins ou pas du tout les poésies de Chandieu, Jacomot, Jeanne d'Albret, Sannier, Malingre, de Beaulieu, la Primaudaye, Alizet, Simon Goulart, le Noir, Morus, Conrart, Gombauld, Amyraut, pour n'en citer qu'une douzaine.

Étudier ces poésies, en publier un spicilège serait une belle œuvre pour le *Bulletin* ; nous souhaitons qu'on l'entreprenne.

Antoine de Chandieu se cache parfois sous les pseudonymes de Zamariel (hébreu, *Chant de Dieu*) ou Sadeel (hébr. *Champ de Dieu*). Pasteur de Paris, théologien, orateur, il mérite une place parmi les *poetæ minores* de la Réforme.

M. Alfred André a bien voulu me communiquer un précieux volume composé de deux tomes in-8 réunis en un imprimé à Lyon, par Jean de Tournes, sous le titre de : EHUD sive τριπλοκτύλιος. *Tragœdia auctore Jouanne Jacomoto Barrensi. Cum aliquot poematibus Latino Gallicis*. Il renferme quatre beaux poèmes de Chandieu que notre honorable coreligionnaire se propose de remettre au jour. En attendant que nos lecteurs puissent en apprécier le mérite nous en donnons ici les titres : 1^o Ode de M. de Chandieu sur les misères des Églises françoises qui ont esté par si long temp persécutées (p. 62-84) ; 2^o Cantique sur la paix donnée aux François l'an 1598, par la prouesse et vaillance de Henry III Roy de France et de Navarre (p. 84-100) ; 3^o Cantique de M. de Chandieu, à la mémoire de M. de C. sa fille, sur la misère de ceste vie (p. 100-112) ; 4^o Octonaires de M. de Chandieu sur la vanité et inconstance du monde (2^e part., p. 98-133). Ces poèmes sont accompagnés d'une traduction en vers latins par Jacomot.

Le *Bulletin* a publié (t. IV, p. 327, et t. VII, p. 14, 15) trois sonnets de Chandieu sur la mort de Calvin. On ne s'est pas aperçu alors que le même recueil des poésies de Théodore de Bèze renfermait six épitaphes de Chandieu sur la mort tragique de l'amiral Coligny.

Le volume in-8 où nous trouvons ces vers est connu des chercheurs de livres ; en voici le titre :

« THEOD. BEZAE poemata. PSALMI DAVIDICI. XXX. SYLVE. ELEGIE. EPIGRAMMATA cum alia varii argumenti, tum EPITAPHIA et quæ peculiari nomine

ICONAS inscripsit omnia, in hac tertia editione, partim recognita, partim locupletata. »

Ce titre promet beaucoup, le livre est plus riche encore ; il se termine par la *Tragedie française du sacrifice d'Abraham. Auteur Theodore de Beze*, et de la page 116 à la page 140 il renferme de courtes poésies en hébreu, en grec, en latin et en français empruntées à divers auteurs. Il y en a jusqu'à vingt-trois sur la mort de Calvin, et trente et une sur la mort de Coligny et le massacre de la Saint-Barthélemy. Là se trouvent celles que nous allons rééditer. Les sigles A. D. C. doivent se lire *Antoine de Chandieu*, le style ne nous laisse aucun doute à cet égard.

Le projet d'élever un monument à la mémoire de l'amiral nous paraît donner quelque à-propos à la publication de ces vers patriotiques d'un poète trop oublié :

Ceste teste et ces mains reviendront en lumière.

CH.-L. FROSSARD.

SACRÉ A DIEU ÉTERNEL,
 ET A LA SAINTE MÉMOIRE DE FEU MESSIRE,
 GASPAR DE COLIGNI,
 AMIRAL DE FRANCE.

A. D. C.

Passant veux-tu savoir celui qui gist ici ?
 Et sa vie et sa mort, et son sépulchre aussi ?
 Voy tons ces trois en un : regarde sa patrie,
 Tu verras son tombeau, et sa mort et sa vie.
 Il vivoit à la France : en la France vivant,
 Il est mort à la France, à la France servant :
 Et contre sa fureur par sa fureur extreme
 La France est le tombeau de luy et d'elle mesme.
 Car elle luy niait tout honneur du tombeau,
 Et deshirant son corps, en a jetté en l'eau,
 En a bruslé au feu, et le reste, a faict pendre,
 Pensant par ce moyen sans sepulchre le rendre :
 Mais un homme incognu a ce corps retiré,
 Et l'a secretelement en ce lieu enterré.
 Où est donc son tombeau ? il est par tout le monde :
 Il est en l'air, au feu, en la terre et en l'onde.

Du mesme.

Celui qui pour la vie et bien de sa patrie
 A cent fois exposé et les biens et la vie,
 Celui qui pour la France a sa teste cent fois
 Exposée à la mort, sans t'este tu le vois.
 Celui qui des deux mains maintenoit l'Évangile,
 Et maintenoit aussi la police civile,
 Ores par l'ennemi de l'une et l'autre loy,
 Sans l'une et l'autre main maintenant je le voy.
 Voila, France, comment les bons François tu payes,
 Te tuant en leur mort, te navrant en leurs playes.
 Va France ingrate, va, mais quoy que tes desseins
 Ayent en fin coupé ceste teste et ces mains,
 Ceste teste et ces mains reviendront en lumiere,
 Et ces membres coupez auront leur gloire entiere :
 Et verras à la fin que tes propres desseins,
 Ont coupé à toy mesme et la teste et les mains.

Du mesme.

Cruel, cruel François tu ne t'es contenté
 D'avoir cruellement à l'Amiral osté
 Et la teste et les mains : mais tes mains furieuses
 Lui ont aussi coupé les parties honteuses.
 Je di donc qu'en sa mort n'y a rien de honteux :
 Et que les seuls meurtriers ont la honte pour eux.

Du mesme.

Celui qui empeschoit que France ne cheust pas,
 Par la France a esté precipité en bas.
 La terre a beu son sang, la terre gemissante
 De boire ainsi le sang d'une vie innocente.
 Ha France tu estois debout par son appui,
 (Dit elle) et maintenant tu tombes avec luy :
 Et comblant le malheur de ta fureur extreme,
 Jettant un autre en bas, tu t'y jettes toy-mesme.

Du mesme.

Du haut en bas, Gaspar, on t'a jetté,
 Et puis du bas en haut on t'a monté,

L'un par fureur, l'autre par autre vice,
 Ils sont confus par leur propre malice,
 Et toy heureux. Car le bras furieux
 Qui t'a mis bas, t'esleve jusqu'aux cieux,
 Pendez plus haut, levez-le et haussez ores,
 Il est plus haut sur vos testes encores.

Du mesme.

Gaspar tu es pendu avec ignominie,
 Pour celuy qui en croix pour toy donna sa vie :
 Et ta mort à sa mort aucunement ressemble,
 Qui a ton deshonneur honorable rendu.

Mais pourquoy t'a on donc tout à l'envers pendu ?
 C'est qu'on a renversé toutes les loix ensemble.

CORRESPONDANCE

LE MINISTRE BROCA

*Monsieur le rédacteur du Bulletin de l'Histoire
 du protestantisme français.*

CHER MONSIEUR,

Voici une lettre que j'ai trouvée dans les archives de l'église wallonne d'Amsterdam et qui m'a paru offrir quelque intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire des derniers pasteurs du Désert. Veuillez en prendre connaissance et décider si elle mérite de remplir une page du *Bulletin*. J'espère donner, dans la prochaine livraison de la *France protestante*, quelques détails sur le pasteur J. Broca, qui serviront à rectifier les erreurs renfermées à son sujet dans la notice sur l'Église réformée française de Copenhague, par D. L. Clément, et que le *Bulletin* a reproduites. Là je raconterai comment ce jeune ministre, après avoir desservi pendant quinze mois l'église de Nanteuil, près de Meaux, fut arrêté, incarcéré, puis relâché; comment, le 30 mai 1775, le consistoire de l'église wallonne d'Amsterdam lui confia la charge de proposant, pour remplir quelques tours de prédication; comment, le soir du 7 avril 1776, jour de Pâques, il prononça un sermon si étrange, qu'un des anciens de l'église déposa en consistoire une plainte contre lui, et comment, en l'apprenant, le jeune homme fut si effrayé de l'idée de comparaître devant l'assemblée du consistoire pour rendre compte de ses paroles, qu'il partit secrète-

ment, sans dire à personne où il allait. Ce ne fut qu'après quatre années d'absence, qu'obligé de quitter la Thiérache, où il avait passé environ 18 mois, il écrivit au consistoire d'Amsterdam une longue lettre d'explications et d'excuses, qui fut bientôt suivie de celle du pasteur Armand que j'ai l'honneur de vous communiquer. L'affaire ne tarda pas à s'arranger à la satisfaction de tous ; mais comme la place qu'il avait abandonnée était remplie par un autre, Broca partit pour Copenhague, où il exerça le ministère jusqu'à sa mort, en mai 1793.

Votre tout dévoué serviteur,

F.-H. GAGNEBIN, P^r.

Amsterdam, le 4 juin 1879.

Lettre de Mons^r Jaques François Armand, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, au consistoire de l'église wallonne d'Amsterdam.

Guise en Tiérache, ce 8^e juin 1780.

MESSIEURS ET TRÈS HONORÉS FRÈRES,

Vous prenés un trop grand intérêt aux protestans de France et à leurs pasteurs pour ne pas oser me flatter que vous apprendrés avec satisfaction qu'après avoir obtenu l'élargissement de M. d'Olivat, j'ai encore reçu les ordres du Roi pour celui de M. Lassagne détenu au chateau de Caën, et du nommé Julien Piaut renfermé à Bicêtre pour avoir érigé une école dans le village de Guillonville. Dans les démarches que j'ai dû faire pour la liberté de ces respectables prisonniers, j'ai eu encore le bonheur d'obtenir une sorte d'assurance qu'à l'avenir je serois prévenu à temps des actes d'autorité qu'on arracheroit à l'administration relativement à ce genre d'objets, et j'ai été prévenu en consequence qu'on alloit décerner des ordres contre M. Broca, à raison de son retour dans ces contrées, et contre M. Bellenger, à cause d'un synode tenu en Thierache, dont ces deux pasteurs ont desservi pendant quelque temps les églises, et je me suis hâté de leur communiquer cette découverte.

Vous sentés parfaitement, messieurs et très honorés frères, que ces deux ministres n'ont eu d'autre parti à prendre que d'éviter l'orage qui les menaçoit en se tenant à l'écart, et que cette circonstance leur enlève également les objets de leur activité et de leur zèle et les ressources de leur subsistance. Pour remédier à ce double inconvénient, j'ai conseillé à M. Broca de retourner dans le sein de votre Eglise, dont je sçais qu'il a été singulièrement aimé et estimé avant son départ précipité et peu réfléchi ; mais par respect pour vous, messieurs et très honorés frères, et pour moi-même, je n'ai point voulu concourir à l'exécution de ce projet avant d'être instruit par moi-même de la conduite qu'il a tenue dans les

églises qu'il a desservies depuis son départ d'Amsterdam et des motifs d'un départ aussi singulier.

Je me suis en conséquence transporté dans la Thierache, où je suis actuellement, et je puis avoir l'honneur de vous attester, messieurs et très honorés frères, qu'après avoir fait assembler les anciens et les principaux de cette contrée et pris d'eux les renseignemens les plus exacts sur la conduite de M. Broca, j'y ai trouvé tous les cœurs pénétrés d'estime, d'affection et de respect pour ce ministre, et reconnu distinctement que ces sentimens étoient un tribut sincère qu'on payoit à sa conduite exemplaire et à ses talens.

Dans la confession franche et sans réserve qu'il m'a fait des motifs de son départ d'Amsterdam ainsi qu'à feu M. Du Voisin, nous n'avons rien vu l'un et l'autre qui ne fut compatible avec un cœur droit, honnête et vertueux, mais seulement l'effervescence d'une jeunesse inconsidérée, qui par défaut d'expérience n'a point encore appris les bienséances qu'il convient d'observer, et l'exaltation d'une imagination frappée par la chaleur d'un climat méridional bien plus que par des objets de quelque importance.

C'est à ce double titre que je prens la liberté, messieurs et très honorés frères, de recommander M. Broca à votre indulgence, à votre bienfaisance et à votre protection, et de vous prier de le recevoir avec bonté, de lui faciliter les moïens d'exercer son zèle et ses talens, et de lui adresser les remontrances paternelles et les sages conseils qu'il attend de vous à son arrivée, avec ce ton évangélique qui vous est propre, et qu'on doit apprendre de vous pour rassurer les cœurs droits qu'un excès de sensibilité intimide.

Permettés moi encore, messieurs et très honorés frères, de recommander M. Bellenger à votre protection, et de vous demander la grace de lui procurer de l'occupation dans vos provinces. Je viens d'apprendre que l'Eglise de Cadsant est vacante, et que personne ne s'offre pour la remplir. Dans ce cas on pourroit peut être rendre service à ce troupeau et occuper utilement M. Bellenger, soit en chargeant celui-ci des tours vacans à Cadsant, soit en lui procurant la vocation de cette église, comme M. Briatte, son prédécesseur dans les Eglises de la Thierache, y a été appelé. Quelque parti que votre bienfaisance vous suggère à son égard, je vous prie, messieurs et très honorés frères, de vouloir bien me rendre l'interprète de vos intentions à ce sujet, et de m'honorer de vos ordres dans tous les cas où je pourrois être assés heureux que de servir votre zèle et votre bienfaisance qui m'est si connue.

Je saisis avec empressement cette occasion pour vous exprimer, messieurs et très honorés frères, mes vœux les plus sincères pour vos personnes et le succès de vos pieux travaux, ainsi que les sentimens de dé-

vouement et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, messieurs et très honorés frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. F. ARMAND.

Chapelain de l'ambassade de LL. HH. PP.

P.-S. M. Broca vous remettra en personne les attestations de ses Eglises que j'ai vues, et qui sont en bon ordre.

DEUX ÉVÊQUES DE MONTPELLIER.

On n'a pas oublié l'audacieuse tentative de l'évêque actuel de Montpellier, M. de Cabrières, pour réhabiliter la mémoire d'un de ses prédécesseurs, Pierre Fenoillet, justement flétri par une lettre du juge-mage André de Trinquère, son contemporain, et la verte réplique qu'il s'est attirée de notre collègue M. Henri Bordier (*Bull.*, t. XXVII, p. 322-315). Cette réponse a porté coup, si l'on en juge par le silence de l'évêque, et par les lignes suivantes du très honorable doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, M. Germain, qui s'exprime ainsi dans un mémoire récent, à la suite de la reproduction de la fameuse lettre de Trinquère :

« J'ai vu et manié, à la Bibliothèque de l'Institut, cette lettre originale du juge-mage André de Trinquère, et il m'a paru absolument impossible d'en mettre en doute l'authenticité. Le cachet s'y trouve encore à l'endroit du pli. On ne peut même accuser de calomnie son auteur. Le juge-mage André de Trinquère était un homme parfaitement honorable et excellentement religieux. Un de ses neveux, Antoine de Trinquère, moine de l'observance de Saint-François, fut définitif général de l'ordre, et trois fois provincial de la province de Saint-Louis; et deux de ses fils furent, à leur tour, chanoines d'Aigues-Mortes. Une de ses filles, Catherine de Trinquère, épousa N. de Jarret, baron de Coussergues, et se rattache, à ce titre, à la famille de notre maréchal de Mac-Mahon. Était-ce donc la faute d'André de Trinquère, si Fenoillet avait déjà oublié à ce point les leçons et les exemples qu'il avait reçus de saint François de Sales? Le juge-mage, en sa qualité de chef de la justice, s'acquittait consciencieusement d'un devoir pénible, en informant le chancelier Séguier des *habitudes pernicieuses* et des *maudites actions* d'un prélat devenu si tristement méconnaissable. André de Trinquère n'avait pas plus que nous le droit de taire la vérité. » A. Germain, *le Temporel des évêques de Maguelonne et de Montpellier*; in-4 de 90 pages (p. 60).

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 11 mars 1879

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER

A propos du *Bulletin*, M. Ch. Frossard signale une édition des poèmes de Th. de Bèze, contenant plusieurs poésies peu connues d'Antoine de Chandieu sur la mort de Coligny, qui méritent les honneurs d'une réimpression.

Bibliothèque. On a reçu, entre autres dons, le savant ouvrage de M. Ch. Schmidt, *l'Histoire littéraire de l'Alsace*, et les *Pauliciens Bulgares*, de M. A. Lombard, le pieux promoteur de la Société pour le repos du dimanche.

Le secrétaire présente le tome XIX récemment paru des *Opera Calvini*, qui embrasse la correspondance du réformateur d'octobre 1561 à mars 1562; ainsi que *le XVII^e Siècle et les Valois*, volume de documents inédits tirés du British Museum et publiés par M. le comte Hector de la Ferrière.

M. Roman offre une brochure sur Lesdiguières et divers mémoires intéressants pour l'histoire du protestantisme en Dauphiné.

M. le pasteur Rayroux transmet quelques billets de logements de dragons, et un feuillet détaché sur un martyr de Saint-Hippolyte-du-Fort, dont la lecture excite un vif intérêt.

Correspondance. M. le pasteur Bernus envoie une collecte de 94 francs de l'Église française de Bâle, avec deux abonnements nouveaux et des témoignages très sympathiques pour le *Bulletin* et la *France protestante*.

M. le pasteur Mialle, du Carlat, demande des renseignements sur le catalogue de la Bibliothèque du Protestantisme français, à laquelle il désire témoigner son intérêt par quelques dons.

M. de Steiger remercie M. le président des extraits qu'il lui a transmis de l'inventaire de la *France protestante* concernant la famille Duval de la Potterie.

M. du Grenier, évangéliste à Troyes, envoie divers extraits relatifs au protestantisme dans la Haute-Marne.

M. L. Aüdiat annonce un volume (t. V) publié par la Société des archives historiques de la Saintonge à l'usage de ses membres, et contenant la table des documents qui peuvent intéresser le protestantisme.

Le Gérant: FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE MATHIEU DE MALZAC

DIT BASTIDE, MOLAN ET DE LISLE¹.

Nobles ou roturiers, célibataires ou pères de famille, les pasteurs qui revinrent risquèrent tous leur vie avec la même sérénité, soit qu'ils fussent jeunes comme Cardel, de Salve, Giraud, ou épuisés de vieillesse et d'infirmités comme Masson, qui mourut du moins en liberté dans les bras de ses ouailles, ou d'âge mur comme Bernard, Cottin, Givry, Brousson et de Malzac².

Mathieu de Malzac, né à Uzès en 1657 ou 1658, fut inscrit sur les registres de l'académie de Genève en 1677. Ses études paraissent avoir laissé à désirer; car le synode provincial réuni au Vigan le 27 août 1681, devant lequel il se présenta avec une

1. Les pages qui suivent sont empruntées au nouvel ouvrage que va publier M. Douen, sous ce titre : *les Premiers Pasteurs du désert*, 2 vol. in-8. Nous recommandons vivement cet ouvrage, fruit de longues recherches, auquel la fête prochaine de la Réformation donne un intérêt d'actualité. — (Réd.)

2. Jean et Antoine Malzac, des Cévennes, condamnés aux galères pour cause de religion, furent déportés en 1687. Le vaisseau sur lequel ils étaient se brisa contre des rochers près de la Martinique; Antoine fut au nombre des noyés; Jean se sauva. (Voy. la liste de Jurieu, *Lettres pastorales*, II, 91, négligée par les frères Haag, et qu'il faut ajouter aux pièces justificatives de *la France protestante*, X, 432 et 433.)

Marie de Malzac, femme du ministre Perrin, qui sortit de France sans elle à la Révocation, était-elle sœur du pasteur du désert? (*La France prot.*, art. PERRIN.)

quinzaine d'autres proposants parmi lesquels se rencontre Pierre Audoyer, destiné à trahir et à persécuter ses frères, refusa sa proposition latine sur le verset du chapitre VI de l'épître aux Romains¹. A ce synode, présidé par Rossel, ministre du lieu, assistaient d'autres pasteurs que nous retrouvons plus loin : l'ardent Dolympie de Saint-Paul-la-Coste, de Bruc d'Aulas, qui ne fut qu'un instant le compagnon de Brousson, et le futur apostat et traître Bagard de Saint-Félix.

Reçu et consacré, un peu plus tard, par un autre synode, de Malzac fut donné pour pasteur à l'Église de la Bastide en Languedoc. A la Révocation, il s'évada de prison, quitta la France et se retira en Suisse, d'après *la France protestante*. Au mois d'avril 1686, nous le trouvons parmi les pasteurs réfugiés en Hollande qui assistèrent au synode de Rotterdam. Il fut nommé pensionnaire et ministre extraordinaire de cette ville, où il demeura pour le moins près de trois années. La lettre suivante, qu'il écrivit le 20 janvier 1689 à M. de Mirmand, magistrat nîmois réfugié à Zurich, peint au vif les sentiments qui l'animaient² :

Monsieur, ayant à cœur, autant que vous l'avez, la gloire de Dieu et le relèvement de nos frères affligés de France, je ne doute nullement que ce ne vous soit une joie singulière d'apprendre leur bon état et ce que nous devons espérer d'eux. Plusieurs fidèles serviteurs de Dieu, animés d'un zèle rare, méprisant tous les périls et les supplices où ils s'exposent, ont passé de ces provinces dans ce malheureux royaume, et vous ne sauriez comprendre avec quelle tendresse et avec quelles marques d'amour ils ont été reçus. Ces pauvres peuples, dont les consciences étaient depuis leur révolte dans des détresses mortelles, n'ont pas plus tôt vu ces anges de Dieu, qui venaient les consoler et les aider à sortir de cet abîme effroyable, que, ne consultant que leur devoir et le désir qu'ils avaient de réparer leurs fautes passées, ils ont demandé avec empressement d'être reçus à la paix de l'Église et de pouvoir assister aux sermons et aux exercices de piété de ces pieux ministres de Dieu. Nous avons la consolation d'apprendre que, dans tous les lieux où leur zèle les a portés, ils

1. « Le sieur M. Malzac a proposé en latin: sa proposition n'a pas été admise. » *Arch. nation.*, TT. 288 B).

2. Ms. Court. vol. L.

ont trouvé très peu de gens qui se soient laissé corrompre. Il y a bien plus, plusieurs familles d'anciens papistes ont abjuré leurs erreurs et ont embrassé la vérité et le pur culte de l'Évangile.

Ces progrès, Monsieur, presque miraculeux, que leur présence et leur prédication ont faits dans si peu de temps, sont une preuve toute-puissante que Dieu veut se servir de leur moyen pour rallumer sa vérité où elle avait été éteinte, et je crois que nous devons employer tous nos soins à seconder de si chrétiens et de si charitables desseins. Nous nous rassemblons ici pour cela tous les premiers lundis de chaque mois, pour nous animer mutuellement à faire notre devoir, et pour voir ce que nous pouvons faire pour nos désolées Églises. Ayez la bonté de m'apprendre ce que vous faites dans vos quartiers ; si quelques pasteurs sont partis pour aller dans vos provinces ou ailleurs, et quel est le fruit de leur ministère. Nous ne doutons nullement ici que, parmi tant de nos frères de chez vous qui étaient possédés de ce saint désir, comme ils nous le marquaient par leurs lettres, plusieurs ne l'aient exécuté. Je dois pourtant, Monsieur, vous faire savoir qu'il serait très nécessaire qu'il en passât encore d'autres ; car ceux que nous y avons, quoique le nombre soit considérable, nous écrivent qu'il est impossible qu'ils puissent fournir à tout. Comme ils s'assemblent secrètement, ils sont obligés de faire de petites assemblées, et ainsi il leur faut bien du temps pour satisfaire toute une ville, pour peu considérable qu'elle soit. Je vous prie de prendre la peine d'avertir nos très honorés frères de Lausanne de tout ce que je vous écris. Au reste, vous agréerez que je vous demande un secret inviolable pour toute sorte de personnes, à la réserve des pasteurs ; car vous jugez bien que, si la chose venait à être découverte, ces illustres serviteurs de Dieu seraient en très grand danger. Dieu veuille les conserver pour le bien de son Église ! J'attendrai votre réponse fort impatiemment et suis avec beaucoup de respect, Monsieur, votre, etc.

L'auteur de ces lignes n'était point de ceux qui savent parler et refusent d'agir, moins encore de ceux qui exhortent leurs amis à s'exposer au danger, en ayant soin de le fuir eux-mêmes ; il le montra bientôt. « M. de Malzac, ministre réfugié et pensionnaire à Rotterdam, dit l'auteur d'un mémoire remis à M. Hopp, ambassadeur de Hollande en France, parti, l'an 1689, au temps de la révolution d'Angleterre, avec l'approbation du roi [le prince d'Orange, stathouder de Hollande, proclamé roi d'Angleterre] et d'un consistoire secret qui dirigeait ces missions à la Haye. Il fit le tour de la France et rendit compte de sa mission ;

mais étant arrivé à Paris, il y fut peu de temps sans tomber entre les mains de M. de la Reynie, qui l'enferma à la Bastille, d'où je n'ai eu de ses nouvelles que deux fois par hasard¹. » De Malzac a raconté avec candeur comment de Salve et lui s'étaient mutuellement excités à faire leur devoir. Il y avait entre eux une grande analogie de caractère (de Salve paraît cependant avoir été plus résolu), et tous deux avaient échoué la première fois qu'ils avaient tenté l'examen final de théologie. Nous reproduisons presque en entier, malgré l'incorrection du style, le procès-verbal de son interrogatoire du 25 février 1692² :

« Étant plusieurs ministres extraordinaires à Rotterdam, qui s'assemblaient tous les mois pour voir ce qui était à faire pour la consolation de leurs frères réfugiés et pour eux-mêmes, et se trouvant dans ces assemblées d'autres ministres réfugiés dispersés dans les autres villes de Hollande, il fut proposé, dans l'une de ces assemblées, de dresser et présenter une requête au roi, pour lui demander au nom de ses peuples affligés quelque sorte de liberté dans son royaume. Cependant tout ayant été examiné, il fut délibéré et résolu, dans une de ces assemblées composée de vingt-cinq à trente ministres, qu'une telle requête serait inutile après tant d'autres présentées pendant qu'ils étaient tous en France, et cette délibération fut tenue extrêmement secrète, à cause que si les états [généraux] en avaient eu connaissance, ils auraient chassé tous ceux de l'assemblée, parce qu'une telle proposition était contraire à l'intérêt qu'il prétendent avoir de retenir en leur pays les réfugiés français, aussi bien que leurs effets; et sur ce que chacun des pasteurs sortis de France était continuellement sollicité, par ceux de la R. P. R. qui étaient restés dans le royaume, d'y revenir pour les consoler, qu'ils leur reprochaient de les avoir abandonnés comme des mercenaires, et de les avoir quittés dans le péril, — étant en particulier pressé par le témoignage

1. *Bullet.*, III, 592.

2. Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX, 458. — Nous n'avons malheureusement pas réussi à voir le manuscrit qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, ni celui de l'interrogatoire de Givry, qui l'accompagne.

de sa propre conscience, et croyant qu'il était obligé de secourir ses frères, il se trouvait dans de continuelles agitations, et ayant trouvé le ministre de Selve [de Salve], son confrère, touché des mêmes motifs et dans la disposition de s'exposer pour s'acquitter envers Dieu et le prochain de ce qu'ils devaient en qualité de pasteurs, ils en communiquèrent la pensée aux ministres Jurieu et Basnage¹, qui ne leur donnèrent aucune résolution sur ce sujet; mais lui et de Selve, se visitant réciproquement et persévérant dans le même dessein, étant un jour ensemble à l'Écluse², près d'Ardebourg où Selve était établi pasteur, le hasard leur fit voir le cadavre d'un Français exécuté à mort, accusé d'être venu prendre le plan de l'Écluse, ils firent de nouveau réflexion sur eux-mêmes, et sur ce qu'un homme sans vocation particulière et sans autre vue que celle de servir le roi, avait bien voulu s'exposer à perdre la vie comme il avait fait, et qu'eux, au contraire, qui étaient engagés avec le troupeau que Dieu leur avait commis, et à prêcher continuellement sa parole, n'avaient pas le courage de s'exposer pour la gloire de Dieu. En son particulier, faisant une lecture continuelle, dans ce temps-là, de l'histoire de l'Église et de ses martyrs, et des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, où il voyait que des idolâtres et des païens s'étaient exposés, et bien souvent sacrifiés pour leur pays, par des vues mondaines et pleines de vanité, il se sentait de plus en plus pressé, et le ministre de Selve étant venu le visiter, et lui ayant déclaré qu'il était entièrement résolu de s'exposer et de venir en France, ils partirent de concert l'un et l'autre, et quittèrent les emplois qui leur avaient été donnés en Hollande, après avoir pris quelques adresses du ministre Cottin, qui était depuis peu de retour à Paris. Il prit le nom de la Bastide, qui est celui de son église et de Selve, celui de Valsec. Il prit aussi celui de Molain, et outre cela celui de de Lisle...

1. Jacques Basnage, ancien pasteur de Rouen et pasteur de Rotterdam, non Henri Basnage de Beauval, mort à la Haye en 1710; comme le pense M. Ravaisson.

2. Place forte de Hollande.

» Ils vinrent mettre pied à terre en la rue Bourg-Labbé, à *la Croix de fer*, et après y avoir demeuré un ou deux jours, ils remontèrent à cheval et dirent qu'ils allaient en emplette...

» Le ministre Cottin leur ayant donné des noms et des adresses avec les empreintes de son cachet, afin qu'ils pussent être connus en la qualité de ministres, ils furent voir diverses personnes qui vinrent ensuite les visiter à *la Croix de fer*...

» M. de la Motte, homme d'épée, vint les visiter à *la Croix de fer*, et eux en sortant de *la Croix de fer*, furent descendre à l'enseigne du *Cadran*¹, dans une rue assez proche de la rue Bourg-Labbé, et Valsec ayant les adresses, on a pu les voir dans ses papiers². [Il] sait seulement que la Motte vendit un des chevaux sur lesquels ils étaient venus, et en cet endroit du *Cadran*, lui et Valsec se séparèrent sans avoir eu depuis aucune sorte de communication, ayant même affecté entre eux de ne se donner réciproquement aucune connaissance de ce qu'ils feraient, afin que, si l'un d'eux venait à être arrêté, il fût hors d'état de parler de la conduite de l'autre. »

Peu après son arrivée à Paris, de Malzac se félicitait, dans la lettre suivante, du chaleureux accueil qu'il y avait reçu :

Je rends grâces à Dieu [de ce] que j'ai tant d'occupations que je ne sais de quel côté me tourner; j'ai déjà fait diverses assemblées où j'ai reçu plusieurs personnes à la paix de l'Église. Je leur fais signer un petit formulaire que j'ai dressé³; mais le malheur est qu'on ne peut s'assembler plus de douze ou quinze personnes à la fois. Ainsi cela tire en une grande longueur, étant seul comme je le suis⁴. Il est vrai que M. M[asson]⁵ est enfin ici, mais si infirme qu'il m'est plus à charge qu'en aide. Il a fait des merveilles dans les lieux où il a passé. Je suis dans l'impossibilité de suffire seul au travail que demande Paris, à moins que de traîner les choses dans une plus grande longueur, et par conséquent

1. Où demeurait Charles Diez, dans la rue Grenetat.

2. Nous n'avons pas retrouvé ces papiers, que Desgrez, qui les avait été prendre, n'a peut-être jamais rendus à la Reynie.

3. Ce formulaire différait évidemment de celui qu'on a vu page 178.

4. De Salve étant déjà arrêté, la lettre est un peu postérieure au 10 janvier 1690.

5. Le pasteur Masson mourut à Landouzy avant le mois d'octobre 1691, et peut-être même en 1690.

[de] laisser refroidir le zèle de plusieurs qui demandent de la consolation en même temps : je ne puis être en plusieurs endroits tout à la fois. Généralement parlant, personne n'est gâté, et il n'y en a point de qui je ne sois reçu avec une joie inexprimable, et si nos ministres savaient quelle douceur on a dans cet emploi, je suis persuadé qu'ils viendraient avec plus d'empressement qu'ils n'en font paraître ¹.

Cependant la police ne négligeait rien pour s'emparer du ministre qui exhortait si éloquemment ses collègues à venir le rejoindre. Et Braconnier, aussi nommé Brisson, rendait compte presque journellement des démarches du pasteur, ainsi que nous l'apprend un rapport de Desgrez ² : « Quelque temps après que Lestang, ministre, fut arrêté (16 avril 1690), la Mallet ³, emmena Brisson chez Baril, et le fils dudit Baril (qui se mêle, comme le père, de conduire les ministres) conduisit ledit Brisson chez un corroyeur, à l'entrée du faubourg Saint-Marceau, afin de parler à un ministre. Le corroyeur les renvoya chez Gérard, cabaretier sur le quai Lepelletier, où il y avait cinq personnes étrangères et quatre ou cinq de la maison; le ministre y entra à dix heures et demie du soir. L'assemblée se fit à une première chambre et dura jusqu'à une heure après minuit. Le ministre sortit de la chambre, sous prétexte de changer de chemise, et sortit avec un habit brun, un petit galon d'or sur les coutures. Gérard, cabaretier, ne laissa sortir personne d'une demi-heure après ⁴. » Selon Desgrez, dont nous partageons l'avis, c'était de Malzac qui présidait cette assemblée. Nous savons, en effet, que de Malzac logea plus tard chez la dame Brécourt, veuve de Gérard.

Après avoir fait à Paris, durant six mois (janvier à fin juin 1690), sa fonction de ministre dans une infinité de petites assemblées, de Malzac « désira d'aller à la Bastide, où il avait été pasteur, et pour cet effet, il fut en cavalier jusqu'au Pont-Saint-Esprit; mais ayant été reconnu sur le chemin par deux

1. Ms. Court, vol. L.

2. Rapport rétrospectif adressé à la Reynie, le 24 février 1692.

3. Probablement madame Mallet, femme de l'avocat chez qui Lestang avait logé, et qu'on retrouve au château de Pont-de-l'Arche de 1695 à 1701.

4. Ms. de la Biblioth. nation., Fr. 7053, f° 230.

hommes du pays, il quitta sa route dès qu'il se vit découvert, il laissa son cheval, prit la poste et revint par Lyon à Paris... Pendant le séjour qu'il fit à Lyon, il vit successivement tous les N. C. avec lesquels il eut quelques petites assemblées; il fit plusieurs exercices de religion; il leur donna la cène à tous et reçut les repentances de ceux qui ne les avaient pas encore faites. » — Il avait trouvé un asile dans la famille des célèbres financiers Philbert. L'un d'eux, Claude, ancien de l'Église et riche banquier, qui avait abjuré pour sauver sa fortune, tout en faisant passer à l'étranger les enfants qu'il avait eus de son mariage avec Suzanne Spon¹, assista aux réunions et cacha chez lui le proscrit, auquel il rendit plus tard visite à Paris. « En partant de Lyon, le ministre fut à la Charité où il fit la même chose. Il parcourut ensuite tout le Nivernais; après cela, il revint encore à la Charité, d'où il passa en Berry; il visita presque toute cette province, où il fit un très grand progrès. Il fut à Sancerre [et resta en correspondance avec un nommé Dubois de cette ville], où il reçut un grand nombre de repentances, passa à Châtillon, où il en reçut aussi beaucoup, un très grand nombre à Gien, plusieurs à Orléans, où il vit tous ceux de la R., aussi bien qu'à Mer, d'où il revint à Paris après avoir beaucoup travaillé.

» Il n'a jamais été attendu en aucun des lieux où il a été reçu, et où il a fait des exercices, et après avoir été une fois reconnu dans le premier endroit, on le conduisait dans un autre, et c'était l'un de ceux qui l'avaient reçu, que l'on jugeait être le plus sûr de tous, qui ne disait pas à lui-même où il le menait. A l'égard des lieux particuliers, et lorsqu'ils y étaient arrivés, celui qui l'avait conduit le faisait connaître pour ministre, et aussitôt on rassemblait la famille, et il prêchait en donnant la cène et recevait les repentances qui étaient à recevoir. Il en a ainsi usé à Paris, dans les villes et dans les hameaux qu'il a visités à la campagne. Lorsqu'il fut arrêté dans la mai-

1. Fille du célèbre médecin Charles Spon, qui fut ancien de l'Église de Lyon.

son où il a été pris, il avait dans sa poche ses sermons et son bonnet de nuit, pour être en état de reposer où il se serait trouvé à l'approche du jour, où il se serait tenu jusqu'à la nuit suivante, ne sortant jamais de jour qu'il n'y eût quelque nécessité de visiter les malades. »

A toutes ces précautions de Malzac joignait celle de changer souvent de nom, de se faire adresser ses lettres tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ses trois pseudonymes; ou bien encore il donnait seulement à ceux qui avaient à lui écrire le nom et l'adresse de son cousin, Masclari de la Primaudaye, demeurant chez mademoiselle du Coudray ¹, rue de la Harpe, près de Saint-Cosme. M. et madame de la Primaudaye lui faisaient parvenir les communications qu'ils recevaient pour lui, et y répondaient en son nom. Cependant son ministère sous la croix ne dura pas au delà de deux ans et six semaines. Parti de Rotterdam avec de Salve vers le 15 décembre 1689, et arrivé à Paris dans les premiers jours de janvier 1690, il y séjourna six mois, au bout desquels il fit dans le midi et le centre de la France un voyage qui dura à peu près autant, et revint, vers la fin de 1690 ou le commencement de 1691, dans la grande cité, où il prêcha de nouveau un peu plus d'une année.

Sans doute c'était encore de lui qu'il s'agissait dans un mémoire que Seignelay envoyait à la Reynie, le 4 juillet 1690, mémoire relatif à un ministre qu'on devait prendre aisément; mais nous croyons que le pasteur mentionné dans un ordre d'arrestation du 15 août était une autre personne restée inconnue (Masson, de la Gacherie ou quelque autre), bien qu'elle ait laissé des traces de son passage. En effet, au mois de novembre, le roi eut avis, sans l'intermédiaire du lieutenant de police, qu'il se faisait des assemblées d'une quarantaine de nouveaux catholiques chez le sieur et la dame de la Fontaine ²,

1. Un du Coudray, protestant et conseiller au parlement de Paris, faisait baptiser son fils en 1603 (*Bullet.*, II, 280).

2. Leurs deux filles avaient été mises à la Bastille, puis aux Nouvelles Catholiques, avant la Révocation. Cependant M. et M^{me} de la Fontaine n'avaient pas encore abjuré au mois de janvier 1686, non plus que leurs voisins Pressigny, Lecoq de Saint-Léger, Morin et Rozemont, qui habitaient comme eux la rue des

rue des Marais, le long des jardins de l'hôtel de Liancourt; qu'un nommé Pressigny en était le personnage principal, et qu'une femme étant venue à mourir, on avait répandu le bruit, pour éviter d'appeler un prêtre, qu'elle était morte subitement ¹. Le 29 du même mois, Sa Majesté ordonnait d'arrêter le ministre au sujet duquel la Reynie avait écrit la veille à Pontchartrain, « ne se souvenant pas, disait-elle, d'avoir donné permission à aucun ministre de venir en France ² ». Enfin le 23 janvier 1691, le roi trouvait bon qu'on envoyât à Rouen à la suite du ministre qu'on n'avait pu arrêter à Paris ³. Peut-être le retour de Malzac avait-il décidé l'autre ministre à se rendre en Normandie.

Lui-même, cédant aux sollicitations des protestants de la Brie qui venaient le chercher, allait de temps en temps à Meaux, Claye, Lisy, Cuisy et Nanteuil-lez-Meaux; il fut deux ou trois fois en chacun de ces endroits, à la réserve de Meaux, où il n'alla qu'une fois. L'occupation qu'il avait à Paris l'empêcha de retourner dans les villes et autres lieux plus éloignés où il avait prêché, et d'où l'on écrivait fréquemment à divers particuliers pour l'engager à y retourner. Nous savons encore

Marais. Le 13 février, M^{me} de la Fontaine fut conduite à la Bastille avec ses filles, qui en sortirent au bout de huit jours pour retourner aux Nouvelles Catholiques. A la fin d'avril, l'abbé Gerbois faisait leur éloge en ces termes : « Elles sont toutes jeunes, ont du mérite et de la qualité; l'aînée est en bonne disposition; le roi devrait bien faire quelque chose pour les deux sœurs, à condition qu'elles se réunissent; car elles sont dans un dénuement extrême par le désordre des affaires de leur père et les engagements où s'est jetée leur mère. Quant à celle-ci, ajoute le convertisseur, elle n'a pas encore voulu prêter l'oreille depuis deux mois et demi qu'elle est à la Bastille, et je ne sais quelles mesures on peut prendre pour l'obliger d'entendre; c'est une opiniâtreté sans pareille. » Les deux demoiselles abjurèrent sans doute entre les mains de Fénelon, en même temps que leurs cousines d'Angennes, avec qui elles gagnèrent l'Allemagne. L'aînée sortit des Nouvelles Catholiques le 26 juin 1686. La mère figure encore, en compagnie de MM. Mallet et Brunier, sur une liste des prisonniers de la Bastille dressée le 17 décembre. Elle fut transférée à la citadelle d'Amiens, par ordre du 4 août 1687. Il est probable qu'elle y abjura, puisqu'elle fut relâchée; mais elle courut aux assemblées dès qu'elle fut rentrée à Paris.

1. *Reg. du Secret.*, O. 34, f^o 330.

2. *Ibid.*, f^o 310.

3. *Reg. du Secret.*, O. 35, f^o 26. — Le 18 février 1691, Pontchartrain écrivait encore à la Reynie : « Je vous envoie par ordre du roi cet autre mémoire au sujet des assemblées des nouveaux catholiques, qui se font à Paris, et Sa Majesté m'a ordonné de vous répéter qu'Elle sait à n'en pas douter qu'il se fait des assemblées dans ces maisons; qu'il faut que vous les fassiez observer de plus près et que vous découvriez assurément ce mauvais commerce. »

que, peu de jours avant son arrestation, Malzac avait écrit à un ami que, s'étant laissé conduire la nuit par des détours différents, il avait reçu à la pénitence et à la communion un vieillard vénérable qui portait le cordon bleu et qu'on soutenait sous les bras. C'était M. de Béringhen, père de M. le premier, qui avait professé longtemps la religion, et qui mourut bientôt après sans confession ni sacrements ¹. Une lettre, saisie sur de Malzac et datée du 31 janvier 1692, nous apprend aussi qu'il pratiquait pour les mariages le système inventé par le légiste Claude Brousson. Le signataire de cette lettre, nommé Anne Brunet, raconte au pasteur qu'il a rendu visite au curé de sa paroisse, lequel a refusé de le marier et de publier ses bans, à moins qu'il n'allât à confesse et ne fit ses pâques; que ce refus a été constaté par un sergent (huissier), qui fera lui-même la publication des bans. Puis il demande ce qu'il reste à faire pour que son mariage, non béni par l'Église, reçoive une sorte de consécration légale. Ce système contenait en germe l'institution du mariage civil, précieuse conquête arrachée par la constance et les longues souffrances des huguenots à l'intolérance de l'Église et de l'État.

O. DOUEN.

1. *Bullel.*, III, 593.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ

(1562-1563).

L'auteur des *Mémoires de Jehan Larcevesque, sieur de Soubize*, parvenu au siège de Lyon, s'exprime ainsi : « Quant à ce qu'il fit au dit Lyon et tout ce qui y advint pendant qu'il y commanda, vous en avez des instructions. » Le morceau ainsi désigné est le très important document conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français, vol. 20783, fol. 113, 151) et dont je dois l'indication au savant éditeur des lettres de Catherine de Médicis, le comte Hector de la Ferrière.

Ce mémoire, rédigé par ordre de Soubise, avec pièces à l'appui, dans une intention apologétique, n'a pas été ignoré de Th. de Bèze, qui y a largement puisé (*Hist. eccl.* liv. XI) pour le narré des événements accomplis à Lyon en 1562 et 1563, sans toutefois reproduire la correspondance de Soubise avec la reine mère, qui en fait l'intérêt principal.

C'est le motif qui nous décide à publier intégralement ce morceau. Il évoque un épisode important des annales lyonnaises, et peut fournir d'utiles comparaisons avec les relations catholiques de Claude de Rubis et de Gabriel de Sacconay.

Rappelons tout d'abord que les protestants de Lyon, fort nombreux sous Charles IX, exaspérés par les massacres de Vassy et de Sens, s'emparèrent de la ville par un hardi coup de main, le 30 avril 1562, et en restèrent maîtres durant plus d'un an, malgré les attaques combinées de Tavannes et du duc de Nemours. La vigilante fermeté de Soubise, délégué par le prince de Condé au commandement de la place, ne contribua pas peu à prolonger une résistance qui montra sous le plus beau jour le noble caractère du chef huguenot. (Voy. le *Bulletin*, t. XXIII, p. 495-503, et la nouvelle édition des *Mémoires du sieur de Soubise*, Paris, 1879, in-8, p. 59, 80.)

Monseigneur le prince de Condé après avoir, par deux jours consécutifs, présenté la bataille à monsieur de Guyse en la Beausse près

d'un village nommé Talcy, laquelle ledit sieur de Guyse ne voulut accepter, et voyant qu'il n'estoit raisonnable par tous les devoirs et raisons de la guerre de l'assaillir en son logis à cause de la difficulté des advenues, print la résolution de retourner vers Boygensy, lequel il print le lendemain d'assault, et fut le premier lieu où les soldats de la religion commencèrent à se desborder en cruaultez et pilleries. Mais cependant le duc de Guyse avec son armée tira pais vers Bloys, lequel ils eurent bientost prins à cause qu'il n'estoit tenable contre telle force; quoy voyant monsieur le prince, et qu'il n'y avoit alors moyen de les contraindre à venir au combat à cause du pont de Bloys qu'ils avoient sur la rivière, il se retira à Orléans pour adviser aux affaires qui se presenteroient, et résolut avec monsieur l'admiral et les autres seigneurs qui le suivoient en ceste sainte entreprinse, de ne se mettre plus à la campagne sans avoir du secours des estrangiers, comme ledit sieur de Guyse avoit, car deux ou trois jours après luy arriva le conte de Rocquendolf avec douze cents Reytres, et peu de jours en suyvnt le conte de Ringrave avec aultant de Reytres et ung regiment de quatre ou cinq mil Lansquenets. A ceste cause led. sieur prince estant arrivé aud. Orléans, pourveust diligemment, premièrement à despartir par les places et provinces qui s'estoient eslevées pour la mesme querelle et service de Dieu et la liberté du Roy et de la Roïne sa mère, dépescha le conte de Montgomeri en Normandie, ayant auparavant envoyé le sr. de Morvillier dans Rouen. Il dépescha aussy le sr. de la Rochefoucault en Guyenne, le sr. d'Andelot en Allemaigne vers les princes pour avoir secours d'eulx tant de pied que de cheval, led. sr. de Soubize à Lyon, lequel partit d'Orléans deux jours après led. sr. d'Andelot, qui fut le troisième jour de juillet mil cinq cent soixante deux, et arriva aud. Lyon le xix^e dud. mois pour y commander suivant le pouvoir que lui en donna monseigneur le prince dont la teneur sensuyt.

Louys de Bourbon, prince de Condé, à nostre très cher et bien amé cousin Jehan Larcevesque, seigneur de Soubize, chevallier de l'ordre du Roy monseigneur, salut.

Comme pour conduire à chef l'entreprinse pour laquelle nous avons prins les armes, et avec nous à nostre exemple et adveu, plusieurs autres seigneurs chevalliers, tenant grand lieu et des principales charges et estats au service de ceste couronne et une grande partie de la noblesse de ce royaume, et même un grand nombre des

plus notables bourgeois de la plupart des bonnes villes, assavoir pour la liberté du Roy monseigneur, de la Royne sa mère et de son conseil, l'entretenement de ses édits et ordonnances et repos de ses subjects, l'un des moyens plus requis soit que nous conservions sous son autorité les villes lesquelles se sont déclarées de nostre party, et empescher que les ennemys aspirant à la tyrannie de ce royaume ne s'en puissent emparer, et mesmement de celles qui sont de la plus grande importance pour donner faveur avantage et commodité à l'une ou l'autre des parties, et que pour cest effect il n'y ait chose plus nécessaire que de mettre et instablir en chacune d'icelles de bons chefs et gouverneurs, la fidelité desquels envers Sa Majesté soit assurée et l'affection au bien publicq congneue et approuvée, et au reste qu'en chacune desd. villes il soit pourveu de personnages de tant plus grande et apparente qualité qu'elle est de plus grande importance, et que ce soit chose assez notoire en tout ce royaume qu'il n'y en ait aucune autre de laquelle l'on puisse tirer plus de support, advantaige et commodité que de la ville de Lyon, POUR CE EST-IL que nous à plain confiance de votre personne et de vos bons sens, suffisance, congnoissance et expérience au fait de telles grandes charges, vaillance, prudence, vigilance, loyauté envers Sa Majesté et affection au bien publicq, pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations à ce nous avouant, nous vous avons commis ordonné et depputé, commetons ordonnons et depputons par ces présentes pour durant ces troubles et jusques à ce que Leurs Majestés ayent reconvert leur plaine et entière liberté, estre en ladite ville de Lyon avec pouvoir d'y commander et ordonner tant en icelle qu'en lieux circonvoisins de toutes choses concernantes la garde et conservation d'icelle, assavoir du nombre et de la qualité des gens de guerre qui y seront en garnison, de leur soldes, appointemens, paies et entretenement de leurs entreprises factions et exploits de guerre, police, reiglement et discipline militaire, des municions tant de vivres que d'armes et artillerie, fortifications, emparemens et démolitions nécessaires pour la seureté d'icelle ville et autres lieux, levée de gens ou deniers, de quelque nature qu'ils soient, appartenant à Sa Majesté ou à ses subjects, des biens meubles appartenant à toutes personnes tenant le party contraire au nostre pour iceux faire saisir et arrester, ou bien exploiter et convertir en argent, vente d'argenteries, fonte d'artillerie et batterie de monnoye, selon que l'occasion

se présentera, et généralement de toute autre chose à telle charge appartenante; de ce faire nous vous avons donné et donnons pouvoir, puissance, auctorité, commission spéciale, promettant en bonne foy et parole de prince de toutes les choses susdites, ainsy par vous ordonnez en l'exécution de ce présent pouvoir, vous faire advouer et suffisamment descharger comme des choses faictes et exécutées pour le bien des affaires du Roy mondit seigneur et conservation de ses subjects. Et pour le présent nous prions et néantmoins mandons à tous justiciers officiers et subjects de Sa Majesté qu'il appartiendra, que à vous en tant ce que dépend du faict, et manniement de telle charge ils entendent et obéissent bien et dilligement, et facent entendre et obeyr de tous et chascuns ainsy qu'il appartiendra, vous y prestent aide, faveur, confort, assistance et main forte, si le besoing est et requis en sont. En temoing de ce nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles fait mettre le scel de nos armes.

A Orléans le xxv^e jour de may, l'an mil cinq cent soixante deux.
LOUYS DE BOURBOIS, par monseigneur le prince de Condé : *Houlier*.

Estant doncq le sr. de Soubize arrivé aud. Lyon il y trouva le baron des Adrets, lequel après la mort de La Mothe Gondrin avoit esté esleu des gentilshommes du pais de Dauphiné pour y commander ensemble avecq Lion, en vertu de lettres missives dud. sr. prince, et estoit arrivé deux jours auparavant seulement, revenant de la prinse de Montbrison, auquel lieu il avoit exercé de grandes cruaultez, ayant fait saulter du hault d'une tour en bas plusieurs gentilshommes et les principaulx bourgeois de lad. ville. Led. sr. de Soubize luy en fait une douce et gracieuse remonstrance, luy disant que telles cruaultez n'estoient point agréables à Dieu, et que l'on pouvoit faire son service et de son Église beaucoup mieux en n'en usant point, et qu'il y avoit grand dangier que cela ne l'irritast contre les siens; davantage que cela empiroit grandement la cause de la Relligion Reffermée, pour ce que monsieur le prince en toutes ses escriptures a toujours taxé monsieur de Guyse et ses adhérens des cruaultez dont il faisoit user envers lesdits de la Religion qui sont fidelles subjects du Roy, qui estoit ce qui par raison le devoit rendre plus odieux tant à Sa Majesté qu'à tout son peuple, et que si nous en usions de mesme, comme il avoit faict aud. Montbrison, nous ne les en pourrions plus accuser parce que nous tomberions en

mesme condamnation. Led. Baron des Adrets receust de ceste remonstrance ce que bon luy semble, et dict davantage led. sr. de Soubize à tous les gentilshommes et cappitaines qui estoient à la garde de Lyon que s'il s'en trouvoit quelques-uns d'entre eulx qui feussent tant acharnez à telles cruaultez, et qu'ils sentissent ne s'en pouvoir garder de les continuer, qu'ils eussent à prendre autre party, parce qu'il ne vouloit permettre au lieu où il aurait à commander qu'il s'en fist plus, et que si aucuns l'entreprenoient il les chastieroit si bien que les autres y prendroient exemple. Led. Baron des Adrets qui ne pouvoit supporter d'estre en un lieu ou autre que luy commandast et qui luy fut supérieur, print congé dud. sr. de Soubize et s'en alla au pais de Dauphiné pour y pourveoir aux affaires selon qu'il entendoit estre besoing.

Or pour sçavoir l'estat auquel led. sr. de Soubize trouva les affaires de Lyon, fault entendre que incontinent après la réduction de la ville, les conseillers, eschevins et principaulx d'icelle establirent par entre eulx ung conseil pour la police et gouvernement, et pour trouver finances pour les frais de la guerre, sous l'auctorité du Baron des Adrets pendant qu'il y demeura en charge, lesquels conseillers et eschevins vindrent trouver led. sr. de Soubize, incontinent qu'il y fut arrivé pour l'informer de l'estat des affaires et entre autres d'une qu'il trouva bien dure, qui estoit la cappitulation qu'ils avoient faicte avec les Suisses du canton de Berne qui avoient associé avec eux quatre compaignies de Neufchastel et deux des Valésiens pour avoir cinq ou six mil hommes de secours pour la garde de lad. ville, lesquels y devoient arriver deux ou trois jours après, et venoient en intention d'entrer en garnison dans la ville, ce que estant considéré par led. sr. de Soubize, et congnoissant le danger auquel il mettroit lad. ville pour le Roy s'il les laissoit entrer dedans les plus forts, il résolut de ne les y vouloir point laisser entrer, quand bien ils s'en debvroient retourner après avoir faict la monstre, sans faire autre service, et envoyer devers eulx ung gentilhomme avecq deux seigneurs de la ville, pour leur déclairer quelle estoit sa volonté, en cela leur remontrant l'obligation en quoy ils estoient envers ceulx de Lyon par leur capitulation, de les secourir pour la garde de leur ville, et que cela ne s'entendoit poinct d'entrer dedans pour y tenir garnison, pour ce qu'ils avoient assez de soldats de leur nation pour la garde d'icelle, et que d'entrer dedans ce seroit au

lieu de la secourir, la faire perdre, à cause du peu de vivres qui estoient dedans, et que le moyen de la secourir estoit de s'opposer aux forces de monsieur de Tavannes, afin que cependant il donnast loisir à ceux de Lyon de faire leurs récoltes et leurs vendanges, et de pouvoir faire entrer dedans ladite ville de toutes sortes de vivres, s'offrant led. sr. de Soubize de les mener luy mesme, et les renforcer de quatre mil hommes de pied et de toute sa cavallerie, ensemble de pièces de campagne et batterie, si le besoing estoit, leur proposant s'ils vouloient marcher avecq luy jusques à Chaslons, auquel lieu estoit led. sr. de Tavannes. Il espéroit de la prendre par le moyen de quelques intelligences qu'il y avoit dedans, et cependant ceux de Lyon auroient meilleur moyen de faire leurs affaires tout à l'aise sans estre pressez d'aucuns ennemis; à quoy lesd. Bernois ne firent aucune responce, sinon qu'ils n'oseroient outrepasser le commandement de leurs supérieurs, qui estoit de ne combattre point sinon pour la deffence des murailles de Lyon.

Quoy voyant led. sr. de Soubize leur envoya faire leurs monstres en une petite ville qui est au pays de Franc Lyonnais, nommée Viney, distante de deux lieues de Lyon, où luy mesme se trouva expressément pour essayer s'il les pourroit mieulx persuader que ceux qu'il avoit envoyez par devers eux. Mais il n'en sceut rien tirer davantage, quelque peyne qu'il y aiet, sinon qu'ils seroient contens de marcher jusques à Mascon, et en quelques villages par de là, à la charge que si led. sr. de Tavannes se mettoit à la campagne et marchoit à eux, ils se retireroient devers Lyon, pour ce qu'ils estoient resolus de ne combattre point sinon dans lesd. murailles de Lyon.

A ceste cause led. sr. de Soubize considérant qu'il ne luy seroit honorable de se mettre à la campagne avec une armée resollue de non combattre, et voyant la honte que ce luy eust esté, si led. sr. de Tavannes eust marché devers luy, de se retirer sans oser l'attendre, estant beaucoup plus fort que luy, et ayant un régiment de six mil Suisses le plus beau et des plus beaux hommes qu'on eust sceu voir, il donna la charge de ceste conduite au sr. de Ponceuat qui estoit colonel de la cavallerie de Lyon, et ne retint avec luy que les gardes ordinaires et quelques compagnies qu'il envoya au pays de Forests pour faire amener le bled.

En ce mesme temps la Royne escrivit une lettre au sr. de Soubize

contenant en sommaire le plaisir qu'elle avoist d'entendre qu'il estoit entré dans Lyon pour y commander, s'assurant tant de sa fidelité et de l'affection que de longtemps il avoit au service du Roy son fils, et particulièrement au sien, qu'elle avoit espérance qu'il ne s'y feroit chose qui fut contre leur service, et pour ceste cause, et pour en rendre meilleur tesmoignage, elle le prioit de remettre la ville de Lyon en liberté et entre les mains du Roy, et ce faisant elle luy promettoit beaucoup de biens et de faveurs.

A quoy le sr. de Soubize fit response qu'il s'estimoit très heureux et remercioit humblement Sa Majesté de la bonne opinion qu'elle avoit de luy, et qu'il aimeroit mieulx estre mort que de luy donner jamais occasion de la changer, et qu'il estoit venu dans Lyon en ceste seule intention de la conserver et garder pour le Roy et empescher qu'elle ne tombast en autres mains, ce qu'il feroit ou il luy cousteroit la vie ; mais qu'il luy sembloit que le commandement qu'elle luy faisoit de s'en dessaisir contrevenoit à la bonne opinion qu'elle disoit qu'elle avoit de luy, pour ce que Leurs Majestés ne la sauroient mettre entre les mains d'homme pour la garder plus fidelle et affectionné à leurs services que luy, ne que mieulx la leur conserve, mesmement en temps si turbulent, et quand Dieu luy donneroit cest heur de voir Leurs dites Majestés en la liberté qu'il desiroit et qu'elles devoient estre, il ne faudroit incontinent d'obeyr à tous leurs commandements.

Depuis la Royne envoya aud. sr. de Soubize une autre lettre escripte et signée de sa main, de laquelle la teneur ensuit :

Monsieur de Soubize, voyant par les lettres que vous avez escriptes tant à monseigneur le prince de la Roche-sur-Yon qu'à mademoiselle du Gognier, que continuez en la mesme volonté que d'aultrefois je vous ay veu de faire service au Roy mon fils, qu'avez si bien et sagement fait de n'avoir receu les Suisses, cela a esté cause que je vous ay bien voulu escrire la présente pour vous dire que si avez la bonne volonté que me mandez, qu'il est en vous de faire un *bon service* au Roy mon fils, et le me monstrez par effect, en remettant Lyon du tout en son obéissance, et si avez envie de le faire et que m'en advertissiez, vous pouvez assurer que celuy que vous m'enverrez n'aura ni mal ni desplaisir, et que je reconnoitray de telle facon le service que vous ferez, qu'aurez occasion d'estre content plus que n'eussiez jamais ; et si vous m'eussiez voulu croire quand

vous partistes de Fontainebleau, de dire ce que je vous avois dit à M^r l'admiral de renvoyer ses gens et ne bouger de chez luy, nous ne fussions pas en la peyne où nous sommes, et ce pauvre royaume fut en repos. Mais il n'a pas pleu à Dieu, et s'il luy plaist et à vous de faire ce que je vous mande, vous serez trop heureux et ce pauvre royaume, et nous tous vous en serons bien tenus, et vous ferons congnoistre par effect comment nous estimerons le service qu'avez fait en cela. Je prie Dieu qu'il vous doint la volonté de le faire.

CATHERINE.

(Lad. lettre n'est point dattée, qui est cause qu'on ne la datte point icy).

(A suivre.)

EXTRAITS DE LA GAZETTE DE HAARLEM

SUR LES PERSÉCUTIONS DIRIGÉES CONTRE LES PROTESTANTS FRANÇAIS
DE 1679 A 1685¹.

Paris, 31 *janvier* 1679. — On écrit de Languedoc : On assure qu'on ôtera tous les emplois à ceux de la religion : depuis cinq à six jours, un certain Foubert, de la religion, chef d'une académie, a reçu un arrêt du conseil qui lui interdit de tenir à l'avenir une académie, et de recevoir une pension quelconque.

4 *mars*. — Les intendants ont reçu partout l'ordre de visiter les églises des réformés pour voir si quelque chose a été fait à l'encontre des ordres du roi.

7 *mars*. — On écrit du Languedoc : Il n'y a plus de consuls de la religion P. R. ; ils ont préféré déposer librement leurs offices que d'y être forcés par les intendants.

21 *mars*. — On dit qu'il y a eu une émeute à Nîmes entre les catholiques et ceux de la religion P. R., à cause de la suppression des consuls et d'autres officiers de la religion. On dit qu'il y a 14 à 15 morts.

25 *mars*. — Cela va mal en Languedoc avec ceux de la religion ;

1. C'est à M. Enschédé, bibliothécaire-archiviste de Haarlem, que nous devons la traduction des extraits suivants, tout ou appréciera l'intérêt au point de vue historique. Le correspondant si bien informé de la gazette, qui noie, pour ainsi dire, au milieu des nouvelles de la cour le récit des épreuves de nos pères, tenait sans doute de très près à l'ambassade de Hollande. — (*Réd.*)

on craint une émeute. Pour cette cause, on a envoyé 8 000 hommes qui seront internés chez les habitants.

Paris, 14 *avril*. — En Guyenne et en Languedoc, on a démoli beaucoup de temples de réformés qui avaient été bâtis contre les stipulations de l'édit de Nantes.

Paris, 10 *avril*. — Les nouvelles du Languedoc portent qu'il y a déjà plus d'un mois que des troupes y passent. Mais ce qu'on a appris à l'improviste est qu'il vient des régiments de Perpignan qui vont sur l'ordre du roi à Bordeaux, ainsi que d'autres qui ont reçu l'ordre d'aller de Pignerol en basse Guyenne, tandis qu'on laisse beaucoup de troupes en bas Languedoc, ce qui opprime beaucoup ceux de la religion réformée et surtout parce que, sur l'ordre du roi, on nommera des conseillers catholiques à la place des réformés, ce qui aura aussi lieu dans tout le pays de Foix. A Béziers, où les réformés sont fort nombreux, l'ordre était donné pour le 7. On destituera aussi tous ceux qui sont de la religion réformée dans la généralité de Montauban.

M. de Ris, intendant de la justice à Bordeaux, a reçu quelques ordres du roi contre les réformés. On dit qu'il a été résolu en secret entre leurs capitaines, lieutenants et enseignes et autres officiers, de courir aux armes au premier son du tambour; on ajoute qu'ils ont écrit en Angleterre pour être secourus, avec beaucoup d'autres on dit qui ne méritent aucune confiance.

Entre temps, on a enlevé les armes du feu roi Henri IV du fronton du temple de Nérac, et il y a un édit du roi qui confisque tous les biens des catholiques qui se font réformés.

Paris, 9 *mai*. — On écrit de Saint-Afrique en Rouergue que tout un régiment a été envoyé dans les maisons des réformés.

Paris, 23 *juin*. — Tous les conseillers de la religion réformée de Montpellier sont forcés de se désister de leurs charges, ce qui chagrine beaucoup les avocats et la noblesse.

Paris, 22 *août*. — L'Édit du roi concernant la réunion des chambres mi-parties de Languedoc et Guyenne a été mis à exécution le 2 à Toulouse et le 6 à Bordeaux, et tous les officiers de la religion réformée ont été disséminés dans toutes les chambres de Bordeaux et de là transportés de la Réole à Agen.

Paris, 29 *septembre*. — On nous écrit de Languedoc qu'on y attend les ordres de la Cour sur le tumulte parmi les réformés dans les

Clévennes, causé par un curé près du Puy-en-Velay, qui a obtenu un arrêt du conseil d'État pour la démolition de leurs temples. On a démolit depuis quelque temps 15 de leurs temples, et l'on parle de leur enlever leurs académies de Puylaurens et Saumur. On dit qu'un de leurs coreligionnaires étant mort à Pezenas, quatre hommes qui le portaient pour l'ensevelir la nuit à onze heures, furent attaqués par des laquais qui les mirent en fuite, abandonnant le corps auquel les laquais auraient fait des atrocités.

Paris, 10 *octobre*. — On écrit de Languedoc : Par arrêt du conseil, il est interdit aux réformés de se réunir dans leurs temples quand les évêques disent la messe.

Dans l'abbaye de Saint-Guillaume-le-Désert, en Languedoc, on a trouvé dans les ruines d'une église autrefois démolie par les réformés, un cercueil en cuivre que l'on pense contenir le corps de saint Guillaume d'Aquitaine, fondateur de la susdite abbaye. Le concours du peuple y est fort grand, et l'on pense que la trouvaille aura pour résultat de faire rebâtir l'église.

Paris, 23 *janvier* 1680. — On parle de fermer l'académie des réformés à Puylaurens.

Paris, 26 *février*. — On démolit plusieurs temples que ceux de la religion ont en Languedoc, entre autres Peyrat, celui à Mayers et à Revel.

Paris, 22 *mars*. — Il y a un arrêté du conseil par lequel il est défendu aux sages-femmes réformées, sous peine de mort, d'assister des femmes en couches.

Depuis le 11 avril 1680 jusqu'au 1^{er} janvier 1683 une lacune existe dans la Gazette.

Paris, 1^{er} *janvier* 1683. — Mons. de Noailles, qui est revenu de Languedoc, est très estimé pour la conduite qu'il a tenue envers les officiers du Roi et dans l'intérêt de Sa Majesté et de la Religion.

Paris, 5 *janvier*. — Mons. de Méuars, intendant de la généralité de cette ville, a été dans l'église réformée qui se trouve près de la ville de Meaux, et y a fait la même insinuation qu'il a faite à Charenton ; il était accompagné d'un théologien qui habite Meaux. Tout s'est passé avec ordre et respect.

Mons. de Noailles retournera au mois de mai prochain en Languedoc pour se faire recevoir au parlement de Toulouse. L'évêque de Lavaur, un baron et deux députés du tiers état avec un syndic, sont arrivés au nom de cette province et ont porté toutes les plaintes

dont ils étaient chargés à la cour. L'évêque d'Alais avait voulu faire partie de cette députation, mais l'évêque de Lavaur a tant fait qu'il est resté chez lui.

On apprend de Toulouse que la prison du palais est aussi remplie de ministres et de ceux de la religion qu'auparavant de ceux qu'on accusait de maléfices et de sorcellerie. L'archevêque était bien de retour de sa campagne et en bonne santé, mais très mal disposé parce que les affaires de la religion n'étaient point terminées.

Paris, 8 *janvier*. — On écrit de Toulouse que l'affaire de Mons. de la Vilacere, conseiller au parlement (accusé d'avoir sollicité pour empêcher la démolition du temple de Bergerac) se poursuit en parlement, et que la majorité était d'avis qu'il fallait lui interdire sa charge durant quelque temps.

Paris, 12 *janvier*. — Il y a quelques jours que le conseil d'État a rendu un arrêt par lequel l'exercice de la religion réformée est interdit dans la ville de Saint-Jean-d'Angély et ordonné que le temple sera entièrement démoli, sous prétexte que les habitants de cette ville, en 1569, se sont révoltés contre le roi Charles IX et se sont opposés à Louis XIII; c'est pourquoi ils ont perdu leurs privilèges.

Paris, 22 *janvier*. — Samedi dernier, le roi a dit à son lever qu'il pensait bien que beaucoup de monde solliciterait pour avoir les abbayes de Saint-Denis, de Cluny et de Saint-Germain, mais que pour l'éviter, il déclarait que personne n'aurait ces abbayes, vu que leur revenu étant de plus de 300 000 livres, il voulait le consacrer à la conversion de ceux de la religion réformée en son royaume, qu'il y ajouterait encore d'autres revenus et que M. Pelisson serait chargé de la distribution.

On assure que le roi a écrit au comte de Roure, lieutenant de Sa Majesté en Languedoc, de rester à Montpellier durant l'absence du duc de Noailles pour surveiller les réformés.

Paris, 5 *février*. — Le roi a ordonné que ceux de la religion réformée auront à déclarer leurs maisons et institutions de bienfaisance qui ont été érigées dans les dernières vingt années, vu qu'il est inutile qu'ils aient des institutions séparées et qu'elles seront réunies aux institutions générales.

Paris, 5 *mars*. — On écrit de Toulouse que l'évêque de Montauban ayant voulu donner le temple réformé aux catholiques, ceux de la religion s'y sont opposés, sur quoi le prélat se serait retiré à Tou-

louse, ne se croyant plus en sûreté en ce lieu ; il s'en était plaint au parlement qui avait de suite envoyé un commissaire pour informer et procéder. Entre temps l'évesque a écrit à la cour demandant un ordre pour faire démolir le temple ; d'autres croient que vu que le prélat s'est adressé au parlement, il sera rendu un arrêt pareil à celui donné pour l'église de Montpellier et qui serait confirmé par le conseil d'État. On disait aussi que quelques-uns des principaux moteurs seraient sévèrement punis.

On a, par décision du conseil d'État, fait savoir à ceux de la religion de ne pas tenir d'écoles en d'autres lieux que ceux où ils ont des consistoires, et de ne pas donner d'argent pour d'autres ministres que ceux qui demeurent là où il y a un consistoire.

Paris, 30 *avril*. — On écrit de Toulouse que, sur l'ordre de Mous. d'Aguesseau, on a fait des recherches dans le cloître de Saint-François de Piepus, après un ouvrage que ceux de la religion réformée ont fait imprimer et qu'ils appellent le *Préservatif contre la conversion*, et l'on en a trouvé un exemplaire entre les mains d'un religieux ainsi que d'autres livres du même genre.

Paris, 4 *mai*. — Les affaires de la religion vont leur ancien train, excepté les déclarations contre les ministres des églises qui ont été occupées par les catholiques, qui ont été approuvées par tous les parlements du royaume, et depuis quelques jours aussi par celui de cette ville, et parle-t-on d'une autre par laquelle l'administration du baptême et la consécration du mariage seraient, à l'avenir, interdites à tous les ministres.

Paris, 11 *mai*. — Par la déclaration qui à présent a été vérifiée par tous les parlements du royaume, tous les ministres qui laisseront entrer des catholiques dans leurs églises seront condamnés à une amende honorable et à la confiscation des biens et bannis à perpétuité du royaume.

Paris, 14 *mai* 1683. — La persécution contre les réformés augmente journellement en ce royaume. A Salignac, une petite ville de Guyenne, le curé a excommunié tous les domestiques, bonnes, jardiniers et nourrices en service chez des réformés qui ne quitteraient point leur service ; ce qui a causé la mort de beaucoup d'enfants par la privation de nourriture. La même chose a eu lieu un peu plus tard à Montignac et dans d'autres endroits, de sorte que les réformés n'ont plus personne pour les servir et sont dans la plus grande consternation.

Entre Bordeaux et Argentan, il ne reste plus que deux temples pour la démolition desquels on n'a pas encore pu trouver un prétexte valable. La plupart des réformés ont fermé leurs temples et y montent la garde pour essayer d'empêcher qu'un catholique n'y entre.

Paris, 2 *mai*. — La comtesse de Coligni est décédée.

On dit que 3 ou 4 ministres réformés en Anjou ont été bannis du royaume et leurs biens confisqués.

Paris, 1^{er} *juin*. — Vu que les catholiques ont prétendu avoir droit à des sièges dans le temple de Charenton, on leur a, sur l'ordre du roi, désigné un banc avec défense à tout autre de s'y mettre; cependant les réformés s'en sont plaints.

Paris, 11 *juin*. — L'église de Montauban est condamnée depuis huit jours parce qu'on y a reçu un relaps à la sainte cène.

Paris, 10 *juin*. — Le parlement de Toulouse a, par arrêt du 2 de ce mois, déposé 3 ministres et ordonné la démolition du temple de Montauban. L'évêque de Montauban est de suite parti pour mettre cet ordre à exécution, et à présent on démolit le temple avec la même activité que celui de Montpellier.

Paris, 18 *juin*. — On conduit beaucoup de prisonniers réformés de Montpellier à Toulouse sans qu'on sache pourquoi.

Paris, 25 *juin*. — A Nismes, il y a eu quelques difficultés avec les réformés et l'on craint que la démolition du temple pourrait en être la suite. Les réformés de ce pays tiennent en ce moment un synode en Poitou.

Paris, 16 *juillet*. — Le marquis de Cire, qui s'est fait catholique, a reçu l'ordre de retirer sa fille de chez sa tante, madame de Ruvigny, et de la mettre comme demoiselle d'honneur avec madame de Jarnac chez Mademoiselle.

Paris, 30 *juillet*. — Certain Hocquelon, envoyé par Mons. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, a rapporté à la cour que les réformés, nonobstant les édits, se rassemblent en rase campagne à Savenne, près de Montpellier, et autres endroits où on a démoli les temples et qu'ils prêchent journellement. Ils ont aussi envoyé ici un député qui a été chez Mons. de Châteauneuf, mais qui l'a durement renvoyé et a dit qu'il ne voulait rien faire en faveur des rebelles. Le député s'est alors rendu auprès du chancelier et fut, quoique celui-ci reçoive tout le monde avec aménité, traité de la même manière, car il lui dit en colère : Voyez, voilà la guerre déclarée, que venez-vous

faire ici? Il n'y a pas d'autres dépêches ici pour vous sinon qu'il faut qu'il y ait de l'ordre dans le pays d'où vous venez; envoyez pour qu'on y érige des potences, afin que ce peuple soit puni. Le susdit chancelier s'en alla et lui tournant le dos ne voulait plus écouter l'envoyé.

Des ordres ont été envoyés à Mons. d'Aguesseau pour faire saisir ces gens qu'on croit être de 3 à 4 mille, par les troupes; ceux qu'on saisira iront aux galères.

Paris, 3 août. — Les réformés qui s'étaient réunis en Languedoc se sont dispersés. Mons. de la Reynie a été à Charenton pour y faire choix d'un banc de 14 à 15 places pour les catholiques, et a ordonné aux réformés, au nom du Roi, de les y souffrir.

Paris, 17 août. — Mons. Merin, ministre réformé de Charenton, reste à la Bastille quoiqu'il ait prouvé son innocence.

Paris, 24 août. — Les réformés qui s'étaient réunis au Puy-en-Velay au nombre de 7 à 800, ont été dispersés par la noblesse forte de 3 à 400 hommes. Au contraire, près de Valence, les réformés ont pris le château Diffe, appartenant à un conseiller du parlement de Grenoble. Ils ont un gentilhomme que l'on croyait prisonnier à leur tête, de sorte qu'il y a encore 6 régiments qui ont été rejoindre Mons. de Boufflers et St-Ruth pour les disperser. Il y en a encore beaucoup sur pié en d'autres provinces qu'on espère soumettre bientôt. A la foire de Beaucaire, ils ont acheté plus de 3 000 mousquetons, beaucoup de poudre et de plomb. Mais Mons. de Calvinsson, lieutenant du roi en la province, en a écrit à la cour vu qu'il n'osait pas prendre de décision avant d'avoir des ordres formels.

Paris, 25 août. — On a envoyé 9 000 hommes en Languedoc et Dauphiné à la nouvelle qu'on avait tenu des prêches où c'était interdit depuis plus de quinze ans, et parce qu'ils ont maltraité les gardes du grand prévost et de l'intendant.

Paris, 31 août. — Les réformés du Languedoc ont pris une maison appartenant à Mons. d'Aguesseau, qui a échappé à grande peine; ils ont édicté un jour de jeûne et se sont retirés dans les montagnes.

Nîmes, 23 août. — La nouvelle que les réformés ont pris les armes est fausse, et le bruit a été répandu pour leur faire du tort auprès des princes étrangers.

Paris, 1 octobre. — On a ici reçu avis du Vivarais, que l'intendant va pour attaquer les réformés qui se sont réunis à Chalançon, Boutière

et Cambou. Les réformés ont envoyé à l'intendant deux gentils-hommes pour protester de leur fidélité au Roi et pour offrir de se retirer en leurs maisons. Les églises des Cévennes ont aussi fait protester de leur fidélité par les députés de leurs consistoires.

Paris, 4 octobre. — Le plus jeune des fils du ministre Chamier, qui a été roné vif en Dauphiné, a souffert son supplice avec un grand calme. Ce à quoi il avait été fortement exhorté par sa mère, qui avait même déclaré qu'elle avait encore trois enfants, qu'elle était prête à donner s'ils étaient destinés à mourir pour la religion.

Paris, 12 octobre. — La femme d'un ministre des Cévennes a été pendue sous prétexte que l'on avait trouvé des armes chez elle. Deux ministres de Montbéliard ont été arrêtés, on leur fait leur procès, et on pense qu'ils seront pendus.

Paris, 22 octobre. — On dit que ceux des Cévennes ont accepté l'amnistie qu'on leur a offerte.

Paris, 29 octobre. — Les affaires des réformés du Vivarais ne sont pas encore terminées et on a de nouveau conduit deux de leurs ministres à Montpellier. On dit que le temple réformé de Nîmes devrait bien être démoli, vu que l'on dit que parmi les réformés même il y a des dissensions.

Le bruit court que le temple réformé à Puy-Laurens dans l'évêché de Lavar sera démoli, et que l'académie que les réformés y ont sera fermée, vu que l'évêque de Lavar, qui a été ici pour porter les doléances des États de Languedoc en a obtenu la promesse du Roi.

Paris, 2 novembre. — Les deux ministres qui ont été pris dans le Vivarais ont été exécutés à Montpellier. On dit que les réformés des Cévennes ont accepté l'amnistie qui serait générale excepté 15 personnes dont on fait le procès.

Paris, 9 novembre. — On écrit de Nîmes qu'il vient d'y arriver un grand nombre de troupes, et parmi le régiment de dragons de Barbezieux. On croit que cela a lieu pour faciliter la démolition du temple, d'autres veulent dire que Mons. d'Aguessan, qui doit intenter le procès à quelques ministres et autres personnes des Cévennes, en a besoin.

Paris, 12 novembre. — On écrit de Tournon en Vivarais, sur le Rhône, qu'après qu'on avait envoyé l'amnistie aux réformés de ce pays, on en a arrêté plusieurs, entre autres un Mons. Homel, ministre à Soyon, âgé de soixante cinq ans, et très estimé dans la pro-

vince, d'une vie irréprochable, et qui a été député au dernier synode. On l'a roué vif, on lui a donné 30 coups sur la roue sur laquelle on l'a laissé expirer, ce qui a duré plusieurs jours, et cela parce qu'il avait engagé ses frères à rester fidèles au service du roi, à s'opposer aux poursuites du clergé et à prêcher sur les ruines des temples.

Les dragons, qui ont commis de grands excès dans le Vivarais et les Cévennes, sont entrés à Nîmes où ils vivent à discrétion chez les habitants.

Paris, 23 novembre. — On écrit du Vivarais, qu'après la mort de Mons. Homel, et depuis qu'on a désarmé la bourgeoisie à Nîmes, on a voulu arrêter 42 personnes qui se sont toutes sauvées par la fuite, et entre autres Messrs Peyrole et Icard, ministres à Nîmes, dans la campagne. Cependant on avait arrêté un Mons. Chambon, pasteur à Aymargues et un Mons. Escassier, pasteur à St-Gilles, qui seront roués comme Mons Homel. Plusieurs autres ont échappé, parmi eux Mons. Valentin, ministre à Clarensac; mais Mons. Argyer, ancien de l'église de Clarensac, par crainte du supplice de Mons. Homel qu'il aurait à subir, s'est coupé la gorge dans sa prison avec un canif.

Les Cévennes et le Vivarais sont encore pleins de soldats qui y commettent toutes sortes d'excès, et y vivent comme en pays ennemi. Ils forcent les gens à changer de religion en les menaçant de la mort.

Paris, 26 novembre. — Mons. d'Aguesseau travaille encore toujours au procès des réformés prisonniers; on a arrêté quelques marchands de Nîmes qui ont été conduits à la citadelle de Montpellier. A Nîmes il y a en ce moment 1500 dragons qui sont logés de 4 à 4 dans les maisons des réformés: on dit que le ministre qui a été fait prisonnier devra mourir un de ces jours. et qu'il y a des ordres de la cour à cet effet.

Les États du Languedoc ont ordonné à tous les habitants de porter leurs armes dans les magasins de l'État; beaucoup ont obéi, d'autres non, et parmi ces derniers ceux de St-Hippolyte. On parle d'élever une citadelle dans les Cévennes.

Paris, 10 décembre. — De l'amnistie que le Roi a accordée à ceux des Cévennes sont exclus 50 gentils hommes et 40 ministres dont on fera le procès par contumace.

(A suivre.)

ACTE DE CONSÉCRATION A DIEU

DE PAUL BUCROS, DE GANGES.

(14 décembre 1757.)

M. le pasteur Rayroux, de Ganges, nous transmet une copie de la pièce suivante, signée d'un nom obscur, auquel ne se rattache aucun souvenir historique. Serait-ce un motif de l'exclure du *Bulletin*? On a été d'abord tenté de le croire. Mais n'est-elle pas d'un bel exemple, cette profession de foi cévenole empreinte de toutes les ferveurs de la Réforme et de la primitive Église, au temps de Voltaire et de Rousseau? Quel plus grand acte que celui qui, consacrant l'homme à Dieu, fait tomber du coup toutes les tyrannies? C'est le secret de plus d'une page de notre histoire. Le nom de Paul Bucros mérite, à ce titre, d'être tiré de l'oubli.

Rappelons qu'à cette date l'Église de Ganges avait un pasteur éminent. Pomaret. Une lettre adressée par lui à Benjamin du Plan, en 1752, nous initie aux épreuves que subirent ses paroissiens pour leur attachement au culte du désert.

« Ganges est une petite ville des Cévennes, presque toute habitée par des protestants tous fidèles à Sa Majesté, et qui concourent d'ailleurs à faire fleurir le commerce. Cela n'a pas empêché qu'ils n'aient été vexés en une infinité de manières. Les faits rapportés ci-dessous en sont des preuves bien authentiques :

» L'an 1746, ils furent condamnés, sous prétexte de prier Dieu, à une amende de 2313 livres par feu M. le Nain, intendant du Languedoc. Cette amende fut payée au sieur Olivier, collecteur de cette ville.

» L'an 1747, les protestants furent condamnés et par le même M. le Nain, à une amende de 2712 livres. Cette amende fut payée au sieur Boudon, collecteur de ladite ville de Ganges.

» L'an 1748, Françoise Granger, accoucheuse protestante de la ville de Ganges, fut arrêtée et conduite aux prisons de Montpellier, où elle a été détenue environ quatre années, uniquement parce que n'ayant d'autres moyens pour gagner sa vie que sa profession d'accoucheuse, elle l'avait exercée contre les ordres de M. Martin, curé de Ganges.

» L'an 1751, Jean Rouland et Pierre Puech, accusés d'avoir fait baptiser leurs enfants selon la forme de leur communion, furent arrêtés, conduits aux prisons de Montpellier et condamnés le premier, à 100 livres d'amende, et le dernier à 200 livres, et à faire de plus rebaptiser leurs enfants par le curé de Ganges.

» L'an 1752, les protestants de Ganges furent condamnés pour fait d'assemblée à une amende de 1500 livres, par M. de Saint-Priest, inten-

dant du Languedoc. Cette amende a été payée au sieur Coularous, collecteur de la ville de Ganges.

» Outre les amendes et les emprisonnements, les protestants de la ville de Ganges ont souvent des troupes qui, sous prétexte de courir après les assemblées, vont ravager leurs champs et leurs vignes, sans qu'ils osent ni qu'il leur soit permis de se plaindre. »

Je soussigné Paul Ducros, ay apposé cy-dessous mon sein en témoignage que le 14^e jour du mois de décembre 1757 dans ma maison d'habitation à Ganges, après les plus mûres délibérations et poussé par les plus puissants motifs, j'ay formé le dessein salutaire, quelque party que d'autres puissent prendre, de servir l'Éternel, et je me suis consacré à Luy de la manière qui suit, en renouvelant solennellement mon alliance avec Luy.

Jéhovah! Dieu Éternel-Immuable! Créateur tout-puissant des cieux et de la terre, et monarque adorable des anges et des hommes! C'est dans la plus profonde humilité et en me rabaissant jusques dans la poussière, que je me prosterne maintenant en ta redoutable présence, te suppliant ardemment de pénétrer mon cœur des sentiments que je dois à ton Ineffable et Incompréhensible majesté.

Un tremblement me saisit à bien juste titre, lorsque vil et coupable vermisseau de terre, j'ose lever mes yeux vers toy, et me présenter devant ton trône; et cela encore dans quelles veües? Qui suis-je, ô Seigneur Éternel, et quelle est ma maison? Quelle est ma nature et mon origine? Quelles sont mes dispositions et quelle est ma conduite, pour aspirer à traiter alliance avec toy, le Roy des Rois et le Seigneur des Seigneurs? J'ay honte et je suis confus d'en parler seulement devant toy. Mais, ô Dieu, ta miséricorde est illimitée aussy bien que ta Grandeur; et si tu veux avoir quelques relations avec tes créatures, je parle en homme, il faut toujours que tu l'abaisses et que tu l'abaisses infiniment. Je sçai qu'en Jésus et par Jésus, le fils de ta dilection, tu as daigné visiter les coupables fils des hommes, et leur permettre de s'approcher de toy et d'entrer dans ton alliance. Je sai encore que ce plan est ton propre ouvrage, et que, dans tes grandes compassions, tu as envoyé ce divin médiateur pour nous le communiquer. Ha! où est le mortel, qui, n'étant point enseigné par toi-même, aurait pu, ou en concevoir l'Idée, ou être porté à la recevoir, après même que ce plan lui aurait été actuellement proposé.

C'est à toy que je viens maintenant, invité au nom de ton cher Fils, et me confiant uniquement en sa justice et en sa grâce. Je me jette à tes pieds, avec honte et avec confusion de face, en frappant ma poitrine, et en disant avec l'humble péager : O Dieu, sois appaisé envers moy qui suis pécheur. Je confesse Seigneur, que j'ay été un très grand pécheur en effet. Mes péchés se sont entresuivis jusques au ciel, et mes iniquités sont montées jusques aux nuës. En mille et mille occasions les affections dérégées de ma nature corrompue ont eu vigueur pour fructifier jusqu'à la mort; et si tu prends garde à mes transgressions, je devrais succomber sous le poids de mes crimes dans un silence de désespoir, et tomber aussi tôt dans un abîme de malheurs. Mais tu as daigné m'inviter à retourner vers toy, quoique j'aye été une brebis égarée, un fils prodigue, un enfant revêche. Voici, ô Éternel, je viens donc à toy. Je viens persuadé que j'ay été non seulement très coupable, mais encore souverainement insensé. Je viens, ayant honte de moy même, et reconnaissant, dans la sincérité et dans l'ameurtume de mon cœur, que j'ay agi follement et fait une très grande faute. Mon âme s'en souvenant demeure éperdue. Mais ô toy, Dieu clément, sois appaisé quant à mes injustices, et n'aye plus mémoire de mes péchés ny de mes iniquités. Permits-moy, O Éternel, de ramener sous ton obéissance ces facultés et ces affections que j'avois détournées de ton service par une ingratitude sacrilège et reçois, je t'en supplie, ta créature misérable et rebelle qui connoît apprésent les droits sacrés que tu as sur elle, et ne désire rien dans ce monde avec autant d'ardeur que de l'appartenir.

C'est aussy solennellement qu'il m'est possible que je me donne ainsy à toy, ô mon Dieu. Cieux, écoutez! et toy, terre, prête l'oreille! Je promets aujourd'huy à l'Éternel qu'il me sera Dieu, et que je seray désormais un des enfants de son alliance. Seigneur, écoute cette protestation du haut de ton ciel, et qu'elle soit écrite dans le livre de tes mémoires; c'est que dès cette heure je seray à toy, et à toy sans réserve. Je ne veux pas t'offrir seulement une partie de ce que je suis ou de ce que je possède; te servir seulement jusques à un certain point ou seulement pendant un temps limité : non, je veux être à toy entièrement et à jamais. Je renonce absolument au monde et au vice, à ces maîtres cruels qui ne m'ont que trop tiranisé; et en ton nom je déclare une guerre éternelle aux puissances de l'enfer, qui avoient usurpé un empire si funeste sur mon âme; et à toutes les

affections dérégées que leurs tentations y avaient produites. Tout ce qui constitue ma nature : toutes les facultés de mon esprit ; tous les mouvements de mon cœur, et tous les membres de mon corps, je veux te les présenter en sacrifice vivant et saint, et agréable à tes yeux, ce que je sai être mon raisonnable service. C'est à toy que je consacre tous mes biens temporels. C'est dans ta crainte et dans ton obéissance, que je désire de passer le reste de mes jours. Que mon séjour sur la terre soit encore long ou court ; ce que je te demande intamment, c'est d'y être ma lumière, ma force et ma garde : en sorte que toutes mes années, mes jours et mes heures soient employées de la manière la plus propre à avancer ton règne, et la plus conforme aux vûes de ta sage et paternelle Providence. Quelque influence que je puisse avoir sur d'autres, soit par le rang que je tiens dans la société, soit par les égards qu'on y a pour moy, daigne m'accorder la capacité et le courage de faire contribuer tout cela à ta gloire, étant résolu non seulement à servir l'Éternel moi-même, mais aussy à y porter mon prochain, autant que mes relations m'en fourniront les occasions. C'est à persévérer dans ces dispositions jusques à la fin de ma vie que j'aspire, ô mon Dieu ! heureux si je puis dans chaque nouveau jour, que je passeray encore sur la terre, suppléer aux défauts et corriger les fautes des jours précédents ! et si je puis, par ta grâce, non seulement n'abandonner jamais un si salutaire dessein, mais encore l'exécuter journellement avec plus de zèle et d'activité !

En consacrant à ton service tout ce que je suis et tout ce que je possède, je soumetts humblement aussy à ta sainte et souveraine volonté ma personne, et tout ce que je puis appeler mien. J'abandonne aux soins et à la direction de ta Providence et ce dont je jouis déjà et ce que je désire encore. Je mets à tes pieds les intérêts et les douceurs de ma vie, pour que tu en disposes selon ton bon plaisir. Conserve-moi ou m'ôtes ce que tu m'as donné ; accorde-moy ou me refuses ce dont je crois avoir besoin ; comme il te semblera bon, ô Éternel. Si je n'ose pas affirmer que je ne m'en affligerai jamais, au moins je puis dire, j'espère, que je tâcheray, non seulement de respecter toujours tes jugements, mais encore d'y acquiescer ; non seulement de supporter avec patience les plus rudes épreuves que tu pourras m'envoyer, mais encore de les approuver et de t'en bénir : assujettissant ma volonté à la tienne par rapport à tout ce que tu me dispenserás ; me regardant moi-même comme un pur néant ; et te con-

sidérant, ô Dieu, comme l'Être Infini et Éternel qui dois gouverner par ta sagesse cet univers que tu as créé par ta Puissance; et dont le Règne doit faire la consolation et la joye de toutes tes créatures Intelligentes.

Que je sois, ô Dieu, un heureux instrument dans ta main pour faire connaître aux autres tes perfections et ta gloire! Daignes m'honorer assés pour que mes actions ou mes souffrances engagent les hommes à te payer le tribut de leurs louanges, et me rendent un heureux citoyen du monde dans lequel j'habite! Qu'il te plaise de me regarder désormais comme faisant partie de ton Peuple particulier, en sorte que je ne sois plus étranger ny forain mais combourgeois des cieux, et domestique de mon Dieu. Reçois, ô Père céleste, ton enfant retourné à la vie et retrouvé! Lave moy de mes péchés dans le sang de ton cher Fils! Revets moy de sa parfaite justice et sanctifie moi entièrement par la vertu de ton Esprit! Affaiblis de jour en jour, je t'en supplie, le pouvoir du péché sur mon cœur! Transforme moy de plus en plus à ton Image et à la ressemblance de ce Jésus, que je veux reconnoître désormais pour mon Prophète, mon sacrificateur, mon avocat et mon Roy! Répans sur moy les dons si nécessaires de ton Esprit de sainteté, de sagesse, de force et de joye, et fais lever sur moy la clarté de ta face qui remplira mon âme de consolations ineffables et d'une allégresse éternelle!

Dispose de moi, Seigneur, selon qu'il sera le plus convenable à ta gloire et à ma véritable félicité! Et lorsque j'auray accompli ta volonté et que je m'y seray soumis dans ce monde, venilles m'en retirer dans le temps de la manière qu'il te semblera bon! Seulement, quand l'heure de mon départ s'approchera, et que je seray sur les bords de l'Éternité, fais moy la grâce de me rappeler ces engagements que j'ai contractés avec toy et de te consacrer jusqu'à mon dernier soupir! Et lorsque je lutteray avec les agonies, dont cette séparation finale est accompagnée, ô toi, Seigneur, souviens toy de cette alliance, quand je ne seray plus moi même en état d'y penser! Jettes, ô mon Père céleste, un regard de compassion sur ton Enfant abatu et expirant! Que ta droite puissante me soutienne! Remplis de force et de confiance mon âme prête à s'envoler! Reçois la dans tes bras Éternels, et l'introduis dans le séjour heureux qu'habitent ceux qui dorment avec Jésus, pour y attendre avec eux la grande journée où la dernière des promesses que tu as faites à tes Enfants s'accomplira,

par leur glorieuse Résurrection, et par l'Entrée qui leur sera abondamment donnée dans ton Royaume Éternel! Royaume que leur assure cette alliance en vertu de laquelle j'espère de le saisir : désirant de vivre et de mourir appuyé sur cette ancre sure et ferme de ma bienheureuse Espérance.

Enfin lorsque je seray compté entre les morts, et que personnellement je n'aurai aucune part à ce qui se fera sous le soleil, si cet écrit tombe entre les mains de quelqu'un de mes amys qui me survivront, puisse-t-il faire des impressions salutaires sur leurs âmes! Puissent-ils le lire comme exprimant leurs propres sentiments, aussi bien que les miens! Puissent-ils apprendre de moy à craindre l'Éternel notre Dieu et à se mettre à couvert sous l'ombre de ses ailes dans ce temps et pour l'Éternité! Puissent-ils adorer comme moy cette grâce qui dispose d'abord nos cœurs à entrer dans ton Alliance et qui daigne ensuite nous y recevoir! Et puissent-ils avec moy et toute l'Assemblée des Rachetés, attribuer au Père, au Fils et au Saint-Esprit, la gloire, l'honneur et la louange qui leur sont dûs à si juste titre pour avoir concouru chacune si merveilleusement à l'œuvre illustre de notre Rédemption! Amen.

Signé : DUCROS.

MÉLANGES

SAISIE DE TRENTE VOLUMES LUTHÉRIENS

TROUVÉS A TOULON EN 1545¹

En 1545, au moment même où s'exécutait le terrible arrêt dit de Mérindol², le sénéchal d'Hyères faisait faire une perquisition chez M^e Lazare Drilhon, apothicaire de Toulon, « suspençonné » d'hérésie.

Le 16 mai, le viguier, délégué à cet effet, et deux consuls se transportèrent dans un jardin occupé par l'apothicaire, et trouvèrent trente volumes luthériens cachés dans deux *houilles* enfouies elles-mêmes dans la terre.

1. Extrait de la *Revue des Sociétés savantes* (5^e série, t. IV, p. 427 et suiv.). Voy. le dernier numéro du *Bulletin*, p. 366, l. 8-13.

2. Voy. Gustave Lambert, *les Guerres de religion en Provence*, t. I, p. 69.

Le notaire Couchon, qui accompagnait les commissaires dans leur visite, fut chargé de dresser le catalogue des livres découverts chez l'hérétique Drilhon, et c'est la copie de ce document, extraite des minutes de ce tabellion (déposées aujourd'hui chez M^e Gence, notaire), que j'ai l'honneur de soumettre au Comité.

La plupart des livres compris dans ce catalogue sont très rares.

Le *Livre des marchands*, satire protestante, introuvable, est, dit-on, une suite du *Pantagruel* de Rabelais (?) On cite un exemplaire unique de la première édition à la bibliothèque de Zurich ¹.

La Parfaite Amye a été vue à Marseille chez un bibliophile, mais elle n'est pas connue de Brunet.

En somme, je crois que cet inventaire pourrait être de quelque utilité pour les bibliophiles, malgré l'incorrection de certains titres qui ont pu être mal copiés par le notaire Couchon. Ne pourrait-on pas le publier dans la *Revue des Sociétés savantes* ?

Les minutes du tabellion qui dressa le procès-verbal ci-joint ne font pas connaître quel fut le sort des livres ni celui de leur propriétaire. Je suppose qu'on ne fit qu'un seul bûcher, selon l'usage pratiqué à cette époque. C'était le moins que l'on pût faire pour cet apothicaire venu d'Allemagne pour répandre en Provence « le poison » des doctrines luthériennes. Le malheureux Drilhon cachait sa bibliothèque; mais il avait eu la pauvre idée d'écrire son nom sur l'un des ouvrages condamnés au feu. On lisait, en effet, sur le premier feuillet des *Prières et oraisons de la Bible* : « A moy appartient, Lazare Drilhon. »

OCTAVE TEISSIER.

Rapport de perquisition, veue et inventaire des livres luthériens à l'encontre de maistré Lazare Drilhon, apothicaire, suspençonné de hérésie, à la requête de monsieur le viguier et communaulté de Thollon (16 mai 1545).

Sachent, tous présens et advenir, que l'an de grâce mil cinq cent quarante cinq, à la nativité de Nostre Seigneur, et du jour seiziesme du moys de may, rapporte je Jehan Couchon, notaire et tabellion de la cité de Thoulon, sousigné :

1. Un autre à la Bibliothèque du protestantisme français. Voy. le *Bulletin*, t. XVII, p. 331. Rien de plus opposé, malgré les apparences, que l'inspiration de ce livre et celle de Rabelais. — (Réd.)

Noble Alard Rippert, viguier et capitaine de ladite cité de Toulon, commissaire et reporteur, commis et député par M. le lieutenant du sénéchal au siège et ressort de la ville d'Yères, par lettres de commission en forme de *committimus*, pour informer sur le crime de hérésie de M^e Lazare Drilhon, apothicaire, habitant dudit Tholon, datées de Hyères, du jour unziesme de may, au présent, ainsi signées : Nicolaus Fabre, lieutenant Fortis ;

Et en appointement et commandement faits par ledit sieur lieutenant, en compagnie des honorables hommes M^{es} Marc Sauvaire et Jehan Cabasson, consuls et syndics de la communauté, manans et habitans de ladite cité de Tholon, et M^e Raffre de Aneurs, lieutenant de viguier et cappitaine, de Pierre Daraches, sergent royal dudit Tholon ;

Se estre transportés dehors des murs de ladite ville de Thoulon aux fauxbourgs de Saint-Michel, en certain jardin de capite-nesse (*sic*) Jaunote, qui fust (le jardin) de messire Anthoine Fourrier, prestre du lieu de Cueur ; confrontant au chemin dudict bourg, au cazal de Anthoine Gris, au jardin de M^e Portanier, de la ville de Brignolle, juge ;

Et illec appliqués, après deux perquisitions dans ledict jardin, et en ung canton d'icelluy jardin, avoir trouvé ung petit cabbinet ou bien boucillon couvert, esquel tient à ferme M^e Lazare Drilhon, apothicaire, habitant de Toulon, dans esquel cabbinet, en certain canton d'icelluy, trois grands *paulnies* ou environ, avoir trouvé deux houilles de terre, grandes, couvertes au dessus de certaines tablettes, après la terre au dessus, dans lesquelles houilles se sont trouvés les livres prohibés et deffendus qui s'ensuivent, fust, par la bouche dudict monsieur le consul Salvatoris, par noms et titres dans illec enregistré, s'ensuyt la teneur d'iceulx :

Et premièrement. *Livre des simulacres et histoires faites de la mort, contenant la médecine de l'âme*, 1542.

Item. *Exposition sur l'Apocalypse Saint Jehan, l'apostre, extraicte de plusieurs docteurs, contenant 407 feuillets*. 1543.

Item. *La première partie du Nouveau Testament en françoys, nouvellement reveue et corrigée en l'an 1544*, imprimée à Lyon par Thibault Payan.

Item. *Heures de Nostre Dame selon l'usaije de Romme, traduites de latin en françois par Gilles Colbeau, avec aultres choses*

concernant la forme de vivre des chrestiens en tous estats, 1543.

Item. *Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la nouvelle alliance de Nostre Seigneur et seul Sauveur Jésus-Christ, translaté de grec en latin, contenant feuillets 749.*

Item. *Norum Testamentum insignitum simulachris.*

Item. *Chansons spirituelles, pleines de sainte doctrine et exhortations pour edifier le prochain, avec aucunes de nouveau ajoutées dont l'ordre s'ensuyt à la fin du livre.*

Item. *Exposition d'évangile de Nostre Seigneur Jésus-Christ selon saint Mathieu, translaté de latin en françois, imprimée en 1540.*

Item. *Les faicts de Jésus-Christ et du Pape, par lesquels chacun pourra facilement cognoistre la grande différence entre eulx, nouvellement receuz, corrigez et augmentez, selon la vérité de la sainte Escripture et des droitz canons, par le lecteur de Saint Palais.*

Item. *La parfaite amyé, nouvellement composée par Anthoine Heruel, dict la Maison Neuve, 1542.*

Item. *Exposition sur le premier épistre de saint Jehan, l'apostre, divisée par sermons tres utiles à tous amateurs de vraye et chrestienne prédication, translaté de latin en françois, 1540.*

Item. *Les prières et oraysons de la Bible, faictes par les saints pères et par les hommes et femmes illustres, tant d'Ancien que du Nouveau Testament, 1542. Au premier feuillet duquel est escript : A moy appartient, Lazare Drilhon.*

Item. *La première partie de l'union de plusieurs passaiges de l'Escripture sainte. 1539.*

Item. *Indice des principales matières contenues en la Bible, où les diligens lecteurs pourront trouver et pratiquer plusieurs lieux. 1543.*

Item. *Chansons demonstrantes l'abus du temps présent avec plusieurs aultres de nouveau ajoutées. 1544.*

Item. *Le livre de marchand, fort utile à toutes gens pour cognoistre desquelles marchandises on se doit garder.*

Item. *La forme des prières ecclésiastiques avec la manière de administrer les sacremens, de célébrer le mariage et la visitation des mallades. 1543.*

Item. *L'office des princes que Dieu leur commande touchant les abus que sont en l'Église.* 1544.

Item. *Le petit traicté de la Sainte Cène de Nostre Seigneur Jesu-Christ.* 1544.

Item. *Chansons spirituelles pleines de sainte doctrine et exhortations pour édifier le prochain.* 1544.

Item. *Le mandement de Jesu-Christ à tous les chrestiens et fidelles,* 1544.

Item. *Epistres et evangilles des cinquante-deux dimanches de l'an, chez Estienne Doulet,* 1542.

Item. *Le livre de l'interne consolation, très utile au chrestien, nouvellement receue et corrigée,* 1542.

Item. *La somme de l'escripture sainte, enseignant la vraye foy, par laquelle sommes justifiez, avec quelques autres rolumes empacquetez,* 1544.

Item. *Disputations chrestiennes en manière de devis, divisées par dialogues.* 1544.

Item. *Exposition sur le premier epistre de saint Jehan, l'apostre, divisée par sermons tres utiles,* 1540.

Item. *La seconde partie des disputations chrestiennes composées par maistre Pierre Viret.* 1544.

Item. *Le sommaire des livres du Nouveau et vieux Testament, les édits, parolles ou commandemens de Dieu.*

Item. *Chansons spirituelles pleines de sainte et chrestienne doctrine et exhortations, lesquelles les fidelles pourront chanter au lieu de charnelles et vaines.*

Item. *La troisième partie des disputations chrestiennes composées par Pierre Viret.* 1544.

Item. *Supplication et demonstrence sur le faict de la chrestienté et la réformation de l'Eglise faicte au nom des amateurs.* 1544.

Item. *Une chanson escripte à la main en papier, contenant deux feuillets, ainsi ucommenceant « : Je estoye party pour... » et finissant par : « Ce dernier baston, quinze pallardes et là où sont en nombre nonante cinq bastons. »*

Le tout demourant riére et entre les mains dudit seigneur le viguier, en présence veue et tesmoignage des tesmoins cy-dessous nommés, esquelles choses et duquel inventaire ledit seigneur viguier et cappitaine nous a demandé acte et double à moy, notaire et tabel-

lion royal, sousnommé, et de moy Jehan Couchon, notaire et tabelion royal de Thollon, sousigné.

Fait, escript et passé dans ledit jardin et auprès dudit cabinet, es présence de sieur Loys André Abraam, travailleur, Jehan Catherin et de Joye, bollenger, Honoré Daubys, travailleur, M^e Jehan Decluzza, charpentier, Nicolas Faure et M^e Jehan Hollivier, bollenger, et M^e Pierre Fagez, praticien, habitans et citoyens dudict Toullon, tesmoins à ce nommés, requis et appelés.

(Extrait des minutes de M^e Couchon (Annexe 1545, fol. 279), déposées chez M^e Fournier, notaire à Toulon).

Pour copie conforme :

OCTAVE TEISSIER.

Membre non résidant du Comité.

DEUX PRIX ACADÉMIQUES

Parmi les prix décernés par l'Académie française, dans sa séance annuelle du 7 août, nous en remarquons deux attribués à des écrivains protestants. La meilleure partie du prix Bordin (2 000 francs) a été accordée à *l'Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du xv^e siècle et au commencement du xv^e siècle*, œuvre monumentale de notre collaborateur et ami M. Ch. Schmidt, professeur honoraire à Strasbourg. Une moitié du prix Théroüanne (2 000 francs) a récompensé la belle thèse de M. Denis sur Huss et les Hussites dont il a été rendu compte dans le *Bulletin*, p. 137. Voici en quels termes le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Doucet, s'est exprimé sur ce double sujet :

« Reculons un moment avec M. Ch. Schmidt jusque dans la pénombre du xv^e siècle qui finit et du xvi^e siècle qui va commencer. Déviant un peu de la route qu'il devait suivre, son important ouvrage, comme il le dit lui-même dans sa préface, a pris une tournure plutôt érudite que littéraire. Il contient notamment de curieuses études biographiques sur des savants et des écrivains dont les noms et les œuvres méritaient qu'on les remit en lumière. Satires, poèmes, livres latins, l'auteur a tout lu et nous fait tout lire. C'est un travail énorme, solide et instructif, que l'Académie a distingué en première ligne parmi ceux qui lui étaient présentés pour le prix Bordin.

» Le livre de M. Ernest Denis sur *Huss et la guerre des Hussites*

est une œuvre considérable qui atteste une grande érudition et une puissante faculté de travail. Les symptômes précurseurs de la révolution religieuse du xvi^e siècle apparaissent dès la fin du xiv^e. Après un coup d'œil jeté sur cette préface de son histoire, Jean Huss entre en scène; le voilà tout entier; si sincère dans sa piété, si courageux en présence d'un supplice horrible, si fermement convaincu jusqu'au dernier moment qu'il restait fidèle au catholicisme alors qu'il en savait les bases fondamentales et qu'il ouvrait la porte à Luther. L'indignation que sa mort excite en Bohême, le soulèvement de ce petit peuple qui, pour défendre sa nationalité et sa religion telle qu'il la comprend, lutte avec succès contre l'Église et l'Empire, repousse cinq invasions, porte la guerre chez ses agresseurs qui d'abord s'étonnent et reculent; plus tard enfin, lorsque cinquante années de luttes ont épuisé ses ressources, lorsque la division s'est mise dans ses rangs, le respect qu'il continue d'inspirer à ses ennemis et qui lui vaut d'obtenir la paix à des conditions honorables : tels sont les tableaux que déroule sous nos yeux l'intéressant ouvrage de M. Ernest Denis. J'hésite à me demander si à la sympathie, à l'admiration que ses héros lui inspirent, ne se mêle pas un peu d'exagération; ce qui s'expliquerait d'ailleurs par la grandeur des événements et des caractères au milieu desquels d'attrayantes études ont fait vivre longtemps l'auteur de ce beau travail.

» L'Académie lui décerne une moitié du prix Thérouanne; l'autre étant attribuée à M. Félix Rocquain pour son livre intitulé *L'Esprit révolutionnaire avant la révolution.* »

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION A DIEPPE

PAR GUILLAUME ET JEAN DAVAL

2 volumes in-8

C'est un rare privilège pour une Église de posséder son histoire écrite par un de ses anciens membres et fournissant ainsi d'utiles matériaux aux futurs historiens. C'est le cas de l'Église réformée de Dieppe, qui compta parmi ses fondateurs le célèbre John Knox, et dont les annales ont été retracées avec une minutieuse fidélité par

Guillaume et Jean Daval, dits *les policiers religionnaires*, depuis l'origine jusqu'à l'an 1657, en plein règne du monarque qui devait lui porter un coup fatal par la révocation de l'édit de Henri IV; c'est à un érudit bien connu de nos lecteurs, M. Émile Lesens, que nous devons cette importante publication, faite avec un luxe de bon goût et un savoir de bon aloi dignes en tous points de la Société rouennaise des bibliophiles, dont elle porte le sceau.

Dans une savante préface, M. Lesens, d'accord sur ce point avec les anciens historiens dieppois, expose les raisons qui permettent d'attribuer l'ouvrage en question à Guillaume Daval et à son fils, dont on sait d'ailleurs très peu de chose. Membres tous deux du consistoire de Dieppe, ils avaient sous la main, dans les registres consistoriaux, de précieuses sources d'informations auxquelles se joignaient les chroniques locales; ils en firent le meilleur usage. Guillaume avait vu l'introduction de la Réforme à Dieppe, et ses tragiques vicissitudes sous les derniers Valois. Son fils en suivit les développements souvent troublés dans la première moitié du XVII^e siècle. Voici le titre du manuscrit qui doit désormais associer leurs noms : *Mémoires de la Révocation de la Prédication de la vraie et pure doctrine Évangélique et Apostolique et de ce qui s'est passé de plus mémorable pour le fait de la Religion en l'Église de Dieppe*. L'original est perdu, mais on en possède plusieurs copies dont une, déposée à la Bibliothèque du protestantisme français, a été très utilement consultée par M. Lesens. Le titre de *policiens religionnaires* attribué aux deux auteurs s'explique par la mission qu'ils eurent souvent l'un et l'autre de distribuer les secours accordés soit aux pauvres de la ville, sans distinction de culte, soit à leurs coreligionnaires indigents.

Voici en quels termes sont exposés les commencements de l'Église de Dieppe : « Le premier moyen dont Dieu se servit pour retirer d'erreur ceux de la dite ville et les appeler à sa cognoissance, fut assez vil et abject selon le monde; car ce fut par le moyen d'un libraire colporteur, nommé Jean Venable, n'ayant que peu de livres mais bons, qu'il portoit sur son dos en une bannette, et luy mesme assez bien instruit en la vérité pour un homme de sa condition; les labours duquel Dieu bénit grandement et en appela plusieurs, mesme des plus notables citoyens, à la cognoissance de la vérité céleste, comme ne luy estant pas plus difficile d'agir efficacement envers les

siens et les amener à soy par des moyens et personnes faibles, viles et inexprisables, que par des doctes notables et puissans. Il a mesme toujours choisi ceste voye, affin que toute la gloire luy en soit rendue, comme il fit au commencement de la publication de l'Évangile, ou par la prédication de douze pauvres pescheurs et un faiseur de tentes, il conquit et gagna à lui en peu de temps presque tout le monde. »

Ainsi est inaugurée par un simple colporteur une des plus puissantes Églises de la Normandie. Aux prédicateurs de la première heure, Venable, la Jonchée, Seguéran, des Roches, etc., va se joindre Knox, « singulier organe du Seigneur » qui obtint à Dieppe les plus grands succès. Le nombre des fidèles s'accrut tellement qu'ils osèrent se rendre au prêche en plein jour, au lieu qu'auparavant ils n'osaient y aller que de nuit. Le 1^{er} mars 1558 est une date dans l'histoire de la congrégation dieppoise, qui vit « abjurer les erreurs de l'Église romaine et faire profession de l'Évangile, entre les mains du sieur Knox, M. de Senerpont, lieutenant pour le roy au gouvernement de Picardie, un sien gendre et une de ses filles nommée madame de Monteraulier; M. de Bacqueville et deux de ses fils, avec plusieurs autres gentilshommes et demoiselles ». L'élan donné ne se ralentit plus. Au milieu des désordres et des corruptions qui s'étaient surtout dans les ports, apparaît un peuple de mœurs pures. A la cène du 1^{er} mai 1560 on compta près de deux mille communicants. Un collège sera bientôt fondé pour l'instruction de la jeunesse. Le progrès continue sous le ministère de François de Saint-Paul, collègue d'Augustin Marlorat au colloque de Poissy. Un siècle plus tard, à la veille des mesures intolérantes qui vont disperser sans retour le petit troupeau, Jean Daval pourra écrire : « Cette Église est maintenant composée de douze ou quinze mille personnes, entre lesquelles on compte environ quatre mille communicants¹. Le Seigneur veuille l'augmenter toujours de plus en plus en ses grâces, et l'accroître en nombre de personnes jusques à ce que le nombre des élus soit accompli. A lui soit gloire et honneur dès à présent et à jamais ! »

L'espace nous manque pour retracer, même à grands traits, l'histoire de l'Église de Dieppe dans la période qu'embrassent les mémoires des Daval, pendant les guerres de religion et les troubles de

1. Ceci s'applique évidemment à la population réformée de Dieppe et des environs, Arques, Bacqueville, etc.

la Ligue, sous le régime réparateur de Henri IV lentement miné par Louis XIII, et aboutissant au despotisme unitaire de Louis XIV affranchi de la tutelle de Mazarin. Rien de plus agité que l'existence de la congrégation dieppoïse sous Charles IX et Henri III. Son grand adversaire à cette époque, c'est le sieur de Sigongne, gouverneur de la ville, à qui l'on a fait bien gratuitement une réputation de tolérance. Coligny l'avait bien jugé quand il disait aux Dieppois sollicitant son maintien « qu'ils ne savaient ce qu'ils demandoient, et qu'ils faisoient comme les grenouilles de l'apologue qui, ayant demandé un roy à Jupiter, il leur donna une sigongne qui les dévorait tous ». Si les horreurs de la Saint-Barthélemy furent épargnées à Dieppe, c'est qu'à la nouvelle du massacre de Rouen la plupart des réformés s'étaient enfuis sur mer et menaçaient d'user de représailles. Il ne resta plus dans la ville qu'un petit nombre de femmes et d'enfants, quelques vieillards décrépits auxquels leur âge interdisait toute fuite. La partie étant manquée, Sigongne put se donner de beaux airs de clémence et congédier les massacreurs. Pour se dédommager sans doute de l'hypocrisie de ses débuts, il ne laissa jamais échapper l'occasion de faire du mal aux réformés, et il mourut en 1582 laissant une mémoire exécrée. Guillaume Daval devient presque éloquent en relatant sa fin : « Ainsi mourut le dit Sigongne hay de tous et regretté de personne. Il estoit homme d'esprit et de conduite, éloquent, et qui persuadoit aisément ce qu'il vouloit, avec cela merveilleusement flexible et pitoyable a des mouvements contraires pour parvenir au but de ses desseins; mais d'autre part dissimulé, trompeur, perfide, ingrat, vindicatif et d'une si extrême avarice qu'elle le portoit mesme à la cruauté, ne se souciaut par qu'elle voye il anassoit des biens. » Fortune malacquise ne profite guère. Son fils, qui lui succéda dans le gouvernement de Dieppe, et qui n'était pas sans talents, mourut perdu de réputation et criblé de dettes ¹. Son neveu n'échappa qu'à grand'peine à l'échafaud, sous la régence de Marie de Médicis, « comme pour prouver qu'en grands et en petits, Dieu punit l'iniquité des pères sur les enfants jusques à la troisiésme et quatriésme génération de ceux qui le haïssent ».

La victoire d'Arques, prélude de jours meilleurs, eut un heureux retentissement à Dieppe : « Pour les habitants, ils commencèrent

¹ Le 16 avril 1611. Voy. son portrait non moins énergiquement tracé que celui de son père (*Hist.*, t. 1, p. 191, 192).

dès lors l'exercice en la ville. Du commencement ils le faisoient en secret, et peu à après en diverses maisons les plus commodes qu'ils pouvoient trouver; ceux d'un cartier en une maison, et les autres en une autre; les uns en un jour de la semaine, et les autres en un autre, en sorte qu'il n'y eut presque aucune grande maison en la ville, appartenant à ceux de la religion ou occupée par eux, où l'on ne fit l'exercice de la religion de fois à autre, comme aux maisons des sieurs Robert Peigné et Jean de Montpellé, appartenant aujourd'hui au sieur Jacques Mel; des Avronniers, rue Sailly, en celle du sieur Jean Mel, et celle de vis-à-vis ou demouroit alors Daniel Oulson, rue de la Prison, à la grand cour; en celle du sieur Darcourt et de Nicolas Despinay, rue du Haut-Pas; en celle de l'image de Saint-Martin et de la Grand-Rue; en celle de Jean Leplu, rue d'Escosse, et plusieurs autres, mais principalement en celle nommée le Moutier Blanc, rue du Haut-Pas, où on l'avoit faite en l'an 1576, et en celle qui alors appartenoit au sieur Guillaume Crucifix, rue Notre-Dame, qui estoient comme deux paroisses où on faisoit le presche tous les dimanches, comme estant plus grandes et plus commodes. Les pasteurs preschoient tous les jours d'exercice ordinaire, deux fois chacun, et trois ou quatre fois dans les extraordinaires, ce qui continua assez paisiblement sous la faveur et protection du commandeur de Chastes gouverneur, qui quelquefois, selon les occurrences, avvertissoit de s'abstenir du chant des psaumes, ou de n'en chanter que peu de versets et en basse note, et de n'apporter les choses en montre par les rues de peur du bruit ou esmotion des papistes. »

Les ministres de l'Église de Dieppe sont, à cette époque, MM. Cartault et de Lieques, assistés de M. de la Rue, ministre de Caen. La sœur du roi, Catherine de Bourbon, fait un premier séjour à Dieppe, en 1589; elle y revient en octobre 1593 et pratique ouvertement le culte réformé: « Pendant que madame Catherine de Bourbon fut à Dieppe, qui fut environ un mois, elle fit toujours prescher publiquement dans sa maison, et l'on y commença à chanter les psaumes et à faire la lecture de la Bible. »

L'édit de Nantes ne fit que régulariser une situation qui valut aux réformés Dieppois des années de calme et de prospérité: « L'exercice se faisoit alors si paisiblement et ceux de la religion vivoient avec telle liberté, qu'ils ne permettoient point ou que les papistes n'osoient songer de tendre des tapisseries ou autres ornemens devant leurs

maisons un jour des processions. » Il fallut un arrêt spécial des juges royaux d'Arques pour rendre cette mesure obligatoire aux réformés (1609). « Le vendredy, 24 de juillet audit an, décéda M. Matthieu Cartault, ministre du saint Évangile en l'Église de Dieppe, qui avoit esté pasteur ordinaire, tant en secret qu'en public, tant en France qu'à la Rye en Angleterre, pendant l'exil, de 38 à 40 ans, et fut le lendemain porté en terre par les anciens et diacres de l'Église. Le jour précédant son décès, il les avoit appelés, et, leur ayant représenté qu'il sentoit bien qu'il estoit au bout de sa course, et que Dieu l'appeloit pour le retirer en son repos, leur protesta devant Dieu au trosne duquel il estoit prest de comparoistre pour rendre raison de ses actions, qu'en la doctrine des Églises réformées qu'il leur avoit annoncée depuis si longtemps, il n'y avoit rien qui ne fût en tout et partout conforme à la parole de Dieu, et partant les exhorta d'y persister constamment et courageusement jusqu'à la fin. Qu'il avoit vu des temps fascheux et l'Église en grande tribulation, mais qu'il mouroit content et rendoit grâces à Dieu de ce qu'il luy avoit donné du repos après tant de travaux, et le prioit de luy continuer longuement. Après plusieurs remonstrances et exhortations, et avoir recommandé ceux de son église à la grâce de Dieu, il rendit l'esprit doucement et sans effort. »

Le portrait du pasteur Abdias de Montdenis, qui décéda en 1638, mérite aussi d'être cité : « Il estoit homme qui avoit des dons excellents, ayant l'esprit vif et prompt, des conceptions belles et élevées, et encore qu'il ne fut pas des plus profonds théologiens, il estoit grand orateur, ne se servant que de ses seules inventions, sans aide d'aucun livre ou orateur, au moins dans les dernières années... » Tel n'était pas le cas de cet ancien cordelier, Charles Deschamp, qui se glissa dans le ministère en 1636, et séduisit d'abord le troupeau par « la grâce et la véhémence avec laquelle il débitait ses sermons, de telle sorte que chacun portoit son offrande à ce nouveau saint, les uns du linge, les autres des habits, et les autres autre chose ». Tant de succès enfla la vanité de l'ex-cordelier, se faisant fort de prêcher sur tout sujet en une heure de préparation, mais ne tenant nul compte de la discipline de l'Église et n'obéissant qu'à ses fantaisies. On découvrit un jour que ses sermons n'étaient que la traduction de ceux de Meisnerus, savant professeur de l'académie de Wittemberg. Deschamp nia le fait devant le colloque de la classe de

Caux; mais il fut aisément convaincu, et refusa de prêcher sur un texte désigné par le Consistoire, « parce que, dit-il, cela luy feroit un trop grand affront ». Telle fut l'origine des longs et tristes débats qui agitèrent l'Église de Dieppe, ébranlèrent le synode d'Alençon et retentirent jusqu'à Genève. Deschamp avait su intéresser à sa cause les ducs de la Force et de Rohan. Il n'en fut pas moins interdit de ses fonctions après une enquête qui fit peu d'honneur à sa vie privée. Le livre VII de l'*Histoire* des Daval est consacré tout entier à cet affligeant épisode.

Les troubles de la Fronde eurent leur contrecoup en Normandie, et Dieppe vit dans ses murs la sœur du prince de Condé, qui, « n'ayant pu être, selon le mot de Retz, l'héroïne d'un grand parti, en devint l'aventurière ». La duchesse de Longueville se jeta dans le château de Dieppe, et tenta, mais sans succès, d'entraîner la population dans son parti. Elle dut s'enfuir, et faillit se noyer dans le bateau qui la transporta en Flandre. C'est l'époque du ministère de Focquembergues, qui se fit une grosse affaire en réimprimant, à l'occasion du grand Jubilé de 1653, un petit livre intitulé *le vrai Jubilé des chrétiens*. Cette publication eut sans doute passé inaperçue sans l'extrême virulence des prédications ordinaires de Focquembergues contre les catholiques, qui lui avait attiré, à plusieurs reprises, les admonestations du Consistoire. Il dut comparaître au château et déclarer « de n'avoir voulu offenser ceux de la religion romaine, ni de troubler et interrompre leurs dévotions ». L'imprimeur fut condamné à une légère amende. « Ainsi sortit de cette mauvaise affaire, faute de s'assujétir à l'ordre, par son opiniâtre vanité et véhémence; ses parties mesmes disant tout haut que si c'eust été quelqu'un des autres pasteurs, ou qu'il n'y eut point fait apposer son nom, ils n'en auroient pas parlé; tellement que ce ne fut pas son livre qui le fit persécuter, mais luy qui fit persécuter son livre. »

De plus sérieuses persécutions allaient bientôt commencer pour l'Église de Dieppe et pour les protestants français, dépourvus article par article de leur charte protectrice, et livrés à l'omnipotence monarchique qui devait dire son dernier mot dans la Révocation. Jean Daval a-t-il pu pressentir cette époque néfaste? Son récit s'arrête en 1657. M. Lesens a rendu un vrai service à nos annales réformées en publiant un manuscrit d'un intérêt grave et soutenu, qui répand de vives lumières sur l'histoire du protestantisme en Nor-

mandie, et permet de suivre dans ses diverses phases une Église importante qui n'a pas porté notre drapeau sans honneur. L'impression qui reste de la lecture de ces deux volumes, c'est que la sécurité fit défaut à nos pères, même aux meilleurs jours du passé. La liberté de conscience ne fut qu'un accident glorieux dû à la magnanime inspiration d'un monarque et contesté par tous ceux de sa race avant l'ère réparatrice de 89.

J. B.

NÉCROLOGIE

M. LOUIS VULLIEMIN

Le 10 août dernier s'est éteint à Lausanne, à l'âge de 83 ans, le doyen des historiens suisses, le docte et spirituel écrivain qui s'appliqua, durant une longue carrière, à faire revivre les anciens âges de l'Helvétie. Le nom de Louis Vulliemin est glorieusement associé à celui de Ch. Monnard dans l'achèvement du monument national dont les premières assises furent posées par Jean de Muller ; je remplis un filial devoir en rappelant ses titres au souvenir reconnaissant des protestants Français.

Né à Yverdon, vers la fin du siècle dernier, Louis Vulliemin fut le condisciple de Vinet à l'Académie de Lausanne, et se voua d'abord au ministère. Les exigences d'une santé délicate le ramenèrent à sa véritable vocation, l'histoire. Son début fut une spirituelle chronique de la Réformation dans la Suisse romande, publiée sous forme de journal, lors du jubilé de 1835. Cet essai, qui promettait beaucoup, a tenu tout ce qu'il promettait. La réimpression de l'ouvrage de Ruchat (*Histoire de la Réformation de la Suisse*, 7 vol. in-8) avec de riches appendices, suivit de près le *Chroniqueur*. Bientôt parurent les 4 volumes de la continuation de Jean de Muller embrassant l'histoire de la confédération aux XVI^e et XVII^e siècles. Par la profondeur de l'érudition comme par le talent d'écrire, quoique son style ne fût pas sans défauts, M. Vulliemin s'était montré à la hauteur de ce grand sujet. En exposant les révolutions accomplies sur les bords de l'Aar et du Léman, il avait su tracer des figures durables.

Ici commence une phase nouvelle dans la carrière de l'écrivain épris des souvenirs de son pays natal, le canton de Vaud. La biographie n'est pour lui qu'une page de l'histoire générale : « Comme une goutte de rosée reflète à la surface de son cristal ciel, terre, tout ce qui l'environne; l'histoire particulière doit aussi réfléchir celle des faits généraux. » Cette poétique formule, M. Vulliemin l'a réalisée, avec un talent aussi sobre que pur, dans une série de volumes où le charme s'unit à l'érudition. Le *Château de Chillon*, où revivent Pierre de Savoie et Bouivard, *Augustin Pidou*, le *Doyen Bridel*, etc..., sont autant de personnifications de la Suisse romande étudiée avec finesse, peinte avec amour, dans quelques-uns de ses fils. Il n'est pas jusqu'à *la Reine Berthe*, publiée dans un album de 1843, pour étrennes de nouvel an, qui n'évoque avec vérité quelques scènes du moyen âge. Dans un autre ordre d'idées, la notice consacrée au pieux pasteur Alphonse Gonthier marque le lien qui unissait à la France réformée l'éminent historien ¹.

Après tant de travaux qui lui valurent une légitime renommée, M. Vulliemin avait acquis le droit au repos. Mais il était de ces esprits alertes qui ne se reposent d'une tâche accomplie que par une autre : « Comment, écrit-il lui-même, me suis-je trouvé dans le cours de ma soixante et dix-septième année, et presque sans m'en douter, avoir commencé d'écrire l'histoire de la patrie suisse? Je me l'explique par l'attrait qui porte le vieillard vers les jeunes générations et par le plaisir que je trouvais à occuper mes derniers jours des études qui ont fait ma joie dans un âge moins avancé. Je ne me demandais pas si j'arriverais au terme. Il me suffisait de savoir que j'employais le reste de mes forces au service de la patrie que j'aime. »

Ces lignes servent d'avant-propos à l'ouvrage qui a été comme le testament de M. Vulliemin, et dont il a pu constater le populaire succès. *L'Histoire de la confédération Suisse*, depuis les âges les plus reculés jusqu'à nos jours (2 vol. in-12) est l'œuvre d'un patriote et d'un sage qui aime à retracer les combats de la vie, au moment d'en sortir, et qui tire de l'étude du passé une leçon à l'usage des partis désarmés par le calme et la sérénité de l'historien. La Suisse devait accueillir avec empressement un livre qui sera le manuel

1. Président de la Société d'histoire romande, à laquelle on doit tant d'importantes publications, il fut un des premiers adhérents à notre Société, dont il suivait les développements avec un vif intérêt.

du patriotisme dans ses écoles. La France, par l'organe de M. Mignet, a salué « ce livre court mais substantiel, bien composé et bien écrit, où se remarque un savoir toujours sûr et un esprit historique toujours judicieux ». Une nouvelle édition préparée par l'auteur et dont il a pu corriger les épreuves jusqu'au bout est venue confirmer cet éloge.

Dans le monde des lettres, c'est un privilège qui n'est pas toujours donné aux meilleurs, de terminer leur œuvre, et d'en jouir après l'avoir accomplie. M. Vulliemin a goûté cette rare satisfaction, dans sa retraite de Mornex, où il savait captiver d'illustres visiteurs par la grâce de son accueil, la jeunesse de son esprit, et la piquante variété de ses souvenirs, dont il a, pour ainsi dire, cueilli la fleur dans un volume de mémoires dédié à *ses petits enfants*. Causeur charmant, avec une pointe de malice que tempérerait une exquise bonté, la faiblesse de sa voix ajoutait comme l'attrait d'une révélation à tant de traits finement racontés qui semblaient un chapitre inédit de ses livres. Au milieu d'épreuves adoucies par la tendresse d'une incomparable compagne, la foi chrétienne, celle des humbles, fut sa consolation. Sa santé fléchissante inspirait de vives inquiétudes à ceux qui l'entouraient, sans que rien fût changé aux habitudes simples et laborieuses de sa vie. « Le jour de sa mort, écrit M. Marc Monnier, il s'était mis au travail comme de coutume, puis, se sentant plus faible, il s'étendit sur son lit. Quand la mort vint, il ne dit rien ; mais il croisa ses mains sur sa poitrine et regarda le ciel. » Peu d'instants après il rendait son âme à Dieu, sans agonie, laissant à tous ceux qui l'ont connu, aimé, un souvenir pur et doux, comme le soir d'un beau jour.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DE

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Le synode officieux de la 19^e circonscription, assemblé à Crest, le 9 juillet dernier, a formulé à l'unanimité le vœu suivant :

ART. XI. — « MM. les pasteurs sont priés d'attacher une importance particulière à la fête de la Réformation qui se célèbre dans nos églises depuis plusieurs années et de saisir cette occasion pour exposer à leurs troupeaux les grands traits de l'histoire héroïque de nos pères, en faisant, si c'est possible, une collecte en faveur de la *Société de l'histoire du protestantisme français* qui a rendu des services éminents à nos églises. »

Est-il en France une congrégation réformée qui ne puisse s'approprier le vœu exprimé par l'assemblée de Crest, et contribuer ainsi pour sa part aux progrès de l'œuvre historique si étroitement associée à la cause de l'Évangile dans notre patrie ?

Notre vive gratitude est acquise aux églises qui se sont fait une pieuse coutume de ne pas oublier notre Société dans la collecte du premier dimanche de novembre. Puissent de nouveaux noms s'ajouter, cette année, à cette liste d'honneur !

Voici les noms des églises donatrices en 1878 :

Aignevives, Albias, Anduze, Annecy, Aouste, Bâle, Bayonne, Beaumont-lez-Valence, Bergerac, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Cannes (Église réformée évangélique), Cette, Clermont-Ferrand, Dieppe, Dijon, Fontainebleau (Église libre), Ganges, le Havre, la Grand-Combe, la Salle, le Mans, les Aubais, Libourne, Livron, Lunéville, Manguio, Mauvezin, Mehun-sur-Yèvre, Mialet, Milhau, Milhand-lez-Nîmes, Montpellier, Mouchamp, Nancy, Nantes, Nègrepelisse, Nice (Église vaudoise), Nîmes, Niort, Nyons, Paris (Oratoire, Saint-André, chapelle Taithout, asile Lambrechts), Pau, Périgueux, Réalmont, Reims, Rouen, Royan, Saint-Antonin, Saint-Denis, Saint-Étienne, Saint-Germain en Laye, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Maixent, Saint-Mamert, Saint-Voy, Strasbourg, Touceins, Toulon, Tours, Troyes, Vabres. Total : 67.

P. S. — Conformément au vote du Comité, réalisé pour la première fois le 15 octobre 1878, ce numéro du *Bulletin* est adressé à tous les pasteurs de France.

ÉTUDES HISTORIQUES

LES CINQ MARTYRS DE CHAMBÉRY

(JUN-OCTOBRE 1555).

Au mois de juin 1555, Genève vit sortir de ses murs, par la porte Neuve, plusieurs messagers de la bonne nouvelle se dirigeant vers le Piémont. C'était Jean Vernou, originaire de Poitiers, et prosélyte de Calvin dans cette ville savante et lettrée; Antoine Laborie, ancien juge royal de Caiar en Quercy, qui n'avait pas hésité à résigner ces honorables fonctions pour se vouer à la prédication des croyances nouvelles, et un licencié ès lois de Nîmes, Jean Trigalet, que le spectacle des premiers bûchers allumés pour le maintien de l'orthodoxie dans sa ville natale avait conquis à l'Évangile¹. Consacrés tous trois au ministère par l'imposition des mains, et munis des instructions de Calvin qui les avait préparés par d'austères leçons au bon combat de la foi, ils n'avaient qu'un désir, annoncer à leur tour la doctrine du salut partout où il plairait à Dieu de les appeler. Ils ne pouvaient d'ailleurs se faire illusion sur les périls qui les attendaient, dès les premiers pas hors de la cité du refuge, car en ces jours d'active propagande, l'inquisition veillait sur toutes les frontières, et le bras séculier était le docile instrument des sentences épiscopales. C'est ainsi que deux ans auparavant, cinq jeunes Français, sortis de l'Académie de Lausanne et arrêtés à Lyon, avaient péri sur un bûcher, après un procès dont les douloureuses péripéties avaient également ému la France et la Suisse².

Ce souvenir était certainement présent à Vernou et à ses

1. *Histoire des Martyrs*, édition de 1597, p. 319.

2. Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 475.

compagnons quand ils dirent adieu à leurs amis de Genève, qui les accompagnèrent jusqu'au pont de l'Arve. Deux de ceux-ci voulurent même aller plus loin, « assavoir Guiraud Tauran, natif de Cahors en Quercy, mercier, et Bertrand Bataille, escolier gascon, lequel estant requis plus avant pour soulager Laborie, s'y accorda de telle promptitude et allégresse, que combien qu'il ne s'estoit disposé qu'au convoi, *si leur fit-il compagnie qui dura jusques à la mort.* Ainsi donc ces cinq serviteurs de Dieu poursuivirent joyeusement leur chemin, chantant louanges et actions de grâces au Seigneur, ayant les cœurs remplis de confiance, et prêts à exposer leur vie pour la gloire de celui qui les mettait en œuvre. »

Le dessein des cinq missionnaires était de visiter les vallées du Piémont alors soumises à la domination française, et habitées par d'évangéliques tribus dont les antiques croyances n'étaient pas sans rapport avec celles de la Réforme. Le synode d'Angrogne tenu en 1532, en présence de Farel et de Viret, ces deux apôtres de la Suisse romande, avait consacré cette évangélique fraternité scellée par le martyre, et révélé ces églises alpestres à leurs sœurs plus jeunes de l'Helvétie. Depuis lors de graves événements s'étaient accomplis sur les deux versants des Alpes. L'occupation des États du duc de Savoie par François I^{er} et Henri II avait fait peser une dure servitude sur les vallées vandoises attachées au culte en esprit. Genève proclamant la Réforme et inscrivant sur ses murs sa glorieuse devise : *Post tenebras lux !* avait pris en quelque sorte l'engagement de pourvoir aux besoins spirituels des populations qui l'entouraient : Chambéry, Aoste, Turin, avaient reçu des prédicateurs du culte nouveau. Les vallées illustrées par le ministère de Valdo ne pouvaient être oubliées. Au mois d'avril 1555, Jean Vernou et Jean Lauversat firent un premier voyage en Piémont, et consignèrent le récit de leur mission dans la lettre suivante :

Angrogne, 22 avril 1555. — « Très chers frères en J.-C. afin que sachiez en brief le discours de nostre voiage et estat tel

qu'avons bien occasion de louer le Seigneur, car de sa grâce il nous a si heureusement conduit que quelque grande difficulté de chemin qu'avons eu à cause des hautes montagnes et neiges, nous sommes toutefois parvenus en ce pais sains et saufs. Et premierement arrivames en une bourgade nommée *Barbotta*¹, où par l'espace de cinq ou six jours nous falloit une grande partie du jour et de la nuit annoncer la parole, tant par sermons publics, voire entre les fidelles qui sont en bon nombre, que par devis privés. De là sommes venus en un bourg nommé *Fenestella*. Mais par le chemin trouvames force bonnes gens et femmes aussy qui nous tendoient la main ; et parce que au dit lieu de *Fenestella*, trois ou quatre des principaux avaient fait quelque difficulté de nous recevoir, pensans qu'estions prescheurs public de Genève, plusieurs de ces bonnes gens furent fort fachés, et entr'autres un bon vieillard de fort bon cœur s'en vint au devant de nous ; mais ayant le cœur serré de peur qu'il avoit que nous fussions empeschés, il ne pust faire autre chose que de se retirer et plorer...

» Si est ce qu'en dépit de Sathan nous avons là esté si bien reçus que nous ne pouvions satisfaire leur ardeur, encores que tous les jours fissions deux grans sermons, un chacun l'espace de deux bonnes heures, sans les exhortations privées, et les maisons n'estans capables des personnes, il falloit s'assembler ès granges. Mesmes le jour de Pasques celebrames la Sainte Cène en meilleur nombre de gens que n'espérions, et après diner par leur importunité, nous nous laissames aller jusques là en leur opinion que nous preschames en plein pré contre tous les abus du papisme². »

Les deux missionnaires français n'obtinrent pas moins de succès à Angrogne qu'à Fenestrelle, et ils ne retournèrent à Genève qu'après avoir pris l'engagement de fournir des mi-

1. Dans le val de Praguola, non loin de Fenestrelle.

2 Lettre de Jean Vernon et de Jean Lauversat aux seigneurs de Genève, publiée pour la première fois dans le *Bulletin*, t. XVII, p. 16. Une double erreur est à relever dans la notice qui la précède : Giraud Tauran et Bertrand Bataille n'étaient point *ministres*, et le départ des *cinq* eut lieu bien avant le mois d'août 1555.

nistres « en toutes ces vallées où la mission était si grande ¹ ». Vernou fut le premier désigné pour cette évangélique mission dont mieux que personne il pourrait assurer le succès. Converti, vingt ans auparavant, par Calvin lui-même, à la foi réformée, avec Philippe Véron et Albert Babinot qui en furent les propagateurs dans le Poitou ², Vernou n'était pas novice dans l'art d'évangéliser. La vallée du Clain et les campagnes qu'arrose la Vienne avaient été témoins de son zèle pour accroître le petit troupeau. Au zèle il avait joint la science, en prenant place sur les bancs de l'école génevoise où il rencontra Jean Trigilet et Antoine Laborie, ses futurs compagnons dans l'apostolat et le martyre.

On a vu les sentiments de pieuse confiance et de vive ardeur qui animaient les cinq missionnaires à leur sortie de Genève. Ils ne s'en départirent point lorsque ayant franchi le pont de l'Arve, près de Carouge, ils s'engagèrent dans un pays profondément hostile à leur croyance. La sérénité des Alpes rayonnant sous un ciel d'été semblait répondre à celle de leur cœur. Tout paraissait sourire à leur dessein, et démentir les sinistres prévisions d'un ami qui les avait avertis que des pièges leur étaient tendus sur la route ³, quand, au delà d'Annecy, dans les monts qui confinent au val de l'Isère, ces craintes reçurent une soudaine confirmation. A l'antique monastère de Tamié s'élevant dans une romantique vallée, succède le col de ce nom par lequel on descend à Albert-Ville ⁴. Dans ces gorges solitaires, les attendait, avec une escouade de gens armés, un prévôt des maréchaux, qui s'étant introduit peu de jours auparavant à Genève, sous un déguisement, et ayant appris les préparatifs de leur voyage, n'avait eu rien de plus pressé que de venir les attendre en lieu sûr pour les livrer aux tribunaux du pays. Les cinq n'opposèrent aucune résistance; « interrogés

1. Expression de Vernou et de Lauversat dans la lettre déjà citée.

2. Crotet, *Petite Chronique protestante*, p. 104; et *Bulletin*, t. VI, p. 416.

3. On emprunte ce détail au récit du Martyrologe.

4. Albanis de Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes*, t. II, p. 481; et Eugène Burnier, *Histoire de l'abbaye de Tamié*, p. 3.

de plusieurs choses », ils ne dissimulèrent ni leurs sentiments, ni le but de leur voyage. Aussi furent-ils retenus comme prisonniers par le prévôt qui, tout joyeux de sa capture, « les mena liés l'un à l'autre par le chemin jusques Chambéry, faisant cet exploit pour complaire à ceux *qui attendaient comme lions affamés leur proie*¹. »

L'arrestation des cinq avait eu lieu le 11 juin. Le 10 juillet suivant, ils subirent un premier interrogatoire devant le lieutenant du Vibailly, délégué du parlement, et assisté du prévôt, de l'avocat du roi, et de l'inquisiteur auxquels s'étaient joints les officiaux de deux provinces, et l'évêque Furbity, neveu du dominicain qui avait joué un assez pauvre rôle dans les controverses de Genève. Une lettre de Calvin trouvée sur Jean Vernou, et un exemplaire de l'*Institution chrétienne* figuraient parmi les pièces d'accusation. Rien de plus digne que l'attitude des accusés dans ce premier débat. Après s'être « recommandés à la conduite du Saint-Esprit, » ils déclarèrent, avec une fermeté modeste, que leur foi était celle de Genève, dans laquelle ils voulaient vivre et mourir; mais que lorsqu'ils furent arrêtés, ils passaient leur chemin paisiblement, sans provoquer les rigueurs de la justice, « veu que ceux qui ne troublent l'ordre public ne doivent estre persécutés pour leur foy. » Ils étaient prêts d'ailleurs à en rendre compte de vive voix, comme ils l'avaient déjà fait par écrit, et même à s'amender devant Dieu, s'il leur était démontré par les saintes Écritures qu'ils étaient dans l'erreur. Les seigneurs de Berne instruits de leur arrestation, venaient d'envoyer un messenger d'État, porteur d'une requête, pour demander leur délivrance. Les cinq ne l'ignoraient point et ils insistaient pour qu'on leur fit droit à cet égard. Ils récu-saient du reste l'évêque et ses acolytes comme étant juges et parties dans la même cause, et adressaient un appel au parle-

1. *Histoire des Martyrs*, fo 139. Ce prévôt se nommait Cleriadus de la Noë. De 1550 à 1553 le parlement de Chambéry se signale par son zèle persécuteur. Citons entre autres victimes, Jean Godeau de Chinon, Gabriel Bérardin de Saumur, Claude Janin de la Faverge, et Jean Poirier brûlés vifs « pour avoir semé la fausse doctrine. » Eug. Burnier, *Histoire du sénat de Savoie*, t. 1, p. 201.

ment pour en obtenir prompt justice. Dès le 14 juillet, le parlement répondit à cet appel en désignant un certain nombre d'avocats et de conseillers pour parfaire le procès dans trois jours, « sous peine d'estre suspendus de leur office pour un an. »

Cependant les tristes nouvelles arrivées de Chambéry avaient répandu la consternation à Genève. Au premier bruit de l'arrestation des cinq, Calvin s'émut, et leur prodigua les témoignages de sa vive sollicitude : « Il n'est pas besoin, mes frères, de vous exprimer plus au long quel soin nous avons de vous et en quelle angoisse vos liens nous tiennent enserrés. Je ne doute pas donc puisque tant de fidèles prient instamment pour vous que nostre bon Dieu n'exauce leurs desirs et gémissemens, et je vois par vos lettres comment il a commencé de besongner en vous, car si l'infirmité de la chair se monstre parmi, tellement que vous ayez de rudes et difficiles combats à soutenir, je ne m'en esbahis point, et je magnifie Dieu de ce qu'il vous esleve par dessus... Le principal est de recueillir tous vos sens pour reposer en sa bonté paternelle, ne doutant point qu'il n'ait vos corps et vos âmes en sa protection. Si le sang des fidèles luy est précieux, il le monstrera par effect en vous puisqu'il vous a choisis pour tesmoins. Et s'il luy plaît se servir de vos vies pour approuver sa vérité, outre ce que savez que celui est un sacrifice plus qu'agréable, consolez-vous qu'en remettant le tout entre ses mains vous ne perdrez rien. Car s'il daigne vous avoir en sa protection durant ceste vie caduque, à plus forte raison vous ayant retirés d'icy, il se monstrera fidèle gardien de vos âmes ¹. »

À ces austères exhortations se joignaient les plus actives démarches pour arracher les prisonniers au triste sort qui les attendait et qu'ils envisageaient sans crainte. Le 15 juillet s'ouvrit le procès où les cinq furent successivement interrogés et entendus. Vernou descendit le premier dans l'arène théologique,

1. Aux cinq prisonniers de Chambéry, *Lettres françaises*, t. II, p. 64, 65. C'est par erreur que cette lettre, qui ne porte dans le texte aucune date, a été datée du 5 septembre. Elle est évidemment antérieure.

et disputa cinq heures durant contre l'inquisiteur et les moines qui l'assaillaient tantôt sur un point, et tantôt sur un autre, avec un acharnement inouï. La messe, l'autorité du pape, les traditions et l'autorité des saintes Écritures, furent l'objet d'un débat contradictoire où le disciple de Calvin n'eut pas de peine à montrer sa supériorité sur des adversaires qui ne savaient lui opposer que des arguties ou des injures. Cette belle et sainte doctrine de la vérité attestée par le Saint-Esprit au cœur du fidèle parut un scandale aux grossiers adorateurs de la lettre. L'humble assurance du chrétien qui s'appuie sur les divines promesses, sans l'intermédiaire du prêtre, fut taxée de révolte, et produisit l'effet d'un blasphème. Un des avocats se levant, dit à Vernou : « Viens ça, ne sais-tu pas comme on a fait mourir plusieurs autres tels que toy et qu'on les a fait mourir comme hérétiques? — C'est la première leçon que m'ait apprise mon souverain docteur et maître, répondit le confesseur réformé. Quiconque veut être son disciple doit porter sa croix et le suivre. Qui gardera sa vie la perdra ! »

Appelés à leur tour devant le tribunal, les quatre autres prisonniers ne se montrèrent pas moins fermes. Ils avaient rédigé d'avance une confession de foi qui leur était commune. On leur demanda s'ils voulaient y persister : « Oui, dirent-ils jusques à la dernière goutte de notre sang, car elle est fondée sur la parole de Dieu ! » Les sacrements catholiques, notamment la messe, le mariage, l'extrême-onction, et ensuite la primatie de Saint-Pierre, furent débattus sans autre résultat que de montrer la distance qui sépare la doctrine de Rome de celle du pur Évangile. « Les moynes et autres, dit Vernou, faisoient force questions, mais ils n'attendoient pas la réponse, encore qu'on la requist tant et plus. » Dans le cours de la discussion, la Rome protestante fut plus d'une fois opposée à la Rome catholique : « Allez à Genève, dit un des cinq, et vous trouverez à qui parler, sans danger pour vous, encore que ne puissiez vaincre ! — « Vos Genevois ne sont que larrons », repartit un des moines, qui s'attira cette réponse : « C'est vous qui vous engraissez du

bien d'autrui, tandis qu'à Genève chacun travaille pour vivre à la sueur de son visage ! » Le dénouement était facile à prévoir. Dans la séance du 17 juillet, les cinq furent déclarés hérétiques par l'official, et retranchés, « comme membres pourris » de l'Église romaine. Ils acceptèrent cette sentence comme un honneur, et se préparèrent à la mort. On peut juger de leurs dispositions par la lettre qu'ils écrivirent, le 18 juillet, à leurs frères de Genève, et qui se terminait par ces mots : « Vous disant le grand et dernier adieu de ce monde, pour aller à la gloire céleste et recevoir la couronne qui nous est préparée par nostre Roy et Seigneur Jésus-Christ ¹. »

Mais la dernière heure des cinq confesseurs n'était pas encore venue ; comme les cinq écoliers de Lausanne, leurs précurseurs dans le martyre, ils étaient réservés à un plus long témoignage. Le tribunal de Chambéry voulant donner un semblant de satisfaction à la seigneurie de Berne qui renouvelait ses instances en faveur des prisonniers, prononça contre eux la peine des galères, et cette sentence leur fut communiquée le 21 août, à 4 heures, dans leur cachot. Ils l'acceptèrent en hommes préparés à un plus grand sacrifice. Mais le procureur du roi, docile instrument des cardinaux de Lorraine et de Tournon, qui de loin dirigeaient le procès, ne put consentir à laisser échapper sa proie. Il formula donc un appel *a minima*, et l'affaire fut instruite à nouveau. Dans cette seconde phrase judiciaire, c'est Antoine Laborie qui joue le principal rôle², et ses lettres empreintes du spiritualisme le plus

1. *Histoire des Martyrs*, p. 320.

2. Mentionnons un dernier interrogatoire de Jean Vernou marqué par de curieux incidents. Le président reconnaît que le pape est pécheur, mais son office n'en est pas moins de Dieu. « Luther et ses semblables ne le doivent donc injurier, mais plustost gémir sans faire troubles ne divisions. Le nom d'antechrist doit s'appliquer à Mahomet et non au pontife romain. Nouvelle discussion sur la messe qui n'est, quoique le Christ y soit présent, qu'un simple sacrifice d'actions de grâces. Un des conseillers, invoquant en faveur du purgatoire le fameux mot de saint Paul : *Quasi per ignem* : « se montra ridicule jusques à en rongir devant ses compagnons. » Fidèle à sa tactique, le président interrompt sans cesse l'accusé, et multiplie les objections sans attendre les réponses. « Il me faudrait, dit celui-ci, une mémoire angélique pour répondre à tout ! » Mais ce n'était pas le compte des juges pressés d'en finir avec un débat qui n'était point à leur avantage. (*Hist. des Martyrs*, p. 327.)

élevé, nous transportent tour à tour dans la prison et le prétoire. On en jugera par les extraits suivants :

« Le vendredy matin (23 août), à 7 heures, on me vint quêrir pour me mener en la chambre. Là estoient assis en leurs chaires les deux présidens, neuf conseillers, l'advocat du Roy et le greffier. Incontinent que je fus entré, l'un des principaux commanda au greffier de me présenter un tableau où il y avait un crucifix peint et me commanda de me mettre à genoux. Je respondis : A Dieu ne plaise que je me prosterne devant l'idole ou créature. Alors me fut dit : Vous êtes bien mordant, et pensez-vous que la cour entende que vous adoriez l'image, ni nous aussy ? non, mais la cour vous commande que vous adoriez Dieu et honoriez le magistrat, et pour ce faire que vous vous mettiez à genoux afin de jurer devant Dieu que vous direz vérité et respondrez en toute révérence. — Messieurs, dis-je, c'est ce que je désire d'adorer Dieu et l'honorer, voire obéir au magistrat, et pourtant je me submets à vostre commandement, pourveu que l'idole soit ostée de là et non autrement, veu que ce seroit contre l'honneur de Dieu. Alors il commanda au greffier d'oster l'image. Et derechef il me commanda de me mettre à genoux, avec déclaration que la cour n'entendoit que j'adorasse autre que Dieu, mais seulement pour monstrier l'obéissance due au magistrat. Lors protestant que je n'entendois le faire autrement, mais plus tost mourir, je me mis à genoux. Incontinent il me fit apporter l'idole pour jurer, ce que voyant je me voulus relever, disant que n'en ferois rien. Alors il commanda de rechef qu'on l'ostast, et me fit apporter la Bible sur laquelle je juray de dire la vérité. »

Cette scène si caractéristique est le prologue de l'interrogatoire où Laborie répondit avec une candeur, une sincérité qui aurait dû désarmer ses juges. Le président lui-même en parut touché et témoigna son étonnement qu'un homme « qui pouvoit bien vivre en sa maison », se fût exposé aux galères et à la mort pour professer l'hérésie de Genève. Il fit plus encore, et soit inexpérience des questions controversées entre les deux

Églises, soit désir de rendre une rétractation plus facile à l'accusé, il lui concéda bien des points dont l'orthodoxie romaine aurait pu à bon droit s'alarmer, sur la messe, le pape, et la nécessité d'une réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres. « Bref, dit l'accusé, il m'accordait presque tout, tellement que je fus contraint de luy dire : Ah ! monsieur, je voudrais bien que Dieu eust fait la grâce à tous les moines de France d'estre aussi bons théologiens que vous, car nous serions tost d'accord. Et à ce que je puis voir, il ne faut pas craindre que vous me condamnerez, si ne le faites contre vostre conscience, car si je suis hérétique (ce que non), vous l'estes aussy bien que moy par vostre propre concession. Sur cela tous les conseillers se prirent à rire et un nommé Crassus qui estoit nostre rapporteur, me dit : il faut que vous soyez hérétique comme luy, non pas luy comme vous ; à quoy je répondis, monsieur, je ne le veux pas estre comme luy, car par aventure, je le serois par fiction. Mais je voudrois bien que luy et vous tous vous le fussiez comme moy, à savoir seulement par l'opinion et faux jugement du monde. » C'est le vœu de saint Paul devant Festus, moins la sublime réserve relative aux liens dont l'apôtre était chargé !

Dans les plus sombres jours, sous l'empire des plus dures lois, le cœur humain semble parfois s'attendrir et céder à de meilleures inspirations. Mais les préjugés reprennent trop tôt leur cours, et la justice, ou ce qu'on appelle de ce nom, condamne sans pitié ce qu'au fond elle ne peut s'empêcher d'honorer. Ramené dans une chambre à part, et séparé de ses frères, Laborie éprouva le besoin d'adresser un suprême appel à ses juges. Il faut l'entendre s'exprimer lui-même : « Soudain je me mis à prier ardemment nostre Dieu qu'il me fist cette grâce de leur remontrer le devoir de leur charge, nostre innocence, et le jugement de Dieu. Je demeuray ainsy, priant et meditant jusques à deux heures après midy que le serviteur vint me dire qu'il avoit parlé à messieurs pour moy et que je vinsse dire ce que je voulois. Soudain, bien joyeux d'une telle nouvelle, je m'en vay

devant messieurs au lieu susdict où tous estoient comme de matin. Je me mis tout debout devant eux, et le président me dit ainsy : Maistre Antoine, que dites-vous ? Alors élevant mon esprit à Dieu, pour le requérir à mon aide, je recommencay à leur remonstrer le devoir de leur charge, et pourquoy Dieu les avoit constitués sur son peuple, même leur avoit communiqué son nom de Dieu, et ainsy les exhorter de s'en acquitter selon sa volonté. Après leur remonstray l'innocence de mes frères et la mienne, laquelle ils ne pouvoient ignorer, veu que de matin ils l'avoient confessée, et qu'ils ne pouvoient estre de ceux qui jugent par ignorance, au rapport et jugement des moynes sur les hérésies, veu que Dieu les avoit doués de grande connoissance pour en faire jugement. Et par ainsy qu'ils advisassent à la cause de Jesus Christ puisqu'ils en estoient juges en nos personnes, comme estans ses membres, avisant bien de ne commettre le péché contre le Sainct-Esprit. Sur quoy je leur présentay le jugement de Dieu, et finalement leur remonstray le soin que le Seigneur a des siens, et comment il requiert leur sang. Bref, Dieu me fit la grâce que je fus escouté d'eux environ une heure sans interruption, et leur dis tout ce que le Seigneur me donna de leur dire, avec application des passages, tellement qu'il faut glorifier Dieu de l'assistance qu'il me fit par sa grâce.

« *Tant que je parlay, tous avoient l'œil sur moy, et moy sur eux, et en vis quelques uns des plus jeunes qui avoient la larme à l'œil.* » Emotion passagère ! Un des conseillers, prenant la parole, confessa que Laborie avait dit vrai, mais que l'office du magistrat confirmé par les Saints-Ecrits, consistait aussi dans la répression de l'hérésie. Laborie ne contesta point cette thèse alors acceptée par les réformés comme par les catholiques. Il cita même l'exemple de Michel Servet justement puni à Genève pour ses erreurs ; « mais, ajouta-t-il, prenez garde de ne punir les chrétiens et enfans de Dieu, au lieu des hérétiques, et gardez-vous de communiquer au jugement de Pilate pour favoriser aux princes du monde et sacrificateurs de Belial. » Étrange position que celle de l'accusé glorifiant la loi

unique qui va le frapper, et n'en contestant que la légitime application! Courtes sont les lumières des époques qui se croient les plus éclairées. La Réforme ne sut pas voir qu'en affranchissant les consciences d'un joug humain, elle les restituait à Dieu, leur maître unique; et qu'en proscrivant l'erreur comme un crime, elle consacrait le martyr de la vérité!

L'issue du débat théologique qui se rouvrit alors dans le prétoire, ne pouvait être douteuse. L'unique conclusion d'un conflit de cette nature entre le magistrat représentant la justice et l'homme qualifié d'hérétique, c'était la mort, à moins que la loi ne fût désarmée par la solennelle rétractation de l'accusé. Mais on ne pouvait attendre rien de pareil de Laborie et de ses compagnons qui maintinrent énergiquement leur croyance, et se refusèrent à toute équivoque, quoique « l'on mit en avant une Messe toute nouvelle et un Pape tout nouveau, les bigarrant de diverses couleurs. » Laborie répondit avec une inflexibilité toute huguenote que pour amender la messe, il fallait la supprimer, et revenir à l'institution première de la Cène. Quant au Pape on devrait le tenir pour évêque, lorsqu'il suivait les exemples de saint Pierre et des apôtres. « Ces choses dites, ajoute-t-il, je fus renvoyé en ma petite chambrette. A quatre heures le frère Trigalet fut amené devant les juges et répondit de mesme, comme il le mande. Le lendemain samedi, les frères Bataille et Tauran furent tenus toute la matinée, auxquels le Seigneur assista si bien qu'ils triomphèrent de rembarrier Satan et ses cautelles. Et après bien joyeux, du commandement de la cour, fumes réunis ensemble. Le lundy après, 26 d'août, tous ensemble fumes amenés devant messieurs qui firent grande remontrance et instance pour nous réduire. Le frère Vernou, par la grâce de Dieu, répondit amplement pour tous, de sorte que glorifiames nostre Dieu, et nous en retournames victorieux. Depuis nous avons esté condamnés entre eux, comme l'on dit, à estre bruslés tous cinq. Nous rendons grâces à Dieu et attendons l'heure, nous recommandans à vos prières. »

Cependant, à Genève, comme à Berne, on était vivement

préoccupé du sort des cinq prisonniers, et on multipliait les instances pour les sauver. Le 24 juillet Calvin écrivait à Farel : « Je ne puis pour le moment t'écrire autre chose au sujet de nos frères retenus captifs à Chambéry, si ce n'est qu'ils se préparent à marcher à la mort avec une incroyable allégresse¹. L'issue est encore cachée entre les mains de Dieu. J'ai reçu d'eux plusieurs lettres dans l'une desquelles ils t'adressaient les salutations que je transcris en marge. J'ai envoyé à Lausanne celle qui est commune aux trois églises, avec prière de t'en transmettre une copie. » Même mention dans une lettre à Viret du 4 août suivant. On y voit qu'après diverses alternatives de crainte et d'espérance, on fait d'actives démarches auprès de l'ambassadeur français à Berne pour que le procès soit suspendu jusqu'à nouvelles instructions du roi². Mais le monarque, dominé par les Guises, voudra-t-il épargner en Savoie ceux qu'il proscribit impitoyablement dans les anciennes provinces de son royaume? Les magistrats bernois n'insistent pas moins pour la libération des cinq prisonniers qu'ils considèrent comme leurs propres sujets. Calvin agit de son côté auprès des magistrats genevois qui sont plus directement atteints par la condamnation suspendue sur la tête de « leurs escoliers. » Le 8 septembre 1555 « Calvin prie le Conseil d'intercéder pour les pauvres prisonniers à cause de la religion à Chambéry. Jean-Louis Curtet député à ces fins au dit Chambéry. » Sa mission semble avoir obtenu un court succès : « Jean-Amy Curtet de retour de Chambéry rapporte qu'il y a lieu d'espérer que les prisonniers qui sont pour la religion au dit lieu, seront condamnés seulement aux galères³. »

Grâce aux négociations pendantes entre Chambéry et la Suisse et au recours adressé à Henri II, les cinq purent jouir d'une

1. De fratribus nostris qui Cameraci tenentur in carcere non aliud in præsentia scribere expedit, nisi incredibili alacritate ad mortem obeundam esse accinctos, etc... » Calvinus Farello, 24 julii 1555, *Opera*, t. XV, p. 694. Dans une lettre du 10 juillet à Calvin, Farel demande des nouvelles des cinq frères captifs, ce qui permet de fixer la date approximative de leur arrestation. (*Ibidem*, p. 670.)

2. « Ergo expectabimus quid ex aula mandetur. » Calvinus Vireto, pridie nonas augusti 1555. (*Opera*, t. XV, p. 713.)

3. *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 63, en note.

certaine liberté dans leur cachot et entretenir une active correspondance au dehors. C'est là qu'on aime à les chercher dans l'intervalle de quelques mois qui sépare leur arrestation de leur martyre. Le temps amène dans son cours bien des changements et modifie ce qu'il ne détruit pas. Ainsi ce qui passionnait nos aïeux du xvi^e siècle n'a plus le même attrait pour leurs descendants. L'intérêt du procès qui fait l'objet de ce récit, consiste moins pour nous dans les longs interrogatoires et dans les débats théologiques auxquels ils donnèrent lieu, que dans la constance des accusés et les témoignages de fraternelle sympathie qu'ils recurent de Berne et de Genève. La correspondance où s'épanchèrent leurs sentiments les plus intimes, ces affections de la famille si douces encore à l'homme qui va mourir, et qui s'immole volontairement pour une cause sainte, c'est là ce qui sollicite surtout notre attention et nous émeut profondément. Ces héros du devoir furent aussi des hommes, et on aime à surprendre une larme dans ces yeux comme illuminés d'un reflet céleste. Quelle noblesse et quelle pureté de sentiments dans les fragments qui suivent !

On lit dans une lettre de Jean Vernou à un de ses cousins : — « Nous vous remercions tous des saintes admonitions que faites par vos lettres et de la peine que prenez pour nous. Certes, quand nous y pensons, nous voudrions estre hors de ce monde pour ne donner plus de fascherie à tant de bons personnages qui, de leur grâce, sont plus soucieux de nous que nous-mêmes, et sont plus enserrés et prisonniers de cœur que nous qui sommes prisonniers quant au corps. Ce bon Dieu vous le veuille rendre, et multiplier tellement vostre chevence qu'il vous face sentir, en effect, que c'est pour luy que vous hazardez vostre bien, et que, comme il est dit en l'Ecclesiaste, vous jetez vostre pain dans l'eau. Cependant puisque pour le présent nous ne pouvons autre chose faire, nous le prions pour vous et les vostres, et nous recommanderons tous à vostre bonne, grace et saintes prières. »

Dans une autre lettre écrite au sieur de B^{***} (peut-être un des

frères de Budé) malade, Vernou se félicite de pouvoir dans sa détresse offrir des consolations à un ami affligé : « Loué soit Dieu le père de miséricorde, qui nous console en toute nostre tribulation afin que nous puissions consoler ceux qui sont en quelque tribulation par la consolation de laquelle nous sommes consolés de Dieu. Car comme les afflictions de Christ abondent en nous, pareillement aussy nostre consolation abonde par Christ. Et certes, voilà une grâce merveilleuse que ce bon Dieu fait à tous ses enfants, assavoir qu'estant en poureté, angoisse, et en la mort, il les enrichit, console et vivifie, tellement qu'ils ont de quoy en départir aux autres. Ces choses ei ne sont point une philosophie imaginaire qui jamais ne fut à la vérité, mais c'est l'ordinaire pratique des fidelles, laquelle, comme vous voyez en nous, grâces au Seigneur, aussi la voyons nous en vous, selon que vos lettres nous en rendent bon témoignage... »

Dans une épître commune, les cinq frères s'accusent d'une manière touchante d'avoir caché sur un point la vérité à leurs juges, et l'on n'a pas le courage de leur reprocher un mensonge qui fut un scrupule de charité : « Estant interrogés si ce n'estoit pas l'un de nous, qui a presché à Barbotta et Fenestella, mesmement le jour de Pasque, en un pré, et si nous ne reconnaissons point le barbe Paul et plusieurs autres qu'ils nous nommèrent, suivant la teneur des lettres que leur écrivait le premier président de Grenoble... nous niames tout à plat le faict, et que nous ne savions rien de tout cela. Ce que ne fimes sans y estre fort sollicités par les frères, avec gemissements et prières à ce bon Dieu, lesquelles tant les dits frères que nous luy présentames bien affectueusement, ni aussi sans avoir bien mis à la balance, selon que l'imbecillité de nostre jugement se pouvoit estendre, lequel des deux maux seroit le moindre, ou d'user de mensonge, ou de mettre au tranchant de l'épée et exposer au feu tant de bons personnages anciens, femmes et enfants ; voire que les pasteurs fussent aucunement les bourreaux de leurs brebis pour lesquelles ils ne devoient mesme espargner

leurs âmes ¹. » Admirable langage qui peint l'angoisse des condamnés s'immolant pour ainsi dire deux fois à la cause pour laquelle ils ont fait d'avance le sacrifice de leur vie. Leur jette la pierre qui se croira meilleur qu'eux ! On livre à l'indignation des disciples de Loyola cette casuistique d'un nouveau genre que n'eût pas flétrie Pascal !

Les lignes suivantes sont extraites d'une épître des cinq à Calvin : « Monsieur et très honoré père en nostre Seigneur, nous avons reçu vos lettres du cinquiesme de septembre qui nous ont grandement consolés, car elles nous testifient vostre ardente charité, et de tous les frères envers nous, en tant que vous vous contristez tellement de nostre mal selon la chair, que cependant ne laissez pas de vous rejouir de nostre bien selon l'esprit, en pleurant avec les pleurans, et riant avec les rians, de quoy nous vous mercions tous très affectueusement. De nostre part combien que nous soyons joyeux de ce que le Seigneur nous donne par sa grâce de quoy vous resjouir en sainte liesse, si pauvres et misérables creatures que nous soyons, si est-ce pourtant que sommes fachés de vous donner et à plusieurs excellents personnages, mesme à toute l'église, tant de peine et soucy. Jaçoit que plusieurs occasions de gémir nous soient journallement présentées, toutes fois celle-là n'est pas des dernières ; tellement que désirons et prions ce bon Dieu qu'il nous oste bientost de ceste presse qui nous serre incessamment, à cause de nostre prison, en quelque manière qu'il luy plaira ; *si c'est pas mort, tant mieux pour nous !... »*

Le même accent stoïque, avec une secrète douceur, distingue les lettres écrites par les condamnés à leurs familles. Vernou a une sœur, et l'exhorte à porter chrétiennement cette épreuve : Dieu ne l'abandonnera point. Antoine Laborie est époux et père, et il adresse à sa jeune femme, déjà comme veuve, les plus sages conseils, les plus touchantes consolations : « Tu sais que tu es jeune, et par ainsy estant privée de ma compagnie (si Dieu le veut ainsy pour nostre plus grand bien) console-toy en

1. Lettre du 25 juillet 1555. *Histoire des Martyrs*, n° 327.

luy, et prends Jésus-Christ pour ton père et mary, jusqu'à ce qu'il t'en ait donné un autre ; et je suis certain qu'il ne te laissera point pour désolée, mais pourvoira à tes affaires mieux que tu ne saurois désirer. Prie le donc instamment, aime-le, crains-le de bouche et de fait ; fréquente les prêches, fuis meschantes compagnies et aime la compagnie de ceux qui ont crainte de Dieu. Ne fais rien de ta teste, mais par le conseil de nos amis, lesquels tu as connu te porter aussy bonne volonté qu'à moy-mesme, et singulièrement de monsieur Calvin, lequel ne permettra point que tes affaires aillent mal, si tu te ranges à sa volonté, et tu le dois faire et je t'en supplie, car tu sais qu'il est conduit par l'Esprit de Dieu. Quand tu te marieras, comme je te le conseille, je te prie prendre son avis et ne rien faire sans luy. Prends un homme qui ait la crainte de Dieu, ou ne te marie point ; mais je crois que le Seigneur te pourvoira comme il sait estre expédient. Prie-le donc avant toutes choses, et repose-toy sur sa bonté. Je l'ay prié et le prie incessamment pour toy...

» Anne, ma sœur bien aimée, j'ay receu tes lettres du 15^{me} de septembre, avec la toile et chausses que tu m'as envoyées... je te remercie, ayant plaisir de ce qu'as eu souvenance de moy, mesmes au temps du froid qui nous assaut de bien près. Mais encore j'ay esté plus aise d'avoir entendu par ta lettre les grâces que Dieu te fait, car en cela je vois le fruit des prières que fais pour toy, et suis incité à luy en rendre grâce, comme je fais incessamment. Tu m'as mandé par la dite lettre que les nouvelles de ma condamnation à la mort te furent dures de prime arrivée, et un breuvage bien amer ; je n'en doute pas, connoissant ta faiblesse, pour à laquelle resister, je te prie qu'il ne te souvienné plus de moy comme estant ton mary, si ce n'est en me regardant devant tes yeux tout bruslé, voire reduit en cendres, et par ce moyen n'estant plus conjointe à moy si non du lien de charité fraternelle, par laquelle tu dois prier pour moy tant que Dieu me fera habiter icy-bas en ce corps misérable. Que tu te retires du tout à nostre ben Dieu, gardien des Veuves...

» Pour à cela t'aider, je te prie méditer l'exemple de la bonne Ruth. — Tu trouveras en ceste sainte histoire qu'estant privée de son mary par la mort, après avoir renoncé au païs de sa nativité et à tous ses parents idolatres, pour se retirer en la terre où le Seigneur estoit adoré, ayant ellec suivi sa belle mere Noëmi, à cause de leur pouteté, fut contrainte la bonne Ruth d'aller glaner aux champs pour la nourriture de la dite belle mère et d'elle, se commettant en toute patience au Seigneur lequel ne l'abandonna point, ains la pourvut si bien que la donna en mariage à Booz... Quant à ta fille, il en aura autant soin comme de toy, car il se monstre bien père des orphelins. L'exemple de Moïse te doit suffire pour toute confirmation. Comment est-il abandonné ? Il n'est pas seulement orphelin; mais il est abandonné de père et de mère, et mis es eaux comme à la désespérée. Cependant la bonté paternelle de nostre Dieu veille pour celuy qui ne le connaît point, le fait tirer de là par la fille de Pharaon, et l'exalte pour estre conducteur des enfans d'Israel en la délivrance d'Egypte. Regarde donc la Providence de nostre Dieu, et connois que sa puissance n'est pas diminuée, encore moins sa bonté envers les siens. Contente-toy que tu es marquée pour une de ses filles et moy pour son enfant. Nostre enfant ne sera point à autre qu'à luy, car il est Dieu de nous et de nos enfans, voire nostre Dieu éternel... »

Les lettres de Trigalet à son beau-père ne sont pas moins remarquables: « Je dis en vérité que l'esprit de Dieu, docteur intérieur de nos consciences, nous rend un tel témoignage de nostre élection... qu'onque de ma vie n'eus telle connaissance de mon salut par les leçons et sermons que j'ay ouys en son escole, que je sens en mon cœur par expérience en cette pratique et probation d'affliction et persécution, de sorte qu'il me tarde quand je seray hors de ce corps de péché et revestu d'un corps glorieux. Il est bien certain que ce n'est pas sans grande bataille de la chair contre l'esprit, de sorte qu'est vray ce que contient cette sentence :

Ce corps lié demande sa rançon
 (Mon très cher père) et l'esprit au contraire
 La veut laisser comme une orde prison ;
 L'un tend au monde et l'autre à s'en distraire
 C'est grand pitié que de les ouïr braire.

Ha ! dit le corps, faut-il mourir ainsi ?
 Ha ! dit l'esprit, faut-il languir ici ?
 Va, dit le corps, mieux que toy je souhaite.
 Va, dit l'esprit, tu faus et moy aussi ;
 Du Seigneur Dieu la volonté soit faite !

Tels étaient les sentiments des cinq prisonniers, qui ne tenant plus au monde que par les liens du cachot, et contemplant par la foi ce qui est invisible, vivaient déjà par anticipation « dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habite. » Une très belle lettre de Calvin, écrite le 5 octobre, arriva-t-elle à temps, pour apporter un dernier témoignage de sympathie à ceux qui allaient mourir ? On l'ignore¹ ; mais ils pouvaient dire avec l'Apôtre : *J'ai achevé le bon combat, j'ai fini ma course!*... et le prix de la victoire était là sous leurs yeux, presque sous leur main ! — « Le jour qu'ils sortirent pour estre menés au supplice (12 octobre), un personnage (lequel avoit fait pour eux ce qu'il avoit pu) trouva moyen de parler à eux pour un dernier service, car ayant entendu la conclusion de la cour de Chambéry, il entra ès prisons, et leur annonça les nouvelles de la mort, les consolant selon la grâce que Dieu luy avoit donnée... *Lors tous d'une voix remercièrent Dieu de l'honneur qu'il leur faisoit.* Vray est que l'un d'eux, Jean Vernou fut effrayé à ce premier message de la mort, et n'y eut partie en son corps qui ne tremblât ; si dit ces paroles : Mes amis, je sens en moy la plus grosse guerre qu'il est possible à l'homme de soutenir ; toutefois l'esprit vainera cette chair maudite, et m'assure que ce bon Dieu ne me lairra

1. Aux cinq prisonniers de Chambéry, *Lettres françaises*, t. II, p. 77. Les premières lignes de cette lettre montrent les craintes du réformateur : « Je vous assure que la compassion de vous voir languir si longuement, me tient comme ensermé d'angoisse. »

point... car il nous a promis de nous assister en nos afflictions. »

La sentence portait que les condamnés seraient étranglés, puis brûlés, et un immense bûcher s'élevait près du Pont Rouge. « Quand ils furent venus au lieu du supplice, Jean Vernou recouvra ce qu'ils s'étoient promis de la bonté et puissance de Dieu, assavoir une heureuse constance et force digne d'un vray chrestien. Il fut empoigné le premier par l'exécuteur, et avant que d'estre attaché, il fit oraison à Dieu, commençant ainsy : *Seigneur Dieu et père tout puissant, je reconnois sans feintise devant ta sainte majesté que je suis un pauvre pécheur*, etc... Oultre plus il fit devant tous les assistans confession de sa foy, et ayant recommandé son esprit à Dieu, endura constamment les douleurs de la mort et vainquit ses ennemis. Voilà quant au premier.

» Antoine Laborie ne fut onques estonné, ains d'une face joyeuse voire telle comme s'il eust esté convié à un banquet, se présenta hardiment. Et avant que d'estre exécuté, le bourreau luy demanda pardon, remonstrant que ce n'estoit pas luy qui le faisoit mourir, ains ceux qui estoient députés pour faire justice. Laborie luy répondit : *Mon amy, tu ne m'offenses point, ains par ton ministère suis délié d'une merveilleuse prison*. Ayant dit cela, il le baisa. Plusieurs d'entre le peuple furent esmus de pitié et pleuroient voyans ce spectacle. Puis il dit en effect l'oraison que Vernou avoit dite, et fit aussy confession de sa foy à haute voix, et ainsy rendit l'esprit avec constance esmerveillable.

» Jean Trigalet se presenta aussy à la mort de cœur alaire et d'esprit prompt, et pria pour ses ennemis, disant que plusieurs y en avoit qui ne savoient ce qu'ils faisoient, mais qu'il y en avoit aussy d'autres qui le savoient bien, et ne le vouloient dire ne confesser. Mais, mon Dieu, disoit-il, je te prie de les vouloir deslier. Puis ajouta : *O mon Dieu, je te vois déjà en esprit là haut en ton throsne, et voy les cieux ouverts, comme tu les as fait voir à ton serviteur Estienne*. Et après avoir aussy fait profession de sa foy, rendit l'esprit bien paisiblement.

» Bertrand Bataille soustint hardiment devant tous qu'ils n'estoient pas là pour avoir dérobé ou meurtry, ains parce qu'ils soustenoient la querelle de Dieu. Et ayant fait sa prière à Dieu, fut quand et quand exécuté.

» Le dernier, Guiraud Tauran, prononça quelques passages des Psaumes, et fut ouy intelligiblement. Et combien qu'il fust jeune, toutefois il ne fut moindre en constance que les autres. En priant de grande ardeur et de voix ferme il mourut¹. »

Tel fut le spectacle offert à la population de Chambéry, sur les bords de la Laisse, le 12 octobre 1555. Deux ans auparavant, sur la place des Terreaux, la population de Lyon avait contemplé des scènes analogues, et vu cinq confesseurs de la foi réformée expirer avec une constance, une douceur, qui rappellent les plus purs exemples du siècle apostolique. Presque chaque jour, sur le sol de la vieille France, quelque sacrifice pareil venait attester la patiente fidélité des martyrs s'immolant avec joie pour ce que l'homme a de meilleur, sa croyance et son Dieu. Quand une Église a de tels témoins, elle peut dédaigner l'injure et la calomnie qui voudraient ternir les plus belles pages de son histoire. Aux âmes droites que domine la prévention ou qu'égare le mensonge, elle dit : Voyez et jugez ! Elle se contente de plaindre ceux qui fermant leurs yeux à la lumière et leurs cœurs à la justice, ne savent que prodiguer l'outrage à ce qui mérite l'universel respect. Puis faisant un retour sur elle-même, sur les misères du temps présent comparées aux vertus d'un autre âge, elle s'accuse de laisser en oubli de tels aïeux et de si sublimes leçons. Ah ! que du moins ses trop indignes fils ne lisent pas ces grandes pages du martyrologe, sans s'y reconnaître à quelques traits non effacés de l'image paternelle, et sans y puiser une vertu !

JULES BONNET.

1. *Histoire des Martyrs*, f^{os} 233, 234. Un Piémontais, Jean Moge, condamné avec les cinq, obtint la vie au prix d'une abjuration. Eug. Burnier, ouvrage cité, p. 206.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE MISSION A LA FOIRE DE GUIBRAY

LETTRE D'UN MINISTRE NORMAND A CALVIN

(Août 1561)

La jolie ville de Falaise, avec ses ruines du château de Guillaume le Conquérant et ses églises du moyen âge, semble étrangère aux souvenirs de la Réforme, qui n'y fut pas cependant prêchée sans succès, comme l'atteste la pièce suivante.

C'est aux savants éditeurs des *Opera Calvinii* que revient l'honneur d'avoir les premiers mis au jour une lettre unique en son genre, car elle peint avec une vivacité de couleur et une vérité sans pareille les effets produits par la prédication de l'Évangile dans l'ancienne France, en cette année 1561 que l'on peut considérer comme l'apogée de la Réforme dans notre patrie. (*Bull.*, t. XIV, p. 319.)

Bien avant le ministère du chancelier L'Hôpital, et le court essai de tolérance qu'interrompit le massacre de Vassy, la Normandie avait accueilli avec faveur les messagers du culte nouveau, et d'importantes églises s'étaient formées à Dieppe, Rouen, Caen, Saint-Lô. Le 21 août 1560, l'amiral Coligny, organe d'un vœu général, avait présenté à l'assemblée de Fontainebleau une pétition en faveur de la liberté des cultes, ajoutant que dans la seule province de Normandie, « il se trouverait cinquante mille personnes pour la signer. »

Cette affirmation ne paraît nullement exagérée quand on lit la remarquable pièce que nous ont conservée les collections genevoises (vol. 197, fol. 354, copie). Quel en est l'auteur? Sans pouvoir dissiper le mystère qui l'entoure, nous inclinons à croire que c'est le ministre qui a signé du nom de *La Rocheplatte* la lettre à Calvin du 20 juin 1561, où la mission évangélique dans le pays de Caux est racontée en termes si expressifs¹ (*Opera*, t. XVIII, p. 521). On ne peut lire ces deux pièces sans être frappé du rapport qui existe entre le prédicateur de la foire de Guibray et celui

1. Les éditeurs des *Opera* l'appellent Goddard. On voit par un passage de sa lettre qu'il était originaire des environs de Rouen, et d'un âge assez avancé.

qui, peu de mois auparavant, évangélisait avec tant d'ardeur Coutance, Saint-Lô, Caen et les populations voisines du Havre.

Si l'on tient compte des distances, l'infatigable missionnaire, que nous allons voir à l'œuvre, arrivait de Caen. Il avait pu franchir en effet, du matin au soir, les sept à huit lieues qui séparent Caen de Falaise, en réponse à l'appel que lui adressaient les nombreux marchands réformés venus de Rouen et d'ailleurs à la foire de Guibray.

Il est temps de lui céder la parole :

Très cher et honoré frère, je ne doute point que quelque bruit ne parvienne à vos oreilles des choses qui sont advenues à la foire de Givrey qui commença le 15 de ce mois d'aust. C'est pourquoi je vous en ai voulu escrire ce que j'en ai veu et ouy par expérience. Premièrement quant à ceste foire j'estime que c'est la nonpareille, je ne dis pas seulement de la Normandie mais de toute la France. Car aussi gens de toutes pars y arrivent, mesme des royaumes estrangers. Or pour vous dire ce qui est advenu de mon costé, le dimanche précédent en nostre conseil, je n'estoye point d'avis d'y aller, combien que nos surveillans m'en importmoyent fort d'y faire ung tour. Je prévoyois une multitude assemblée de tous les quartiers du Royaume, et il me sembloit que je n'avois point charge de me présenter là. Davantage j'avoie assez de besogne taillée en d'autres lieux, car on nous demande de tous costés. Plus outre une appréhension je ne say quelle de mon insuffisance m'estonnoit et m'empeschoit d'y aller volontairement. Je craignois aussi les esmotions qui se pouvoient susciter, et vos derniers lettres dattées du 22 de juillet m'admonestoyent de n'user point de voye de fait, mais qu'il fallut premièrement avoir arrest. Pour ces raisons, combien que je ne les allénoye pas toutes devant nostre conseil, je proposay devant tous que je n'y alloye point volontiers, mesme il fut dit que j'yroye seulement coucher le samédy et que ce seroit pour parler en chambre, comme l'an passé, et non point en public. Le mercredy on me vint quérir pour aller visiter une église à trois lieues près de nostre ville, et moy je fus joyeux espérant par telle occasion de fuir la Gyvreu. Ce mesme jour, moy estant parti, les marchans envoyèrent montures et lettres pour me mener à Givrey, et le jedy d'autant qu'il estoit feste pour faire exhortation. Le jedy matin estant de retour je trouvy que chacun m'attendoit. Le cheval estoit sellé, ma femme estoit preste de partir pour y aller. Moy voyant toutes ces

choses je me résignay à Dieu. Ainsy descendu d'ung cheval me fallut monter sur l'autre, et par les chemins, nous n'avions garde de brûler, car nous eusmes la pluie sur les espauls et la fange jusques aux jarrets. J'arrivay au soir à Fallaize bien lassé, bien mouillé, avec ung mal de teste et couchay à l'hostellerie à la mode de Givrey.

Le lendemain, qui estoit le vendredy, estant levé avec mon mal de teste je pensoye à surmonter le mal. On me parla de manger, mais il n'estoit question, l'odeur des viandes me faisoit lever le cuer. On me mena chez ung bourgeois de la ville où je demeuray au lieu jusques environ trois heures après midi. On me demanda si je pourroy faire exhortation vers le soir. Je respondis que euy, pourveu que les surveillans de Rouen et les nostres advisassent de trouver logis et qu'on donnast ordre qu'il n'y eust point de confusion. Il ne fut possible de trouver logis, car la multitude qui désiroyt oyr la parole estoit bien de deux à trois mille personnes, et encore on admonestoit chacun de ne divulguer point la chose. Le lieu fut un champ près de Givrey, tout environné de murailles, qui estoit fort ample, ayant une seule porte bien large, et derechef au devant de la porte y avoit ung autre enclos aussy large comme vostre Moulard ¹. La prédication se fit avec bon silence et psannes au commencement et en la fin. Le lendemain le bruit fut par tout le camp de Givrey comme on avoit presché, et tout le monde se préparoit pour s'y trouver, chacun s'enqueroit du lieu et de l'heure. Mais nous n'osions dire l'heure craignant les embusches: on nous menagoit qu'on devoit lever ung guet de deux cents hommes armés. Le procureur du Roy de Fallaize avoit fait adjourner tous les libraires ce mesme jour. Les prestres avoient fait des grandes complaints, à cause qu'on avoit presché et que publiquement on avoit vendu les livres de Genève, et qui plus est, certains petis garçons avoyent porté parmi les rues des plaquars contre la messe avec cris dont tous estoient estonnés. Le commencement des dits plaquars estoit: *Articles véritables sur les horribles grans et importables abus de la messe papale*, etc. Je croy que monsieur Farel en est autheur. Le stile le montre ². J'invoque, dit-il, le ciel et la terre en tesmoignage de vérité contre ceste pompeuse et orgueilleuse messe papale, par laquelle le monde, si

1. Le vieux forum genevois où la Réforme avait été prêchée par Farel et Froment.

2. La critique moderne a restitué cet écrit au ministre Antoine Marcourt. Voir la *These sur Farel* de M. Henri Heyer.

Dieu bientôt n'y remédie, est et sera totalement désolé, ruiné, perdu et abîmé. Quant aux cris des garçons je les mettray cy après à part pour ne rompre le propos que j'ay commencé. Seulement je diray ce mot : Ils crioyent hardiment l'abolissement de la messe. Pour revenir au propos, on nous menaçoit aussi de la venue de monsieur l'evesque de Saiz, nommé du Val, homme savant, comme on dit¹; lequel arriva le dimanche. Quant à l'evesque aussi j'en diray cy après l'histoire.

Je reviens aux premières menaces. Pour deux cents hommes armés au guet il s'en trouva environ 16 ou 20 au plus, povres artisans avec bastens empruntés. On disoit qu'ilz viendroyent à 7 et 8 heures sur le point de l'exhortation, mais ilz vindrent à 5 et 6; desjà nos gens s'assembloyent, mais ils se destournent (je parle du guet). Cependant aucuns des nostres consultent ensemble (les principaux); ilz sont d'avis qu'il est bon de se contenir craingnans tumulte. Quand le peuple est amassé, fort grand nombre, on me vient quérir. Je suis en perplexité si je doy aller, ou quoy; j'y allay et le tout se porte fort bien. Quant aux adjournements des libraires, le mesme jour à l'heure ditte ilz comparurent. Ilz ne trouvent ni Procureur du Roy ni autre pour parler. Ilz demandèrent lettres en justice de leur comparance : cela leur est accordé. Ilz retournèrent à leurs boutiques plus hardis que devant. Voilà pour le jour de samedi.

Le dimanche nostre peuple s'amasse sans nombre à cinq heures de matin : on change de lieu, on se met au milieu des champs; on estimoit que cela seroit pour le melieur afin de veoir les ennemis de loing s'ilz fussent venus. Mais le silence ne fut point tel comme aux jours précédens; toutefois le tout se fit en édification et la prédication faite chacun se retira paisiblement. Après disner on sonna le sermon du cordelier au temple de Givrey. Aucuns des nostres s'y trouvèrent et comme il blasphémoit sur le propos des images, ung coupeur de bourses fut surprins en son larcin et fut bien battu avec grand tumulte; d'autres crioyent après le cordelier qu'il mentoit comme faux prophète. Il y eust quelque esmotion, mais cela se passa sans autre mal. Le Cordelier retournant à la ville quelcun luy bailla sur la joue, mais cela n'a point esté approuvé de nous; ains avons remonstré que telles véhémences sont excessives (je parle de remons-

1. Ancien précepteur des enfans de Francois 1^{er}, Pierre Du Val, évêque de Séz. fut un prélat éclairé, un timide ami de la réforme de l'Église, comme le témoignent ses divers écrits. Voir l'article de *la France protestante*, et le *Bulletin*, t. XIX et XX, p. 354, 417 et 524.

trances publiques en prédication) ce qui pleut fort aux papistes. De nostre part tout le peuple fut amassé devant les cinq heures du soir e e mesme jour.

Or icy il faut dire par parenthèse de quelle manière j'avoie traité en trois prédications précédentes. Je prins au commencement le texte du 3^e chap. des Corinth. le premier verset 10 : *Selon la grâce de Dieu qui m'a esté donnée, comme ung sage maistre masson j'ay mis le fondement.* En la première je parlay de ce fondement, réduisant toutes les promesses de Dieu en Christ, usant des arguments les plus favorables pour avoir la bénévolence du peuple, monstrant que nostre doctrine c'est celle des Pères anciens, que les prophètes et apostres nous amènent à Jésus-Christ. En la seconde prédication fut montré comment *on édifie sur ce fondement, or, argent, pierres précieuses, bois, foin, chaume.* Lors fut parlé de la doctrine solide qui assure les consciences et des doctrines humaines qui laissent l'homme confus en la présence de Dieu. En la troisième fut montré que *l'œuvre d'ung chacun sera manifesté*, et là je fis une conférence entre les vrais prophètes et faux prophètes qui ont esté sous l'Ancien Testament et comment leurs édifices s'estoyent portés. Item ung discours de Jésus-Christ et de ses apostres avec les scribes et pharisiens, et les advertissements qu'ilz qu'ils nous avoyent laissés pour ces derniers temps.

Pour parler du sermon du soir du dimanche, j'estime que le nombre estoit de cinq à six mille personnes plustost que moins. Lors je fus en doute auement quel texte je devoie prendre pour déclarer. Mon esprit fut résolu incontinent qu'il me falloit parler de la cène. Je prins le texte 1, Corinth. II. Ma préface fut : puisque nous avons parlé de la doctrine et que le Seigneur Jésus a conjoint des sacrements avec sa parole, qu'il nous en falloit aussi parler, et surtout pour remédier aux controverses qui sont aujourd'huy entre les hommes. Je taschoye de parler le plus doucement qu'il m'estoit possible afin de n'offenser personne, attribuant au seul seigneur Jésus toute autorité. Voilà tantost ung tumulte qui s'eslève tout soudain, de sorte que tout le peuple se leva et les espées furent desgainées d'ung bout à l'autre, et n'y avoit autre voix sinon : Qu'est-ce? qu'est-ce? De moy, je ne bougeai de ma place, gloire en soit à Dieu qui me fortifioit. Mesme je n'en point le sens d'oster une barrette que j'avoie sur la teste qui me remarquoit entre tous les autres. Lors je com-

mencay à crier : Mes amys, ce n'est rien, et la voix (*ce n'est rien*) fut tantost en la bouche de tous. On commença de reugainer les dagues et espées. Plusieurs me disoyent : Monsieur ne craignez point, s'il faut mourir, nous mourrons avec vous. Et tout bellement l'esmotion s'appaisa; l'ung avoit perdu son bonnet, son manteau, l'autre son soulier, l'autre son livre. Une chaîne d'or fut rompue à une damoiselle, mais comme Dieu l'a voulu pour la gloire de son Évangille, tout s'est retrouvé. Vous eussiez ven un grand monceau de toutes ces choses devant mes pieds. Aucuns des papiste ont esté contraints de dire : Ces Luthériens sont justes comme l'orloge, il ne se perdra rien au milieu d'eux. Or ayant reconvert aucunement le silence, j'exhortay le peuple de donner audience à la parole de l'Évangille, et que c'estoit Sathan qui nous faisoit cest alarme, pour empescher le règne de Jésus-Christ. Lors je reprins mon propos (grâces à Dieu) sans avoir troublé la mémoire, et poursuyvis jusques à la fin de l'exhortation, monstrant la différence qu'il y avoit entre la cène de Jésus Christ et la messe des prestres. Voilà pour le dimanche.

L'occasion du tumulte a esté récitée diversement. Les papistes qui regardoyent de loin, aucuns d'eux ont estimé qu'un long tonnerre estoit tombé du ciel au milieu de nous, à cause du grand murmure des voix. D'autres ont dit que deux prestres oyant mes propos commencèrent à murmurer, disans : Le meschant s'en va ruiner le *corpus Domini*. Aucuns leur respondirent que je disoys vérité. D'autres ont dit que certains hommes serviteurs de l'evesque se sont vantés d'avoir fait cela de guet à pens en criant : Voicy les ennemis. Cependant je n'ay point entendu qu'il y ait eu aucune effusion de sang.

Ce mesme jour après souper, entre neuf et dix heures, les compaignons des boutiques estoient assis auprès des pavillons en chantant des psaumes avec grande mélodie. Et aucuns pastreostriers de Paris (*ilz*) les appellent maillotins, en se moquant chantoient chansons vilaines ; on leur dit qu'ilz se teussent ou qu'ilz chantassent les louanges du seigneur Dieu. Et comme ilz ne tenoyent compte des admonitions, un tumulte soudain se leva et la voix fut ouye tout à coup : *Rouen, Rouen, Rouen*, et une multitude de deux à trois cents personnes se trouvèrent l'espée au poing, et tout incontinent fut crié haut et clair : *Vive l'Évangille, vive l'Évangille*. Tous les pastreostriers se perdirent, ou pour le moins crioyent avec les autres *Vive l'Évangille*. Ceste multitude se pourmena par le camp de Gyvrey

et autant de chansons ou dissolutions qu'ilz rencontroyent ilz reformoyent tout. Cela faict attachèrent chandelles aux carrés des rues principales et se mirent à genouil pour faire les prières devant que s'en aller coucher, et ung d'eux les fit, et ainsy ont continué depuis jusques à la fin de Gyvrey.

Le lundy matin, monsieur l'évesque fit ung sermon à la ville de Fallaise qui est près du camp de Gyvrey, à ung traict ou deux d'arquebutes. Son thème fut : *Non est confusionis autor Deus sed pacis*. I Cor. 14. Ung personnage de bon esprit me racompta son sermon. L'invocation fut *Pater* et *Ave*. J'ay, dit-il, deux points à vous déclarer : le premier, comment il faut croire, le deuxième, comment il faut faire. Et ayant traité ces deux points de la foy et des œuvres, ceux, dit-il, qui preschent aujourd'huy ne discordent point avec nous en ces deux choses. Il n'y a sinon quelques cérémonies qui sont causes des différens. Il dit qu'il y avoit des bonnes choses en la messe, comme l'épistre et l'évangille, mais aussy qu'il y en avoit d'autres qu'il n'approuvoit point. En somme, les papistes ne furent point contens, estimans qu'il preschoit à nostre avantage. Et ce mesme jour, il s'en alla et ne fit autre chose, tellement que sa venue a plus profité qu'autrement pour estonner les prestres.

Les nostres voyans que monsieur l'évesque s'estoit retiré prindrent encore plus grand courage et mirent ung tel ordre pour l'exhortation du soir (qui se fit environ cinq heures) que certains garçons allèrent parmi le camp de Gyvrey criant à haute voix : Quiconque veut ouyr la parolle de Dieu qu'il aille tout maintenant. L'assemblée se fit au lieu qui estoit enclos de murailles. Il y avoit environ 40 hommes à la porte avec une demy douzaine de partisaines ou halebardes. Et quand on estoit une fois dedans nul ne sortoit jusques à la fin. En ce sermon là la messe fut achevée de peindre, tousjours avec grande modestie sans invective. Et comme aucuns n'estoyent les chapeaux à la prière je commençay à dire : Nous adorons le Dieu vivant, si aucun ne le veut adorer qu'il s'en aille. Et tous ostèrent les chapeaux. Les prestres craignoient de monstres leur couronne.

Le mardy, comme j'estoye sur le point de me retirer, je fus adverti d'ung bruit qui couroit parmy le peuple. Plusieurs disoyent : Que ferons-nous? il ne faut plus aller à la messe. Comment vivrons-nous? Je retarday encore ce jour, et grand peuple, principalement la noblesse du pays, s'y trouvèrent. Or, c'est la coustume que les sei-

gneurs et dames viennent sur les derniers jours de la foire, quand les marchans les uns avec les autres ont fait leurs permutations. En ceste exhortation je prins le texte des Collos. 2: *Done ainsi que vous avez receu Jésus-Christ, cheminez selon luy.* Je donnay plusieurs advertissements de ce que chacun devoit faire en attendant que l'Évangille se prescheroit publiquement : comment chacun devoit instruire la famille, lire les escritures, réformer sa vie, prier pour le roy et pour les Princes, que Dieu leur fasse entendre son saint Évangille : après que chacun feschast de s'adjoindre aux assemblées secrettes. Je prins occasion de parler de nos assemblées, de ce qu'on y faisoit, en confutant les calumnies qu'on nous a imposées, comme de souffler chandelles, etc. J'admonestay aussi qu'on se gardast des séducteurs et faux prophètes, d'ung tas de moines qui se voudroient ingérer. Finalement je les exhortay de savoir l'oraison, comment il faut prier et qui. Je leur parlay sommairement des articles de la foy, et comme nous n'avions point une foy nouvelle mais celle de nos pères anciens, comme des prophètes et de tous ceux qui ont cognu l'Évangille. Ung bref discours fut fait des commendements l'ung après l'autre, reprenant les vices, surtout l'idolatrie, les blasphèmes et autres vices les plus communs.

Voilà pour le mardy au soir. Incontinent l'exhortation faite celui qui estoit président à Caen l'an passé se présenta pour parler à moy, et je ne le cognoissoye point. Aucuns ont pensé qu'il me vouloit livrer, mais il n'est plus en office, et si, il y avoit plus de mille hommes ayant l'œil sur luy et sur moy. Celà a esté ung bruit sans fondement. Il commença à m'interroguer comment on se pourroit garder des faux prophètes. Il faut, dy je, avoir bon tesmoignage de la vie et doctrine de ceux qui enseignent, et que la police que nous avons soit bien observée, qu'ilz ayent attestation pour monstrier dont ilz sont envoyés. Il demanda comment j'estoye venu dans ce pays. Les fidèles, dy je, ont fait requête à l'église de Genève, laquelle m'a envoyé avec attestation. Il demanda comment j'estoye venu à Gyvrey, si les marchans de Rouen m'avoient fait venir. Je respondis que ceux là et autres m'avoient prié de venir. (Je commençaye lors d'avoir sa parole aucunement suspecte quand il spécifia les marchans de Rouen.) Après il demanda mon nom et si j'estoye La Barre¹. Quant

1. Voici les noms des ministres de Caen à cette époque : La Barre, Cousin, Jean (de Flamand) Vincent Le Bas, Pierre Pinchon (Le Hardy, *Histoire du Protestan-*

à mon nom, dy je, vous le saurez une autre fois, mais je ne suis point La Barre. Ho, dit-il alors, ne vous deffiez point de moy. Monsieur, dy je, je ne say qui vous estes. Je suis, dit-il, celuy qui estoit l'an passé Président à Caen. Estes vous, dy je, monsieur de Poron? Ouy. Or ayant osté mon chapeau, je luy dis : Monsieur, je vous remercie les belles chauldes que m'avez fait l'an passé. (J'estime, mon frère, vous avoir escrit la grande affliction que mon assemblée a souffert par cest homme, luy estant en office de Président.) Il respondit disant : Je n'ay jamais eu le vouloir de vous faire prendre encore que je seusse là où vous esiez. De vostre vouloir je ne sais quel il a esté, dy je. Je say bien une chose, c'est que Dieu vous a empesché. Lors il se voulut excuser que son intention n'avoit point esté d'affliger ceux qui estoient de l'église. Les prisonniers, dy je, qui ont si longtemps esté ès prisons, ne l'estiment pas ainsy. Luy voyant que je lui mettoye devant les yeux ce que chacun sait bien : il fallait bien, dit-il, faire quelque chose pour la politique, mais je n'ay rien fait par malice. Je respondis : Dieu jugera de vostre fait et de vostre conscience. Comme j'avoie encore la parole en la bouche (Dieu jugera de vostre conscience) voicy ung marchant de Rouen qui me vient dire à l'oreille : La compagnie ne trouve pas ben que soyez icy plus long temps. Ainsy prins congé de monsieur qui fut Président, et environ heure et demie après je montay à cheval avec bonne compagnie, et arrivastes au près de la ville de ma retraite¹ après le minuit. Voilà mon voyage de Gybrey.

S'ensuyvent les cris de certains petits garçons qui portoyent livres et papiers par la foire : *Juste complainte des fidèles de France contre les papistes et autres infidèles*². *Les rommandemens de Dieu et ceux du pape antechrist romain*. *Le traité des reliques des prestres*³. *La doctrine nouvelle et ancienne*⁴. *Epître envoyée au tigre de France*⁵. En présentant les plaquars de la masse aux prestres et moines et autres personnes ilz usoyent de divers cris qui s'ensuyvent :

tisme en Normandie, p. 49.) Voir aussi l'ouvrage de M. le notaire Beaujour, apprécié dans le *Bulletin*, t. XXVIII, p. 328.

1. Quelle était cette ville? Rien ne l'indique dans le texte; mais toutes les probabilités sont pour Caen, situé à 34 kil. de Falaise.

2. Petite brochure in-32, Avignon, 1560.

3. Sans doute le fameux *Traité de Calvin* sur ce sujet.

4. La doctrine nouvelle et ancienne revue selon la vérité de l'Écriture sainte, 1561. *Traité* attribué par Haag à Viret.

5. Le célèbre pamphlet d'Hotman contre le cardinal de Lorraine, dont la vente publique ne put avoir lieu qu'en 1561. Voir le *Bulletin*, t. XXIV, p. 426.

L'abolition de la messe ! La ruine de la puante messe ! La messe passée par décret, qui la veut mettre à prix ? Voilà la ruine des joueurs de la belle farse qui se déguisent pour tromper le monde ! Voilà comme les marchans qui vendoyent la fiue marchandise s'en vont abolis ! Il y eut certains prestres qui voulurent contester, ung icy, l'autre là. Mais tout le monde crioit après. L'ung disoit : Va glaner, il fait beau temps ! Abuseur va aux vignes porter la hotte ! Fins marchans, apprenez à travailler ; vous avez trop mangé sans rien faire ! Quelquefois on les pousoit à la fange qui estoit au milieu des rues. Il y a aussi que les putains avoyent coustume de dresser des petites loges auprès du camp de Gyvrey : ceste année tout cela a été aboli. Les marchans de chaubles, de matines, de patenostres, de cire, n'ont guères proffité à ceste foire.

Après la foire est advenu en nostre ville que le samedi suyvant ung papiste fit reproche à ung des nostres, l'appellant Luthérien, ce qui est deffendu par l'édict du Roy : il a esté condanné à 25 franes d'amende. Le lundy suyvant certains prestres battirent ung petit garçon qui portoit les commandements de Dieu et du pape ; mais le peuple se jetta sur eux, et ayans receu des coups de pieds et de poings ont esté mis en prison, et depuis ont appointé.

Voilà nostre estat présent. Nous continuons nos exhortations par les maisons, attendant l'heure de nous monstrier publiquement. Dieppe, Rouen, S. Lo parlent publiquement ; on dit qu'il y a eu ung nouveau tumulte à Rouen, mais on le compte diversement.

Je ne vous en dirai rien ¹.

LES NOUVEAUX CONVERTIS DU VIVARAIS

LETTRE ESCRITE DE VIVARETS, LE 23 DE FÉVRIER 1686, SUR L'ESTAT DES NOUVEAUX CONVERTIS DE CETTE PROVINCE A L'OCCASION DE LA MORT DE M. REBOULET LE PÈRE.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous offrir la lettre ci-jointe, que j'ai trouvée dans un curieux et très intéressant *Voyage de Suisse, Relation historique con-*

1. Lettre sans date : août 1561.

tenue en douze lettres, écrites par les sieurs Reboulet et Labruue à un de leurs amis de France, publiée à la Haye en 1686. Peut-être la possédez-vous déjà; peut-être le Bulletin l'a-t-il déjà fait connaître à ses lecteurs, bien que je l'y aie cherchée en vain. S'il en est autrement, je suis assuré que vous la lirez avec intérêt et qu'elle pourrait édifier d'autres lecteurs encore. Après l'avoir transcrite dans sa relation de voyage, le pasteur de la Brune, à qui elle était adressée, ajoute les lignes suivantes :

« Cette lettre est forte comme vous voyez. Elle n'en est pas moins véridable pourtant. On écrit la même chose de tous les endroits, et vous sçavez vous-même quelque chose. »

Agréez, etc.

F.-H. GAGNEBIN.

MONSIEUR,

Comme je sçai que la tempête vous a jetté dans un même port, M. Reboulet et vous, et que vous estes liez par une amitié fort étroite, je vous écris pour vous apprendre la mort de Mr. son Père. Cette nouvelle que je n'ay pas la force de luy annoncer moy même, le va extrêmement affliger. Si pourtant il y fait une sérieuse reflexion, il trouvera lieu de s'en consoler, j'ose même dire de s'en rejouir. Vous sçauvez mieux luy représenter cela que je ne ferois. Agreez donc que je m'en declarge sur vous, et que je vous apprenne quelques circonstances de la mort de ce bienheureux serviteur de Dieu. Je prendray occasion, en même tems, de vous dire quelque chose de sa vie.

M. Reboulet étoit, comme vous sçavez, le seul Ministre qui fut resté en France. Son âge ne lui avoit pas permis de se pouvoir retirer hors du Royaume, lors que le Roy revoqua nos Edits, et condamna au bannissement tous les Ministres. L'Intendant de nôtre Province, s'estant laissé attendrir à sa vieillesse, luy promit de le laisser mourir en repos, et les Dragons executerent si bien ses ordres, que bien que sa maison en fût toute remplie, ils ne luy firent que de legeres insultes. Ce venerable Pasteur, dont la memoire nous doit estre en benediction, étoit né le 12 d'Août 1600. Il commença ses estudes à Geneve, d'où son Pere aussi Ministre estoit bourgeois, et il les acheva à Die. Il fut receu au S. Ministère, l'an 1625, de sorte que, lors qu'il est mort, il estoit peut-estre le Doyen de tous les Ministres de France. Il avoit une grande connoissance des Langues, et sçavoit fort bien son Systeme de Theologie. Il avoit beaucoup leu : Mais estant devenu

aveugle, depuis quatre ou cinq ans, il ne se faisoit plus lire que la Bible, laquelle je puis dire, qu'il sçavoit par cœur. Sa piété, son zele, sa candeur, et sa charité, est sient reconnues de tout le monde. Il vaquoit à la priere, d'une maniere tout à fait extraordinaire, et il y a peu de Ministres à qui l'on puisse donner plus legitiment qu'à luy, l'eloge de veritable Pasteur, car outre que nous avons esté temoins des exhortations qu'il a fait, jusqu'au dernier seûpir de sa vie, à ceux de ses parens et de ses amis qui aprez leur chute, alloient chercher quelque consolation aprez de luy : Outre que nous luy pouvons porter ce temoignage, qu'il a soutenu plusieurs de nos freres, qui estoient sur le bord du precipice, tout le monde a veu les attaques qui luy ont esté faites par les Jesuites qui avoient ordre de le visiter, et la maniere vigoureuse dont il les a toujours repoussez. Le Commandant des troupes qui ont ravagé nôtre miserable Province, et qui la ravagent encore, avoit fait dessein fort souvent de le violenter. Mais soit que Dieu l'ait toujours retenu, ou que sa barbarie se soit laissé vaincre aux larmes et à la foiblesse d'un homme qui avoit plus de quatre vingts ans, il n'a jamais livré sa personne à ces estranges Missionnaires qu'on employe à nôtre conversion. Je ne scay, Monsieur, si ce Commandant ne se repeatit pas d'avoir esté trop doux, luy qui a accoutumé ses mains à tant de violences, ou si ce ne fut pas un coup de son Confesseur, mais il est constant qu'il avoit resolu de le faire enlever le 20 du mois de Fevrier, et de le faire porter en triomphe dans l'Eglise, lors qu'on celebreroit la Messe. Comme ces Messieurs sont les maistres, et que personne n'ose s'opposer à leurs volonte, ils ne firent pas mystere de leur dessein. Les Papistes faisoient esclatter toute leur joye, à la vûe d'un projet, dont les nouveaux convertis gémissoient dans leur ame. Ce venerable Ministre en fut averty, car ses amis crurent qu'il devoit estre preparé à ce rude et terrible combat. Mais quoy que son ame fut comme accablée de douleur, à l'ouye de cette nouvelle, son zele redoubla dans cette rencontre. Il dit : *que Dieu luy feroit la grace de voir eschouer le dessein de ses ennemis, que celuy qui habite aux cieus se moqueroit de leurs complots, et souffleroit sur leurs entreprises.* Il le demanda à Dieu avec beaucoup d'ardeur et il y eut assurément quelque chose d'extraordinaire dans la confiance qu'il fit paroître, que Dieu le retireroit de ce monde, avant ce cruel et funeste jour. car il dit plusieurs fois à haute voix, *que Dieu auroit pitié de sa*

foiblesse. qu'il aveugleroit ses ennemis, qu'il le retireroit bien tôt de la serritude, qu'il sentoit arriver cet heureux moment. En effet, Dieu exauça les prières de son serviteur, dont le désir tendoit à *de-lager*, car il mourut le 18 du même mois, deux jours avant qu'il dent estre enlevé. Ses dernières parolles qui furent entrecoupées de plusieurs soupirs et tirées toutes de l'Écriture sainte, furent si touchantes, qu'elles arracherent des larmes à tous ceux qui estoient autour de son lit; et par un effet de cette même Providence qui l'avoit conservé luy seul au milieu de la fournaise de Babilone, il fut enterré de nuit sans aucun empêchement, dans le même endroit ou Mademoiselle sa femme avoit esté enterrée.

Lors que nous faisons reflexion sur nôtre malheureuse apostasie, nous n'osons pas esperer, Monsieur, que Dieu nous face à nous une semblable grace : En effet, de miserables Apostats, oseroient ils bien se flatter de *mourir de la mort des Justes*? Nous flotons entre la crainte et l'esperance. Nous voyons, à la vérité, d'un costé la miséricorde de Dieu qui est infinie, mais nous voyons de l'autre sa Justice et nôtre crime, et nous craignons avec beaucoup de raison, que ce ne soit contre nous que ce juste Juge ait prononcé ces parolles : *J'ai juré en ma colere, jamais ils entrent en mon repos.* Plaignez nostre condition, Monsieur. Priez Dieu pour des malheureux qui n'ont nulle consolation et qui sont déchirés par des remords mille fois plus cruels que la mort même. Nôtre persecution a esté terrible et sans exemple, et vous ne devez pas estre surpris si nous avons presque tous succombé. Ce n'est pas le serpent qui nous a seduits, ses ruses avoient esté inutiles : C'est le Dragon qui nous a attaquez à force ouverte, et qui par une voye surprenante, parce qu'elle avoit esté inconue jusques icy aux plus cruels persecuteurs, nous a contraints de marcher après luy, comme de miserables esclaves. Une tentation si imprévue nous rendoit incapables de reflexion, car l'ennemi qui nous attaquoit, ne nous donnoit aucun relâche. La violence des supplices que l'Enfer avoit meditez, et que ses Ministres ont sçeu executer avec tant de fureur, nous avoit aveuglé entierement. Nous ne savions ou nous en estions. Nôtre bouche trahissoit nôtre cœur, et nos mains chargées de fers nous mettoient dans la cruelle impuissance de refuser des signatures, qui ne nous paroissent d'abord rien, parce que nous ne prevoyions pas les consequences. La tentation a fini pour quelques moments, aprez que nous avons eu succombé, et c'est alors,

Monsieur, que *nos yeux ont esté ouverts*; nous connoissons que nous sommes nus, nous gemissons de nôtre crime, nous versons des torrens de larmes, nous avons honte de nôtre revolte : Et si Dieu ne nous envoie un Libérateur, ou qu'il ne nous ouvre bien tôt un passage pour aller sacrifier en Canaan, où est adoré le Dieu de nos peres, nôtre condition ne scauroit estre plus deplorable, car enfin, nous sommes obligez, tous les dimanches et tous les jours de feste, de *flechir le genou devant Bahal*. Nous avons beau mettre nos mains devant nos yeux, lors que le Prêtre èleve l'Hostie, comme ces Chrestiens de S. Thomas, que les Portugais avoient fait renoncer au Nestorianisme, par les violences excessives qui leur furent faites, vers la fin du siècle passé : Nous ne faisons que *nous couvrir de feuilles de figuier*, nôtre action est toujours idolâtre, de quelque côté qu'on la regarde. Si nous estions Mahometans et qu'on nous eut convertis par force, nous pourrions aller à la Messe, et croire pouvoir faire nôtre salut. Nous pourrions, sans y faire attention, nous adresser à nôtre Prophete, et lire dans nôtre Alcoran, à l'exemple de ce fameux Arabe qui s'est caché si long tems en France, pour les interets de son Maistre. Un Muffi nous pourroit absoudre, comme Mahmut l'avoit esté, bien qu'il assista à des Mysteres qui selon luy estoient idolâtres. Nous regarderions des lors tous les lieux comme de sacrées Mosquées, ou nous pourrions servir nôtre Dieu, et faire nos affaires selon le monde. Si nous estions Disciples de Molina, il nous seroit permis, sans crime, de nier exterieurement nôtre creance, dans les occasions nécessaires. Mais nôtre Religion est plus severe que la Religion de Mahomet, et que celle des Jesuites. *Nous ne pouvons servir à deux maîtres. Jes: Christ ne veut point un cœur partagé. Il veut que de cœur nous croyions à justice, mais il veut aussi que de bouche nous fassions confession à salut*, et ce qui nous doit faire trembler, *Il doit renoncer devant son Pere, ceux qui le renoucront devant les hommes*. Nous savons toutes ces choses, Monsieur, et il semble que Dieu n'ait voulu laisser à quelques uns de nous l'Écriture sainte, que pour nous rendre plus inexcusables. Mais qu'y ferions-nous ? On nous traîne comme des victimes. On nous vient arracher de nos retraites, et nous deterrer dans nos cavernes et dans nos deserts. On court apres nous, comme apres des bestes farouches, et si nous sommes assez malheureux, pour tomber entre les mains de ceux qui nous poursuivent, on nous meîne en triomphe devant

l'Idôle. Je n'avois jamais rien compris aux Mysteres de l'Eglise Röm : Mais je vous avoüe, Monsieur, que j'y comprends encore bien moins. Que sommes-nous, à l'égard des Catholiques Romains ? Nous sommes des impies, des hypocrites, des heretiques abominables, des victimes de la mort et de l'enfer. Ils sont convaincus que nous ne sommes de leur Religion que par force, que nous avons de l'abomination pour leur culte. Leurs Predicateurs le disent hautement dans leurs Chaires : Et cependant, ils n'ont point horreur *de crucifier derechef, autant qu'en eux est, le Seigneur de gloire, et de l'exposer à opprobre*, en nous contraignant d'assister à une Ceremonie, ou ils pretendent offrir en sacrifice le veritable Corps de nôtre glorieux Sauveur. Ou il faut qu'ils croyent que leur Sacrifice n'est qu'une Comedie, ou qu'ils soient les plus insensez et les plus furieux de tous les hommes. Je ne voy dans cette communion qu'abominations et Sacrileges, plus je la considere de prez. Je n'y voy nul caractere de Christianisme. Je ne scay comment les Evêques se peuvent accommoder de ces profanations, eux qui font aujourd'hui leur principale estude de l'Histoire Ecclesiastique, car enfin, ils ne peuvent pas nier, que dans la primitive Eglise, on n'interdisit l'entrée des Temples à ceux qui s'en estoient rendus indignes, et qui estoient convaincus d'estre prophanes. Mais ce n'est pas par les seuls sacrileges, que cette Religion decouvre sa fausseté et son Antichristianisme. L'Antechrist doit forcer les consciences, *lorsqu'il entrainera apres soy toute la terre*, et de même que *le pere dont il est issu, qui est meurtrier et menteur des le commencement*, il doit joindre à la violence l'hypocrisie et le mensonge. C'est ce qu'on fait dans l'Eglise Romaine. On a entrepris tout impunement, on nous a traitez par tout comme des esclaves, on n'a pas même menagé les personnes du plus haut rang, et cependant, on a l'impudence de dire, *que les moyens dont on s'est servy ont esté des voyes de grace, qu'on n'a employé que la charité*. Voila de quelle maniere on parle d'une persécution inouye, dont toute l'Europe a esté témoin, et dont le Pape a fremi luy même. On a assez de mauvaise foy pour nier tout, et les Ecclesiastiques, à la teste des troupes, sont assez mal honnêtes gens, à leur tour, pour exiger de ceux qu'ils appellent nouveaux convertis, qu'ils fassent des aveux par escrit, qu'on les a jamais forcez et qu'ils se sont convertis par connoissance de cause. On ne se contente pas d'avoir fait de nous des hypocrites et des impies, on nous rend encore parjures :

car enfin, on veut, à quelque prix que ce soit, dedomager l'Eglise Romaine de la honte et de l'infamie qui l'attend. Je vous demande pardon, Monsieur, si je vous ay entretenu si long tems de nos infortunes, et vous prie de prier Dieu pour nous. Je suis, Monsieur, Votre

DEUX LETTRES D'ANTOINE COURT SUR LA MORT DE SA FILLE

(Août 1731) ¹

Aux Cabrières à Nîmes sur la mort de notre Bellon.

Lausanne, août 1731.

La chère Bellon est morte; elle n'est plus pour nous, elle est avec Dieu; elle vit, elle règne dans les cieus. Qu'elle est heureuse, mais quel vide ne laisse-t-elle pas dans la maison! Qu'elle a souffert la chère petite! Que de choses consolantes ne nous a-t-elle pas dit! Nous nous étions aperçus depuis quelque temps qu'elle ne mangeoit pas comme elle avoit accoutumé. Nous attribuâmes son dégoût aux chaleurs, à l'ennui que lui parraisoit causer le commencement d'une nouvelle dentelle. Mais hélas! il avoit une autre cause; une maladie qui devoit la conduire au tombeau commençoit de se former chez cette chère enfant. Elle se plaignoit de son estomach. Elle nous dit qu'elle ne peut pas aller à l'école; elle se couche, elle est accablée d'abord; son mal va en empirant. Bientôt son cerveau est saisi, la voilà dans les rêves. Une fièvre continue avec des redoublemens et beaucoup de malignité ne la quittent plus. Les convulsions s'y mêlent. Elle demeure six heures sans entendre et sans parler. Nos vœux la rappellent à la vie. Elle revient, elle nous parle, passe même une nuit assez tranquille; mais ce fut une tranquillité bien trompeuse et un prélude d'une mort prochaine. Une agonie de six heures suit de près cette nuit tranquille, et la mort enfin termine cette agonie.

Dans tout cela la chère enfant nous dit de temps en temps mille choses frappantes. Tantôt ce sont des versets de psaumes, tantôt des

1. Les deux lettres suivantes, recueillies, avec d'autres précieux documents, dans un récent voyage à Genève, se rejoignent tout naturellement à la correspondance familière d'Antoine Court publiée dans le *Bulletin* de l'an dernier.

passages de l'Écriture, tantôt elle veut aller voir ses tantes, tantôt elle nous dit quelque autre chose. Ce fut le vendredy, 10^e du courant, quelle termina à midi sa rapide et innocente carrière. Le mercredy elle avoit été six heures sans entendre et sans parler. Le jeudy elle appelle Marion et lui dit : je veux aller à Genève voir ma tante Marguerite et François ; je veux que vous y alliez avec moi : ensuite elle lui demande quel jour il étoit. C'est jeudy, lui répondit Marion. Je n'ai plus qu'un jour, répliqua-t-elle. La nuit vient, et elle repose ; de temps en temps elle récite des passages et des versets de psaumes. Le vendredy matin à six heures elle entre dans l'agonie. Mais la violence de son mal ne lui lie pas la langue et ne lui ôte pas l'usage de l'ouïe. Tu es bien, ma chère enfant, lui-je ; oui, mon cher père, me dit-elle, je n'en puis plus. Et veux-tu nous quitter, ma chère enfant, lui dis-je encore. Oui, mon cher père, si Dieu le veut, me répondit cette chère enfant. Et où veux-tu aller ? Au ciel, dit-elle. Elle parla souvent à Marion, et lui demanda quelquefois à boire. Une heure avant et lorsqu'à peine elle pouvoit se faire entendre on lui entendit réciter ces deux beaux couplets des psaumes, le 1^{er} du psaume 4 au milieu du 3^e verset :

Les mondains disent qui sera-ce
 Qui nous pourra combler de biens ?
 Moi, Seigneur, je cherche ta grâce.
 Fais que la charité de ta face
 Sur moi s'éleve et sur les miens.

Et le second ce fut le premier verset du psaume 101.

Dieu tout-puissant, à mes vœux sois propice,
 Je veux chanter ta gloire et ta justice
 Jusques à ma fin, je chanteray, Seigneur,
 A ton honneur...

Quelques momens après elle dit : Marion, donnez-moy la main. Marion lui donne la main et lui demande : Que veux-tu, ma chère enfant ? Je ne veux plus rien, répondit-elle, et un moment après elle expire. Ainsi termina son innocente vie, à l'âge de six ans et dix mois étant née le 17 octobre 1724, l'aînée de mes enfans, ce cher objet de ma tendresse, qui faisait déjà la douceur de ma vie, et qui me promettoit par sa douceur et son heureux temperament tant de sujets

de joie et de satisfaction. Le Seigneur en a disposé d'une autre manière et au grand avantage de cette chère enfant. Sa volonté soit faite, et veuille-t-il me faire la grâce de m'y soumettre toujours!

Cette mort nous a été fort sensible. Mais nous sentons bien que nous nous pleurons nous mêmes, et que nos larmes font un retour sur nous. Puisseons-nous avoir part un jour à la félicité de celle dont nous pleurons la perte! Aimez-nous toujours, nos chères cousines, et faites-nous part de vos consolations. Je m'arrête, je ne saurais plus tenir. Je suis toujours avec une tendre amitié tout à vous.

A monsieur de Monrond.

20 août 1731.

Nous sommes très persuadés, ma femme et moy, de la part que vous et M^{me} de M. votre épouse, nous faites la grâce de prendre à notre affliction. Ce que vous nous dites pour nous consoler est si beau, si chrétien et si tendre qu'on voit bien que c'est la production de la piété que vous avez envers Dieu et de la tendre amitié dont vous nous honorez. Nous y sommes aussi fort sensibles, aussi bien qu'à toutes les autres faveurs dont vous et toute votre noble maison nous comblez chaque jour. Recevez de notre part les vœux très ardents et très sincères que nous faisons pour votre prospérité, pour celle de M^{me} notre chère commère, pour celle de votre noble et très aimable famille, et en général pour tout ce qui vous est cher. Puissiez-vous être à jamais les objets les plus chéris de la faveur et de la protection divine!

L'innocente et rapide carrière qu'a terminé l'enfant dont nous pleurons la perte, l'a mise, comme vous le dites si bien, à couvert des maux, des attaches et des traverses de ce monde où le plus beau de nos jours n'est que fâcherie et tourment. Quelle est heureuse! Parée de toute son innocence elle est entrée dans le séjour de la gloire. Si sa carrière avait été plus longue, elle aurait été fâcheuse et criminelle. Que nos larmes lui seroient contraires si elles pouvoient la rappeler à la vie! Il faut convenir, l'on se pleure soi-même et non point ses morts. Nos larmes nous trompent. Elles se terminent à nous lorsqu'il semble qu'elles coulent pour un autre objet. Quelles seroient mal entendues s'il en étoit autrement! Nous pleurerions parce que la personne que nous aimions seroit heureuse.

Puissions-nous, dans tout ce qui nous arrive, être raisonnables et prendre le plus sage parti, ne conserver la mémoire de nos morts que pour travailler à obtenir le même bonheur dont ils jouissent; que pour imiter ce qu'il y aura eu de sage et de pieux dans leur conduite, ou pour nous consoler dans ce qu'ils nous auront dit de beau et d'édifiant! Qu'ainsi il me soit permis pour ma consolation de tracer sur ce papier deux beaux versets de psaume que la chère enfant qui fait le sujet de nos lettres dit une heure avant sa mort et lorsqu'à peine elle pouvoit se faire entendre¹.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentimens d'estime et de respect imaginable votre...

(Collect. Court, n° 7, t. 3, p. 551 et suiv.)

VARIÉTÉS

GALERIE DE DU PLESSIS-MORNAY

AU CHATEAU DE SAUMUR

Un érudit poitevin auquel on doit de savants travaux d'histoire et d'art, un collectionneur émérite, M. Benjamin Fillon, a tire de son riche écriin une pièce d'un haut intérêt, car elle nous introduit dans l'intérieur de du Plessis-Mornay et ressuscite à nos yeux les principales figures contemporaines dont il aimait à s'entourer. « J'aime par goût, disait un littérateur loudunois de l'âge suivant, Urbain Chevreau, que les portraits qui me font compagnie en mon étude aient visage d'amis, car il ne me plaît point d'estre regardé de travers mesme en peinture. »

Tel était l'avis de du Plessis-Mornay, si l'on en juge par la très curieuse pièce publiée par M. Benjamin Fillon dans la *Gazette des Beaux-Arts*² avec de doctes commentaires. Elle a pour titre : *Estat des tableaux et portraits qui sont au chasteau de Saumur, droïssé par Rodolphe Anspach, maïstre peintre au dict Saumur, le deuxième de septembre sur l'ordre de Monsieur.*

L'espace nous manque pour reproduire une liste qui nous transporte dans la galerie et les principales salles du château de Saumur

1. Ce sont les versets cités plus haut.

2. Numéro d'août et septembre 1879.

peuplées des effigies des plus éminents contemporains de l'homme qui occupait si dignement cette belle résidence. Ainsi que le remarque M. Fillion, « le choix des personnages dont les portraits figuraient dans la galerie de du Plessis-Mornay indique bien quels sentiments ont inspiré tous les actes de son existence. Rien qu'à parcourir un bref catalogue, on reconnaît aussitôt qu'il était, en religion, protestant convaincu; monarchiste en politique; préoccupé des devoirs de la famille et de l'amitié, dans la vie privée. Ces personnages se divisent, en effet, en quatre groupes :

- 1° Réformateurs et réformés célèbres;
- 2° Maison royale de France;
- 3° Membres de la famille de Mornay et parenté;
- 4° Amis.

RÉFORMATEURS ET RÉFORMÉS CÉLÈBRES. Ce groupe se partage en trois subdivisions.

« D'abord apparaissent les réformateurs français, Guillaume Farel, le disciple de Lefèvre d'Étaples; Jean Calvin, Pierre Viret et Théodore de Bèze; les allemands, Martin Luther et George d'Anhalt; l'écossais John Knox, implacable adversaire de Marie Stuart.

» Viennent ensuite les princes protestants: Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret; leur fille Catherine, duchesse de Bar; Élisabeth d'Angleterre et son successeur Jacques I^{er}; Maurice de Hesse et Jean, comte palatin du Rhin, qui épousa la petite-fille du premier Soubise.

» Parmi les chefs militaires du parti figurent enfin les plus marquants: Condé, Coligny, d'Andelot, Taligny, Guillaume le Taciturne, les comtes de Hornes et d'Egmont, l'intrépide de Piles, la Noue *Bras-de-fer*, Mouy, Bouillon la-Marek, Claude de la Trimouille, Maurice de Nassau, Lesdiguières, Caumont la Force; puis, en dernier lieu, Henri de Rohau, encore au début de sa carrière.

» L'illustre chancelier de l'Hospital, intentionnellement placé par Théodore de Bèze (*Icones*) parmi les célébrités de la Réforme, s'y trouvait sans doute au même titre. Il était toutefois, en réalité, du parti de la tolérance, alors réduit à gémir, en secret, des excès commis de part et d'autre. »

MAISON ROYALE DE FRANCE. « Bien que l'abjuration imposée à Henri IV par la Ligne eût laissé une blessure toujours saignante au cœur de Mornay, ce prince n'en avait pas moins conservé tout son

prestige aux yeux de son ancien ministre, comme à ceux de la plupart des protestants, surtout depuis sa fin tragique et l'avènement de son fils. Aussi son image occupait-elle non seulement la place d'honneur, en triple exemplaire, dans la galerie ; elle était, en outre, sur les cheminées du grand salon, dans la salle privée, dans le cabinet de travail. Un inventaire dressé en 1606 mentionne de plus un septième portrait, de petite dimension, entouré d'un cartonnage. A côté de Henri IV se voyaient plusieurs fois répétés les portraits de Marie de Médicis et de Louis XIII. Celui de la jeune reine Anne d'Autriche avait été récemment mis dans la salle d'honneur. C'est que, malgré les nombreux griefs qu'il avait contre la maison de Bourbon, le roi était toujours pour le gouverneur de Saumur, l'unique chef de l'État, le détenteur de la seule autorité légale qu'il y eût alors dans le royaume. En exposant de la sorte ces royales images aux yeux de tous, il faisait à la fois acte de patriote et de loyal sujet, alors que tant d'autres, sous le couvert de la foi religieuse, rêvaient de faire reculer la France au delà du règne de Louis XI... »

MEMBRES DE LA FAMILLE DE MORNAY ET PARENTÉ. » Si le portrait de Henri IV occupait la place centrale, du côté droit de la galerie du château de Saumur, le portrait de du Plessis, entouré de ceux de la plupart de sa famille, et des parents de sa femme, faisait pendant du côté gauche. Les autres pièces étaient également ornées de plusieurs répétitions de ces images, dont quelques-unes lui étaient particulièrement chères. La totalité s'élevait au nombre de 41, savoir : du Plessis-Mornay, 4 ; Charlotte Arbaleste, 4 ; Jacques de Mornay, père de du Plessis, 1 ; Françoise du Bec, sa mère, 2 ; Villarnoul, 2 ; Madame de Saint-Germain, deuxième fille, 2 ; Saint-Germain, 1 ; Madame des Nouthes-Tabarière, troisième fille, 1 ; le baron de la Londe, petit-fils, 1 ; ses quatre autres petits-enfants, 1 de chacun ; Buby, son frère aîné, 1 ; Madame d'Ambleville, sa sœur, 1 ; d'Ambleville, 1 ; Madame de la Vairie, fille de Charlotte Arbaleste, 1 ; Catherine Budé, trisaïeule maternelle de Charlotte Arbaleste, 2 ; Sully, cousin germain de cette dernière par son second mariage, 1 ; Rachel de Cocheilet, duchesse de Sully, 1 ; Vauclas, frère de la précédente, 1 ; le Grand-Maitre de la couronne de Suède, parent éloigné... »

« La chambre à coucher de du Plessis ne contenait que trois portraits : ceux de sa mère, de sa femme et de son fils, qui tous les trois l'avaient précédé « dans la paix du Seigneur » où il n'allait pas tarder à les rejoindre.

« Monsieur » était seul en possession de la chambre de Madame.

AMIS. « Mornay n'avait pas non plus oublié ses amis dans sa galerie. Si tous n'y étaient pas représentés, cela tenait sans doute à ce qu'il n'avait pu se procurer leurs portraits. Plusieurs, parmi les plus connus, y avaient les leurs : Hubert Languet, Arnaud du Ferrier, Ségur-Pardaillan, Clervant, Philippe Siduey, « la fleur de la chevalerie anglaise »; son beau-père Valsingham, ministre d'Élisabeth; sa sœur, la charmante comtesse de Pembroke, qui s'est fait un nom dans les lettres; Calignon et le président de Thon; Catherine de Parthenay, en compagnie d'Anne de Rohan, sa fille; sans oublier M. de la Ravadière. À côté de ceux-ci avaient place ses correspondants ordinaires : d'Aerssen, le baron de Langerack, Potier de Sceaux, Aubery du Maurier et Borstel.

» Un seul portrait ne paraît pas, de prime abord, avoir sa raison d'être dans les quatre séries que nous venons de passer en revue : celui de l'alchimiste Paracelse, placé dans le cabinet de travail, et qui devait être sculpté en pierre lithographique d'Allemagne, si l'on en juge par l'énoncé de l'état de 1619. La lecture de divers documents intimes, spécialement l'inventaire du mobilier privé de Mornay et de sa femme, montrent qu'on devait au contraire faire grand cas du personnage dans ce milieu; car les drogues et les recettes empiriques y figurent en abondance. Quelques lettres d'un agent secret envoyé dans le centre de l'Allemagne, à diverses reprises, par du Plessis, témoignent en outre que ce dernier s'était occupé d'alchimie, lorsqu'il avait entrepris d'exploiter les gisements métallifères de l'ancien domaine de Navarre. »

Le château de Saumur ne contenait pas seulement une collection de portraits, dont quelques-uns de main de maître. On y voyait aussi vingt-neuf tableaux sur des sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament, sur des allégories ou sur des sujets d'histoire, tels que *Mucius Scaevola*, la *Continence de Scipion*, la *Mort de Coligny*, etc..., ainsi que de nombreuses tapisseries qui formaient la décoration murale des appartements. Avec un guide tel que M. Fillon nous pourrions aisément nous représenter cette noble demeure en ses meilleurs jours. « En somme, le mobilier de la résidence de Mornay était celui d'un homme de son rang, sans qu'on y remarquât ce luxe excessif constaté par maints documents contemporains du même genre. Les pièces destinées aux réceptions d'apparat avaient été

convenablement décorées ; mais celles où sa famille et lui se tenaient d'ordinaire étaient d'une grande simplicité, qui concordait avec l'austérité des mœurs de cette maison patriarcale. Il en était de même pour les vêtements de du Plessis. Son pourpoint était presque toujours d'étoffe grise monchetée de noir, son manteau de couleur foncée, son chapeau sans plume...

» Les portraits qui nous restent, spécialement ceux des dernières années de sa vie, le montrent tels que les documents écrits le laissent entrevoir. A mesure que les années, les plus amères déceptions, les soucis de toutes sortes s'accumulent sur sa tête, son front se relève, et son regard, naturellement fier, accuse une énergie de plus en plus indomptable, puisée dans la sérénité de ses espérances religieuses et la droiture de ses intentions.

» Le portrait du musée de Nantes, peint en 1613, alors qu'il avait 64 ans, a déjà ce caractère. Celui reproduit en tête de cette étude, d'après un dessin de Lagneau ou de son école qui fait partie de notre collection, date de près de dix ans plus tard. La chevelure, abondante encore en 1613, est ici presque absente. Le crâne s'est dénudé ; les traits se sont amaigris ; mais le port du chef révèle toujours une âme plus forte que la destinée. Il semble répéter après Horace et le chancelier de l'Hospital : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinae !*

» On ne peut s'empêcher, à la vue du dessin, de se le représenter dans les derniers temps de son séjour à Saumur, rempli de sombres pressentiments sur la chute de son parti, que des rebelles misérables allaient bientôt consommer, menacé dans l'avenir et la fortune des siens, dans sa situation personnelle, parcourant en silence sa galerie, entre une double rangée de personnages dont un si grand nombre, héros ou martyrs de la cause qu'il servait, étaient descendus par mort violente dans la tombe. Accablé de douleur mais non vaincu, il errait comme une ombre au milieu de ces ombres, les prenant à témoins de sa fidélité sans bornes à ses croyances. »

Que devinrent, après l'occupation imprévue du château de Saumur par les troupes royales, au mois de mai 1621, les portraits et tableaux qu'y avait réunis, durant près de douze ans, du Plessis-Mornay ? Une partie fut transportée au château de la Forêt-sur-Sèvres, pêle-mêle, avec les épaves de la bibliothèque et du mobilier. A la mort de du Plessis (11 novembre 1623), le tout fut divisé entre

ses trois filles, et d'autres partages postérieurs amenèrent plus tard la dispersion de ces débris.

M. Benjamin Fillon a droit à la reconnaissance des protestants français pour le soin avec lequel il a recomposé cet héritage de si grand prix avant ses éparpillements successifs. Il veut bien nous faire espérer un travail analogue sur la bibliothèque de du Plessis-Mornay, et sur les objets précieux de toute nature, émaux de Limoges, boîtes richement ornées, médailles etc., qui y étaient conservés. Personne mieux que lui ne peut réaliser une promesse qui semble l'acquiescement d'une dette envers une grande mémoire. J. B.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION AU DÉSERT

Château du Valasse, par Bolbec,
13 septembre 1879.

Cher collègue,

Vous m'aviez demandé un article pour le n° d'octobre du *Bulletin*. Je ne puis malheureusement pas vous satisfaire. J'ai voyagé tout l'été, et je n'ai pu m'occuper, d'une manière suivie, d'aucun travail historique; mais je puis vous raconter un épisode de voyage qu'il serait permis d'intituler « la Fête de la Réformation au Désert ».

J'avais appris de M. le pasteur et professeur Viguié qu'il devait faire, le 31 août, une prédication en plein air dans une des vallées de ces âpres montagnes des Cévennes si pleines de souvenirs protestants, et comme j'avais depuis longtemps un vif désir de les visiter, cette circonstance m'avait décidé à faire le voyage cette année, sûr d'assister à une cérémonie intéressante et d'entendre une parole éloquente.

Arrivé à Saint-Roman le 30 août au soir, je descendais le lendemain matin à pied à Sainte-Croix-de-Valfrancesque où devait se faire la prédication. Sur la route, je me mêlais aux groupes nombreux de zélés protestants qui se rendaient comme moi au lieu de la réunion, et j'apercevais sur tous les chemins et sentiers qui mènent à Sainte-Croix d'autres groupes se dirigeant vers le même but. Ai-je besoin de vous dire combien je me sentais heureux de me trouver au milieu de ces hommes, de ces femmes, de ces jeunes gens dont les pères avaient si vaillamment lutté et souffert pour leur foi et pour la liberté de conscience? Leur nombre et leur empressement à venir, presque tous de fort loin, prendre part à la fête religieuse qui se préparait, prouvaient qu'ils n'avaient pas dégénéré.

Je me reportais par la pensée à ces temps sombres des persécutions où, par ces mêmes sentiers, d'autres protestants venaient

écouter la parole de Dieu, n'a pas ainsi par groupes nombreux, en plein soleil et en toute sécurité, mais isolés, et prenant force précautions pour ne pas éveiller l'attention, ne sachant pas, hélas ! si, le soir, ils ne seraient pas ou conduits en prison par les troupes de M. l'Intendant, pour être de là envoyés, les hommes aux galères et les femmes à la Tour de Constance. Je me disais combien, dans ce siècle de tolérance, il nous est plus aisé de rester protestants et combien aussi nous sommes coupables de faiblir ou de nous diviser.

A mon arrivée à Sainte-Croix, M. Vignié me présenta à tous les pasteurs présents, qui voulurent bien faire au membre de notre comité un accueil cordial et empressé et qui, pour honorer notre Société me demandèrent de prendre place dans leur cortège. Je les priai de me permettre de me mêler à l'assemblée, et j'allai m'asseoir au milieu d'environ trois mille personnes sous de magnifiques châtaigniers séculaires sous l'ombrage desquels une chaire de feuillage avait été dressée. Bientôt le cortège, composé de dix pasteurs en robe, d'anciens et de diaques, ayant à leur tête le vénérable M. Ribard, pasteur à Sainte-Croix depuis 55 ans, arriva dans ce beau lieu si bien approprié à cette imposante cérémonie dont les saines et fortes impressions laisseront certainement un long souvenir à tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister ¹.

Après la prière d'ouverture, M. le pasteur Broussou fut la délébération du consistoire de Barre qui a institué la fête de la Réformation et qui pourrait être proposée comme un modèle à imiter par d'autres consistoires ².

1. Les pasteurs présents étaient, outre M. Vignié, MM. Broussou, président du consistoire de Barre-les-Évennes; Ribard père, pasteur à Sainte-Croix; Ribard fils, pasteur à Saint-Roman; Cam. Lamarche, propriétaire à Cassagnas; Malignas, propriétaire au Pompidou; Cam. Lamarche, ancien pasteur de Saint-Privas de Vallongue; Delon, propriétaire à Saint-André-de-Valborgne; Aug. Boyer, propriétaire à Saint-Martin-le-Chausselet; Numa Lamarche, propriétaire à Nègrepelisse, de passage à Barre.

2. SEANCE DU 13 JUIN 1878. — Monsieur le Président propose au Consistoire d'examiner cette question inscrite à l'ordre du jour : « Y a-t-il lieu de célébrer chaque année, à l'exemple de diverses Églises, une fête de la Réformation ? »

Après une longue discussion, il est unanimement reconnu que les Églises qui composent le consistoire de Barre auraient grand profit à se réunir chaque année vers la même époque pour célébrer ensemble une fête qui, leur rappelant leur glorieux passé et leur proposant de sains exemples, ne pourrait que réveiller leur zèle et raviver leur foi.

Dès lors, le Consistoire, considérant que si cette fête de la Réformation a été fixée par quelques Églises au 1^{er} dimanche de novembre, ce jour a été un peu arbitrairement choisi; qu'il n'est pas encore très connu de beaucoup, unanimement adopté; que d'ailleurs, à cette date et à cette heure, le culte ne pourrait jamais être célébré en plein air, et que les temples ne suffiraient pas, en cette occasion, à abriter les nombreux fidèles venus des diverses paroisses qui composent le consistoire :

Décide par ces motifs :

1^o La fête de la Réformation sera, aux yeux de la volonté de Dieu, célébrée tous les ans dans l'Église C. de Barre le 1^{er} dimanche d'octobre pour cette époque de l'année rappelle aux Églises de la Réformation les pressions de leurs beaux triomphes, quelques-unes d'entre elles plus grandes doulures.

2^o Le service aura lieu avec le concours de tous les pasteurs du ressort; alternativement au chef-lieu de chacune des cinq paroisses et dans l'ordre que le sort fixera.

3^o Le Consistoire arrêtera tous les ans dans une de ses séances les diverses parties du service, et désignera, en tenant compte des vœux de l'Église, le pasteur qui devra être chargé de la prédication.

Il est inutilement proposé au tirage au sort duquel il résulte que la fête

Vint ensuite la lecture de la Bible faite par M. le pasteur Numa Lamarche, président du Consistoire de Negrepelisse. Enfin M. Vignié, prenant pour texte les paroles d'Isaïe (XLVI, 9) : « Souvenez-vous des choses d'autrefois », commença, au milieu du plus profond recueillement de tout l'auditoire, à retracer, d'une voix chaude et vibrante, la foi, le courage et les épreuves des anciens Cévenols. Tout les cœurs étaient émus, et bien des yeux brillaient d'une noble fierté au récit de l'héroïsme des ancêtres. Le sujet était beau, et l'orateur l'a traité avec une éloquence entraînant. Son invocation aux montagnes et aux ravins témoins de tant de luttes et aux torrents rougis du sang des martyrs a été d'un puissant effet. Il a dit aussi la foi ardente et libre des Cévenols, leur charité inépuisable, leurs espérances dans le triomphe final de la vérité et de la liberté, et, faisant au temps présent une heureuse application de l'exemple de ces vertus, il a cherché à réchauffer le zèle de tous et a parlé d'une voix émue et convaincante de la nécessité de l'union et de la concorde.

Toutes les opinions étaient représentées dans cette nombreuse assistance, et ce chaleureux appel à l'apaisement n'a pas pu ne pas être entendu. Puisse-t-il dépasser les limites de l'étroite vallée où il a été fait et convaincre bien d'autres que les auditeurs de Sainte-Croix!

Après ce magnifique discours qui a, pendant près d'une heure et demie, captivé et soutenu sans défaillance l'attention et le recueillement de l'assemblée entière, il a été fait au profit de notre Société une quête dont M. Vignié a été chargé de remettre le produit à notre Comité.

Dans l'après-midi, un repas simple et fraternel réunissait pasteurs, anciens, diacones et invités, et se terminait par un échange de paroles de bonne entente et de bon vouloir où notre Société n'a pas été oubliée.

Le soir, acceptant la franche et cordiale hospitalité de M. le pasteur Broussoux, je gagnais Barre-de-Cèvennes. Le lendemain, mon aimable hôte, avec M. N. Lamarche, me promenait dans les environs et me faisait voir de loin la montagne de Bongès, Altesfages, le plan de Fontmort et d'autres lieux célèbres dans l'histoire des Camisards.

Deux jours après je quittais à regret cet intéressant pays où j'avais recueilli de si vives et si précieuses impressions, où, j'avais reçu un si chaud accueil que je n'oublierai pas de sitôt, et où je l'ai constaté avec plaisir, notre Société compte de nombreux et sympathiques amis.

Croyez, cher collègue, à mes sentiments affectueux et dévoués.

WILLIAM MARTIN.

de la Réformation devra être célébrée en 1878 à Saint-Roman et Moissac; en 1879 à Sainte-Croix de Vallée-Française; en 1880 à Cassagnas; en 1881, au Pouédon; en 1882, à Barre; en 1883 à Saint-Roman et Moissac, pour la deuxième fois, et ainsi de suite d'année en année. — Out signé, tous les membres présents à la séance.

Pour copie conforme,

Le Président, E. BROUSSOUX.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
OU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA JEUNESSE DES TROIS FILS DE PAUL RABAUT

La jeunesse des hommes illustres présente un intérêt particulier. On aime à surprendre dès leurs plus tendres années les signes précurseurs de leur célébrité future. À un âge où la dissimulation et l'intérêt n'ont pas encore troublé la limpidité de leur cœur, on est assuré de les retrouver tels qu'ils sont, et les traits que l'on recueille sur leurs goûts, leurs inclinations, leur caractère, servent à rendre raison à bien des circonstances de leur vie qui, sans cela, demeureraient obscures. Ignorant leurs dispositions premières, la nature spéciale du milieu où ils ont été placés, l'éducation qu'ils ont reçue, les qualités et les défauts qu'ils ont révélés de bonne heure, on est exposé, tantôt à les blâmer outre mesure, tantôt à les louer avec excès. Il est donc très utile pour un historien de rencontrer dans ses recherches des documents authentiques qui lui permettent de suivre ses héros pas à pas depuis leurs plus jeunes années.

Nous avons eu cette bonne fortune, il y a quelque temps, en recueillant dans l'honorable famille Sérusclat, d'Étoile près Valence, environ 150 lettres inédites de Paul Rabaut et de ses fils, qui nous ont initié à des faits complètement ignorés et très intéressants, relatifs à la jeunesse de ces derniers. Elles sont

extraites de la correspondance d'Étienne et d'Abraham Chiron : le premier professeur d'histoire et de géographie et catéchiste à Genève, le second successivement pasteur à Annonay et à Beaumont près Valence.

Chacun sait que l'illustre pasteur de Nîmes a eu trois fils : Jean-Paul, dit *Saint-Etienne*, né à Nîmes en avril 1743; Jacques Antoine, dit *Pomier*, né à Nîmes le 24 octobre 1744; Pierre ¹, dit *Dupuis*, né dans la même ville en 1745.

Chacun sait aussi que ces trois fils de Paul Rabaut ont acquis, principalement l'aîné, une célébrité particulière. Rabaut-Saint-Étienne, pasteur à Nîmes, fut envoyé (4 mai 1789) comme député à l'Assemblée nationale, qu'il eut l'honneur de présider, puis à la Convention (13 septembre 1792), et périt sous la hache révolutionnaire (5 décembre 1793). Rabaut-Pomier, successivement pasteur à Marseille et à Montpellier, fit partie de la Convention et du Conseil des anciens (27 octobre 1795), dont il fut le secrétaire, remplit les fonctions de sous-préfet au Vigan sous le Consulat et accepta le poste de pasteur à Paris à l'époque de la réorganisation des cultes (1803). Il mourut en 1820 à l'âge de 76 ans. Quant à Rabaut-Dupuis, appelé aussi Rabaut le Jeune, il embrassa la carrière du commerce, fut élu au Conseil des anciens, puis au Corps législatif (1792), qu'il présida, et, au sortir de cette assemblée, il occupa le poste de conseiller de préfecture à Montpellier. Il mourut d'accident en 1808.

La jeunesse de ces trois hommes distingués, dont s'honore à juste titre le protestantisme nîmois, est demeurée tout à fait inconnue jusqu'à ce jour. M. Borrel, pasteur à Nîmes, leur sympathique biographe, se borne à dire que leur père les envoya à Genève pour faire leurs études auprès de Théodore Chiron, ancien pasteur de Montélimar en Dauphiné; assertion qui renferme une lacune et une inexactitude, car les trois

1. Il n'est pas certain que Pierre fût le prénom du troisième fils de Paul Rabaut; mais c'est très vraisemblable, son père lui donnant plusieurs fois le sobriquet de *Pierrette* dans sa correspondance.

jeunes gens furent d'abord placés au séminaire de Lausanne auprès du célèbre Antoine Court, l'un des restaurateurs du protestantisme français; et Chiron, qui recueillit sous son toit les jeunes Rabaut, s'appelait, non pas Théodore, mais Étienne, et il n'avait jamais été pasteur à Montélimar, ni même pasteur du tout.

Quelle est la date exacte à laquelle Paul Rabaut mit ses fils au séminaire de Lausanne, c'est ce que nos sources ne nous apprennent pas; mais, comme ils s'y trouvaient pour sûr en mars 1755, on peut en inférer que leur père les y fit conduire au moins avant l'hiver de 1754 à 1755. La manière dont il est parlé de leurs études à cette époque nous donne à entendre que, lorsque le père les retira de Lausanne, ils y étaient établis depuis plusieurs mois, peut-être même depuis une année. En acceptant cette date de 1754, nous constatons que Saint-Étienne avait alors onze ans, Pomier dix et Dupuis neuf. Ils étaient bien jeunes pour être éloignés de la maison paternelle, et il dut en coûter beaucoup au cœur de leur père, et surtout à celui de leur excellente mère, Madeleine Gaidan, de Nîmes, qui était d'une nature particulièrement sensible, de les voir quitter le foyer domestique à un ange si tendre; mais c'était l'époque des grands sacrifices, et mieux valait après tout que ces enfants du désert fussent en sûreté en Suisse que d'être exposés à des menaces perpétuelles d'enlèvement de la part des dragons ou de quelque exempt de la maréchaussée.

Les trois jeunes Rabaut, surtout les deux premiers, Saint-Étienne et Pomier, avaient reçu en partage les dons les plus heureux, et lorsqu'ils furent placés à Lausanne ils étaient très avancés dans leurs études. Ils ne trouvèrent malheureusement pas dans cette ville des maîtres capables de les pousser et encore moins les comprendre. On ne pouvait supporter leur vivacité toute méridionale, et au lieu de pardonner quelque chose à la légèreté de leur âge, on n'avait pour eux que des reproches et des châtimens; de telle sorte que les trois pauvres exilés avaient contracté une timidité qui paralysait les efforts

de leur intelligence et leur faisait même oublier ce qu'ils avaient appris sous le toit paternel. « Quand ils partirent d'ici, écrivait leur père à Étienne Chiron, je puis dire qu'ils se faisaient admirer par leur vivacité, leurs petites saillies, par leurs talents et leurs progrès, qui annonçaient qu'ils feraient beaucoup de chemin en peu de temps. Je ne conçois point par quelle fatalité ils ont resté si fort en arrière et sont devenus si timides. Il y a près d'un an et demi que l'aîné était en état de faire sa rhétorique. Si je ne me trompe, il devrait être déjà capable de faire son cours de philosophie. Les autres faisaient aussi assez de progrès, et surtout le second. Ils n'ont pas eu des maîtres, comme cela paraît par les comptes qui m'ont été mandés de leurs dépenses. Ainsi il n'est pas étonnant qu'ils ne soient pas poussés. Je vous dis cela de vous à moi... Pendant tout le temps qu'ils ont resté avec nous, les bonnes raisons faisaient plus pour leur correction que les châtimens, qui n'étaient employés que dans les cas de désobéissance et de mensonge. Il paraît qu'aujourd'hui les bonnes raisons devraient faire plus d'impression encore, parce qu'ils sont mieux en état d'en sentir la force. Ce n'est pas que je veuille exclure le châtiment. Quand ils le mériteront, vous me ferez le plaisir de l'employer. Mais je crois que vous en obtiendrez plus par la voie de la douceur que par celle de la rigueur ¹. »

Convaincu que, dans l'intérêt de ses enfans, il était nécessaire de les faire changer de milieu, Paul Rabaut avertit Antoine Court de sa résolution de les placer à Genève, et pria en même temps Étienne Chiron, qui était secrétaire du comité genevois de secours pour les fidèles affligés, et qui dirigeait, comme on l'a dit, une classe de religion, d'histoire et de géographie dans cette ville, de leur chercher une pension alimentaire². Il s'était déjà lui-même informé des prix et estimait que MM. les Genevois lui demandaient beaucoup. « Véritablement,

1. Lettres à Et. Chiron du 1^{er} mars et du 16 avril 1755.

2. Lettres à Et. Chiron du 1^{er} mars et du 16 avril 1755.

disait-il à Étienne Chiron¹, je trouve la pension bien forte, puisqu'on ne me demande pas moins de 50 livres par mois, argent de France, pour chacun. Cependant il faudra bien se résoudre à faire ce sacrifice s'il est inévitable. J'aime mieux qu'il m'en coûte quelque chose de plus et que les enfants soient bien à tous égards... Voyez, je vous prie, ajoutait-il, quelqu'un de confiance qui se charge de les aller prendre à Lausanne et de les conduire à Genève. Je sais qu'ils ne sont pas équipés de manière à pouvoir se produire, c'est pourquoi j'ai prié M. Duvoisin² de se joindre à vous pour voir de concert de quelle manière il convient de les habiller... Je tiendrai pour bien fait ce que vous ferez. Je crois au reste que le plus tôt qu'on pourra les aller prendre sera le mieux. Leur mère craint la route par eau ; pour la tranquilliser je vous prie de faire en sorte qu'ils la fassent par terre. »

Que ce dernier trait est touchant ! Les mâles vertus de nos ancêtres, l'austérité toute puritaine dont la France légère leur faisait presque un crime et que, dans tous les cas, elle ne se souciait pas d'imiter, étaient donc bien loin d'étouffer en eux les sentiments les plus délicats de la nature, et ces hommes, qui avaient des cœurs de lion en face des gibets, avaient aussi des cœurs d'époux et de père dans le sanctuaire de la famille.

Chiron, voyant l'embarras de Paul Rabaut, lui offrit de prendre lui-même en pension ses trois fils : ce que l'illustre pasteur de Nîmes accepta avec une gratitude et une joie non contenue. « Aussi pénétré de reconnaissance, lui répondit-il, que rempli de satisfaction de ce que vous vous intéressez si chaleureusement au sort de mes enfants jusqu'à vouloir bien vous en charger et prendre soin de leur éducation et de leur santé, je vous en fais les remerciements les plus sincères et les plus affectueux. J'acquiesce de bon cœur aux arrangements que vous avez pris avec M. Duvoisin et je m'en rapporte entiè-

1. Lettre à Et. Chiron du 1^{er} mars 1755.

2. Le même sans doute qui fut plus tard chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris. Voyez plus loin.

rement à votre amitié et à vos soins mutuels. J'espère, Monsieur, que ces pauvres enfants trouveront en vous un second père et en Mad. Chiron une seconde mère, et que dans peu ils se féliciteront d'être tombés en si bonnes mains. La douceur de votre caractère, votre solide piété m'en sont de sûrs garants. Ce ne sera pas un petit encouragement à persévérer à *combattre pour la foi qui a été une fois donnée aux saints* et à sacrifier tout ce que Dieu m'a donné de force, de vie et de talents pour l'édification et le salut de nos communs frères sous la croix. Les longues et fréquentes persécutions que j'ai essayées et que j'éprouve encore m'ont été moins fâcheuses, m'ont moins tenté à chercher un lieu de refuge que l'état où je savais mes enfants et le désir d'améliorer leur sort à tous égards... Notre ami de Lausanne [Antoine Court] ne pourra point s'offenser de ce changement. Il y a déjà longtemps que je lui avais marqué que mon intention était de rappeler ces enfants, et je lui ai dit dans ma dernière que c'était relativement à ce projet que je les faisais changer de demeure. Je suis bien fâché qu'ils n'en aient pas changé plus tôt... Au reste, ajoutez le père, comme ils étaient accoutumés à avoir quelque argent, je vous prie de leur donner quelque chose à chacun tous les dimanches. Vous verrez mieux que moi ce qu'il leur faut¹. »

Ce dernier trait, en apparence insignifiant, démontre le sens droit dont Paul Rabaut était doué. Que d'enfants, en effet, qui deviennent avarés et même larrons parce qu'on ne leur donne point d'argent ! que d'autres qui deviennent prodiges parce qu'on leur en donne trop !

Puisque nous en sommes aux détails les plus intimes de la vie des trois jeunes Rabaut, citons encore une lettre de leur excellent père qui met en relief sa sollicitude touchante à l'endroit des soins réclamés par la santé de ses enfants. « M. Lagorce, écrit-il à Chiron, recevra un petit baril eau-de-vie, preuve de Hollande, pesant 26 livres brut, et trois paires de

1. Lettre à El. Chiron du 16 avril 1755.

bas de soie pour les enfants. L'eau-de-vie est destinée à bassiner la tête de l'aîné. Les bas blancs sont pour Antonin et les plus longs pour l'aîné... Le plus jeune aura les autres... Si les enfants n'ont point de robe de chambre il faudra, s'il vous plaît, leur en faire faire, et donner aux pauvres ce qui ne pourra pas servir pour eux, soit habits, soit linge, etc. ¹. »

Nous aimons à surprendre un des pasteurs les plus éminents du désert, un pasteur assiégé des soucis d'un ministère qui s'étendait à plusieurs milliers d'âmes, un pasteur sans cesse exposé à la prison ou à la mort, s'occuper ainsi des soins minutieux de la santé et des vêtements de ses enfants, car c'est la preuve de la confiance sereine qui remplissait son âme. La paisible facilité, dirai-je, avec laquelle il se meut au milieu des occupations les plus variées, souvent les plus périlleuses, en est le garant le plus sûr, et le sens pratique qu'il montre dans les plus petites choses dénote un de ces hommes admirablement doués qui sont capables de suffire à tout. Aussi bien c'est la renommée qu'a laissée le vénéré pasteur de Nîmes, et généralement tous les pasteurs qui ont travaillé sous la croix. Nous avons dépouillé des centaines de lettres écrites de leurs mains; des documents contemporains nous les ont montrés à l'œuvre dans les circonstances les plus diverses, et ils nous ont toujours paru des hommes *prudents comme des serpents et simples comme des colombes*. Rien n'était au-dessous de la dignité de leurs saintes et courageuses fonctions, et ils traitaient les affaires de la vie avec le même soin que les affaires les plus délicates de leur ministère.

Mais revenons aux trois fils de Paul Rabaut, qui sont maintenant installés chez Etienne Chiron.

Leur père avait manifesté le désir qu'on travaillât à les guérir de la timidité qu'ils avaient contractée à Lausanne, et il ajoutait : « Je pense qu'on y réussira aisément ². » Il paraît, en effet, que la guérison fut aisée, trop aisée même, car les

1. Lettre à Et. Chiron du 6 avril 1755.

2. Lettre à Et. Chiron du 6 avril 1755.

jeunes Rabaut, se voyant prévenus et entourés de soins affectueux de la part de M. et Mad. Chiron, non seulement se dépouillèrent de leur timidité, mais encore se laissèrent aller aux défauts de leur âge, désobéissance, paresse, querelles. Chiron s'en plaignit à leur père, qui lui répondit aussitôt : « Je souhaite de tout mon cœur que ces petits drôles se corrigent. Si la verge est nécessaire ne la leur épargnez pas ¹. » Par le même courrier il écrivait à ses fils une lettre de reproche, que nous reproduisons en entier, parce qu'elle est remarquable à tous égards, et que c'est la seule écrite par le pasteur de Nîmes à ses enfants que nous ayons rencontrée dans la volumineuse correspondance de Chiron.

« M. La Caussade, leur dit-il, m'a donné de vos nouvelles. J'ai appris avec plaisir que vous jouissez d'une bonne santé, mais j'ai été fâché que Pierrette n'ait pas voulu prendre le remède qui lui avait été prescrit. Cela marque une médiocrité qui ne peut que me faire de la peine. Jeunes comme vous l'êtes, vous devez vous laisser conduire par ceux qui ont plus d'âge, de lumières et d'expériences que vous n'en avez et qui, pardessus tout cela, vous portent la plus tendre affection. Vous voyez l'amitié que vous témoignent et les bons offices que vous rendent diverses personnes de considération; faites leur connaître en toute occasion et par tous les moyens possibles que vous êtes vivement touchés de leur bonté et que vous n'y serez jamais ingrat. En particulier ayez beaucoup d'amour, de soumission et de déférence pour M. et M^{me} Chiron, qui vous tiennent lieu de père et de mère. Soyez dociles à leurs leçons, profitez de leurs réprimandes en vous corrigeant des défauts qu'ils vous feront remarquer dans votre conduite. Ne perdez pas votre temps en amusements frivoles. Plus vous ferez de progrès et plus tôt je vous rappellerai auprès de moi. Je souhaite que vous deveniez savants, mais je désire avec beaucoup plus d'ardeur que vous soyez gens de bien. Gravez donc bien dans

1. Lettre à Et. Chiron du 2^e juillet 1755.

votre esprit et plus encore dans votre cœur les leçons qu'on vous donne sur la religion. Si vous ne la connaissiez pas vous ne sauriez l'aimer, au lieu que mieux vous la connaîtrez et mieux vous sentirez qu'il n'y a rien de si aimable, rien de si avantageux, puisque c'est l'unique moyen de vous perfectionner et de vous rendre parfaitement heureux dans cette vie et surtout après la mort. Je vous recommande de prier Dieu souvent, car c'est lui seul qui peut nous donner ce qui est nécessaire pour le corps et pour l'âme ; mais priez-le avec attention, avec respect et avec ardeur, et toujours au nom de Jésus-Christ, sans lequel nos prières ne sauraient être agréables à Dieu.

» Observez du reste de n'aller jamais seul. Il y a des raisons qui le demandent. Votre grand-père de Bédarieux doit me venir voir dans peu. Écrivez-lui sitôt après avoir reçu cette lettre, et n'oubliez pas de lui parler de votre grand-mère d'ici, votre tante Madon, votre tante et votre oncle Alizon, votre oncle Antoine Béchard et tous les autres parents et amis...

» Je vous recommande de nouveau d'être soumis et obéissants à vos supérieurs. Je sais que vous avez besoin qu'on vous réitère cette leçon, ce qui me fâche beaucoup. Si vous continuez à vous quereller vous vous en trouverez mal. Je saurai bien vous séparer et vous mettre en solitude. Faudra-t-il que j'aie sans cesse des reproches touchant votre malpropreté ? Si vous ne conservez pas vos habits, il faudra bien vous laisser aller comme des mendiants. Nous ne sommes pas d'humeur à tolérer vos polissonneries ¹. »

Ces recommandations sévères produisirent leur effet. Les trois jeunes gens devinrent obéissants et laborieux. Six mois après leur père écrivait à Chiron : « Je suis fort content de mes enfants et par cela très reconnaissant de vos soins, ainsi que de ceux de messieurs leurs régents, à qui je vous prie de faire agréer mes humbles salutations ². »

Un orage passager vint troubler cette quiétude. Paul Rabaut

1. Lettre à Et. Chiron du 2 juillet 1755.

2. Lettre à Et. Chiron du 2 février 1756.

et l'église de Nîmes se virent tout à coup persécutés par le nouvel intendant de Languedoc, M. de Mirepoix, qui connaissait pourtant « les principes des réformés ¹ », mais qui n'était pas sans bigoterie. En prenant possession de son poste il s'était même « annoncé comme animé d'un esprit pacifique », et avait résolu « de se faire aimer ² ». Pourquoi se montra-t-il tout à coup si animé contre l'église de Nîmes, qui vit à cette époque MM. Fabre et Turge, deux de ses membres les plus influents, condamnés aux galères ? C'est qu'il avait fait proposer sans succès à Paul Rabaut de lui procurer des passeports du royaume. « Me voici de mal en pis, écrit ce dernier à Chiron. Je puis dire avec un auteur sacré : *Nous attendions la lumière et voici les ténèbres*. C'est à moi qu'on s'en prend singulièrement. On met tout en œuvre pour me faire quitter le royaume. M. de Mirepoix m'a député à cette fin un lieutenant-colonel. Je n'ai pas cru devoir prendre ce parti par la crainte que ce succès n'encourageât à tenter la même voie dans les autres districts. Je courrai plus de dangers, mais aussi je compte sur des redoublements de secours et de protection de la part de mon bon maître. Ce qui me fait le plus de peine, c'est que j'ai été informé qu'on savait en quel lieu sont mes enfants. Prenez, je vous prie, mes amis là-dessus en les assurant de mon respect. Il serait à propos, ce me semble, qu'ils eussent la bonté de dire un mot à ce sujet aux magistrats, à qui M. le Résident [de France] pourrait s'adresser dans le cas qu'il vint quelque ordre contre mes enfants. Tout cela au reste ne me fait pas perdre courage, et je n'en espère pas moins de voir dans peu un changement considérable et avantageux dans notre sort ³. »

Chiron ne comprit pas parfaitement le sens de la lettre de Paul Rabaut et, par un excès de prudence, il crut devoir éloigner ses trois jeunes pensionnaires et les cacher en lieu sûr chez des

1. Lettre à Et. Chiron du 6 mai 1756.

2. Lettre à Et. Chiron du 12 novembre 1755.

3. Lettre à Et. Chiron du 2 février 1756.

amis. Leur père en fut vivement contrarié et lui écrivit aussitôt : « Je me hâte de vous dire qu'il me fait une véritable peine que mes enfants aient délogé et que le plus tôt que vous pourrez les reprendre ce sera le mieux pour ma tranquillité et je crois pour la leur à plus d'un égard. Les avis que j'avais donnés avaient pour but de prévenir l'effet des ordres qu'on aurait pu adresser au Résident. A moins d'un péril évident, gardez, je vous prie, ces autres moi-même. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, parce que le sommeil m'accable. Au lieu de la ville j'ai pour demeure les bois et les déserts ¹. »

L'année suivante (1757) Paul Rabaut, rassuré par les promesses de tolérance qui avaient été faites aux protestants du Languedoc, prit la résolution de faire venir auprès de lui Dupuis, le plus jeune de ses fils, « soit, dit-il, parce qu'il a moins de talents que les autres, soit parce que je ferai moins de dépenses. Je n'ai pas les reïns assez forts pour soutenir longtemps celles qu'il faut faire actuellement. Il y a plusieurs années que je n'ai retiré que mes 450 livres. Les revenus de ma femme se réduisent à peu de chose, et mes gens d'ici se mettent peu en peine si je puis ou non soutenir les dépenses qu'il me faut faire. N'eût été ce que nos amis [de Genève] ont eu la bonté de faire pour mes enfants, il aurait fallu nécessairement les retirer auprès de moi, et, nonobstant leur générosité, il faudra peut-être en retirer quelqu'un ². » La résolution de Paul Rabaut n'eut heureusement pas de suite et Dupuis demeura encore quelque temps à Genève.

Dans la lettre à laquelle le pasteur de Nîmes venait de répondre ce qui précède, Étienne Chiron avait proposé à son ami de faire inoculer la petite vérole à ses trois enfants pour les préserver de ce terrible fléau, qui, semble-t-il, sévissait à Genève à cette heure. Leur père écrivit que ce n'était point nécessaire, attendu que ses enfants avaient déjà eu cette maladie. Il ajoutait que, du reste, il approuvait fort le système de

1. Lettre à Et. Chiron du 2 mars 1756.

2. Lettre à Et. Chiron du 9 mars 1757.

l'inoculation, et assurément nous ne relèverions point ce trait si nous n'y voyions un indice des études auxquelles Pomier, le puîné des fils de Paul Rabaut, se livra plus tard sur les moyens de se préserver de la petite vérole ; études qui font de lui le véritable inventeur de la vaccine. Il est plus que vraisemblable que les discours du père firent impression sur le fils et que ce dernier travailla sous leur inspiration. Ce qui est certain, c'est qu'il « avait peu à peu constaté en 1781 le fait de l'inoculation accidentelle de la picote des vaches et de sa vertu préservatrice ». Un jour qu'il en parlait en présence de deux Anglais qui se trouvaient à Montpellier (en 1784), l'un d'eux, qui était médecin, lui promit qu'à son retour en Angleterre il ferait part de ses observations au docteur Jenner, son ami, qui s'intéressait vivement à ces questions. L'a-t-il fait ? C'est ce qu'on ignore ; seulement une lettre (du 12 février 1811) du négociant anglais qui assista à l'entretien, est venue confirmer l'exactitude du récit de Rabaut ¹. Beaucoup de nos lecteurs ignoraient sans doute que c'est à un pasteur du désert, à un enfant de Nîmes, à l'un des fils de l'illustre Paul Rabaut, que l'humanité doit une de ses plus précieuses découvertes.

E. ARNAUD.

(La fin au prochain numéro.)

1. *La France protestante*, t. VIII, p. 359, note 1.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ¹

(1562-1563)

Peu de jours après² advint une grande défaveur audit Sr de Soubize de la perte de Mascon, qui interuint par une grande faulte, parceque le cappitaine Entragues, qui estoit gouverneur de ladite ville, qui n'auoit autres forces en icelle que sa compagnie de gens de pied, estant allé au camp de Tournus trouver ledit sieur de Poncenat, et ayant mené avec lui quelque nombre de ses meilleurs soldats, en avoit laissé si peu dans ladite ville, qu'ils estoient contraincts de se fier aux habitants d'icelle à faire la plus grande partie des gardes et mesmes celle de la porte. Et advint qu'ayant le sieur de Poncenat envoyé quelques compagnies à Clugny, le sieur de Tavannes y envoya aussy quelques unes des siennes pour les surprendre. Et pendant qu'ils y estoient un des principaux marchands de ladite ville de Mascon, qui estoit ce soir là chef de la garde de la porte, sortit la nuit, et alla trouuer les gens du sieur de Tavannes devant Clugny, leur disant qu'ils laissassent cette entreprise, et qu'il les mettroit dans Mascon, ce qu'il fit tout ainsi qu'il leur avoit promis; où il fut usé de plus grandes et execrables cruautés que l'on pourroit imaginer, tant sur les soldats qui y estoient, que sur les habitants d'icelle, tant hommes que femmes³.

Qui donna une telle frayeur aux Suisses, qu'il n'y eust jamais ordre de les pouvoir arrester à Tournus qu'ils ne s'en revinssent le droict chemin de Lyon, le plus diligemment qu'ils peurent. Et passant près ledit Mascon le capitaine Entragues entreprenoit de rentrer dedans, si les Suisses eussent voulu demeurer. Mais il ne fut jamais en la puissance dudit sieur de Poncenat de les y faire demeurer;

1. Voy. le Bulletin du 15 septembre dernier, p. 396.

2. Le 19 août 1562.

3. Lire les détails dans l'*Hist. eccl.* de Th. de Bèze, t. III, p. 424 et suiv.

et s'en revindrent à Villefranche en desliberation de passer outre, et venir jusques à Lyon. Mais le sieur de Soubize feit tout son pouvoir pour les empêcher, en sorte qu'ils s'accordèrent de demeurer audit Villefranche jusques à ce que le sieur de Tauannes les approchast de plus près. Et voyant le S^r de Soubize qu'il ne se sauroit plus garantir, qu'il ne les feit entrer dans Lyon, cognaissant aussy qu'ils auoient prins la peur, et d'aultant qu'ils estoient près de la fin de leur mois, et qu'ils ne seruoient de rien, sinon d'espuiser l'argent de la ville et manger les vivres, comme ils feirent en deux mois plus que tous les soldats français ne feirent en tout le temps de la guerre, feit ledit sieur de Soubize faire diligence à ceux de la ville de trouver argent pour leur paiement, affin de les licentier incontinent. Et pour s'assurer toutefois davantage d'eux, il manda en diligence au Capitaine Blacons de ramener les Compagnies qu'il auoit menées en Foretz. Et print quelques autres compagnies des garnisons de Daulphiné des lieux les plus voisins et meit ordre de loger toutes lesdites compagnies avec celles que le sieur de Poncenat auoit avec lui es lieux les plus importants de ladite ville, et pour encore se mieux assurer des Suisses, il voullust bien prendre d'eux un serment qui fast rédigé par escript et signé de leurs mains : assauoir des principaulx chefs de leurs compagnies, dont la teneur s'en suit :

« Nous collonel et cappitaines des Compagnies de Berne, envoyées à Lyon pour le service de Dieu, du Roy, et de l'Eglise réformée de Lyon, jurons et promettons par le Dieu vivant, d'aller en la ville de Lyon, suivant la permission qui nous a esté donnée par nos magnifiques seigneurs, Messesseurs de Berne, et là estant d'obeyr à Monseigneur de Soubize, Chevalier de l'ordre du Roy, commandant pour le service de Dieu et dudit sieur Roy en ladite ville, en toutes choses que par ledit sieur nous seront commandées pour la conservation de la dite ville, tuition et deffiance d'icelle et de tous ceulx de l'Eglise réformée dudit Lyon, envers et contre ceulx qui voudroient entreprendre sur ladite ville contre le service de Dieu et du Roy, desriment et dommage de lad. esglise réformée, et ce pour le temps que par nos dits sieurs de Berne nous a esté permis et commandé, qui est l'accomplissement de deux mois ou aultre plus longtems. Si à la requeste dudit sieur de Soubize il nous est commandé par nos dits magnifiques seigneurs et supérieurs, et pour le service susdit auons promis et promettons de faire tout ce que bons et vrayx soldats

doivent faire dans ladite ville de Lyon et souz le commandement dudit sieur de Soubize, sans y espargner nos propres vies, lesquelles nous perdrons plus tôt que de souffrir pendant que nous demeurerons en la ville, quelle demeure entre les mains des ennemis de l'Évangile, qui se sont saisis de la personne du roy, ni en autres mains que du dit sieur de Soubize, auquel nous promettons d'en partir toutes et quantes fois qu'il le nous commandera en nous satisfaisant et contentant de nos payes suivant nos capitulations. Et ne presterons jamais l'oreille ny consentement à quelque chose qui nous soit dicté ou mandé de la part des dicts detempteurs de la personne du roy et de la royne sa mère, encore qu'il se couvrent du nom des sceaulx et de l'authorité de sa Majesté, sans la voullonté du dit sieur de Soubize, auquel nous promettons de rechef d'obéir en toutes choses qui seront pour le service de Dieu, de son Eglise et du roy. Faict à Anse, le XXX^e jour d'aoust l'an mil cinq cent soixante deux. »

Cet ordre ne fut point sitôt achevé de mettre, qui fut en cinq ou six jours, que le sieur de Tauannes ne s'approchast à deux lieues près de Villefranche, et incontinent que les Suisses en feurent aduertis, qui fut assez tard, s'en vindrent coucher deux lieues plus arrière, tirant vers Lyon, et ce soir mesmes aduertirent le sieur de Soubize qu'ils seraient le lendemain matin au dit Lyon, lequel incontinent fait faire leur logis, assauoir partye d'un des costés de la Saone et partye de l'autre. Deux jours après il leur fait faire monstre et le lendemain les licencier, qui donna un grand effroy a plusieurs Lyonnais et mesmesment aux plus riches, pensant estre tous mortz, ayant perdu leurs Suisses lesquels ils auoient fait venir pour garder leur ville; de sorte que la pluspart d'eux sortirent avec les Suisses, les uns souz couleur d'accompagner les marchandises qu'on envoyoit à Genève pour faire argent, les autres d'aller à leurs granges, et les autres sortant à pied, feignant s'aller promener pour voir passer les Suisses. De sorte qu'il s'en sortirent un grand nombre, à quoy le sieur de Soubize, selon qu'il donna à entendre, n'eust pas grand regret, disant publiquement que tous ceulx qui auroient peur lui feraient grand plaisir de faire le semblable.

Et estant les Bernois licenciez, et sur leur partement les capitaines des Vallesiens et de Neufchastel se vindrent offrir au sieur de Soubize de faire six enseignes de leurs gens et d'aucuns Bernois, qui estoient contents de demeurer avec eulx. Ce que le sieur de Sou-

bize accepta, à la charge qu'ils feroient avec luy nouvelle capitulation, par laquelle ils s'obligeroient à luy de servir dans la ville et dehors, et marcher en tous les lieux où il leur commanderoit. A quoy ils s'accorderent, et en fut passée la capitulation, où il y eust grande diminution de payement, qui auoit esté accordé à la première capitulation faicte avec les Bernois ; et se contentèrent de recevoir pour Coullonnel l'ung de ceux des Vallesiens, nommé Petter Ambiel.

Peu de jours après le partement des d. Suisses, le sieur de Tauannes avec ses forces s'approcha jusques à Anse, distant de trois lieues de Lyon, où il feit sejour d'un mois ou environ, sans faire autre logis plus près, souz couleur d'attendre la grosse artillerye qu'il disoit faire venir de Challons, et les Italiens ou par aventure (et ce qui estoit plus à croire) attendant le fruit de quelque intelligence qu'il pouvait auoir en la ville de Lyon. Mais il ne parvint pas jusques à la fin du mois, qu'il ne perdit l'espérance et de l'ung et de l'autre, et qu'il ne coguent bien qu'il avoit été pourveu à la dite ville, de façon que par la force ny par les intelligences ses desseings ne pouvoient reussir.

En ce temps là arrivèrent à Mascon environ trois mil hommes de pied, Italiens, soldoyés par le roy d'Espagne, souz la conduite du comte Jehan Ingulsoul, pour auxquels faire escorte, affin que ceux de Lyon ne leur feissent empèchement, le sieur duc de Nemours alla audevant d'eulx, jusques à Villefranche, auquel lieu avec tout son camp, et en une aultre petite ville, nommée Anse, ils feirent quelque séjour, attendant le moien de quelques intelligences, et attendant aussi de l'artillerye qu'il disoit luy devoir estre envoyée par le sieur de Tauannes.

En ce mesme temps le sieur de Soubize ayant entendu la perte de Sisteron, et que tous les soldats proveneaux qui estoient dedans souz la conduite des sieurs de Senas et de Mouvans, s'estoient retirés sur les confins de Pragella, où ils endurèrent de grandes nécessités, pour ce que le sieur de Soubize désiroit fort de ne laisser perdre de si gens de bien, et voulant se renforcer pour auoir plus de moiens d'aitailler la ville, à laquelle les vivres commençoient à devenir fort courts, il leur manda le venir trouver, s'ils le pouvoient faire, leur faisant entendre qu'il envoyeroit au devant d'eux de la caualerie.

Le dit sieur de Soubize ayant faict cette dépêche en désirant se renforcer de caualerie, pour auoir moyen de sortir à la campagne, remonstra à ceulx de Lyon que s'ils vouloient faire la despense, et soldoyer pour deux ou trois mois deux ou trois cornettes de reistres, il espéroit avec les forces qu'il auoit dans Lyon et celles de Provence qui y venoient, se mettre à la campagne et faire bientôt fin à la guerre de ce costé là, à quoy ceulx de Lyon respondirent que les Suisses les auoient tellement espuisés d'argent, qui seroit impossible d'entrer en cette nouvelle despense.

Il faut noter qu'après que le comte Jehan Ingulsoul eust faict quelque sejour au camp de Monseigneur de Nemours, il se retira avec les troupes qu'il auoit, et, disoit-on que c'estoit à faute de paiement. Si est ce qu'il paya assez bien par ses mains, car il emporta grand butin des pilleries et volleries qu'il auoit faictes sur les sujets du roy. Et sur son partement le duc de Nemours tira de ses bandes six enseignes, dont il feit collonnel Julio Brancatio, qui demeurèrent en son camp tant que la guerre dura.

Pendant le séjour que le camp feit aud. lieu d'Anse, il y eust de telles et grosses escarmouches, près de Lyon du costé de la porte de Veyse, tant des gens de pied que des gens de cheval, esquelles quelques foyz les ungs, quelques fois les aultres auoient du meilleur. Qui fut tout ce que le sieur de Tauannes s'essaya d'entreprendre sur Lyon; et ne les molesta durant le séjour qu'il feit aud. Anse, sinon de les empêcher de faire leurs vendanges, excepté ès lieux les plus voisins de la dite ville.

En ce mesme temps la reine escrivit une lettre aud. sieur de Soubize, par le sieur de Montchenu, dont la teneur s'ensuit :

« Monsieur de Soubize. Je trouue bien estrange que je n'ay eu
 » nulle response de vous à la lettre que je vous escriuis dernière-
 » ment, qui est cause, que, s'en allant présentement le S^r de Mont-
 » chenu par de là, je vous ai bien voulu raffrêchir par la présente,
 » ce que par la lettre je vous auois mandé, qui est le respect que
 » vous debuez auoir au bien et à la conseruation de ce royaume; et
 » le malheur qui nous peult advenir, si par votre moyen cette belle
 » ville tombe en la ruyne et désolation dont elle est voisine. D'aul-
 » tant que vous ne doutez point qu'attendant l'extrémité, il sera
 » malaisé de l'en préserver, ce que je vous veulx bien encore un
 » coup ramentevoir, affin que, de bonne heure vous vous resoluiez à

» porter tant d'amour et d'obéissance au Roy, votre prince, ques-
 » tant en lieu où vous auez puissance et commandement, vous luy
 » soyez si bien serviteur que de lui sauuer et conseruer une des
 » plus belles villes de son royaume, en la luy remettant entre les
 » mains. Aultrement et s'approchant de vous les forces qui s'y ache-
 » minent, je ne scay s'il sera en votre pouuoir d'empêcher qu'elle ne
 » soit saccagée ; et si tant de malheur advient, pensez qu'il n'y va
 » moins que de votre vie, et de la ruine de vous et de votre posté-
 » rité. Ce que je vous ay bien voulu mander, pour vous auoir tou-
 » jours aimé, afin de vous faire cognoistre le péril où vous estes ;
 » et le moyen que vous auez de vous en tirer avec la bonne grace
 » du roy, monsieur mon fils, et de moy ; vous pouuant asseurer que
 » que si vous estes si sage de me croire et d'obéir à mon comman-
 » dement, je ne vous deffauldray jamais, et serez aussi bien voulu
 » de cette compagnie, comme le scauriez désirer. Priant Dieu,
 » Monsieur ne Soubize, vous auoir en sa sainte et digne garde. Du
 » camp de Gardon ce ix^e jour de septembre 1562. Catherine, » et
 plus bas : « Robertet. »

A cette lettre le sieur de Soubize fait à la dame la réponse qui s'ensuit :

« Madame, j'ay tousjours différé à vous faire responce à la lettre qu'il vous a pleu m'escripre de vostre main par un gentilhomme du Comte de Pende, jusques à ce que j'eusse trouvé homme seur par qui je vous puisse escripre, et ayant maintenant trouvé ce porteur je n'ay voulu faillir, Madame, de vous rendre les très humbles graces que je doibs de la fiance que vous me monstrez par vostre lettre auoir en moy, vous supliant très humblement croyre que la Maté du Roy et la Vostre n'ont et n'auront jamais un plus fidelle subject et serviteur que moy, ni qui plus déplore les calamitez et ruines qui menassent vostre Royaulme, ne qui plus désire d'employer sa vie pour y trouver quelque remède, s'il plaisoit à Dieu me faire si heureux de m'en donner quelque moyen. Mais je vous supplie tres humblement me pardonner si je prens la hardiesse de vous dire, comme vostre très humble serviteur, qu'il me semble que vous ne prenez pas le vray chemin pour esteindre ung feu tant allumé comme est celui que l'on voit desjà espars par tous par les endroicts de vostre Royaulme, dont il me semble, Madame, que vous pouvez jusques à présent bien voir les expériences, qui me faict (pour le

zèle et affection que j'ay à mon Roy et Souverain Seigneur (et particulièrement à vous, Madame) vous supher très humblement d'y pourvoir dilligemment, car je crains merveilleusement que, si vous y tardez plus guères, il sera trop tard pour y remédier.

» Madame, quant au commandement qu'il vous plaist me faire de remettre Lion du tout en l'obéyssance du Roy vostre fils, je vous supplie tres humblement penser qu'il n'y a ny n'aura jamais ville en ce Royaulme plus obéissante que ceste cy tant que j'y seray, y ayant le moyen que j'ay maintenant de la luy conserver. Car c'est à luy seul et à vous, Madame, que je désire la garder et non à aultre, et n'y suis venu en aultre intention laquelle je continueray toute ma vie, et aurois un regret immortel qu'il y eust ville en vostre dit Royaulme qui portast plus respect et révérence aux commandemens proceddans de Vos Ma^{tes}, quand je vous verray commander absolument et en l'authorité qui vous est deue.

» Madame, pource que je pense bien que vous pourrez avoir eu quelque malcontentement d'avoir entendu que j'ay laissé entrer en ceste ville une partie de nos Suisses, ce que je n'avois voulu permettre jusques à ce que la nécessité m'y a contrainct, je vous supplie très humblement ne vous en malententer, car je l'ay fait de telle sorte que cela ne nous empeschera point l'obéyssance de vostre ville, quand bien ils y seroient tous; et si Dieu me fait jamais la grace que je me puisse trouver en vostre présence, j'espère vous rendre si bon compte de mes actions que vous aurez occasion de vous contenter de la fidelité.

» Madame je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint sa prospérité et le contentement que je vous désire, avec de très heureuse et très longue vie. De Lion, le dix septième jour de septembre 1562. »

Sur la fin du dit mois de septembre, ou au commencement d'octobre arriua le duc de Nemours au camp avec quelque force de gendarmerie et les reistres du comte de Rœquendolf, et pensoit le duc de Guyse, qui y envoyoit le duc de Nemours, pour y estre lieutenant général, et commander à toute l'armée, que le sieur de Tauannes se contenteroit d'y demeurer soubz lui; mais il se trouua aultrement; car un jour ou deux après qu'il fut arriué, le dit sieur de Tavannes luy remit toutes choses en main, et se retira en son gouvernement de Bourgogne, ayant quelque malcontentement ou feignant d'en auoir, qu'il disoit estre pour le tort qu'on lui faisoit d'en-

voyer un autre par-dessus luy, ou bien par aventure prenoit cette couleur pour ce qu'il veoyoit bien qu'il ne pouvoit satisfaire aux promesses que l'on dict qu'il avoit faite au duc de Guyse, d'entrer bien tost dans Lion par le moyen de ses intelligences.

Quelque temps après le duc de Nemours délogea de là avec son camp, et, passant à une demie lieue près de Lyon, s'en alla sur le chemin de Vienne, laquelle il envoya sommer de se rendre à luy, pour ce que le baron des Adretz n'avoit laissé aucuns soldats pour la garde d'icelle, et y avoit seulement le sieur de Bernyn pour gouverneur, auquel il avoit cassé sa compagnie quelques jours auparavant ; et y laissa seulement quelque peu d'hommes pour la garde des portes, qui fut cause que les échevins et principaulx bourgeois et marchands de ladite ville de Vienne, mesmement ceux qui estoient de la religion réformée, s'assemblèrent et résolurent de mettre la ville entre les mains du duc de Nemours, et le feirent aussi entendre au dit sieur de Bernyn, lequel n'eust loisir que de se retirer soudainement dans le chasteau de la dite ville que l'on nomme Pipet, et avec luy les ministres et quelque nombre d'hommes de la religion, de sorte que les portes feurent incontinent ouvertes au sieur de Maugiron, et bientôt après y entra le dit sieur duc de Nemours, qui y séjourna quelques jours.

En ce mesme temps ou quelque peu auparavant ¹, le baron des Adretz donna la bataille au sieur de Suze, près d'une ville nommée Vauréas, sur les confins du comtat d'Avignon. Et estoit le dit sieur de Suze avec son camp logé fort avantageusement et sur une croupe de montaigne. Et estant le dit baron des Adretz arriué là près, ayant fait une longue traite de sorte que plus de deux mil hommes des siens n'estoient encore arriés, lesquels venoient à la file, il se joignit près de là au sieur de Montbrun qui avoit quelque peu de cavalerie. Et de là, sans aucunement séjourner ny donner loisir à ses gens de se reposer ou rafraichir, marcha droit à la dite montaigne, au pied de laquelle y a un grand chemin creux qui seruoit quasi de fossé au camp du dit sieur de Suze. Et sortant du dit chemin falloit commencer à monter ladite montaigne pour les aller assaillir, ce qu'il fit et les rompit, encores que ledit sieur de Suze y combattit fort vaillamment, ayant son cheual tué soubz luy, et remonta sur un autre; sur lequel il combattit encore longuement, et y fut blessé le-

1. Le 25 juillet 1562.

dit cheual de telle sorte, qu'après auoir porté son maistre à deux lieues de là, en une sienne maison, il tomba mort à l'entrée de la porte. Le camp demoura audit baron des Adretz avec l'artillerye, et y eust de ses gens beaucoup moins tués que des aultres. Toutesfois il y eut quelques compagnies de gens de pied qui feirent assez mal leur devoir, de manière que ledit sieur de Suze en se saulant en sa maison les rencontra; et avec la cauallerie qu'il auoit avec luy les rompit, et print quelque nombre d'enseignes, et mesmes le bagaige du baron des Adretz, avec tout l'argent qu'il auoit pour le paiement des soldats. Cela fut cause qu'il escriuit au duc de Guyse auoir gagné la bataille et qu'on le tenoit certain à la court.

Durant tout lequel temps ledit duc de Nemours feit un assez long séjour à Vienne pour fauoriser quelques entreprises qu'il auoit en certaines villes de Dauphiné, et ledit sieur de Soubize voyant les bleds se diminuer fort en ladite ville, après auoir fait la recherche et description d'iceulx par toutes les maisons, voyant qu'il n'en auoit pas pour tenir longuement, dépêcha vers le baron des Adretz pour le prier de s'approcher de Lyon avec ses forces pour le secourir, et luy aider à mettre des bleds du pays de Daulphiné dans ladite ville de Lyon. Lequel baron des Adretz, quinze jours ou trois semaines après, delibera de s'y en venir, et s'achemina avec trois ou quatre cens cheuaults, et n'osa entreprendre d'amener des gens de pied, pour ce que quasi toute l'armée du duc de Nemours estoit logée près des lieux là où il vouloit passer; de sorte qu'il ne scent passer si secrètement, ne si diligemment qu'auprès d'une petite ville nommée Beaurepaire, il ne fust chargé de toute la cauallerie du camp, de sorte qu'ayant soustenu cette charge et combattu autant que petits argoullets (comme estoit sa cauallerie) peuuent tenir contre un plus grand nombre de gendarmerie, ils feurent mis en déroute et chassés jusques aux portes de Lyon, et avec luy estoient les sieurs de Senas et de Mouvans, lesquels venant du costé de Grenoble faisoient venir les gens de pied prouenceaux, qui estoient en nombre de douze ou treize cens, lesquels feurent aduertis de laisser leur droict chemin pour s'en aller à Crémieu, où ils feurent séjour seulement d'une nuit. Et le lendemain ledit sieur de Soubize leur envoya de la cauallerie qui les conduisit jusques dans Lyon.

(Suite.)

MÉLANGES

QUELQUES PRISONNIÈRES DE LA TOUR DE CONSTANCE

EN 1730¹

Il est des villes qui, par leurs monuments, par leur position géographique ou les événements dont elles ont été le théâtre, éveilleront toujours la curiosité des artistes et des érudits. La moindre découverte d'un document qui les concerne est une bonne fortune que se disputent à l'envi les amateurs de l'inédit et de l'imprévu. A ce titre, la vaillante et poétique cité de Saint-Louis et des croisades, Aigues-Mortes, aura longtemps encore le privilège d'attirer aux pieds de ses remparts tous ceux qui se plaisent aux souvenirs d'un passé chevaleresque et plein de gloire. La tour de Constance, en particulier, cet impassible témoin de tant de douleurs et de larmes, ne cessera de provoquer le plus légitime intérêt; et l'historien consciencieux s'efforcera de jeter un peu de lumière sur les drames poignants qui s'accomplirent dans ses profondeurs : ces drames lui apparaîtront d'autant plus terribles qu'il apprendra à les mieux connaître dans tous leurs authentiques détails.

Par une fatalité singulière, la sombre tour qui devait servir de prison leur vie durant à des centaines de femmes a bien gardé leurs secrets; elle semble avoir enseveli jusqu'à leurs moindres traces comme sous la pierre d'un tombeau. On ne connaît pas le nombre exact des malheureuses que les intendants du Languedoc et les cours du Présidial y ont jetées.

Le livre d'érou, s'il a jamais existé, a disparu; et c'est d'une manière toute fragmentaire que l'on peut reconstituer cette lugubre histoire de femmes condamnées à une détention perpétuelle pour avoir écouté le sermon d'un pasteur ou chanté de pieux cantiques.

Cependant, grâce au zèle qu'apporte dans ses fonctions le com-

1. Deux lettres nous ont été adressées sur le même sujet par messieurs les pasteurs Rambaud de Nyons, et Benoît de Montauban. En donnant place dans le *Bulletin* à un mémoire plus complet rédigé sur les lieux mêmes par M. Charles Sagnier, nous prions nos deux honorables correspondants d'agréer l'expression de nos meilleurs remerciements. (Réd.)

mandant du génie, M. Pignat, qui a sous sa haute direction les fortifications d'Aigues-Mortes, grâce aussi à l'intelligente activité du casernier de la tour de Constance, M. Lavie, on a pu découvrir dans la tour même quelques fragments de lettres adressées à des prisonnières et différents objets leur ayant appartenu. Depuis longtemps déjà la partie inférieure de deux meurtrières dans la salle où se trouvaient les femmes protestantes, en contre-bas de deux mètres environ du plancher intérieur, était obstruée par des débris de toutes sortes, immondices et gravois, qui interrompaient l'uniformité de cette immense pièce. M. Pignat a voulu faire cesser cet état de choses; il a ordonné dans le courant du mois d'août dernier d'en opérer le déblayement. Grande a été sa surprise de trouver parmi ces décombres un lambeau de vieille paillasse de toile grossière, de laquelle il a retiré : deux souliers de femmes, un de jeune fille, trois souliers d'enfants de différentes grandeurs, quelques cartes à jouer¹, une cuillère en étain, des tessons de pots et quelques fragments de lettres.

Le tout avait pu se conserver malgré l'intempérie de l'air qui pénétre par la meurtrière, grâce à la couche épaisse de matériaux qui le recouvrait.

Mais comment ces objets se trouvaient-ils là? Il est à présumer que les prisonnières, au moment de leur délivrance, les avaient laissés dans la tour comme n'ayant plus aucune valeur pour elles, et que le geôlier les aura rejetés dans cette cavité ouverte donnant dans les champs et par où le balai poussait habituellement les immondices de la salle, que l'on ne prenait pas la peine de descendre de si haut. Le morceau de paillasse ne pouvant passer à travers les barreaux de la meurtrière, aura retenu tous les décombres; ceux-ci avec le temps auront formé cette couche épaisse de près d'un mètre, et c'est ainsi que ces lettres à l'abri de la destruction nous sont parvenues à peu près intactes et lisibles.

Comment aussi des prisonnières condamnées à être ensevelies leur vie durant dans une telle tour ont-elles pu recevoir avec ces objets des lettres et quelquefois même la visite de leur famille? Suivant la bonté d'âme des gouverneurs ou de leurs femmes, selon aussi la politique extérieure du gouvernement, qui avait parfois besoin de l'appui des princes protestants, la sévérité des geôliers se relâchait et

1. Ces cartes appartenaient évidemment aux soldats du corps de garde.

les malheureuses trouvaient pendant quelque temps un adoucissement à leurs misères. Quelquefois même le gouverneur et ses subordonnés se servaient, pour leurs intérêts personnels, du talent ou de l'industrie de la famille des prisonnières, qu'ils payaient en retour par un peu de bienveillance à leur égard.

Averti de la découverte que l'on venait de faire, je m'empressai de me rendre à Aigues-Mortes et d'examiner les objets trouvés. M. Pignat me confia les lettres, et avec l'aide d'une loupe j'ai pu en prendre une copie exacte ¹. Mais avant de les livrer à la publicité il a fallu reconstituer la personnalité des détenues dont le nom se trouvait sur les adresses.

I

Tous les historiens qui se sont occupés de la tour de Constance sont unanimes à dire qu'après l'évasion du camisard Abraham Mazel et de seize de ses compagnons d'infortune, le 27 juillet 1705, la tour ne fut plus destinée qu'aux femmes protestantes surprises à des assemblées religieuses; que les premières prisonnières qui vinrent l'habiter avaient été arrêtées à une assemblée tenue près de la ville d'Anduze et condamnées en 1717; que le prince de Beauvau mit en liberté en 1769 les quelques malheureuses qui s'y trouvaient encore à cette époque. Hélas! il faut avancer de plusieurs années la date de la première détention. Un jugement inédit que j'ai trouvé dans les archives de la cour d'appel de Nîmes (Sentences criminelles, liasses 9) nous donne une condamnation dès 1708.

Susanne Charrier, dite Randigonne, est condamnée par la Cour du Présidial de Nîmes, le 23 juillet 1708, pour « avoir convoqué et » acisté à plusieurs assemblées illicites a estre razée et estre enfermée » dans la Tour de Constance pour sa vie, sa maison située au lieu » Douveze ² razée jusques aux fondements, ses biens acquis et con- » fisqués au profit de sa Majesté, distrait la troisième partie pour ses » enfants s'il y en a ».

1. M. Pignat a voulu que ces fragments de lettres fussent religieusement conservés et les a offerts à M. le pasteur Grotz en le priant d'en faire hommage en son nom au Consistoire de l'église réformée de Nîmes. Il a joint à cet envoi une aimable lettre indiquant leur provenance et attestant leur authenticité. Quant aux souliers, aux débris de paille, etc., etc., ils sont soigneusement placés dans une vitrine que le casernier Lavie a mise dans une des salles de la tour, où les visiteurs pourront les examiner à loisir.

2. Ouveze, commune de Privas (Ardèche).

Trois hommes surpris en même temps qu'elle sont condamnés : Jean Beauthias et Pierre Fourbonne « à servir le Roy sur ses gallères » à perpétuité en qualité de forçats, leurs biens confisqués au profit de sa Majesté » ; Mathieu Suel, « à servir pendant 3 ans en qualité de forçat et en l'amende de cent livres au profit de sa Majesté ».

Comme Susanne Charrier, comme Beauthias, comme Fourbonne, le 27 mars 1730 se trouvait réunie au Mas des Crottes une foule de fidèles qui à l'appel des anciens s'y était rendue pour entendre un sermon au désert ¹. Par sa situation pittoresque au milieu des garrigues et des bois, le Mas des Crottes, éloigné de 3 kilomètres du village de Saint-Mamert et de 7 à 8 de Nîmes, semblait on ne peut mieux désigné pour cacher loin de tous regards ennemis l'acte pieux que de zélés protestants venaient y accomplir. Mais, soit imprudence, soit dénonciation d'un traître, l'assemblée fut surprise par la maréchaussée, qui, sur l'ordre de l'intendant de la province, parcourait incessamment à cette époque les territoires où l'on savait qu'habitaient des réformés.

Grâce à mon ami M. le pasteur Ch. Dardier, qui, pendant que je m'occupais à rassembler les documents pour cette étude, trouvait, coïncidence heureuse! dans la bibliothèque publique de Genève un document précieux, je puis laisser raconter cette terrible scène par le principal acteur lui-même, le ministre François Roux ².

« Le 27 mars 1730, dit-il ³, je fis une assemblée du côté du mas de las Crottes où il y avait plusieurs fidèles de Nîmes; et du tems que j'étais dans la seconde partie de ma prédication, le détachement fond

1. Lorsqu'une assemblée au désert devait avoir lieu, des lettres anonymes simulant une invitation à déjeuner ou une affaire commerciale prévenaient les anciens, qui étaient chargés de l'annoncer aux fidèles. Voici un de ces billets inédits qui annonce un prêche du pasteur du désert Fromental.

« De Garrigues, le 10^e avril 1770.

» Monsieur,

» Monsieur Fromental m'a chargé de vous écrire pour vous prier d'avertir les fidèles de votre église de se rendre vendredy prochain au porche de la Meterie de M. Bousquet de Nîme, où il se propose de donner à déjeuner. »

2. François Roux avait été reçu proposant le 22 mai 1721. C'est lui qui le premier prêcha à Saint-Ambroix, à Lunel, Massillargues et dans la Vauvage, et y établit des anciens. Le 27 novembre 1729, il présida, du côté de Saint-Paul-Lacoste, près d'Alais, une assemblée qui fut surprise: il y eut 22 fidèles d'Alais qui furent pris et qu'on enferma dans le fort de cette ville. Ils furent condamnés à trois mois de prison.

3. Papiers Court conservés à la bibliothèque publique de Genève, notés L. A. C.; t. VIII, p. 471, 472.

Lettre de François (Roux) à Antoine Court, reçue à Lausanne le 10 juin 1733; Communication de M. Charles Dardier.

sur l'assemblée et les fidèles prirent la fuite, dont on fit dix prisonniers, neuf femmes et un homme qui fut condamné aux galères et les femmes à la Tour de Constance. Les soldats poursuivirent un long temps les fidèles, et moy je fus abandonné de tous, après avoir couru un long temps que j'ent [en] dis les tambours des soldats qui les rappelaient ; alors je m'arrêtai pour me reposer un peu, et ensuite je repris ma course parce que j'entendois toujours les soldats qui criaient : Arrête ! arrête ! tue ! tue ! Un peu après, quand j'eus passé un peu plus loin, que je n'entendis plus de bruit, je me mis à genoux et rendis grâce à Dieu de ce qu'il m'avoit préservé. Je me rendis à un village nommé Saint-Mamer, et priay un fidèle de me conduire plus loin, ce qu'il fit d'abord, et étant allé à un lieu nommé Sauvignargues, où je me reposai un peu (c'était le lendemain 28 et environ les 9 à 10 heures du matin), voici un détachement de soldats qui arrive dans ce village et s'arrêta devant la porte où j'étois logé, en demandant la maison du consul, et alors la femme de la maison me dit toute tremblante : « Ah ! nous sommes perdus ! » Et m'étant mis à la fenêtre je vis les soldats qui commençoient à défilier, de sorte que je commençois à prendre la fuite. Mais comme on me dit que les soldats avoient mis des sentinelles à l'entour du lieu et qu'il aloit prendre le consul pour faire la visite, je quitay mon habit et pris une méchante veste de berger. Je quittai mon chapeau et ma peruque, pris un mauvais chapeau et un luchet, c'est une machine de fer dans de bois pour bêcher la terre, et avec cet équipage et mon outil, je sortis de la maison et pris d'abord les terres comme si j'allois travailler, et de là m'en fus dans un bois où j'avois ordonné qu'on apportât mon habit et me transportai en un autre endroit. Gloire soit rendue à notre Dieu ! »

Ces 9 femmes furent conduites au fort de Nîmes et condamnées le 3 avril 1730 par jugement du marquis de la Fare, intendant de la province du Languedoc, à avoir la tête rasée et à être enfermées pour le reste de leurs jours à la tour de Constance et leurs biens confisqués au profit du roi.

Quels étoient ces femmes ? Les fragments de lettres récemment découverts à la tour nous le diront.

II

*A Mademoiselle**Mademoiselle Sussont**Maurane à la tour de**Constanse**a Constanse (sic)*

28 aout 1730.

[Madem] oiselle et belle fille.

Je vous felisite du fis que Dieu vous a donné, Et moy qui vous embrase de tout mon ceur vous soitant mille beneditions et que Dieu vous le veuil conserve par sa sainte grase. Je vous envoie [des] bant pour un lit et cinq planches pour m. . . . nogier de Saint-Lauran¹ je vous envoie. . . . et dux linseul et de serviete quan. . . en lit en le vous soitan vous me. pour dautan que j'ay.

Susanne Daumezon, fille de Jean Daumezon, fabricant de bas, et de Jeanne Durant, naquit à Nîmes le 17 septembre² 1704. Sa famille s'était ralliée une des premières à la Réforme et son nom se trouve dans les premiers registres de baptême de l'Église réformée de cette ville. Adonnée à l'industrie, elle occupait une position honorable, sinon fortunée.

La jeune Susanne fut mariée le 6 octobre 1729 à Barthélemy Mauran, maître meunier, fils de feu Claude Mauran et de Catherine Ganteyret. Le mariage fut béni par un prêtre catholique ; mais désireuse sans doute de le faire consacrer par un pasteur, comme cela se pratiquait dans les assemblées tenues au désert, elle se rendit au Mas des Crottes, où François Roux devait prêcher. Étant enceinte de quelques mois, elle fut facilement prise par les soldats et jetée à la tour de Constance, où elle donna le jour à un fils, comme le prouve l'acte de baptême suivant³ :

1. Saint-Laurent-d'Aigouze, village près d'Aigues-Mortes.

2. Archives municipales de Nîmes, état civil. Pour toutes les dates de naissance, mariage ou décès citées plus loin, mêmes archives.

3. Archives municipales de la ville d'Aigues-Mortes, état civil.

« L'an que dessus (1730) et le dix huit août a esté baptisé Jean Louis né le jour precedent fils de Barthelemy Mauran, munier, h^t de Nismes et Suzane Domezone sa femme prisonnière de la Tour de Constance. Ont été ses parrain et marraine M. Louis de Soizy capitaine commandant de la garnison d'Aiguesmortes invalides et Dame Jeanne Lestrade épouse de M. Antoine de Saint-Aulas major dud. Aiguesmortes, présens MM. Alexandre de Montfort lieutenant de la Compagnie d'invalides dud. M. de Soizy et Louis Aulas fils dud. M. de Saint-Aulas et lad. Jeanne Lestrade signés avec le parrain et la marraine et moi curé. Le ¹. . . étant illettré a fait sa marque.

» DE SOIZY, LESTRADE-SAINT AULAS, MONTFORT, AULAS.

» BEAUCLAN curé. »

C'est sa belle-mère Catherine Ganteyret qui lui écrivait la lettre dont on a retrouvé le fragment et qui lui envoyait différents objets pour adoucir l'amertume de sa situation ; des bancs et des planches pour faire un lit, afin qu'elle ne reposât pas directement sur le sol, deux draps et des serviettes.

La famille de Susanne Daumezon dut faire les démarches nécessaires pour obtenir son élargissement ; mais, soit obstination à ne pas abjurer, soit inflexibilité du pouvoir, son mari était mort le 1^{er} mai 1739 avant que l'on eût obtenu un résultat favorable.

Cependant elle dut quitter la tour dans le mois de septembre 1742, après avoir subi 12 ans 6 mois de détention, car voici son acte d'abjuration, acte qui précédait toujours l'élargissement des prisonnières :

« *Abjuration de Susanne Domeson* ². L'an mil sept cents quarante deux et le onsiesme du mois de septembre est entré dans le giron de l'église après avoir abjuré les hérésies de Luther et de Calvin dans l'église paroissiale, Susanne Domeson ventve de Barthelemy Maurand de la ville de Nismes, desquelles heresies nous l'avons absoute en conséquence du pouvoir que nous avons reçu de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque de Nismes. Ainsi l'atteste-je avec M. Louis Peyret, apoticaire, et monsieur Bernard de Ferrein, lieutenant invalide. Lad. Domeson ayant déclaré ne seavoir escrire de ce enquisse et requise.

» PEYRET,

FERREING LAMEYDE,

» GILLES curé. »

1. Le mot manque dans le registre.

2. Archives municipales d'Aigues-Mortes, état civil

Malgré les longues années de souffrances, malgré les privations de toutes sortes et les tourments moraux et matériels qu'elle endura pendant douze ans, malgré son abjuration, elle resta fidèle à sa croyance.

Elle ne craignit pas de s'exposer à retourner encore dans la sombre tour en bravant le pouvoir par son second mariage avec Antoine Brouzet, fabricant de bas; mariage béni au désert, le 18 décembre 1746, par le pasteur Redonnel, quatre ans à peine après sa sortie. Elle mourut fidèle à la foi protestante, le jeudi 27 mars 1777, sans avoir eu d'enfants de son second mari. C'est son fils, Jean-Louis Mauran, né dans la tour de Constance, qui demande et obtient la permission de faire ensevelir sa mère, en réclamant l'application de la déclaration du Roi du 9 avril 1736, qui permet d'enterrer les corps de ceux auxquels la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée (aux non-catholiques). Avant ce décret ils étaient jetés à la voirie.

A Madame

Madame la major [r] ¹

randre se luy plai [rā]

de Jullian a la...

a Ayy [ucsmortes]

a Nismes cest 16^e X^{bre} 1730.

Ma tres chere Epouse

Je vous diray comme je n'auroit pas tant
tardé à vous faire reponse s'il nest fait
... comme j'ay attendu dun jour a autre
.. celle fin de pouvoir vous envoyer
quelque chose de positif, je vous diray
comme j'ay receu une lettre de la part
de la belle mere de mon frere laquelle
nous tachons de faire tenir a M. le Marquis
de Lafare a celle fin de le faire resouvenir
de la promesse qu'il a faite a Monsg^r larchevesque
de Romans pour quil vous donne votre
elargissement, je n'ai plus rien a vous
dire sinon que vous vous reposiés toujours

1. Jeanne Lestrade, femme d'Antoine de Saint-Aulas, major d'Aigues-Mortes.

sur la providance et datandre constenmant
 sans vous inquieté, parce que dans le moment
 que nous y penseront le moins cest alors
 que votre delivrance cet terminera, est que
 Dieu vous fera éprouvé combien Il [est]
 pitoyable envers ceux qui le reverent [je]
 vous diray comme je me porte bien...
 moy je prie le Seigneur pour l....
avec un attachemen...

ma tres chere epouse
 affec....
 fide...
 Ju [Ilian]

Autre fragment de lettre :

A Madamoichelle

Madamoichelle

de Julliant a Tour
de Constanse

Ayguemorte.

du 23 may 173

Ma tre cher et poux jay r [eçu la]
 cherre votre la quelle a ma f [ait]
 un sansible plisir d'aprandre [l'é]
 ta de votre santé ce ce que [je]
 demande a ce gran dieu soir e [t matin]
 dan toute mes priere, je vous di [rai]
 comme je me porte for bien....
 merci ausi comme toute la che [re]
 famille et nos cher enfan j [e vous]
 dirai comme demain je va a B....
 voir le jeune si ple ta Dieu a....
 de votre robe je vous la fairra....
 nay parle a Ader pour vous la....
 et sui ma tres cher et poux....
 de vos chere nouvelle puisque vous [avez]

la commiditté profite jen et je [vous]
embrase du profon de mon ceu [r]
et sui votre fidele époux

Jullian.

[Nime] s ce 26 may 1731.

cherre et poux j'ay
.....votre quil me fait
....[seu] sible plesir daprandre
....la grace de Dieu vous
.....parfaite sante je
prie le seigneur quil vous il
la maintienne je vous dirai comme '
.....
.....

Jean Michel, maître salpêtrier, originaire du Mas d'Azil, fit bénir son mariage avec D^{lle} Susanne Brousse, de Nîmes, le 1^{er} mars 1657, par le pasteur Jean Bruguier, l'un des ministres de cette église. De ce mariage naquit à Nîmes Jacques Michel, fabricant de bas, qui épousa dans sa ville natale, le 8 janvier 1699, D^{lle} Elisabeth Cournon, fille de S^r Pierre Cournon, architecte, et de Claudine Goïret.

Elisabeth Michel, leur fille, à qui furent adressées ces lettres pendant sa détention à la tour de Constance, vint au monde le 27 février 1701 et fut mariée le 30 octobre 1723 à Antoine Jullian, maître calandreur d'étoffes, troisième fils de feus Jérémie Jullian et de Louise Coulomb.

À cette époque la famille Jullian était assez fortunée; mais suivant la coutume, l'aîné héritant de la presque totalité du patrimoine paternel, la position d'Antoine n'était pas aussi brillante que celle de ses frères, ni son instruction littéraire aussi avancée. Les nombreuses fautes que l'on remarque dans ses lettres le prouvent assez. Il n'était pas rare alors dans notre province de trouver dans une famille de marchand les aînés seuls sachant lire et écrire.

Malgré le baptême qu'elle avait reçu des mains d'un prêtre ca-

1. L'écriture du premier fragment n'est pas la même que celle des deux autres, mais le commencement de la signature *Ju* est identiquement pareil à la signature Jullian. La première lettre doit avoir été écrite par le beau-frère aîné de la prisonnière, André Jullian.

tholique, Élisabeth Michel fut élevée dans la religion protestante; car sa famille, dont un membre, Antoine Cournou, avait fait partie du Consistoire de 1678 à 1680, était restée fermement attachée au culte proscrit.

Zélée protestante, madame Jullian suivait avec assiduité tous les prêches au désert, et ni l'éloignement, ni les soucis de la maternité ne pouvaient l'arrêter lorsqu'il s'agissait d'entendre la parole d'un pasteur vénéré.

Elle s'était rendue à l'assemblée des Grottes, laissant à la maison ses quatre enfants, dont un jeune nourrisson âgé à peine de quatre mois. Arrêtée par les soldats et conduite au fort de Nîmes, elle fut condamnée à avoir la tête rasée et à finir ses jours dans la tour de Constance. Ses biens furent aussi confisqués.

Quel ne devait pas être le désespoir de ces pauvres femmes arrachées ainsi à leurs maris et à leurs enfants? Quelques-unes même ne devaient plus les revoir, car ils étaient morts avant leur mise en liberté. Il faut le croire pourtant, une détention aussi rigoureuse que peu méritée devait leur faire haïr davantage une religion que l'on voulait leur faire embrasser malgré elles; et leur foi les soutenait dans les luttes quotidiennes qu'elles avaient avec de zélés convertisseurs. Leur abjuration, en effet, rendait leur élargissement plus facile. Et pourtant bien peu se laissaient séduire pendant les premières années de leur emprisonnement.

Antoine Jullian et sa famille employèrent tous les moyens pour délivrer la pauvre prisonnière; mais pendant les dix premières années de sa détention, ce fut en vain.

Vers 1739 ils entrevirent, sans doute, l'espérance de pouvoir enfin réussir, et des placets nombreux furent adressés à des personnages influents de la province et de la cour. En voici deux que nous donnons *in extenso*. Ils sont sans date et ce ne sont que des copies. La famille d'Élisabeth Michel, qui existe encore à Nîmes, les possède dans ses archives¹.

« *A Monsieur de Bernage, conseiller d'État, intendant du Languedoc.*

» Supplie humblement, Sr Antoine Jullian, fabricant en bas de la

1. Papiers appartenant à M^{me} veuve Brunel-Jallaguiet, arrière-petite-nièce d'Élisabeth Michel.

ville de Nîmes et vous représente, Monseigneur, qu'Isabeau Michel, son épouse lorsqu'elle n'étoit que majeure de vingt-cinq ans, fut induite de se transporter il y a tantôt dix ans, dans un lieu écarté qui est entre le lieu de la Calmette et le Mas des Grottes, auquel lieu on avait ménagé une assemblée.

» Mais ayant été surprise et arrêtée lorsqu'elle en approchait, elle fut condamnée par un jugement donné par le marquis de la Fare à estre détenue pendant la durée de ses jours dans la Tour de Constance. Il y a tantôt dix ans qu'elle gémit dans ce séjour de douleur séparée du suppliant son époux et de trois enfants qu'elle avait lors de son infortune.

» Une détention aussi douloureuse semble solliciter le recouvrement de sa liberté. Les motifs, Monseigneur, ne sauraient estre plus pressants : son âge avancé, son sexe susceptible d'impression, une famille assez nombreuse qui la réclame, un époux qui ne cesse de la désirer, des pleurs qui n'ont pas tari depuis sa captivité et un repentir qui luy cause chaque jour de nouvelles peines, toutes ces circonstances luy font espérer que votre Grandeur voudra bien les adoucir et luy accorder son élargissement.

» A ces causes, Monseigneur, plaise à vos graces veu dont s'agit, ordonner que la dite Isabeau Michel sera élargie des prisons de la Tour de Constance du commendement qui sera fait au geôlier et autres qu'il appartiendra et le suppliant avec cette épouse ne cessent de faire des vœux pour votre santé et prospérité. »

*« A Monseigneur de Bernage, de Saint Maurice, Conseiller d'Etat,
Intendant du Languedoc.*

» Isabeau Michel épouse d'Antoine Jullian, ouvrier en soye de la ville de Nîmes, a l'honneur de représenter très humblement à votre grandeur, que par un jugement de 1730 elle fut condamnée avec plusieurs autres femmes à la Tour de Constance pour avoir été à une assemblée. Isabeau et Suzanne Amalric sœurs qui étoient du nombre ont été mises en liberté depuis sept ans. L'exposante ose aujourd'hui, Monseigneur, demander la même grace à votre Grandeur. Elle est accablée d'infirmité, elle a trois enfants qui ont absolument besoin de son secours; la captivité a été longue; tous ces différents motifs, Monseigneur, font espérer à l'exposante la même faveur que les deux autres ont reçue. Elle tachera de la mériter

par le plus profond respect et par la plus vive reconnaissance. »

Dans un autre placet adressé au comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'État, et rédigé à peu de chose près comme les deux autres, il est dit : que Susanne et Isabeau Amalric sœurs, l'une épouse de Louis-François, l'autre d'Antoine Peire, ont été surprises à la même assemblée, condamnées par le même jugement et détenues dans la même tour. Précieuse indication qui nous servira plus tard.

Enfin, après plus de 12 ans de détention, madame Jullian, vaincue par la maladie, la misère et le chagrin, consent à abjurer, et voici cet acte qu'elle ne dut accomplir qu'accablée de remords.

« *Abjuration de Elisabeth Michel*¹. L'an mil sept cent quarante-deux et le vingt trois du mois de septembre, est entrée dans le girou de l'Eglise, après avoir abjuré les erreurs de Calvin, Elisabeth Michel, femme du sieur Antoine Julien (sic) de la ville de Nismes, desquelles erreurs nous l'avons absoute, en conséquence du pouvoir qui nous a été donné par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evêque de Nismes ; ainsi je l'atteste avec monsieur François de Combelles, major de cette ville d'Aiguesmortes, et M. Claude Lacombe, sergent invalide de la compagnie de M. Bourrely. La dite Michel ayant déclaré ne savoir écrire de ce enquisse et requise. »

» COMBELLES,

LACOMBE,

» GILLES, *curé*. »

Cet acte fut bientôt suivi de la mise en liberté, comme le témoigne la lettre du roi Louis XV au duc de Fleury, gouverneur d'Aigues-Mortes.

« Mon cousin, estimant à propos que la nommée Elisabeth Michel, femme du nommé Julian, qui est détenue dans ma Tour de Constance en sorte presamment je vous fais cette lettre pour vous dire de la faire mettre en liberté. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

» Ecrit à Versailles le xxx octobre 1742.

Signé : « LOUIS. »

Et plus bas : « *Phelipeaux*. »

1. Archives municipales de la ville d'Aigues-Mortes, état civil.

« *A mon cousin le Duc de Fleury, gouverneur de la ville d'Aiguemortes et de ma Tour de Constance et en son absence à celluy qui commande.*

» Nous Major de la ville d'Aiguemortes certiffions que l'ordre du Roy copié cy dessus a été mis à execution, en foi de quoy avons donné le présent pour servir a ce que de raison.

» Fait aud. Aiguemortes le 22 août 1747.

» COMBELLES. »

Elisabeth Michel était donc restée pendant 12 ans 7 mois prisonnière à la tour de Constance.

Mais avec la liberté reconquise ne devaient pas finir les tribulations de madame Julliau.

Une partie de sa dot avait été saisie lors de son emprisonnement. Le 6 septembre 1738, son mari reçut commandement de rendre la faible partie qu'il détenait encore. N'ayant pas déféré à cet ordre, il fut fait alors une saisie générale de tous ses biens. Mais cette saisie fut arrêtée par ordonnance de M. de Bernage du 20 novembre suivant, à condition qu'il paierait une rente annuelle de 20 livres, en gardant toutefois le restant de la dot de sa femme.

A la mort du père d'Élisabeth Michel, en 1755, Antoine Julliau put dérober au fisc une partie de l'héritage de son beau-père, mais une maison qui lui revenait fut grevée d'une autre rente annuelle de 20 livres. Quoique arrivé à une modeste aisance, il ne cesse de réclamer contre l'impôt de 40 livres qu'il est obligé de donner tous les ans au receveur de la régie des biens saisis des religieux. Il adresse placets sur placets : au duc de la Vrillière, au comte de Saint-Florentin, au comte de Périgord, à la princesse de Beauvau, etc., etc.

Dans l'un d'eux, de 1773, nous trouvons des renseignements précieux ; il est dit : qu'Élisabeth Michel fut condamnée à la tour de Constance le 3 avril 1730 par jugement du marquis de la Fare, intendant du Languedoc ; qu'il y a 30 ans qu'elle en est sortie ; que de 1739 à 1755 elle a payé chaque année 20 livres au fisc, et de 1755 à ce jour, 40 livres. Elle demande la même grâce que l'on a accordée aux dernières prisonnières de la tour de Constance, c'est-à-dire que la liberté franche et entière de ses biens lui soit également rendue.

Tous ces placets n'aboutirent pas. En 1779, Rabaut Saint-Etienne,

le futur président de l'Assemblée nationale, en rédige un que nous publions en entier et qu'il adressait à un M. Verdier.

« *Pour Monsieur Verdier,*

» Voyez je vous prie, mon tout cher ami, si le placet ci-dessous remplit vos vues ; il faut savoir au juste le tems où madame Jullian fut condamnée ; par quel intendant et en quel tems elle est sortie. On m'a dit que sa belle-fille était grosse et j'ai cru devoir le dire : cela est-il vrai ? Je vous souhaite le bonjour.

» ST-ÉTIENNE. »

« Monseigneur,

» Eliz^e Mège¹, veuve d'Ant^e Julian de la ville de Nîmes, prend la liberté de se jeter aux pieds de V. G. pour lui représenter qu'ayant été arrêtée en 1730 au retour d'une assemblée de Religionnaires elle fut renfermée par jugement de dans la tour d'Aigues-mortes, qu'après douze ans sept mois de captivité, la liberté lui fut rendue ; mais que ses biens confisqués au profit du domaine de S. M. et consistant en une maison, son unique ressource, ne lui furent rendus que sous la condition qu'elle en payerait la somme annuelle de 40 livres, ce qui depuis l'an 1730 ne laissa pas de faire un objet considérable pour elle.

» Cependant, Monseigneur, l'infortunée veuve d'Autoine Julian a appris que beaucoup d'autres femmes, ses compagnes de captivité, avaient obtenu, avec la liberté de leurs personnes, celle de leurs biens, et que S. M. en leur permettant de rentrer dans la société, leur avait rendu l'usage de leur patrimoine pour y vivre, sans lequel bienfait elles n'auraient fait que changer d'infortune. C'est cette même grâce, Monseigneur, que la suppliante prend la liberté de solliciter. Les motifs de ses espérances sont la générosité et la clémence de notre auguste monarque ; l'humanité de V. G. et les circonstances où la suppliante se trouve, lesquelles ne peuvent manquer, Monseigneur, de vous intéresser. Agée de près de 80 ans, elle a les infirmités de cet âge. Celui de ses fils² avec qui elle vit et qui allège le

1. Rabaut Saint-Etienne connaissait imparfaitement le nom de famille de madame Julian et il met Mège pour Michel.

2. Le fils cadet d'Elisabeth Michel, Claude Jullian, calandreur comme son père, joignit à son commerce une fabrique de bas, industrie nîmoise des plus florissantes à cette époque, et acquit une honorable fortune. Marié à Marie Sarasin le 4 juillet 1747 par le pasteur du désert Pradel, une de ses filles, Antoi-

poids de ses infortunes a été père de vingt-deux enfans : douze sont encore vivants et le ciel lui fait espérer d'en avoir bientôt un treizième. Le surcroit de fortune que la suppliante sollicite sera un soulagement pour cette nombreuse famille, au sein de laquelle on ne cessera d'adresser des vœux ardens pour le bonheur de S. M. et du ministre bienfaisant dont on implore l'intercession. »

En 1786 Elisabeth Michel vivait encore et elle payait toujours la rente annuelle de 40 livres. Voici le dernier reçu que nous trouvons, car tous ces reçus de 1739 à 1786 ont été précieusement conservés par la famille :

« Je soussigné préposé à la régie des biens des fugitifs ai reçu de Michel, veuve Julian, la somme de quarante livres pour ses deux semestres de 1786 a raison des biens d'Isabeau Michel, situés à Nîmes.

» A Nîmes, le vingt novembre mille sept cens quatre vingt six.

» CARRIÈRE. »

La remise franche et entière de ses biens lui fut-elle accordée avec l'édit réparateur de 1787? Nous n'avons pu en avoir la preuve, mais nous aimons à le croire. Il nous a été également impossible de découvrir la date de la mort de madame Jullian ; mais nous savons qu'elle fut enterrée dans le jardin de la maison, héritage de son père, maison pour laquelle elle avait si longtemps payé un inique impôt ; car il est stipulé dans le bail à ferme de cette maison qu'Elisabeth Michel aura le droit de s'y faire enterrer.

III

*Mademoiselle de François
à la tour de Constance
à Aiguemorte*

Cette simple, mais précieuse adresse, qui contient au verso à peine quelques mots dont on ne peut faire la moindre phrase complète, nous permettra cependant, éclairé par l'indication fournie par un des placets d'Antoine Jullian au comte de Saint-Florentin, de faire revivre deux malheureuses prisonnières.

nette, fut la grand'mère de M. Joseph Flaissier, chevalier de la Légion d'honneur, qui avec ses trois frères a fondé une grande manufacture de tapis dont s'enorgueillit la ville de Nîmes.

Suzanne et Isabeau, filles de Jean Amalric, maître cardeur, et d'Isabeau Barandon, furent plus heureuses que leurs compagnes, prises comme elles à l'assemblée des Crottes et condamnées comme elles, le 3 avril 1730, à finir leurs jours dans la tour de Constance, car elles en sortirent après 3 ans environ de détention, comme le témoigne l'un des placets d'Antoine Jullian, adressé à M. de Bernage.

Il y avait entre les deux sœurs une grande différence d'âge et l'aînée aurait pu être la mère de sa cadette. La plus jeune, Isabeau, épousa à Nîmes, le 6 mai 1715, maître Louis François, fabricant de bas, originaire d'Uzès, dont le frère, Jean François, était notaire royal dans cette ville. Elle laissait à la charge de son mari, en entrant à la tour, une assez nombreuse famille.

L'aînée, Suzanne, baptisée à Nîmes le 15 octobre 1674 par le pasteur Jearl, épousa le 2 mai 1692 Antoine Peyre, maître facturier de laine. Elle avait 56 ans au moment de son arrestation et était plusieurs fois grand-mère, car un de ses fils, Jacques Peyre, avait épousé à Nîmes, le 25 novembre 1722, demoiselle Suzanne Clary.

On peut attribuer l'élargissement si prompt de ces deux femmes à leur position pécuniaire et sociale relativement élevée.

Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu trouver de plus amples informations sur elles, ni la date de leur mort. Seulement, par les registres de baptême et de mariage tenus par les pasteurs du désert, nous savons que leurs descendants restèrent fidèles à la religion qui valut à leur aïeule l'honneur d'être prisonnière.

IV

A Nîmes, ce 1^{er} septembre 1730.

Ma très chere Epouse,

Je suis très mortifié d'avoir tant tardé à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'crire. Il est vrai que j'en ay une excuse toute légitime puisqu'il a fallu que j'aye employé trois jours sans pouvoir m'en disponcer a me divertir avec quelques uns de mes amis et je crois que vous ne le prandes pas mauvais puisque votre santé y a été fort intéressée : de quoy vous pouver estre persuadée.

A legard des Coquons¹ de madame la majord²
 je les aves baillé à un bouretaire³ avec
 voisine Billiarde. Cependant il devoit
 estre fait le quinze du mois passé; cependant
 Il nous a juré quil et du tout impossible
 de les pouvoir encore faire a cauze de la rareté
 des eaux; Il faut vous dire aussy que notre
 fontaine ne coulle plus depuie long temps
 voillat ce que cauze un sy longt retard et
 dailleurs vous savez quil faut en avoir
 en quantité pour les faire. Je vous asure
 quil suffit qu'il soit a madame la
 Mayord pour que je me donne tous les
 soins possible, je vous prie de len persuader.
 je vous envoie une paire bas de soye pour
 Monsieur Lafont que vous aures soint de
 le luy faire tenir avec une let. que je
 vous envoie cy inclus que vous aures

.

Ce fragment de lettre, parfaitement conservé, est d'une fort belle écriture.

A Nîme,

Ma belle seur,

Je vous echrit.

vous uaves poin ressut agreablement comme on vous
 avet prevenut par levangille remete vous entre le
 bras de la divin providance, dites avec lanfant prodigue
 je ne suis pas digne dettre apellé vottre anfan parce que
 je vouloit preferoit la liberté de ce siècle au soufrance que

1. Cocons.

2. Madame de Saint-Anlas, femme du major de la ville d'Aigues-Mortes.

3. Bouretaire : locution patoise. Cardeur de fleuret ou de bourre de soie.

tu mas arvoyé; mais mon Dieu je reconnoit ma faute et
 je ten demande pardon du fou de mon cœur je dis avec
 saint Paul je (me pre) paraît daler a Jerusalem souffrit
 les chaine mais la mort meme pour le non de.....
 insi je vou exorte davoit de tel santiman que

.

Ces deux fragments de lettres, dont le second, malgré son orthographe primitive, est très touchant, par sa forme religieuse et les idées de résistance qu'il conseille, sont les derniers que l'on puisse publier. Les trois autres débris de lettres qui nous restent encore sont malheureusement trop informes pour en tirer la moindre phrase ayant un sens.

VI

Des neuf femmes arrêtées à l'assemblée du désert tenue le 27 mars 1730 au Mas des Crottes, quatre nous sont maintenant connues. Quelles étaient les cinq autres? Les deux prisonnières dont nous avons trouvé l'acte d'abjuration dans les archives de la ville d'Aigues-Mortes étaient-elles de ce nombre? C'est probable.

Anne Sabourine, de Nîmes, qui abjura le 19 novembre 1739.

Magdeleine Aberlen, femme du sieur Jean Pasquier, du lieu de Blauzac, diocèse de Nîmes, le 23 septembre 1742.

Nous avons là deux noms nouveaux à ajouter à la longue liste des malheureuses prisonnières qui habitèrent cette tour de Constance, deux fois célèbre par son admirable architecture et sa triste destination, pour laquelle cependant elle n'avait pas été construite. La tour renferme-t-elle encore quelques fragments ou débris d'objets ayant appartenu aux détenues? Le sous-sol, connu sous le nom d'oubliettes, qui, présume-t-on, servit de magasins au moyen âge et renferma certainement des prisonniers ou prisonnières insoumis, contient près d'un mètre de sable dont il sera bientôt déblayé. Mais il est peu probable que l'on y trouve quelque chose d'écrit, car l'humidité aura tout rongé.

De 1708 à 1769, combien de femmes vinrent-elles à Aigues-Mortes expier le crime de croire en Dieu et de le prier d'une manière que n'approuvait pas un clergé tout-puissant à cette époque? Le saura-

t-on jamais? Mais il serait curieux de connaître le sort final des prisonnières dont on possède le nom; et l'on verrait certainement que la détention la plus longue, les privations et les souffrances les plus dures ne parvinrent point à leur arracher complètement du cœur leur croyance protestante. Il est donc vrai de dire : Inutiles persécutions dont ne profitèrent ni le clergé, ni la France !

Ch. SAGNIER.

ÉPITRE BADINE

DE PICTET EN FAVEUR D'ANTOINE COURT.

(1732.)

Dans le tome VII des papiers d'Antoine Court qui sont à la bibliothèque publique de Genève, on lit aux pages 309 et 310 une charmante pièce de vers où se trouve, de la main du restaurateur des Églises réformées de France, la note suivante qui en fait connaître l'auteur et la destination :

« Témoignage badin que M. Pictet fit en ma faveur lorsque je partis de Genève en octobre 1732. » Les lecteurs du *Bulletin*, qui ont fait si bon accueil à la correspondance familière de Court publiée en 1878 et plus récemment dans le numéro d'octobre dernier, ne liront pas sans intérêt cette gracieuse lettre de recommandation; car sous la légèreté de la forme ils y verront la haute estime qu'on avait à Genève et à Lausanne pour l'austère pasteur français, et la tendre sollicitude dont il était entouré par ses frères et ses sœurs réfugiés.

Le pasteur Jean-François Pictet, dont il s'agit ici, était fils du célèbre Bénédicte Pictet, auteur des cantiques pour les solennités chrétiennes, que l'on chante encore avec tant d'édification; il avait hérité de son vénéré père, en même temps que sa pitié et son amour pour les Églises sous la croix, son goût prononcé pour la poésie. Il était né en 1699. Pasteur à Coligny en 1726, à Saconnex en 1727, il fut nommé à la ville en 1729; il fut aussi bibliothécaire, recteur, et mourut en 1778, après cinquante-deux ans de ministère.

Les noms propres qui se trouvent dans la pièce désignent des personnes qui prenaient un vif intérêt au misérable sort des protestants de France si cruellement persécutés. « Compère Moron, » ou plutôt de Mont-rond, fut parmi les amis les plus généreux et les plus dévoués d'Antoine Court.

ARMAND PICHEVAL-HARDIER.

Genève, octobre 1879.

Court, le porteur de la présente,
 D'une mine assez revenante,
 A passé quelque tems hors du païs de Vaud.
 Pour s'en aller en assurance,
 Par un trait de sa prévoyance
 Il m'a demandé comme il faut
 Que je lui fisse un témoignage
 Où sans égard au compérage
 Je disse en peu de mots sa conduite et son train.
 J'acquiesce à ses désirs, et pour tout préambule
 Je déclare avoir vû le sieur dans ma cêlule,
 Qui n'avoit point l'air d'un forain.
 Il quittoit bientôt la partie,
 Et faisant de chez moi sa vie
 Il alloit ailleurs se livrer ;
 Mais il ne pouvoit pas longtems y demeurer.
 Ce bon compère tout de flame
 Couroit de tout coté, souvent de dame en dame ;
 On le vouloit partout, et partout il volait ;
 Les gens de son païs, la nation Gasconne
 Qui dans notre ville foisonne,
 Sur son visage se coloît.
 Jamais ces pauvres sœurs n'ont marqué plus de joye,
 L'une disoit : Que je le voye !
 L'autre après l'avoir vu retournoit le chercher,
 On le suivoit partout et pour trouver son gîte
 On venoit lui rendre visite
 Dans le tems qu'il s'alloit coucher :
 Je ne crains point que l'on en cause,
 Car il n'a fait aucune chose
 Qu'en tout bien tout honneur ; et l'on peut bien juger
 Qu'un ministre est toujours fort sage,
 Et que jamais au badinage
 On ne le voit trop s'engager.
 Il craint trop la langue publique
 Qui n'épargne pas sa critique
 Et qui veut qu'un Pasteur sache se retenir.
 Je crois donc que partout ce Ministre fidèle

Qui n'aime point la Bagatelle,
 A sçu fort bien se contenir ;
 Je le crois bonnement, car js suis charitable,
 J'augure bien de mon prochain,
 Et je serois déraisonnable
 Si je lui donnois du chagrin.
 Mais ce directeur si sévère
 N'a pas été des plus austères :
 Il s'est humanisé sans craindre le plaisir,
 De repas en repas en bonne compagnie,
 Toujours chez quelque bonne amie,
 Pouvoit-on mieux se rejouir ?
 Je le renvoye à Lavalette
 Qui l'a tenu sur la selette,
 Plus d'une fois pour son bonheur,
 Et qui par ses discours lui prêchant la morale,
 Avec une voix doctorale,
 Corrigera ce bon Pasteur.
 Il est un peu gâté par nos Languedociennes,
 D'ailleurs de fort bonnes chrétiennes,
 Mais qui gâtent un peu trop les gens,
 Qui les encensent sans mesure
 Sans appréhender la censure
 De ceux qui n'aiment pas l'encens.
 Court se trouvoit fort à son aise,
 Car il aime un peu la fadaise,
 De se voir tous les jours invité quelque part.
 Mais il faut que l'on l'humilie ;
 Je l'ai fait sans cérémonie,
 Plusieurs jours avant son départ.
 Madame Baruel, Monsieur Beaulieu, j'espère,
 Auront pitié de mon compère,
 Et lui diront ses vérités.
 Ils lui rendront un bon office
 Et le ciel leur sera propice ;
 Je me repose en leurs bontez.
 Il faut encor que saint Hilaire,
 Du sieur la bonne commère

Avec le compère Moron,
 Ne lui donnent plus de louange,
 Mais qu'ils lui donnent en échange
 De temps en temps quelques lardons.
 Pourvu que de Cornans, cette illustre vestale,
 En louanges si libérale,
 Qui du dit sieur a fait son directeur,
 Veuille bien concourir à ce pieux ouvrage,
 J'espère que dans peu l'on aura l'avantage
 De réussir avec honneur,
 Car à moins de cela c'en est fait du compere.
 Il sera gâté sans retour.
 Hélas! s'il est ainsi je ne sais plus qu'y faire,
 Si chacun le gâte à son tour.
 Mais non, je crois voir ce bonhomme
 Qu'ici de faveurs on assoimme,
 Rentrer dans son devoir et reprendre un bon train,
 Profiter des leçons qu'on doit lui faire au Chêne,
 Et remercier de la peine
 Que l'on ne prendra pas en vain!
 Il m'a promis d'être docile,
 Car en promesses il est fertile;
 Pourvu qu'à les tenir il veuille être attentif,
 On le reverra sans tristesse,
 Et même on lui fera caresse,
 Après avoir été quelque temps fugitif.
 C'est ce que désire un compère,
 Qui demande pour son cher frère
 Un accueil gracieux tel qu'il peut désirer.
 Pour cette faveur sans égale
 Qui pour le sieur est capitale,
 Je m'engage à remercier.

BIBLIOGRAPHIE

DESUBAS. SON MINISTÈRE, SON MARTYRE (1720-1726), d'après des documents inédits, par D. BENOÎT. 1 vol. in-12. 294 pages.

M. le pasteur Daniel Benoît, que le martyrologe du XVIII^e siècle a déjà si bien inspiré dans ses belles études sur Louis Ranc et Jacques Roger, vient d'acquiescer un nouveau titre aux yeux des amis de notre histoire par une biographie de Desubas (Mathieu Majal) le doux apôtre dont la mort inspira tant de regrets. fit couler tant de larmes. Après les pages éloquentes que lui a consacrées l'historien des églises du désert, M. Nap. Peyrat, dans une sorte d'apothéose, il restait à retracer en détails la vie du pieux pasteur qui périt à vingt-six ans sur le gibet de Montpellier. C'est ce qu'a fait M. Benoît en puisant à des sources nouvelles ou peu explorées. Le meilleur éloge que l'on puisse faire de son livre, c'est que le héros, tout en étant plus familièrement connu, ne perd rien de cette poétique auréole qui le distingue entre tous les confesseurs du désert. On jugera de l'intérêt de cette biographie populaire par les pages suivantes, qui lui servent d'introduction :

Au cœur du Vivarais, dans cette partie de l'Ardèche que traverse l'Eyrieux et qui formait autrefois le canton des Boutières, se trouve une contrée intéressante qui frappe par son aspect tour à tour imposant et gracieux. Quoique rapprochée du Rhône, elle n'offre que dans quelques vallées abritées les riches produits de la plaine ; mais les versants des montagnes sont couronnés de pins, de noyers, de chênes-verts et surtout de châtaigniers dont le fruit est une vraie richesse pour le pays. L'hiver est toujours long et rigoureux sur ces hauteurs, mais au printemps elles prennent de l'animation et de la vie ; de nombreux troupeaux se répandent dans les prairies qu'arrosent des eaux murmurantes, et le voyageur étonné, dont le regard est sollicité par mille riantes perspectives, croirait fouler quelque canton retiré de la Suisse.

Ce pays, encore habité de nos jours par une race forte et laborieuse qui se ressent de son origine huguenote, pourrait à bon droit s'appeler la terre des martyrs. Dans un rayon de quelques lieues à peine on peut visiter le berceau de quatre prédicateurs de l'Évangile mis à mort dans le court espace de quatorze ans, sous le règne de Louis XV.

Le Bouschet-de-Pranles a donné le jour à Pierre Durand, l'apôtre du Vivarais. Ajoux a vu naître Louis Ranc, le jeune confesseur de Die. Chalançon se réclame du vieux Dortial, de camisard devenu prédicant, et qui subit à Nîmes le dernier supplice avec une admirable constance. Vernoux, enfin, se glorifie de Desubas.

Or, parmi ces martyrs qui scellèrent de leur sang le témoignage qu'ils rendaient à l'Évangile, il n'en est peut-être pas de plus sympathique que le héros de cette histoire. Tout intéresse en Desubas ; — ses qualités physiques : tous les documents s'accordent à lui reconnaître un port plein de noblesse, une physionomie attrayante, ou, comme ils disent, « de la bonne grâce » ; — sa jeunesse : comme Louis Ranc, Bénézet, Rochette, il n'avait que vingt-six ans lorsqu'il souffrit le martyre à Montpellier : — sa piété profonde, son dévouement infatigable : malgré une santé délicate il était toujours à la brèche, prêchant, évangélisant sous le feu des persécutions, et, depuis sa capture jusqu'à l'heure de sa mort, pas un murmure ne sortit de ses lèvres ; — son intelligence et ses capacités : malgré sa jeunesse, il fut choisi pour remplir plus d'une mission délicate, et nous verrons qu'il eut l'honneur de siéger au synode national de 1744 ; — sa douceur et l'aménité de son caractère : elles avaient frappé et gagné jusqu'à ses juges, qui ne le condamnèrent qu'en pleurant et afin d'obéir aux édits royaux ; — son amour filial enfin : telle de ses lettres, écrite de sa prison à sa famille quelques jours avant son supplice, est remarquable à ce point de vue et arrache des larmes. M. Meynadier, dans l'intéressante monographie qu'il a consacrée à Pierre Durand, a donc raison de dire que Desubas « a parmi nous une renommée dont il est bien digne d'ailleurs par sa piété, son dévouement et ses talents ¹ ». Mais la plupart n'admirent-ils pas Desubas de confiance, pour ainsi dire, et sans le connaître ? Que dis-je ? en dehors du Vivarais, le plus grand nombre de nos coreligionnaires n'ignorent-ils pas entièrement son existence ? Il m'a donc paru utile et opportun de recueillir les traits épars de son histoire et de ne pas laisser perdre les leçons d'héroïsme et de fidélité chrétienne que renferme une si belle vie.

Le succès a couronné mes recherches. Sans parler des écrits du temps, où j'ai pu glaner plus d'un fait intéressant, les archives particulières et publiques me réservaient une riche moisson. M. le pasteur Lebrat,

1. Pierre Durand, pasteur du désert et martyr, p. 20.

de Roubaix, arrière-petit-neveu du martyr, a bien voulu mettre à ma disposition ce qui reste des papiers de Desubas, précieuses reliques du passé. A son tour, M. le pasteur Bastide, de Saint-Pargoire, a dépouillé à mon intention le volumineux dossier de Desubas conservé aux archives de l'Hérault. Grâce à l'obligeance de ces amis que je tiens à remercier ici publiquement, et de plusieurs autres, j'ai pu rassembler un nombre considérable de documents inédits sur le martyr de Vernoux. On aurait pu les grouper avec plus d'art et de méthode, non avec plus de zèle et de pieuse admiration pour nos ancêtres. Puisse du moins cette biographie de Desubas, malgré ses lacunes, se frayer un chemin dans les familles protestantes et faire revivre, dans le cœur des enfants dégénérés, la piété et la fidélité des pères ! J'ose à peine espérer qu'elle pénétrera dans un cercle plus étendu ; et pourtant, catholiques et libres-penseurs ne trouveraient-ils pas quelque profit à contempler, en même temps que le tableau des maux sans nombre que l'intolérance peut enfanter, les fruits bénis de cet Évangile de paix que notre patrie repousse depuis si longtemps et dont elle a besoin à cette heure plus que jamais ?

Le *Bulletin* du 15 juillet dernier appelait l'attention sur les remarquables travaux consacrés par M. le pasteur Tollin à Michel Servet. M. Ch. Dardier, auquel on doit une importante étude sur le même sujet insérée dans la *Revue historique* de mai-juin 1879, va nous donner un nouveau morceau intitulé *Michel Servet : Portrait-caractère*, traduit de l'allemand de M. Tollin et suivi d'une bibliographie complète du martyr espagnol. Un appendice où sont solidement établis les titres de Servet comme auteur de la découverte de la circulation du sang, contrairement aux assertions du Dr Chéreau, donne un vif intérêt à cette brochure, sur laquelle nous reviendrons prochainement.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 avril 1879.

Bulletin. M. Ch. Frossard communique un récit de l'exécution des frères Grenier et du ministre Lourmade, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Toulouse et transmis par M. Delorme.

M. Sayous signale un mémoire de M. Paul Chaix, de Genève, sur le comte de Dolna, dernier gouverneur de la ville d'Orange, comme contenant des faits intéressants pour l'extinction du protestantisme dans cette ville.

Correspondance. Le secrétaire a reçu en dépôt une liste d'abjurations de l'église de Benet (Vendée) se rapportant à 1681, et révélant de nombreuses défections quatre ans avant la révocation de l'Édit de Nantes.

M. Potter, de Kingston, Rhode-Island (États-Unis), descendant de réfugiés français du nom de Lemoyne, s'informe au sujet d'un mémoire devant faire suite à celui qui a été publié dans le *Bulletin* (t. XVI, p. 69) sur l'émigration en Amérique, mais dont on ne retrouve aucune trace dans la collection Court.

M. le pasteur Paul de Felice signale un dossier de 70 pièces dans les archives du Loiret, concernant un bûcheron prêchant de la fin du XVIII^e siècle.

M. Ch. Sagnier annonce de nouvelles découvertes sur 150 familles émigrées de Nîmes à l'époque de la révocation. (Voy. le *Bulletin* de juin dernier.)

Bibliothèque. Parmi les dons récents on doit mentionner un exemplaire de la *Discipline ecclésiastique*, manuscrit du XVII^e siècle offert par M. le pasteur Charpiot, de Cannes.

On a aussi reçu par la même voie une très ancienne copie sur parchemin du *Martyre de Guillaume Husson*, faite à l'usage de sa famille retirée à Payerne, et conforme au texte du martyrologe (édition de 1597, f^o 146).

M. le président fait un rapport sur les dispositions prises pour la prochaine assemblée annuelle, qui aura lieu avec un éclat inaccoutumé à l'oratoire Saint-Honoré.

ERRATA.

Le *Bulletin* du 15 octobre, revu à la hâte, loin de Paris, appelle quelques rectifications. Nos lecteurs ont déjà relevé, dans la note de la page 479, l'étrange substitution du mot de *propriétaire* à celui de *pasteur*. Même article, p. 480, l. 5, lisez: d'une *voie*; et plus loin, l. 32: *Barre des Cècennes*. Dans l'étude consacrée aux cinq martyrs de Chambéry, il faut lire, p. 435, l. 26: *Post tenebras*; p. 437, l. 1: *moisson*, au lieu de *mission*; et p. 449, l. 26: si c'est *par* mort, etc.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA JEUNESSE DES TROIS FILS DE PAUL RABAUT¹

Cependant Saint-Étienne faisait de grands progrès dans ses études et le séminaire de Lausanne désirait le ravoïr ; tout au moins les amis de Court étaient-ils d'avis qu'il fût réintégré dans cet établissement. A ce propos ils faisaient courir le bruit que son père avait prié le Synode des Basses-Cévennes, duquel l'église de Nîmes ressortissait, de demander son admission audit séminaire. Paul Rabaut, qui était de plus en plus satisfait d'avoir placé ses enfants à Genève, s'opposa de la manière la plus formelle au déplacement de son fils aîné. Il paraît du reste que Court avait été froissé du retrait des trois jeunes gens du séminaire de Lausanne, et qu'à partir de cette époque sa correspondance avec le pasteur de Nîmes était devenue plus rare, si même elle n'avait cessé complètement. « Je ne sais, dit ce dernier, si M. Court veut rompre avec moi, mais il y a fort longtemps que je ne reçois point de ses lettres. »

Quelques mois plus tard, le résident de France à Genève prenait ombrage de la présence des trois jeunes Rabaut dans cette ville et l'interprétait sous un jour défavorable à la petite république, à laquelle il reprochait sans doute de favoriser les

1. Voir le dernier n° du *Bulletin*, p. 481.

ministres de France, toujours considérés comme des rebelles par la Cour. Leur père, avec le sens droit qui le caractérisait, jugea qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer de ces dispositions. « Assurément, écrivit-il à Chiron, il sera bien aisé de déromper M. le Résident. Si nos amis que j'assure de mon respect, jugeaient nécessaire que je lui écrive là-dessus, je le ferai volontiers. Je souhaite qu'on ne puisse pas appliquer là la fable du loup et de l'agneau¹. »

La correspondance de Paul Rabaut avec Étienne Chiron continue à témoigner de la joie que ce digne père ressentait du succès de ses enfants. Saint-Étienne monta en philosophie en mai 1758; il avait alors quinze ans et, à la fin du mois d'août de la même année, il s'apprêtait à faire sa première communion. « Puisse-t-il, disait son père, s'unir intimement avec son Rédempteur et pouvoir dire avec saint Paul : Ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi² ! » A cette occasion Paul Rabaut demandait à Chiron si son fils ne serait pas maintenant en âge de donner quelques leçons. « Cela me soulagerait un peu, » disait-il. Et comme rien de ce qui regardait ses fils ne lui était indifférent, il disait encore à Chiron : « Si notre cher M. La Caussade est encore en ville, je vous prie de l'embrasser de ma part et de le charger de la mesure de la stature de vos neveux³. » C'est le titre qu'il donnait souvent à ses fils, tant pour éviter les recherches indiscretes que pour reconnaître l'affection toute paternelle que Chiron leur témoignait.

L'année suivante, après les examens de Pâques, Saint-Étienne, qui venait de terminer sa philosophie, fit une visite à ses parents. Il ne les avait pas vus depuis cinq années. On fit courir le bruit à Genève, à propos de cette visite, qu'il avait déjà rempli l'office de lecteur dans les assemblées. Mais ce bruit n'avait aucun fondement. « Je sais les ménagements, écrivit son père, qu'il faut garder, afin qu'il puisse retourner où il était. Quand il va aux assemblées je le fais tenir à l'écart, et je me garderais bien

1. Lettre à Et. Chiron du 8 mai 1758.

2. Lettre à Et. Chiron du 22 août 1758.

3. Lettre à Et. Chiron, du 22 août 1758.

de le produire en public. » Il ajoutait : « Je lui ai acheté le dictionnaire grec de Schrevelius. Il travaille un peu sur le Nouveau Testament grec d'Érasme, un peu à la Théologie et un peu à la Logique. Ainsi, il ne perd pas tout à fait son temps¹. »

Il paraît que Saint-Étienne avait donné dans les derniers temps quelques sujets de plainte à Chiron par son esprit léger et sarcastique². Ce dernier profita de ce que le jeune pensionnaire était auprès de ses parents pour lui adresser une lettre sérieuse de recommandation, qui fut du reste très bien reçue. « J'ai vu avec plaisir, écrivait le père à Chiron, la manière dont Saint-Étienne a pris vos répréhensions. Vous jugez bien que nous les avons appuyées ; j'espère qu'à son retour vous en serez plus content que vous ne l'étiez après son départ. Je compte que vous vous apercevrez que la maison paternelle ne lui a point été inutile. Au surplus l'air natal lui a été salutaire. Il a grandi et acquis de l'embonpoint. Il me tarde de trouver une commodité favorable pour le faire partir³. »

Saint-Étienne confessa lui-même ses torts à celui qu'il aimait à appeler son oncle : « Ne doutez pas un moment que je n'aie pris en bonne part les avis que vous avez la bonté de me donner et je tâcherai d'en profiter. Quoique la légèreté dont vous me taxez soit une chose qui est dans mon tempérament, je crois cependant qu'il sera possible de m'en corriger. Aussi ferai-je mes efforts pour cela. Quant à ce que vous me dites que j'ai un esprit mordant et satyrique, si jamais j'ai dit quoi que ce soit de piquant contre quelqu'un, je ne l'ai fait que par représaille. Je suis Français et partant un peu impatient. Cependant dorénavant je tâcherai d'acquérir la patience nécessaire pour souffrir les méchantes railleries dont on m'assailera. Enfin, si jamais j'ai, comme vous me le dites, témoigné du mépris à vous et à ma chère tante (ce que je ne sache pas avoir fait), je vous proteste que j'en suis très fâché⁴. »

1. Lettre à Et. Chiron, du 31 mai 1758.

2. Lettre à Et. Chiron, du 9 mai 1759.

3. Lettre à Et. Chiron, du 8 juin et du 19 juin 1759.

4. Lettre de Rabaut Saint-Étienne à Chiron, du 29 juin 1759.

Il semble que Paul Rabaut retira de Genève à cette époque Dupuis, son plus jeune fils. Il est certain du moins que l'enfant n'y était plus au mois de février 1760. Il avait alors quatorze ans, et ce fut la lenteur de ses progrès qui décida son père à le faire revenir auprès de lui. Nous avons vu que deux ans auparavant il avait été déjà sur le point de le rappeler pour la même raison. A partir de cette époque, nos sources se taisent complètement sur sa personne, mais nous savons d'ailleurs que son père lui fit embrasser la carrière du commerce.

Pomier, son second fils, marchait mieux ; cependant il avait aussi beaucoup de peine à mordre aux études classiques. « Si Pomier, disait le père, ne profitait pas plus que ne l'a fait Dupuis, il vaudrait beaucoup mieux qu'il abandonnât l'ouvrage¹. »

Quant à Saint-Étienne, revenu à Genève en juillet 1759, après avoir passé plusieurs mois de vacances à Nîmes, il entra dans l'auditoire de théologie. Son père, qui lui avait fortement recommandé de s'appliquer à l'hébreu, fut très heureux d'apprendre qu'il avait à la fin de l'année suivante subi de bons examens dans cette langue. « Quand je l'ai pressé, écrivait-il à ce propos à Chiron, de s'appliquer soigneusement à l'étude de cette langue, c'est dans l'espérance qu'il pourra l'enseigner un jour, afin qu'il soit en état de le faire ; car je n'ignore point d'ailleurs que cette étude ne suffit pas, mais on ne trouve pas toujours et partout autant de secours pour l'hébreu que pour la théologie². »

Paul Rabaut retira Saint-Étienne et Pomier de Genève en octobre 1761. Ils y avaient passé environ sept années. Comme ils n'avaient pas terminé leurs études théologiques, le bruit courut en Suisse que leur père ne les destinait pas au service des églises sous la croix.

Le digne pasteur de Nîmes en fut très affecté et chargea le fils d'Antoine Court, Court de Gébelin, de Lausanne, de dire de sa part à ses illustres amis de Genève et du pays de Vaud que per-

¹ Lettre à Et. Chiron, du 23 septembre 1760.
Lettre à Et. Chiron, du 7 juillet 1760.

sonne plus que lui n'était attaché au service des églises affligées, et que s'il avait retiré ses enfants auprès de lui, c'était surtout dans la crainte qu'ils ne prissent trop de goût pour les pays libres et n'eussent la pensée de quitter la France pour des contrées plus heureuses ¹.

Les deux fils de Paul Rabaut continuèrent donc leurs études théologiques auprès de leur père. Saint-Étienne fit son premier sermon le premier jour de l'année 1763 et annonça en ces termes à Chiron cet événement, toujours émouvant et solennel pour un jeune candidat au saint ministère : « Comme je sais que vous avez la bonté de vous intéresser à ce qui me regarde, je vous apprendrai que j'ai commencé l'année par un sermon que je débitai samedi. Me voilà engagé dans une carrière noble tout à la fois et périlleuse. Priez le Seigneur, comme je le fais de mon côté, pour qu'il m'accorde les grâces dont j'ai besoin pour m'en acquitter dignement ². »

Saint-Étienne continua à travailler deux ans encore à la théologie sous les yeux de son père en s'exerçant de temps à autre à la prédication. Il suivait également le mouvement littéraire de l'époque, et quand Voltaire fit paraître son trop célèbre *Dictionnaire philosophique*, il en fut si scandalisé, qu'il se laissa aller à prononcer des paroles qui ne témoignaient pas assurément d'une parfaite intelligence de la liberté des convictions religieuses. « J'ai beaucoup entendu parler, écrit-il à Chiron, du Dictionnaire philosophique. L'on dit que c'est l'égoût de toutes les impiétés imaginables. M. de Voltaire finit comme il a commencé. Il se surpasse même, dit-on, dans ce dernier ouvrage. Il ne fait pas mal de s'accoutumer au feu et, en attendant mieux, il ne peut pas mieux employer son temps qu'à se faire brûler en effigie. L'intolérance est assurément quelque chose d'horrible ; mais peut-on réellement ne pas sévir contre un homme qui mettrait l'univers en dissension si son système prenait faveur entière ? On dit qu'il paraîtra des réfutations ; cela vaudra

1. Lettre de Court de Gébelin à Et. Chiron, du 8 novembre 1761.

2. Lettre de Rabaut Saint-Étienne à Et. Chiron, du 5 janvier 1763.

peut-être encore mieux que des fagots¹. » Dans sa légitime indignation, le jeune proposant ne voyait pas que c'était au nom même du principe qu'il semblait recommander qu'on pendait encore les pasteurs et que les protestants [étaient envoyés aux galères !

Peu après, Saint-Étienne alla se faire consacrer au saint ministère à Lausanne. Son père jugea sans doute la chose nécessaire pour ne pas attirer sur son fils l'attention de l'autorité jalouse. Quoi qu'il en soit, il éprouva une grande joie de cet événement. « Vous avez sans doute vu mon cher Saint-Étienne, écrit-il à Chiron. Le voilà parvenu au terme de mes désirs et de mes espérances. Puisse-t-il remplir dignement la sainte vocation dont il est honoré² ! »

En mai 1765 Saint-Étienne fut donné comme collègue à son père par le synode des Basses-Cévennes. Il fit ensuite un voyage à Bédarieux, patrie de son père, et fut présenté à l'église de Nîmes en juillet. La cérémonie fut aussi solennelle que touchante. « Mon cher père, dit-il, fit un discours assortissant à la circonstance sur les difficultés et les avantages du ministère, et lorsqu'il fut à l'application qui était tournée en forme d'exhortation qu'il m'adressait; lorsque je me levai pour la recevoir debout, suivant notre usage, un murmure soudain s'éleva dans l'assemblée, qui était ce jour-là fort nombreuse. Presque tout le monde se leva pour voir le spectacle aussi nouveau qu'attendrissant, des larmes coulèrent de tous les yeux. Le pathétique de cette scène empêcha les auditeurs d'écouter la fin du discours et mon cher père de le rendre comme il l'avait composé. Il nous fallut faire tous nos efforts pour ne pas donner des larmes à un spectacle qui en arracha des yeux même des catholiques qui étaient présents. Nos protestants ne pouvaient envisager sans émotion une scène qui leur rappelait les temps affreux par lesquels la plupart sont passés. Tout, dans une situation comme la nôtre, détermine à l'émotion des cœurs

1. Lettre de Saint-Etienne à Et. Chiron, du 30 septembre 1764.

2. Lettre à Et Chiron, du 25 novembre 1764.

naturellement sensibles et qui ont contracté une habitude d'attendrissement et de douleur. On remarquait que, depuis la révocation de l'édit de Nantes, mon cher père était le premier qui eût un fils ministre; qu'il était le seul par conséquent qui eût présenté son fils à une église, et que sa joie était d'autant plus grande que ce fils, en devenant pasteur, devenait aussi son collègue. La publicité de l'action n'aidait pas peu à la rendre intéressante, et je vous avoue que le moment qui lui succéda fut un des plus délicieux moments de ma vie. Je fis le dimanche suivant mon discours d'entrée sur I Cor. iv, 1, 2¹, que je tâchai de rendre aussi intéressant que put me le permettre le peu de temps que j'avais eu pour le composer². »

Pomier, qui « travaillait encore aux sermons » sous la direction de son père en 1764, était pasteur à Marseille en 1770, et cette date a une certaine importance historique, car la lettre que le fils puîné de Paul Rabaut écrivit à Étienne Chiron à cette occasion, nous apprend que c'était pour la première fois depuis la révocation de l'édit de Nantes que Marseille possédait un pasteur en propre. Pomier rencontra dans ce poste les difficultés « que l'on trouve, dit-il, dans une église naissante³ ». Il paraît toutefois qu'elles furent assez sérieuses, car la même année il passa au service de l'église de Montpellier. Huit ans après (1778), il accepta la vocation que lui adressa l'Église de Bordeaux. « Les honoraires qu'on me fait à Montpellier, disait-il à Chiron pour expliquer sa résolution, n'ont pas suffi jusqu'ici à mon entretien. Il m'a fallu toujours ajouter quelque chose du peu que j'ai pour aller au bout de l'année. Il est temps que je pense à l'avenir et aux infirmités de la vieillesse⁴. » L'Église de Montpellier, qui attachait un grand prix au ministère de Pomier, fit opposition à son départ devant le synode provincial du Bas-Languedoc, qui ne consentit point à lui donner son

1. « Que chacun nous regarde comme des ministres de Christ, des économes des mystères de Dieu. Ce qu'on demande des économes, c'est qu'ils soient trouvés fidèles. »

2. Lettre de Saint-Etienne à Et. Chiron, du 8 juillet 1765.

3. Lettre de Pomier à Et. Chiron, du 27 juillet 1770.

4. Lettre de Pomier à Et. Chiron, du 11 janvier 1779.

congé. « Je ne vais point à Bordeaux, écrit-il à ce propos, les besoins de la province et les circonstances où se trouve mon église ont fait obstacle à mon congé. A la bonne heure si je dois être utile¹. » Pomier demeura attaché comme pasteur à l'Église de Montpellier jusqu'à la Révolution, époque où il fut nommé député à la Convention nationale par le département du Gard.

Nous ne terminerons pas cette notice sans faire connaître encore deux faits inédits relatifs à Saint-Étienne: le premier, c'est qu'il est l'auteur du *Manuel des malades ou recueil de lectures édifiantes à l'usage des malades, des vieillards et des infirmes*², qu'on ne savait sûrement à qui attribuer et qu'on rencontre encore dans bon nombre de familles protestantes; le second était que son livre célèbre intitulé *le Vieux Cévenol, ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borély, mort à Londres, âgé de 103 ans, 7 mois et 4 jours*², fut considérablement retouché par le théologien genevois Jacob Vernes, l'adversaire de Voltaire et l'ami de Rousseau. Voici dans quelles circonstances. Dès que Saint-Étienne eut mis la dernière main à son opuscule, il en adressa le manuscrit à Duvoisin, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, qui l'approuva fort et estima que « le moment était favorable pour le faire imprimer ». Duvoisin ayant retourné le livre à son auteur, celui-ci l'envoya à Étienne Chiron, à Genève, qui le communiqua à son tour à Vernes avec prière de lui en dire son sentiment. Rabaut Saint-Étienne apprit le fait avec plaisir, car Vernes était un homme de goût. « Il ne pouvait rien arriver de plus heureux à mon *Vieux Cévenol*, dit-il, que de tomber entre les mains de M. Vernes, et je n'aurais jamais osé demander pour lui le service que vous lui avez obtenu... Corrections, changements, tout ce que M. Vernes fera ne peut manquer d'être bien fait. Je sais qu'il y a dans cette brochure des négligences de style et surtout une bigarrure dans l'ironie qui ne la distingue pas assez du sérieux; mais je suis un paresseux pour la correction. Je fais ma besogne tout

1. Lettre de Pomier à El. Chiron, du 21 mai 1779.

2. Lausanne, 1773, 116 pages in-8.

d'un jet, et n'ai plus le courage d'y toucher. Je suis plus heureux que je ne mérite, et c'est à vous que je dois ce bonheur ¹. »

Après avoir fait subir au manuscrit de Saint-Étienne les retouches qu'il jugea nécessaires, Vernes le livra à l'impression, sans le communiquer de nouveau à son auteur, et l'opuscule parut à Genève dans les premiers jours de l'année 1779 avec ce titre tout différent de celui qu'avait adopté Saint-Étienne: *Triomphe de l'intolérance, ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borély, mort à Londres, âgé de 103 ans, recueillies par W. Jestermann. Ouvrage traduit de l'anglais et trouvé dans les papiers de M. de Voltaire.* Saint-Étienne se déclara satisfait de certaines corrections de Vernes, mais il le fut assez peu des autres ². Il ne s'en expliqua toutefois que fort discrètement dans la lettre qu'il adressa à Chiron à ce propos. « L'ouvrage est bien exécuté, dit-il, la correction typographique est exacte et un témoignage de la peine qu'elle a donnée à M. Vernes. On ne peut mieux imprimer. Quant aux changements faits dans le cours de l'ouvrage, ils doivent être bien, puisqu'ils sont d'une meilleure main que la mienne. Je n'aurais point pour moi filé les amours de Borély, et j'avais résisté à cette tentation pour ne point trop écarter les déclarations du roi les unes des autres et ralentir l'effet qui doit résulter de leur entassement. On a fait le Cévenol trop jeune à l'époque de son mariage, ce qui rejette cette aventure à l'an 1708 ou 1710, époque à laquelle il ne se faisait point de mariages au désert. Cette partie paraît visiblement faite d'une autre main... J'ai regret du changement que l'on a fait au titre: 1° parce que dans le titre doit être le sommaire de l'ouvrage, et qu'ici il n'y a nul rapport, ou que du moins il est fort éloigné, et qu'on ne le découvre qu'avec une certaine peine d'esprit; 2° parce qu'il peut rebuter un certain nombre d'acheteurs qui ne prennent un livre que sur le titre et que l'antiphilosophie de celui-ci le leur fera jeter là; 3° parce que le mien annonçait un roman ou un conte et qu'il servait ainsi

1. Lettre de Saint-Etienne à Et. Chiron, du 17 octobre 1778.

2. Lettre de Saint-Etienne à Et. Chiron, du 26 octobre 1778.

d'amorce à la frivolité des trois quarts des lecteurs. Il me semble d'ailleurs qu'il cadrerait parfaitement avec ce que ce livre contient, au lieu que quand on achète *le Triomphe de l'intolérance* on s'attend à trouver des arguments et non des aventures. Enfin c'est une affaire faite et il n'y a point de remède. L'idée du plaidoyer est fort bonne et encore mieux exécutée ; elle allonge l'ouvrage précisément où il était trop court et, ce qui vaut mieux, elle le pare¹. »

Nous voulions parler seulement de la jeunesse des trois fils de Paul Rabaut. Voici que Saint-Étienne, au point où nous sommes parvenu, avait déjà atteint sa trente-sixième année. On voudra bien sans doute nous pardonner cette digression à raison des détails inédits et curieux qu'il nous a été permis de fournir sur l'un des écrits les plus célèbres et les plus utiles du fils aîné de Paul Rabaut.

E. ARNAUD.

1. Lettre de Rabaut Saint-Etienne à Et. Chiron, du 25 janvier 1779.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

EXTRAITS DE LA GAZETTE DE HAARLEM

SUR LES PERSÉCUTIONS DIRIGÉES CONTRE LES PROTESTANTS FRANÇAIS

DE 1679 A 1685 ¹

Paris, 25 *février*. — On a enregistré dans les villages et sénéchaussées du Languedoc et du Dauphiné l'amnistie du Roi à tous les réformés qui ont pris les armes, à l'exception des ministres et de 30 autres, à condition que dans le courant du mois ils retourneront en leurs demeures. On a encore rasé trois temples. L'évêque de Nîmes est dangereusement malade, et l'on dit que M. de Mirepoix, qui est son coadjuteur, désire de lui succéder.

On écrit de Saintonge que M^r de Viguier, conseiller de la chambre de l'édit au parlement de Bordeaux, s'est informé de toutes les églises bâties en Saintonge, et ayant appris que les ministres disaient qu'il n'y avait pas un temple qui eût été bâti contre les stipulations de l'Édit de Nantes (tandis qu'on prétend qu'il n'y en a pas un seul, excepté celui de Marennes, qui n'ait été bâti ultérieurement), il a fait fermer tous les temples et a fait arrêter les 12 principaux ministres de la province pour les conduire à Bordeaux. Le temple de Marennes est aussi fermé parce que le ministre, contre l'édit du roi, a reçu des nouveaux convertis. Ce même Mons. De Viguier ira à présent faire ses visites en d'autres lieux.

Paris, 10 *mars*. — Au Vigan, dans les Cévennes, il est resté une compagnie de dragons qui vit aux frais des réformés; chaque soldat doit avoir dix sous par jour. Le marquis de Vardes a assisté à la messe que le père Honoré a dite à Montpellier, et ensuite il se rendra à Aigues-Mortes.

Paris, 17 *mars*. — On écrit du Dauphiné que l'évêque de Valence a reçu un arrêt du conseil d'État portant que 36 temples des réfor-

1. Voir le *Bulletin* de septembre dernier, p. 403.

més dans l'évêché seront immédiatement démolis parce que les réformés ont pris les armes et ont prêché dans les lieux interdits.

A la suite de cet arrêté on avait commencé à démolir 10 de ces temples et on y travaille avec un grand zèle.

Paris, 31 *mars*. — A Montauban, il y a beaucoup de troupes logées chez les réformés. Dans les Cévennes il y a deux bandes de missionnaires jésuites pour procéder à leur conversion.

Le roi a, sur la demande du père La Chaise, envoyé un million à l'évêque de Valence afin qu'il pût donner de l'argent à ceux qui voudraient se convertir.

Paris, 21 *juillet*. — On écrit du bas Languedoc que l'intendant d'Aguesseau a fait arrêter à Chalus (?) dans les Cévennes quelques réformés accusés d'avoir recelé des armes à feu et les a fait conduire à la citadelle de Montpellier. L'intendant a reçu l'ordre de faire arrêter tous les réformés qui feraient quelque chose d'extraordinaire.

Paris, 15 *août*. — On écrit du Dauphiné qu'à la suite des poursuites dirigées par l'évêque de Valence contre les pasteurs et les principaux membres du consistoire de Montélimart, accusés d'avoir contrevenu les édits du Roi, on a ordonné la démolition du temple de Montélimart; les pasteurs et anciens du consistoire sont bannis et condamnés à payer de fortes amendes, ce qui a été exécuté et sera suivi d'autres démolitions.

Paris, 15 *septembre*. — On écrit de Toulouse que le procureur général a fait arrêter, par ordre du Roi, un s^r de Breuil, réformé.

Paris, 19 *septembre*. — A Toulouse on a publié un édit du Roi par lequel il est interdit aux réformés de se réunir en assemblée. On a supprimé une académie des réformés à Die en Dauphiné et démoli plusieurs de leurs temples.

29 *septembre*. — On dit que le régiment de Villeneuve prendra ses quartiers d'hiver dans les Cévennes chez les réformés, et l'on a démoli 15 nouveaux temples en ce pays.

Paris, 6 *octobre*. — On dit que quelques troupes passeront l'hiver à Pay-Laurens dans l'évêché de Lavaur où les réformés ont une excellente académie et un superbe temple.

Paris, 10 *octobre*. — Sur un arrêt du parlement de Toulouse on a démoli le temple de Mazamet dans l'évêché de Lavaur. L'évêque travaille assidûment à faire fermer l'académie de Pay-Laurens avant

la réunion prochaine du clergé et demande la suppression du temple qui n'est qu'à cent pas de l'église paroissiale.

Paris, 27 *octobre*. — On n'a pas encore caserné les régiments qui reviennent de Catalogne. La cavalerie s'est rendue en Gascogne, et principalement dans l'évêché de Montauban, où elle exécute à la rigueur les ordres du Roi en démolissant les temples des réformés. On croit que cette question reviendra dans l'assemblée du clergé.

M. de la Berchère, évêque de Lavaur, a obtenu des arrêts pour faire démolir de nouveaux temples dans son évêché ; celui de Mazamet est déjà démoli.

L'intendant d'Alençon a, de son autorité privée, fait fermer le temple de cette ville, sous prétexte que le consistoire ne lui rendait pas un compte exact des deniers collectés au profit des pauvres.

Paris, 27 *novembre*. — On dit que le Roi se rendra au parlement pour faire enregistrer quelques édits et aussi pour abroger l'édit de Nantes.

Paris, 5 *décembre*. — On écrit de Nîmes que l'intendant et le clergé réuni pour les affaires de la religion ont résolu de faire démolir le temple de Sommières, ainsi que six châteaux de gentilshommes, dans les Cévennes, parce qu'on y a prêché contre l'édit du Roi ; les autres temples qui seront dans le même cas, seront aussi rasés. On a arrêté un ministre auquel on avait fait l'année dernière son procès par contumace.

Il est défendu aux réformés de recevoir des malades ou blessés sous peine de confiscation des biens, et il leur est ordonné de remettre aux catholiques l'argent reçu pour l'entretien des pauvres.

Paris, 8 *décembre*. — On écrit de Montpellier que la congrégation de cette ville ne cherche que des prétextes pour faire démolir des temples protestants et pour extirper la religion réformée, et qu'on fera des propositions au Roi à ce sujet.

Mons. de Marillac, intendant de la généralité de Rouen, a fait venir le consistoire de cette ville pour lui dire que c'était l'intention du Roi que les pauvres réformés fussent aussi bien traités dans les hôpitaux que les catholiques, que les fondations et meubles qu'ils pouvaient avoir pour cet objet devaient être remis aux hôpitaux ; qu'il ne leur serait point permis d'avoir des institutions séparées, et qu'ils devaient lui apporter tous leurs legs et registres. Ceux du consistoire ont répondu qu'ils n'avaient pas d'autres moyens de

pourvoir à l'entretien de leurs hospices et au soulagement de leurs pauvres que le produit de leurs collectes.

Le Roi a fait publier une ordonnance par laquelle il défend aux consistoires de se réunir plus d'une fois tous les 15 jours, et de prendre des résolutions autrement qu'en présence d'un officier.

Paris, 19 décembre. — Un huissier s'est rendu à Charenton et a intimé au consistoire l'ordre de montrer au Conseil privé ses titres à la possession d'un temple audit lieu.

Le Roi a dit à Mons. de Ruvigny qui venait lui parler en faveur de ceux de la religion qu'il ne voulait plus en entendre parler; que ces affaires étaient entre les mains de la justice, et que les temples qui avaient été bâtis sans droit seraient démolis.

Paris, 22 décembre. — On écrit de Montpellier qu'on y a reçu des arrêtés du Conseil d'État pour démolir encore 9 temples dans le bas Languedoc, dont quelques uns se trouvent dans des villes épiscopales.

Paris, 19 janvier 1685. — Les réformés de Puy-Laurens voyant que le procès qu'ils ont intenté devant le parlement de Toulouse n'empêcherait pas la démolition de leur temple, vu qu'il n'est qu'à cent pas de la cathédrale, ont demandé une cédula évocatoire au conseil. Mais Sa Majesté, par arrêt de son conseil, a non seulement ordonné la démolition du temple de Puy-Laurens, mais a interdit l'usage de l'académie que les réformés y possèdent, et a ordonné l'arrestation de quatre des professeurs; ceux-ci avertis à temps ont pris la fuite et se sont, dit-on, réfugiés à Genève.

On écrit de Lavaur que le temple de Revel qui est fort beau est fermé, mais non démolé, parce que les catholiques qui demandent une nouvelle église veulent s'en emparer, ce qu'on pense que le Roi accordera.

On écrit de Nîmes que l'évêque a fait venir plusieurs jésuites dans son diocèse, et surtout dans les Cévennes, pour convertir les réformés, et que, quoiqu'il n'y ait point de dragons en ce moment, cela réussit assez bien.

Paris, 2 février. — On écrit de Mazères, ville du comté de Foix, que les réformés sont privés depuis plus d'un mois de culte dans leur temple qui est un des principaux du pays, parce qu'un capitaine de dragons, qui tient garnison en cette ville, prétend y entrer aussi souvent qu'on célébrera le culte; c'est pourquoi on craint qu'il ne

soit considéré comme un nouveau converti. Les réformés ne veulent point ouvrir les portes, mais ils entrent par une petite porte où ils ont mis une forte garde que le capitaine ne peut point forcer. L'Évêque de Mirepoix fait grande diligence pour la fermeture de ce temple.

On écrit de Toulouse que M. Rozel, conseiller réformé au parlement, est mort, et que ses enfants demandent sa charge ; mais qu'ils ne l'auront point à moins qu'ils ne se convertissent, ce qui a grandement ému les autres juges réformés.

Mons. Fabregue, ministre à Castres, frère de Mons. Juge, conseiller réformé à Toulouse, sera condamné sous pen de jours. L'église de Puy-Laurens n'est point démolie comme on l'avait dit, mais l'exercice du culte y est interdit.

Paris, 6 février. — On dit que les réformés des Cévennes ont écrit au maréchal de Schomberg pour qu'il se mit à leur tête ; mais que celui-ci a remis la lettre au Roi, qui lui a exprimé son contentement de sa fidélité, disant qu'il en savait bien d'avantage.

Paris, 9 février. — Les lettres du Languedoc disent que les réformés, ne pouvant plus se réunir pour l'exercice du culte public qu'en présence d'un commissaire du Roi, font venir des livres imprimés à Genève, dans le but d'empêcher leurs coreligionnaires d'abjurer. Malheureusement une grande partie de ces livres est tombée en de mauvaises mains, car un batelier ayant débarqué un paquet à l'adresse du s^r Fabre, négociant à Narbonne, et le lui ayant porté avec une lettre d'un inconnu qui le priait de faire remettre le paquet secrètement à une autre personne qui se présenterait et d'acquitter les frais de douane, pour lesquels il recevrait 4 écus ; le s^r Fabre, qui savait fort bien que cette somme était de beaucoup supérieure aux droits, eut l'idée que le paquet pourrait bien contenir de la contrebande ; il l'ouvrit donc et y trouva beaucoup de livres contre le pape et l'église de Rome, et il en donna connaissance à un officier du Roi à Narbonne. Les livres furent saisis sur l'ordre du Procureur du Roi, le batelier arrêté et mis à la torture pour lui faire avouer le nom de la personne qui lui avait remis le paquet. Il déclara n'en savoir rien, mais que pour sûr il la reconnaîtrait, l'ayant souvent vue à Montpellier, et il en donna le signalement. On a conclu que ce devait être un ministre parce que, pour avoir plus de liberté, ils s'habillent comme tout le monde et portent l'épée, cherchant ainsi à éviter des mésaventures.

A Orléans on a aussi confisqué nombre de livres qui seront brûlés par la main du bourreau. Les réformés prétendent que les jésuites sont les instigateurs de toutes ces persécutions.

Paris, 13 février. — Quoique Mons. de Bâville ait été nommé conseiller d'État, le Roi a trouvé bon de le laisser encore intendant dans le Poitou pour le grand zèle qu'il montre à convertir les réformés.

Saumur, 17 février. — Le lieutenant du Roi reçut mardi par la poste l'arrêt portant la démolition du temple de cette ville. Il fit venir le lendemain les deux ministres, dont l'un était sur le point de monter en chaire, leur ordonnant de quitter le pays dans les 24 heures, et ajoutant que la démolition du temple aurait lieu sur-le-champ ; mais comme le temple était en ce moment plein de monde, il permit un dernier prêche, que fit un des ministres qui était fort ému, prenant son texte de Thessal., 5 et 23, sans avoir auparavant médité ce sujet. Son sermon fut très touchant et dura jusqu'à une heure de l'après-midi. Après le chant il voulut encore donner la bénédiction à son cher troupeau, mais l'émotion l'empêcha de parler ; en descendant de chaire, il se vit entouré de tous les fidèles lui témoignant leur reconnaissance. La congrégation se retira en pleurant, poursuivie par la canaille ; plus d'un millier de personnes attendaient à la porte pour tout saccager et démolir, sans retard.

Paris, 9 mars. — Le parlement de Rouen, qui a pris connaissance de l'émeute causée par la populace et par quelques écoliers qui sont entrés dans le temple protestant, et y ont brisé les bancs et les fenêtres, a fait mettre quelques-uns des meneurs en prison. L'intendant a vertement sermonné un capucin qui se tenait dans un des couvents, lui disant qu'il avait été sur le point de le faire arrêter comme cause de tout ce tumulte. Quelques prêtres ont été assez insolents pour chanter un *Te Deum* à propos de ce fait.

Paris, 13 mars. — Mons. Foucault, ancien intendant du Languedoc, est arrivé pour rendre compte des temples qu'il a fait démolir. On dit que des 1500 temples qui existaient dans ce royaume il n'en reste pas 50, lesquels seront démolis aussitôt après la réunion du clergé.

Paris, 20 avril. — L'intendant de Bourgogne a été à Genève et a fait fermer, par ordre du Roi, tous les temples qui sont hors de la ville. Les magistrats ont fait tout ce qu'ils ont pu pour l'en empêcher

mais sans succès. Il a été du reste fort bien reçu et régala de poissons du lac.

Bayonne, 10 *avril*. — On veut à toute force catholiciser ce pays. Le temple situé à quelques lieues de la ville est fort menacé. Pour faire changer les réformés de religion on donne de l'argent, on promet des offices, de riches mariages, etc. S'ils tiennent bon, on use de menaces.

Paris, *Mai*. — A Sancerre, dans l'évêché de Bourges, les parents de deux enfants de 8 et 12 ans, voulant les faire abjurer, les ont conduits chez le sieur des Eordes, bailli. Les réformés ont voulu s'y opposer, mais on leur a fait un procès, et les enfants ont abjuré.

Paris, 5 *juin*. — L'assemblée du clergé a commencé mardi à Saint-Germain. Elle a été appelée à Versailles pour y tenir conseil sur les affaires de la religion et y traiter de la démolition du temple de Charenton.

Paris, 19 *juin*. — On annonce de Bordeaux que l'intendant du Poitou, sur l'ordre de la Cour, a envoyé un prévôt au château du jeune marquis de Venours pour l'arrêter et le conduire au château Trompette; mais que ne l'y ayant point trouvé le prévôt y a mis garnison. Dès que le marquis en a été informé, il s'est rendu, accompagné d'un de ses amis, au château Trompette, où il a été enfermé si étroitement que le gentilhomme qui l'avait accompagné n'a pu le voir le lendemain. On lui a dit qu'il y avait ordre de ne laisser approcher personne. Le marquis est accusé d'avoir permis à quelques-uns de ses vassaux d'assister à la prière faite chez lui un dimanche.

Presque tous les temples du Poitou sont rasés, et les réformés y vivent en grande crainte à cause de l'arrestation de ce marquis et de la nomination du marquis de Véraac à la charge de lieutenant du Gouverneur.

Paris, 29 *juin*. — Le clergé s'occupe des affaires de la religion; il a dressé un formulaire d'abjuration pour tout le royaume, qui sera lu dans les temples réformés et dans les églises catholiques.

Paris, 27 *juillet*. — On écrit de Grenoble que le ministre de l'église réformée, dans son sermon, a voulu persuader au troupeau que tout ce qui se fait en ce moment dans le royaume contre la religion est un acte de pure tyrannie, sans la moindre justice, et qu'il fallait prier Dieu pour qu'il entirât vengeance, ce qu'il a répété à plusieurs reprises, de telle sorte qu'à l'issue du service le peuple, au lieu

d'entonner un psaume, a levé les mains au ciel, et crié durant plus de deux heures : O Grand Dieu, vengeance ! vengeance ! Le pasteur craignant les suites s'est retiré immédiatement. Le Parlement informé de la chose s'est aussitôt réuni et a rendu un arrêt par lequel il condamnait le pasteur à être pendu sur-le-champ ; mais comme on n'a pas pu le trouver il a été pendu en effigie.

Paris, 31 juillet. — Par un édit du Roi il est défendu aux réformés de se faire servir par des catholiques.

Paris, 10 août. — Le Roi a exempté la ville d'Oléron en Béarn de tous les subsides et impôts et même des tailles pour plusieurs années parce que les réformés se sont déclarés catholiques.

Mons. Foucault, intendant du Béarn, ayant ordonné à deux compagnies de cavalerie de se loger chez les réformés d'une petite ville près d'Oléron, ces pauvres persécutés vinrent lui demander de voir les ordres du Roi ; sur quoi il leur répondit qu'il les leur montrerait le lendemain. Mais il manda aussitôt six nouvelles compagnies et s'étant mis à leur tête le lendemain, il montra aux habitants du lieu l'ordre du Roi en blanc et le remplit en leur présence. Il envoya ensuite les huit compagnies en ville où elles vivent à discrétion. Les temples de Calmon, la Bastide et Peyrat dans l'évêché de Mirepoix sont démolis sur un arrêt du Conseil d'Etat.

Paris, 31 août. — 2000 dragons sont logés à Montauban et dans les environs chez les réformés pour les forcer à changer de religion.

Paris, 11 septembre. — On écrit de la Rochelle que 40 à 20 des principaux réformés, qui s'étaient déguisés de diverses manières, ont essayé de s'embarquer pour l'Angleterre ; mais ils ont été découverts et aussitôt condamnés aux galères.

Le roi a donné 20 000 écus au maréchal de Schomberg et 18 000 au comte de Roze, et il leur a dit qu'il leur accorderait davantage s'ils le désiraient.

Paris, 19 septembre. — Un riche marchand de Bordeaux réformé est accusé d'avoir caché sa fortune pour fuir en Angleterre, et d'avoir mis de la poudre dans sa maison avec l'intention d'y mettre le feu.

Lorsque le roi a donné 20000 écus au maréchal de Schomberg, il y a mis la condition qu'il irait s'entretenir avec l'archevêque de Paris au sujet de la religion. Le maréchal l'a fait, mais comme il trouvait les arguments de l'archevêque peu convaincants, cet entretien n'a fait que le confirmer dans sa résolution de rester huguenot.

Chacun est ici persuadé que les réformés se soumettront aux édits royaux, quels qu'ils puissent être. Ceux de Charenton, pour ôter tout prétexte à la démolition de leur temple, ont résolu dans leur dernier consistoire de n'y recevoir aucun étranger, et de n'y faire aucun baptême d'enfant étranger. Les enfants baptisés par des ministres étrangers seront déclarés illégitimes. Les réformés seront ainsi contraints de recourir pour le baptême au curé de leur paroisse, et s'ils ne fréquentent pas le culte catholique, on leur appliquera la peine des relaps.

Paris, 25 *septembre*. — M. de Boufflers est toujours à Montreuil où ses dragons vivent à discrétion. Sur sa demande aux officiers du régiment de Kœnigsmark s'il ne leur faisait point de peine d'exécuter les ordres du roi contre leurs frères réformés, ils ont répondu qu'ils obéiraient en tous points, quand ce serait contre le diable.

On écrit de Bordeaux que ceux qui ne veulent pas obéir au roi et changer de religion sont livrés aux dragons, qui mettent les maisons au pillage et ne laissent que les quatre murs. Les étrangers naturalisés ou non, ne sont pas mieux traités. Quarante personnes se sont évadées par mer, sur un petit bateau. Deux bourgeois notables qui se dirigeaient vers Bayonne ont été arrêtés et contraints d'abjurer sous peine des galères.

Une dame de qualité a été mise dans un couvent, parce qu'elle refusait de suivre l'exemple de son mari et de sa fille devenus catholiques. Deux autres dames dont les maris ont émigré, sont menacées d'être enfermées dans un couvent, et de voir leurs biens confisqués, si leurs maris ne reviennent.

Nantes, 25 *septembre*. — Nous n'avons pas encore trop à souffrir ici. Mais les nouvelles qui viennent de la Rochelle sont effrayantes. On parle de traiter les réformés fugitifs comme des déserteurs, de leur couper le nez et les oreilles, de les marquer d'un fer rouge sur la joue, et autres choses semblables.

Paris, 20 *octobre*. — On dit que les nouveaux convertis de Montauban ont mis des barils de poudre sous la cathédrale pour la faire sauter un jour de fête, et que l'on a fait quelques arrestations à ce sujet. On annonce l'envoi de 4000 hommes à Millau pour la conversion des réformés. L'évêque de Castres a demandé un sursis pour ceux de son diocèse, sans pouvoir l'obtenir. Ceux de Mauvezin se sont tous déclarés catholiques.

(*Suite.*)

MÉLANGES

LE MASSACRE A PARIS, 1572 ¹.

TRAGÉDIE EN TROIS ACTES PAR CHRISTOPHE MARLOW.

ACTE III.

SCÈNE I^{re}.*Le roi de Navarre, lisant une lettre. La Barthe.*

Le roi. — Des nouvelles me sont venues de France que le duc Guise a pris les armes contre le roi, et que Paris s'est révolté.

La Barthe. — Voilà une belle occasion pour vous, sire, de montrer votre affection et votre loyauté; offrez au roi de France de venir à son secours contre ses ennemis: il ne peut qu'être très reconnaissant de votre démarche.

Le roi. — C'est bien là mon dessein. Rends-toi en France, salue le roi de ma part et promets-lui tout l'appui nécessaire contre les Guise et leurs complices. Dis-lui de plus que j'irai sous peu le voir moi-même.

La Barthe. — J'obéis, sire. (*Il sort.*)

(*Entre Duplessis-Mornay.*)

Le roi. — Duplessis!

Duplessis. — Sire!

Le roi. — Réunis toutes nos troupes le plus tôt possible, et dirige les toi-même vers la France, car il nous faut secourir le roi contre le duc de Guise. Dépêche-toi; nous devrions déjà être arrivés.

Duplessis. — Sire, je pars sur-le-champ. (*Il sort.*)

Le roi. — Je crains fort que ce scélérat de Guise n'entraîne la France à sa perte; il aspire au trône, et se prévalant de la religion, il voudrait introduire dans le royaume le pape et tous ses adhérents; son but est de nous soumettre à la tyrannie de la cour de Rome. Mais s'il plaît à Dieu de bénir mes efforts et de me ramener dans ma patrie sain et sauf, je le réduirai à néant, cet homme qui cherche à ruiner le beau royaume de France. (*Il sort.*)

1. Voir le *Bulletin*, t. XXV, p. 367, et t. XXVI, p. 320.

SCÈNE II.

Le capitaine des gardes, trois assassins.

Le capitaine. — Entrez, vous autres ; votre résolution est-elle bien arrêtée ? Haïssant, comme vous le faites, la vie et l'honneur du duc de Guise, êtes-vous sûrs de ne manifester aucune crainte lorsque vous le verrez arriver ?

Premier assassin. — Crainte !... Pour qui nous prenez-vous ?... S'il était ici, nous le tuerions sur-le-champ.

Second assassin. — Que ne puis-je lui arracher le cœur à l'instant même !

Premier assassin. — Quand viendra-t-il ? Il nous tarde d'en finir !

Le capitaine. — C'est bon. Je vois que vous êtes gens de résolution.

Premier assassin. — Fiez-vous à nous.

Le capitaine. — Placez-vous dans cette chambre, le duc de Guise y entrera tout à l'heure.

Les trois assassins. — Vous n'oublierez pas de nous récompenser largement !

Le capitaine. — Soyez tranquilles. Préparez-vous et ne lâchez pas pied. (*Les assassins sortent.*) Le moment va arriver où va disparaître cette fatale étoile dont l'influence gouvernait le pays et était si terrible aux protestants. A peine a-t-il atteint le faite des grandeurs que le voilà ruiné.

(*Entrent le roi et le duc d'Épernon.*)

Le roi. — Capitaine de mes gardes, les assassins sont-ils prêts ?

Le capitaine. — Oui, sire.

Le roi. — Mais haïssent-ils assez le duc de Guise pour être bien résolus à le faire mourir ?

Le capitaine. — N'en doutez pas, sire. (*Il sort.*)

Le roi. — Viens donc, prince orgueilleux, rends ici ton âme pleine comme elle l'est d'ambitieuses pensées, et expie par ta mort la trahison que tu renouvelais sans cesse.

(*Le duc de Guise frappe à la porte.*)

Guise. — Holà ! quelqu'un ! D'Épernon, où est le roi ?

Le duc d'Épernon. — Dans son cabinet.

Guise. — Veuillez lui dire que je suis ici.

Épernon (au roi). — Sire, le duc de Guise demande la permission de voir Votre Majesté.

Le roi. — Qu'il entre. (*À part.*) Viens, Guise; viens voir ta trahison découverte par une trahison plus grande encore; tombe dans le piège que tu préparais pour moi.

(*Entre le duc de Guise.*)

Guise. — Je souhaite le bonjour à Votre Majesté.

Le roi. — Que mon cher cousin de Guise soit le bienvenu! Comment allez-vous ce matin?

Guise. — Votre Majesté, m'a-t-on dit, ne voit pas d'un bon œil la nombreuse escorte qui m'accompagne d'ordinaire.

Le roi. — Ceux qui vous ont fait ce rapport se sont trompés, et vous avez eu tort d'y ajouter foi. Il serait absurde que je pusse soupçonner mes meilleurs amis. Mon cousin, soyez convaincu de ceci: quoi qu'on me dise, je ne vous croirai jamais coupable de déloyauté: et sur ce, adieu, mon cher cousin. (*Le roi et d'Épernon sortent.*)

Guise. — Bien! Le roi est à mes pieds, et lorsque je donne mes ordres, ses mignons se courbent en silence. Voilà ce que c'est que d'avoir une armée prête à tenir la campagne. De même que les anciens Romains traînaient en triomphe les monarques qu'ils avaient vaincus, ainsi en agirai-je avec ce prince corrompu. Je le jure par la sainte messe! Il sera enchaîné aux roues de mon char. C'est aujourd'hui seulement que j'ai atteint le but de mes désirs! Le passé est pour moi comme s'il n'avait pas existé. Reste là, ma vaillante épée, car c'est en toi que Guise met son espérance.

(*Entre un des assassins.*)

Drôle! pourquoi as-tu l'air si hagard? Parle!

Assassin. — Oh! pardonnez-moi, monseigneur de Guise!

Guise. — Te pardonner! Qu'as-tu donc fait?

Assassin. — Monseigneur, je suis un de ceux qui doivent vous mettre à mort.

Guise. — Me mettre à mort, scélérat!

Assassin. — Oui, monseigneur, les autres sont postés dans la chambre à côté; n'y entrez pas.

Guise. — César entrera. Que les âmes vulgaires, les gens du commun craignent la mort, à la bonne heure. Moi, je suis le duc de

Guise, et le regard seul d'un prince frappe ses ennemis de terreur.

Second assassin (derrière le théâtre). — Ferme ! il arrive ! je le reconnais à sa voix !

Guise. — Quelle pâleur extraordinaire ! Tenons-nous sur nos gardes. (*Les meurtriers entrent.*)

Tous les assassins. — A mort !... A mort !... [*Ils le frappent.*]

Guise. — Je suis mortellement blessé !... laissez-moi parler !... un seul mot !...

Second assassin. — Alors fais ta prière, et demande pardon à Dieu et au roi.

Guise. — Ne m'interromps pas ; je n'ai jamais offensé le roi, et je n'ai aucun pardon à lui demander. Ah ! que ne puis-je retenir ma vie qui s'écoule, et avoir pour ma vengeance une immortalité entière ! Honte et infamie !... Mourir de la main d'un vil assassin !... Ah ! Sextus, venge-toi sur le roi !... Philippe, et toi duc de Parme, c'est pour vous que je péris ! Saint Père, excommuniez Philippe, déposez la détestable lignée des Valois !... Vive la messe !... Sus aux Huguenots !... Ainsi partit César, et c'est ainsi qu'il rend l'âme !... (*Il meurt.*)

(*Entre le capitaine des gardes.*)

Le capitaine. — Eh bien ! est-ce fini ?... Attendez, je vais chercher le roi ; non, le voici.

(*Le roi et le duc d'Épernon entrent.*)

Sire, voyez le duc de Guise... il est assassiné.

Le roi. — Ce charmant spectacle me fait du bien !... Allez chercher son fils ; il faut qu'il voie ce cadavre. Monsieur de Lorraine, tombez au fond des enfers, puni pour ces dissensions sanglantes dans lesquelles vous m'avez entraîné pendant la vie. Ici, en votre présence à tous, je jure que d'aujourd'hui seulement je suis roi de France. Voilà le traître qui a dépensé mes trésors à entretenir la guerre étrangères et les discordes civiles. N'est-ce pas lui qui fit venir de Douai au séminaire de Reims des prêtres anglais afin de les exciter contre leur souverain ? N'est-ce pas lui qui assembla la flotte espagnole pour menacer la Grande-Bretagne et la France ? N'a-t-il pas insulté mon frère ? Ne m'a-t-il pas obligé à dépenser au service du Pape le trésor qui aurait dû enrichir ma patrie, et qu'il m'a fallu gaspiller pour subvenir aux frais de la querelle qu'il avait excitée entre moi et le roi de Navarre ? Bref, afin d'arriver à la couronne, son projet était soit de

m'assassiner, soit de m'enfermer dans un monastère. Tous les princes chrétiens qui entendront parler de cet événement (et le monde entier en aura connaissance), sauront que jamais roi de France ne fut humilié comme j'en ai été ; j'en prends Dieu à témoin.

Épernon. — Sire, voici le fils.

(Entre le fils du duc de Guise.)

Le roi. — Regarde, enfant, le cadavre de ton père.

Le fils. — Mon père assassiné!... Qui a commis ce crime?

Le roi. — Moi ! et je te tuerai aussi sans remords, si tu es un traître comme lui.

Le fils. — Tu prétends être roi, et tu t'es souillé de sang!... Je me vengerai!... *(Il tire son poignard.)*

Le roi. — Menez-le en prison ! Je lui rognearai les ailes avant d'en avoir fini!... Qu'on se saisisse de lui.

(Le fils du duc de Guise est emmené.)

Mais à quoi bon la mort du traître tant que son frère, le duc de Mayenne, sera vivant ? Et ce jeune cardinal, devenu si orgueilleux depuis peu, n'est-il pas, lui aussi, dans mon chemin ?

(Au capitaine des gardes.) Va trouver le gouverneur d'Orléans et dis-lui, de par le roi, de voir le duc de Mayenne. *(Aux assassins.)* Quant à vous, allez, et étranglez le cardinal. *(Le capitaine et les assassins sortent.)* Ces deux traîtres feront un seul duc de Guise, surtout avec l'aide de ma vieille mère.

Épernon. — Sire, voyez-la qui s'approche, comme si la nouvelle de ce meurtre l'avait abattue.

(Entrent la reine mère et les dames de sa suite.)

Le roi. — Abattue ! soit, mon cœur est à l'aise. Ma mère, que dites-vous de ce que je viens de faire ? J'ai tué le duc de Guise, parce que j'ai voulu être roi.

La reine. — Roi !... vous l'étiez déjà!... Dieu veuille que vous le soyez, maintenant que le crime est commis.

Le roi. — Non ! c'est lui qui gouvernait et qui me contrariait en tout. Mais maintenant je veux être vraiment le monarque ; je gouvernerai moi-même, et je prétends réduire à l'obéissance tous les partisans du duc de Guise.

La reine. — La douleur m'empêche de parler. Que ne t'ai-je tué au berceau, mon fils!... Mon fils ? non, je ne te reconnais pas comme

tel! Je te maudis! Tu es un mécréant, traître envers Dieu et envers la France!

Le roi. — Continue tes lamentations, crie, hurle jusqu'à l'enrouer. Le Guise est mort, et je m'en réjouis. Je cours prendre les armes. Viens, d'Épernon, donnez-lui, si bon lui semble, la liberté de se briser le cœur à force de crier.

(*Le roi et le duc d'Épernon sortent.*)

La reine (aux dames de sa suite). — Retirez-vous, laissez-moi à mes méditations.

(*Les dames sortent.*)

Cher Guise, plutôt à Dieu que mon fils eût péri, pourvu que tu fusses encore de ce monde! A qui confierai-je maintenant mes secrets? Qui m'aidera à reconstruire l'édifice de l'Église? Les protestants vont se féliciter et nous insulter. Ce scélérat de Navarre saisira la couronne de France... le Saint-Siège s'écroule... tout est perdu... tout, à cause de la mort du duc de Guise! La douleur m'accable!... Puisque Guise n'est plus, il m'est impossible de vivre. (*Elle sort.*)

SCÈNE III.

Deux assassins entrent avec le cardinal de Lorraine, qu'ils ont fait prisonnier.

Le cardinal. — Ne me tue pas, je suis cardinal.

Premier assassin. — Quand tu serais le pape, tu ne nous échapperais pas.

Le cardinal. — Quoi! souillerez-vous vos mains dans le sang d'un prince de l'Église?

Second assassin. — Verser ton sang! Parbleu non, car nous voulons tout bonnement l'étrangler.

Le cardinal. — Je le vois, il faut que je meure.

Premier assassin. — Oui, sans contredit; ainsi prépare-toi.

Le cardinal. — Mon frère Mayenne survit et beaucoup d'autres qui nous vengeront sur ce roi maudit, et puissent toutes les furies le saisir et l'entraîner aux enfers.

Premier assassin. — C'est toi qu'elles entraineront, cardinal.

(*Ils l'étranglent.*)

Il a le cœur dur, tire ferme!... bon! Emportons-le, maintenant.

(*Ils enlèvent le cadavre.*)

(*Entre le duc de Mayenne, lisant une lettre, seigneurs de sa suite.*)

Mayenne. — Mon noble frère assassiné par le roi!... Que puis-je

faire pour venger sa mort? Toi qui étais notre soutien, ô Guise, tu nous es enlevé, et tout appui nous manque... Je suis ton frère, et je te vengerai! Je déracinerai la branche royale des Valois et je chasserai le fier Bourbon jusqu'à son royaume de Navarre; lui qui cherche lâchement à s'allier un monarque dont les sinistres desseins amèneront la ruine... Il venait que le gouverneur d'Orléans me fit périr; mais ce projet a échoué, afin que je pusse tuer non seulement le roi, mais encore tous les traîtres à l'Église qui ont osé mettre à mort le noble duc de Guise.

(*Entre un moine.*)

Le moine. — Monseigneur, je viens vous annoncer que votre frère, le cardinal de Lorraine, a été étranglé tout récemment par ordre du roi.

Mayenne. — Mon frère le cardinal étranglé, et je vis encore!... Il y a dans ces mots de quoi tuer mille hommes. Partons, levons des troupes; il n'y a que la guerre pour réduire l'orgueil du tyran.

Le moine. — Monseigneur, un mot! Je suis un moine de l'ordre des Jacobins, et ma conscience m'oblige à tuer le roi.

Mayenne. — Pourquoi te sens-tu obligé plus que tout autre?

Le moine. — J'ai été un grand pécheur dans ma jeunesse, et l'acte dont je parle est méritoire.

Mayenne. — Mais comment trouveras-tu l'occasion?

Le moine. — Que cela ne vous inquiète pas, monseigneur.

Mayenne. — Bien, suis-moi, nous parlerons plus à loisir de cette importante affaire. (Ils sortent.)

SCÈNE IV.

Le roi de France, le roi de Navarre, le duc d'Épernon, Dubartas, Duplessis-Mornay, soldats, tambours et trompettes.

Le roi. — Mon frère de Navarre, je suis désolé d'avoir jamais été votre ennemi, et que des guerres injustes soient venues malheureusement aigrir votre noble cœur. Mais, je le jure par la couronne que je porte, maintenant que nous voilà réconciliés l'un avec l'autre, je vous donnerai les honneurs et les preuves de mon affection que j'accorde seulement à mes meilleurs amis.

Navarre. — Il suffit que je sois regardé comme le fidèle allié du roi de France, au service duquel je me dévoue jusqu'à la mort.

Le roi. — Merci, mon royal frère de Navarre ! Restez campé devant les murs de Paris, assiégez cette ville perverse, jusqu'à ce que, succombant sous les efforts de nos armes, elle cesse toute résistance.

(Entre un messager.)

Messager. — Sire, un frère de l'ordre des Jacobins, député par le président de Paris, désire parler à Votre Majesté.

Le roi. — Qu'il entre.

(Entre un moine, une lettre à la main.)

Épernon. — La mine de ce drôle-là ne me revient pas ; il serait à propos, sire, de le fouiller.

Le roi. — D'Épernon, ces frères sont de saints hommes, et qui ne voudraient rien entreprendre contre leur roi, pour tout l'or du monde. Moine, tu me reconnais comme ton roi ?

Le moine. — Oui, sire, jusqu'à la mort.

Le roi. — Alors approche-toi, et dis-moi quelles nouvelles tu m'apportes.

Le moine. — Sire, le président de Paris vous envoie cette lettre, sollicitant très humblement la faveur d'une prompté réponse.

Le roi. — Je vais lire cette lettre et je te dirai ensuite la réponse qu'il y a à y faire.

Le moine. — Saint Jacques ! ayez pitié de moi !

(Il frappe le roi d'un coup de couteau ; le roi, à son tour, retire le couteau de la blessure, et en frappe le moine, qui tombe mort.)

Épernon. — O sire, laissez-le vivre.

Le roi. — Non ! que le scélérat meure et qu'il soit puni dans les enfers pour sa trahison !

Le roi de Navarre. — Votre Majesté est-elle blessée ?

Le roi. — Oui, Navarre, mais pas à mort ; je l'espère du moins.

Navarre. — A Dieu ne plaise que vous mouriez aussi soudainement. Qu'on aille de suite chercher un chirurgien.

Le roi. — Ces païens sans foi ni loi se disent autorisés par la sainte Église !... Enlevez le cadavre de ce monstre !

Épernon. — Si Votre Majesté l'avait laissé vivre, nous aurions pu lui infliger une punition exemplaire.

Le roi. — D'Épernon, la fin terrible de ce misérable montrera à tous les traîtres ce qui les attend, s'ils osent prendre les armes

contre leur roi. Priez l'ambassadeur d'Angleterre de venir ici sur-le-champ ; j'informerai ma sœur, la reine Élisabeth, de ce qui est arrivé, et je la mettrai sur ses gardes contre ses ennemis.

(Un chirurgien entre.)

Navarre. — Plait-il à Votre Majesté que ce chirurgien examine la blessure ?

Le roi. — Elle est profonde, d'Épernon, je le sens ; examinez-la, maître chirurgien, et dites-moi ce que vous en pensez.

(Le chirurgien examine.)

(L'ambassadeur d'Angleterre entre.)

Monsieur l'ambassadeur, faites savoir à votre maîtresse le crime de ce misérable Jacobin. Dites-lui que j'espère en réchapper, et si Dieu m'accorde cette faveur, la papauté et le royaume de l'Antéchrist périront. J'arracherai de mes mains sanglantes la triple tiare de dessus le front du Saint-Père, je mettrai le feu aux quatre coins de Rome, et l'édifice du Vatican s'écroulera jusqu'à terre ! Donne-moi ta main, Navarre ; je jure de ruiner l'abominable Église romaine qui encourage de tels crimes ; je te renouvelle, à toi, les protestations d'une affection cordiale, ainsi qu'à la reine d'Angleterre, que Dieu a assez bénie pour lui faire détester la papauté.

Navarre. — Cette déclaration me rend tout mon courage, et je me sens consolé en voyant Votre Majesté dans une résolution aussi méritoire.

Le roi. — Chirurgien, y a-t-il quelque espoir pour moi ?

Chirurgien. — Hélas ! sire, la blessure est dangereuse, car le couteau dont on vous a frappé était empoisonné !

Le roi. — Empoisonné ! Quoi ? faut-il que le roi de France meure à la fois par le fer et le poison ?

Épernon. — Plût à Dieu que ce vil assassin n'eût pas été tué, afin que nous pussions inventer pour le punir des tourments d'un genre nouveau !

La Barthe. — Il a eu une mort trop douce. Que le diable torture son âme scélérate !

Le roi. — Ne le maudissez pas, puisqu'il n'est plus... Je sens agir le poison fatal ! Dites-moi sincèrement, chirurgien, est-il possible que je survive ?

Chirurgien. — Hélas ! sire, il n'y a pas d'espoir !

Navarre. — Pourquoi parler ainsi ? Le roi peut en réchapper.

Le roi. — Non, Navarre, c'est à toi de porter la couronne de France.

Navarre. — Puissiez-vous pour bien des années encore vivre et régner.

Épernon. — D'Épernon vous suivrait au tombeau.

Le roi. — Mon cher d'Épernon, ton roi va mourir. Messeigneurs, combattez pour ce vaillant prince ; il est votre roi légitime et hérite de mes droits. La branche des Valois est éteinte ; que la maison de Bourbon prenne le sceptre, et puisse-t-elle ne pas disparaître dans le sang, comme il en est advenu de ma famille. Ne pleure pas, Navarre, mais venge ma mort. Est-ce là, d'Épernon, ton affection pour moi ! Henri, ton roi, te commande d'essuyer tes larmes et d'aiguiser ton épée afin d'exterminer les catholiques. Celui qui m'aime le mieux n'est pas celui qui s'afflige davantage, mais le soldat le plus prompt à verser son sang pour la défense du pays. Détruisez Paris où se cachent tous ces rebelles... Je succombe, Navarre, porte-moi au tombeau, salue la reine d'Angleterre de ma part, et dis-lui que je meurs son fidèle ami.

(*Il meurt.*)

Navarre. — Allons, messeigneurs, emportons le cadavre du roi, et veillons à ce qu'il soit enseveli avec tous les honneurs qui lui sont dus. — Maintenant je jure de venger sa mort d'une manière si exemplaire que Rome et tous les infâmes prélats de la cour romaine maudissent le jour où l'assassinat de Henri III porta au trône de France Henri de Navarre.

(*Ils sortent ; le cadavre du roi porté sur les épaules de quatre hommes. Les soldats ont leurs armes renversées, et une marche funèbre accompagne le cortège.*)

Comme complément à la petite préface dont j'ai fait précéder la traduction du drame de Marlow, j'ajouterai quelques remarques tirées d'un ouvrage publié en 1875 sur le théâtre anglais (*A history of English dramatic literature to the death of queen Anne*, by Adolphus W. Ward, 2 vol. in-8°). Elles pourront intéresser les lecteurs du *Bulletin*.

« Il est inutile d'entrer dans des détails sur le *Massacre de Paris* ; après avoir fait la part la plus large aux défauts du manuscrit, tout le monde conviendra que Marlow n'a jamais rien écrit de si médiocre. Tout l'intérêt de la pièce consiste en ce que le

poète nous met à même de juger de l'impression produite vers 1590 sur les protestants anglais par le crime de la Saint-Barthélemy, ses auteurs et ses complices. Nous voyons aussi ce que le public pensait des grands politiques du temps, soit en Europe, soit plus particulièrement en France. Les historiens, jugeant avec calme et impartialité, apprécieront Catherine de Médicis tout autrement, sans doute, que Marlow; ils ne partageront pas sa sympathie pour Henri III, qui était probablement le plus triste membre d'une abominable famille, mais qui — il ne faut pas l'oublier — avait aspiré à la main d'Élisabeth (aussi Marlow lui fait-il envoyer à la reine d'Angleterre ses salutations et ses hommages au moment où il expire). La mort de Henri, qui termine la tragédie avait eu lieu en 1589, de sorte que le souvenir de cet événement devait être présent à toutes les mémoires. Traité avec soin, le sujet, tel que Marlow le concevait, aurait pu produire un effet dramatique des plus grands, quelque chose comme une trilogie eschylienne, car on remarquera tout d'abord que la pièce roule principalement sur les conséquences de la Saint-Barthélemy, et non pas sur le massacre lui-même, qui occupe seulement le premier acte. Le héros est le duc de Guise, et comme Marlow employait de préférence les couleurs sombres, il n'a pas laissé passer l'occasion de mettre sur la scène un monstre du caractère le plus odieux. Pas un trait qui réveille la sympathie en sa faveur, depuis le moment où il envoie à la vieille reine de Navarre la paire de gants parfumés destinée à l'empoisonner, jusqu'à sa dernière tirade; de plus, un des passages de la pièce tend à le représenter comme un hypocrite aussi bien qu'un fanatique. »

Je terminerai ce petit travail en demandant pardon à mes lecteurs d'avoir laissé un intervalle aussi long s'écouler entre la publication des trois actes du *Massacre de Paris*. Dans un prochain article je me propose d'examiner comment Dryden et Lee ont traité le même épisode; ce sujet est intéressant au double point de vue de la littérature et de l'histoire politique et religieuse.

GUSTAVE MASSON.

MÉMOIRES DE JEANNE TERRASSON

DE DIE EN DAUPHINÉ.

PRÉFACE.

Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié les Mémoires de Blanche Gamond, la pieuse héroïne des cachots de Grenoble et de Valence (t. XVI, p. 378, 431, 481). Cette pathétique narration est aujourd'hui complétée par celle d'une de ses compagnes d'infortune dont le nom ne doit pas être séparé du sien.

« Je suis heureux de vous apprendre, nous écrit M. Théod. Claparède, que je prépare en ce moment la publication d'un document assez précieux, que j'aurais eu un vrai plaisir à vous offrir pour le *Bulletin*, si les circonstances ne m'eussent en quelque sorte commandé de le publier à part. M. le pasteur Goty, de Chêne, a eu l'heureuse chance de trouver dans le canton de Vaud la relation des souffrances d'une protestante dauphinoise, Jeanne Terrasson, relation qu'Antoine Court avait eue entre les mains, mais dont on ignorait le sort depuis cette époque. Ce manuscrit, soumis à mon examen, m'a paru compléter si bien celui de Blanche Gamond, dont Jeanne Terrasson a été la compagne de captivité à Grenoble et à Valence, que j'ai proposé à M. Goty de les unir dans une même publication. Il a bien voulu y consentir, et nos *Deux héroïnes de la foi* sont maintenant sous presse. »

C'est une heureuse pensée de réunir dans un même volume deux relations qui forment un des plus touchants épisodes du protestantisme dauphinois. Le *Bulletin* de janvier prochain contiendra quelques pages des mémoires de Jeanne Terrasson. Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui l'excellente préface dont M. Th. Claparède les a enrichis.

A la plainte de Blanche Gamond répond aujourd'hui celle de l'une de ses compagnes d'infortune, femme éminente aussi par sa foi, par son humble acceptation de l'épreuve, par sa chrétienne fermeté. Les Mémoires de Jeanne Terrasson révèlent chez leur auteur une parenté spirituelle incontestable avec la jeune huguenote de Saint-Paul-Trois-Châteaux. L'âge seul des deux captives établit entre elles quelque différence. Blanche se trouvait encore au printemps de la vie lorsqu'elle fut appelée à confesser sa foi; Jeanne, quand survinrent les jours de la persécution, connaissait déjà, par une expérience plus ou moins prolongée, les joies et les douleurs de

l'union conjugale. A part ce trait qui les distingue, de frappants rapports existent entre ces deux femmes. Leurs épreuves sont presque identiques. Toutes deux puisent à la même source les convictions qui les animent, et invoquant le même Sauveur, reçoivent abondamment de Lui la force et le secours.

Jeanne Terrasson, originaire de Die, en Dauphiné, appartenait à une famille de la bourgeoisie de cette ville. Un de ses frères, mort six ans avant la révocation de l'Édit de Nantes, avait suivi la carrière pastorale. Le docteur médecin Paul Terrasson, ancien de l'Église de Die, qui, après 1685, se réfugia à Zurich, devait être aussi son parent. On connaît en outre deux pasteurs Terrasson, dont le premier exerça en Dauphiné un ministère de plus de trente années¹, et dont le second desservait, en 1685, la paroisse d'Arnay-le-Duc, en Bourgogne. Jeanne, dans sa relation, ne mentionnant ni l'un ni l'autre, nous ignorons s'ils lui étaient unis par les liens du sang.

Blanche Gamond et son amie paraissent avoir vécu dans des milieux sociaux fort semblables. En tout cas, conformément aux excellents principes de l'éducation protestante, Jeanne fut, elle aussi, nourrie de bonne heure dans la connaissance des saintes Écritures. La prière et l'étude attentive du Livre de Vie concoururent puissamment à son développement intérieur, et devinrent pour elle, dans les mauvais jours, une source admirable de force et de consolation. Lors des dragonnades, tandis que le mari de Jeanne, M. Reymond, se laissa extorquer un engagement d'entrer dans l'Église romaine, acte de faiblesse dont il ne se conola jamais, toutes les obsessions des missionnaires bottés échouèrent auprès de sa courageuse épouse. Plus tard, arrêtée lorsqu'elle cherchait à quitter le royaume, et tour à tour captive dans les cachots de Grenoble et dans ceux de Valence, elle puisa encore dans sa foi le secret de triompher des embûches et des violences de ses persécuteurs.

C'est à Berne, sur la terre hospitalière du Refuge, que Jeanne, à l'exemple de son amie, se décida, en 1693, à rassembler ses souvenirs et à écrire le récit de ses malheurs. Il n'était point rare alors de voir les confesseurs de l'Évangile entreprendre des narrations de

1. Jean Terrasson, pasteur à la Mure en 1630, au Bourg d'Oisans en 1637, à Laragne de 1633 à 1660. — Le pasteur d'Arnay-le-Duc portait aussi le prénom de Jean.

ce genre. Raconter les tribulations qu'ils avaient endurées, les délivrances dont ils avaient été l'objet, devenait parfois, à leurs yeux, une pieuse obligation, un devoir de reconnaissance; c'était pour eux une occasion de célébrer eux-mêmes et de faire admirer à d'autres les merveilles de la grâce divine en leur faveur.

A plusieurs égards, les Mémoires de Jeanne Terrasson rappellent ceux de sa compagne. On peut y relever les mêmes défauts : une singulière inexpérience de l'art d'écrire, bien des répétitions et des longueurs, un luxe de citations bibliques poussé jusqu'à la profusion. Mais on y retrouve aussi la même puissance du sentiment chrétien, qui rachète amplement ces imperfections. Ce sentiment ne cesse d'animer la narratrice et de guider sa plume. Comme l'apôtre Saint-Paul, elle pourrait dire : *J'ai cru; c'est pourquoi j'ai parlé.* Aussi ne songe-t-on point, en lisant les pages qu'elle nous a laissées, à lui reprocher son manque de culture littéraire; on se borne à admirer en elle la pieuse et noble femme qui, munie du bouclier de la foi et armée de l'épée de la parole, sait combattre si vaillamment pour défendre ses convictions.

C'est peut-être ici le lieu de noter une légère différence de caractère entre madame Reymond et son amie. Souvent, dans les luttes qu'elle eut à soutenir, Blanche, toute résignée qu'elle fût d'ailleurs à la volonté divine, passait de la défensive à l'attaque, et ne ménageait point à ses contradicteurs de mordantes répliques. Plus mûrie par l'expérience ou d'un naturel moins ardent, Jeanne semble apporter dans la controverse un degré supérieur de douceur et de calme, mais non une moindre fermeté. Les injures comme les violences de d'Hérapine la trouvent inébranlable. Un jour ce personnage, avec son cynisme habituel, lui déclare qu'elle est damnée : « Dieu, lui répond-elle simplement, m'assure si bien du contraire que je n'en puis douter! »

Illustre par ses martyrs du xvi^e siècle, l'ancienne Église réformée de France l'est également par ses confesseurs du xvii^e. Nous sommes heureux de pouvoir inscrire, sur la glorieuse liste de ces derniers, le nom de Jeanne Terrasson à côté de celui de Blanche Gamond. Unies jadis dans leurs souffrances, ces deux femmes, qui appartiennent l'une et l'autre à « cette grande nuée de témoins » dont parle l'auteur de l'épître aux Hébreux, ne doivent point être séparées dans le respectueux souvenir des chrétiens d'aujourd'hui. Honorons

leur mémoire, et puissions-nous, considérant quelle a été leur conduite jusqu'à la fin, imiter leur foi!

TH. CLAPARÈDE.

Genève, septembre 1879.

BIBLIOGRAPHIE

LES CRIÉES FAITES EN LA CITÉ DE GENÈVE

L'AN MILLE CINQ CENT SOIXANTE

Réimpression textuelle conforme à l'édition originale

PAR RAOUL DE CAZENOVE

In-4° de XXXII et 34 pages.

Il y a vingt-cinq ans, un illustre professeur de la Sorbonne, M. Saint-Marc Girardin, me demandait des renseignements sur le texte original des ordonnances ecclésiastiques où il admirait le génie organisateur de Calvin. Avec quel intérêt n'ent-il pas lu le texte des CRIÉES ET ÉDITS de 1560 réédité avec un goût si intelligent et de si doctes commentaires par M. Raoul de Cazenove? Tout ce qui se rapporte à la mémorable révolution accomplie sur les bords du Léman par ces réfugiés qui firent d'une cité à peine affranchie du joug des ducs de Savoie la capitale d'une religion nouvelle et posèrent ainsi le fondement de sa grandeur, excite un légitime intérêt, et le contraste entre la mollesse du temps où nous vivons et l'austérité de nos pères ajoute encore à l'impression produite par la lecture des documents où revit un passé disparu sans retour¹.

Les ordonnances rédigées par Calvin en 1542 et acceptées par le magistrat genevois comme condition de son retour, n'étaient pas un fait absolument nouveau. Elles correspondaient à plus d'un règlement des mœurs publiques et privées, revêtu de la sanction de peines disciplinaires, bien avant l'établissement de la réforme calviniste. Mais celle-ci posa comme base de l'existence civile et politique

1. Le respect dû à la religion, le culte, les mœurs, les jeux, les banquets, le costume, la voirie, les monnaies, etc..., tel est l'objet des cent articles dont se compose l'ordonnance de 1560, qui semble sur quelques points une atténuation des règlements antérieurs.

les exigences de la foi religieuse, et cet ensemble de prescriptions qui nous paraissent aujourd'hui si minutieuses et si tyranniques, devint pour ainsi dire la pierre de l'angle de la cité réformée.

« Fait sans précédent dans l'histoire, écrit M. de Cazenove, le réformateur se trouva un jour en face d'une population assez virile pour faire le sacrifice de sa liberté morale, afin d'assurer la réforme de ses mœurs et son éducation religieuse. Devant cette libre et unanime confiance il n'hésita pas. Il amputa la main coupable du péché de colère, de violence, d'homicide; il arracha l'œil enflammé par les convoitises de la chair; tous les abus, toutes les licences, toutes les souillures extérieures de ce peuple furent atteints, tranchés, brisés par ces réglemens impitoyables aux faiblesses humaines. Comme le patient dont la chair frissonne sous l'acier du chirurgien qui l'opère, mais dont le cœur, s'assurant dans l'espoir de guérir, reste ferme dans l'angoisse et la gêne de la souffrance, ainsi le peuple de Genève put souffrir dans ses habitudes contrariées, dans ses plaisirs sacrifiés, dans sa liberté perdue; mais il comprit que c'était là le prix de son salut; il eut confiance en Calvin, et l'ère de la vraie liberté de Genève date du jour où la régénération morale de son peuple fut remise aux mains du réformateur. Celui-ci accepta cette mission difficile et l'accomplit jusqu'au bout, c'est-à-dire tant qu'un souffle de vie soutint son corps débile, avec cette rigoureuse unité de vues et de conduite, cette persévérance sans relâche et aussi cette impitoyable logique dont il marqua toujours ses écrits et ses actes. »

Il semble difficile de mieux caractériser le contrat librement conclu entre Calvin et Genève, et qui n'eut pour adversaires que ceux, parmi les vieux patriotes ou les nouveaux citoyens, qui prétendaient vivre à leur guise dans la cité doublement émancipée de l'autorité de Rome et des ducs de Savoie. Ce parti, connu dans l'histoire sous le nom de parti des libertins, a été, peut-être, jugé avec un excès de rigueur; mais il ne brillait pas par l'austérité. Son triomphe eût été fatal à la république réformée en la privant des mâles vertus qui pouvaient seules affermir son indépendance. Les Amy Perrin, les François Favre, les Vandiel et les Berthelier, organes d'une minorité factieuse, font assez pauvre figure devant les Michel Roset, les Budé, les Normandie, voués à la défense des institutions nouvelles, et confondant dans un même culte la patrie et la religion. Rien n'est absolu, d'ailleurs, dans les choses de ce

monde. Mais une loi qui dans une république est acceptée par la majorité des hommes de bien, puise dans cet assentiment la meilleure des légitimités. Quand à cette première sanction se joint le bien-faisant effet produit par cette loi dans le cours des âges, il faut plaindre ceux qui s'obstinent à en méconnaître l'efficacité. Il ne manque pas d'écrivains qui croient faire preuve de supériorité d'esprit en jetant la pierre à Calvin et aux institutions qui ont donné trois siècles de grandeur à Genève. Il faut leur laisser cette stérile satisfaction qui ne change rien à l'arrêt de l'histoire. Ils ne pourront dire : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni!*

Ce sont là quelques-unes des réflexions que suggère la lecture du document publié par M. de Cazenove et de la belle préface dont il l'a fait précéder. Il y explique à merveille le mécanisme des anciennes institutions genevoises concourant toutes à produire le même effet, le maintien de l'austérité des mœurs sans laquelle il n'est pas de liberté durable ; et la comparaison qui s'établit d'elle-même entre le présent et le passé n'est pas pour diminuer le respect dû aux institutions d'un autre âge. Je prends la liberté de renvoyer ceux qu'intéressent ces graves questions au texte édité par M. Raoul de Cazenove, avec le concours généreux de M. Camille Coulet, libraire à Montpellier. Il doit trouver place dans la bibliothèque des érudits comme dans le cabinet de tout bon Genevois.

J.-B.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE

PAR LE COMTE JULES DELABORDE

Tome 1^{er}. Grand in-8° de 659 pages.

L'année qui s'achève a vu paraître plusieurs ouvrages importants émanés de trois de nos collègues : *Clément Marot et le Psautier huguenot*, aujourd'hui complet, de M. Douen ; *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, de M. Bordier, et le premier volume de *Gaspard de Coligny, amiral de France*, qui s'arrête à l'Edit de janvier 1562, cette charte éphémère de la liberté de conscience.

Ce n'est pas d'hier que date la pensée de l'œuvre considérable entreprise par M. Delaborde, sur le soir d'une vie consacrée à la défense de la liberté religieuse et aux graves devoirs de la magistrature. Née, pour ainsi dire, au foyer domestique, comme consola-

tion d'un grand deuil, cette pensée fut l'âme des premiers travaux historiques de notre collègue. *Madame l'amirale de Coligny après la Saint-Barthélemy*, mémoire lu dans une de nos assemblées annuelles, *le Protestantisme à la cour de Saint-Germain*, pendant le colloque de Poissy, *Eléonore de Roje, princesse de Condé*, en furent les premiers fruits. Ces divers travaux dénotaient de vastes lectures et une rare connaissance de l'époque à laquelle ils étaient consacrés. L'auteur est familier avec nos principales collections, et les correspondances diplomatiques qui ouvrent tant de jours nouveaux sur le xvi^e siècle, n'ont plus pour lui de secrets. Il était donc parfaitement préparé à la tâche qui, pour être convenablement remplie, exige une érudition très étendue et une critique exercée.

La figure de Gaspard de Coligny est de celles qui n'ont rien à perdre et qui ont tout à gagner aux révélations de l'histoire. Plus on étudiera les documents originaux, les correspondances exhumées des archives françaises ou étrangères, mieux on verra se dégager des nuages de la prévention et de la calomnie ce héros du devoir, si passionnément épris de justice et de liberté, ce grand patriote toujours prêt à se sacrifier pour le salut de son pays. Mais que d'aspects dans cette noble vie ! Que d'hommes en un seul homme ! L'historien de Coligny est tenu de nous montrer tour à tour l'habile organisateur de l'infanterie française, qui lui dut ses meilleures ordonnances, le promoteur persévérant des colonisations lointaines, le défenseur de la liberté religieuse, l'homme de guerre plus grand dans les revers que d'autres dans la victoire, l'homme d'État qui posa les bases de notre politique nationale, et qui périt, dit Montesquieu, n'ayant dans le cœur que la gloire de la France ; tels sont les traits généraux d'une biographie qui, retracée dans toute son ampleur, semble une moitié du siècle le plus agité de notre histoire.

Le volume que nous offre M. Delaborde embrasse une période considérable, de 1519 à 1562, et jette une vive lumière sur les époques peu connues de la vie de Coligny, sur ce que l'on peut appeler les débuts de sa carrière. On assiste à ses premières armes dans le Luxembourg et la Flandre. On le suit en Italie, où il se distingue à Cérisesoles et à Carignan. Nommé colonel général de l'infanterie française, il justifie cette faveur par sa belle conduite devant Boulogne occupé par les Anglais et dont il reprend possession au nom de

Henri II. Les négociations diplomatiques se mêlent ici aux opérations militaires et présentent sous un aspect inattendu sa féconde activité. Metz le compte bientôt au nombre de ses défenseurs, et le titre d'amiral de France est la récompense de ses services. Nous le retrouvons à Dinan, à Renty, où par une manœuvre décisive, l'attaque du *bois Guillaume*, il ramène la victoire sous notre drapeau. C'est la date de sa rupture avec le duc de Guise, qui ne craignit pas de s'attribuer devant le roi tout l'honneur d'une journée compromise d'abord par sa faute. Les relations de François Rabutin et de Brantôme laissent peu de doute à cet égard.

Nous touchons ici à l'un des meilleurs chapitres de l'ouvrage de M. Delaborde : les négociations relatives à la trêve de Vaucelles, dont la conclusion et le patriotique maintien s'imposaient aux hommes pénétrés des véritables intérêts du pays. Coligny fut le premier à le comprendre, à l'encontre des Guises, funestes instigateurs d'une politique d'aventures. Nommé gouverneur général de la Picardie à la veille de l'abdication de Charles-Quint, Coligny, assisté du sieur de Laubespine, ouvrit les conférences qui eurent d'abord pour objet l'échange des prisonniers (d'Andelot son frère, alors captif à Milan, était du nombre), puis les préliminaires de la paix elle-même. Son séjour à Bruxelles, ses entretiens avec l'empereur et avec Grenville, sont des pages d'un piquant attrait, où Charles-Quint déploie cette bonhomie plus apparente que réelle qui cachait de profonds calculs. La frivolité des propos contraste avec la gravité des intérêts, et la moralité de la scène semble tirée par un bouffon de cour dont les vives réparties mettent les rieurs de son côté, l'empereur y compris. La trêve qui sortit de ces laborieuses négociations ne dura que peu de mois. La responsabilité de sa violation retombe sur les Guises, dont la folle expédition à Naples dégarait nos frontières et compromit la sûreté du royaume. Le désastre de Saint-Quentin en fut la conséquence. En retenant l'ennemi durant dix-sept jours, sous les murs d'une place démantelée, avec une poignée d'hommes, et en se sacrifiant pour réparer les fautes d'autrui, Coligny sauva Paris et la France. C'est une des grandes pages de sa vie. Il l'a retracée dans une relation empreinte de simplicité antique et de religieuse ferveur. On ne refait pas un tel morceau. M. Delaborde a fait preuve de bon goût en le reproduisant tout entier comme seul digne de la postérité, qui aime

à lire le récit des grandes actions écrit par leurs auteurs. Le chapitre suivant, consacré à la captivité de l'amiral, est un de ceux qui font le plus d'honneur aux investigations heureuses de l'historien. Philippe II et son agent Emmanuel-Philibert, réduit au rôle de géolier, s'y montrent sous un jour peu flatteur.

Avec la paix de Câteau-Cambrésis (avril 1559) s'ouvre une nouvelle période qui remplit la seconde moitié du volume de M. Delaborde. L'horizon s'étend avec l'importance des questions qui s'élèvent. C'est le héros gagné dans la solitude d'un cachot, par ses pieuses méditations et les lettres de Calvin, à la cause de la réforme ; c'est le généreux défenseur d'une minorité opprimée, le collaborateur du chancelier l'Hôpital dans les édits qui doivent préparer l'avènement de la tolérance, que nous rencontrons à Vendôme, à Amboise, à Fontainebleau, répudiant l'emploi des armes, et ne demandant le triomphe de la liberté religieuse qu'aux progrès de la raison et à la pacification des esprits. Le 26 juillet 1560 la ville de Dieppe reçoit la visite de Coligny pratiquant ostensiblement le culte nouveau. Quelques semaines après il présente la pétition des protestants de Normandie et plaide, avec l'évêque Montluc, la cause de la liberté de conscience devant la reine mère et la cour réunies à Fontainebleau. Il y retrouve les Guises comme adversaires. Heure décisive dans notre histoire ! Combien autre eût été l'avenir de la France si sa voix eût été écoutée, et si les sages réformes de l'Hôpital eussent obtenu l'appui ferme et persévérant du pouvoir monarchique !

Nous renonçons à suivre M. Delaborde dans l'exposé, tracé d'une main sûre, des phases compliquées qui devaient aboutir, sous un nouveau règne, au colloque de Poissy et à la proclamation de l'Édit de janvier. Nous ne pouvons que nous associer aux réflexions que lui inspire cette première charte de la liberté de conscience si tôt déchirée par la main criminelle d'un parti. « Quoi qu'il advint désormais, quelque terribles que pussent être les luttes que soulèverait de la part des ennemis de la liberté religieuse l'existence de l'édit de pacification du 17 janvier, ce seul fait de la promulgation d'un tel édit demeure à jamais empreint du caractère de victoire remporté par l'esprit de lumière et de paix sur l'esprit de ténèbres et de discordes. Respecté de génération en génération par les sectateurs du juste et de l'honnête, un tel fait se produit aujourd'hui encore, à

trois siècles de distance, dans toute sa grandeur. » L'historien et le magistrat ne font qu'un dans l'hommage ainsi rendu à une cause sacrée. Un appendice contenant de nombreuses pièces rares ou inédites ajoute encore à l'intérêt du volume, qui résume de vastes travaux, et que nous louerions sans réserve, si le mérite de la forme était égal à la solidité du fond et à la nouveauté des documents mis en œuvre.

J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 10 juin 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER.

Le secrétaire énumère les articles contenus dans le prochain numéro du *Bulletin*, et demande à M. Ch. Read s'il pourrait achever, pour le cahier du 15 août, la traduction du récit de la Saint-Barthélemy à Paris, par Botzheim, auteur de la relation de la Saint-Barthélemy à Orléans.

M. Bordier présente une étude intitulée *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, où il démontre la préméditation, et s'élève contre la mollesse des jugements sur le plus grand crime de l'histoire moderne.

M. le comte Jules Delaborde dépose le 1^{er} volume d'une histoire de Coligny contenant de nombreuses pièces justificatives.

M. le président signale les nouveaux dons faits à la bibliothèque par mesdames Thuret et de Neulize, ainsi que diverses pièces offertes par M. le pasteur Maulvaut.

M. Bonnet présente un exemplaire du tirage à part d'un article de M. Ch. Bardier sur Michel Servet, qui a paru dans la *Revue historique*.

M. le président fait part d'une proposition de M. Bersier qui signale, dans l'institution de conférences payantes sur des sujets historiques, un moyen de pourvoir au traitement d'un bibliothécaire.

Le secrétaire présente un album de dessins de monuments d'un intérêt protestant, accompagné de notices, et dédié à la bibliothèque de la Société par M. Dugrenier, colporteur évangélique à Troyes.

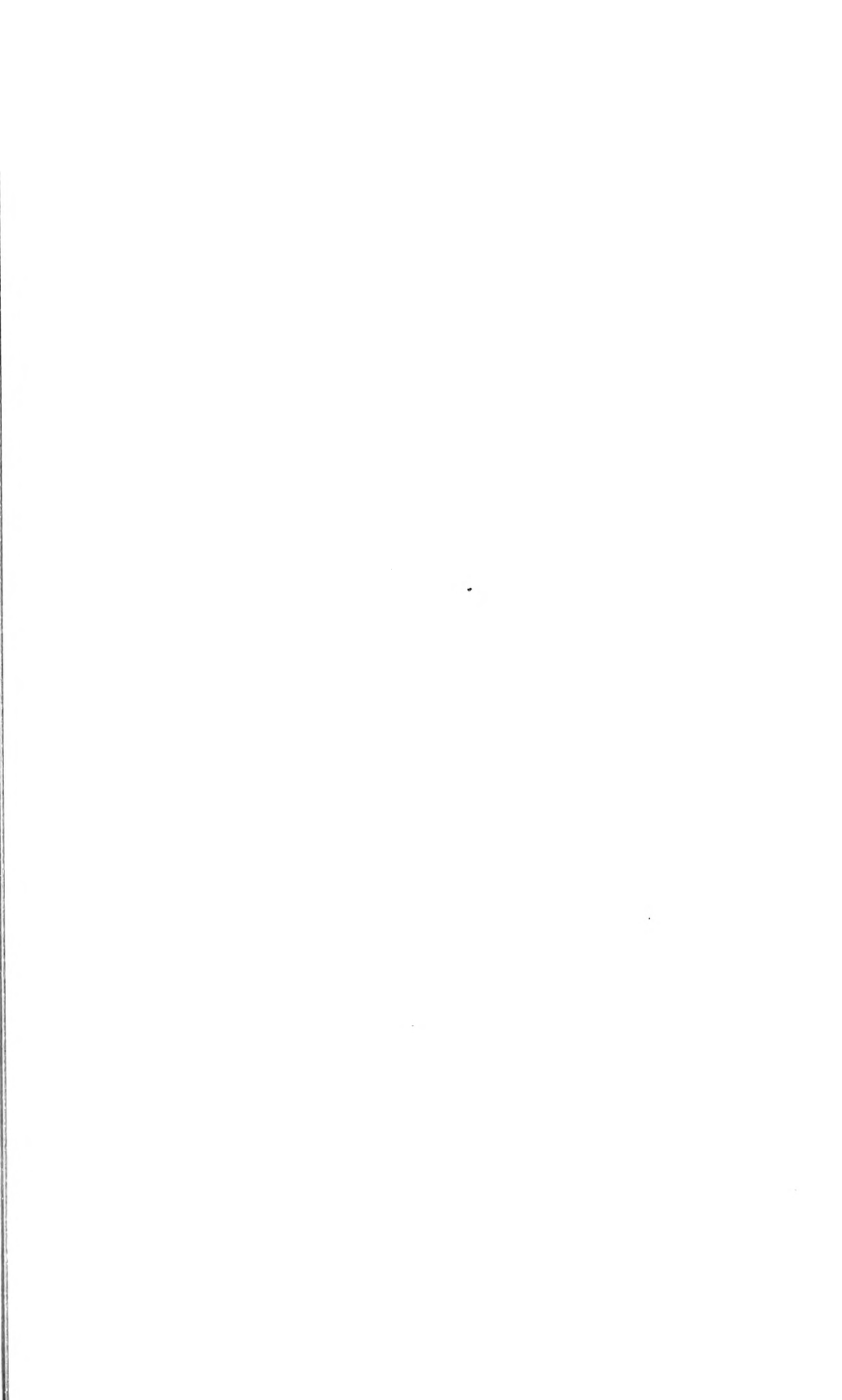
Il a reçu de M. le pasteur Vielles, d'Anduze, un manuscrit in-42 contenant de curieux dialogues sur la Révocation dont il y a lieu de rechercher l'auteur. Serait-ce Jurien?

M. de Schickler attire l'attention du comité sur les collèges et les académies protestantes. Il est souvent difficile de déterminer nettement leur existence d'après les témoignages contradictoires des synodes provinciaux. Faut-il placer le collège de la province de Normandie à Alençon, à Saint-Lô ou ailleurs? L'ouvrage d'Aymon est évidemment insuffisant. M. Bonnet promet quelques renseignements sur l'ancien collège de Montargis.

Le Gérant : FISCHBACHER.









BX
9450
S64
année 28

Société de l'histoire du
protestantisme français,
Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

